

DOSSIER DE SEANCE DE LA VILLE DE BEAUVAIS

~

A Beauvais, le vendredi 13 octobre 2023

Sommaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2023

Ville responsable

N° 001	Budget principal - budget annexe Elispace - décision modificative n°1 -	4
N° 002	Finances - Autorisation permanente de poursuites accordée au comptable public	67
N° 003	Révision du pacte financier et fiscal du 14 novembre 2017	69
N° 004	Tableau des effectifs	97
N° 005	Bilan des activités de la commission consultative des services publics locaux -CCSPL- de l'année 2022	101
N° 006	Subvention à la Fondation CLARA dans le cadre de la campagne de stérilisation	784
N° 007	Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes	786
N° 008	Signature de la "CharteCyber"	794

Ville durable

N° 009	Action coeur de ville - Avenant de projet à la convention-cadre pluriannuelle action coeur de ville - opération de revitalisation de territoire de Beauvais	796
N° 010	Coeur de ville - Attribution d'une subvention pour le projet de boutique à l'essai porté par Initiative Oise Ouest	884
N° 011	Acquisition des parcelles cadastrées section AP n° 125 - 73 et 294p destinées à l'aménagement d'une piste cyclable	889
N° 012	Acquisition de la parcelle AB 181 sise 30-32 rue du Pont d'Arcole pour l'aménagement du pole d'échanges multimodal en projet	893
N° 013	Acquisition de la parcelle AB 181 sise 30-32 rue du Pont d'Arcole pour l'aménagement du pole d'échanges multimodal en projet : indemnités dues au propriétaire au titre de la réparation complète de son préjudice	895
N° 014	acquisition du 8 allée Jean Baptiste Lully en vue de sa démolition (gestion du risque de ruissellement des eaux de pluie)	902

N° 015	Convention de servitudes - Enedis parcelle R 803 rue du Pont Laverdure	904
N° 016	déclaration en l'état d'abandon manifeste du bien cadastré AB 183 à Beauvais	913
N° 017	Convention relative au remboursement des dépenses de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Adème pour la mise en place du tri hors foyers : Établissements accueillant du public.	916
N° 018	Programme d'investissement pluvial 2023 (1ère tranche)	924
N° 019	Travaux de mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et réseau de télécommunication rues Michelet et Marcadé à Beauvais ...	926
N° 020	Vente aux enchères publiques de tous types de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts	929

Ville attractive

N° 021	Culture # attribution d'une subvention pour « La cause des tout-petits 2023/2024 » - Théâtre du Beauvais	933
N° 022	Dénomination commune touristique	938
N° 023	Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations	940
N° 024	Concession pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale # Avenant n°2	951
N° 025	Sports - Accompagnement des écoles vers la labellisation Génération 2024	959
N° 026	Sports - Attribution d'un bail emphytéotique administratif au profit de l'Association du Beauvais Oise Tennis (BOT) en vue de la création de terrains de padels tennis	961
N° 027	Sports - Participation au Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion de la pelouse synthétique du stade de Saint-Martin-le-Noeud - Avenant n°1	964
N° 028	Sports - Subventions sur projets	975

Rapport n° B-DEL-2023-0147

Commission : Ville responsable
Service : Finances

Budget principal - budget annexe Elispace - décision modificative n°1 -

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-6 et les articles L 1612-12 et suivants ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 03 février 2023 approuvant le budget primitif 2023, du 06 avril 2023 adoptant le compte administratif 2022 et celle du 30 juin 2023 validant le budget supplémentaire.

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint, présentant la situation des autorisations de programme et de crédits de paiement actualisés ;

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire ;

Considérant que le budget supplémentaire et les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la décision modificative du budget principal et du budget annexe Elispace de la ville de Beauvais arrêté comme suit :

Budget principal :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	261 100,00 €	261 100,00 €
Total :	261 100,00 €	261 100,00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- 1 190 000,00 €	- 1 190 000,00 €
Total :	- 1 190 000,00 €	- 1 190 000,00 €

Budget annexe Elispace :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	16 960,00 €	16 960,00 €
Total :	16 960,00 €	16 960,00 €

- décider de reprendre la totalité de la provision constituée sur le budget principal en 2022 pour un montant de 165.100 € . Le litige FIVA (Fonds d'intervention des Victimes de l'Amiante) pour le remboursement par la Ville d'une indemnisation versée en faveur d'un ancien pompier de la ville est soldé. Le tribunal a statué définitivement sur une condamnation de 93.400 euros.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 2 – ville responsable – du mercredi 11 octobre 2023.

DECISION MODIFICATIVE 2023

BUDGET PRINCIPAL BUDGET ANNEXE ELISPACE

----- RAPPORT DE PRESENTATION

Préambule

Cette décision modificative s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire : elle a été précédée par le rapport d'orientation budgétaire (09 décembre 2022), le vote des budgets primitifs 2022 (03 février 2023), le vote des comptes administratifs 2022 (06 avril 2023) et celui du budget supplémentaire du 30 juin 2023.

Elle permet d'ajuster au mieux certains crédits budgétaires impactés par des modifications de planning d'exécution, d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes, et accessoirement, des corrections ou mouvements entre chapitres demandés par les services.

Le document budgétaire «officiel», remis à l'ensemble des membres du conseil municipal, répond aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues du document budgétaire.

I - BUDGET PRINCIPAL

A – Section de fonctionnement

De nouvelles recettes permettent de financer des dépenses sur des chapitres ne pouvant bénéficier de virement de crédits.

Chap,	Article	Libellé / commentaires	Rappel BP + BS 2023	Montant DM1
78	7815	Reprise de provision : Nous pouvons reprendre l'intégralité de la provision constituée pour le litige avec la FIVA (Fonds d'intervention des Victimes de l'Amiante), le tribunal a retenu finalement 93 400 € que nous prévoyons en dépense	-	165 100
74	7478/421	Participation autres organismes : des participations complémentaires de la CAF sont attendues sur les centres de loisirs	1 533 500	96 000
		autres	103 623 823	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			105 157 323	261 100

Chap.	Article	Libellé / commentaires	Rappel BP + BS 2023	Montant DM1
012	6411x	Charges de personnel : Les recettes complémentaires nous permettent d'inscrire des crédits complémentaires pour tenir compte, notamment, de l'augmentation du point d'indice.	51 628 521	133 200
67	6712	Amendes fiscales et pénales : voir recettes de fonctionnement : montant à payer à la FIVA, financé par la reprise de provision	-	93 400
65	65	Subventions de fonctionnement aux associations : il s'agit de crédits initialement prévus sur le chapitre 67.	3 756 182	19 500
68	681x	Dotations aux provisions : Besoin complémentaire afin de financer les dotations délibérées le 30 juin dernier	80 000	15 000
		autres	94 321 141	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			98 157 323	261 100

B – Section d'investissement

Le report de travaux en 2024 nous permet de diminuer le recours à l'emprunt.

Chap.	Article	Libellé / commentaires	Rappel BP + BS 2023	Montant DM1
	16XX	Recours à l'emprunt : diminution	14 264 331	- 1 190 000
		autres	40 697 029	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			54 961 360	- 1 190 000
	202201	Opération 202201 : cœur de ville : les travaux seront réalisés en 2024	2 021 488	- 1 190 000
		autres	52 939 872	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			54 961 360	- 1 190 000

II - BUDGET ANNEXE ELISPACE

Pour la **section de fonctionnement**, la reprise de provision de **16 960 euros** délibérée par notre assemblée le 30 juin dernier finance l'augmentation des crédits « fluides » prévus au budget primitif pour un montant de 160 000 €. Le niveau de consommation actuel fait présager un besoin de crédit supplémentaire.

Il n'y a pas de modification de la section d'investissement.

Beauvais
CŒUR DE L'OISE, CŒUR DE VIE !



BUDGET 2023

DECISION MODIFICATIVE

Budget Principal

Budget annexe Elispace

Maquette

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE BEAUVAIS (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21600056200019

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE BVS

M. 14

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	32

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 60057	VILLE DE BEAUVAIS BUDGET PRINCIPAL	DM 2023
----------------------------	-----------------------------------------------------	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	261 100,00	261 100,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	261 100,00	261 100,00
------------------------------------------------------	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-1 190 000,00	-1 190 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-1 190 000,00	-1 190 000,00
-----------------------------------------------------	----------------------	----------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-928 900,00	-928 900,00
----------------------------	--------------------	--------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	20 050 491,00	0,00	0,00	0,00	20 050 491,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	51 628 521,00	0,00	133 200,00	133 200,00	51 761 721,00
014	Atténuations de produits	36 500,00	0,00	0,00	0,00	36 500,00
65	Autres charges de gestion courante	9 153 257,50	0,00	19 500,00	19 500,00	9 172 757,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		80 868 769,50	0,00	152 700,00	152 700,00	81 021 469,50
66	Charges financières	1 135 500,00	0,00	0,00	0,00	1 135 500,00
67	Charges exceptionnelles	337 331,00	0,00	93 400,00	93 400,00	430 731,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	80 000,00		15 000,00	15 000,00	95 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		82 421 600,50	0,00	261 100,00	261 100,00	82 682 700,50
023	Virement à la section d'investissement (5)	9 352 750,09		0,00	0,00	9 352 750,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	6 382 972,00		0,00	0,00	6 382 972,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		15 735 722,09		0,00	0,00	15 735 722,09
TOTAL		98 157 322,59	0,00	261 100,00	261 100,00	98 418 422,59

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	98 418 422,59
------------------------------------------------------	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	516 000,00	0,00	0,00	0,00	516 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 997 336,00	0,00	0,00	0,00	4 997 336,00
73	Impôts et taxes	63 125 964,00	0,00	0,00	0,00	63 125 964,00
74	Dotations et participations	21 486 984,00	0,00	96 000,00	96 000,00	21 582 984,00
75	Autres produits de gestion courante	544 134,00	0,00	0,00	0,00	544 134,00
Total des recettes de gestion courante		90 670 418,00	0,00	96 000,00	96 000,00	90 766 418,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	46 370,00	0,00	0,00	0,00	46 370,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		165 100,00	165 100,00	165 100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		90 716 798,00	0,00	261 100,00	261 100,00	90 977 898,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	597 986,00		0,00	0,00	597 986,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		597 986,00		0,00	0,00	597 986,00
TOTAL		91 314 784,00	0,00	261 100,00	261 100,00	91 575 884,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	13 842 538,59
-----------------------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	105 418 422,59
------------------------------------------------------	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	15 137 736,09
-------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

VILLE DE BEAUVAIS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2023

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 045 011,13	0,00	0,00	0,00	2 045 011,13
204	Subventions d'équipement versées	812 378,36	0,00	0,00	0,00	812 378,36
21	Immobilisations corporelles	21 264 073,50	0,00	0,00	0,00	21 264 073,50
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 495 741,20	0,00	0,00	0,00	2 495 741,20
	Total des opérations d'équipement	19 848 767,00	0,00	-1 190 000,00	-1 190 000,00	18 658 767,00
	Total des dépenses d'équipement	46 465 971,19	0,00	-1 190 000,00	-1 190 000,00	45 275 971,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 056 777,50	0,00	0,00	0,00	7 056 777,50
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 625,50	0,00	0,00	0,00	10 625,50
020	Dépenses imprévues	200 000,00		0,00	0,00	200 000,00
	Total des dépenses financières	7 267 403,00	0,00	0,00	0,00	7 267 403,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	53 763 374,19	0,00	-1 190 000,00	-1 190 000,00	52 573 374,19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	597 986,00		0,00	0,00	597 986,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 197 986,00		0,00	0,00	1 197 986,00
	TOTAL	54 961 360,19	0,00	-1 190 000,00	-1 190 000,00	53 771 360,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 771 360,19
-----------------------------------------------------	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 686 267,28	0,00	0,00	0,00	11 686 267,28
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	14 249 786,92	0,00	-1 190 000,00	-1 190 000,00	13 059 786,92
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des recettes d'équipement	26 136 054,20	0,00	-1 190 000,00	-1 190 000,00	24 946 054,20
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 520 000,00	0,00	0,00	0,00	5 520 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	3 679 470,47	0,00	0,00	0,00	3 679 470,47
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 544,00	0,00	0,00	0,00	14 544,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	925 000,00	0,00	0,00	0,00	925 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	510 000,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00
	Total des recettes financières	10 649 014,47	0,00	0,00	0,00	10 649 014,47
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	36 815 068,67	0,00	-1 190 000,00	-1 190 000,00	35 625 068,67
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	9 352 750,09		0,00	0,00	9 352 750,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 382 972,00		0,00	0,00	6 382 972,00

VILLE DE BEAUVAIS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2023

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 335 722,09		0,00	0,00	16 335 722,09
TOTAL		53 150 790,76	0,00	-1 190 000,00	-1 190 000,00	51 960 790,76

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 810 569,43
----------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 771 360,19
-----------------------------------------------------	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	15 137 736,09
------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	133 200,00		133 200,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 500,00		19 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	93 400,00	0,00	93 400,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	15 000,00	0,00	15 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		261 100,00	0,00	261 100,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	261 100,00
------------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	-1 190 000,00		-1 190 000,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		-1 190 000,00	0,00	-1 190 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 190 000,00
-----------------------------------------------------	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	96 000,00		96 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	165 100,00	0,00	165 100,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		261 100,00	0,00	261 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	261 100,00
------------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-1 190 000,00	0,00	-1 190 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-1 190 000,00	0,00	-1 190 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 190 000,00
-----------------------------------------------------	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	20 050 491,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	165 260,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	347 226,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	4 996 068,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	303 850,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	58 250,00	0,00	0,00
60622	Carburants	468 700,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 685 930,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	835 770,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	228 200,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	687 435,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	135 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	279 910,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	66 750,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	4 250,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	244 943,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 135 238,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	125 907,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	591 040,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	48 530,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	794 240,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	368 897,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	116 500,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	205 950,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	5 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	57 200,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	84 860,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	879 967,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	258 717,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	148 190,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	56 447,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	142 129,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 871,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	32 700,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	103 800,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	9 300,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	91 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	158 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	114 012,00	0,00	0,00
6237	Publications	101 250,00	0,00	0,00
6238	Divers	124 290,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	4 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	411 450,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	26 989,00	0,00	0,00
6256	Missions	14 594,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	86 880,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	100 050,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	90 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	12 850,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	58 465,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	276 071,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	304 204,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	110 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	14 511,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	14 700,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	224 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	20 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	300,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6 850,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	51 628 521,00	133 200,00	133 200,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	3 338 000,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	242 502,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	135 958,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	238 421,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	80 829,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	20 158 048,00	129 060,00	129 060,00

VILLE DE BEAUVAIS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	566 588,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	5 774 790,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	6 338 036,00	3 230,00	3 230,00
64138	Autres indemnités non tit.	766 481,00	0,00	0,00
64161	Emplois jeunes	34 139,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	94 105,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	117 333,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 268 205,00	910,00	910,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 755 325,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	280 670,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	581 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	10 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	2 206,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	79 296,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	29 825,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	8 774,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	142 990,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	585 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	36 500,00	0,00	0,00
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	2 500,00	0,00	0,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	1 000,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut ^o dégrèvt contrib. direct	33 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 153 257,50	19 500,00	19 500,00
6518	Autres	253 455,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	370 715,50	0,00	0,00
6531	Indemnités	432 209,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 006,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	34 014,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	103 664,00	0,00	0,00
6535	Formation	15 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	75 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	25 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	550 500,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	5 500,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 485 000,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	26 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	20 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	3 756 182,00	19 500,00	19 500,00
65888	Autres	12,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		80 868 769,50	152 700,00	152 700,00
66	Charges financières (b)	1 135 500,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 134 500,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	337 331,00	93 400,00	93 400,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	10 081,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	93 400,00	93 400,00
6714	Bourses et prix	75 650,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	44 500,00	0,00	0,00
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	207 100,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	80 000,00	15 000,00	15 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	80 000,00	-45 000,00	-45 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	60 000,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		82 421 600,50	261 100,00	261 100,00
023	Virement à la section d'investissement	9 352 750,09	0,00	0,00
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	6 382 972,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	6 251 639,00	0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	131 333,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		15 735 722,09	0,00	0,00
043	Opérat^o ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		15 735 722,09	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		98 157 322,59	261 100,00	261 100,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

VILLE DE BEAUVAIS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				261 100,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	109 873,21
Montant des ICNE de l'exercice N-1	108 873,21
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	516 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	501 000,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	15 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 997 336,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	1 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	80 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	155 240,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	156 633,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	220 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	22 500,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	10 200,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	670 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	251 417,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 005 938,00	0,00	0,00
70684	Redevances d'archéologie préventive	25 813,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	70 400,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	275 000,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	1 509 000,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	129 360,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	15 800,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	10 000,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	187 535,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	201 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	63 125 964,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	42 353 984,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	100 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	16 723 550,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	105 230,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	850 000,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	88 200,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	5 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	1 000 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	400 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 500 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	21 486 984,00	96 000,00	96 000,00
7411	Dotation forfaitaire	5 501 863,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	8 214 424,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	263 074,00	0,00	0,00
744	FCTVA	50 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	624 135,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	17 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	43 760,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	39 000,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	48 600,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	20 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	2 761 088,00	96 000,00	96 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3 798 092,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	10 177,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	46 450,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	49 321,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	544 134,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	276 922,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	267 200,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	12,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		90 670 418,00	96 000,00	96 000,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	10,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	10,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	46 370,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	500,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	4 370,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	41 500,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	165 100,00	165 100,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	165 100,00	165 100,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		90 716 798,00	261 100,00	261 100,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	597 986,00	0,00	0,00

VILLE DE BEAUVAIS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
722	Immobilisations corporelles	260 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	337 986,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		597 986,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		91 314 784,00	261 100,00	261 100,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	261 100,00
------------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 045 011,13	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 461 345,39	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	583 665,74	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	812 378,36	0,00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	25 000,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	54 298,85	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	530 000,00	0,00	0,00
2041631	ADM : Bien mobilier, matériel	196 660,01	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	6 419,50	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	21 264 073,50	0,00	0,00
2111	Terrains nus	759 540,31	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	232 894,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	100 381,77	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 818 696,96	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	545 379,40	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	148 458,40	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	5 398 519,94	0,00	0,00
2138	Autres constructions	544 384,23	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	2 237 639,75	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 565 796,77	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	267 009,31	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	142 110,68	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	8 576,95	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	859 147,77	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	231 432,82	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	767 081,80	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	23 367,84	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	1 558 134,05	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	582 165,01	0,00	0,00
2184	Mobilier	325 362,18	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 147 993,56	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 495 741,20	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	540,98	0,00	0,00
2313	Constructions	991 823,37	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 303 376,85	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	200 000,00	0,00	0,00
202001	Opération d'équipement n° 202001 (5)	6 900 000,00	0,00	0,00
202002	Opération d'équipement n° 202002 (5)	4 690 000,00	0,00	0,00
202003	Opération d'équipement n° 202003 (5)	5 888 279,00	0,00	0,00
202004	Opération d'équipement n° 202004 (5)	349 000,00	0,00	0,00
202201	Opération d'équipement n° 202201 (5)	2 021 488,00	-1 190 000,00	-1 190 000,00
Total des dépenses d'équipement		46 465 971,19	-1 190 000,00	-1 190 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 056 777,50	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	7 023 500,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	18 277,50	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	15 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 625,50	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 625,50	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		7 267 403,00	0,00	0,00
45412399	Trvx effectués d office 2023 (6)	30 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		53 763 374,19	-1 190 000,00	-1 190 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	597 986,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	337 986,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	251 201,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	17 370,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	44 970,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	24 445,00	0,00	0,00

VILLE DE BEAUVAIS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	Charges transférées (9)	260 000,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	251 201,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	17 370,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	44 970,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	24 445,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	260 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	600 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	600 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 197 986,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		54 961 360,19	-1 190 000,00	-1 190 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 190 000,00
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 686 267,28	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	597 577,74	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	239 385,24	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	136 617,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	6 549 919,30	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 708 768,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	969 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	500 000,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	700 000,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	285 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	14 249 786,92	-1 190 000,00	-1 190 000,00
1641	Emprunts en euros	14 249 786,92	-1 190 000,00	-1 190 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	200 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		26 136 054,20	-1 190 000,00	-1 190 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 199 470,47	0,00	0,00
10222	FCTVA	5 220 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 679 470,47	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 544,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	925 000,00	0,00	0,00
276341	Créance Communes du GFP	925 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	510 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		10 649 014,47	0,00	0,00
45422399	Trvx effectués d office 2023 (5)	30 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		30 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		36 815 068,67	-1 190 000,00	-1 190 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	9 352 750,09	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	6 382 972,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	9 730,62	0,00	0,00
28031	Frais d'études	82 982,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	37 440,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	354 825,00	0,00	0,00
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	3 900,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	186 136,24	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	1 566,00	0,00	0,00
28041622	CCAS : Bâtiments, installations	30 000,00	0,00	0,00
28041631	ADM : Bien mobilier, matériel	93 809,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	2 686,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	8 598,95	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	2 788,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	5 752,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	168,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	136 346,58	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	104 989,18	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	605 855,32	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	13 301,50	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	128 855,53	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	984 271,34	0,00	0,00
28138	Autres constructions	30 860,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	979 250,24	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	92 600,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	7 140,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	2 593,00	0,00	0,00

VILLE DE BEAUVAIS - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
281571	Matériel roulant	133 856,74	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	197 501,27	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	226 244,37	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	7 886,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	313 916,29	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	315 115,68	0,00	0,00
28184	Mobilier	194 722,33	0,00	0,00
28185	Cheptel	2 825,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	953 126,82	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	131 333,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		15 735 722,09	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	600 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	600 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		16 335 722,09	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		53 150 790,76	-1 190 000,00	-1 190 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 190 000,00
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202001 (1)
LIBELLE : Rehabilitation Piscine Bellier

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 430 512,86	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 430 512,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 179 074,43	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	251 438,43	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202002 (1)
LIBELLE : Rehabilitation Quadrilatere tranche 2

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		931 868,55	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	931 868,55	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	929 028,55	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202003 (1)
LIBELLE : NPRU Argentine et St Lucien

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 368 390,82	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	278 847,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	278 847,60	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	735,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	735,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 088 808,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 457 660,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	225 840,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 405 306,96	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202004 (1)
LIBELLE : Centre technique municipal

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		58 871,36	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	58 871,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	58 871,36	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202201 (1)
LIBELLE : Coeur de Ville

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		197 223,54	a 0,00	-1 190 000,00	b -1 190 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	184 987,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	184 987,60	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 032,58	0,00	-40 000,00	-40 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	8 032,58	0,00	-40 000,00	-40 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 203,36	0,00	-1 150 000,00	-1 150 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 203,36	0,00	-1 150 000,00	-1 150 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	1 190 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 7 576 486,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		7 038 500,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	7 023 500,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	15 000,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		537 986,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	337 986,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 576 486,00	7 020 351,18	0,00	14 596 837,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 22 690 722,09	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		6 445 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	5 220 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
276341	Créance Communes du GFP	925 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		16 245 722,09	0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	9 730,62	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	82 982,00	0,00	0,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	37 440,00	0,00	0,00
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	354 825,00	0,00	0,00
2804122	<i>Subv.Régions : Bâtiments, installations</i>	3 900,00	0,00	0,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	186 136,24	0,00	0,00
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	1 566,00	0,00	0,00
28041622	<i>CCAS : Bâtiments, installations</i>	30 000,00	0,00	0,00
28041631	<i>ADM : Bien mobilier, matériel</i>	93 809,00	0,00	0,00
2804172	<i>Autres EPL : Bâtiments, installations</i>	2 686,00	0,00	0,00
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	8 598,95	0,00	0,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	2 788,00	0,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat°</i>	5 752,00	0,00	0,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bâtiments et installat°</i>	168,00	0,00	0,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	136 346,58	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	104 989,18	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	605 855,32	0,00	0,00
281316	<i>Equipements de cimetière</i>	13 301,50	0,00	0,00
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	128 855,53	0,00	0,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	984 271,34	0,00	0,00
28138	<i>Autres constructions</i>	30 860,00	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	979 250,24	0,00	0,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	92 600,00	0,00	0,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	7 140,00	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	2 593,00	0,00	0,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	133 856,74	0,00	0,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	197 501,27	0,00	0,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	226 244,37	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	7 886,00	0,00	0,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	313 916,29	0,00	0,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	315 115,68	0,00	0,00
28184	<i>Mobilier</i>	194 722,33	0,00	0,00
28185	<i>Cheptel</i>	2 825,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	953 126,82	0,00	0,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
4817	Pénalités de renégociation de la dette	131 333,00	0,00	0,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	510 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	9 352 750,09	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	22 690 722,09	1 530 311,28	1 810 569,43	3 679 470,47	29 711 073,27

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	14 596 837,18
Ressources propres disponibles	VIII	29 711 073,27
Solde	IX = VIII – IV (5)	15 114 236,09

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01- Franck PIA	
02- Lionel CHISS	
03- Sandra PLOMION	
04- Yannick MATURA	
05- Isabelle SOULA	
06- Mohrad LAGHRARI	
07- Anne-Françoise LEBRETON	
08- Charles LOCQUET	
09- Corinne FOURCIN	
10- Philippe VIBERT	
11- Jacqueline MENOUBE	
12- Mamoudy LY	
13- Hatice KILINC-SIGINIR	
14- Monette-Simone VASSEUR	
15- Caroline CAYEUX	
16- Catherine THIEBLIN	
17- Jacques DORIDAM	
18- Ali SAHNOUN	
19- Patricia HIBERTY	
20- Guylaine CAPGRAS	
21- Frédéric BONAL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

22- Jérôme LIEVAIN	
23- Farida TIMMERMAN	
24- Cédric MARTIN	
25- Christophe GASPART	
26- Peggie CALLENS	
27- Charlotte COLIGNON	
28- Ludovic CASTANIE	
29- Josee MARINHO	
30- Loïc BARBARAS	
31- Vanessa FOULON	
32- Victor DEBIL-CAUX	
33- Halima KHARROUBI	
34- Antoine SALITOT	
35- Mamadou BATHILY	
36- Thierry AURY	
37- Dominique CLINCKEMAILLIE	
38- Grégory NARZIS	
39- Roxane LUNDY	
40- Leïla DAGDAD	
41- Mehdi RAHOUI	
42- Marianne SECK	
43- Claire MARAIS-BEUIL	
44- David MAGNIER	
45- Philippe ENJOLRAS	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE BEAUVAIS (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21600056200779

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE BVS

M. 14

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : REGIE EXPLOIT ELISPACE (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	21
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	22
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	23

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 60057	VILLE DE BEAUVAIS REGIE EXPLOIT ELISPACE	DM 2023
----------------------------	-----------------------------------------------------------	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	16 960,00	16 960,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	16 960,00	16 960,00
------------------------------------------------------	------------------	------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00
-----------------------------------------------------	-------------	-------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	16 960,00	16 960,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	542 058,00	0,00	16 960,00	16 960,00	559 018,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	292 242,00	0,00	0,00	0,00	292 242,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 372,00	0,00	0,00	0,00	13 372,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		847 672,00	0,00	16 960,00	16 960,00	864 632,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		847 872,00	0,00	16 960,00	16 960,00	864 832,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	84 421,00		0,00	0,00	84 421,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		84 421,00		0,00	0,00	84 421,00
TOTAL		932 293,00	0,00	16 960,00	16 960,00	949 253,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	949 253,00
------------------------------------------------------	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	236 111,00	0,00	0,00	0,00	236 111,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	545 795,50	0,00	0,00	0,00	545 795,50
Total des recettes de gestion courante		781 906,50	0,00	0,00	0,00	781 906,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		16 960,00	16 960,00	16 960,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		781 906,50	0,00	16 960,00	16 960,00	798 866,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	47 543,00		0,00	0,00	47 543,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		47 543,00		0,00	0,00	47 543,00
TOTAL		829 449,50	0,00	16 960,00	16 960,00	846 409,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	102 843,50
-----------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	949 253,00
------------------------------------------------------	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	36 878,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	439 141,07	0,00	0,00	0,00	439 141,07
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	439 141,07	0,00	0,00	0,00	439 141,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	439 141,07	0,00	0,00	0,00	439 141,07
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	47 543,00		0,00	0,00	47 543,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	47 543,00		0,00	0,00	47 543,00
	TOTAL	486 684,07	0,00	0,00	0,00	486 684,07

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	486 684,07
-----------------------------------------------------	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	254 422,01	0,00	0,00	0,00	254 422,01
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	254 422,01	0,00	0,00	0,00	254 422,01
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	254 422,01	0,00	0,00	0,00	254 422,01
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	84 421,00		0,00	0,00	84 421,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		84 421,00		0,00	0,00	84 421,00
TOTAL		338 843,01	0,00	0,00	0,00	338 843,01

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	147 841,06
----------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	486 684,07
-----------------------------------------------------	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	36 878,00
------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	16 960,00		16 960,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		16 960,00	0,00	16 960,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 960,00
------------------------------------------------------	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	16 960,00	0,00	16 960,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		16 960,00	0,00	16 960,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 960,00
------------------------------------------------------	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	542 058,00	16 960,00	16 960,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	149 450,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	4 030,00	16 960,00	16 960,00
60612	Energie - Electricité	139 310,00	0,00	0,00
60622	Carburants	600,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	600,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	8 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	400,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 500,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 690,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	40 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	31 378,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	9 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	3 500,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	100,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	41,00	0,00	0,00
6256	Missions	459,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	600,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 350,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	93 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	550,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	292 242,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 291,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	717,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 207,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	431,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	109 337,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 579,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	24 936,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	55 721,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	15 343,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 353,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	26 251,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 918,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 786,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	6 372,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 372,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	11 510,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 750,00	0,00	0,00
65888	Autres	112,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		847 672,00	16 960,00	16 960,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		847 872,00	16 960,00	16 960,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	84 421,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	84 421,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		84 421,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		84 421,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		932 293,00	16 960,00	16 960,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 960,00
------------------------------------------------------	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	236 111,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	32 500,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	203 611,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	545 795,50	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	175 080,00	0,00	0,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	370 715,50	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		781 906,50	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	16 960,00	16 960,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	16 960,00	16 960,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		781 906,50	16 960,00	16 960,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	47 543,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	47 543,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		47 543,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		829 449,50	16 960,00	16 960,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 960,00
------------------------------------------------------	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	439 141,07	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	232 284,55	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	206 856,52	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		439 141,07	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		439 141,07	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	47 543,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	47 543,00	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	47 543,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	47 543,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		47 543,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		486 684,07	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	254 422,01	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	17 580,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	40 182,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	196 660,01	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		254 422,01	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		254 422,01	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	84 421,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	44 841,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	232,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 972,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	367,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	36 009,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		84 421,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		84 421,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		338 843,01	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 47 543,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		47 543,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	47 543,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	47 543,00	15 841,07	0,00	63 384,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 84 421,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		84 421,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28135	Installations générales, agencements, ...	44 841,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	232,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 972,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	367,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	36 009,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	84 421,00	0,00	147 841,06	0,00	232 262,06

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 63 384,07
Ressources propres disponibles	VIII 232 262,06
Solde	IX = VIII – IV (5) 168 877,99

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01- Franck PIA	
02- Lionel CHISS	
03- Sandra PLOMION	
04- Yannick MATURA	
05- Isabelle SOULA	
06- Mohrad LAGHRARI	
07- Anne-Françoise LEBRETON	
08- Charles LOCQUET	
09- Corinne FOURCIN	
10- Philippe VIBERT	
11- Jacqueline MENOUBE	
12- Mamoudy LY	
13- Hatice KILINC-SIGINIR	
14- Monette-Simone VASSEUR	
15- Caroline CAYEUX	
16- Catherine THIEBLIN	
17- Jacques DORIDAM	
18- Ali SAHNOUN	
19- Patricia HIBERTY	
20- Guylaine CAPGRAS	
21- Frédéric BONAL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

22- Jérôme LIEVAIN	
23- Farida TIMMERMAN	
24- Cédric MARTIN	
25- Christophe GASPART	
26- Peggie CALLENS	
27- Charlotte COLIGNON	
28- Ludovic CASTANIE	
29- Josee MARINHO	
30- Loïc BARBARAS	
31- Vanessa FOULON	
32- Victor DEBIL-CAUX	
33- Halima KHARROUBI	
34- Antoine SALITOT	
35- Mamadou BATHILY	
36- Thierry AURY	
37- Dominique CLINCKEMAILLIE	
38- Grégory NARZIS	
39- Roxane LUNDY	
40- Leïla DAGDAD	
41- Mehdi RAHOUI	
42- Marianne SECK	
43- Claire MARAIS-BEUIL	
44- David MAGNIER	
45- Philippe ENJOLRAS	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Rapport n° B-DEL-2023-0146

Commission : Ville responsable
Service : Finances

Finances - Autorisation permanente de poursuites accordée au comptable public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R1617-24, et R2342-4 ;

Vu le Décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Considérant que le CGCT pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que le Décret 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales ;

Considérant que l'autorisation permanente et générale de poursuite n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais continue à les rendre plus rapides donc plus efficaces ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner à Madame Sylvie AUGAIT, comptable au service de gestion comptable de Beauvais, une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre de mesures d'exécution forcée, à savoir la Saisie Administrative à Tiers Détenteur (SATD) et les procédures civiles d'exécution ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 2 – ville responsable – du mercredi 11 octobre 2023.

Rapport n° B-DEL-2023-0133

Commission : Ville responsable
Service : Finances

Révision du pacte financier et fiscal du 14 novembre 2017

Introduit par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21/02/2014, le pacte financier et fiscal (PFF) doit être mis en œuvre par tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ayant signé un contrat de ville avec l'Etat.

Par délibération en date du 14 novembre 2017, le conseil communautaire de l'agglomération du Beauvaisis a adopté un pacte financier et fiscal.

Selon le III de l'article L.5211-28-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « Un pacte financier et fiscal vise à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes membres d'un EPCI. Ce pacte tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours (FDC) ou de la dotation de solidarité communautaire (DSC) ainsi que des critères retenus par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou reversements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ».

La loi de finances pour 2020 a modifié en profondeur les critères de répartition de la DSC. Après avoir reconduit en 2020 et 2021, par dérogation, les montants de DSC de 2019, le conseil communautaire a révisé et actualisé le PFF par délibération du 17 décembre 2021, pour modifier les règles de la DSC de manière à se conformer aux textes.

Par ailleurs, le conseil communautaire a créé et actualisé des dispositifs de fonds de concours (fonds de concours Voirie, fonds de concours petit patrimoine et fonds de développement communautaire).

Enfin, les travaux de refonte du PFF ont été menés au cours des années 2022-2023.

Vu la loi de finances pour 2020 en date du 28 décembre 2019 et notamment l'article 256 modifiant les critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L.5211-28-4,

Vu le code général des impôts et son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14/11/2017 relative à l'approbation du pacte financier et fiscal de l'agglomération du Beauvaisis,

Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 17/07/2020 et du 28/06/2021 reconduisant par dérogation les montants de dotation de solidarité communautaire de 2019,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17/12/2021 portant révision et actualisation du pacte financier et fiscal et modifiant les critères et règles de répartition de la dotation de solidarité communautaire, les autres dispositions du pacte financier et fiscal restant inchangées,

Vu la délibération du conseil communautaire du 06/07/2023 relative à la révision du pacte financier et fiscal du 14/11/2017,

Vu la délibération du conseil municipal du 10/12/2021 relative à l'actualisation du pacte financier et fiscal,

Considérant les travaux de refonte du pacte financier et fiscal menés conjointement entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et ses communes membres, au cours des années 2022 et 2023,

Considérant que le pacte financier et fiscal révisé adopté en conseil communautaire le 6 juillet 2023 prévoit qu'une modification du pacte requiert une délibération à la majorité qualifiée du conseil communautaire et une délibération à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le pacte financier et fiscal révisé, ci-joint

Le rapport a été présenté pour information à la commission 2 – ville responsable – du mercredi 11 octobre 2023..

Pacte Fiscal et Financier

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Sommaire

Préambule	2
I. Contexte	3
II. Principes fondateurs de la coopération	4
III. Outils du pacte	5
A. Attributions de compensation	6
B. Dotation de solidarité communautaire	8
C. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	9
D. Fonds de concours	11
E. Fiscalité éolienne	12
IV. Modalités de révision	13
V. Annexes	14

Préambule

Le pacte financier et fiscal est un instrument privilégié pour traduire financièrement les priorités stratégiques du territoire et la solidarité intercommunale. Le législateur l'a souhaité obligatoire pour les communautés détenant un contrat de ville, ainsi que pour les EPCI les plus importants (Métropoles et CU).

Le pacte financier fiscal (PFF) n'est pas uniquement une obligation légale. C'est surtout l'opportunité de se pencher sur le projet de territoire dont il permettra la mise en œuvre.

C'est un outil qui lie les communes et leur intercommunalité sur le plan politique et permet de traduire les principales orientations en matière d'engagements financiers, de projets et de solidarité pour la mandature.

Il permet de se donner des principes et de les décliner en règles, tout en laissant de la souplesse dans leur mise en œuvre.

Il expose les méthodes permettant de dégager les moyens nécessaires à la conduite d'un projet intercommunal, tout en assurant la continuité de financement de politiques communales.

Il renforce l'identité communautaire et contribue ainsi à l'attractivité de l'agglomération et de ses communes.

Après une première mouture en 2017, rediscuter, retravailler, redéfinir les contours du pacte de la Communauté d'Agglomération apparaît comme une nécessité. Un chantier nécessaire après avoir traversé des contraintes financières importantes lors des dernières années, vu de nombreux nouveaux élus rejoindre l'intercommunalité et à l'amorce de plusieurs chantiers structurants pour le territoire.

I. Contexte

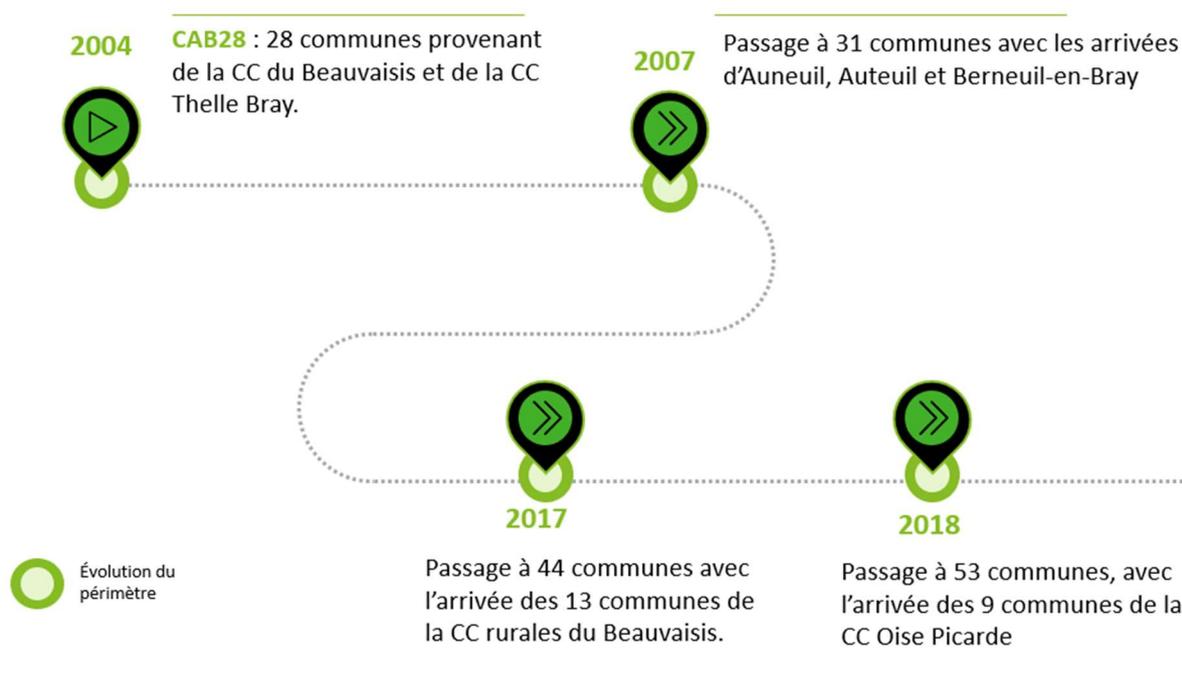
La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) regroupe 53 communes représentant près de 104 000 habitants.

Le territoire intercommunal bénéficie d'un dynamisme particulier, notamment en raison de sa situation géographique. Appartenant au département de l'Oise, il fait partie de la Région Hauts-de-France, mais c'est le département non francilien le plus proche de la capitale.

Situé sur un nœud de desserte routière (A16 : axe Paris-Calais, Lille, Bruxelles, RN31 : axe Rouen-Reims, Allemagne), le Beauvaisis présente un excellent maillage routier vers les grandes agglomérations de proximité. Cet important réseau routier est complété par un réseau ferré et un aéroport de premier plan (Beauvais Tillé).

Ces atouts se traduisent sur le volet économique avec un développement soutenu et une attractivité importante, en particulier sur la partie sud du territoire.

Cet ensemble intercommunal est le fruit d'une construction progressive, entamée en 2004, sur près de 15 années.



Les extensions successives se sont accompagnées de transferts de compétences réguliers, élargissant le spectre d'intervention de l'Agglomération.

Aux cotés de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne et de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, la CAB appartient au Pôle Métropolitain de l'Oise, créé en 2018.

II. Principes fondateurs de la coopération

Une mise en œuvre reposant sur une approche participative

La valeur cardinale poursuivie à travers l'ensemble des travaux relatifs à cette nouvelle mouture du pacte fiscal et financier a été le sens du collectif et la co-construction.

La méthode de travail s'est, en effet, attachée à donner une place centrale à la concertation et aux échanges avec chacune des 54 collectivités. Outre la tenue de plusieurs réunions d'explications et d'échanges au lancement de l'exercice, une large campagne d'entretiens a permis que chaque commune le souhaitant soit entendue individuellement, afin de dresser un bilan de sa situation et d'appréhender ses besoins et problématiques.

Plusieurs ateliers collectifs se sont déroulés afin de construire avec l'ensemble des acteurs les contours de la nouvelle version du pacte et de répondre à toutes les interrogations induites par les changements envisagés.

En complément de cet impératif de travail en intelligence collective, les travaux préparatoires se sont attachés à faire preuve d'une entière transparence sur les flux financiers passés et actuels. En effet, la complexité induite par les évolutions réglementaires, les changements de périmètre et les transferts de compétence peut se traduire par une traçabilité réduite et des difficultés à reconstituer les différents flux financiers entre la CAB et les communes. Un effort, nécessaire, a été fait pour redonner de la lisibilité à l'ensemble des acteurs sur cet historique.

La mise en place de différents outils de coopération

En sus, et dans l'optique de renforcer la relation CAB / communes afin que la CAB devienne le premier partenaire de ces dernières, la stratégie suivie par l'Agglomération privilégie la confiance, la proximité et le déploiement de solutions facilitatrices pour les communes.

Ce volet fait l'objet d'un dispositif partenarial dédié et amené à s'étoffer pour compléter le soutien de l'intercommunalité à ses communes membres. En effet, en complément du service mutualisé de gestion du droit des sols, la CAB déploie d'autres instruments de coopération tel que la plateforme multi-services. De nouveaux outils sont en cours de construction afin de compléter le soutien apporté aux communes du territoire.



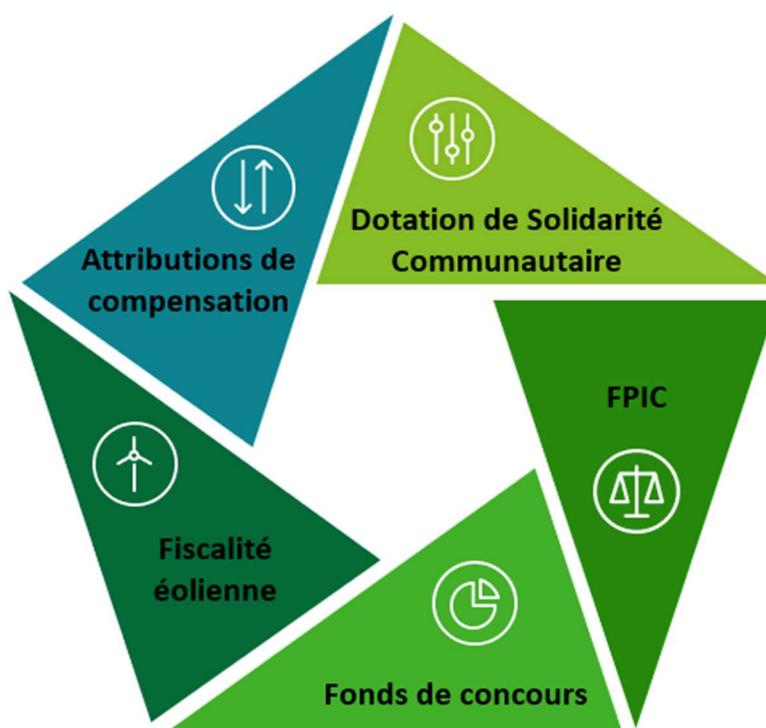
III. Outils du pacte

Le pacte financier doit pouvoir tenir compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences ainsi que des politiques communautaires poursuivies au moyen de différents flux financiers croisés.

Ainsi, même si la loi laisse une grande souplesse aux intercommunalités s'agissant de la forme ou du contenu des pactes, certains éléments apparaissent incontournables.

La CAB a fait le choix de retenir 5 axes majeurs :

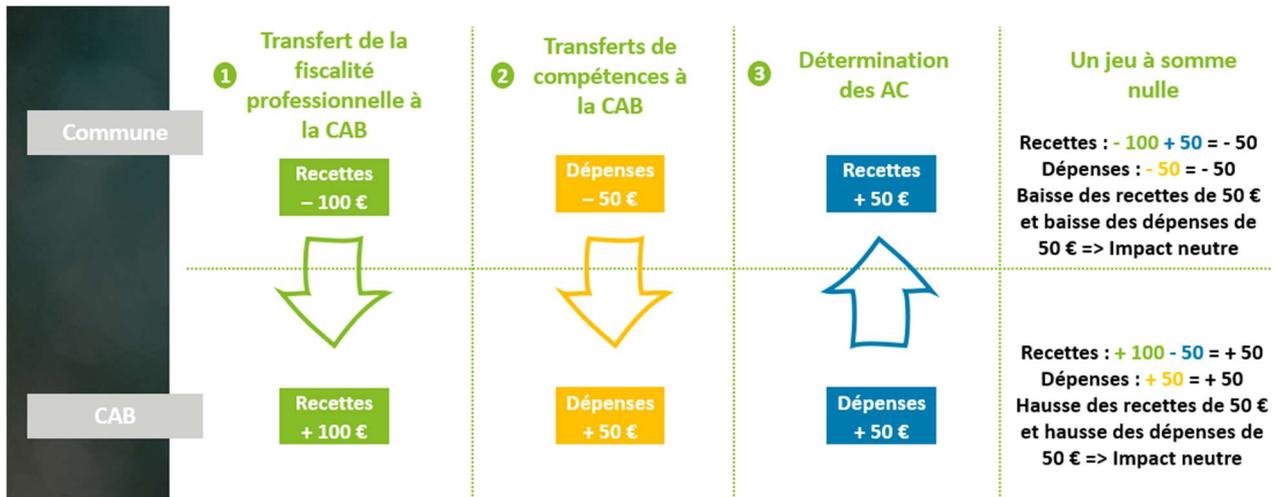
- La question des attributions de compensation
- La solidarité mise en œuvre via le dispositif de la dotation de solidarité communautaire
- Les modalités de répartition des prélèvements ou reversements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- Les soutiens de l'EPCI aux projets des communes à travers les fonds de concours
- La répartition des ressources de fiscalité éolienne



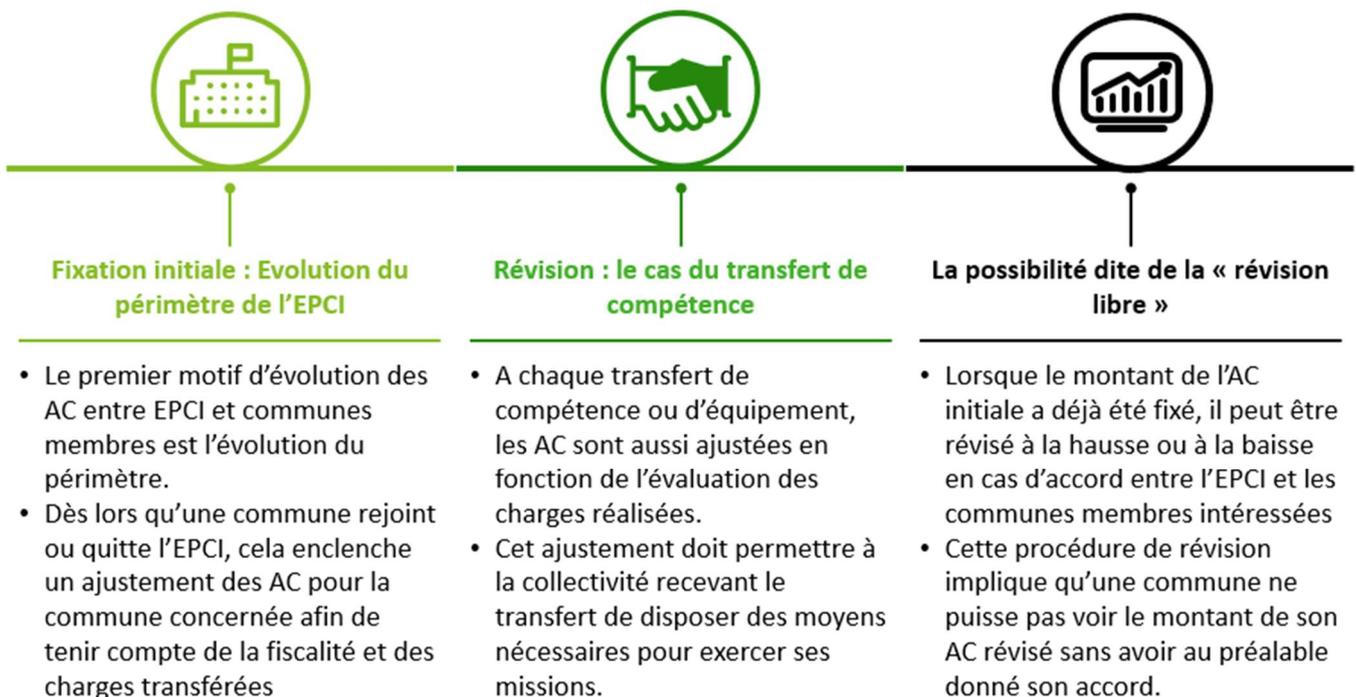
A. Attributions de compensation

Les Attributions de Compensation constituent une dépense obligatoire et reposent sur le principe de la neutralité budgétaire mis en œuvre au moment du passage à la fiscalité unique : la communauté bénéficie du produit de la fiscalité économique sur l'ensemble du territoire communautaire et restitue à chaque commune membre le produit de fiscalité perçu au moment du transfert de la ressource économique, déduction faite de la charge nette (recettes déduites) des compétences transférées.

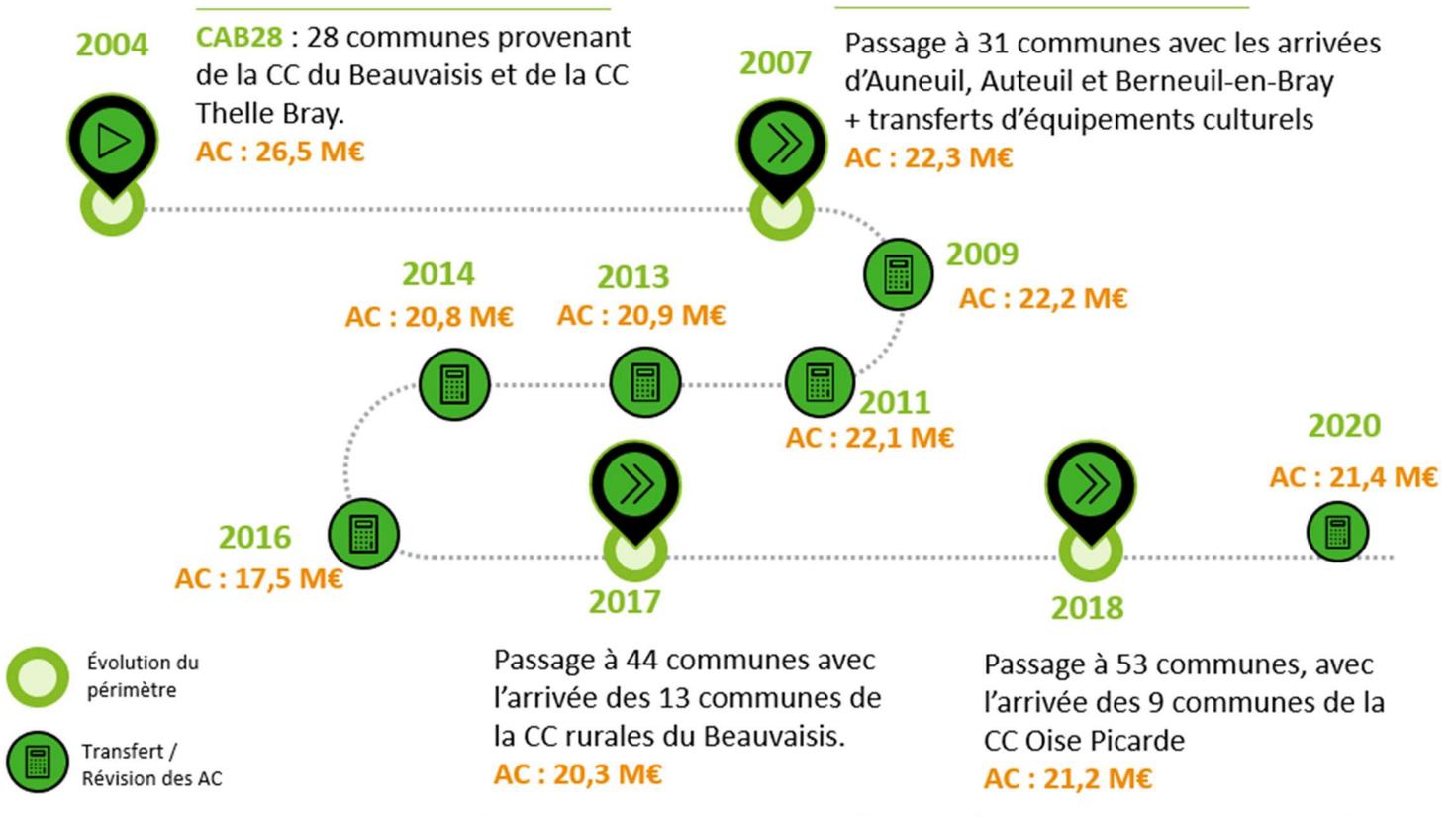
Elles ont donc vocation à garantir la neutralité financière au moment des transferts de compétences tant pour les budgets des communes que pour celui du groupement.



Les recettes transférées à l'EPCI sont évaluées au départ et ne sont plus rediscutées (sauf cas dérogatoire). S'agissant des charges, de la même façon que les recettes, les charges transférées ne sont pas réévaluées une fois le transfert effectué, mais l'attribution de compensation peut évoluer en fonction des nouveaux transferts réalisés.

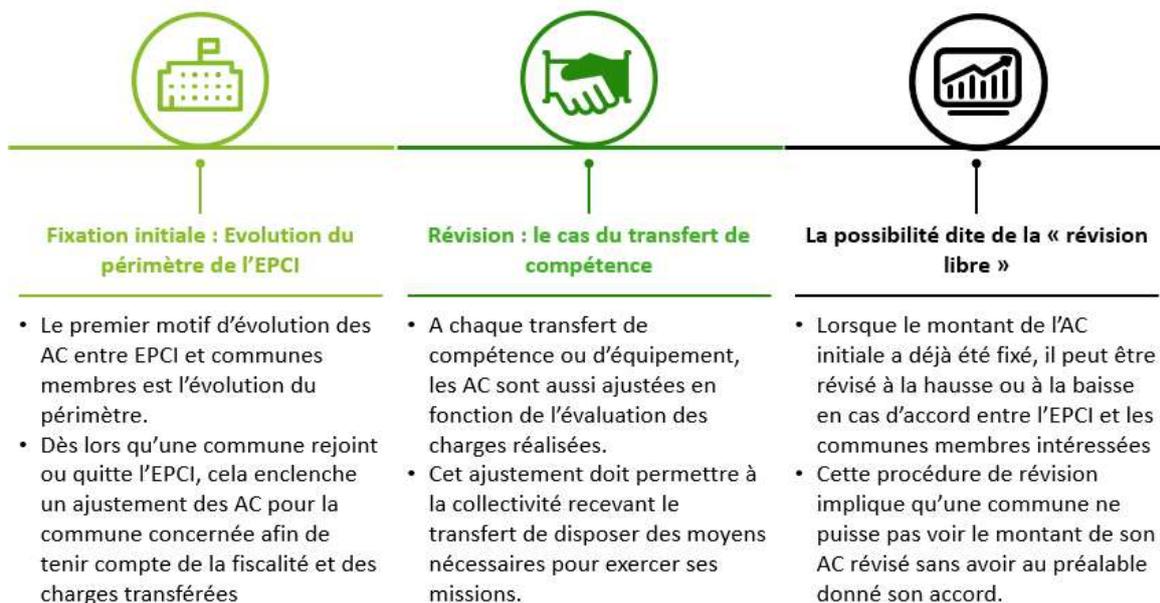


C'est ainsi que depuis 2004, le montant des attributions de compensation redistribuées par la CAB aux communes a été revu près d'une dizaine de fois.



Les attributions actuellement versées par la CAB sont présentées en annexe de ce pacte (annexe 1) et sont susceptibles d'évolution en fonction de futurs transferts.

Les attributions de compensations peuvent évoluer sous 3 conditions :



B. Dotation de solidarité communautaire

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un mécanisme financier de péréquation intercommunale, destiné à réduire les écarts de richesse entre les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre.

La DSC est facultative pour les CA et les CC, obligatoire pour les CU et Métropoles. Cependant, pour les EPCI à FPU signataires de contrats de ville, comme c'est le cas de la CAB, il est obligatoire d'adopter un pacte fiscal et financier. Dans le cas contraire, une DSC au seul profit des communes concernées par le contrat de ville serait obligatoirement instituée.

Le principe et les critères de répartition sont fixés par le conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Le montant de cette dotation est fixé librement par le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale.

La DSC est répartie en tenant compte prioritairement de l'importance de l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant et de l'écart de revenu moyen par habitant de la commune par rapport à celui de l'EPCI, les autres critères étant fixés librement par le conseil, sous réserve de respecter l'objet de la dotation, à savoir, réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes.

La dotation de solidarité communautaire a un inconvénient pour l'EPCI : elle vient en effet en minoration de son CIF et donc, de la DGF qu'elle perçoit. Contrairement aux attributions de compensation toutefois, la DSC ne compte que pour 50% de son montant dans le calcul du CIF de l'ensemble intercommunal.

La CAB fait le choix d'intégrer différents critères de répartition, en complément des deux critères légaux, afin de mieux tenir compte des spécificités du territoire et des différentes contraintes pesant sur les communes.

Les critères et la pondération retenus sont donc les suivants :

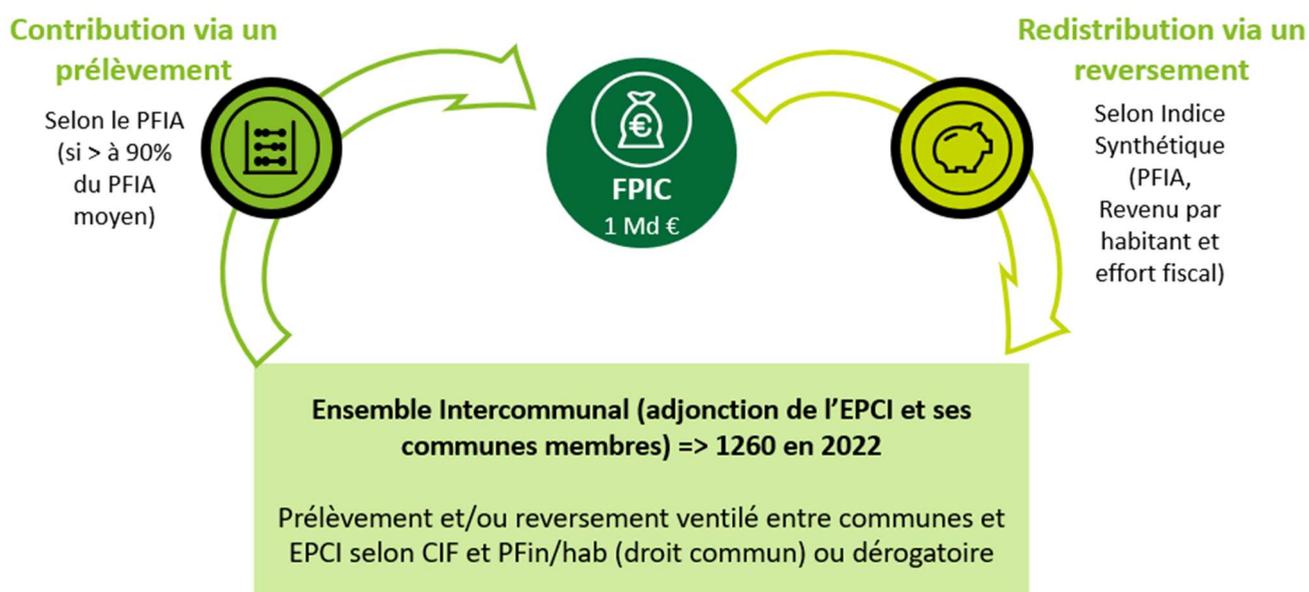
Critère	Pondération
Potentiel financier par habitant (DGF)	20 %
Revenu par habitant (INSEE)	20 %
Superficie	10 %
Longueur de voirie dans le domaine communal	10 %
Part fixe forfaitaire	20 %
Pertes DNP	20 %
Total	100 %

Le montant de l'enveloppe et la répartition individuelle en fonction des critères actualisés grâce aux dernières fiches DGF disponibles seront déterminés annuellement par la CAB.

Au titre de l'année en cours, les attributions de chaque commune sont présentées en annexe de ce pacte (annexe 2).

C. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.



Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. La contribution d'un ensemble intercommunal ou d'une commune isolée est fonction de l'écart relatif de son PFIA par habitant au PFIA moyen par habitant et de sa population avec un effet progressif.

Sont bénéficiaires du FPIC : 60 % des ensembles intercommunaux classés selon un indice synthétique, représentatif des ressources et des charges des collectivités, composé de critères simples et applicables à toutes les intercommunalités quelles que soient leur taille et leur situation (rurales ou urbaines). L'indice synthétique est composé à 60 % du revenu par habitant, à 20 % du potentiel financier agrégé et à 20 % de l'effort fiscal.

Dès lors que le montant imputable à l'ensemble intercommunal (CAB + communes membres) est calculé, il est procédé à une répartition interne d'abord entre l'EPCI et l'ensemble des communes membres, puis la part incombant aux communes membres est répartie entre elles selon plusieurs critères.

Les méthodes sont les suivantes :

Répartition de droit commun : la répartition entre l'EPCI et ses communes membres est effectuée au prorata du coefficient d'intégration fiscale (CIF) de l'EPCI.

Le montant des communes sera égal à la différence entre le montant total de l'EI et celui de l'EPCI. Entre communes membres, cette répartition s'opère au regard du potentiel financier par habitant et de leur population.

Répartition dérogatoire n°1 : l'EPCI peut opter pour une répartition entre les collectivités différentes, en s'appuyant sur plusieurs critères. Toutefois, ce dispositif dérogatoire ne peut avoir pour effet une majoration du montant d'une commune-membre de plus de 30 % par rapport au droit commun. Le recours à cette dérogation nécessite une délibération prise à la majorité des 2/3 du conseil communautaire.

Répartition dérogatoire n°2 : Une répartition totalement libre est possible, mais les conditions de d'adoption des délibérations sont plus strictes, puisqu'en plus de la majorité des deux tiers du conseil communautaire, il est nécessaire d'obtenir des délibérations concordantes de chaque conseil municipal.

La CAB fait le choix d'appliquer la répartition de droit commun.

En complément, il convient de rappeler que la loi prévoit que les communes les plus pauvres au sens des dotations de péréquation verticale sont exonérées d'office du prélèvement. Sont ainsi exemptées les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), les 30 premières communes de moins de 10 000 habitants éligibles à la DSU et les 2 500 premières communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR).

Il convient de préciser que les informations présentées sont celles en vigueur à la date de la formalisation du présent pacte, un décret détermine chaque année les modalités de calcul et de répartition. De ce fait, ces éléments sont susceptibles d'évoluer à l'avenir.

Au titre de l'année en cours, les montants déterminés pour chaque commune sont présentés en annexe de ce pacte (annexe 3).

D. Fonds de concours

En application des principes de spécialité (territoriale et fonctionnelle) et d'exclusivité (une compétence ne peut être détenue que par une seule personne) qui régissent l'intercommunalité, le transfert d'une compétence à un EPCI entraîne le dessaisissement des communes membres dans le champ des compétences transférées. Ces principes impliquent par conséquent que le budget des communes membres ne puisse prendre à sa charge des dépenses afférentes au champ de compétences exercées par l'EPCI.

Plusieurs dérogations à ces principes ont été introduites successivement par la loi permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider l'une de leurs communes membres à assumer une charge, souvent des charges de centralité, qui n'ont pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéresse plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI.

Ces fonds de concours peuvent aussi être versés par une ou plusieurs communes membres à l'EPCI dont elles sont membres et sans lien obligatoire avec une compétence exercées par l'EPCI.

Toutefois, le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle).

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

En l'espèce, la CAB a mis en place plusieurs fonds de concours spécialisés. Ces derniers sont régis par un règlement dédié, présenté en annexe dudit pacte (annexe 4).

E. Fiscalité éolienne

Chaque éolienne installée sur le territoire génère une recette fiscale forfaitaire : l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux), calculé en fonction d'un tarif annuel par KWh installé.

A la création de cette recette, 30% revenait au Département, 70% à l'EPCI en FPU. Eu égard à cette répartition, le PFF voté en 2017 prévoyait que 30 % de la part intercommunale (soit environ 20% de l'IFER total) des IFER de chaque nouvelle éolienne implantée sur le territoire soient redistribués à la commune d'implantation.

Entre temps, la Loi de Finances pour 2019 est venue modifier cette répartition :

Répartition IFER éolienne avant 2019		Répartition IFER éolienne après 2019	
Département	30 %	Département	30 %
EPCI	70 %	EPCI	50 %
Commune	0 %	Commune	20 %
Total	100 %	Total	100 %

Désormais, 20% des IFER de chaque nouvelle éolienne implantée à partir du 01/01/19 sont directement perçus par la commune d'implantation.

Les flux concernés antérieurement ayant été intégrés lors des calculs des AC et la disposition prévue par le pacte fiscal et financier de 2017 étant désormais inscrite dans la loi, cette section est devenue sans objet.

IV. Modalités de révision

La CAB adopte le présent pacte fiscal et financier à la majorité qualifiée.

L'adoption du pacte par les communes se fait à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le présent pacte pourra faire l'objet d'une révision dans les mêmes conditions.

V. Annexes

Annexe 1 - Attributions de compensation versées par la CAB

COMMUNES	Montants AC 2023	Montants AC à compter de 2024 *
ALLONNE	494 825,79 €	494 825,79 €
AUCHY LA MONTAGNE	63 645,15 €	63 645,15 €
AUNEUIL	350 299,09 €	350 299,09 €
AUTEUIL	29 910,70 €	29 910,70 €
AUX MARAIS	-17 414,00 €	-17 414,00 €
BAILLEUL SUR THERAIN	641 976,54 €	641 976,54 €
BEAUVAIS	16 723 549,41 €	16 727 130,41 €
BERNEUIL-EN-BRAY	-17 310,02 €	-17 310,02 €
BONLIER	14 489,00 €	14 489,00 €
BRESLES	766 312,25 €	766 312,25 €
CREVECOEUR LE GRAND	599 250,08 €	602 303,08 €
FAY SAINT QUENTIN	45 695,89 €	45 695,89 €
FONTAINE-ST-LUCIEN	-3 472,00 €	-3 472,00 €
FOUQUENIES	-10 891,00 €	-10 891,00 €
FOUQUEROLLES	56 338,74 €	56 338,74 €
FRANCASTEL	99 654,85 €	99 654,85 €
FROCOURT	-11 570,00 €	-11 570,00 €
GOINCOURT	-26 732,00 €	-26 732,00 €
GUIGNECOURT	-3 957,20 €	-3 957,20 €
HAUDIVILLERS	71 998,50 €	71 998,50 €
HERCHIES	2 250,90 €	2 250,90 €
HERMES	709 875,39 €	709 875,39 €
JUVIGNIES	-6 591,00 €	-6 591,00 €
LA CHAUSSEE DU BOIS D'ECU	56 197,09 €	56 197,09 €
LAFRAYE	29 449,85 €	29 449,85 €
LAVERSINES	100 257,70 €	100 257,70 €
LE MONT ST ADRIEN	-20 615,00 €	-20 615,00 €
LE SAULCHOY	17 798,76 €	17 798,76 €
LITZ	66 607,30 €	66 607,30 €

LUCHY	100 892,08 €	100 892,08 €
MAISONCELLE-ST-PIERRE	-3 464,00 €	-3 464,00 €
MAULERS	42 524,82 €	42 524,82 €
MILLY SUR THERAIN	-10 419,11 €	-10 419,11 €
MUIDORGE	26 375,62 €	26 375,62 €
NEUVILLE EN HEZ	123 678,38 €	123 678,38 €
NIVILLERS	-5 962,00 €	-5 962,00 €
PIERREFITTE EN BEAUVAISIS	-13 140,00 €	-13 140,00 €
RAINVILLERS	-19 103,00 €	-19 103,00 €
REMERANGLES	79 325,27 €	79 325,27 €
RUE SAINT PIERRE	99 195,20 €	99 195,20 €
ROCHY-CONDE	61 000,64 €	61 000,64 €
ROTANGY	33 612,47 €	33 612,47 €
SAINT GERMAIN LA POTERIE	-10 830,00 €	-10 830,00 €
SAINT LEGER EN BRAY	-661,00 €	-661,00 €
SAINT MARTIN LE NŒUD	-36 121,00 €	-36 121,00 €
SAINT PAUL	-10 425,06 €	-10 425,06 €
SAVIGNIES	-15 050,00 €	-15 050,00 €
THERDONNE	55 876,40 €	55 876,40 €
TILLE	141 773,30 €	177 934,30 €
TROISSEREUX	-39 974,22 €	-27 769,22 €
VELENNES	23 863,77 €	23 863,77 €
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE	-10 237,00 €	-10 237,00 €
WARLUIS	-5 083,05 €	-5 083,05 €
TOTAL	21 429 479,27 €	21 484 479,27 €
S/TOTAL AC positives	21 728 500,93 €	21 771 295,93 €
S/TOTAL AC négatives	-299 021,66 €	-286 816,66 €
Total	21 429 479,27 €	21 484 479,27 €
Nbre communes AC positive :	31	31
Nbre communes AC négative :	22	22

* Les montants des AC pour 2024 sont établis conformément au rapport de la CLECT du 10 septembre 2018 relatif au transfert de charges des zones d'activité économique.

Annexe 2 – Montants de DSC par commune

commune	DSC 2023
ALLONNE	10 467
AUCHY-LA-MONTAGNE	14 405
AUNEUIL	20 576
AUTEUIL	7 327
BAILLEUL-SUR-THERAIN	11 388
BEAUVAIS	188 340
BERNEUIL-EN-BRAY	9 417
BONLIER	5 717
BRESLES	54 888
CREVECOEUR-LE-GRAND	38 898
FAY-SAINT-QUENTIN	12 042
FONTAINE-SAINT-LUCIEN	5 057
FOUQUENIES	5 466
FOUQUEROLLES	6 017
FRANCASTEL	11 000
FROCOURT	6 080
GOINCOURT	9 651
GUIGNECOURT	5 362
HAUDIVILLERS	16 207
HERCHIES	6 234
HERMES	17 819
JUVIGNIES	5 700
LACHAUSSEE-DU-BOIS-D'ECU	5 258
LAFRAYE	10 411
LAVERSINES	22 092
LITZ	6 462
LUCHY	15 235
MAISONCELLE-SAINT-PIERRE	5 047
MAULERS	9 261
MILLY-SUR-THERAIN	13 457
MONT-SAINT-ADRIEN	6 138
MUIDORGE	6 204
NEUVILLE-EN-HEZ	24 147
NIVILLERS	5 114
PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS	6 072
RAINVILLERS	8 348

REMERANGLES	5 085
ROCHY-CONDE	7 205
ROTANGY	7 788
RUE-SAINT-PIERRE	16 455
SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE	5 804
SAINT-LEGER-EN-BRAY	5 718
SAINT-MARTIN-LE-NOEUD	10 824
SAINT-PAUL	10 633
SAULCHOY	5 352
SAVIGNIES	7 939
THERDONNE	8 173
TILLE	10 206
TROISSEREUX	10 346
VELENNES	8 097
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE	11 317
WARLUIS	9 464
MARAIS	7 414
	759 122

Annexe 3 – Montants du FPIC 2022

Chaque année, la répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres est notifiée en juillet – août (répartition de droit commun).

La répartition pour 2023 n'est pas encore connue. Celle de 2022 est présentée à titre d'information.

REPUBLIQUE FRANCAISE		10/10/2022	
PREFECTURE DE L' OISE			
Fiche de notification FPIC 2022 : ensembles intercommunaux de métropole et des DOM			
Exercice	2022	Département	60
Ensemble intercommunal: 200067999 CA DU BEAUVAISIS			
Répartition du FPIC pour l'EPCI			
	Montant prélevé	Montant reversé	Solde
Part EPCI	-658 891	1 107 979	449 088

Répartition du FPIC pour les communes membres				
Code INSEE	Nom communes	Montant prélevé	Montant reversé	Solde
60009	ALLONNE	-10 737	20 973	10 236
60026	AUCHY-LA-MONTAGNE	-2 147	13 943	11 796
60029	AUNEUIL	-13 574	51 412	37 838
60030	AUTEUIL	-2 138	12 823	10 685
60041	BAILLEUL-SUR-THERAIN	-13 405	34 528	21 123
60057	BEAUVAIS	0	852 641	852 641
60063	BERNEUIL-EN-BRAY	-2 862	20 077	17 215
60081	BONLIER	-1 559	12 259	10 700
60103	BRESLES	-18 705	72 932	54 227
60178	CREVECOEUR-LE-GRAND	-15 065	71 603	56 538
60230	FAY-SAINT-QUENTIN	-1 863	12 623	10 760
60243	FONTAINE-SAINT-LUCIEN	-632	4 355	3 723
60250	FOUQUENIES	-1 646	9 774	8 128
60251	FOUQUEROLLES	-1 208	5 618	4 410
60253	FRANCASTEL	-2 115	10 146	8 031
60264	FROCOURT	-1 899	12 243	10 344
60277	GOINCOURT	-5 450	37 682	32 232
60290	GUIGNECOURT	-1 291	9 815	8 524
60302	HAUDIVILLERS	-2 972	18 425	15 453
60310	HERCHIES	-2 442	14 492	12 050
60313	HERMES	-12 929	41 209	28 280
60328	JUVIGNIES	-1 055	8 337	7 282
60336	LACHAUSSEE-DU-BOIS-D'ECU	-1 031	3 182	2 151

60339	LAFRAYE	-1 340	8 482	7 142
60355	LAVERSINES	-4 289	29 354	25 065
60366	LITZ	-1 956	5 902	3 946
60372	LUCHY	-2 593	14 488	11 895
60376	MAISONCELLE-SAINT-PIERRE	-576	3 932	3 356
60390	MAULERS	-1 263	7 523	6 260
60403	MILLY-SUR-THERAIN	-7 035	41 466	34 431
60428	MONT-SAINT-ADRIEN	-2 696	13 609	10 913
60442	MUIDORGE	-601	3 002	2 401
60454	NEUVILLE-EN-HEZ	-4 079	20 236	16 157
60461	NIVILLERS	-814	4 528	3 714
60490	PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS	-1 401	8 731	7 330
60523	RAINVILLERS	-3 388	21 596	18 208
60530	REMERANGLES	-2 150	1 981	-169
60542	ROCHY-CONDE	-3 909	21 410	17 501
60549	ROTANGY	-981	4 419	3 438
60559	RUE-SAINT-PIERRE	-3 369	17 133	13 764
60576	SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE	-1 789	11 623	9 834
60583	SAINT-LEGER-EN-BRAY	-1 305	8 615	7 310
60586	SAINT-MARTIN-LE-NOEUD	-3 787	23 875	20 088
60591	SAINT-PAUL	-6 532	33 532	27 000
60608	SAULCHOY	-455	2 046	1 591
60609	SAVIGNIES	-3 524	19 428	15 904
60628	THERDONNE	-4 127	23 599	19 472
60639	TILLE	-6 727	19 232	12 505
60646	TROISSEREUX	-4 754	31 186	26 432
60663	VELENNES	-988	5 601	4 613
60668	VERDEREL-LES-SAUQUEUSE	-2 670	18 228	15 558
60700	WARLUIS	-4 759	25 698	20 939
60703	MARAIS	-3 039	21 032	17 993
	TOTAL	-203 621	1 822 579	1 618 958

Annexe 4 – Règlements de fonds de concours

Annexe 4-1 – Fonds de concours petit patrimoine

Article 1 : Institution du fonds de concours petit patrimoine

Des dispositifs de protection du patrimoine se sont mis en place en France dès la Révolution française. Mais c'est véritablement au 20^{ème} siècle que naît une politique publique du patrimoine avec la création du concept de monument historique. La législation de protection du patrimoine ne cesse de s'étoffer et accompagne l'évolution de la notion même de patrimoine, constitué désormais de biens matériels et immatériels.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) a souhaité s'engager dans cette action de sauvegarde du patrimoine, symbole d'une culture au sens d'une identité environnementale, historique et sociologique propre. Car sauvegarder et valoriser le patrimoine, c'est aussi soutenir la politique culturelle. La communauté d'agglomération du Beauvaisis s'associe ainsi à des dispositifs complémentaires tels que les aides publiques, le mécénat, la souscription de dons.

Article 2 : Champs d'application

Le petit patrimoine rural ou de proximité est représenté par l'ensemble des biens culturels matériels qui ne sont pas inscrits ou classés au titre des monuments historiques.

De plus, les projets éligibles devront obligatoirement être des biens publics.

Les biens culturels matériels pouvant faire l'objet d'une demande de financement sont :

- Les alambics, les pressoirs,
- Les cadrans solaires, les calvaires,
- Les chapelles, les gargouilles,
- Les fontaines, les puits,
- Les fours à pain,
- Les lavoirs, les moulins,
- Les ponts, les tours,
- Les sculptures, les statues,
- Les plaques de rues,
- Les vitraux,
- Les anciennes pompes à bras pour les pompiers
- Les monuments aux morts
- ...

(liste non exhaustive)

Sont exclus :

- Les bâtiments administratifs municipaux, les ateliers, les garages...,
- Les écoles,
- Toute construction en préfabriqué,
- Les études.

Seules les 52 communes (hors Beauvais) de la CAB peuvent solliciter des aides auprès du fonds de concours petit patrimoine.

Article 3 : Modalités d'attribution du fonds de concours petit patrimoine

- 2 dossiers au maximum par maître d'ouvrage et par an.
- Les subventions allouées portent sur des projets d'investissements.
- Le fonds de concours petit patrimoine n'est pas cumulable avec d'autres fonds de concours de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.
- Le fonds de concours petit patrimoine pourra intervenir en complément des seuls fonds propres de la commune, même si celle-ci n'obtient aucune autre subvention publique (État, Département, Région, LEADER...).
- Il n'y a pas de montant minimum d'intervention du fonds de concours petit patrimoine.
- Le montant maximum d'intervention du fonds de concours petit patrimoine est fixé à 10 000 € par commune et par an.
- Le taux global d'intervention ne pourra excéder 70 % du montant total HT en cumul avec les autres subventions.
- Le taux de participation minimum du maître d'ouvrage est fixé à 30 % du montant total HT.
- Lorsque la commune finance seule sans partenaire financier son projet et qu'elle sollicite le fonds de concours petit patrimoine de la CAB, la subvention de la CAB peut intervenir à hauteur de 50 % maximum du montant total HT.
- Dans les autres cas, lorsque la commune finance son projet à l'aide d'un partenaire financier et sollicite la CAB dans le cadre du fonds de concours petit patrimoine, la communauté d'agglomération du Beauvaisis interviendra sur le solde, moins la participation obligatoire du maître d'ouvrage, sans dépasser 50 %.

Article 4 : Constitution du dossier

Chaque commune devra recueillir toutes les informations nécessaires sur le projet et les rassembler dans un dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours petit patrimoine. Il devra comprendre les pièces suivantes :

- note de synthèse présentant le projet,
- plan (de situation, d'aménagement et/ou plan de masse),
- descriptif précis de l'opération,
- devis détaillé du projet,
- délibération de la commune avec le plan de financement précisant les différentes subventions sollicitées et la part communale
- l'arrêté d'attribution de subvention des autres partenaires dès réception pour compléter le dossier.

Article 5 : Versement de la subvention

La commune bénéficiaire recevra un arrêté précisant le montant de subvention retenu au titre du fonds de concours petit patrimoine. Elle sera versée selon les modalités suivantes :

- Des acomptes pourront être versés au fur et à mesure de l'avancement de l'opération sur présentation des factures acquittées.
- Aucun acompte en dehors du solde ne pourra être inférieur à 1 000 €.
- Le solde sera réglé à l'achèvement de l'opération sur production par le bénéficiaire d'un état récapitulatif des dépenses réalisées, visé par le Trésorier et le responsable de l'opération. Celui-ci devra également produire un certificat attestant la complète réalisation de l'opération subventionnée.
- Si le coût définitif de l'opération est inférieur au montant subventionnable retenu, la subvention allouée sera calculée au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.
- Les travaux ne pourront débuter avant l'attribution de la subvention par le conseil communautaire, sauf dérogation pour commencement anticipé.

La commune disposera d'un délai de deux ans à compter de la date de notification de l'arrêté pour produire les justificatifs nécessaires.

Article 6 : Modalités de reversement

Si l'opération est abandonnée ou si le fonds de concours petit patrimoine est utilisé pour le financement d'autres opérations que celles faisant l'objet de l'arrêté, le bénéficiaire reversera à la communauté d'agglomération du Beauvaisis les sommes indûment utilisées.

Article 7 : Mention de partenariat

La commune bénéficiaire du fonds de concours petit patrimoine a l'obligation d'apposer le logo de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur le panneau de chantier, ainsi que d'afficher le montant de la subvention attribuée.

Plus globalement, elle devra mentionner systématiquement l'aide publique et l'engagement fort de la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans cette action de sauvegarde du patrimoine bâti rural non inscrit et non classé. Ainsi, l'établissement public de coopération intercommunale doit apparaître (logo, texte...) sur chaque information ou publication éditée sur le patrimoine concerné.

Annexe 4-2 – Fonds de développement communautaire

Préambule

Le Fonds de Développement Communautaire (FDC) a été mis en place dès la création de la Communauté de Communes du Beauvaisis. **Il est destiné à favoriser l'émergence des projets s'inscrivant dans les compétences ou les priorités de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.**

Chaque année, au moment du vote du Budget de la Communauté, une somme est inscrite au titre du FDC. Celle-ci sera ensuite reversée aux communes membres en fonction des priorités de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et des règles approuvées au sein de ce règlement.

Les projets, soumis à l'examen de la commission « Aménagement du Territoire », ne peuvent être proposés que par les communes rurales membres de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Article 1 : Modalités d'attribution du FDC

L'accès au FDC est réglementé de la manière suivante :

- Les subventions allouées porteront sur des projets d'investissement. Ces investissements portent sur des biens immobiliers ou sur des biens mobiliers, dans les conditions définies au présent règlement.
- **Le taux global d'intervention ne pourra excéder 75 %** en cumul avec les autres subventions
- **Le FDC ne pourra intervenir qu'en complément de subventions de l'Etat, du Conseil Régional de Picardie ou du Conseil Général de l'Oise.** Toutefois, pour les dossiers dont l'assiette subventionnable est inférieure à 20 000 euros hors taxe, soit une subvention maximale au titre du FDC de 5 000 euros (25 %), le FDC peut intervenir en complément des seuls fonds propres de la commune, sans subvention de l'Etat, du conseil régional ou du conseil départemental. Cette possibilité est limitée à un dossier par an.
- Le projet et la demande de financement correspondante doit obligatoirement être référencée dans le cadre de l'appel à projets et inscrit à la programmation annuelle FDC validé en début d'année par le Conseil communautaire, ou dans un complément à la programmation annuelle.
- Taux de participation minimum du maître d'ouvrage : 25%

- Il n'est pas fixé de nombre limité de projets pouvant être aidé par année au titre du FDC, le total des subventions accordées au titre du FDC sur un an étant plafonné à 60 000 euros
- Possibilité de financement d'une deuxième tranche de travaux sous réserve d'examen du dossier technique et accord préalable de la commission aménagement lors du dépôt du dossier : Le financement ne sera pas automatique. Dans ce cas, le taux d'intervention pour la 2^{ème} tranche pourra être minoré.
- Le taux et le plafond de subvention FDC varie en fonction de seuils appliqués aux assiettes subventionnables des projets :

1er seuil

- o Pour une assiette subventionnable jusqu'à 3 000 €
- o Le taux d'intervention du FDC sera au maximum de 50 %,

2ème seuil

- o Pour une assiette subventionnable dont le montant varie entre 3 000 € et 80 000 €
- o Le taux d'intervention du FDC sera au maximum de 25%,

3ème seuil

- o Pour une assiette subventionnable dont le montant varie entre 80 000 € et 150 000 €
- o Le taux d'intervention du FDC sera au maximum de 20%.

4ème seuil

- o Pour une assiette subventionnable dont le montant est supérieur à 150 000 €
- o L'intervention du FDC sera plafonnée à 60 000 € maximum.

Pour les projets structurants à caractère intercommunal une possibilité de bonification de la subvention FDC est ouverte

Eligibilité des projets :

Les domaines d'intervention du FDC identifiés sont les suivants :

- La sauvegarde du patrimoine bâti
- Construction de logements locatifs communaux
- Construction d'équipements destinés à la réalisation de services à la population (accueil périscolaire, petite enfance, culture, loisirs, sportifs, cimetière, jardins familiaux)
- Installation de dispositifs de vidéo-surveillance sur le domaine public (places, rues de la commune)
- Etudes préalables à la réalisation de projet éligibles au titre du FDC
- Les parkings ou places de stationnement aménagés pour desservir un équipement ou élément de patrimoine éligible au FDC
- Les achats en matériels dès lors que ceux-ci permettent à la commune de contribuer à la mise en valeur du territoire
- Les dispositifs de signalétiques et jalonnements concernant des parcours sportifs ou d'orientation
- Les dispositifs de signalétiques et jalonnements concernant la mise en valeur de sites touristiques ou naturels des communes, ainsi que les chemins de randonnées
- Le financement de travaux de rénovation ou d'amélioration de la performance énergétique portant sur des écoles ou mairies existantes, mais limités dans leur montant à la première tranche d'intervention du FDC, à savoir 80 000 € HT, subventionné à 25% au titre du FDC, et à l'exclusion de tout de nouveaux groupes scolaires ou nouvelles mairies

Tout projet qui ne figure pas dans les domaines d'intervention du FDC cité ci-dessus est inéligible, sauf proposition exceptionnelle du bureau renvoyant au conseil pour décision.

Article 2 : constitution du dossier

Le dossier de demande de subvention au titre du FDC doit comprendre, au minimum, les pièces suivantes :

- Note de synthèse présentant et justifiant l'opération
- Plan de situation, Plan d'aménagement et Plan Masse
- Permis de construire ou récépissé de dépôt
- Descriptif de l'opération
- Devis détaillé de l'opération
- Délibération de la commune avec plan de financement précisant la part demandée au titre du Fonds de Développement Communautaire, la part des autres partenaires (Etat, Région, Département) et la part communale
- L'arrêté de subvention des autres partenaires dès réception pour compléter le dossier.

Article 3 : Versement de la subvention

La subvention reçue au titre du FDC sera versée selon les modalités suivantes :

- Des acomptes pourront être versés au fur et à mesure de l'avancement de l'opération sur présentation des factures acquittées.
- Le solde sera réglé à l'achèvement de l'opération sur production par le bénéficiaire d'un état récapitulatif des dépenses réalisées, visé par le Trésorier et le responsable de l'opération. Celui-ci devra également produire un certificat attestant de la complète réalisation de l'opération subventionnée.
- Si le coût définitif de l'opération est inférieur au montant subventionnable retenu, la subvention allouée sera calculée au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.
- **Les travaux ne pourront débuter avant l'attribution de la subvention par le conseil communautaire sauf dérogation pour commencement anticipé.**

Article 4 : arrêté de subvention

Le bénéficiaire recevra un arrêté précisant le montant de subvention retenu au titre du FDC. Il disposera d'un délai de deux ans à compter de la date de notification de l'arrêté pour produire les justificatifs désignés à l'article 3.

Article 5 : Modalités de reversement

Si l'opération est abandonnée ou si le fonds est utilisé pour le financement d'autres opérations que celles faisant l'objet de l'arrêté, le bénéficiaire reversera à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis les sommes indûment utilisées.

Article 6 : Mention de partenariat

La commune ou le partenaire bénéficiaire a l'obligation d'apposer le logo de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sur le panneau de chantier ainsi que d'afficher le montant de la subvention attribuée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Annexe 4-3 – Fonds de concours Voirie

Un fonds de concours Voirie a été créé pour les opérations d'entretien courant des voies prioritaires des catégories suivantes des différentes communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :

- Catégorie 1 – Transports urbains
- Catégorie 2 – Desserte des routes nationales ou départementales
- Catégorie T 1 – Trafic intense

La catégorie trafic intense est définie par des critères de trafic routier de 2 000 véhicules / jour pour les deux sens de circulation, comptabilisé sur cinq jours ouvrables sur une période de deux semaines.

Les critères d'attribution de ce fonds de concours sont les suivants :

- La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis intervient dans la limite de 50% de la charge nette communale hors taxe,
- Le cumul fonds de concours / subventions ne doit pas excéder 70% du montant des travaux,
- En l'absence de subvention perçue par la commune, le fonds de concours versé par la Communauté d'Agglomération ne doit pas excéder 50% du montant hors taxe des travaux.

Rapport n° B-DEL-2023-0150

Commission : Ville responsable
Service : Ressources Humaines

Tableau des effectifs

Il convient de procéder aux ajustements suivants en vue de :

- Remplacer des agents partis (mutation, longue maladie, détachement, disponibilité, etc.)
- Changement du fondement juridique de contrats
- Création de postes :
 - Directeur général des services
 - Agent technique au parc Marcel Dassault (agent en disponibilité d'office)
 - Agent d'entretien à temps non complet dans la direction vie éducative
 - Régisseur placier
 - Responsable du réseau de chaleur
 - Responsable de service du patrimoine arboré
 - Conducteur de travaux – travaux programmés
 - Chargé.e de production au quadrilatère
 - Chargé e de mission coordination de la programmation culturelle des 800 ans de la cathédrale (contrat de projet)

Nature de la modification du tableau (motif)	Direction/ Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité social territorial sauf indications contraires	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)	Nb
Création (détachement)	Direction générale		Directeur -rice général-e des services / Cadre d'emplois des administrateurs à temps complet	1
Création / Suppression	Pôle Cohésion sociale	Responsable du pôle cohésion sociale / Attaché à temps complet	Responsable du pôle cohésion sociale / Cadre d'emplois des attachés à temps complet	1

Création / Suppression	Direction du paysage et de la logistique urbaine / Parc Dassault	Jardinier - ère / Agent de maitrise à temps complet	Jardinier -ère / Cadre d'emplois des adjoints technique à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création / suppression (disponibilité)	Direction des familles / Crèche A petits pas	Assistant-e d'accueil petite enfance / Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe à temps complet	Assistant -e d'accueil petite enfance / Cadre d'emplois des agents sociaux à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création / Suppression	Pôle Cadre de vie environnement / PAF	Agent de gestion comptable / Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe à temps complet	Agent de gestion comptable / Cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création / Suppression (Disponibilité)	Pôle secrétariat général / Direction des services à la population	Responsable service logistique interne / Technicien principal de 1 ^{re} classe à temps complet	Responsable service logistique interne / Cadre d'emplois des techniciens à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création / Suppression	Direction DEAL / Vie associative et relations internationales	Gardien-ne logé-e maison de quartier St Just des Marais / Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe à temps complet	Gardien-ne logé-e maison de quartier St Just des Marais / Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet	1
Création (disponibilité d'office)	Direction vie éducative		Agent d'entretien / Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (42.86/100) Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création / Suppression (fondement juridique)	Direction générale / Direction prévention sécurité	Travailleur social / Assistant socio-éducatif à temps complet (art 332.14)	Travailleur.euse social.e / Assistant.e socio-éducatif.ve à temps complet (art 332.8)	1
Création / Suppression	Direction Prévention Sécurité / CSU	Agent de vidéosurveillance / Adjoint technique principal de 2 ^e classe à temps complet	Agent de vidéosurveillance / Cadre d'emplois des adjoints techniques ou des adjoints administratifs à temps complet	
Création (Disponibilité d'office)	Direction du paysage et de la logistique urbaine / Parc Dassault		Agent technique / Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet	1

Création	Direction des services à la population / Réglementation		Régisseur placier / Cadre d'emplois des adjoints techniques ou administratifs à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création / Suppression (mobilité interne)	Direction vie éducative	Animateur -rice en ALSH / Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe à temps complet	Animateur -rice en ALSH / Cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps complet	1
Création / Suppression (Fondement juridique)	DEAL/ Elispace	Responsable de service / Contractuel catégorie A à temps complet (Art 332-8)	Responsable de service / Contrat de projet Cadre d'emplois des attachés à temps complet	1
Création / Suppression	Direction du paysage et de la logistique urbaine / Service Marissel EV	Responsable d'équipe/ Agent de maitrise principal à temps complet	Responsable d'équipe / Cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création	Direction du paysage et de la logistique urbaine / Service patrimoine arboré		Responsable de service / Cadre d'emplois des agents de maitrise à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création	Direction Transition santé		Responsable réseau de chaleur / Cadre d'emplois des techniciens à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création / Suppression	Pôle cohésion sociale	Agent de gestion budgétaire et administratif / Cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet	Agent de gestion budgétaire et administratif / Cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création	Pôle Cadre de vie environnement / direction Patrimoine bâti		Conducteur – rice de travaux – travaux programmés / cadre d'emplois des techniciens à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1

Création / Suppression (Mobilité)	Pôle Cadre de vie environnement / direction Patrimoine bâti	Technicien -ne carnet de bord /Agent de maîtrise principal à temps complet	Technicien -ne carnet de bord / Cadre d'emplois des techniciens à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création	Direction de la culture / Quadrilatère		Chargé -e de production / Cadre d'emplois des attachés Contractuel à temps complet (art 332.8)	1
Création / Suppression	Direction Patrimoine Bâti / Service Electricité	Responsable unité électricité / Agent de maîtrise principal à temps complet	Responsable unité électricité / Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création / Suppression	Direction des services intérieurs / Service documentation archives	Responsable de service / Attaché principal de conservation du patrimoine à temps complet	Responsable de service / Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création	Direction de la culture		Chargé -e de mission coordination de la programmation des 800 ans de la cathédrale / Contrat de projet à temps complet	1

* sauf indication contraire

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2023, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 2 – ville responsable –
du mercredi 11 octobre 2023. |

[]

Rapport n° B-DEL-2023-0129

Commission : Ville responsable
Service : Juridique - Contentieux

Bilan des activités de la commission consultative des services publics locaux -CCSPL- de l'année 2022

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 13 de la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, oblige désormais le président de la commission consultative des services publics locaux à présenter à son assemblée délibérante ou son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission.

Les compétences de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) sont les suivantes :

1. examen des rapports

La commission examine tous les ans :

- le rapport établi par chaque délégataire de service public tel que prévu à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 précisant et renforçant les obligations relatives au rapport annuel du délégataire de service public local (rapport comportant notamment des données comptables, des données d'investissement, et les conditions d'exécution et qualité du service),
- le bilan d'activité des services publics exploités en régie directe dotée de l'autonomie financière.

Ce rôle de simple examen n'est assorti d'aucune sanction.

2. Les consultations obligatoires de la C.C.S.P.L.

La commission est obligatoirement consultée pour avis, par l'organe délibérant, sur tout projet de création de services publics, en délégation de service public ou en régie dotée de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Au cours de l'exercice 2022, la C.C.S.P.L. s'est réunie une fois le 10 novembre 2022, afin d'examiner les rapports d'activités 2021 des délégations suivantes :

1. gestion du stationnement payant en ouvrage et sur voirie,
2. exploitation de la fourrière automobile,
3. exploitation du centre animalier,
4. régie Elispace,
5. gestion du crématorium,
6. gestion de la patinoire,
7. exploitation du réseau de chaleur.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2022 cités ci-dessus.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 2 – ville responsable – du mercredi 11 octobre 2023.



ORDRE DU JOUR

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

*
* *

13 h 00 - Stationnement :

- rapport d'activité du délégataire,

13 h 45 – Fourrière automobile :

- rapport d'activité du délégataire,

14 h 15 – Centre animalier :

- rapport d'activité du délégataire,

14 h 45 –

15 h 30 – Élispace :

- rapport sur la qualité du service,

16 h 00 – Crématorium :

- rapport d'activité du délégataire,

16 h 45 – Patinoire :

- rapport d'activité du délégataire.

17 h 30 - Réseau de chaleur :

- rapport d'activité du délégataire,

Fait à Beauvais, le 25 octobre 2022

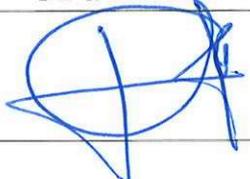
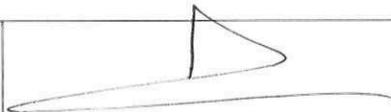
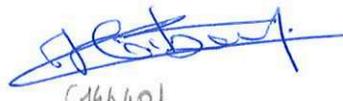


**COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX**

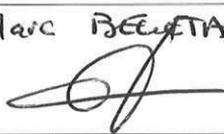
**Jeudi 10 novembre 2022
à 13 h 00**

Feuille de présence

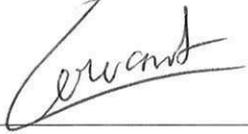
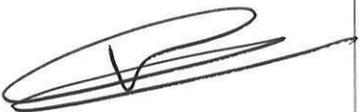
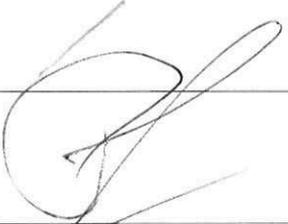
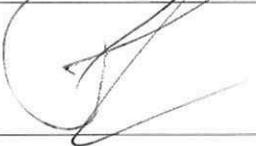
ÉLUS

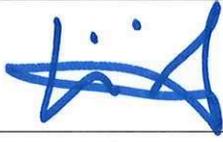
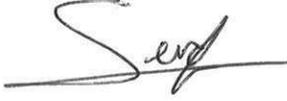
NOM	FONCTION	SIGNATURE
Lionel CHISS	Président de la CCSPL	
Titulaires		
Antoine SALITOT	Conseiller délégué	(15h20) 
Sandra PLOMION	Adjointe au maire	
Victor DEBIL-CAUX	Conseiller délégué	EXCUSE
Hatice KILINC-SIGINIR	Adjointe au maire	—
Thierry AURY	Conseiller municipal	—
Suppléants		
Yannick MATURA	Adjoint au maire	
Patricia HIBERTY	Conseillère déléguée	 (14h40)
Cédric MARTIN	Conseiller délégué	EXCUSE
Corinne FOURCIN	Adjointe au maire	—
Dominique CLINCKEMAILLIE	Conseillère municipale	

ASSOCIATIONS

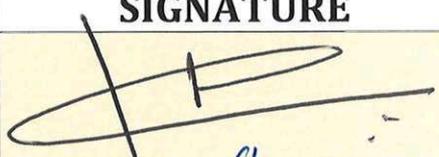
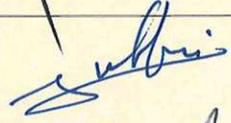
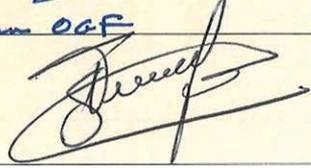
ASSOCIATIONS	NOM	SERVICE PUBLIC CONCERNE	SIGNATURE
Association des crématisés	Mme ADAM	Crématorium	—
Beauvais Argentine Aquariophilie	M. BUTTEUX	Centre animalier	—
ALEP	M. THIPOUSE	Centre animalier	Excusé représenté par M. Goujon
ALEP	M. GOUJON	Centre animalier	en visi Ⓟ
A l'écoute de la nature	Mme Martine BELLETANTE	Centre animalier	M. Marc BELLETANTE 
VELLOVAQUE		Stationnement	Représenté par M. GOUJON
BEAUVAIS SHOPPING	Mme Pauline CHEVEUX	Stationnement	—
BEAUVAIS SHOPPING	M. Nicolas BUQUET	Stationnement	—
Comité de l'Oise de la Prévention Routière		Fourrière automobile	—
Les ateliers de la Bergerette		Réseau de chaleur	—
ASPTT Omnisport		Patinoire	—
Le comptoirs magique		Elispace	—
ASCA	Mme Julie HAUET	Elispace	—

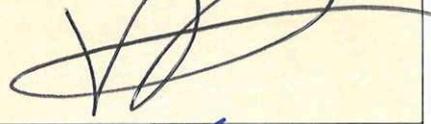
ADMINISTRATIFS

NOM	FONCTION	SERVICE PUBLIC CONCERNE	SIGNATURE
M. MEUNIER	Directeur Général des services	Excuse	/
M CHARLEY	Directeur du pôle Technique	Excuse	/
Mme MOULA	Directrice du pôle en charge du secrétariat général		
M. LASSERON	Directeur de l'agence de l'urbanisme et de développement	/	/
Mme DESHAYES	Directrice du pôle cohésion sociale	/	/
Mme LITEAU-BASSE	Directrice du pôle animation et attractivité	/	/
Mme FARDEL	Directrice des finances	Excuse	/
Mme LERVANT	Finances		
Mme Arancibia	Finances		
M. TACHON	Responsable des mobilités	Stationnement	
Mme THEVENET	Chargée de mission mobilités douces et stationnement	Stationnement	
M. KOZAKIWIEZ	Directeur Prévention – Sécurité	Centre animalier et Fourrière automobile	

M. BELQUIN	Elispace	Elispace	Mme Leclair 
M. LUGINBUHL	Directeur des services à la population	Crématorium	
M. SERGEANT	Directeur DDSPT	CRAM	
Mme ROCHE	DDSPT	CRAM	en visio -
Mme FROSSARD	Directrice des sports	Patinoire	
Mme LAHRAVI	Resp. PAF Cohésion Sociale	Patinoire	

DÉLÉGATAIRES

SERVICE PUBLIC	Représentant(s)	SIGNATURE
Crématorium	<i>Maëlan Delgehin</i> M. GOURINAL	
Crématorium	<i>N. Loïc SOUBLIN</i> Mme Cendrine LANIRAY Responsable de projet <i>Direction des Crématoriums CAF</i>	
Crématorium	Mme Françoise SIMONPIERI	
Stationnement	M. Thomas HOURDAIN Directeur du secteur HDF	ABSENT
Stationnement	M. Songane NGOM	
Stationnement	Mme Isabelle BRANDICOURT	
Centre animalier	M. FONTENEAU	
Centre animalier	M. SABALCAGARAY	Présent par visio x ²
Centre animalier	Mme PERRAULT ✓	
Centre animalier	Mme CHAZAL	
Centre animalier	Mme PERRAULT <i>Albane</i>	Présent par visio
Fourrière automobile	M. TOUSVERTS	
Fourrière automobile	Mme KAISER	

CRAM	M. MASSE	
CRAM	M. POULTIER Huon	
CRAM	M. MICHAUD	
PATINOIRE	M. HALMAERT	
PATINOIRE		

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DE LA VILLE DE BEAUVAIS

DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

FOURRIÈRE AUTOMOBILE – ALLÔ DÉPANNAGE

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Pour vous répondre, Madame CLINCKEMAILLIE, les tarifs ont été actualisés en septembre, conformément à une demande ancienne.

Ça fait 2 ans que je suis là et effectivement ça faisait 2 C.C.S.P.L. que vous en faisiez part.

On a tâché, dans le cadre de l'actualisation des tarifs cette année, pour être tout à fait clair, à se calquer aux maximas légaux définis par le décret d'application des tarifs maxima pouvant être appliqués pour l'enlèvement des véhicules et ensuite les différentes modalités de gardiennage, s'agissant des types de V.L., poids lourds, etc.

On est, sauf erreur de ma part, j'avais veillé à ça, encore une fois au maxima, pour répondre à ce que vous sollicitiez, des tarifs légaux.

Notamment, on avait évoqué le plus important, qui est celui de l'enlèvement, en le passant à 121,50 pour se calquer à ce que la police nationale fait sur le territoire depuis le décret d'application en 2019 et nous, nous étions restés, pour être tout à fait précis, à 117,50 €.

Depuis le 1^{er} septembre, je crois qu'on vous en avait notifié juste un petit peu après, le 5 ou 6 septembre, peut-être le 10 au plus, nous appliquons enfin, si je puis dire, ce tarif actualisé.

Pour ce qui est du sujet d'autorité de police, c'est en cours auprès de la Préfecture puisqu'on en avait déjà parlé l'année dernière.

La mise en place du logiciel S.I. Fourrières nous cause quelques difficultés fonctionnelles.

Je pense que Monsieur COUET, avec qui vous avez des contacts directs au quotidien, en avait fait part.

La déclaration préfectorale sera néanmoins faite pour que ce soit officiellement acté puisque, de toute façon, c'est naturellement évident que nous le sommes en pratique, pas dans le texte mais en pratique puisque nous émettons les ordres d'enlèvement des véhicules.

Mais effectivement, pour se calquer au droit et être tout à fait précis dans la démarche qui est la contractualisation qui nous unit, c'est bien en cours et on fera cette modification.

Mme Karine LEMBERT :

Il faut savoir que le S.I. Fourrières évolue, il n'est pas encore à 100 % et il nous rajoute des choses à chaque fois.

La D.D.T. qui s'occupe du S.I. Fourrières, c'est pareil, il est arrivé là, ils ne connaissent pas non plus, donc il faut le temps que tout le monde se...

M. Lionel CHISS :

Pour les membres de la commission, le S.I. Fourrières c'est le système d'information, c'est le logiciel national de gestion des fourrières.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Le logiciel national qui a été mis en place il y a un an en expérimentation, qui est en cours de déploiement, comme vous le disiez, qui effectivement est actualisé presque tous les mois, tous les 2 mois, n'exagérons rien, sur les prérogatives qui nous sont déléguées, qui vont de plus en plus vite. L'idée, à terme, normalement c'était sous 3 ans, là on est partis pour moins d'un an du coup, vu que ça s'accélère, c'est que les collectivités aient la pleine charge par ce logiciel, en lien direct avec leur délégataire, ou leur régie le cas échéant, des procédures d'enlèvement, des encaissements et des liquidations de l'ensemble des prestations financières afférentes, mais de manière pleinement autonome.

L'idée était aussi de pouvoir distinguer, qu'on soit en compétence gendarmerie ou police nationale, ce qui est effectué par ces forces étatiques et ce qui est effectué par les forces municipales.

Je rappelle que jusqu'à présent, en tout cas jusqu'à peu, on avait aussi la charge financière et du suivi des fourrières police nationale qui nous coûtait une somme, je ne rentrerai pas dans le détail, mais assez importante chaque année puisqu'on n'arrivait pas à récupérer, dans le cadre des fourrières police nationale, nos dus et que ça impactait aussi lourdement le délégataire.

Maintenant, chacun est responsable de ses enlèvements, d'autant plus que pour la Ville, on procède à beaucoup plus enlèvements que la police nationale.

Mme Karine LEMBERT :

À ce sujet-là, ça fait un an et demi que la D.D.T., que la Préfecture ne nous paie pas, tout ce qui est enlèvement police nationale.

On envoie nos factures mais ils n'ont pas le budget.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

La Ville vous paie.

Mme Karine LEMBERT :

La Ville paie leurs enlèvements, mais la police nationale...

M. Lionel CHISS :

Nous n'y pouvons rien mais nous pouvons faire passer le message.

Mme Karine LEMBERT :

Il n'y a pas de budget donc on n'est pas payés depuis un an et demi, sur tous les enlèvements de fourrière de la police nationale.

M. Lionel CHISS :

On aura peut-être l'occasion de voir la Préfète demain, on peut lui glisser un petit mot.

Est-ce que, du coup, on fait un petit point sur le fonctionnement de la délégation qui était proposée ?

(hors micro)

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

On peut venir si besoin.

Parce qu'effectivement, il y a cette modalité, pour que tout le monde l'ait en tête.

Quand Allô Dépannage procède sur ordination de la police municipale à des enlèvements, les propriétaires de véhicule qui ne sont pas identifiés, en tout cas ne viennent pas rechercher leur véhicule, cette charge financière revient à la collectivité.

En fait, nous prenons à charge 400 véhicules à peu près, je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais globalement, la moitié des enlèvements annuels sont effectués par la collectivité.

On était un petit peu en deçà des 1 000, des 950, en 2021, j'expliquerai pourquoi après, on était aux alentours de 800 véhicules enlevés à l'année, avec une légère fluctuation.

Et pour moitié, effectivement, nous ne retrouvons pas le propriétaire, en tout cas le propriétaire n'est pas identifié, le véhicule est détruit au terme d'une procédure et la charge est amenée à la collectivité.

Cependant, charge à la collectivité de se retourner après contre le propriétaire identifié, ce qui est une tâche assez complexe parfois puisque c'est toute une procédure, certaines datent de plus de 4 ou 5 ans engagées, je le dis sous le couvert du services des finances, et on n'arrive toujours pas à se retourner contre le propriétaire.

Quid à chaque fois des procédures de non déclaration de cession par les propriétaires ?

Ils l'ont enregistré sur l'Antai et le nouveau propriétaire ne l'avait pas fait, puis entre-temps il a revendu la voiture, puis entre-temps il y a eu ceci, cela, et effectivement ça prend un temps assez conséquent.

Pour être tout à fait transparent et clair, la plupart du temps, on prend à charge et on a beaucoup de mal à récupérer notre avance.

Une légère baisse en 2021, qui n'est pas extraordinaire pour autant, qui est due à une baisse des manifestations aussi en 2021.

Légère baisse, puisqu'on ne va pas rejeter tout sur le dos de la Covid, mais néanmoins il y a quelques grandes animations qui n'avait pas été réalisées en cours d'année 2021.

C'est vrai que pour partie aussi, les enlèvements sont effectués lors des arrêtés municipaux pour les manifestations où on enlève une vingtaine, 20, 25, 30 véhicules.

Les événements ont été un peu modifiés en 2021, on a dû retrouver normalement un flux un peu plus constant sur ce point-là pour 2022 par rapport à l'année 2019, puisque 2020 avait été impacté ; 2021, dans une moindre mesure ; 2022, normalement on retrouve un fonctionnement, ou en tout cas des habitudes qu'on pouvait avoir en 2019.

Sinon, sur ce qui est du contraventionnel, qui est pour aussi moitié stationnement gênant, très gênant, voire dangereux comme vous le disiez, on n'a, je crois, pas eu de baisse significative, si ce n'est sur le nombre de verbalisations qu'on peut effectuer à l'année.

On l'a eu légèrement parce que l'activité a peut-être légèrement évolué sur le contraventionnel ou parce qu'on n'a pas aussi su, comme en 2018, si mes souvenirs sont bons, enlever aussi efficacement les véhicules parce que parfois les propriétaires viennent les rechercher tout de suite, donc on ne fait que verbaliser, la procédure d'enlèvement n'est pas actée ou est avortée en cours de route quand le chauffeur en est déplacement vers le lieu de destination.

Sur ce point-là, on n'a pas d'éléments majeurs.

Au contraire, on a les verbalisations au niveau du contraventionnel qui sont en hausse en 2021, eu égard à 2020, en même temps les circonstances étaient moins favorables en 2020.

Sinon, pour la fourrière d'une manière générale, je pense que le fonctionnement est satisfaisant.

On a eu quelques annulations dernièrement sur des rendez-vous qui avaient été fixés, mais je crois que la routine pluriannuelle fait que le fonctionnement est pleinement satisfaisant.

Les habitudes sont prises, que ce soit du côté du fourrieriste comme du côté des agents de police municipale avec qui le relationnel est bon.

On espère normalement pour 2022 avoir une légère hausse du nombre de véhicules enlevés, enfin on l'espère, en tout cas on doit retrouver des chiffres qui s'approchent de 2019.

On est à 150 véhicules près, je crois qu'en 2019, si vraiment mes souvenirs sont bons, on était aux alentours d'un peu plus de 900 véhicules.

Donc une légère baisse en 2021 qu'on devrait recouvrer légèrement en 2022.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci.

Est-ce que vous voulez apporter des commentaires sur ce qui vient d'être dit, sur le fonctionnement ?

Sinon, je donne la parole aux membres.

Mme Karine LEMBERT :

Je voulais juste faire l'aparté, mais on n'a pas entendu sa question.

Oui, on met nos factures sur Chorus, ça c'est pour la Mairie.

Pour la police nationale, c'est oui et non parce qu'il faut attendre l'accord de la D.D.T. pour déposer les factures.

Là, ça fait un an et demi qu'on n'a pas déposé nos factures sur Chorus puisqu'on n'a pas l'accord de la D.D.T.

Donc ils ne sont pas en retard puisque les factures ne sont pas déposées.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Des questions ?

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

C'est juste une remarque parce que le nombre de véhicules facturés à la Mairie, c'est quand même un sujet, parce que ça a doublé depuis 2019.

Il y avait 150 véhicules en 2019 et plus de 300 en 2021.

Je pense que c'est quand même un sujet sur lequel il faudrait vraiment se pencher.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Effectivement, en plus il y a un double sujet, c'est-à-dire notre capacité à retrouver notre dépense, à faire recouvrer les frais avancés par la collectivité, ce qu'on a encore une fois énormément de mal. On espère, avec les plateformes administratives et financières qui sont en cours de déploiement en interne, pouvoir avoir quelqu'un, non pas de dédié à 100 %, fort heureusement, mais qui serait en charge pour nous, Direction et plus largement collectivité, de retrouver nos montants.

En partie, cette augmentation s'explique, je ne dirais pas pour autant à 100 %, mais par 2 éléments. D'une part, notre volonté, qui est actée depuis plusieurs années mais qui a été accentuée depuis quelques années seulement, de procéder à des enlèvements pour stationnement abusif, notamment ce qui est véhicules épaves, véhicules tampons, voitures ventouses, comme on peut les appeler différemment.

La plupart du temps, ces véhicules sont abandonnés tout simplement, ou en tout cas les propriétaires ne font absolument pas la démarche derrière d'aller les récupérer, donc on sait facilement les identifier.

Quoique, encore une fois, parce que la plupart du temps, on se retrouve avec des vraies difficultés par rapport aux enregistrements de véhicules et de cessions de véhicules sur internet.

Je ne vais pas caricaturer, mais la plupart du temps, les voitures ventouses qu'on va ramasser ici ou là, pour partie sont abandonnées ici pour pièces, et effectivement il y a une petite faille dans la déclaration de cession qui est bien connue de certains administrés pour faire qu'on ne puisse pas se retourner contre eux, ou en tout cas que les procédures soient très longues, je le dis en partie. Deuxièmement, c'est afférent, c'est ce que j'évoque sur ces difficultés d'enregistrement, depuis que toutes les procédures de cession de véhicules sont dématérialisées uniquement sur l'A.N.T.S., on a de très grandes difficultés, et là avec un large public d'administrés, à avoir des véhicules qui sont au bon nom du propriétaire.

De plus en plus. C'est-à-dire qu'effectivement, souvent l'acheteur se déclare en ligne sur l'A.N.T.S., le vendeur ne le fait pas ; ou inversement, le vendeur le fait mais l'acheteur ne le fait pas. Et derrière, celui qui n'a pas fait la démarche, le véhicule reste à son nom, bien entendu, la plupart du temps, au détriment de celui qui a cédé le véhicule et qui s'est fait, je ne vais pas dire arnaqué, mais peut-être avoir en tout cas par un acheteur peu scrupuleux.

On a cette hausse-là d'absence de recouvrement ou d'absence de prise en charge des véhicules par leur propriétaire, d'une part par une augmentation des procédures liées au stationnement abusif et pour lesquelles on nous sollicite de plus en plus en réalité, parce qu'aujourd'hui on est à plusieurs véhicules relevés chaque jour, les procédures n'aboutissent par forcément à chaque fois, mais pour des stationnements signalés abusifs sur l'ensemble du territoire et pour les difficultés qui sont liées à l'A.N.T.S.

On a aussi développé nous-mêmes notre propre, c'est purement interne à la collectivité, notre propre politique à l'égard de ces défauts de changement de cession.

À partir du moment où le vendeur d'un véhicule, même s'il ne l'a pas fait pendant les mois, s'enregistre enfin sur l'A.N.T.S., on considère qu'on se retourne maintenant contre le propriétaire, chose qui n'était pas faite jusqu'à présent. Le droit ne définit pas précisément ces éléments-là.

La jurisprudence est en train de se créer, bien entendu.

On s'est calqué sur le modèle Dunkerquois de process et donc on se retourne systématiquement contre l'acquéreur, dès lors que le vendeur a bien voulu nous entendre et s'est enregistré sur l'A.N.T.S., encore une fois même si ça a lieu 2, voire 3 ans après la cession du véhicule non enregistré.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Yannick, oui.

M. Yannick MATURA :

Je découvre tout ça avec stupeur.

Le tarif qui est facturé au contrevenant, il est supérieur au tarif qui nous est facturé par ces Messieurs-Dames ?

Ou bien il n'y a rien pour la collectivité ?

Parce que tout ça, c'est du temps à passer.

Mme Karine LEMBERT :

Si parce que nous, on fait une facture et derrière on fait un avoir de 25 %.

Je pense qu'ils refacturent sans l'avoir.

J'espère pour vous.

Donc il y a un gain de 25 % sur le tarif.

M. Yannick MATURA :

Je me permets, ce n'est pas un gain, ça permet de couvrir un petit peu, je pense, le coût de gestion des agents qui travaillent là-dessus.

Parce qu'à un moment donné...

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Si effectivement on veut résonner purement en performance financière, on n'est pas rentable.

Dans tous les cas, on n'aura pas de rentabilité si on résonne vraiment au nombre d'E.T.P. qui sont dédiés.

Je le dis bien, c'est vrai qu'on ne s'y retrouve pas forcément sur une mission de service public, mais ce n'est pas là l'objectif de toute façon d'une mission de service public.

Après, on peut tenter de l'amortir en partie, ça peut être intéressant.

Pour tout dire, on est actuellement à 2 E.T.P. qui sont consacrés à 100 % à la gestion de la fourrière automobile, plus l'ensemble des agents de police municipale qui vont être sollicités pour aller sur place gérer les enlèvements.

Ce sont souvent les mêmes agents qui vont y aller, mais un agent ne sortant pas seul, il va se déplacer avec 2 autres qui ne sont pas du service fourrière.

Aujourd'hui, le logiciel S.I. Fourrières, on va pouvoir essayer d'être positif en partie, devrait nous délester d'une grande partie aussi des missions, en tout cas d'une simplification des procédures. D'autant plus demain avec la possibilité aussi que l'ensemble des procédures administratives qui sont envoyées au propriétaire du véhicule, courriers etc., puissent être 100 % dématérialisées et simplifiées par le logiciel.

Pour simplifier les choses, je ne vais pas dire qu'il ne s'agirait d'appuyer que sur un bouton en rentrant la plaque d'immatriculation et la fiche, mais l'objectif et ce qui est vendu par l'État, c'est presque ça.

En tout cas, une simplification majeure.

Je pense qu'on sera sur simplification raisonnable, un peu plus raisonnable en tout cas que ce qui est annoncé, mais aujourd'hui on sent déjà une fluidification dans le fonctionnement avec le S.I. Fourrières.

Ça peut effectivement nous faire espérer que demain on s'en sorte beaucoup plus facilement.

Là, on aurait peut-être une économie, ou en tout cas, je ne sais pas si on va parler de rentabilité, mais à moindre coût à cette gestion.

Effectivement, les 25 %, je les confirme.

Mme Karine LEMBERT :

C'est ça, le S.I. Fourrières simplifie toute la procédure puisqu'à terme, ce ne sera plus nous, fourriéristes, qui rentrerons les fourrières, mais la police municipale.

Sur place, elle rentre, avec leur tablette qu'ils doivent avoir normalement, toute la fourrière et ça arrive directement sur S.I. et nous on récupère.

Au bout de tant de jours, il y aura un bouton à cliquer « envoyer courrier », ça enverra directement le courrier au propriétaire.

Quand il se présentera pour récupérer son véhicule à la police municipale, il présente ses papiers, c'est pareil, ils sont d'accord, nous, en direct, on aura un bouton main levée qu'on éditera directement.

Tout est simplifié normalement une fois que tout sera mis en place.

M. Yannick MATURA :

Ça a au moins été bien vendu, on verra si ça marche.

Mme Karine LEMBERT :

À l'heure actuelle, la police nationale peut déjà envoyer les courriers directement.

La municipale peut les sortir, sauf que c'est marqué « D.D.T. » à la place de « mairie de Beauvais » vu que l'autorité est D.D.T., mais sinon il y a l'accès pour avoir le propriétaire et le coût du véhicule.

Vous n'avez plus besoin d'appeler la nationale pour avoir...

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Je précise quand même pour notre assemblée que, contrairement à la police nationale, effectivement, nous, on n'a pas encore la pleine jouissance du logiciel, on l'aura à partir de, normalement, avril, peut-être au mieux février 2023, semble-t-il, selon les dires de la D.D.T. qui ont beaucoup de difficultés avec toutes les communes de l'Oise pour mettre en œuvre le dispositif. Néanmoins, contrairement à la police nationale qui dispose gratuitement de cette dématérialisation de l'ensemble des courriers, des process administratifs, nous, ça sera payant.

C'est-à-dire que nous, on va devoir financer l'A.N.T.A.I., comme on le fait par exemple pour les forfaits post-stationnement et l'envoi des courriers et des titres de recette sur le forfait post-stationnement, on va devoir payer l'A.N.T.A.I. pour le faire.

Donc on est en train aussi de demander, on l'a demandé au Centre National, du coup au Ministère, de bien vouloir nous adresser une budgétisation de ce que cela représente pour pouvoir dématérialiser ces procédures.

On va être sur 80 centimes par process plus le prix du timbre, ça va être quelque chose comme ça, mais qui va forcément avoir un coût si on souhaite retirer cette masse de travail aux agents.

Pour ne pas dire qu'un jour, on pense, comme toujours, on va nous l'imposer de toute façon, donc on devra y aller.

Mme Karine LEMBERT :

Je voulais juste rajouter, je ne sais pas si je l'ai dit, dans l'Oise, ce n'est pas la Préfecture qui gère, c'est la D.D.T., c'est pour ça qu'on parle de D.D.T., alors que dans toute la France, ce sont les préfectures qui gèrent le S.I. Fourrières.

Mais il n'y a que dans l'Oise où c'est la D.D.T. qui gère.

À la base, ceux qu'ils ont mis là-bas, Monsieur GRESSER, tout ça, ils n'étaient pas du tout formés à ça, au début du S.I.

C'est moi, en fait, qui a expliqué comment fonctionnait...

M. Lionel CHISS :

Ça fonctionne mieux ailleurs ?

Mme Karine LEMBERT :

Je ne sais pas trop, ça peut.

M. Lionel CHISS :

Ce n'est pas parce que c'est la Préfecture ailleurs que ça fonctionne mieux, ce n'est pas une certitude.

Après, c'est nouveau, il faut mettre les choses en place, c'est long.

Est-ce qu'il y a d'autres... ?

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Je pense, en synthèse, de manière générale, vraiment sur ce qui nous unit sur l'année 2021 et la prestation de fourrière automobile, on n'a pas d'observations, côté Ville en tout cas, côté police municipale par ailleurs, qui sont spécifiques.

Ça tourne bien, on a peut-être encore eu par ci, par là, sur des sujets purement humains, des besoins d'anticiper nos demandes et les agents ne le font pas, et à l'inverse, dès que le fourrieriste ne va pas répondre tout de suite, les agents vont dire...

Mais c'est du purement humain, c'est du fonctionnel, c'est de l'organisation de service.

D'une manière générale, la prestation globale à l'année, je pense qu'elle est vraiment satisfaisante. Je ne vois pas d'observations majeures, que ce soit financier ou opérationnel, à faire ressortir.

M. Lionel CHISS :

Très bien. Vous avez des commentaires ?

Mme Karine LEMBERT :

Excusez-moi, je rebondis à chaque fois.

M. Lionel CHISS :

Si vous rebondissez à chaque fois, je ne vais pas tenir mon timing !

(rire)

Mme Karine LEMBERT :

C'est vrai que des fois, si on n'est pas dispo, je dis toujours à mes collègues de l'accueil, « on n'est pas dispo ce matin, demandez, si cet après-midi vous avez du temps, si on peut les faire l'après-midi ».

Parce que c'est vrai que c'était calé mardi, jeudi.

Mais il y a des moments où il y a des impératifs, où on ne peut pas.

J'ai dit « appelez, là vous êtes dispo, il y a 2-3 chauffeurs, appelez la police ».

M. Lionel CHISS :

Souvent c'est de la communication dans ces choses-là.

Mme Karine LEMBERT :

Après, j'avais une autre question que je n'ai pas encore posée.

M. Lionel CHISS :

Allez-y Madame.

Mme Karine LEMBERT :

Où en est la convention ?

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Pour 2023, je vous repréciserai sous moins d'une semaine les modalités.

On aura une poursuite de la mission de service public pour l'année 2023, avoir le format, c'est un format prorogation ou un format MAPA marchés publics qui sera acté.

On est en cours parce qu'effectivement on est en fin déjà, depuis 2 ans, pour la deuxième année consécutive de D.S.P. avec prorogation.

Parce que 2020 ne nous avait absolument pas permis de mettre en œuvre une continuité dans la D.S.P. ; 2021 non plus, je venais d'arriver, donc rien n'avait été engagé en ce sens.

On engageait avec les services des finances une procédure de renouvellement de la D.S.P. qui a été accélérée, qui nous amène à un milieu d'année prochaine, sur ce qui est vraiment du cas stricto sensu de la D.S.P.

A voir si on sera sur un titre de prorogation très court pour repartir sur une D.S.P. au cours d'année, auquel cas vous pourrez vous porter candidat sur l'appel d'offres, ou si on sera sur un marché public en attente d'une D.S.P. De toute façon, on aura une poursuite, quoi qu'il arrive, de la mission de service public et les obligations pour la collectivité de mettre en œuvre.

Ça, je sais revenir vers vous, pour être tout à fait précis, mercredi prochain très exactement.

Mais la mission continuera dans les mêmes modalités, mêmes conditions financières et même actualisation des tarifs, disons-le, sur l'année 2023.

Mme Karine LEMBERT :

D'accord. Parce que j'avais eu le cabinet F.C.L. qui m'avait envoyé un mail, j'ai répondu début juillet et plus de son, plus d'image.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Le cabinet F.C.L. a été mandaté justement pour cette procédure de fin de D.S.P., pour réaliser d'une part un audit financier de nos 2 Délégations de Service Public, et donc en partie la Délégation de Service Public Fourrière Automobile, et l'étude des choix de modes de gestion pour l'avenir dans le cadre vraiment du process de fin de D.S.P.

En fait, vous avez été contactés en ce sens vraiment pour une démarche à terme de la collectivité, pour la relance de la future contractualisation qui unira pour les 5 prochaines années, si on part du format D.S.P. bien entendu ou sur un autre format, la Ville et potentiellement vos services, je ne peux pas dire les vôtres parce que du coup, il y aura un appel d'offres, mais entre les services de fourrière automobile et la collectivité.

Pour l'instant, la procédure est en cours, donc pour le 31 décembre elle ne sera pas finalisée, d'où la nécessité de faire un reporting sur 2023 de la prestation.

Encore une fois, pour les modalités, je pourrai vous le confirmer mercredi prochain parce que nous, on sera sur une organisation à ce sujet-là et d'une autre D.S.P. lundi et mardi.

Donc mercredi, je pourrai vous confirmer les choses. Mais 2023 sera, sauf s'il y a réserve majeure de votre part, une année de maintien du service public en l'état et dans les mêmes conditions administratives et financières.

M. Lionel CHISS :

Ça répond à votre question ?

Mme Karine LEMBERT :

Oui, oui.

Après, on répondra sûrement à la délégation aussi.

M. Lionel CHISS :

Bien sûr.

Mme Karine LEMBERT :

Après, on aura nos conditions aussi.

Ça ne sera pas forcément la même...

M. Fabrice TOUSVERTS :

Moi j'ai une question à vous poser, concernant la place Jean de Lignières.

Est-ce qu'il y a possibilité de trouver une solution, de manière à ce qu'on ne se retrouve pas un matin, peut-être comme demain matin, à avoir 40 voitures enlevées ?

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Sujet qui nous pénalise tout autant.

Là, on va parler en étant dans le même bateau, qui est un sujet purement de voie publique, d'espace public, difficulté avec le parking Verdun, sur toutes les manifestations qui sont récurrentes, pour lesquelles les arrêtés municipaux nous sont envoyés, je vais rentrer dans le détail parce que vous en parlez, mais nous sont envoyés 48 heures, voire 24 heures avant, ne sont pas forcément bien affichés sur l'espace public, différentes modalités qui font qu'à l'égard des administrés, c'est

compliqué parce que la visibilité des panneaux d'affichage est aussi parfois pas terrible, pardon du terme, en tout cas pas satisfaisante, et qu'on procède, de fait, pour des petites manifestations.

Je ne parle pas en termes de sécurité publique, mais je parle en termes de durée.

Pour une manifestation au monument aux morts qui va durer 30 ou 45 minutes, effectivement, on est à 40, un peu plus de 40 véhicules enlevés pour une manifestation de 40 minutes, 45 minutes, parce que défaut de prise des arrêtés, défaut d'affiche des arrêtés.

Ce qu'on avait préconisé, c'était tout simplement de mettre un grand panneau d'un mètre par un mètre à chaque entrée du parking où les Services Techniques peuvent venir afficher clairement « stationnement interdit du tant au tant », et au moins l'administré qui arrive est en capacité de lire. On l'a demandé aux Services Techniques.

M. Lionel CHISS :

C'est interne.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

C'est vraiment purement interne.

N'oublions juste pas qu'on est dans l'obligation d'afficher les arrêtés municipaux plus de 7 jours avant parce que, si on fait le lien avec le stationnement abusif, on considère qu'un stationnement abusif est au-delà de 7 jours, donc si on affiche un arrêté municipal 48 heures avant, on peut considérer qu'un administré était légitimement garé 4 jours sur le parking et donc n'a pas pu prendre connaissance de ça.

Donc régulièrement, on a des administrés qui contestent.

Parfois, ce n'est pas fondé parce qu'on n'est quand même pas toujours dans cette situation, mais c'est vrai qu'on a une récurrence de situations sur ces parkings, encore une fois avec des proportions importantes de véhicules enlevés.

(hors micro)

Sous mon couvert, on rembourse.

M. Lionel CHISS :

On est bien d'accord.

Donc on y travaille.

Yannick.

M. Yannick MATURA :

Paulin, il n'y a pas possibilité quand c'est comme ça...

Donc on est d'accord, c'est derrière le monument aux morts, c'est ça, oui.

On n'a pas le droit de mettre des grilles avec simplement une ouverture pour que les gens puissent sortir ?

C'est interdit de faire ça ?

M. Fabrice TOUSVERTS :

Moi c'est ce que j'avais proposé.

Au moment de la manifestation, 48 heures avant, on empêche l'entrée, on autorise la sortie.

Mais chose qu'on ne fait pas.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Chose qu'on ne fait pas et encore une fois, de toute façon, même si ça pourrait, de manière fonctionnelle, répondre aux besoins, si on a un administré qui est garé 5 jours, il est garé 5 jours.

M. Fabrice TOUSVERTS :

Oui, tout à fait.

Mme Sandra PLOMION :

Il y a quand même beaucoup de riverains qui n'ont pas de garage et qui se garent, donc leur supprimer aussi le parking 24 heures ou 48 heures avant, ça peut poser difficulté. Ils ne doivent pas être sanctionnés pour d'autres.

M. Fabrice TOUSVERTS :

(hors micro)

... de telle période à telle période, que les gens voient.

Parce qu'il y a beaucoup de gens comme nous, qui travaillons, qui ne s'occupent pas...

Quand vous avez la tête dans le guidon...

Mme Sandra PLOMION :

Le mieux, c'est le panneau d'affichage, à mon sens, quelque chose d'énorme. Mais on va finir par l'écrire nous-mêmes.

M. Fabrice TOUSVERTS :

Je n'ai pas pu le recevoir mais j'en avais prévu un aujourd'hui pour vous montrer ce qui serait bien avec le bandeau qu'on change.

M. Lionel CHISS :

Cela dit, le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre, c'est tous les ans la même date.

Quand même, il faut être raisonnable, surtout pour des riverains, s'ils se sont fait avoir une fois ou deux fois...

Cela étant dit, à nous aussi de donner les moyens nécessaires pour qu'il y ait un affichage le plus clair possible pour que les gens soient informés.

M. Fabrice TOUSVERTS :

Ça ne me gêne pas de les enlever, mais de la veille pour le lendemain, d'avoir 40 voitures.

Les chauffeurs, c'est pareil, ils posent leur journée de congés...

Mme Sandra PLOMION :

Les plus grosses contestations, ce n'est pas le 11 novembre parce que ça, les gens ont l'habitude. C'est surtout quand il y a une manifestation exceptionnelle d'organisée, comme ça a été le cas avec les cyclistes.

Mme Karine LEMBERT :

Nous, on devait venir avec un panneau mais qu'on n'a pas pu aller le chercher.

J'ai pris la pub, c'est une société qui est à Saint-Crépin-Ibouvillers, qui n'est pas loin, qui a fait des grands panneaux pour la ville de Sannois, des panneaux de plus d'un mètre en jaune fluo où ils ont des systèmes pour glisser les arrêtés, glisser la date en gros.

Je vais vous laisser une pub.

Mme Sandra PLOMION :

Vous prêchez des convaincus !

(rire)

Mme Karine LEMBERT :
Leurs panneaux sont bien.
C'est une entreprise locale.

M. Lionel CHISS :
On va regarder ça.

M. Fabrice TOUSVERTS :
À un moment, il faut comprendre, demain je vous enlève votre voiture une fois, ok. 10 fois, vous allez vous dire « Fabrice, je t'aime bien mais... on mange quand au restaurant ? ».

M. Lionel CHISS :
Vous êtes force de proposition.

Mme Karine LEMBERT :
Ce n'est pas notre activité principale, la fourrière, c'est 10-12 % du chiffre d'affaires.
Avoir des gens mécontents devant nous tout le temps, « on était bien garé, ce n'est pas normal »...

M. Lionel CHISS :
Du dépannage quand même.

Mme Karine LEMBERT :
Oui.

M. Fabrice TOUSVERTS :
D'où la raison pour laquelle on est souvent en retard ou pas à l'heure.

M. Lionel CHISS :
Ce qui est différent !
(rire)
Merci beaucoup.
Je suis obligé d'enchaîner, on a toute une après-midi de réunions.
Merci pour les explications et pour la qualité du service rendu.
Merci aux services.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Excusez-moi, j'ai remarqué que vous aviez changé l'intitulé, comme je l'avais demandé l'année dernière, je vous en remercie parce que je pense que l'être humain doit commencer à apprendre à respecter le vivant.

Et respecter le vivant, ça commence tout simplement par le vocabulaire utilisé. Donc c'est important, merci.

M. Lionel CHISS :

Tout à fait, nous prenons en compte toutes les bonnes remarques, il n'y a aucun problème.

(interruption)

M. Lionel CHISS :

Bonjour Messieurs-Dames, est-ce que vous m'entendez ?

M. Laurent GOUJON :

Bonjour, je vous entends.

M. Lionel CHISS :

Tout le monde nous entend, c'est formidable.

On est désolés de ces perturbations techniques depuis le début de cette réunion, pour Monsieur GOUJON puisque c'est depuis le début.

Je pense que là, on a rétabli la situation.

Nous sommes légèrement en retard donc je vous propose de faire un rapide tour de table des personnes présentes.

Et s'il vous plaît, est-ce que vous pouvez couper vos micros pendant que quelqu'un prend la parole, on a un écho désagréable.

Merci beaucoup.

Et puis remettre vos micros quand vous reprendrez la parole.

Je vous propose de faire un rapide tour de table pour savoir qui est présent dans la salle de réunion ici à Beauvais et puis vous présenter aussi derrière l'écran.

Je suis Lionel CHISS, premier adjoint de la ville de Beauvais, Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Mme Aurélie LERVANT :

Aurélie LERVANT, responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances de la Ville.

Madame Paola ARANCIBIA :

Bonjour, analyste financière dans la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Conseillère municipale.

Mme Sandra PLOMION :

Adjointe au Maire en charge de la sécurité et de la prévention.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Directeur des services Prévention et Sécurité.

M. Yannick MATURA :

Je suis maire-adjoint en charge du défi climatique et la transition énergétique.

Mme Patricia HIBERTY :

Conseillère municipale en charge de la condition animale.

M. Marc BELLETANTE :

Association À l'Écoute de la Nature.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Derrière l'écran, peut-être Monsieur GOUJON.

M. Laurent GOUJON :

Bonjour à tous, je représente l'association A.L.E.P.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Bonjour, Christophe SABALCAGARAY, Directeur Général du groupe S.A.C.P.A.

Mme Audrey CHAZAL :

Bonjour, responsable administration des ventes.

Mme Albane PERRAULT :

Bonjour, responsable du pôle animalier de Beauvais.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup.

Je propose de donner tout de suite la parole au délégataire pour présenter ce rapport 2021 de l'exploitation du centre animalier de Beauvais, et puis ensuite les membres de la commission vous poseront des questions.

Je donnerai aussi la parole au service gestionnaire de la Ville qui pourra apporter des précisions, et puis je donnerai la parole aux membres de la commission qui pourront poser des questions.

Je vous passe la parole Mesdames-Messieurs. À S.A.C.P.A., je donne la parole au délégataire.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Bonjour à tous. Sur le partage de l'écran que vous nous présentez, je vais le partager, ce sera peut-être le plus simple.

M. Lionel CHISS :

Ça sera parfait.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Je vais partager mon écran et vous présenter le rapport qui vous a été adressé.

Est-ce que vous le voyez ?

M. Lionel CHISS :

Non. Ça arrive.

M. Christophe SABALCAGARAY :

C'est bon ?

Est-ce que vous le voyez ?

M. Lionel CHISS :

Oui, c'est bon.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Parfait.

Comme nous en avons l'habitude depuis 2017, que nous avons dans le cadre d'une C.S.P., la gestion du centre animalier de Beauvais, on va vous présenter le bilan d'activité de la fourrière pour la période de janvier 2021 à décembre 2021. Je vous présente le document.

Albane, la responsable du site, pourra aussi le compléter ou couper mes interventions pour vous apporter des précisions s'il y a des choses qui sont nécessaires.

On vous fait une présentation, on va aller directement sur les pages principales, une décomposition de la présentation de cette activité en 2 étapes.

Une première étape qui est de vous mettre en évidence la première partie de la mission que vous nous avez confiée, en l'occurrence l'activité de ramassage des animaux sur la voie publique, 365 jours par an et 24h/24, puisque ça fait partie des obligations du Maire que d'avoir une organisation lui permettant de récupérer les animaux à tout moment de la journée.

On vous a fait une présentation de l'année 2021 avec en parallèle l'année 2020 pour que vous ayez une identification à peu près claire des variations qui peuvent exister d'une année à l'autre.

On prend en charge des animaux, on les capture et on les ramasse sur la voie publique, vivants ou morts, dans le cadre de cette mission.

La représentation graphique vous est faite aussi pour que vous compreniez, que vous puissiez identifier la saisonnalité du métier que nous avons et de la mission que vous nous avez confiée puisque les périodes estivales et le retour des beaux jours sont souvent propices à la divagation des animaux, voire à leur abandon.

Entre 2021 et 2020, ce que vous pouvez noter, c'est une activité plus soutenue, l'année 2020 étant une année particulière puisque, même en 2021 nous avons encore des phénomènes en lien avec le Covid, ils ont beaucoup moins été marqués ou prégnants qu'au cours de l'année 2020 avec cette période de mars à mai de l'année 2020 où l'activité s'est quasiment complétement arrêtée.

Ce qu'il faut noter essentiellement, c'est que de 335 interventions faites au cours de l'année 2020, on est passés à quasiment 500 interventions, très précisément 479, pour récupérer 500 animaux contre 369 au cours de l'année précédente.

On l'associe essentiellement à un contexte sur l'année 2020 qui n'était pas habituel.

Notez un grand pic d'activité au cours des périodes estivales, à partir du mois de juin et avec un pic à partir du mois de juillet.

Ce qui est important de vous mettre en évidence, c'est dans quel cadre on récupère ces animaux, quel type d'interventions, puisque les animaux peuvent divaguer mais sont aussi parfois déjà pris en charge par des services donneurs d'ordre, voire des administrés, donc on a essayé de vous mettre en évidence cette particularité.

Également les rondes qu'on peut être amenés à mener ponctuellement à votre demande ou le nombre d'interventions que l'on fait pour des animaux décédés sur la voie publique.

Vous avez cette décomposition avec des codes couleurs qui vous permettent d'identifier cette variation.

L'essentiel de l'activité concerne des opérations de prise en charge ou de capture d'animaux. Ces interventions qui ont été menées au cours de cette année 2021, on vous les représente aussi sous la forme de ce camembert.

Ce qu'il est intéressant de vous mettre en évidence, ce sont les résultats que nous apportons à ces interventions.

Derrière des situations de prise en charge ou de divagation, nos équipes vont arriver dans un délai court, on vous a mis en évidence, dans un délai d'à peu près une demi-heure, c'est le temps d'intervention qu'il nous faut pour arriver en moyenne sur les lieux.

Bien évidemment, quand il s'agit d'une situation d'urgence, on y sera dans un délai extrêmement court, en priorisant les situations.

Quand on est dans des situations de prise en charge d'animaux qui sont captifs dans vos services, ces missions se font dans un délai parfois un peu plus long, lié à notre disponibilité ou lié à la volonté de ce donneur d'ordre qui, pour une raison X, va préférer planifier la prise en charge de l'animal.

Mais en moyenne, dans un délai d'une demi-heure, tous les animaux sont pris en charge.

Ce qui est à noter, c'est que dans 85 % des situations, on récupère des animaux.

Il reste quelques cas particuliers, des animaux qu'on ne sera pas capables de capturer, du moins sur la première intervention, dans 2 % des cas.

C'est un tout petit nombre de situations.

Plus ensuite, des cas où les animaux ne sont plus sur place, ou ont été repris par le propriétaire quand on arrive sur place.

Dans un second temps, c'est la deuxième étape du travail que vous nous avez confié, c'est la gestion du centre animalier, et donc de la mission fourrière, cette mission réglementaire qui nous amène à accueillir les animaux dans le site qui vous appartient, ces animaux que nous avons récupérés, mais pas que ceux-là puisqu'il y a aussi, du fait de la proximité du site avec la ville de Beauvais, des situations régulières qui amènent des dépôts directs par des donneurs d'ordre, voire des situations avec des particuliers, de dépôt d'animaux trouvés sur la voie publique.

Les animaux accueillis ont été au nombre de 818, dont 75 cadavres, au cours de cette année 2021. Nous étions sur 564 animaux au cours de l'année 2020.

Toujours lié au contexte pandémique bien évidemment, mais une activité beaucoup plus soutenue. Ce qu'on vous apporte comme précisions, il s'agit essentiellement d'animaux en état de divagation. On a des cas particuliers de procédures liées à des animaux en réquisition ou des procédures de contrôle mordeur, ce sont des animaux qui ont mordu et qui font l'objet d'une surveillance sanitaire pour s'assurer qu'ils n'ont pas la rage.

On a des réquisitions aussi administratives, voire des surveillances A.P.M.S. rage.

Des animaux dont l'identification, en provenance d'un pays étranger, cela amène la confiscation, non pas définitive mais provisoire, pour une situation de surveillance pour les animaux venant de l'étranger.

Donc on a des surveillances qui sont demandées et qui nous permettent les restitutions des animaux qu'après un long délai, un délai de 6 mois normalement.

On a des situations aussi d'abandon, voire des situations de chats libres que vous nous demandez puisque, afin de compléter la mission, et ce n'était pas prévu initialement dans le cadre de la C.S.P., vous nous demandez depuis 2 ans ou 3 ans de contribuer par des opérations d'accueil ou de capture à la gestion de chats libres pour la ville de Beauvais.

Opérations qui sont ensuite financées par le biais de l'accompagnement du milieu associatif puisque, si je ne dis pas de bêtise, il y a 30 Millions d'Amis qui permet de contribuer à la stérilisation de ces animaux.

État sanitaire des animaux.

Petite précision, les animaux qu'on récupère sont parfois morts, très souvent vivants et en bonne santé, mais également aussi blessés de façon grave ou plus légère, qui nous amène à assumer des soins sur ces animaux-là.

On a essayé de vous identifier l'état sanitaire des animaux récupérés. 40 ont nécessité au-delà de la surveillance normale et des contrôles que nous effectuons à l'entrée, des opérations un peu plus lourdes et conséquentes parce qu'ils étaient blessés ou gravement malades. 101 animaux étaient aussi malades ou en mauvais état, en plus de ces 40 animaux plus gravement blessés.

Mais la majorité, comme vous le voyez, sont des animaux dont l'état sanitaire est normal, sain, et ne nécessitant pas d'intervention lourde du côté des vétérinaires.

Concernant leur comportement, on essaie d'identifier le comportement, ce qui permet aussi de voir que dans la gestion de la divagation, notamment concernant les chats, on essaie de différencier les animaux dissociables des animaux sauvages et agressifs, c'est-à-dire ceux qui pourraient être potentiellement gérés dans le cadre de gestion de chats libres.

Globalement, les animaux qui nous sont confiés, ce sont des animaux ne présentant pas de problème particulier, puisque peu d'animaux au comportement sauvage, je fais référence aux chats, sont accueillis sur la structure.

Les durées de séjour des animaux.

Le Code Rural identifie 8 jours ouvrés francs, c'est le délai de garde réglementaire.

Il est bien plus court que dans le cas de restitution.

Il peut être dépassé s'il n'y a pas de solution dans les conditions d'hébergement.

Nous avons eu un délai de garde moyen de 18 jours sur le site pour les animaux avant leur transfert sur la partie refuge.

Nous assumons, comme vous le savez, depuis le début de l'association au 1^{er} janvier 2018.

Nous avons pris le relais et grâce à une fondation d'entreprises, nous assumons aussi la gestion de ce refuge pour donner une deuxième chance aux animaux qui n'ont pas été récupérés.

(coupure)

M. Lionel CHISS :

Il ne nous entend plus.

M. Christophe SABALCAGARAY :

... en lien avec ce taux d'identification et le peu de restitution que nous pouvons faire avec les chats. Vous voyez qu'en premier lieu, les chats vont devenir en transfert auprès des refuges, et en l'occurrence du refuge que nous gérons depuis 2018 dans vos locaux.

Les chats, vous le voyez un peu plus bas, sont rarement restitués à leur propriétaire.

Dans certains cas, ils peuvent être relâchés sur site, on est en train de parler des chats qui sont libres, des chats qui ont le droit de passer à l'article L211-27 du Code Rural, de vivre sur le domaine public à condition qu'ils soient identifiés au nom d'une association ou au nom de la ville de Beauvais, et cadastrés ou stérilisés.

Les restitutions sont par contre en quantité beaucoup plus significatives pour les chiens, vous le voyez proportionnellement.

Le reste des chiens font l'objet de transfert.

Nous avons ensuite, à la marge pour les chiens, des cas de décès ou d'euthanasie, qui peuvent être sanitaires ou imposés par la réglementation pour des animaux...

(coupure)

... les autres espèces, puisque vous confiez des chiens ou des chats mais dans des quantités beaucoup moins importantes d'autres animaux.

Donc animaux de compagnie qui peuvent être des N.A.C., voire dans certaines circonstances des animaux de rente, ou de recherche ou autres.

On a essayé de vous identifier ces cas particuliers qui sont complètement à la marge.

Ils sont essentiellement transférés à des associations, voire restitués à leur propriétaire.

Et malheureusement, un cas de décès.

Bilan des interventions des villes rattachées.

Dans le cadre de la C.S.P., nous avons la possibilité d'ouvrir les portes de la fourrière dans le cadre d'engagements et de conventions d'autres mairies du Département.

Nous avons aujourd'hui un nombre de communes qui étaient précédemment rattachées à cette structure du temps de l'exploitation précédente par l'ancienne S.P.A. La S.P.A. qui était présente dans vos locaux, qui aujourd'hui se trouve sur le site d'Essuiles.

Nous n'avons récupéré malheureusement qu'une partie de ses conventions puisque, quand elle a quitté les locaux en 2018, elle a fait en sorte aussi de faire concurrence au site que vous financez et que vous avez construit.

Aujourd'hui, les communes adhérentes et celles qui restent ont donné lieu à l'activité qu'on vous décrit ici et que vous pourrez ou que vous avez pu identifier par la lecture du document.

Je ne vais pas les reprendre une par une, mais le nombre d'interventions que nous effectuons pour ces collectivités, voire le nombre d'animaux que l'on accueille ici, dépend souvent de la taille de la commune et des besoins qu'elles peuvent avoir dans le domaine de la divagation.

Le nombre total d'animaux accueillis sur les communes extérieures, c'est 335 chats, 114 chiens et 15 animaux qui sont soit des volatiles, soit d'autres espèces.

En tout, 464.

Je vous épargne, pour éviter d'être trop, trop long dans cette présentation, tout le volet état sanitaire qu'on a expliqué tout à l'heure et que vous pouvez retrouver sur la même logique concernant les autres communes du territoire ou du Département qui sont rattachées au fonctionnement du pôle animal.

On vous a présenté, même si ça ne fait pas partie de la mission de la C.S.P., puisque c'était une possibilité que d'avoir une exploitation de refuge qui devait être confiée à une association qui malheureusement s'est échappée en 2018, comme on se l'est dit précédemment, et qui nous a amenés à continuer cette mission et à assurer grâce à une fondation d'entreprise, une fondation qui est aujourd'hui financée par la société, à maintenir sur le territoire de la ville de Beauvais et sur ces communes le fonctionnement d'un refuge qui permet ainsi de placer les animaux de la Ville, mais aussi quelques animaux de ces autres communes.

Vous voyez en bas le bilan des entrées avec 207 chiens qui ont été accueillis, un petit peu plus que l'année précédente, et 380 chats qui ont été gérés sur le site, plus les autres espèces.

Leur devenir, puisqu'il y a essentiellement des adoptions.

Il y a 314 chats qui ont pu être adoptés, 173 chiens qui ont également eu ce bonheur-là.

Dans les autres devenirs, malheureusement, de ces animaux, il y a aussi quelques cas de décès ou d'euthanasie qui sont des euthanasies bien sûr sanitaires, et des décès sur la structure.

Il y a malheureusement 14 chats qui n'ont pu survivre.

Vous voyez que le pourcentage de placement est de 82 % en termes d'adoption, et le reste étant à la marge, soit les animaux sont présents, soit ils ont fait l'objet de décès dans le cadre d'une euthanasie ou d'une mort naturelle.

Il y a quelques cas qui sont aussi à la marge, un petit pourcent d'animaux pour lequel nous pouvons prendre la décision de les transférer auprès d'associations avec qui nous avons l'habitude de travailler parce qu'ils vont être, on va dire un peu plus spécialisés ou un peu plus habitués sur

certaines espèces ou certaines races de chien, à avoir une clientèle d'adoptants en recherche de certains types de chien par exemple.

On voit qu'il y a 8 chiens et 4 chats qui sont partis.

On a quand même eu, au milieu de tout ça, des propriétaires qui finalement sont venus, même côté refuge, après leur transfert et après des délais légaux, venir récupérer leurs animaux.

Voilà le bilan chiffré et graphique de cette activité-là, et également une représentation qu'on vous a complétée sur l'occupation, qui va vous permettre de vous rendre compte du travail et de la charge de travail qu'il peut y avoir sur le site dans la gestion et le maintien de cette activité qui va au-delà de vos obligations et qui permet d'avoir une réelle volée de protection animale au-delà des obligations de gestion de la fourrière, et qui permet d'avoir des propositions d'adoption sur votre commune.

La représentation graphique sur la saisonnalité.

On a essayé aussi de vous mettre en avant le travail que fait Albane avec l'équipe et les bénévoles parce qu'il y a toute une dynamique qui est portée autour du volet refuge grâce à cette équipe, à l'implication d'Albane et à la Fondation Clara et au financement qu'elle peut aussi amener et qui a pu amener quelques opérations type « Le dimanche à la plage » avec le refuge de Beauvais.

On vous a fait de jolies photos.

Pour essayer de compléter un petit peu ce bilan d'activité ou des opérations qui vont se reconduire et qu'on a encore maintenues, puisque nous sommes encore présents sur le site malgré le fait de la prolongation de la C.S.P. puisqu'elle devait se terminer à la fin août, elle a fait l'objet d'une prolongation de 4 mois et nous avons obtenu à maintenir encore ce Noël des animaux qui sera programmé, je crois, Albane, début décembre, c'est ça ?

Vous m'avez entendu ?

Non, ce n'est pas grave.

M. Lionel CHISS :

On vous entend bien, par contre on n'entend pas Madame PERRAULT.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Qui sera bien en décembre, j'ai bien la confirmation.

Quelques photos de ces opérations qui permettent de mettre en avant toute cette vie autour du refuge.

Voilà pour ce bilan.

Je vous fais toujours, pour terminer, comme nous en avons l'habitude, la partie de ce rapport qui est pour nous la moins agréable, puisque comme vous le savez, nous complétons et nous terminons sur ce bilan financier qui se ressemble à quelque chose près d'une année à l'autre et qui est lié à l'historique de ce dossier compliqué.

Nous avons aujourd'hui une convention.

Je vais vous apporter des précisions.

Le montant total du chiffre d'affaires des produits, qui représente en bleu ici à peu près 313 000 € qui est le budget de fonctionnement.

C'est marqué « contrat ville Beauvais », mais en vérité, le contrat de la ville de Beauvais se décompose en 2 montants. 102 000 €, avec quelques centaines d'euros supplémentaires.

Le nombre de conventions que nous avons avec les communes extérieures nous permet d'atteindre le chiffre d'affaires de 232 667.

Il se décompose en 102 000 € pour la ville de Beauvais, 129 000 € pour les autres communes, une précision que je ne vous ai pas donnée dans ce petit tableau.

Les produits de restitution, ce sont les encaissements que nous effectuons dans le cadre des restitutions.

Aujourd'hui, si les usagers du service, ces propriétaires qui viennent récupérer leurs animaux, qui s'acquittent d'un montant global qui est un forfait individuel pour chaque animal récupéré, et qui représente aujourd'hui un revenu complémentaire de 15 000 € pour la fondation.

Nous assurons également des interventions de type privé, c'est-à-dire à la demande d'huissiers, voire des situations d'ordre privé de particuliers qui peuvent nous amener à intervenir au domicile ou chez quelqu'un dans le cadre d'un animal par exemple qui pourrait être agressif, une expulsion ou des situations comme cela, voire des compléments de mission qui peuvent nous amener à proposer des conventions de gestion de chat libre et qui nous permet d'avoir une contribution de 12 000 €.

Nous avons 50 000 € de revenus divers qui correspondent à un loyer qui est imposé dans le cadre de la C.S.P. et qui demande à l'exploitant du refuge, pour l'utilisation du refuge, de s'acquitter de cette somme, qui de notre côté représente, avec les taxes, 60 000 € pour l'association.

Pour information, elle était destinée à être une charge pour l'exploitant que devait être l'association S.P.A. d'Essuiles.

Elle a quitté les locaux 4 mois après notre arrivée, je crois que c'est ça.

C'est aujourd'hui la Fondation Clara qui finance cette partie. L'ensemble de nos charges, elles sont à peu près, sur certains postes, on va les reprendre une par une, conformes à notre prévisionnel, que je n'ai pas détaillé ici, on était sur un prévisionnel supérieur, c'est pour ça qu'on n'a pas décomposé les 213 000 € qui étaient prévus avec les autres communes, n'ont pas été atteints.

Aujourd'hui, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, nous avons 129 000 € de chiffre d'affaires avec les contrats des villes extérieures.

On a quasiment un manque à gagner de 90 000 €.

Il y a en a un petit peu plus sur la partie ville de Beauvais que ce qui était prévu, parce que vous aviez normalement un intéressement sur un dépassement que nous pouvions avoir sur les chiffres d'affaires si nous atteignons un plafond de 150 000 €.

Malheureusement pour nous et pour vous, il n'a pas été atteint. Tout cela parce qu'une grosse partie des conventions basculaient avec l'association de la S.P.A. d'Essuiles.

Le personnel qui était là, est dimensionné pour l'exploitation de ce site, est conforme à ce qui était prévu, à quelques euros près, vous le voyez.

Aujourd'hui, une équipe de 5 personnes.

Le poste vétérinaire, quant à lui, est bien au-dessus de nos prévisionnels.

Plusieurs raisons à ça.

La première, on a une explosion des tarifs vétérinaires, si vous êtes de votre côté propriétaire d'animaux, vous avez déjà pu en faire le constat, que ce soit sur les tarifs ou les produits qui sont nécessaires pour faire les soins aux animaux, une explosion des prix.

Deuxième problématique pour nous, c'est que le nombre d'animaux qu'on a accueillis par rapport à ce que nous avions envisagé initialement dans le cadre d'évaluation par rapport aux informations qui nous avaient été données et la progression de l'activité que nous constatons depuis notre arrivée en 2017, aujourd'hui on accueille 40 % d'animaux en plus.

Ces animaux sont principalement des chats.

Des chats pour lesquels il n'y a pas de devenir, pas de propriétaire, donc des soins, et au-delà des soins, des vaccinations, des identifications pour pouvoir les transférer auprès d'un refuge, puisque nous les transférons dans ces conditions-là auprès du refuge attendant.

Le budget a évolué pour ces deux raisons, sur une enveloppe qui n'a aucune commune mesure avec l'enveloppe initialement prévue.

Même chose sur le budget alimentation, en totale augmentation.

L'augmentation générale sera sur cette gamme-là, elle sera encore supérieure au cours de l'année 2022 et également sur le nombre, comme on a dit, d'animaux qu'on accueille, plus important,

comme on a dit 40 % ; et des séjours qui sont plus longs puisqu'en général, pour les chats il n'y a pas de sortie, ce sont des animaux, comme on l'a dit, qui passent plus que 10 jours sur le site. Enfin, la structure par elle-même, pour laquelle il n'y a pas de loyer, on a une charge aussi supérieure.

On était partis sur un budget prévisionnel de 7 000 € pensant, avec la prise de connaissance initiale de ce dossier-là, que les coûts d'eau, gaz, alors, il n'y a pas de gaz, c'est aujourd'hui des granulés bois qui nous permet de chauffer la structure, plus une installation électrique, nous pensions que le système à granulés nous permettrait d'avoir des économies, on est sur des budgets qui n'ont strictement rien à voir avec le prévisionnel mais dont on a connaissance maintenant pour mieux structurer une réponse dans le cadre d'un futur renouvellement sur ce dossier.

Les frais d'entretien également plus importants, en lien avec un nombre d'animaux plus conséquent. Des charges de véhicules aussi plus importantes, augmentation du prix du carburant, postes assurances liés à une sinistralité, ça nous incombe, mais c'est une charge que nous avons toujours plus lourde, et des frais de véhicule plus importants liés à une explosion, vous le savez, liée au prix de vente qui se répercute sur les locations de véhicule.

Donc des budgets que nous avons aussi sous-estimés.

Ensuite, nous décrivons les autres charges qui sont à peu près similaires à l'année précédente.

Il n'y a pas de grandes surprises.

On est passés, vous le voyez sur le pied du document, d'un budget de fonctionnement en charge de 400 000 € à 392 000, très exactement, à 408 entre les deux années, donc quelque chose d'à peu près cohérent mais bien au-delà de ce que nous avons envisagé.

Derrière tout ça, il y a aussi des fonctions supports.

On est sur quelque chose qui reste à peu près similaire.

Et on retrouve à quelque chose près, malheureusement, le déficit récurrent lié à un manque à gagner parce qu'on n'a pas pu atteindre les objectifs prévus en termes de convention.

Et derrière, on a des charges fixes qui ne sont pas adsorbées et un surcoût lié à une activité plus importante, une évolution des prix, et également, il faut se le dire, le fait que nous ayons embarqué avec la fondation et la société, la continuité du maintien d'un service à travers le refuge qui permet d'avoir des solutions et des placements sur le territoire de votre commune.

Le poste vétérinaire ne prend en aucun cas tous les soins aux animaux et tous les actes de castrations et de stérilisations qui sont derrière gérés sur le refuge.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup pour cette présentation très exhaustive.

Je vais passer la parole à Paulin KOZAKIEWIEZ pour les services de la Ville, pour l'analyse de cette délégation, et puis après il y aura des questions je crois.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Merci.

Je ne vais pas revenir sur ce que disait Monsieur le Directeur Général de la S.A.C.P.A., parce qu'effectivement la présentation était suffisamment exhaustive et pertinente.

Je ferai quand même une intervention rapide sur le volet opérationnel qui nous anime quand même tout particulièrement entre la Ville et la S.A.C.P.A.

Comme j'ai pu le dire l'année dernière, je pense que c'est excellent, je ne vois pas d'autres termes, tant entre les agents de police municipale, nos collaborateurs aussi de la Direction Prévention Sécurité, que les différents interlocuteurs, et notamment Madame PERRAULT sur le site beauvaisien.

Vraiment, sur le volet opérationnel, je n'aurai aucune mention à faire.

L'ensemble des interventions, l'ensemble de la mission de service public qui est déléguée est effectuée, et effectuée avec une qualité qui est incontestable.

Sur le volet financier, écoutez, ça a été détaillé aussi très rapidement mais très précisément.

Il y a différentes modalités dans cette Délégation de Service Public qu'on sait défavorable des modalités financières qui, en 2017, lors de l'écriture de cette D.S.P. et de sa mise en œuvre, n'ont peut-être pas été correctement évaluées ou sous-estimées ou en tout cas, je ne sais pas.

Mais aujourd'hui, il est évident que cette contractualisation ne répond plus à la réalité du coût que représente cette mission de service public déléguée et celle de demain qui aura forcément vocation à s'accroître.

Puisque l'intention politique est là, elle est aussi affirmée et portée, que ce soit au niveau national ou au niveau local, donc on sait que ça sera un enjeu d'autant plus fort demain et que des investissements, notamment des frais de fonctionnement seront à prendre en compte dès à présent et, encore une fois, dès demain.

Sur le plan purement administratif, effectivement, ce n'est en aucune manière satisfaisant.

Je le dis sous le couvert de tout le monde, peut-être pour la collectivité ça peut l'être, mais absolument pas pour le délégataire, et on sait que cette concession de service public, ou peu importe le format demain dès lors qu'il sera délégué, impliquera un apport financier plus important de la collectivité pour satisfaire aux missions qui sont actuellement exercées par la S.A.C.P.A., que ce soit les fluides, les frais vétérinaires, les frais de carburant aussi avec forcément une inflation, d'une manière générale, les frais alimentaires.

L'ensemble des frais de fonctionnement du délégataire sont en augmentation, ont été en augmentation, une augmentation qui est justifiée et, encore une fois, à l'époque sous-estimée par la collectivité dans le cadre de cette Délégation de Service Public.

On a pu en parler avec Monsieur le Directeur Général de la S.A.C.P.A., on a des modalités financières qu'on sait à revoir pour l'avenir, une simplification aussi d'une contractualisation qu'on sait à revoir pour l'avenir et qui serait notamment globale, intégrant la mission fourrière animale, la mission refuge, chenil à proprement parler, et aussi bien entendu les campagnes de stérilisation qui sont effectuées, qui sont des missions de service public complémentaires finalement, pas onéreuses pour la Ville mais qui, pour le délégataire, peuvent être lourdement coûteuses.

Cette dimension est bien prise en compte.

La D.S.P., je le rappelle, en propos final, prend fin normalement au 31/12/2022 par voie de prorogation, elle a déjà été prorogée de 4 mois et demi si je ne m'abuse, pour aller jusqu'à la fin de l'année.

Le processus de renouvellement de la D.S.P. est acté, l'audit financier, l'étude de choix des modes de gestion a été portée, la deuxième phase va être initiée avec un passage en C.C.S.P.L. pour l'ouverture de la procédure de la future contractualisation, ou non d'ailleurs, si jamais on allait en régie, peu importe, je ne peux pas me prononcer avant que l'instance le fasse.

On a échangé avec Monsieur le Directeur Général de la S.A.C.P.A. sur les modalités de mise en œuvre néanmoins de la mission pour l'année prochaine qui serait dans le cadre d'un marché public pour lequel on reviendra très rapidement vers le Directeur Général, normalement mercredi, pour en préciser les tenants et les aboutissants.

En sachant que bien entendu, une contractualisation d'ensemble sera portée pluriannuellement par la suite.

Mais encore une fois, les délais sont un court pour l'acter au 31/12/2022, donc une solution intermédiaire est trouvée, qui rentre dans le cadre légal surtout puisque la prorogation a ses limites, on peut proroger une fois, proroger 2-3-4 fois, ça devient somme toute illégal.

Donc sous format d'un marché public qui reprendrait les mêmes missions bien entendu que celles qui sont effectuées aujourd'hui, puisqu'elles relèvent du droit, et par contre qui, forcément, tiendra compte de l'enjeu financier qui a été avancé par le délégataire, puisqu'on ne saurait remettre en

œuvre un marché public qui ne répond pas aux besoins et à la nécessité financière du délégataire, sinon bien entendu il ne se positionnerait pas sur le marché public.

On a, on le sait, une mission qui est excellemment bien réalisée mais pour laquelle la collectivité va devoir forcément travailler sur le volet financier demain.

Si je peux résumer en synthèse, on le sait, une contractualisation qui coûtera forcément plus cher. J'en ai fini, je suis très synthétique mais je complète les propos du Directeur Général.

M. Lionel CHISS :

C'est très clair, merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions des membres de la commission ?

Oui, Monsieur.

M. Marc BELLETANTE :

J'avais plusieurs questions à vous poser.

On parle souvent comme année de référence, dans beaucoup de domaines, non pas de 2020 mais de 2019.

Là, vous avez exposé la comparaison 2020/2021, ce qui est très bien, ce qui est très satisfaisant, mais on dit toujours que l'année 2020 est une année faible, si je puis dire, en chiffres par rapport aux autres années.

Ce qui aurait été intéressant peut-être, ça aurait été de faire la comparaison 2019/2021 pour avoir un peu une idée de l'évolution de l'activité.

Ça, c'était la première question.

Deuxième question, on dit que la pandémie a provoqué beaucoup d'adoption de nos amis, de chiens et de chats ou autres animaux.

Est-ce que ces adoptions durant la pandémie ont eu des conséquences sur les abandons de manière générale ?

Est-ce que ça fait monter les chiffres ?

D'où une comparaison peut-être à 2019, on revient toujours à la même chose.

Et si oui, comment peut-on la chiffrer ?

Ne serait-ce que pour évaluer les futurs marchés à venir compte tenu des taux d'adoption des animaux.

Ça, c'était la deuxième question.

L'autre, la troisième, c'était un peu plus pour moi anecdotique, tandis que je suis plus fermier que chiens et chats, les autres animaux, c'est quoi ?

J'ai cru voir à un moment donné un lapin nain.

C'est quoi les autres types d'animaux et comment vous vous en sortez avec ces animaux-là ?

M. Christophe SABALCAGARAY :

Alors...

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Je peux répondre...

M. Lionel CHISS :

Attendez, attendez, c'est moi qui distribue la parole s'il vous plaît.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Je laisse la S.A.C.P.A. parler.

M. Lionel CHISS :

Ok, très bien.

Allez-y, Monsieur. Je laisse à la S.A.C.P.A. la parole.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Je répondrai à la première de vos 3 questions parce que j'ai quelques données sur mon bureau et je laisserai Albane, la responsable du site, peut-être préciser les 2 autres et vous donner son recul à sa vie quotidienne sur le site.

Effectivement, dans la présentation qu'on a faite de façon un peu mécanique, on présente à – 1 et on ne fait pas de rapport d'activité en remontant sur les années antérieures.

À titre d'information, sur la ville de Beauvais, quand on a récupéré, en 2021, 341 chats, il y en avait 311 en 2019 ; et pour les chiens, on était à 115 en 2021, contre 130 en 2019.

Donc une tendance plutôt à la baisse pour les chiens.

Ce sont des choses qu'on a constatées à d'autres endroits puisque notre société intervient sur le territoire national et a aujourd'hui un référentiel suffisamment important. Sur les chats, on retrouve également, je pense qu'on retrouve un peu partout cette forte croissance puisqu'on est quand même à 10 % entre 2019 et 2021, si on oublie 2020 au passage qui n'est pas une année de référence, il y a une progression.

Ensuite, les autres espèces, on est sur des quantités qui ne sont pas suffisamment représentatives pour les analyser.

Voilà pour la réponse à votre question sur l'année 2019.

Je laisse Albane peut-être répondre au sujet de l'abandon et peut-être elle, avec sa connaissance et la mémoire qu'elle a sur les espèces un peu particulières, vous dire quels animaux elle a pu accueillir.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Madame PERRAULT.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Excusez-nous, elle doit avoir un petit souci technique je suppose.

M. Lionel CHISS :

Je pense qu'elle nous entend mais...

M. Christophe SABALCAGARAY :

Pour répondre, je n'ai pas le détail de façon générale concernant les espèces autres qu'on accueille, on a souvent des Nouveaux Animaux de Compagnie type lapin effectivement, ça peut être de furets, on peut avoir des rats, des gerbilles, ce type d'animaux, des reptiles de temps en temps.

Je ne peux pas vous dire si, en 2021, je n'ai pas ce détail-là sous les yeux, ça a été le cas.

Ça reste des situations un peu anecdotiques mais qui existent et qui amènent un peu de variété à notre métier.

Ensuite, concernant l'abandon, le constat qui est fait c'est qu'il y a eu, à un moment donné au cours de l'année 2020, des gens qui se sont moins précipités dans l'adoption.

Est-ce qu'il y a eu plus d'abandon, je n'en suis pas forcément certain.

Par contre, l'inquiétude qu'il peut y avoir aujourd'hui, c'est dans une certaine tranche de la populaire, peut-être des gens qui vont plus facilement, dans l'avenir, être contraints d'abandonner parce que faire le choix d'avoir un animal, c'est une grosse responsabilité et ce sont également des

charges, en faisant bien, des charges assez importantes, entre l'alimentation qui augmente et les soins vétérinaires qui eux ne diminuent pas, vous le savez.

C'est un budget conséquent et qui peut amener, malheureusement, à des situations difficiles avec des actes d'abandon assumés par des gens qui pourront se présenter directement sur les structures, mais aussi des animaux qui seront laissés sur la voie publique.

Et ça arrive de temps en temps, avec des personnes qui nous expliquent « gardez-le, je ne peux plus le gérer ».

Et ça, dans un contexte un peu d'incertitude et d'augmentation des prix, ça peut nous inquiéter sur les charges de travail que nous aurons à assumer dans les mois, voire les années à venir.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Oui, Yannick MATURA.

M. Yannick MATURA :

Par rapport au travail et aux inquiétudes qu'il peut y avoir par rapport à la hausse des abandons, qui est quand même un vrai fléau.

Je voulais féliciter les actions de prévention qui sont faites par différentes organisations, y compris la vôtre, et j'encourage à les développer, notamment ne pas hésiter à venir dans les manifestations déjà existantes peut-être pour communiquer au public large, les gens qui sont tentés parfois de résister à un petit chat ou un petit chien qui est tout mignon, pour faire de la prévention, expliquer ce que c'est que d'avoir un animal, la responsabilité que ça occasionne et pour éviter ensuite les abandons.

C'est ce que je voulais dire cet après-midi par rapport à cela et en tout cas féliciter les gens qui travaillent toute l'année pour vous, j'y suis allé régulièrement.

Merci.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Monsieur GOUJON, vous avez une question ?

M. Laurent GOUJON :

Oui.

Je ne sais pas si vous m'entendez.

M. Lionel CHISS :

On vous entend très bien.

M. Laurent GOUJON :

J'avais une question par rapport aux identifications d'animaux.

Si vous avez un chat qui est pucé et qui est retrouvé sur la voie publique, systématiquement le propriétaire est connu à ce moment-là.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Derrière l'identification, normalement il y a un propriétaire mais ça ne garantit pas la restitution. C'est-à-dire que malheureusement, que ce soit pour un chat ou pour un chien, le problème est le même, on a un nombre assez conséquent et on aurait tendance à dire quasiment 1 dossier sur 2, alors je me permets de faire un parallèle même si c'est un sujet qui ne me concerne pas, mais quand

on est rentrés tout à l'heure sur le sujet précédent qui concernait les voitures et les cartes grises, c'est un peu pareil.

C'est-à-dire que derrière une identification, il y a un nom qui est déclaré à l'I.-C.A.D. mais malheureusement vous vous apercevez que très souvent il y a eu des cessions qui ont été faites, à titre onéreux ou pas onéreux, pas forcément onéreux, et ça ne nous concerne pas sur le fond, et on s'aperçoit que le détenteur de l'animal, ou propriétaire, n'est pas celui qui est identifié à l'I.-C.A.D. Donc on est souvent confrontés à un travail de recherche complémentaire pour savoir chez qui se trouvait cet animal-là.

Il n'y a pas de garantie derrière une identification.

Il y a malheureusement aussi des situations où les gens vous disent « oui, oui, pas de soucis, on vient le chercher » et puis ils ne viennent jamais parce que leur volonté c'est plutôt d'abandonner l'animal.

M. Laurent GOUJON :

D'accord, merci pour cette réponse.

J'avais une deuxième question concernant le bilan financier.

J'avais été surpris justement de ne pas voir de bilan financier de votre activité jointe au compte rendu.

Là, j'ai vu les chiffres, donc vous êtes en déficit, c'est bien ça, si j'ai bien compris ?

M. Christophe SABALCAGARAY :

Oui, déficit que j'ai essayé rapidement de développer dans cette présentation mais qui existe depuis le début, lié effectivement au fait que, par rapport aux objectifs et l'équilibre qu'il devrait y avoir, il y avait un objectif d'avoir une adhésion plus importante de communes qui n'ont pas préféré se greffer au fonctionnement de cette structure parce qu'ils se sont rapprochés soit de l'association de la S.P.A. d'Essuiles, soit finalement ont pris la volonté ou ont eu le souhait de gérer seuls les problématiques de divagation.

Il y a un manque à gagner lié à un manque d'adhésion.

L'idée, c'est de mutualiser cet outil de travail, qui est un très bel outil sur lequel des travaux ont été faits récemment, qui pourrait être un peu plus exploité s'il y avait une adhésion complémentaire d'autres communes.

M. Laurent GOUJON :

D'accord.

Ce qui m'amène à la troisième question, j'ai vu que sur le tableau des communes aux alentours, pour Auneuil, il y a 48 chats qui ont été repris et 13 chiens qui ont été repris.

Comment ça se fait que certaines communes ont beaucoup plus d'activité que d'autres ?

M. Christophe SABALCAGARAY :

Comme vous l'avez compris certainement, je ne suis pas physiquement sur le site et je n'ai pas une connaissance détaillée de chacune des communes.

La divagation dépend déjà potentiellement de la taille de la commune, puisque le nombre d'animaux présents est proportionnel à la population et donc potentiellement à la divagation.

Pour autant, en fonction des endroits, le nombre d'animaux qui vont nous être confiés va être complètement différent.

Parce que l'organisation de la commune va amener une volonté des fois systématique pour toute situation de divagation de demander la prise en charge de l'animal, alors que d'autres communes vont plutôt être dans une approche un peu plus dans la prévention, ce n'est pas le bon terme, mais avoir une approche avec l'équipe municipale ou la police municipale de prise en condition de

restitution et expliquer que la prochaine fois l'animal sera peut-être confié à la fourrière, parce que c'est une contrainte pour le propriétaire que de venir le récupérer sur un centre animalier qui peut être éloigné de la commune ; et il devra également s'acquitter des frais de restitution.

Donc ils sont des fois dans une approche moins dure, si on peut le qualifier comme ça.

Par conséquent, en fonction de ces politiques, vous pouvez avoir de grosses différences.

Dans le cas particulier que vous me donnez, pour les chats, il suffit qu'il y ait des campagnes de stérilisation qui ont été lancées pour qu'il y ait une grosse opération.

Il peut y avoir aussi une année, c'était peut-être le cas, c'est pour ça que c'est dommage qu'Albane ne puisse pas, je crois que son micro est coincé, intervenir.

Il suffit qu'il y ait une opération très particulière liée à une saisie, à une garde sociale, c'est-à-dire que des fois on peut arriver au domicile de quelqu'un à la demande de la mairie suite à un décès ou une hospitalisation et récupérer 15 chats et 10 chiens parce que la personne est partie en maison de repos, elle a été hospitalisée, décédée, et au domicile il y avait un certain nombre d'animaux.

Donc d'un coup d'un seul, vous pouvez vous retrouver avec une situation qui vous fait basculer sur des chiffres qui sont particuliers.

Par contre, je ne peux pas vous donner l'explication directement, mais de façon générale, c'est ce qu'il peut se passer.

M. Laurent GOUJON :

Merci, ça correspond à ce que j'attendais comme réponse.

Merci beaucoup.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Oui, Yannick.

M. Yannick MATURA :

Par rapport à ce sujet-là, j'entends, d'ailleurs ce que vous dites, ça me fait penser à l'association ENVOL qui avait le même problème, c'est-à-dire que tout le monde bénéficie du service de votre association, et qu'on habite à 5-10-15 kilomètres, 20 kilomètres, on est toujours bien content de trouver ce genre d'association.

Par contre, il n'y a personne qui veut payer.

Est-ce qu'aujourd'hui vous tracez systématiquement, vous, les animaux qui vous sont amenés, quand ils sont amenés, parce que je sais que vous faites aussi de la récupération d'animaux qui peuvent être laissés sur la voie publique, mais est-ce que globalement quand même il y a des moyens qui peuvent être mis en place pour aller inciter les communes pour lesquelles on récupère des animaux et qui ne veulent pas payer ?

À un moment donné, il faut peut-être un peu communiquer là-dessus.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Pour apporter réponse, sur la mission purement fourrière, la partie réglementaire, nous n'accueillons que les animaux en provenance de communes qui ont conventionné.

Nous avons, dès notre arrivée, fait en sorte qu'après la mise en place de la S.P.A. de la ville de Beauvais, de contractualiser avec un maximum de communes.

Aujourd'hui, il y a 130 000 € qui peuvent correspondre à peut-être 200 000 habitants à peu près, c'est ça ?

J'ai ma collègue qui le précisera éventuellement.

Mais qui ont adhéré et qui paient le service. Sur ça, il n'y a pas de problème.

Là où il peut y avoir des petits tricheurs sur l'utilisation du service, ce sont les communes qui n'ont pas pris de convention ou qui ont choisi d'assumer ou de faire supporter à d'autres le coût réel de la gestion de la divagation et qui poussent, on va dire, les animaux de l'autre côté du panneau. Si je peux résumer la situation, ça peut arriver de temps en temps.

Mais normalement, au niveau du site, nous ne devons pas et nous n'avons pas à accueillir des animaux de communes qui n'ont pas fait clairement la démarche d'assumer les frais qui découlent du service organisé.

(hors micro)

Voilà, ma collègue le confirme, il y a à peu près 100 000 habitants en convention hors territoire ville de Beauvais.

M. Lionel CHISS :

Merci beaucoup pour vos réponses extrêmement claires et précises.

Je vais devoir mettre un terme à cette commission puisque nous avons d'autres réunions qui s'enchaînent.

Merci beaucoup à la S.A.C.P.A. à la fois pour la qualité du travail rendu et pour les réponses apportées.

Je crois que la collectivité va revenir vers vous cette semaine pour la suite à donner à ce contrat.

Merci encore.

Bonne fin de journée.

Merci beaucoup.

Au revoir.

Très bien, merci à Antoine SALITOT et Stéphanie LECLERC qui nous ont rejoints précipitamment.

Merci Stéphanie d'avoir fait l'effort de faire l'aller-retour parce qu'il y a la conférence budgétaire à la mairie, mais comme on a un autre délégué qui arrive à 16h, je ne peux pas les prévenir pour décaler, modifier l'ordonnancement de la réunion.

Merci Monsieur, merci Patricia.

On enchaîne tout de suite sur l'Elispace.

M. Lionel CHISS :

On met le support à l'écran ?

M. Antoine SALITOT :

On peut mettre les chiffres.

Il a été envoyé dans un deuxième envoi.

M. Lionel CHISS :

Tout le monde se connaît, ce n'est peut-être pas la peine...

M. Antoine SALITOT :

Non, je ne connais pas les personnes à droite.

M. Lionel CHISS :

Alors allez-y, Aurélie et Paola, peut-être vous présenter.

Madame Paola ARANCIBIA :

Bonjour, analyste financière dans la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Aurélie LERVANT :

Responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances.

M. Antoine SALITOT :

Bien, je ne sais pas trop comment ça se passe d'habitude.

M. Lionel CHISS :

On vous donne la parole pour que vous présentiez rapidement en quelques mots les éléments 2021 de la D.S.P. et puis ensuite, s'il y a éventuellement des questions, même si je pense que tout le monde est assez au fait du fonctionnement parce que c'est un sujet qui est aussi abordé en commission, en Conseil Municipal, etc.

Mais c'est le formalisme de la commission.

M. Antoine SALITOT :

D'accord.

Sur le bilan 2021, vous avez les chiffres qui sont sous les yeux.

Des chiffres qui sont évidemment très faibles puisqu'on est à 65 853,14 € entre les locations et les prestations annexes.

C'est une baisse de 27 % par rapport à l'année précédente, mais une chute évidemment vertigineuse par rapport à une année normale d'activité de l'Elispace.

Et pour cause, 2021 c'est l'année du Covid et donc on est en pleine crise sanitaire encore.

Je rappelle que tout le début de l'année 2021, la salle est quasiment fermée.

On a une reprise toute douce en juin avec le Salon du Tatouage et quelques concerts du Blues autour du Zinc.

Mais si vous regardez un petit peu les taux de fréquentation de la salle, vous vous rendez compte qu'on est à 200 spectateurs au maximum sur le Blues autour du Zinc.

Ça ne peut pas fonctionner.

C'est une année qui a été évidemment en déficit très forte, mais on a une reprise qui s'annonce pour 2022, donc restons optimistes.

C'est vrai, on fait une belle année, 2022, on fait une très belle année.

Sachant que structurellement, l'équipement est en déficit.

Ce n'est pas une surprise.

C'est le cas depuis 20 ans, c'est-à-dire la date de création de l'Elispace, que cet équipement est en déficit, ce qui est le cas d'ailleurs souvent des grandes salles de cette taille-là.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. Lionel CHISS :

Merci Antoine.

Il y a aussi Monsieur GOUJON qui est en ligne.

Dominique CLINCKEMAILLIE, Yannick MATURA, pas de questions particulières ?

Monsieur GOUJON, est-ce que vous avez des questions sur cette D.S.P. ?

M. Laurent GOUJON :

Non, là je voyais les chiffres-clés mais je n'avais pas les dépenses.

On voyait les recettes mais pas les dépenses, donc je n'avais pas le détail du bilan.

C'était tout. Ah oui, les recettes, je n'avais pas vu.

D'accord.

Donc le déficit est de... Je cherche le chiffre.

Est-ce que vous pouvez me donner le déficit de l'année ?

M. Lionel CHISS :

On vous entend, Monsieur GOUJON, on est en train de regarder.

M. Antoine SALITOT :

On est en train de le chercher.

Mme Stéphanie LECLAIRE :

Non, en fait, en l'état, on ne peut pas puisque ce qu'on vient vous présenter, ce sont des chiffres qui sont consolidés au niveau de l'Elispace.

Mais pour le coup, l'Elispace émerge sur énormément d'autres lignes, les R.H. etc., que nous n'avons pas, nous, à notre disposition.

Donc on n'est pas en mesure de le faire, en tout cas nous, service.

M. Antoine SALITOT :

Il y a ce qu'on appelle une subvention d'équilibre qui généralement varie entre 250 et 350 000 € chaque année et qui vient du budget général de la collectivité vers la régie et le budget annexe.

M. Laurent GOUJON :

J'avais une deuxième question.

Lorsque vous faites des locations, j'ai vu qu'il y a des locations qui étaient à titre gratuit.

Qu'est-ce qui motive les locations à titre gratuit ?

Quand vous prenez la page précédente.

M. Antoine SALITOT :

C'est un soutien aux associations locales de la Ville.

Justement, cette année, en 2022, vous allez voir une nette amélioration puisque ce n'est plus sur le budget annexe que portera l'effort de ces locations, mais sur le budget général.

Il n'y aura plus de locations à titre gratuit sur le budget de l'Elispace, puisque c'est la ville de Beauvais qui donnera une subvention aux associations qui souhaitent l'Elispace, et ce n'est plus l'Elispace directement dans son budget qui viendra donner une gratuité à une association.

M. Laurent GOUJON :

D'accord, ce qui est plus logique.

M. Antoine SALITOT :

Ça permet deux choses, et je le dis devant Dominique qui n'est peut-être pas informée de ces nouvelles modalités, qui pourrait être, en tant qu'élue, avertie par des associations, ça ne met pas en difficulté les associations parce qu'elles recevront exactement la somme dont elles ont besoin pour avoir l'utilisation de l'Elispace.

L'Elispace ne réclamera pas l'argent tant qu'il ne leur a pas été versé sous forme de subvention sur projet.

Ça permet aussi de matérialiser le soutien de la collectivité aux associations puisque, comme vous l'avez souligné, le fait de prêter l'Elispace gracieusement, ça a un coût pour la collectivité.

Là, ça permettra de faire apparaître ce coût sans le faire supporter aux associations.

M. Lionel CHISS :

Merci Antoine, c'est très clair.

Est-ce que vous avez d'autres questions, Monsieur GOUJON ?

M. Laurent GOUJON :

Non, pour l'instant je n'ai pas d'autres questions.

La réponse me convient très bien, ça met de la transparence dans les finances.

M. Lionel CHISS :

Absolument.

Très bien.

Écoutez, du coup...

M. Lionel CHISS :

Je suis désolé, Stéphanie, de vous avoir fait déplacer pour 5 minutes.

Merci beaucoup, du coup je lève cette C.C.S.P.L. Elispace et puis on a un quart d'heure pour faire une pause.

Merci.

On fait une petite pause d'un quart d'heure, Monsieur GOUJON.

M. Laurent GOUJON :

Ça marche, il n'y a pas de problème.

(pause)

M. Lionel CHISS :

Nous sommes parfaitement à l'heure.

Nous allons démarrer cette Commission des Services Publics Locaux relative au crématorium.

Je vous propose qu'on fasse un tour de table d'abord pour que vous sachiez à qui vous avez affaire.

Je me suis présenté, donc Lionel CHISS, premier adjoint, ville de Beauvais et Président de la commission.

Mme Aurélie LERVANT :

Bonjour, je suis responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances de la ville de Beauvais.

Madame Paola ARANCIBIA :

Bonjour, je suis analyste financière dans la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Conseillère municipale.

M. Fabrice LUGINBUHL :

Directeur des services à la population.

M. Yannick MATURA :

Je suis adjoint au Maire en charge du défi climatique et transition énergétique.

M. Loïc JOUBLIN :

Responsable du Département Gestion des contrats à la Direction des crématoriums au siège d'O.G.F.

Mme Françoise SIMONPIERI :

Responsable du crématorium de Beauvais.

M. Gaëtan DELGEHIER :

Bonjour à tous, je suis le Directeur de secteur pour le groupe O.G.F.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Et Aurélie TEINIELLE, assistante des élus à la Communauté d'Agglo du Beauvaisis.

Je vous propose qu'on donne la parole tout de suite au délégataire qui va nous présenter son rapport.

On a une demi-heure en tout et pour tout pour cette commission, donc l'idée c'est de faire une présentation rapide de ce rapport d'activité 2021, et puis ensuite de répondre aux questions.

On donnera la parole aussi à Monsieur LUGINBUHL pour l'avis de la collectivité sur le service qui est offert par le délégataire, et puis après les questions des membres de la commission, sachant qu'il y a une personne, Monsieur GOUJON, qui est aussi en visio et qui nous entend, qui représente des associations d'usagers et qui sera en mesure de poser des questions aussi le cas échéant.

Je vous passe la parole.

M. Loïc JOUBLIN :

On peut y aller. Première slide, pour juste résumer dans quel cadre nous agissons.

Nous sommes en contrat de délégation par concession sur un contrat qui dure 10 ans et qui se terminera fin juin 2027.

On vous représente ici les horaires du crématorium, avec ouverture du lundi au vendredi, plus le samedi, matin et après-midi. Le matériel et les équipements de crémation sont entretenus par l'entreprise A.T.I. qui a construit le four et qui, à l'intérieur de son contrat, prévoit une visite préventive toutes les 500 crémations, durant laquelle il y a des contrôles, un reréglage et un nettoyage des fours.

Sachant que cette entreprise a aussi la possibilité directement de prendre la main sur les équipements pour améliorer les réglages ou remettre en état un petit réglage qui aurait eu un souci ; heureusement, ce n'est pas vraiment le cas.

Parlons maintenant de l'activité.

Tu veux prendre la main ?

M. Gaëtan DELGEHIER :

Une activité sur l'année 2021 qui est assez soutenue parce qu'on termine à 988 crémations.

On peut observer une petite baisse par rapport à l'année précédente, il va s'en dire que c'est surtout lié à la crise Covid qui a fait qu'on a eu une activité très forte sur 2020.

Un premier trimestre sur 2021 qui est aussi impacté par cette mortalité plus importante.

Je vous passe peut-être le détail du nombre d'adultes, d'enfants, etc.

En tout cas, en prenant en compte l'ensemble des opérations réalisées, on termine à 1 012 opérations sur l'ensemble de l'année.

Ce que je vous indiquais juste avant, illustré par ce graphique, on voit bien que sur le premier trimestre de 2021, on a la dernière vague Covid avec une mortalité un peu plus importante, et puis ensuite une activité qui est assez lisse sur le reste de l'année.

La répartition selon les communes de décès.

On parle uniquement de la commune de Beauvais en l'occurrence, on est à 189 défunts, et ça représente 19,2 % de l'activité du crématorium.

Évidemment, le crématorium a un rayonnement un peu plus étendu que la ville de Beauvais.

Vous avez le détail de toutes les communes qui font appel à nos services.

À noter qu'on a 450 crémations qui viennent d'autres communes avec un impact sur 2021 de la fermeture du crématorium d'Amiens, qui vient d'ouvrir il y a quelques semaines maintenant, la semaine dernière.

Qui a aussi engendré une petite augmentation, en tout cas une répartition différente des lieux de prise en charge.

La destination des cendres en 2021, on est à 39 % sur une dispersion, toute dispersion confondue, c'est-à-dire dispersion au Jardin du Souvenir du crématorium ou dans des cimetières ou en pleine nature d'ailleurs. 31 % d'inhumations, 14,6 % de columbariums.

Des cavurnes aussi qui, pour le coup, on observe qu'on a une augmentation du nombre de cavurnes de familles qui font le choix d'inhumer dans un cavurne. 1 % seulement sur les sépultures.

Tous les autres, c'est en pleine nature, les immersions en mer, les choses comme ça.

Les indicateurs de qualité.

On est effectivement dans une activité qui nous impose un niveau de qualité extrêmement important.

On a mis en place une journée du souvenir, une porte ouverte, c'est plutôt une journée du souvenir, qui a pour vocation de rendre hommage à tous les défunts qui nous ont été adressés.

Il s'agit d'un moment où les gens vont pouvoir assister à une cérémonie, on va les réunir, il va y avoir un hommage particulier, une musicienne.

Mme Françoise SIMONPIERI :

Je reprends la main.

Effectivement, le temps de mémoire n'a pas eu lieu en 2020 et 2021 pour les raisons sanitaires que l'on connaît.

Cette année, le temps de mémoire est fixé au samedi 26 novembre.

Comme le disait Monsieur DELGHEIER, ce temps de mémoire permet d'inviter les familles qui ont perdu un proche dans l'année précédente.

Effectivement, on ne peut pas revenir sur les années antérieures.

C'est un moment qui est vraiment très attendu et très apprécié des familles, ils trouvent que c'est très convivial.

Il y a un moment de recueillement, ils peuvent apporter des photos, nous, on fait un décor un peu particulier dans notre salle de cérémonie, il y a un recueillement, on invite également des associations, après il y a un instant de partage entre familles, ils peuvent effectivement échanger entre eux mais aussi avec les associations, avec nous.

Ils ont toujours des questions, donc c'est très important, et ça les aide dans leur travail de deuil.

Et c'est pour nous un accompagnement supplémentaire, c'est la suite du premier accompagnement.

C'est vraiment très, très apprécié.

Nous avons également, en termes de qualité, un indicateur sur le registre d'observation qui est toujours présent aussi au crématorium.

Sur ce registre, les familles peuvent mettre des observations sur le crématorium, sur notre accueil, notre accompagnement également, ils ont la possibilité de laisser un mot pour les familles, des témoignages.

En termes de qualité également, récemment, nous avons eu l'installation d'un conteneur TchaoMégot, je crois que vous avez tous connaissance de ce système puisque vous êtes également partenaires.

Depuis le 2 novembre, ce conteneur est installé dans la cour du crématorium.

Nous participons également à cette valorisation du développement durable.

C'est effectivement une économie circulaire.

Pour nous, c'est plutôt positif.

Compte tenu du nombre de mégots que je récupère tous les jours, en nettoyant tous mes extérieurs le matin, je trouve que c'est vraiment une démarche très positive et très intéressante.

En ce qui concerne l'enquête de satisfaction, on va dire que c'est sensiblement identique, on est toujours à un bon niveau.

Voire très bon, oui, on est très bons.

On peut toujours s'améliorer, effectivement. En termes de signalétique, la facilité à trouver le crématorium, c'est vrai que ce sujet est récurrent, il y a une petite difficulté à trouver le crématorium, mais c'est compte tenu de l'environnement.

Effectivement, on sort d'un rond-point, le panneau est au-dessous des haies.

Ça reste récurrent mais ce n'est pas dramatique non plus.

C'est ce thème qui fait un peu baisser l'enquête de satisfaction.

En ce qui concerne l'accueil, les informations, donner les réponses aux attentes sur la crémation, on est très bons.

Le confort des locaux, effectivement, les familles sont très satisfaites, ils trouvent le crématorium très propre, très accueillant, mais aussi la salle de cérémonie, ils la trouvent réconfortante et apaisante.

En fait, ils sont souvent, ce qui est normal dans cette période de deuil, mais ils sont un peu stressés, et quand ils sortent de cérémonie, la phrase qui revient régulièrement, ces familles nous disent « ça nous apaisés, ça nous a réconfortés ».

Donc cette salle de cérémonie est vraiment très, très positive.

L'hommage lors de la remise des cendres, pas de souci.

Et l'accompagnement au Jardin du Souvenir, il y a une légère baisse. Cet accompagnement, je n'ai pas forcément une explication.

Il y a, on peut dire une légère baisse, ce n'est pas dramatique.

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Ce qu'il faut avoir en tête, c'est que sur cet item-là, on n'est pas toujours acteurs.

Ça peut être l'opérateur qui vient prendre en charge la famille chez nous qui va faire ce geste de dispersion au Jardin du Souvenir.

Ça peut être le reflet de notre activité, mais ça peut être aussi le reflet d'une activité plus globale.

M. Loïc JOUBLIN :

Effectivement, une activité externe.

Au sujet des enquêtes de satisfaction, nous allons revenir vers vous courant 2023.

Nous allons changer de système d'évaluation pour arrêter justement toutes ces enquêtes papier et passer à des enquêtes digitales, au travers d'un système qui s'appelle Critizr, qui est la même plateforme des traitements des avis que par exemple Carrefour utilise lorsqu'ils vous demandent un retour d'expérience.

Nous, nous sommes en train de développer, de monter des ateliers pour avoir des enquêtes sous le format électronique et surtout spécifiques au crématorium et à la qualité du service du crématorium. Alors qu'actuellement, comme le disait Gaëtan, la plupart des retours un peu moins bons que nous pouvons avoir, par exemple au titre du Jardin du Souvenir, ne sont pas forcément dus à la qualité de service du personnel du crématorium, mais effectivement parfois à l'action, on va dire différente de certains opérateurs funéraires lors de la dispersion.

On reviendra vers vous avec plus d'informations.

L'idée, c'est effectivement d'arriver à tout digitaliser et que ce soit beaucoup plus simple pour les familles d'avoir un meilleur taux de retour, parce que là, nous avons un taux de retour qui est de presque 10 %.

Le système Critizr que nous avons déjà mis en place pour les agences montre des taux de retour beaucoup plus importants, pour les agents de pompes funèbres.

Donc maintenant, nous déployons ça aussi sur les crématoriums.

Nous avons aussi un meilleur taux de retour, et donc il y a des avis bien plus pertinents et bien plus précis sur la qualité de service des agents du crématorium.

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Avec juste une relation qui est différente aussi puisque l'outil nous permet de répondre alors que le système actuel d'enquête de satisfaction, on est finalement assez passifs dans la relation.

Sur le système Critizr, on a la possibilité de commenter, d'inviter la famille à reprendre contact avec nous pour échanger, pour analyser ce qu'il s'est passé.

Ça va nous permettre d'avoir des données qui seront beaucoup plus fines et une action beaucoup plus précise.

M. Loïc JOUBLIN :

On peut passer à la partie financière.

Comme on vous l'indiquait, malgré la fin du Covid, il y a encore eu un volume important sur le crématorium.

On est en très légère baisse au niveau du chiffre d'affaires et on a vu que le volume était quasiment égal également.

On est en relation, on est un petit peu partout sur tous les postes en corrélation avec la fin de cette vague.

Ce qui est intéressant, c'est effectivement le retour des familles suite à la fin des restrictions sanitaires.

Ça a permis de retrouver une bonne qualité et une meilleure qualité de service par le personnel du crématorium, de façon à prolonger les cérémonies, de façon à personnaliser les cérémonies puisque, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais en 2020, tout avait été fermé pendant de nombreuses semaines, puis rouvert que très partiellement pour des petits groupes.

Là, le retour des familles et des proches dans des plus grandes quantités permet de mieux gérer cette partie difficile pour les familles et d'être plus entourées dans des moments qui ne sont évidemment pas faciles.

Le chiffre d'affaires a été multiplié par 3 sur cette partie-là.

Sur la recette de dispersion de cendres est en baisse, mais rien d'alarmant, c'est bien juste proportionnel à la baisse des crémations suite à la fin de la partie Covid.

Voilà pour les recettes, on peut passer à la slide suivante sur la partie charges.

Les charges sont plutôt constantes et on voit une bonne gestion de l'équipe.

Pour info, on vous a quand même indiqué quelques évolutions qu'on peut juger importantes, en tout cas significatives, notamment sur l'évacuation des résidus où on voit que le chiffre double.

C'est simplement qu'il y a eu 2 sessions de collecte au lieu d'une l'année dernière.

Il ne faut pas oublier, pareil, qu'en 2020, on ne pouvait pas faire intervenir n'importe qui n'importe quand, toujours lié aux restrictions d'accès.

Sur l'entretien des locaux, pareil, un peu de rafraîchissement a été réalisé en 2021.

La grosse baisse, c'est au niveau des contrôles réglementaires puisqu'on a un gros contrôle réglementaire sur les rejets atmosphériques qui a lieu tous les 2 ans.

Il a eu lieu en 2020, donc il n'a pas eu lieu en 2021.

Sinon, on est sur un total de charges qui est vraiment équivalent et qui reflète bien aussi la partie vente qui est à peu près équivalente.

On peut passer à la suite.

Tout ça, une fois traduit tout au final, avec toujours pareil, quelque chose de légèrement en baisse mais en lien avec la baisse d'activité.

Du côté de la redevance, vous perdez un petit peu moins.

Enfin, vous gagnez un petit peu moins, parce que vous ne perdez pas évidemment.

Votre redevance fixe a évolué un tout petit peu au rythme de l'évolution tarifaire.

Et la redevance variable, qui est liée au volume de crémation, a un petit peu baissé puisque le volume de crémation a baissé.

C'est bon pour cette partie.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup pour cette présentation.

Fabrice, tu voulais dire un mot sur la délégation ?

M. Fabrice LUGINBHUL :

Non, rien de particulier.

C'est vrai que le fait que les familles puissent de nouveau être accueillies en plus grand nombre a été vraiment bénéfique parce qu'il y a eu quelques remontées.

On a pu échanger avec Madame SIMONPIERI sur les difficultés d'accompagnement de ces familles pendant les décès.

On était tous contraints à ce genre de choses mais c'est vrai que c'était une difficulté pour les familles. Sinon, rien de particulier.

Ce n'est pas sur le bilan d'activité proprement dit, mais je voulais savoir si vous imaginez une baisse pour 2022, voire dans les prochaines années, avec la reprise du crématorium d'Amiens, mais également, je pense qu'il y a un projet sur Poix-de-Picardie, est-ce que vous avez cette information ?

Est-ce que ça va avoir un impact sur le crématorium de Beauvais ?

M. Gaëtan DELGHEIER :

Pour l'instant, on n'a pas encore estimé réellement l'impact de Poix-de-Picardie parce qu'on n'a pas encore de données concrètes sur le sujet.

On a par contre déjà estimé l'impact de Nogent qui lui est signé, devrait sortir, je crois que c'est l'année prochaine, 2024, donc dans 2 ans.

On a estimé une baisse aux alentours de 10 %.

C'est un peu du doigt mouillé malheureusement parce que ce qu'on fait, c'est qu'on fait la liste des opérateurs qui nous font confiance aujourd'hui et on se dit « si demain je suis un opérateur, est-ce que j'ai plus de facilité à m'orienter vers Nogent ou est-ce que j'ai plus de facilité à m'orienter vers Beauvais ? ».

Ça, c'est le premier point.

Ensuite, le deuxième point, c'est quelle est l'offre d'accueil, l'offre d'accompagnement qui sera mise en place par ces deux crématoriums.

Aujourd'hui, on n'en sait pas grand chose.

Si on prend une formule parfaitement mathématique et sans finesse, je l'estime aux alentours de 10 %.

M. Lionel CHISS :

J'avais en tête soit de la commission de l'année dernière ou celle de l'année d'avant que, vu la trajectoire, vous nous aviez dit qu'on arrive, pas tout de suite, mais en limite de capacité de notre crématorium.

M. Gaëtan DELGHEIER :

La limite du crématorium, elle est à 1 200 crémations.

Je pense qu'il y a un marché qui est en train de, c'est un peu un gros mot, je suis désolé, mais de s'ouvrir sur le sujet, on a de plus en plus de communes qui lancent des projets de crématorium.

Donc je ne pense pas que la prévision qu'on avait il y a quelques années de se dire qu'on arriverait à la limite de la capacité, je pense que ça ne sera pas pour maintenant, sauf surprise.

A priori, si demain il y a Poix-de-Picardie, s'il y a Nogent, s'il y a d'autres crématoriums autour qui ouvrent, je pense qu'on n'ira pas au point de rupture.

Mme Françoise SIMONPIERI :

Je voudrais rajouter, j'ai fait une projection pour décembre 2022, on serait sensiblement au même nombre de crémations sur l'année 2022 qu'en 2021.

Tout en sachant qu'on va avoir une semaine de fermeture pour la maintenance du 21 au 25.

C'est un peu dérangent effectivement.

L'année dernière, ils avaient fait une maintenance nocturne, ce n'était peut-être pas bénéfique pour nous, mais on préfère être là pour superviser quand même les travaux et ce qu'il se passe.

On va arriver sensiblement au même nombre de crémations en fin d'année, ce qui est positif.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup.

Oui, Madame CLINCKEMAILLIE.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Je voulais savoir si vous avez pris en compte l'impact de l'augmentation du coût du gaz et si ça va impacter les tarifs.

M. Gaëtan DELGEHIER :

C'est un sujet sur lequel on a souhaité pouvoir échanger, donc ça va faire l'objet d'un point spécifique.

Justement, il y a un rendez-vous qui est pris la semaine prochaine.

Je n'ai pas les éléments précis pour pouvoir vous répondre aujourd'hui, mais je sais que c'est un sujet qui est sur la table effectivement.

M. Fabrice LUGINBHUL :

Effectivement, nous avons eu un document dans lequel il est indiqué une hausse, une proposition de révision à hauteur de 10,5 %, donc c'est pour ça qu'il y aura un rendez-vous pour avoir les éléments, pour expliquer.

Parce que vous parlez des données qui peuvent faire en sorte qu'il y ait de l'activité ou pas d'activité, il y a le tarif, la tarification aux familles, et bien évidemment, c'est un élément à prendre aussi en compte.

C'est pour ça que vous avez proposé qu'on se rencontre et j'ai besoin que vous ameniez la semaine prochaine des éléments pour qu'on puisse vérifier cet impact, qui peut être compréhensible.

Donc ça fait l'objet d'une réunion la semaine prochaine.

M. Loïc JOUBLIN :

Juste en attendant la réunion, le document que vous avez reçu de la part de mon service, c'est la révision contractuelle selon la formule du contrat.

Pour le coup, 10 %, c'est très inférieur à la moyenne des crématoriums que le groupe O.G.F. gère et c'est très inférieur à la moyenne nationale.

Vous aurez évidemment beaucoup plus d'éléments la semaine prochaine.

Mais déjà, vous avez à peu près cet ordre d'idée-là.

Je voulais également préciser, à propos de la capacité du crématorium, effectivement il y a un petit peu partout des appels d'offres et des appels au crématorium de la part des villes.

Il ne faut pas oublier que, malgré le fait qu'il y ait de plus en plus de concurrents sur ce secteur, il y a une tendance de fond nationale à la crémation et à la hausse de la part de la crémation après le décès.

Le groupe O.G.F. gère à peu près 350 000 contrats d'obsèques, donc ils sont conclus par des gens qui ont 40-50-60 ans.

Et la proportion de crémations, de désirs de crémations à l'intérieur de ces contrats, montent sur certaines régions à pas loin de 70 % dans les prochaines dizaines d'années.

On est vraiment actuellement à un taux qui est, au niveau national, à peu près à 40 %.

Il faut se dire qu'on va monter de 1 à 2 % naturellement par an et ça va prendre de plus en plus puisque, de plus en plus de familles qui ont eu dans leurs proches de la crémation, justement lorsque le service est de qualité dans les établissements, font après confiance et peuvent dire à leurs proches que finalement la crémation est plus simple que l'inhumation, y compris après la fin et l'enterrement ou la dispersion, puisque derrière il y a toute la gestion des tombes et la dispersion des familles et tout un mouvement social national qui impacte aussi ces réflexions-là.

M. Lionel CHISS :

Si on se projette sur des augmentations que vous indiquez là dans le temps, on pourrait un jour atteindre la limite de notre crématorium.

C'est ce que j'avais en tête d'une discussion et d'un échange qu'on avait eu sur une précédente commission, pas tout de suite, mais à terme.

M. Gaëtan DELGEHIER :

Tout va dépendre effectivement des implantations qu'on va avoir autour de nous.

Vous voyez, aujourd'hui, j'ai fait une statistique, si je prends le nombre de créneaux utilisés sur le nombre de créneaux possibles, on est autour de 80 % à l'année.

On a encore 20 % de marge devant nous.

M. Lionel CHISS :

Oui, Yannick.

M. Yannick MATURA :

Tant qu'on est dans les chiffres, tout à l'heure vous parliez de certaines régions ou certaines villes qui étaient à 60 %.

Ici, à Beauvais du coup, on est à combien par rapport au nombre de décès qu'on relève tous les ans ?

M. Gaëtan DELGEHIER :

Je vais pouvoir vous répondre à l'échelle d'un secteur, j'ai sous ma responsabilité l'Oise et la Somme, pour faire simple.

J'ai une agence aussi dans l'Eure, mais ça ne modifie pas les statistiques.

On est aujourd'hui autour de 40 % sur l'ensemble.

Si on affine, plus on va monter vers le nord et plus ce taux va augmenter.

Étonnamment, j'ai moins de crémations sur les communes de Chantilly, Senlis, etc.

Et plus je vais monter, plus je vais aller vers Amiens et plus je vais avoir un taux de crémation qui est important.

L'agence où le taux de crémation est le plus faible, je dirais qu'il est autour de 30.

Et là où c'est le plus important, on a des pics à 56 jusqu'à 60.

M. Yannick MATURA :

Après, j'avais deux questions qui concernent plus les préoccupations d'élus concernant l'énergie. Comment vous préparez la transition énergétique vous aussi ?

Parce que le gaz, on connaît toutes les problématiques liées au gaz.

Tout à l'heure, à plusieurs reprises, on avait été amenés à évoquer aussi la possibilité de récupérer la chaleur fatale.

Je voulais savoir si vous aviez déjà, sur certains de vos sites, ce type d'équipement.

M. Loïc JOUBLIN :

Il y a certains partenariats qui ont été passés avec des agglomérations.

Ces agglomérations souhaitent récupérer, pas dans l'immédiat mais c'est une réflexion qui a été faite sur le long terme, auprès de toutes leurs industries qui dégagent de l'énergie, justement toute cette énergie résiduelle, de façon à pouvoir soulager l'approvisionnement direct des villes.

Ce sont des réflexions qui ont été très rarement mises en place depuis plusieurs années et qui sont longues à mettre en place puisqu'il y a derrière beaucoup d'infrastructures avec des réseaux à rapatrier.

À chaque fois qu'on a eu ces discussions-là, pour l'instant c'est sur le long terme et ce n'est pas applicable sur 2023 ou 2024, on est bien sur des échéances plus longues.

M. Yannick MATURA :

C'est juste parce qu'on est en train de travailler nous justement, dans la Région, avec plusieurs acteurs industriels pour ces sujets-là, ce sont des choses effectivement qu'on imagine.

Du coup, pour l'instant, sur vos sites, vous n'avez pas d'expérience là-dessus ?

M. Gaëtan DELGEHIER :

On ne l'a pas sur un crématorium, mais on l'a sur l'usine puisqu'en fait on fabrique les cercueils. On utilise les copeaux etc., et du coup ça, c'est envoyé sur la commune.

Mais sur un crématorium, aujourd'hui, non.

M. Yannick MATURA :

Pour ma deuxième question concernant votre dépendance au gaz ?

M. Loïc JOUBLIN :

Je pense que ça sera un des points de la semaine prochaine.

Pour résumer, nous avons sécurisé, nous sommes accompagnés par un cabinet de suivi des achats niveau gaz et niveau électricité, qui nous ont permis de sécuriser.

M. Lionel CHISS :

Là ce n'est pas la question, c'est... (*hors micro*)

Voilà, c'est ça.

M. Loïc JOUBLIN :

Pardon, sur la transition.

Ça va être beaucoup plus compliqué de vous répondre puisqu'on est sur des équipements qui sont déjà en place et sur des techniques qui sont pour l'instant très difficilement remplaçables.

M. Lionel CHISS :

Sur des nouveaux équipements, par exemple, que vous mettriez en place, est-ce qu'il y a des réflexions sur des nouvelles manières, des nouvelles technologies de ce point de vue-là ?

M. Loïc JOUBLIN :

Il y a certaines technologies qui commencent à apparaître avec un peu plus d'électricité que de gaz ou un meilleur fonctionnement par l'hydrogène.

De la même façon que sur tous les nouveaux équipements, nous avons, pas pour la crémation mais pour les fonctionnements, systématiquement de la mise en place de panneaux solaires ou d'autres énergies renouvelables.

Mais au titre de la crémation, c'est pour l'instant encore très balbutiant.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur GOUJON, est-ce que vous avez une question ?

M. Laurent GOUJON :

Oui, j'avais une question.

Une redevance collectivité qui représentait une part importante, je voulais savoir à quoi ça correspond exactement ?

Est-ce que c'est la collectivité qui a construit l'équipement ?

M. Loïc JOUBLIN :

La partie redevance collectivité, la partie redevance fixe, c'est ce qu'on appelle généralement la R.O.D.P., Redevance d'Occupation du Domaine Public, qui contractuellement a été définie à un montant de base et qui suit l'évolution tarifaire annuelle et qui permet à la collectivité de valoriser cette occupation du domaine public.

La partie redevance variable est juste, pareil, contractuellement liée à un forfait à la crémation qui a été défini dans le contrat et qui suit le volume de crémation.

M. Laurent GOUJON :

D'accord, mais ça correspond à l'amortissement de l'équipement quelque part ?

M. Loïc JOUBLIN :

Non, non.

M. Laurent GOUJON :

Non, pas du tout ?

M. Loïc JOUBLIN :

Non, c'est vraiment autre chose.

M. Laurent GOUJON :

C'est juste une redevance.

Qui a construit l'équipement ?

M. Lionel CHISS :

L'amortissement de l'équipement, si je puis me permettre, il est après dans le compte de résultat, à la ligne en dessous je crois.

M. Laurent GOUJON :

Ah oui, d'accord.

Donc c'est juste une redevance.

M. Loïc JOUBLIN :

Ça n'a pas de rapport.

M. Lionel CHISS :

C'est bien le délégataire qui a réalisé les investissements.

Et on a 156 000 € d'amortissement qui sont dans les comptes d'exploitation.

M. Laurent GOUJON :

Donc c'est la collectivité qui touche une redevance sur l'activité ?

M. Lionel CHISS :

C'est ça.

Une part fixe et une part variable.

M. Laurent GOUJON :

Je trouvais que le chiffre était important, mais ce n'était que mon opinion personnelle.

Après, j'ai les mêmes interrogations que les élus sur l'évolution des coûts parce qu'avec l'évolution du coût du gaz, j'ai peur que ça explose.

Mais ça, vous en parlerez la semaine prochaine, on verra ça à la prochaine C.C.S.P.L.

M. Lionel CHISS :

Exactement, ça sera pour la C.C.S.P.L. 2023.

M. Laurent GOUJON :

Une dernière question, j'ai entendu tout à l'heure que vous aviez une semaine de fermeture pour maintenance, ce qui est normal, mais comment ça se passe s'il y a quelqu'un qui décède juste la veille de la fermeture ?

Il est obligé d'attendre une semaine ?

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Pour vous répondre, les créneaux sont réservés plusieurs jours à l'avance.

Ça nous permet d'anticiper et de ne pas faire de réservation sur le moment de la fermeture, et ensuite de réorienter sur un autre établissement, tout simplement.

Les opérateurs sont informés des dates de fermeture, donc quand ils vont prendre en charge une famille, ils vont naturellement, sur cette période-là, orienter vers un autre établissement.

M. Laurent GOUJON :

Merci beaucoup.

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Je vous en prie.

M. Lionel CHISS :

Pas d'autres questions ?

M. Laurent GOUJON :

Non, pas de question.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Écoutez, Messieurs, Madame, merci beaucoup pour la qualité de la présentation et des réponses.

Je lève cette séance, la C.C.S.P.L. relative au crématorium.

Bonne fin de journée.

M. Lionel CHISS :

On attaque cette commission sur la délégation des patinoires modernes, ce qui traite de l'année 2021, on a toujours presque une année de décalage.

On va faire un rapide tour de table quand même, c'est toujours bien de le faire. Lionel CHISS, premier adjoint et Président de la commission.

Mme Aurélie LERVANT :

Bonjour, responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances.

Madame Paola ARANCIBIA :

Bonjour, analyste financière au centre de la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Conseillère municipale.

Mme Malika LAMRANI :

Responsable de la P.A.F., Cohésion sociale.

M. Yannick MATURA :

Je suis adjoint au Maire en charge du défi climatique et la transition énergétique.

M. Christian HALMAERT :

Président des S.A.S.T. Patinoires Modernes et exploitant la patinoire de Beauvais.

M. Lionel CHISS :

Monsieur GOUJON, vous pouvez vous présenter pour le délégataire s'il vous plaît.

M. Laurent GOUJON :

Laurent GOUJON, je fais partie de l'association A.L.E.P.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Et la P.A.F., pour ceux qui ne la savent pas, c'est pour l'administratif financier dans chaque Direction, Plateforme Administrative et Financière, qui est mise en place dans chaque pôle pour déconcentrer la fonction finances.

Très bien.

Je donne la parole au délégataire.

On a à peu près une demi-heure, donc un rapport rapide sur 2021 et puis après les questions des uns et des autres.

M. Christian HALMAERT :

Ça va être rapide puisque vous avez le rapport qu'on vous a envoyé.

Déjà, en 2021, on était fermés de janvier à juillet.

Nous avons rouvert de juillet à décembre.

Je voudrais commencer surtout par une chose qui nous tient à cœur à la patinoire, l'équipe dirigeante et le personnel, puisque c'est un des moments privilégiés où on peut exprimer notre reconnaissance.

On est reconnaissants du soutien de tout le monde.

Je dis bien tout le Conseil Municipal à chaque fois, puisque nous sommes soutenus à l'unanimité à chaque coup sur nos demandes, et donc elles sont bien comprises.

C'est le moment pour moi d'être reconnaissant de votre soutien, et surtout de vous dire que c'est une motivation pour nous qui traversons une période pas facile depuis les débuts de la patinoire. C'est important d'être soutenu dans ces moments-là quand même, de tout le monde surtout.

Je ne vous cache pas que je n'ai pas trop le temps de regarder les Conseils Municipaux, donc je regarde souvent ce qui me concerne uniquement malheureusement.

Le soutien de tout le monde nous fait du bien.

Concernant cette période, ça n'a pas été facile du tout.

On sortait de 7 mois, parce que là on parle de janvier à juillet, mais en fait on était fermés depuis le 23 octobre.

On n'est pas restés sans rien faire, nous, l'équipe dirigeante, on a travaillé surtout sur le projet à long terme puisque, comme vous le savez, c'est un projet sur 25 ans.

Et dans une ville où il n'y avait pas de patinoire, il y avait tout à créer, donc c'étaient les associations, les clubs, les accueils des scolaires, enfin tout.

Il n'y avait rien donc il fallait tout créer.

On avait un petit retour sur le fonctionnement et on a essayé de s'adapter sur le court terme et sur le plus long terme sur le fonctionnement de la patinoire.

On a travaillé avec le Directeur sportif, avec Rudy, et avec la Directrice, sur les années futures.

Et surtout, à court terme, c'étaient des conditions sanitaires compliquées puisque, vous vous souvenez tous, on était sous pass sanitaire et sous jauge réduite.

Donc on a contrecarré tout ça en se renforçant en personnel.

Malheureusement, on n'avait pas le choix puisqu'on était pas suffisants et vu les conditions sanitaires, c'était compliqué.

Je voudrais vous signaler aussi quand même une chose importante pour nous, c'est que, pendant cette période de juillet à décembre, nous avons honoré nos plannings.

Je m'explique, il n'y a aucune session, que ce soient les scolaires, que ce soient les centres de loisirs ou que ce soient les séances publiques, qui n'a pas été effectuée.

On a fait face au Covid et il n'y a pas eu de cluster à la patinoire, on a pu accueillir les classes dans les conditions dans lesquelles elles étaient imparties, c'est-à-dire que les classes ne se croisent pas ; enfin bref, vous vous souvenez tous de ça.

Ça n'a pas été facile pour nous mais on a réussi à faire tous les cours de scolaires sans exception.

Les entraîneurs diplômés, qui ont été testés régulièrement, n'ont pas été touchés.

Ça prouve quand même qu'on a été assez rigoureux pour l'accueil du public, et ça c'était un point important pour nous, de revenir là-dessus, que les services ont été effectués, je vous dis sans aucune perturbation.

Ce moment-là a été compliqué aussi pour le remboursement des activités sportives puisque les gens avaient adhéré dès septembre aux activités sportifs et donc ils ont tous été remboursés, comme la fois d'avant.

Ça a été un peu compliqué à gérer, mais plus facile au niveau financier puisqu'on avait pris les devants, on avait demandé aux gens de faire 10 chèques qui correspondaient aux 10 mois d'activité sportive.

Mais il a fallu quand même recevoir les gens, ceux qui voulaient aussi se réinscrire ou ne pas se réinscrire, récupérer leurs chèques.

On a eu un gros, gros travail puisque ça concerne à peu près entre 180 et 200 familles à peu près. Parce que vous avez les familles aussi qui ont leurs 2 enfants ou 1 enfant ou que la maman des fois qui vient patiner, ou que le papa.

Ça a été assez contraignant en termes de travail.

Je voulais revenir là-dessus.

J'ai quand même sollicité Philippe pour faire le gala d'anniversaire de la patinoire en 2021, puisque l'année précédente, on n'a pas pu le faire, en 2020, puisque nous étions fermés, le 23 octobre.

On n'a pas pu faire les 2 ans donc on a fait les 3 ans.

On s'était rapprochés de la Préfecture pour l'accueil du public.

Je ne vous cache pas que ça a été un succès.

Ça a été compliqué à organiser, très compliqué à organiser, mais vraiment, franchement.

Mais on l'a fait quand même.

En même temps, ça nous a fait parler de nous un peu.

Je regrette qu'il n'y ait pas eu beaucoup de monde. Je ne me rappelle plus qui était venu...

Je n'ai plus de souvenirs.

Mais il a eu lieu, ça a été un succès.

M. Lionel CHISS :

C'était un soir de Conseil, je crois, si je me souviens bien.

M. Christian HALMAERT :

Oui, c'est ça, c'est un truc comme ça.

Ce que je voudrais vous faire remonter comme info, c'est que c'était la première où un gala de Philippe CANDELORO avait lieu à Beauvais, et où l'ouverture du spectacle a été faite par les petits de Beauvais, les enfants de Beauvais qui viennent chez nous, des petits de 6-10 ans.

Rudy avait préparé, en collaboration avec Olivia CANDELORO et Philippe CANDELORO, une ouverture de spectacle qui a eu lieu.

Et franchement, ça s'est super bien passé, avec des gamins qui ont super bien patiné.

C'était la première fois que ça arrivait et on était super fiers de pouvoir présenter notre travail d'activité sportif pour les enfants.

C'était super émouvant.

D'ailleurs, les enfants en parlent encore.

Je n'ai rien d'autre pour l'instant à formuler.

Je pense que ça sera après dans la suite, j'attends vos questions.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions à Monsieur HALMAERT sur la patinoire ?

Monsieur GOUJON, est-ce que vous avez une question ?

Madame CLINCKEMAILLIE,

oui.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Dans le rapport que vous nous avez envoyé, vous dites que nous n'avez pas eu de réponse de la Ville.

Est-ce que depuis, vous avez reçu une réponse par rapport aux mémoires et par rapport à la somme que vous attendez ?

(hors micro)

La 2.

M. Christian HALMAERT :

C'était une période compliquée pour tous, pour vous et puis pour nous.

Le demande de mémoires a été envoyée à Monsieur Benjamin MEUNIER et Samira MOULA le 26/12, donc le lendemain de Noël, et ça a été traité, ça a été soldé en juillet de cette année.

On a soldé toute la période Covid à ce moment-là, c'est pour ça que c'était un petit peu compliqué pour tout le monde.

On a traversé des moments difficiles, mais on est toujours là, donc c'est qu'on a réussi quand même à gérer les choses.

Vous savez, cette période-là, avec le recul maintenant, parce que ça fait 1 an, c'était tendu pour tout le monde, c'était compliqué.

C'est vrai, on vivait tous une période... dans le travail, c'était vraiment une période pas facile. Vraiment.

Donc on était tous, excusez-moi l'expression, si je peux me permettre, à la bourre de tout, entre les gens qui étaient malades, les gens qui étaient présents, le manque d'effectif d'un côté, de l'autre, le nombre de dossiers aussi à traiter avec les personnels avec qui je travaille, et les bureaux d'études, parce qu'ils ne gèrent pas que la patinoire de Beauvais.

Prenez Cyril MALLIT par exemple, l'avocat Taj Deloitte, il avait 14 dossiers à traiter, vous voyez ce que je veux dire.

Donc c'était un peu compliqué.

On s'en est sortis, on a bien travaillé.

C'était long, je ne vous cache pas que de mon côté, c'était long puisqu'en trésorerie, en argent, en tout, on était en retard sur tout.

Mais bon, la banque connaît très bien le dossier, le Crédit Agricole connaît très bien le dossier et on a travaillé dur pour régler ce problème-là.

M. Lionel CHISS :

Il faut insister sur le fait qu'on a toujours été en lien les uns avec les autres, la collectivité, Monsieur HALMAERT et effectivement le Crédit Agricole qui est le banquier, et que même si c'est un petit peu long pour aboutir sur la solution, tout ça s'est fait en gardant le lien, en communiquant, ce qui permettait quand même notamment de faire patienter le créancier principal, qui est le banquier, qui a été aussi à l'écoute dans le cadre du dossier pour accompagner au mieux la situation particulièrement spécifique qui a été rencontrée.

C'est vrai que des fois le temps file, mais le lien est toujours là, c'est ça qui est le plus important.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Tant mieux parce que c'est vrai qu'à la lecture du rapport, c'était un petit peu difficile.

Tant mieux.

Je voulais aussi poser une question, puisqu'apparemment le spectacle a été un succès, pourquoi ne proposez-vous pas davantage de spectacles sur glace ?

M. Christian HALMAERT :

Là, on parle pour ce qui est en ce moment puisque, après cette période-là, nous avons été en pass sanitaire jusqu'en janvier.

Là, on déborde puisqu'on était en 2021, mais je vais vous répondre.

Là, on est en configuration sans contrainte d'accueil du public.

Mais la situation financière ne nous permet pas aujourd'hui, c'est toujours tendu, malheureusement.

Je n'ai pas de moyens.

J'ai un coup de téléphone à donner, je peux faire des spectacles quand je veux.

J'ai travaillé avec Philippe CANDELORO, vous n'êtes pas sans savoir que j'ai grandi avec lui, c'est un ami, la Directrice, qui était son prof, la directrice de la patinoire, c'est elle qui l'a détecté quand il était en scolaire.

Donc vous voyez, on a des liens familiaux très proches.

Il faut savoir que le projet de la patinoire a été orienté dès le départ justement dans ce sens-là.

Avec un tout petit peu de hockey parce qu'on est obligés, parce que ça fait vivre la patinoire.

Mais la patinoire a été conçue ; d'ailleurs, il faut que vous sachiez que c'est une des patinoires les mieux équipées pour faire du spectacle, que ce soit en insonorisation.

Vous avez vu, il y a des grands écrans, il y a 2 grands écrans de 4x3 mètres sur les côtés.

Je veux dire qu'elle est équipée.

Et avec Philippe, il doit monter un opéra sur glace et il devait venir se délocaliser 3-4 fois par an chez nous.

Mais avec tout ce qu'il s'est passé, vous savez ce sont des projets qui étaient faits dès 2017 avec lui, 2018, avant de construire la patinoire.

Aujourd'hui, la situation financière, on est bloqués un peu de partout.

On essaie, nous, de faire ce qu'on a à faire au quotidien, avec l'accueil des scolaires.

Et on est aussi victimes du succès.

Parce que j'ai quand même des bonnes nouvelles à vous annoncer, même si ce n'est pas le moment, mais je les ai ramenés pour vous annoncer des bonnes nouvelles, même si ce n'est pas l'objet, mais j'ai des superbes nouvelles à vous annoncer, que j'avais pressenti dès le mois d'août avec le banquier, puisque vous n'êtes pas sans savoir que quand vous avez des difficultés financières, le banquier s'intéresse à vous.

Je n'ai rien à cacher, le dossier c'est le contentieux d'Amiens qui le gère aujourd'hui.

Ce n'est plus le Crédit Agricole de Brie Picardie.

Je voulais présenter un spectacle le vendredi 16, cette année, le dernier jour d'école.

J'en ai parlé un peu à la collectivité, je n'ai pas eu de retour, on doit se rencontrer.

Chez vous, on a Madame la Ministre maintenant qui est partie, on a un nouveau Maire.

Donc on doit se rencontrer ces jours-ci.

M. Lionel CHISS :

On a une rencontre qui est prévue la semaine prochaine.

M. Christian HALMAERT :

J'avais commencé à travailler sur le vendredi 16 de cette année parce que je voulais me rapprocher des différents services qui gèrent les scolaires, et je voulais que doubler le spectacle de Philippe CANDELORO parce qu'il fait un spectacle pour enfants en ce moment.

Il est venu s'entraîner chez nous, parce que vous n'êtes pas sans savoir que la patinoire de Colombes que j'ai gérée en tant que directeur pendant 7 ans a fermé définitivement.

Donc il n'avait plus de créneaux horaires, il est venu s'entraîner le 1^{er}, il est venu monter le spectacle pour enfants chez nous.

Je voulais le prendre, doubler le spectacle.

Je voulais que le vendredi après-midi, on fasse venir 400-500 gosses de Beauvais qui viennent déjà en patinage, qu'ils viennent l'après-midi en fonction des jours d'école, qu'ils viennent assister au spectacle de CANDELORO, et le soir le doubler pour les adultes.

Mais ne vous inquiétez pas, j'ai des ressources là-dessus, on a des contacts.

Et justement, c'est là-dessus qu'on a travaillé depuis tout le mois d'août sur les années futures et sur comment on va organiser tout ça.

M. Lionel CHISS :

Yannick MATURA avait une question.

M. Yannick MATURA :

C'est une question, mais avant j'ai une petite intervention parce qu'on ressent beaucoup d'émotions à travers vos propos, on sent que vous êtes très engagé.

Je ne vous connais pas personnellement mais je vous observe assez souvent parce que j'ai la chance d'avoir un fils qui est tombé amoureux de la patinoire, donc il y est à peu près toutes les semaines et parfois je vais l'observer.

Et je vois une équipe de professionnels, tout à l'heure vous vous êtes permis de nous remercier, mais moi je voudrais vous remercier et remercier toute votre équipe parce qu'on voit des gens qui font leur boulot, c'est carré, c'est propre, c'est nickel donc très sympa.

Merci pour les jeunes de Beauvais, merci pour tous les gens qui vont patiner.

Par contre, j'avais une question.

Ça rejoint un peu ma délégation parce que vous avez un super V.R.P. qui s'appelle Philippe VIBERT, qui nous a vanté des performances énergétiques.

Ils nous ont dit, je crois, c'était un site qui est assez en avance sur les consommations énergétiques. Donc je voulais savoir si aujourd'hui, après quelques temps d'exploitation, vous arrivez aux objectifs que vous vous étiez fixé sur ce point-là ?

M. Christian HALMAERT :

Là, on parle de l'énergie mais il faut que vous sachiez quand même que, par exemple, dès le début du projet, même dès la construction de la patinoire, par exemple, si je vous dis qu'à l'intérieur de la patinoire de Beauvais, je n'ai acheté que 2 pots de peinture pour faire la patinoire.

Vous allez dire « ce n'est pas possible ».

Mais si. Les 2 pots de peinture que j'ai achetés, c'est de la peinture grise qui est juste derrière la banque à patins.

Si je vous dis qu'il n'y a pas de placoplâtre à l'intérieur de la patinoire, il n'y a aucun placo, il n'y a aucun enduit, les parpaings qui sont à l'intérieur type industriel ont été peints directement à l'usine et quand ils sont arrivés chez nous, on les a montés, on n'a pas peint les parpaings.

Le gris qui est à l'intérieur de la patinoire, c'est nous qui l'avons choisi.

Bref, j'ai plein de choses comme ça qui ont été faites dès le départ.

Quand je vous dis qu'il n'y a pas de dalles de béton, il y a très peu de béton à l'intérieur de la patinoire, vous n'allez pas me croire.

D'ailleurs, c'est un sujet dernièrement au Syndicat National des Patinoires qui a lieu à Anglet au mois de septembre, qui s'obstine toujours à vouloir faire des dalles béton.

Je ne vais pas rentrer dans la technique aujourd'hui mais on aura l'occasion d'échanger si vous voulez.

Si je vous dis par exemple qu'il a fallu que je me batte avec l'architecte et avec de nombreuses personnes pour pouvoir récupérer l'eau du toit, seulement juste pour faire la glace.

J'ai même un réseau où je peux récupérer l'eau du toit, je ne l'ai pas utilisé pour l'instant.

Mais on consomme très peu d'eau, je crois, de tête, qu'on a 1 000 € d'eau ou 800 € d'eau par mois. J'en ai acheté 15 jours par an.

À Veolia, je n'achète pas d'eau pour faire la glace.

C'est l'eau du toit que je récupère.

Concernant l'énergie, j'attire votre attention là-dessus, c'est que nous, on a travaillé en amont là-dessus.

J'ai une grosse expérience parce que, vous savez les patinoires mobiles qu'on met devant les municipalités pendant les fêtes de Noël, j'étais sous-traitant de Synergglace, qui d'ailleurs a loué de nombreuses patinoires chez vous, sur la place Jeanne Hachette.

Je ne l'ai jamais montée, celle-ci, je les ai montées dans les autres villes.

Donc j'ai une grosse expérience de l'énergie que ça coûte, monter des patinoires sur de la boue, sur du béton.

Donc on a travaillé là-dessus dès la construction de la patinoire.

On aura l'occasion d'échanger si vous voulez, c'est intéressant.

Aujourd'hui, c'est à l'ordre du jour, et c'était en 2019, il n'y avait pas de crise énergétique. Concernant les objectifs, on avait, dans le prévisionnel, 72 000 € d'électricité achetés par an, en étant ouvert 365/365.

Nous avons acheté 70 000 € d'électricité, à l'ancien prix bien sûr parce là, on va passer sur les nouveaux prix, donc on est largement dans les objectifs.

Quand bien même avant, ce qu'il va nous arriver bientôt, j'ai commencé à pouvoir régler la patinoire, parce que vous savez quand vous ouvrez, vous fermez à différentes périodes, c'est compliqué une grosse machine comme ça à régler, à comprendre.

Et puis une patinoire à Beauvais, ce n'est pas une patinoire à Amiens, ou ce n'est pas une patinoire en région parisienne, ce n'est pas une patinoire à Nîmes.

Les conditions extérieures jouent beaucoup.

Mais on est super satisfaits de la technique qu'il y a à l'intérieur.

On est en train de la dompter, on arrive à économiser maintenant, depuis le mois de juillet, 10 % de l'objectif.

On serait restés à l'ancien prix, on va économiser entre 5 et 7 000 € sur l'année encore, juste à des réglages par rapport à l'occupation.

Donc oui, on est très peu énergivore.

La patinoire fait 3 000 m² et on est à 70 000 €.

Aujourd'hui, la patinoire de Beauvais, on est à 197,50 d'électricité par jour, par 24 heures, au prix que nous avons acheté il y a 3 ans.

Donc oui, on est super performants.

Ensuite, on travaille toujours dessus, on est toujours en mouvement, on est avec Thierry VAUGIER surtout, je travaille beaucoup là-dessus.

On a des solutions techniques pour tout ce qu'il nous arrive là, on a travaillé.

Mais oui, en termes de consommation d'électricité, on est largement dans les clous de ce qu'on avait prévu. Je ne vous lis pas l'article, tout est à Led.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Et l'impact des nouveaux tarifs d'électricité ?

M. Christian HALMAERT :

On est en plein dedans, on est en train de travailler dessus.

On va être impactés comme tout le monde.

En fait, nous, ce n'est pas la consommation, même si on peut encore, on consomme très peu d'énergie. Pour ce qu'on est nous, on consomme très peu d'énergie.

Pour une patinoire comme elle est là, dans laquelle vous pouvez faire tous les sports de glace, le hockey, le patinage artistique, donc qui est réglementaire aux fédérations respectives, qui fait 3 000 m², à l'intérieur vous avez des locaux qui sont assez conséquents, pas surdimensionnés mais conséquents, on va pouvoir économiser encore quelques pourcents par ci par là.

Dès le départ, pour vous donner l'ordre d'idée, nous sommes à 70 000 d'électricité par an aujourd'hui.

La patinoire de Nîmes ou la patinoire d'Anglet, qui ont été construites ou rénovées dernièrement, qui sont exactement dans à peu près la même configuration que nous mais une autre technique que nous, il faut le signaler, ils sont à 280 000. Ils sont déjà, d'entrée, aujourd'hui, à 4 fois plus que nous.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'électricité va être multipliée par 4, donc si je multiplie 70 000 par 4, ça fait 280 000, vous êtes d'accord ; si vous multipliez 280 000 par 4, ça fait 1 million.

Vous voyez ce que je veux dire ?

Donc on va être impactés, je ne vais pas vous dire qu'on ne va pas être impactés, mais à côté de ça, on a travaillé sur les solutions techniques qui sont viables, qu'on a testées et puis qu'on proposera, puisque c'est la réunion, je ne vais pas faire la réunion du 16 avant mais c'est le sujet principal que nous allons aborder le 16, mais je ne viens pas avec un sac vide.

C'est ça que je voulais vous dire aussi, c'est important, je suis contre le chemin qui est pris par d'autres délégués, que je connais bien, qui est de fermer l'établissement 3 mois ou 4 mois.

Je suis contre.

Je trouve qu'ils font fausse route, ils ont fait fausse route depuis longtemps, ils auraient dû nous écouter déjà depuis longtemps dans la construction des patinoires.

Les patinoires ont été conçues d'une manière différente de la nôtre, mais totalement, et maintenant ils devront en assumer les conséquences et ils auront du mal, que ce soient les collectivités qui la gèrent ou les délégués, je peux vous certifier, la preuve, la patinoire de Colombes a fermé.

Le Maire a communiqué, c'est simple, le Maire de Colombes a communiqué, il a dit : « la patinoire de Colombes, si je la laisse ouverte, ça correspond au chauffage des 16 écoles de la ville de Colombes ».

Et il doit trancher, donc il a tranché pour les écoles et il a fermé la patinoire définitivement.

C'est une patinoire que je connais bien, je l'ai gérée.

C'est une patinoire dans laquelle, une ancienne patinoire des années 60-70, depuis ces 15 dernières années, il n'y a pas de travaux, il le dit dans les communiqués.

Vous avez Compiègne par exemple, je vous parlais de Compiègne qui vient s'entraîner chez nous. Vous n'êtes pas sans savoir que ça fait la deuxième année consécutive que la patinoire de Compiègne rencontre, malgré des travaux importants, mais toujours dans le mauvais sens, ils sont embêtés.

Ils sont venus aussi s'entraîner avec leur équipe qui font les championnats du monde, ils ont une équipe de synchro qui vient s'entraîner chez nous parce que la municipalité réduit les créneaux horaires attribués aux clubs.

Parce que la patinoire, elle n'est pas isolée, il n'y a pas une centrale de traitement, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais ils sont partis sur une fausse route. Nous, avec Thierry, on n'est pas d'accord sur le chemin qui est pris, mais on le comprend.

On le comprend parce que ça engendrerait beaucoup de travaux ou alors la reconstruction d'une nouvelle patinoire, tout simplement.

Ça coûterait moins cher aujourd'hui à Compiègne de construire une patinoire comme nous nous avons, que d'exploiter la leur aujourd'hui.

Donc ils ferment 3 mois, 4 mois dans l'année. Valenciennes Valigloo, ils veulent fermer 3 mois. Qu'est-ce qu'il se passe en fait ?

Comme nous on est ouvert 12 mois sur 12, aujourd'hui on croule sous les demandes d'occupation par les clubs respectifs dans les villes respectives, Valenciennes, Dunkerque qui va fermer, et Compiègne, puisqu'ils n'ont plus de créneaux.

Et ils ont un développement associatif important puisqu'ils avaient accès à des créneaux horaires importants, sans les payer d'ailleurs, les associations sportives c'est... voilà.

Donc ils sont tous embêtés.

On vit une période pas facile du tout.

Surtout pour le sport, je trouve.

D'ailleurs même pour le spectacle. Regardez, Philippe CANDELORO, il a réussi à avoir 2 heures à Cergy-Pontoise et puis il vient chez nous préparer ses spectacles.

M. Lionel CHISS :

C'est clair, merci.

M. Laurent GOUJON :

J'avais une question si vous permettez.

M. Lionel CHISS :

Oui Monsieur GOUJON.

M. Laurent GOUJON :

Au niveau technique, votre patinoire, est-ce qu'elle génère de la chaleur ?

Puisque vous produisez du froid, quelque part vous avez un échangeur, est-ce que vous produisez de la chaleur ?

Je pense principalement à la piscine qui est juste à côté, qui est un équipement qui nécessite beaucoup de chaleur.

Est-ce qu'il y a quelque chose à récupérer ?

M. Christian HALMAERT :

C'est un dossier que je connais bien puisque c'est moi qui l'ai piloté à Colombes.

Quand nous étions à Colombes, il faut que vous sachiez que je ne suis pas dépaysé au parc Marcel Dassault puisque le parc Lagravère est configuré exactement comme le parc Marcel Dassault.

Je m'explique.

Vous avez piscine, patinoire et tennis qui sont côte à côte, exactement pareil qu'à Marcel Dassault. Et à l'époque, j'étais Directeur de la patinoire quand nous avons couplé et que nous avons passé les tuyaux pour préchauffer l'eau du grand bassin de la piscine olympique de Colombes.

Je connais le fonctionnement par cœur.

Il faut que vous sachiez que nous avons un échangeur, nous consommons tellement peu d'énergie que nous récupérons la chaleur pour chauffer les locaux sociaux, c'est-à-dire les vestiaires et le bar, et les 2 bureaux, le bureau du prof et le bureau de la Directrice.

Nous avons tout juste une récupération pour chauffer que ces locaux.

Donc on n'a pas d'énergie à donner à la piscine, on consomme trop peu.

Vous comprenez ?

M. Laurent GOUJON :

Aucun problème.

M. Christian HALMAERT :

Pour contrecarrer le chauffage dans les locaux, nous avons des batteries froides que vous connaissez, qui marchent à l'électrique.

Et aujourd'hui, nous ne les allumons pas, d'ailleurs je les ai débranchées il n'y a pas longtemps, parce que la récupération de la chaleur des groupes nous suffit aujourd'hui à chauffer les locaux dont je vous ai parlé.

Il faut que vous sachiez que la patinoire aujourd'hui, nous sommes à 60 % d'occupation.

Donc on a tout juste assez.

Je pense que quand on va être à 80 % ou 90 % de l'occupation de la patinoire, que les créneaux horaires vont être remplis dans les 2-3 ans qui viennent, je pense qu'on sera obligés d'utiliser les batteries froides, c'est-à-dire de consommer de l'électricité pour chauffer les locaux. Mais on consomme très peu d'énergie, donc le fait d'en consommer peu, on récupère très peu de chaleur.

M. Laurent GOUJON :
Merci pour votre réponse.

M. Christian HALMAERT :
J'ai eu Dalkia qui gère la piscine, ils sont déjà venus m'interroger à ce sujet, et ils m'avaient envoyé un mail l'année dernière et je leur ai donné les consommations d'énergie. Je ne vous cache pas qu'ils étaient étonnés, mais ils ont bien vu qu'il n'y avait pas...

M. Laurent GOUJON :
Pas de marge de manœuvre.

M. Christian HALMAERT :
Il n'y avait pas de possibilité. Par contre, pour les panneaux photovoltaïques, je pense qu'on peut faire quelque chose parce que nous, on a travaillé là-dessus.

M. Laurent GOUJON :
D'accord, donc il y a une piste à creuser de ce côté-là ?

M. Yannick MATURA :
Oui mais ça... Je me permets.

M. Lionel CHISS :
Vas-y, Yannick.

M. Yannick MATURA :
Là-dessus, on a un plan effectivement où on est en train d'identifier toutes les surfaces où on peut mettre des panneaux. On a un beau projet en cours. Du coup, il faut qu'on arrive à récupérer vos surfaces et que vous puissiez bénéficier, ça c'est le scénario qu'on a en tête, pour pouvoir faire bénéficier ensuite chaque structure qui mettra à disposition de la surface d'une certaine part du gâteau.

M. Christian HALMAERT :
C'est un sujet sur lequel on travaille depuis 5 mois. On a des données, on a des études fiables. On sait faire aujourd'hui, nous. On avait déjà travaillé en amont sur ce projet de panneaux photovoltaïques, mais l'électricité était tellement peu chère, que ce n'était pas rentable. Aujourd'hui, comme l'électricité a quadruplé, pour nous c'était envisageable. Nous, pour la patinoire, on a travaillé sur le sujet. Vous n'êtes pas sans savoir que le problème, c'est stocker l'énergie, on ne sait pas le faire, mais la consommer en direct, on peut le faire.

Et nous, comme on a les groupes qui tournent 24/24, pas tout le temps, c'est faux, mais les ponts, pas mal de choses qui tournent, c'est très judicieux maintenant, les panneaux.
Nous avons identifié tout ça.

M. Lionel CHISS :

On en reparlera certainement lors de la réunion de la semaine prochaine, mais comme disait Yannick MATURA, on a un Appel à Manifestation d'Intérêt qui est en cours sur le sujet, et donc on verra s'il est possible de se raccrocher ou pas.

(hors micro)

Pas encore.

M. Christian HALMAERT :

Nous, le dossier, il est carré, il est bouclé.

M. Yannick MATURA :

Si je peux me permettre, je ne sais pas si vous êtes déjà en rapport avec un opérateur etc., mais il faut que vous rentriez dans la boucle avec nous, on vous expliquera.

Les services vont revenir vers vous, ils vous expliqueront mais l'idée, c'est vraiment qu'on travaille entre nous.

M. Christian HALMAERT :

Oui, bien sûr.

M. Yannick MATURA :

Et qu'on n'aille pas, enfin je n'ai rien contre Total, mais qu'on n'aille pas mettre un système en place où l'argent sortirait du territoire, pour dire simplement.

M. Christian HALMAERT :

Aujourd'hui, nous avons un partenaire qui est la municipalité.

Nous travaillons sur des dossiers, on les présente toujours avant de les valider.

Aujourd'hui même, le renouvellement de l'électricité, vous vous rendez compte, on est le 10 novembre, et nous on a un contrat jusqu'au 31/12 de cette année et on n'a rien renouvelé du tout pour l'instant, on a plein d'offres, et j'attends qu'on se rencontre et qu'on discute de tout ça, surtout les dossiers dont on vient de parler.

Mais nous, on travaille toujours en amont pour vous présenter les choses et après que vous décidiez avec nous de la démarche à suivre.

Même le renouvellement, le renouvellement du contrat pour l'électricité, aujourd'hui, j'ai signé avec aucun énergéticien, avec personne.

J'ai des devis mais je n'ai rien signé.

M. Lionel CHISS :

Très bien. Est-ce que le service des sports voudrait ajouter quelque chose ?

Magali, non, rien de particulier ?

Mme Magali FROSSARD :

Peut-être refaire un point sur la dynamique de l'activité sportive à l'intérieur, avec les clubs, avec les créneaux qui ont l'air de bien fonctionner, avec l'engouement qu'il y a par rapport aux enfants.

M. Christian HALMAERT :

D'aujourd'hui ?

Mme Magali FROSSARD :

On s'était vus au mois de septembre et vous nous aviez dit que vous aviez beaucoup, beaucoup de demandes.

Je pense que ça s'est confirmé.

M. Christian HALMAERT :

Ça s'est confirmé plus qu'on pensait.

C'est pour ça que je dis souvent, c'est pareil, c'est comme pour le public.

On est attractifs, on a des compétences à l'intérieur de la patinoire, on est en train de construire les choses.

Il n'y avait pas de patinoire avant, les associations sportives avaient été créées un an auparavant la construction de la patinoire, donc maintenant on va les mettre en fonctionnement.

Il a fallu identifier le public sur le territoire pour tout ce qui est hockey, patinage artistique, ainsi de suite.

Ce n'est pas facile quand vous arrivez dans un territoire où il n'y a pas de patinoire, même par exemple pour les centres de loisirs, pour l'encadrement pour les B.A.F.A., tout ça, c'est compliqué à encadrer.

Il y a plein de sujets qu'il faut qu'on aborde maintenant parce que depuis le mois de janvier, on est dans un fonctionnement... pour moi, on ne commence que seulement là.

Tout ce qu'on a fait en amont, ce sont des bouts d'exploitation dans lesquels on a quand même travaillé, on a pu identifier.

Pour revenir à votre question, Magali, les personnes qui viennent pratiquer des activités sportives à l'intérieur de la patinoire sont de plus en plus nombreuses, ils viennent de plus en plus en famille, c'est-à-dire qu'au départ, on n'avait que le petit garçon.

Ils viennent de plus en plus en famille, et les créneaux horaires se remplissent bien.

De tête, je n'ai pas les chiffres exacts parce qu'on est à la première vague qui vient d'être faite et il y a une deuxième vague qui va arriver parce qu'on est dans la saison haute, on est déjà à 214, je crois, ou 215 personnes qui pratiquent des activités sportives au sein des 2 associations sportives.

On a une contrainte d'encadrement qui est un peu compliquée.

D'ailleurs, ça concerne la période dont on parle, 2021.

En septembre 2021, on a voulu recruter un prof qui venait de Russie, que Rudy connaît bien, qui s'appelle Veronika, avec qui il avait déjà travaillé et avec qui la Directrice de la patinoire avait travaillé en amont il y a 7-8 ans.

C'est une personne très compétente.

On avait fait tous les dossiers auprès de la Préfecture comme elle était Russe, et c'est compliqué avec un logement.

On avait décidé de la faire venir cette année.

On avait le dossier qui était accepté, le logement, tout ce qu'il fallait, et vous n'êtes pas sans savoir qu'au mois de février de cette année, la Russie a attaqué l'Ukraine, donc ils ont ajourné la venue du prof et on a reçu au mois de juillet la non possibilité qu'elle puisse venir.

C'est un peu compliqué parce que, vous le savez, Magali, vous qui êtes au vif du sujet, recruter un professeur qui va travailler avec Rudy, qui est directeur sportif et qui a une vision de développement d'un club avec une pratique qui est la sienne, Rudy n'a été entraîné que par les entraîneurs russes.

Vous savez, il y a plusieurs écoles, il y a 3 écoles dans le monde : vous avez des Russes, vous avez les Européens et après vous avez les Canadiens.

Je ne parle pas des Chinois parce que les Chinois, c'est un peu compliqué, ce n'est pas ouvert. Rudy, depuis l'âge de 14 ans, n'a été entraîné que... donc il est un peu dans... voilà.

Vous savez, prendre un collaborateur qui n'a pas les mêmes méthodes d'entraînement, c'est un peu compliqué. En France, il n'y a pas d'entraîneur.

Donc on est un peu coincés dans l'encadrement.

Je ne vous cache pas que la Directrice, qui était, j'appelais ça un « emploi caché » puisqu'elle était prof.

Elle est BE2, donc elle était prof pendant 30 ans à Colombes.

Elle met beaucoup les patins, c'est une personne qui est très, très sollicitée dans mon encadrement. Il va falloir qu'on la ménage parce qu'elle commence à être à bout de souffle, entre gérer l'établissement au quotidien, le personnel, les animations, le mouvement sportif.

On est rentrés dans une instance fédérale aussi puisque maintenant, le club de Beauvais de patinage, on est 2 clubs, comme le club de hockey, pour faire un comité départemental, il faut au moins 2 clubs, donc je suis rentré à la ligue, je suis rentré vice-président à la ligue de patinage artistique. On est dans une dynamique très, très forte et on a des bons retours.

Mme Magali FROSSARD :

Et vous êtes en charge de quel dossier à la ligue ?

Quelle est votre délégation en tant que vice-président sur la ligue de patinage artistique ?

M. Christian HALMAERT :

Cette année, j'ai juste pris une mission, c'est d'organiser le championnat de ligue de patinage artistique. Je souhaiterais l'organiser à Beauvais.

Ce sont des manifestations que les profs connaissent par cœur ; la Directrice, Laurie, puisqu'elle le faisait pour Colombes en Île-de-France.

Il faut savoir quand même que Colombes, c'était un des 3 plus grands clubs de patinage artistique de France.

Et elle était directrice technique, elle était prof principale, et elle avait 4 collaborateurs qui travaillaient avec elle.

J'ai en charge ça.

Le Président, Monsieur Michel RAVASIO, de la ligue, m'a donné 2-3 dossiers de subventions pour la ligue. Vous savez, les subventions auprès du Département.

M. Lionel CHISS :

C'est quoi, c'est la ligue nationale ou c'est la ligue des Hauts-de-France ?

M. Christian HALMAERT :

La ligue des Hauts-de-France.

M. Lionel CHISS :

D'accord. Très bien.

Je vais devoir faire le maître du temps parce qu'on arrive...

M. Christian HALMAERT :

Les bonnes nouvelles, si vous les voulez.

M. Lionel CHISS :

Oui. Allez, rapide.

M. Christian HALMAERT :

Rapide.

Ce sont des chiffres.

Les Patinoires Modernes, en septembre 2021, la période dont on parle, 11 234 € de recettes dans le mois. Septembre 2022, 31 450. 20 000 de plus.

Je connais les chiffres par cœur. Octobre 2021, 31 000 de recettes. Octobre 2022, 48 000 de recettes. 18 000 de plus.

Et pour finir, nous étions en vacances scolaires ces 14 derniers jours, nous avons ouvert la patinoire 12 jours, nous avons laissé le lundi fermé, chose que nous ne ferons pas pour Noël, mais nous l'avons fait là parce qu'on était un peu contraints, je vous expliquerai pourquoi après.

Chiffre en 12 jours, 46 670 de recettes, pendant les vacances scolaires.

M. Lionel CHISS :

Avec des chiffres comme ça, on est dans ce qui était prévu finalement ?

M. Christian HALMAERT :

On est dans ce qui était prévu mais dans les positions hautes.

M. Lionel CHISS :

Hautes, c'est ça.

M. Christian HALMAERT :

Mais vous le savez mieux que tout le monde, Lionel, parce que je sais que vous connaissez le dossier par cœur.

Les difficultés financières rencontrées ces 3 premières années nous obligent à être rigoureux et on va avoir besoin de votre soutien encore, c'est obligé.

Vous connaissez la situation de la S.A.S., quand vous prenez le bilan 2020, – 327 000 et le bilan 2021, – 207 000, vous le connaissez par cœur, je ne vais pas vous l'apprendre.

Sincèrement, je pense qu'on a un fait un effort, d'une manière ou d'une autre parce que je suis très précautionneux et je sais un peu comment ça marche, on ne doit pas n'importe quoi avec l'argent public.

D'ailleurs, ce n'est pas ce qu'on fait, on fait les choses comme il faut.

Mais on va avoir besoin de votre aide encore pendant au moins pendant 2 ou 3 ans pour essayer au moins, on ne pourra pas rétablir, mais au moins d'équilibrer un peu les choses et d'avoir une trésorerie suffisante pour pouvoir payer tout en temps et en heure.

2-3 chiffres aussi.

La S.A.S. Les Patinoires Modernes a réglé toutes les sommes qu'elle devait ou est en train de régler toutes les sommes qu'elle doit, c'est-à-dire le loyer à la municipalité, la Taxe Locale d'Équipement ; il ne me reste que 2 traites à payer mais elles ont été rejetées parce que je n'ai pas de trésorerie, sinon j'avais fini au mois de décembre, il ne me restait plus que 2 traites de 8 500 €, j'ai fini de payer les 140 000 de T.L.E.

Si vous préférez, en gros, entre la T.L.E., la taxe d'archéologie, la taxe foncière et le loyer correspondant aux périodes, c'est 210 000 € d'impôts qui vont soit à la municipalité soit au Département, qui auraient dû être totalement payés normalement au 31/12, mais je vous dis, j'étais en défaut ce mois-ci donc les engagements que j'ai pris au niveau des impôts ont été rejetés par la banque.

Depuis le début de l'année, on a maintenu un peu une marche compliquée pour nous mettre à jour. Mon but, c'était d'être à jour au niveau des impôts au 31/12. Tout est réglé ou en passe d'être réglé.

M. Lionel CHISS :

Et puis comme on l'a dit, on refera le point dans la réunion de la semaine prochaine.

Très bien, merci beaucoup, merci Christian.

Je pense qu'on va arrêter là parce qu'on a encore une dernière réunion pour clôturer cette journée.

M. Christian HALMAERT :

Juste une petite chose, je crois que lors du dernier Conseil Municipal, je ne sais plus qui a voté, il n'y a qu'une personne qui a voté...

Habituellement, j'ai l'unanimité, et là je n'ai pas eu l'unanimité, il y a une personne qui a voté contre ou je ne sais pas, je ne me rappelle plus.

Son propos était de dire de ne pas donner d'argent public pour une société qui fait du bénéfice.

Je l'ai regardé encore avant de venir.

Je crois que c'était Monsieur ENJOLRAS.

C'est pour ça que je voulais dire aujourd'hui, les bilans de la société des Patinoires Modernes, vous les avez, ils sont à - 327 000 la première année, et à - 207 000 la deuxième année.

Je ne sais pas comment j'aurais pu faire du bénéfice avec des débuts aussi prometteurs que j'ai eu avec la patinoire.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

C'est noté, on lui dira.

Merci beaucoup d'être venu à nous et bonne soirée, à bientôt, à très vite.

M. Lionel CHISS :

On est à peu près dans les temps, pour tenir notre après-midi de commissions, c'est quand même pas mal.

On finit par le réseau de chaleur.

Je propose qu'avant de vous écouter, on fasse un tour de table pour qu'on se présente.

Je vais commencer. Lionel CHISS, premier adjoint ville de Beauvais et Président de la Commission des Services Publics Locaux.

Mme Aurélie LERVANT :

Responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances de la ville de Beauvais.

Madame Paola ARANCIBIA :

Analyste financière au centre de la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Conseillère municipale.

M. Yannick MATURA :

Je suis adjoint au Maire en charge du défi climatique et la transition énergétique.

M. Guillaume SERGEANT :

Directeur des transitions et de la santé.

M. Yannick HUON :

Je suis le Directeur travaux et projets pour la C.R.A.M. mais le Président de B.C.S.J.

M. Jean-Marie MASSE :

Je suis chargé de la relation clients et abonnés dans le cadre du chauffage urbain de la ville de Beauvais.

M. Baptiste MICHAU :

Je suis expert développement chez C.R.A.M.

M. Yannick HUON :

En petite introduction, on est venus à 3 ce soir, puisque Jean-Marie va faire jouer son droit à prendre un peu plus de loisirs, et donc c'est Baptiste qui sera dans l'avenir amené à être un interlocuteur privilégié sur le réseau.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Juste pour vous donner une idée de timing, on a une commission à 18h à la ville de Beauvais, sur la sobriété énergétique d'ailleurs, une commission interne.

J'imagine que ça commence toujours avec un tout petit peu de retard, mais on a un timing quand même assez serré.

Je compte sur vous pour être, comme d'habitude, efficaces dans la présentation et après sur mes collègues élus pour être rapides dans leurs questions.

M. Yannick HUON :

C'est noté, merci. En 2021, on a 11 000 tonnes de bois qui ont été livrés à la chaufferie.

Ça représente 443 livraisons, 35 gigawattheures.

À partir de ces 35 gigawattheures, on en a produit 32 avec la chaudière bois pour un rendement du coût de production de 93 %.

Dans la chaufferie gaz, on a consommé 5 200 mégawattheure de gaz pour en produire 4 477, soit un rendement de 96 %.

En chaufferie fioul, on a consommé 13,5 m³ de fioul pour produire 118 mégawattheure de chaleur, donc on a un rendement de 89 % sur cette chaufferie. Globalement, le réseau a produit 4,5 gigawattheures avec sa chaufferie gaz, 32,3 avec sa chaufferie bois et 0,12 avec sa chaufferie fioul. Il a été livré en sous-station 29,6 gigawattheures de chaleur, donc un rendement réseau de distribution, qui correspond au rapport entre ce qui part de la chaufferie et ce qui arrive en sous-station, de 80 %.

On a observé cette année un taux de couverture bois, donc ça veut dire la part de l'énergie produite à partir du bois, qui est égale à 87,6 %, ce qui représente 4,4 points de plus que ce que nous avons observé en 2020.

On a également une hausse des consommations de 12,6 % et une hausse de la rigueur climatique, il a fait 7 % plus froid.

Pour les consommations auxiliaires, on a un chargeur qui permet d'introduire le bois dans le système de la chaufferie qui a consommé 2 532 litres de gasoil non routier.

On a, fin 2020, livré un nouveau chargeur pour sécuriser ce chargement.

En électricité, on a un ratio de consommation de 23,8 kilowattheures électriques, ce qui est assez bas par rapport à ce type de ratio observé sur d'autres réseaux de chaleur.

Et on a consommé 1 000 m³ d'eau essentiellement pour les systèmes d'allocation des cendres et quelques appoints du réseau.

Sur ce graphe, vous pouvez observer la part qui est couverte chaque mois par la chaufferie bois, celle qui est couverte par la chaufferie gaz en jaune, et en rouge ce qu'il reste, ce sont les chaudières fioul.

On a, en juillet et en août, des arrêts pour réaliser l'entretien et on est obligés d'arrêter la chaufferie quand on arrive dans le minimum technique des chaudières bois pour préserver le matériel parce qu'elles ne peuvent pas fonctionner en dessous de 30 % de leur allure.

En bleu, vous pouvez aussi observer le taux de couverture cumulé sur l'année.

Les consommations de la chaufferie gaz, en dehors des consommations estivales, sont essentiellement dues à des pannes ou alors à des journées qui vont être plus froides que d'autres, où on va devoir démarrer une chaudière gaz.

Sur cette représentation, vous pouvez voir le poids de chaque consommateur du réseau.

On observe que les gros consommateurs sont situés en périphérie de la zone chauffée.

Et puis, les plus petits consommateurs sont au milieu.

Entre deux, il reste encore sûrement des bâtiments à raccorder.

En termes de raccordements, on n'a pas eu de constructions en cours en 2021.

On a eu, on est en train de terminer d'ailleurs, enfin ils sont raccordés depuis un mois, on a raccordé la résidence Clairefontaine, qui est chauffée de puis un mois.

La différence entre 2020 et 2021, c'est le contexte commercial, et c'est encore plus vrai en 2022 qui est beaucoup plus favorable à des nouveaux raccordements, étant donné le prix des énergies qui ne fait que de varier à la hausse, et notre prix de chaleur, sur le réseau B.C.S.J., qui lui reste relativement stable.

On déplore tout de même un déficit de raccordement qui perdure. Il était prévu, dans le projet initial, d'avoir plus de puissance souscrite sur le réseau et ça entraîne une perte.

Côté exploitation, maintenance, 37 pannes, aucune interruption de chaleur sur le réseau, ça veut dire qu'on va avoir des chaudières qui vont tomber en panne mais on a des solutions d'appoint et de secours qui se sont automatiquement mises en œuvre pour garantir la fourniture de chaleur.

On a eu une panne unique qui a nécessité de démarrer la chaufferie fioul.

On n'a pas beaucoup de temps donc je vous passe sur le détail des heures d'intervention, mais il y a eu un certain nombre d'interventions, et indisponibilités des chaudières bois qui correspondent essentiellement aux actions de maintenance et de gros entretiens.

Concernant les résultats financiers, sur le R1, la vente d'énergie, on observe une hausse de 11 centimes, donc 0,35 % de hausse. Sur la redevance R2, on observe également une hausse de 77 centimes, donc 1,73 %.

Vous voyez que par rapport à du gaz, ça reste quand même très, très stable.

Sur le prix moyen du mégawattheure utile, qui correspond au total des ventes divisé par le nombre de mégawattheures livrés en sous-station.

Là, on observe une baisse de 6,6 % par rapport à 2020.

Chiffre d'affaires en hausse car davantage de livraisons.

On a bien vu sur les premières slides, on avait 16 % de livraisons de chaleur en plus.

Excusez-moi, c'est 16 % de rigueur et c'est 12 % de livraisons de chaleur.

Merci de cette précision.

On a un mégawattheure utile vendu sur le réseau, moyen annuel, à 72,71 € pour 29,6 gigawattheures.

Un résultat net de la société dédiée de 27 000 €, après résultat exceptionnel de – 80 000, qui comprend 43 000 € de sortie d'actifs et 37 000 € de remboursement de la subvention qu'avait versé C.R.A.M.

On observe toujours, hélas, un déficit cumulé des recettes du R2 lié à la puissance souscrite manquante de 1 306 000 €.

Ce petit graphe vous montre l'évolution des prix de la chaleur pratiquée sur le réseau depuis sa mise en service.

On voit qu'il y a eu une petite évolution vers 2015 et puis après, depuis 2017, on est quand même relativement stable, on note 0,2 % d'évolution depuis 2017.

Les perspectives maintenant pour 2022. Le R1 et le R2 sont stables et vont très certainement le rester, je parle bien au regard des énergies fossiles.

Le raccordement de la résidence Clairefontaine, elle est raccordée, la chaleur est livrée, on est en phase de réception.

La situation financière, sans changement ou pas ou peu de bénéfices ou de pertes.

Faire aboutir le sinistre à Agel.

Et puis surtout, travailler avec la Ville pour tirer les conclusions du schéma directeur et développer davantage le réseau.

Sur ce point, on est vraiment là pour accompagner vos demandes et il ne faut pas hésiter à nous solliciter.

Sur l'aspect environnemental, sur le premier graphe, en vert, vous pouvez voir une petite comparaison.

La première ligne, c'est l'empreinte de B.C.S.J. ; et la ligne d'en dessous, c'est l'équivalent si c'était 100 % gaz.

En dessous, on a la distinction entre les émissions des différentes énergies.

Donc aucune pour le bois, peu pour le fioul parce qu'on n'en a pas consommé beaucoup, et puis un peu plus pour le gaz car on sait que c'est l'appoint qui est utilisé sur B.C.S.J.

Ça représente 8 000 tonnes de CO₂ économisé, soit l'équivalent de presque 1 200 tours du monde en véhicule essence.

J'ai essayé d'être le plus rapide possible, je suis passé un peu vite sur certains sujets mais on est à l'écoute de vos questions.

M. Lionel CHISS :

C'est très gentil, merci de vous adapter à notre planning. Guillaume, vous voulez ajouter des éléments ?

M. Guillaume SERGEANT :

Oui, juste un petit complément par rapport aux perspectives.

Effectivement, on a finalisé le schéma directeur. Le raccordement de Clairefontaine, c'est un exemple parmi d'autres, qui a été assez rapide parce que dès le début du schéma directeur, et comme ils faisaient partie des historiques qui n'ont pas voulu se raccorder au début, finalement ils se sont dit que c'était peut-être intéressant.

À titre indicatif, il y a une structure qu'on va appeler résidence de personnes âgées plus maison de santé sur le quartier qui pourrait être raccordée.

Il faut qu'on réfléchisse à une histoire d'une école chez nous, celle qui est tout au bout de la rue de Sénéfontaine.

Après, il y a une distance, donc ça reste à affiner.

Et puis il y aurait, et je pense que ça, on en a parlé tout à l'heure avec les abonnés, parce qu'on les a vus tout à l'heure, à travailler sur la question des logements individuels. Ça fait un bout de temps, c'est un peu notre marotte, Monsieur MASSE, mais je pense que vraiment il est temps aujourd'hui de s'y mettre parce qu'il y a un intérêt.

Nous, on travaille sur le deuxième réseau.

Là, évidemment, l'enjeu est majeur et je pense qu'on ne peut pas faire l'impasse du sujet parce que des gens savent qu'ils ont un tuyau qui passe dans la rue et dire « non, on ne va pas vous raccorder pour je ne sais quelle raison », ça me semble, en tous les cas je me permets, politiquement un peu délicat.

M. Lionel CHISS :

On est complètement d'accord, on a déjà eu des échanges sur le second réseau de chaleur, et donc sur le premier c'est la même réflexion, évidemment.

M. Yannick HUON :

En fait, on avait déjà mené des études, mais c'est vrai qu'on a vécu pendant quelques années avec un prix des énergies fossiles très bas, ce qui fait que ça rendait difficile la commercialisation de ce type de solutions, le paradigme ayant fortement changé au cours des quelques derniers mois et je pense que vous en êtes plus qu'au courant, et vous en tenez plus sur les informations, vous le subissez aussi de plein fouet.

C'est vrai que l'intérêt aujourd'hui de raccorder...

Mais il y a aussi d'autres éléments, il y a le S.D.I.S. qui est aussi un peu plus loin sur le périmètre.

Il y a quelques bâtiments qui pourraient être raccordés tout en mesurant, en faisant bien attention aussi de ne pas arriver sur une détérioration du taux de couverture, qui est un point important, pour éviter des évolutions du prix moyen de la chaleur vendue.

M. Guillaume SERGEANT :

Dernier point, en termes de perspective, puisqu'on travaille sur le deuxième réseau, à terme sans doute mais on n'a pas le timing évidemment, l'idée c'est de raccorder en interconnexion le réseau Saint-Jean historique du nouveau réseau.

Ça, ça s'étudie en même temps que le deuxième réseau, donc il y a un moment, je pense courant 2023, mi-2023 à peu près, on va clairement travailler sur le sujet, à la fois sur le plan technique comme sur le plan économique.

M. Lionel CHISS :

Merci beaucoup.

Oui, Madame CLINCKEMAILLIE.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Je suis désolée parce que je vois qu'il est bientôt 18h, mais c'est quand même un gros dossier et j'avais quelques questions.

Déjà, j'ai vu qu'il y a 2 chaudières fioul et il y en a une des 2 qui n'a pas été engagée du tout.

Donc je me demandais si ce n'était pas possible de la supprimer, sachant qu'il y a quand même eu des coûts pour sa maintenance toute l'année.

M. Yannick HUON :

Aujourd'hui, même si elles ne tournent pas, ces installations, elles sont là en secours ultime et on se doit de les garder parce qu'elles sont là pour produire la chaleur si on avait des températures extrêmes et une panne sur les installations.

Donc c'est vrai que ces dernières années, on n'a pas eu de chaleurs extrêmement basses, ce qui fait qu'on ne les a pas engagées, mais aujourd'hui on se doit, dans le cadre de notre continuité de service public, d'être en mesure d'assurer la production si nos chaudières bois tombaient par – 7 extérieurs, et donc on a besoin de ces 2 équipements.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

D'accord. Je posais cette question parce que sur les 2, il y en a une qui a été très peu engagée et l'autre pas du tout. Donc on pouvait se poser la question.

M. Yannick HUON :

On est entièrement d'accord.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

J'avais une deuxième question par rapport aux cendres.

J'aimerais savoir ce qu'elles deviennent.

Parce que j'ai vu par exemple qu'en janvier, il y avait quand même 22 tonnes de cendres, c'est énorme et je voulais savoir leur devenir, sachant qu'elles contiennent des métaux.

M. Yannick HUON :

Elles sont envoyées en centre de retraitement par l'intermédiaire de la société Suez avec des bons de suivi de déchets qui sont remis à la collectivité dans le cadre du suivi de la D.S.P.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

J'avais encore une autre question par rapport à la page 132, l'annexe 4 avec le détail de toutes les écoles et de tous les logements raccordés.

Déjà, je voulais savoir pourquoi ils n'étaient pas raccordés systématiquement à l'eau chaude sanitaire, parce que c'est certainement moins cher de passer par ce réseau de chaleur que d'avoir par exemple un ballon électrique.

Déjà, ma première question.

Et puis je voulais savoir s'il y avait quelqu'un qui se penchait sur tous ces chiffres pour optimiser par exemple les puissances souscrites.

Parce que je vois, si on prend l'exemple de l'école Picasso, la puissance souscrite c'est 83 kilowatts, et en fait ils ont consommé 128 kilowatts.

Alors est-ce qu'ils chauffent avec les fenêtres ouvertes ou est-ce que la puissance souscrite est vraiment mal calculée ?

On peut se poser la question.

Parce qu'à l'inverse, il y a d'autres établissements où là, par contre, c'est complètement le contraire. Je voulais justement savoir si c'était optimisé.

M. Yannick HUON :

On a bien sûr une cellule de suivi de performance qui scrute les consommations du réseau.

Par contre, vous êtes en train de confondre puissance et énergie, c'est comme distance et vitesse.

La puissance, c'est le potentiel.

L'énergie, il y a une notion de temps entre les deux.

Ce sont les consommations.

Chez vous, vous avez peut-être une chaudière qui fait 20 kilowatts, et avec vous allez peut-être produire 10 mégawattheures de chaleur. Mais ce sont 2 notions bien différentes.

M. Guillaume SERGEANT :

Juste apporter un complément.

Effectivement, notre exploitant a son expertise interne, bien sûr, pour suivre.

On a aussi notre A.M.O. qui suit la chose.

Ce matin même, il y a une réunion qui a duré 3h30 à peu près ; cet après-midi, on était avec les abonnés, on a fait pratiquement journée complète réseau de chaleur.

Oui, il y a un contrôle, il y a des vérifications qui sont faites.

Comme notre exploitant n'est pas là, il ne va pas pouvoir m'entendre, on lui met vraiment la pression, très clairement.

On en parlait cet après-midi avec les abonnés, il y a des choses qui vont bien, il faut le dire, globalement ça va bien, voire même très bien, et puis des choses qui vont un peu moins bien.

C'est pour ça que notre exploitant d'ailleurs n'est pas là à la réunion des abonnés pour que les abonnés puissent nous dire tout ce qu'il ne va pas.

M. Yannick HUON :

Sinon on coupe le chauffage après.

M. Guillaume SERGEANT :

Oui, oui, c'est contrôlé régulièrement.

De ce point de vue-là, il n'y a aucun problème.

M. Yannick HUON :

Je voulais revenir sur le début de votre question concernant l'E.C.S. et la production d'E.C.S.

Si aujourd'hui l'E.C.S. n'était pas centralisée en production au départ, à l'époque, vu les différences de prix entre une production électrique décentralisée et une production centralisée, il n'y avait pas d'intérêt.

Aujourd'hui, ça change.

Donc il y a des vraies questions à se poser, ce sont des démarches qu'on a faites sur d'autres réseaux de chaleur avec des bailleurs sociaux, mais il faut une volonté, soit du bailleur, soit de la co-pro parce que ça réclame des travaux.

C'est de l'investissement de la part du propriétaire du bien.

Aujourd'hui, en tout cas, notre réseau a cette capacité à produire l'E.C.S puisqu'il fonctionne toute l'année et c'est déjà le cas, on produit déjà de l'E.C.S.

Il a cette capacité à produire de l'E.C.S. si des abonnés venaient à passer en production d'E.C.S. collective.

M. Guillaume SERGEANT :

On a justement parlé de ce sujet-là ce midi.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

J'avais une dernière remarque, ou alors je n'ai pas compris, l'annexe 13 est le bilan rejet de CO₂. Parce que pour le bois, vous indiquez 0.

Je suis étonnée parce que du bois qui brûle, il rejette tout son CO₂.

Ou alors c'est certainement quelque chose que je ne comprends pas, une subtilité, vous allez m'expliquer.

M. Jean-Baptiste MICHAUX :

Pendant la croissance de l'arbre, l'arbre vient capter du CO₂ et il produit de l'oxygène.

Quand on brûle le bois, on libère le CO₂.

Donc le bilan est neutre.

M. Guillaume SERGEANT :

Ce n'est pas nous qui le disons, c'est une convention.

C'est l'État qui le dit.

M. Yannick HUON :

Je ne suis pas en train de dire que c'est une bonne chose.

On peut être pour ou contre, on met moins de temps à stocker du CO₂ au travers de la végétation qu'au travers du gaz et du pétrole. CO₂, gaz et pétrole, c'est quelque chose qui est enfouie dans le centre de la terre.

Tandis que là, c'est quelque chose qui croît et qui évolue.

Donc on travaille sur quelque chose qui est censé être un volume constant, un coup sur forme végétale, un coup sous forme gazeux.

M. Baptiste MICHAUX :

Et le pourrissement du bois en forêt est aussi une production de CO₂, indépendamment de la combustion.

M. Jean-Marie MASSE :

Et bien plus néfaste que...

(coupure)

Ça dégage des gaz à effet de serre qui sont bien, bien plus impactant que du CO₂ seul.

M. Yannick MATURA :

Les tonnes de carbone évitées, bien sûr, de 100 % ok.

Vous étiez les précurseurs, je pense que maintenant vous êtes appelés de tous les côtés parce que tout le monde veut une chaudière à bois rapidement.

Ce que je voulais faire très vite, c'est vous remercier, remercier Guillaume parce que je sais qu'il suit ce dossier vraiment de très, très près depuis des années.

C'est plutôt une belle réussite sur Beauvais, et moi c'est toujours ce que je rappelle, pour moi c'est une des plus belles actions de ces 10-15 dernières années à Beauvais pour lutter contre le réchauffement climatique.

Ça va aussi nous aider à porter le deuxième réseau de chaleur sur lequel on est en train de bosser.

Je sais aussi que vous êtes sollicités sur ça.

Ce n'est pas sûr qu'on ne soit que sur du bois parce qu'il faut aussi diversifier nos sources.

Mais en tout cas, bravo pour ce boulot parce que ça nous permet d'aller plus vite, de séduire davantage de gens et ne pas avoir à refaire le travail de séduction.

Même si aujourd'hui des contraintes coûtent fort beaucoup de personnes à aller vers ces technologies, on peut dire qu'on revient de loin.

Si jamais dans 6 mois le prix du gaz est revenu comme avant, on dira « tu vois, moi je suis reparti au gaz et tout va bien ».

On va essayer de battre le fer tant qu'il est chaud parce que ce sont des convictions qu'on défend. Voilà ce que je voulais vous dire.

Et remercier vos équipes parce que j'ai rarement entendu parler de pannes sur vos installations, ça veut dire aussi que c'est bien maintenu.

M. Lionel CHISS :

Merci Yannick.

M. Yannick HUON :

Je vous remercie et puis je vous invite aussi, si vous le souhaitez, à venir visiter les installations parce que ce sont des installations aujourd'hui qui ont 10 ans.

C'est un investissement fait par la collectivité, et je pense que ça vaut le coup de voir dans quel état est aujourd'hui l'installation 10 ans après.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Merci beaucoup.

Ça va ?

Je ne veux pas non plus créer de frustration, je suis désolé mais il faut être le maître du temps aussi.

Merci beaucoup pour votre rapidité et la clarté de vos propos et puis à très bientôt.

Je lève la réunion.



VILLE DE BEAUVAIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

PARCS HOTEL DE VILLE, FOCH ET VOIRIE



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
AVANT-PROPOS	5
PRÉAMBULE	6
1. PRESENTATION GÉNÉRALE.....	8
1.1. PRÉSENTATION.....	9
1.2. ORGANISATION FRANCE	10
1.3. NOS METIERS.....	11
1.4. NOTRE HISTOIRE.....	12
1.5. NOTRE RAISON D'ETRE	14
1.6. NOS ENGAGEMENTS RSE.....	16
2. CRISE SANITAIRE.....	22
2.1. PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ	24
2.2. PLAN DE RELANCE.....	26
3. LE CONTRAT	30
3.1. FICHE D'IDENTITÉ.....	31
4. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION.....	33
4.1. PARC HOTEL DE VILLE	34
4.2. PARC FOCH.....	37
4.3. VOIRIE.....	39
4.4. FAITS MARQUANTS	42
5. MAINTENANCE ET TRAVAUX.....	46
5.1. PARC HOTEL DE VILLE	47
5.2. PARC FOCH.....	49
5.3. VOIRIE.....	50
6. ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION	52
6.1. L'ORGANISATION LOCALE	53

6.2.	FORMATION DE NOS COLLABORATEURS	55
6.3.	SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE	56
6.4.	LA BOUTIQUE	57
6.5.	SERVICE RELATION CLIENTS	58
6.6.	CONTROLES QUALITÉ	60
6.7.	LES SERVICES	61
7.	ANALYSES.....	63
7.1.	PARC HOTEL DE VILLE	64
7.2.	FOCH.....	69
7.3.	VOIRIE.....	74
7.4.	FORFAIT POST STATIONNEMENT	80
7.5.	R.A.P.O (RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE).....	83
8.	PERSPECTIVES 2021.....	85
9.	BILAN FINANCIER : COMPTE DE RESULTAT ET PATRIMOINE	87
9.1.	COMPTE ET REDEVANCE	88
9.2.	PARC HOTEL DE VILLE	90
9.3.	PARC FOCH.....	92
9.4.	VOIRIE.....	94
10.	ANNEXES.....	96
10.1.	NOTE FINANCIERE	97
10.2.	ANNEXES PARC DE L'HOTEL DE VILLE	104
10.3.	ANNEXES PARC FOCH.....	111

AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

PRÉAMBULE

Ces dernières décennies ont été marquées par la prise de conscience de problématiques environnementales à l'échelle mondiale et notamment dans les pays occidentaux.

La crise sanitaire du Coronavirus traversée depuis le début de l'année 2020 ne fera, à terme, qu'accélérer cette prise de conscience et modifier de manière profonde et durable le domaine de la mobilité, notamment autour du site de Beauvais. Les modèles que nous connaissons aujourd'hui s'effacent peu à peu, afin de laisser place à un nouveau paysage.

Leader du stationnement, INDIGO participe activement à l'évolution du stationnement et souhaite s'intégrer durablement dans ce nouveau paysage urbain. En particulier, nous accompagnons depuis de nombreuses années la Ville de BEAUVAIS et nous restons plus que jamais force de proposition en matière de stationnement.





1.

PRESENTATION GÉNÉRALE

1.1. PRÉSENTATION

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

INDIGO construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP

5 570
parkings dans
le monde

+750
villes

2,4M
de places de
stationnement gérées

2 100 km
de voirie urbaine
gérée

11
pays

14 500
collaborateurs



1.2. ORGANISATION FRANCE

La direction d'INDIGO a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée. Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.



Serge CLEMENTE
Président



Sébastien FRAISSE
Directeur Général France



Vincent Miller
Directeur Adjoint France



Alexandre FERRERO
Directeur Régional Nord Est

Alexandre FERRERO, Directeur régional de la région Nord Est dans le périmètre duquel se situe la ville de Beauvais.

1.3. NOS METIERS



Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.

PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITES



Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO® Weel.

DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de Maas (Mobility As A Service) dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

EXPERT DU STATIONNEMENT EN VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie.



1.4. NOTRE HISTOIRE

1.4.1. 1960-2000 : ORGANISER LE STATIONNEMENT

Face à la nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM, inaugure en 1964 son premier parc de stationnement en modèle concessif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et de Malesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, le système de péage s'automatise et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.

1.4.2. 2001-2004 : OFFRIR PLUS QU'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêt de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXI^e siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001 GTM & Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.

1.4.3. 2015-2019 : L'ÈRE DU DIGITAL ET LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

En 2015, VINCI Park devient INDIGO et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec de nouvelles offres digitales et de mobilité douce.

L'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Pour répondre à ces nouvelles attentes, Indigo lance OPnGO, une application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète permettant de trouver et réserver la meilleure place au meilleur prix. Ce nouveau service fluidifie et facilite le parcours utilisateurs grâce à la reconnaissance de plaques d'immatriculation en ouvrage et le paiement du stationnement en voirie depuis l'application.

En 2017, pour répondre aux enjeux d'urbanisation croissante et de l'évolution des usages, INDIGO déploie en France INDIGO Weel, un service de vélos et de scooters électriques partagés. En parallèle, l'entreprise devient actionnaire majoritaire de Smovengo, un groupement d'acteurs de la mobilité qui gagne l'appel d'offre pour opérer les Vélib's parisiens. En 2018, Smovengo lance la nouvelle offre Vélib' 2 avec un périmètre d'exploitation élargi.

1.4.1. DEPUIS 2020 : ACTEUR DE LA VILLE DE DEMAIN



Le 28 février 2020, INDIGO présente avec l'architecte Dominique Perrault devant plus de 80 journalistes, élus et urbanistes le Parking du Futur, une nouvelle vision des ouvrages et de leur intégration dans la ville de demain, fruit de plus d'un an de partenariat. Comment étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir ? Comment proposer plus de mobilité et de services aux usagers ? Comment faciliter la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable ? Le parking du futur propose un véritable programme de solutions concrètes à

mettre en œuvre dans les ouvrages INDIGO.

Enfin, cette nouvelle ère s'ouvre sous le signe du développement durable. Véritable acteur à impact positif dans les villes et les territoires, INDIGO s'engage dans une stratégie Climat à horizon 2025.

Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Les parkings souterrains permettent d'intensifier les activités urbaines tout en protégeant l'intégralité du tissu urbain. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés :

Intégrer les sous-sols dans la vie urbaine et améliorer la vie quotidienne des habitants des villes qui se densifient en connectant le parking au transport.

Offrir plus de mobilité et de services aux usagers et ainsi proposer un parcours client plus fluide et digitalisé et des services entièrement interconnecté avec leur environnement, agissant comme une extension de la ville au-dessus.

Répondre aux besoins de la ville intelligente et de la ville durable en facilitant la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable par l'énergie produite grâce à l'inertie thermique des espaces souterrains.

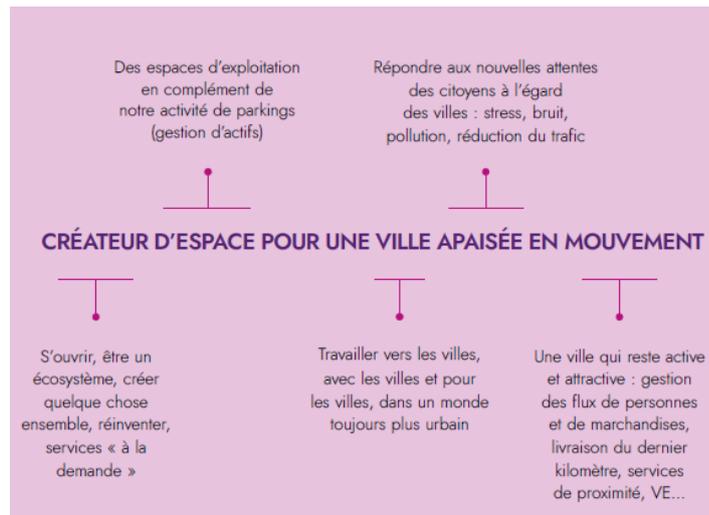
Une réflexion menée en partenariat avec Dominique Perrault Architecture, spécialiste de l'architecture souterraine.

Indigo a souhaité s'entourer du meilleur partenaire, Dominique Perrault et son cabinet d'architectes internationaux : DPA. Inventeur du concept «groundscope» (contraction de «ground», le sol et «landscape», paysage).



1.5. NOTRE RAISON D'ETRE

Face à l'évolution des attentes de nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients collectivités locales ou privés, notre Groupe doit s'interroger pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. C'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Cette raison d'être du Groupe INDIGO guide l'action de nos collaborateurs au quotidien et transforme la vision stratégique de l'entreprise sur le long terme.



La ville de demain aura pour enjeu de libérer sa voirie pour créer des espaces partagés entre les différentes mobilités (piétons, vélos, livraisons, etc.), des espaces verts et des lieux de convivialité, tels que les terrasses de café. La logistique du dernier kilomètre doit s'enrichir pour donner une réalité tangible à la ville du quart d'heure.

Nous nous trouvons face à des besoins inédits auxquels nous devons répondre par notre capacité d'innovation. Et notre raison d'être adresse ces enjeux : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Elle nous ouvre la voie vers ce qui incarne, selon nous, une ville d'avenir, apaisée, plus fluide, plus respectueuse, et plus inclusive. Pour cela, nos parkings en centre-ville, nos infrastructures, nos services offrent des lieux et des temps de vie enrichis, en devenant des emplacements de recharge de véhicules électriques, des espaces culturels, ou même événementiels. Nous pouvons tout imaginer et tout concevoir pour apporter à nos clients et leurs usagers des réponses satisfaisantes à leurs besoins.

Elle affirme notre capacité à nous ouvrir pour constituer un écosystème autour de notre groupe, à nous réinventer en créant des services « à la demande ». Nos espaces d'exploitation, au-delà des parkings, conservent leur place centrale au sein de notre activité de gestion d'actifs. Les villes sont notre terrain d'action : nous travaillons vers les villes, avec les villes et pour les villes.



Dans ces espaces urbains, nous voulons répondre aux attentes des citoyens : réduction du stress, du bruit, de la pollution,

du trafic, etc. Et parce que les mouvements s'accroissent et se multiplient, nous déployons des solutions innovantes de gestion des flux de personnes et de marchandises : livraison du dernier kilomètre, services de proximité, véhicules électriques, etc.

De nombreux parkings INDIGO ont déjà fait l'objet de transformation pour y intégrer certains nouveaux usages liés à la logistique urbaine. Situés en cœur de ville avec des espaces propices au stockage et aux flux de circulation, la localisation et configuration de nos parcs de stationnements sont des atouts-clés dans le développement de nouveaux services de logistique du dernier kilomètre. Des partenariats ont ainsi vu le jour avec des opérateurs permettant sur la livraison de produits frais en ville aux particuliers, la mise à disposition en plein centre-ville de matériels à des professionnels de la construction, ou encore du stockage.

1.6. NOS ENGAGEMENTS RSE

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans éthique claire et concrète. Cette conviction est incarnée par un socle de valeurs communes et des outils d'alerte performants : toutes nos activités reposent ainsi sur des pratiques transparentes, régies par un Code de Conduite rigoureux partagé par tous, dans tous les pays où nous exerçons. Nous encourageons également la mise en œuvre de ces hauts standards d'intégrité dans les co-entreprises et entités du Groupe.

INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

INDIGO Group s'est vu attribuer en juillet 2021 par l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2020 était de 66/100.

Indigo Group FR0012236669
ESG Profile — Last Update — Jul 2021
Sector : Business Support Services



ESG OVERALL SCORE



ESG PERFORMANCE (/100)



RELATIVE PERFORMANCE

Rank in Sector	3/103
Rank in Region	62/1627
Rank in Universe	66/4963
Company Reporting Rate	95%
Sector Average Reporting Rate	73%
High severity controversies	No

HISTORICAL PERFORMANCE



L'agence GRESB (agence de notation extra-financière dédiée aux gestionnaires d'actifs immobiliers et d'infrastructures).

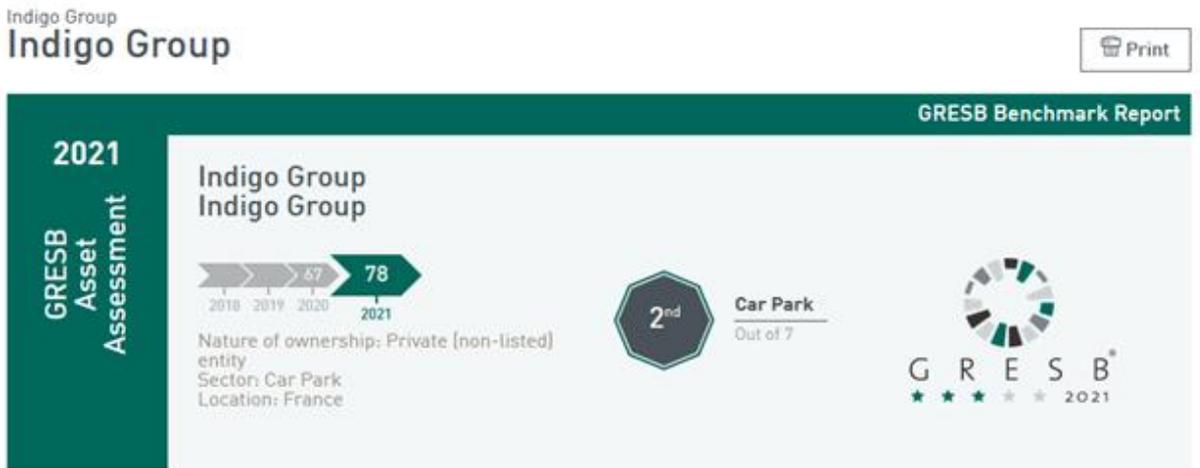
Note de 78, en évolution de +11 points par rapport à la note de 67 de 2020.

Au niveau des entreprises évaluées, nous passons du 186ème rang mondial sur 406 entreprises évaluées en 2020 au 260ème rang sur 549 entreprises en 2021, soit une perte de 74 places pour +143 nouveaux entrants.

Pour le « Management score », qui englobe la gouvernance, la stratégie, le reporting et les politiques RSE, Indigo passe de la 107^{ème} place sur 417 entreprises en 2020 au 10^{ème} rang sur 556 entreprises, soit un gain de 97 places pour + 139 nouveaux évalués

Enfin, dans la catégorie des « Car Park », nous maintenons notre 2^{ème} place pour une entreprise supplémentaire évaluée (Interparking, dont c'était la première participation).

Les 6 autres sociétés de parking évaluées : Urbis Park Infrastructure, Empark (Espagne), Interparking (Belgique), et 3 sociétés américaines, Millennium Parking Garages, Parking Garages et Twin Parking Holdings.



Rankings

Guidance



1.6.1. LES PRINCIPAUX ENJEUX D'INDIGO

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

UN SOCLE DE VALEURS PARTAGÉES

qui guident notre activité
au quotidien

» Respect

» Responsabilité

» Solidarité

1.6.1.1. CAMPUS INDIGO

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution.

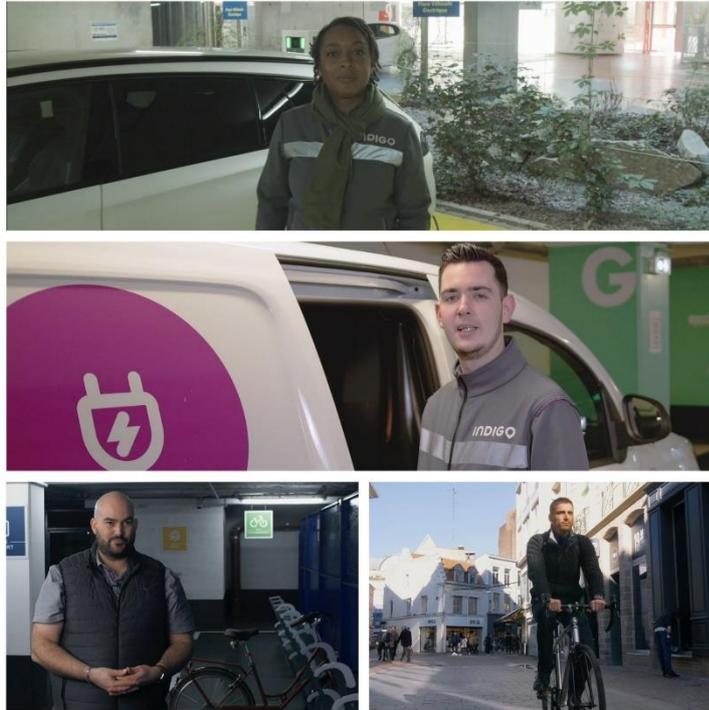
Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement :

- 22 formateurs internes
- 1120 stagiaires
- 14860 heures formation ont été effectuées sur l'année 2021

1.6.1.2. LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Afin de valoriser nos équipes et les métiers du stationnement, nous réalisons une série



de portraits représentatifs de nos fonctions terrain. Celle-ci remplit plusieurs objectifs, à la fois internes (diffusion sur Inwego (site intranet d'INDIGO, sur le parcours d'accueil des nouveaux arrivants...)) mais aussi de marque employeur (Linked in, plateformes d'emplois, rubrique carrière du site corporate...).

Une rubrique Trucs et Astuces, met en avant les bonnes pratiques de nos collaborateurs sur le terrain. Ainsi qu'une rubrique Talents dans laquelle

nos collaborateurs peuvent mettre en avant un Talent, une Passion, des collaborateurs qui peuvent être des Aventuriers, des Humanitaires, des Sportifs, des Musiciens et qui veulent partager cela avec leurs collègues.

1.6.1.3. CAMPAGNES DEDIEES AUX ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

1.6.1.3.1. CAMPAGNE SUR LE HANDICAP AU TRAVAIL

En 2021, INDIGO a lancé une campagne de prévention et de sensibilisation.

Un Pitch&Go (émission mensuelle interne) a été dédiée au sujet en septembre 2021, de même qu'une campagne d'affichage dans les locaux, l'envoi de documentations avec les bulletins de salaire en novembre 2021, et un article Inwego (intranet Indigo).



INDIGO travaille à l'amélioration de la prise en compte des travailleurs handicapés. INDIGO accompagne notamment ses travailleurs handicapés dans leurs démarches de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et leur renouvellement.

1.6.1.3.2. LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

En conformité de la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, depuis janvier 2019, deux référents harcèlement sexuel et agissements sexistes ont été nommés. Dans un but de parité et pour faciliter la libération de la parole, le rôle de référent est représenté par une femme côté employeur et un homme côté CSE.

Des actions de communication et préventions ont été mises en place

- Communication interne sur l'existence des référents (Pitch&Go – Emission mensuelle interne INDIGO)
- Communication de prévention (affichage dans tous les locaux siège et exploitation)
- E-learning de prévention
- Process pour l'alerte, l'enquête et le suivi de faits de harcèlement et agressions sexuelles.



1.6.1.4. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Nos engagements RSE pour l'environnement s'illustrent de la manière suivante :



Les bornes de recharges pour véhicules électriques :

Parce qu'INDIGO soutient les modes de transports respectueux de l'environnement, nous mettons à votre disposition des bornes de recharge électriques à des emplacements dédiés. Aujourd'hui en France, près de 1250 points de charge électrique sont disponibles dans les parkings INDIGO. Les bornes sont équipées de prises type T2 et T3, et délivrent pour la plupart une puissance de 7 kVa, permettant de recharger un véhicule en 4 heures.



L'objectif est double, proposer à nos clients une offre de recharge pour leur véhicule électrique facilitée pendant leur stationnement, et assurer aux automobilistes des points de recharges de proximité en mode urbain.

Afin de profiter pleinement de ces bornes de recharges, INDIGO a créé les abonnements **Park&Charge**, incluant le stationnement et la recharge du véhicule électrique. Ainsi, les usagers peuvent avoir le choix entre deux abonnements de stationnement : Start qui

permet un paiement des recharges à la session et l'abonnement Zen pour des recharges en illimité. En plus de ces



abonnements, INDIGO propose également des offres de recharge en dehors du coût du stationnement : l'offre Open qui donne accès à un badge de recharge en illimité disponibles dans tous les parkings INDIGO France ainsi qu'un tarif à la carte.

NOS OFFRES DE RECHARGE

- À LA CARTE**
 0,30 € / kWh + 0,03 € / min¹
 Un tarif de recharge à la carte
 * Bornes compatibles avec les cartes de tous les opérateurs
- OPEN**
 69 € / mois²
 Un badge pour recharger dans tous les parkings INDIGO équipés en France
 Présentez vous sur le site partenaire afin de récupérer votre badge
- ZEN**
 Prix d'un abonnement + 49 € / mois³
 Un abonnement incluant le stationnement et la recharge du véhicule électrique
 ✓ Abonnement de stationnement 24h/24 et 7j/7
 ✓ Paiement par prélèvement mensuel automatique
 ✓ Engagement de 3 mois à la souscription

COMMENT FAIRE ?

- Souscrivez à un abonnement ZEN sur fparkindigo.com ou en boutique INDIGO
- Récoltez votre badge INDIGO en boutique
- Inscrivez-vous sur le site partenaire [altecharge.com/fr/partenairesparking-indigo/](http://partenairesparking-indigo/)

Une borne de recharge électrique est opérationnelle dans le parking FOCH.

Nous avons enregistré une durée moyenne de 1h44 sur l'année 2021, cependant les sessions de charge au nombre de 21 restent peu élevées sur le parking.

2.

CRISE SANITAIRE

L'année 2020 a été marquée par l'apparition et la propagation du virus COVID-19. Très rapidement, INDIGO a pris les mesures qui s'imposaient afin de poursuivre l'activité des parcs de stationnement et des voiries tout en garantissant les conditions de sécurité et d'accueil des usagers, comme celle de ses collaborateurs. Des Plans de Continuité d'Activité ont été bâtis en suivant le cadre des mesures gouvernementales.

La COVID19 étant encore en circulation durant l'année 2021, les mesures prises en 2020 quant à la protection de nos salariés et usagers ont été poursuivies en s'adaptant aux recommandations gouvernementales. INDIGO s'est conformé aux mesures gouvernementales prises toute au long de l'année 2021, et a vu son activité fortement dépendre des restrictions liées aux générateurs avoisinants (fermetures des centres commerciaux de plus de 20 000m² en janvier 2021, restrictions de circulation dans les transports, couvre-feu...)

Sont mentionnées ci-après l'ensemble des mesures prises par le groupe INDIGO pour garantir aux usagers l'accès aux parkings dans les conditions sanitaires satisfaisantes, et à ses salariés de travailler en étant équipés des EPI et moyens nécessaires (Masques, gels hydroalcooliques etc.).

2.1. PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Afin de faire face à cette crise sanitaire inédite et sans précédent, INDIGO Group a mis en place plusieurs mesures destinées à garder un service minimum sur les parcs et voiries.

2.1.1. MESURES MISES EN PLACE

Vous retrouverez les Plans de Continuité d'Activité en Annexe de ce présent rapport.

2.1.1.1. MESURES SANITAIRES

SALARIES INDIGO

Des dotations de masques, gants, visières de protections, ont été faites hebdomadairement afin que nous équipes puissions continuer à travailler en étant protégées. Un affichage rappelant les gestes barrières a été mis en place dans les locaux du personnel.



CLIENTS INDIGO

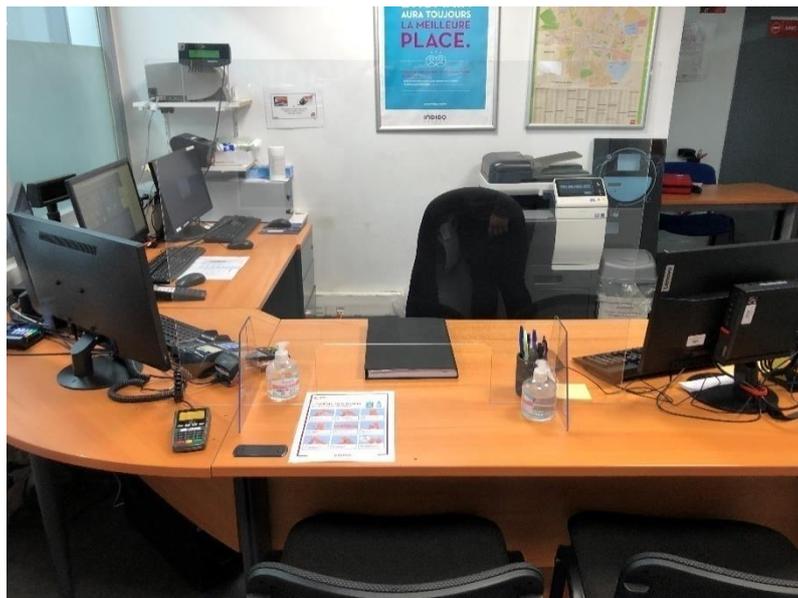
Pour la protection de nos clients, des distributeurs de gels, des sens de circulation, des protections en plexiglas et un affichage rappelant les gestes barrières ont été mis en place. Le paiement sans contact a aussi été fortement encouragé.



2.1.1.2. ADAPTATION DE L'EXPLOITATION

Suites aux contraintes sanitaires mises en place par le gouvernement, notre organisation sur site a été adaptée pour maintenir un service auprès de nos usagers.

Afin de minimiser l'impact financier de la crise sanitaire sur l'équilibre de la concession, nous avons eu recours, dès que possible aux mesures mises en place par le gouvernement (activité partielle, dont le champ d'application s'est restreint sur l'année 2021) et avons actionné les leviers opérationnels pour optimiser les coûts d'exploitation.



2.2. PLAN DE RELANCE

En cette période de reprise d'activité sous la contrainte du coronavirus, la mobilité individuelle (vélos et scooters électriques, 2 roues motorisées, voiture...) est un élément majeur du dispositif de la redynamisation des centres villes et de la relance économique. Indigo contribue à cet effort national en offrant les meilleures conditions d'accueil dans ses parkings, grâce à des mesures sanitaires protégeant ses clients et ses salariés. Protections plexiglas, masques et visières pour les opérateurs, marquage au sol permettent de respecter les gestes barrière, Indigo propose en outre à ses clients un ensemble d'outils et de mesures pour éviter au maximum les contacts (application «mains libres» OPnGO, paiement sans contact, prise et renouvellement des abonnements via le site internet fr.parkindigo.com, affichage et informations pratiques dans les parkings).

Pour aider les citoyens à la reprise de la mobilité dans ces circonstances délicates, INDIGO déploie un plan d'offres promotionnelles de grande ampleur. Elles visent à faciliter la flexibilité et les déplacements des usagers avec des offres à 10€ ou 15€ la journée de stationnement dans 180 parkings INDIGO en France, en réservant via l'application OPnGO, l'offre digitale du Groupe INDIGO. (Plus d'infos : <https://blog.opngo.com/offre-stationnement-deconfinement/>).

2.2.1. ACTIONS COMMERCIALES

En raison de la crise sanitaire, nous avons en 2021 porté une attention particulière sur les opérations commerciales visant à accompagner le déconfinement et inciter les clients à stationner dans nos ouvrages grâce à des PASS journée ou 4h à demi-tarif afin de contribuer à redynamiser les commerces de proximités. Et en particulier pour les abonnés.



SUPPORTS DE COMMUNICATION PHYSIQUES

Dans nos parkings, les affiches 60x80, les affiches A3, les manchons de barrières ainsi que les flyers supportent nos visuels lors des campagnes. Des messages radios sont également diffusés dans les parkings.



SUPPORTS DIGITAUX

La visibilité des parcs sur Internet est possible grâce au référencement naturel, qui consiste à améliorer le positionnement et la visibilité de sites dans des pages de résultats de moteurs de recherche permettant ainsi de mieux guider vers les parcs de stationnement.

Indigo travaille actuellement sur l'amélioration du référencement de l'ensemble de ses parkings sur Internet, mais également sur des annuaires spécialisés (systèmes GPS, Applications spécialisées, ...).



Exemples d'annuaires spécialisés :



Les parcs de stationnement et les services seront référencés sur Internet.

300 000 impressions sur l'ensemble de nos campagnes commerciales, avec un taux de clic de 22%, les campagnes commerciales digitales d'INDIGO sont en véritable succès !

La mise en avant de nos offres sur Google, nous a permis d'obtenir plus de visibilité avec presque 100 000 impressions sur notre campagne de rentrée.

Nous avons aussi fait des publications sur les différents réseaux sociaux et envoyer des newsletters autour de nos différentes offres aux anciens utilisateurs et utilisateurs inactifs Indigo.

Abonnement Parking | Offre Rentrée : Flexigo à 1€
[Annonce fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking](https://fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking)
 Le premier mois à 1€ pour tout abonnement Flexigo souscrit avant le 30 septembre 2020. Profitez d'une offre à seulement 1€ pour tout nouvel abonnement dans plus de 110 villes
 Engagement minimum · + de 300 Parkings · Accès 24/24 7/7 · + de 110 Villes
[Nos abonnements](#) [Trouvez votre parking](#)
[Flexigo : 1er mois à 1€](#) [Les services INDIGO](#)

indigo Parking Indigo Paris Pont Marie sur Google

1€ le 1^{er} mois d'abonnement
 INDIGO

→

Votre abonnement Flexi...
 24 août - 30 sept.
 1 EURO QUI VA FAIRE DES...
 26 août 2020
[Voir l'offre](#)

Tout afficher

De manière générale, concernant la visibilité de son site web fr.parkindigo.com, INDIGO a enregistré des chiffres d'augmentation à deux, voire trois chiffres : +158% de vue des profils, +204% des clics sur itinéraire mais aussi +48% des clics sur appels et +146 % des clics sur site web.

Nous avons cette année mis en place une communication sur l'application de navigation Waze sous deux formes :

- Les Pins, qui permettent de signaler aux Wazers que notre établissement se trouve à proximité d'eux et affichent nos offres commerciales.
- Le format Search, qui démarque notre entreprise dans les résultats des recherches des Wazers à proximité.

Avec plus de 22 millions d'impressions, l'utilisation des campagnes Waze nous a permis d'obtenir encore plus de visibilité

3.

LE CONTRAT

3.1. FICHE D'IDENTITE

En 2017, La ville de Beauvais a conclu un contrat de DSP pour l'exploitation des parcs de stationnement HOTEL DE VILLE, FOCH et la VOIRIE.

Signature du contrat : 01/03/2017
Début du contrat : 01/03/2017
Echéance du contrat : 28/02/2023
Date du dernier avenant : 20/01/2020

Société exploitante : **Beauvais Stationnement**

3.1.1. VOS INTERLOCUTEURS

3.1.1.1. PILOTES DE LA RELATION COMMERCIALE

ALEXANDRE FERRERO – DIRECTEUR REGIONAL

Responsable de la région, Alexandre FERRERO travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur qui, lui, veille à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo, entretiennent des relations régulières avec le client et aide son équipe sur le terrain à déployer les offres commerciales.

THOMAS HOURDAIN – DIRECTEUR DE SECTEUR

Il gère la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir

- Pilote l'activité du secteur Hauts de France en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats,
- Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur,
- Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur ;
- Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo et est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

3.1.1.2. PILOTES DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE

SONGANE NGOM- RESPONSABLE DE DISTRICT

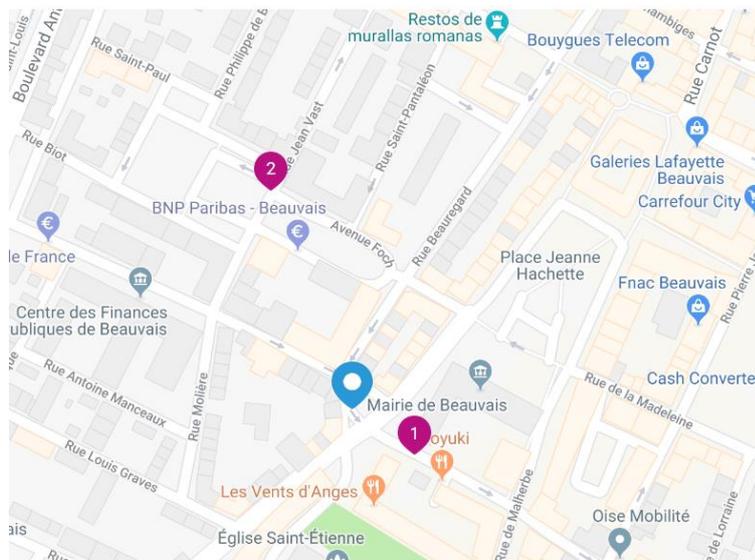
Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, Songane gère l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du district en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir, assure auprès des interlocuteurs et partenaires locaux une représentation et des liens privilégiés au quotidien, un rôle de conseil ou d'assistance.

3.1.2. LE PERIMETRE GLOBAL

Indigo exploite les parcs HOTEL DE VILLE et FOCH depuis 2017 sur la ville de Beauvais dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public.

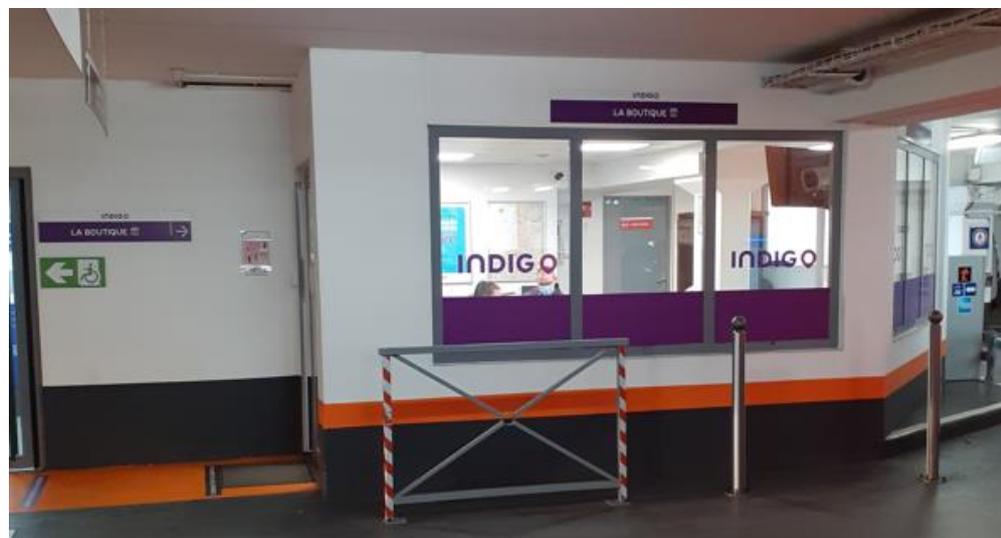
Indigo est également le délégataire en charge de la gestion du stationnement payant en voirie.

Également à Beauvais, INDIGO a la gestion des parkings du Jeu de Paume et de l'Hôtel dieu



LA BOUTIQUE

La boutique Indigo est située au parking Hôtel de ville
Place Georges Clémenceau
60000 BEAUVAIS
Horaires d'ouverture de la Boutique
Du Mardi au Vendredi de 10h à 14h et de 15h à 18H30
Le Samedi de 10H à 14H



4.

DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

4.1. PARC HOTEL DE VILLE

4.1.1. DESCRIPTIF



 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 250 Places ✓ 3 Niveaux ✓ 4 places PMR 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Liber T ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Internet <div style="text-align: center;">      </div>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 8 places Moto ✓ 4 places Famille ✓ 1 Ascenseur ✓ Radio Indigo ✓ Lecture de plaque

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

La Crise Sanitaire a fortement contribué au reflexe paiement en carte bancaire, en effet la fonction sans contact ayant été fortement recommandée par les autorités sanitaires et par un affichage dans nos parcs.



4.1.2.TARIFICATION

Temps en minutes	Tarif en vigueur	
Jusqu'à 30min	0,00 €	
De 30 min à 45 minutes	0.50€	
De 46 à 1 heure	1.00€	
De 1h01 à 1h15	1.30€	
De 1h16 à 1h30	1.60€	
De 1h31 à 1h45	1.80€	
De 1h46 à 2h	2.00€	
De 2h01 à 24h	0.20€	Par ¼ d'heure
Ticket perdu	8.00€	

Abonnements et forfaits	
Mensuel 24/24	69€
Trimestriel 24/24	207€
Annuel 24/24	828€
Mensuel Jour	48€
Mensuel Nuit	38€
Forfait 7 jours consécutifs	25€
Forfait 14 jours consécutifs	45€

4.2. PARC FOCH



4.2.1. DESCRIPTIF

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 167 places ✓ 1 niveau ✓ 6 places PMR 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Internet <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 10px;">   </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 5px;">   </div>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 borne de recharge électrique ✓ Lecture de plaques

4.2.2. TARIFICATION

Temps en minutes	Tarif en vigueur	
Jusqu'à 30min	0,00 €	
De 31 à 45 minutes	0.40€	
De 46 à 1 heures	0.80€	
De 1h01 à 1h15	1.00€	
De 1h16 à 1h30	1.30€	
De 1h31 à 1h45	1.50€	
De 1h46 à 2h00	1.80€	
De 2h01 à 24h00	0.20€	Par ¼ d'heure
Ticket perdu	6.00€	

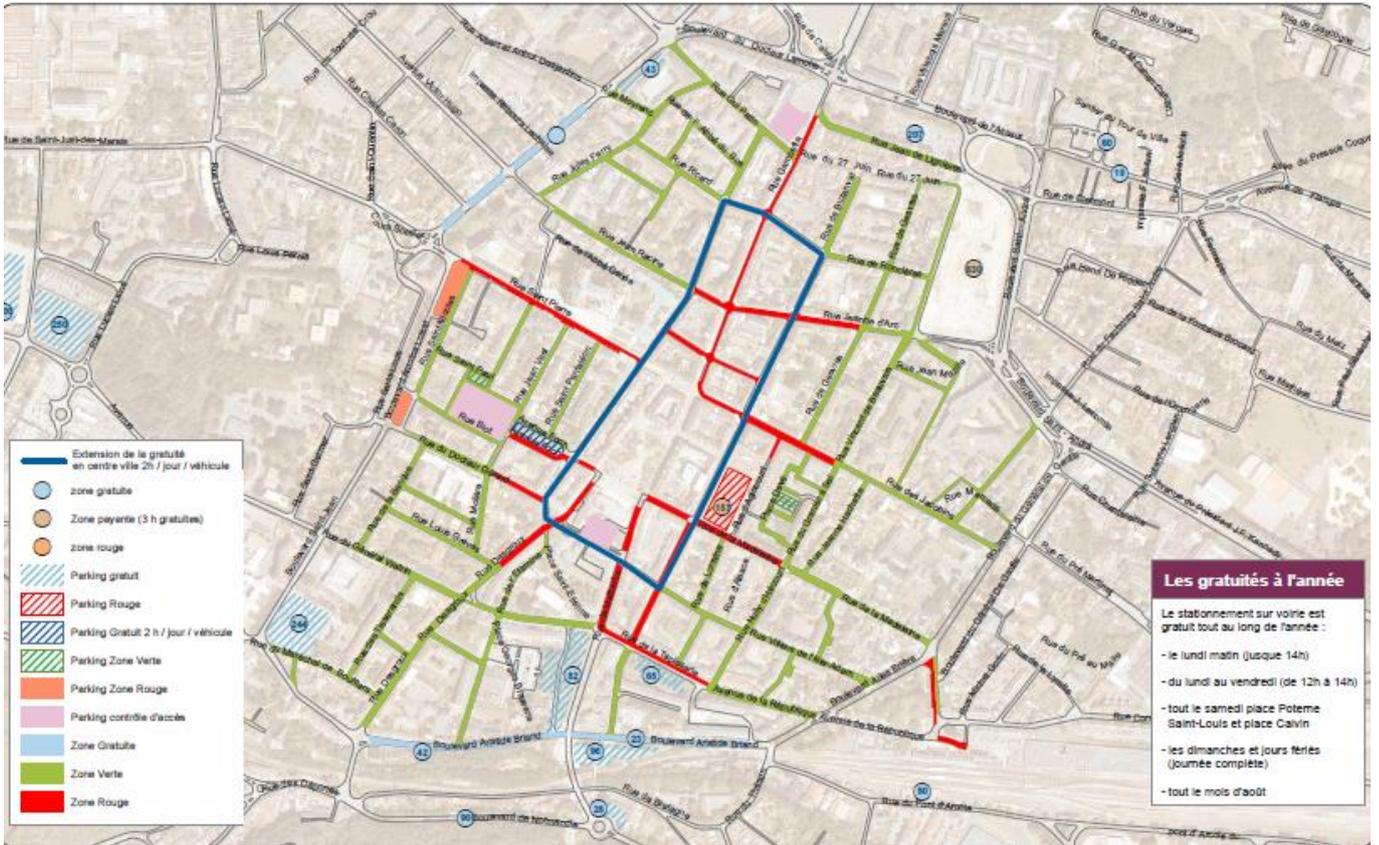
Abonnements et forfaits	
Mensuel 24/24	45.00€
Flexigo Mensuel	42.00€
Annuel 24/24	495,00€

4.3. VOIRIE

Zone rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 650 places ✓ Horodateurs Cityline ✓ Stationnement payant de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du mardi au vendredi ✓ Lundi de 14h00 à 18h00 ✓ Samedi de 9h00 à 12h00 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pièces ✓ Cartes Bleues avec et sans contact ✓ Paiement par application Paybyphone et Opngo
Zone Verte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1690 places ✓ Horodateurs Cityline ✓ Stationnement payant de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du mardi au vendredi ✓ Lundi de 14h00 à 18h00 ✓ Samedi de 9h00 à 12h00 ✓ Abonnements résidents et commerçants 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pièces ✓ Cartes Bleues avec et sans contact ✓ Paiement par application Paybyphone et Opngo
Zone Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 120 places ✓ Stationnement Gratuit 2 Heures, une fois par jour par véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ticket horodateur par reconnaissance de plaque d'immatriculation

Politique tarifaire

Temps en minutes		Tarif en vigueur	ZONE ROUGE
6 minutes		0,10€	
30 minutes		0,50€	
1 heure		1,00€	
1 heure 30		1,50 €	
2 heures		2.00 €	
2, 01 heures		33,00€	
Temps en minutes		Tarif en vigueur	ZONE VERTE
12 minutes		0,10€	
1 heure		0,50€	
2 heures		1.00 €	
3 heures		1 ,50€	
4 heures		2.00 €	
4 ,01 heures		33.00 €	
Temps		ANNEAU ORANGE	
Gratuité limitée à 2H			



4.3.1. TARIFICATION

Abonnements Résident et Commerçant	
Mensuel	5.00€
Annuel	55.00€

4.4. FAITS MARQUANTS

- ✓ Audit interne des parkings HOTEL DE VILLE, FOCH ET VOIRIE : la ville de Beauvais est classée 1^{ère} et 2^{ème} audit au niveau des résultats nationaux du groupe Indigo

Audit - Voirie - Direction Audit

Site

600003 Voirie: Parking Hôtel de Ville, Beauvais

Créé par

Katia NOUAL, Administrateur (764 sites)

Date/heure de visite

01-03-2021 08:07 PC

Score

87,8% (72 / 82 points)

Audit Opérationnel Indigo complet - Direction Audit

Site

600005 Hôtel de Ville: Parking Hôtel de Ville, Beauvais

Créé par

Katia NOUAL, Administrateur (764 sites)

Date/heure de visite

01-03-2021 08:22 PC

Score

83,33% (100 / 120 points)

- ✓ Exercice d'évacuation incendie commun avec le SDIS de l'Oise au parking de l'hôtel de ville



- ✓ Dans le cadre des mesures pour la gestion de la crise sanitaire, un couvre-feu est mis en place du 3 avril au 2 mai 2021.
- ✓ Intempéries et inondation du parking Hôtel de Ville : Intervention de la société SARP et des services de la ville afin d'évacuer l'eau. Fermeture du niveau 3 du parking durant trois jours.

L'arrêté de catastrophe naturelle permet une prise en charge des travaux de remise en état et de changement des matériels dégradés.



- ✓ Gratuité de la voirie au mois d'Août
- ✓ L'OPAC de l'Oise confie à Indigo la gestion opérationnelle pour un contrat d'une année du parking de l'Hôtel Dieu à partir du 1 septembre



- ✓ 1h de gratuité sur la voirie du 1 décembre 2021 au 31 janvier 2022

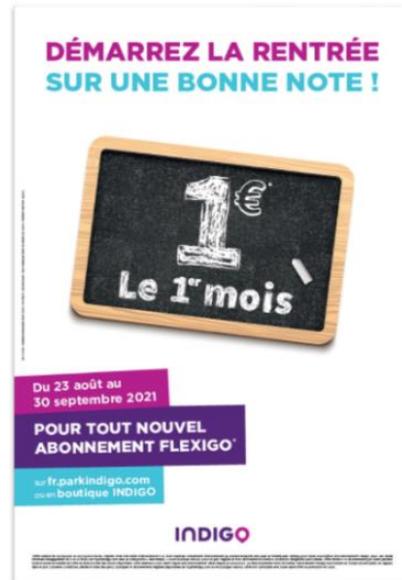


- ✓ Prix Qualité 2021 : le district de Picardie est arrivé premier au niveau du classement national.
Les quatre indicateurs servant de référence de calcul de la note sont :
 - Les visites mystères
 - Les appels mystères
 - Les avis GOOGLE
 - La satisfaction client



4.4.1. OPERATIONS COMMERCIALES

A la fin de chaque période de mise en place de règles sanitaires, les opérations commerciales ont permis aux parkings de l'Hôtel de Ville et de Foch, d'augmenter chacun d'une bonne dizaine d'abonnés



5.

MAINTENANCE ET TRAVAUX

5.1. PARC HOTEL DE VILLE

5.1.1. EQUIPEMENTS

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Orbility Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Caisse manuelle : 1 Lecteur piéton : 2 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Non
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 16 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non
Détection incendie	Modèle : DEF altair C Nombre : 119 têtes de détection	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Qui : DEF
Extincteurs	Marque : Sicli Modèle : Poudre – CO2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Qui : Sicli
Boitiers bris de glace	Marque : DEF Nb : 12	
Colonnes sèches	Nombre : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Qui : AIRESS
Ascenseurs	Marque : KONE Nb de niveaux : 4 Charge en Kg : 630 Kg	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Mensuelle Qui : Kone
Electricité	Blocs secours autonomes Tubes T5 ou autres	
Portes automatiques	Marque : KONE 2 portes véhicules	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Qui : KONE
Détection CO NO	Marque : DRAGER Modèle : COMYTRON Nbre de points de détection : 17	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : semestrielle Qui : DRAGER
Groupe électrogène	Marque : PERKINS Type : TU 301 Puissance : KVA	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : annuelle Qui : 2H ENERGY
Pompes de Relevages	Nombre : 3	Contrat de maintenance : non Visite d'entretien annuelle
Sonorisation	Marque : AUDIO PROCESSOR SYSTEM Nombre de HP : 120	Contrat de maintenance : Non

5.1.2. TRAVAUX

Nous avons réalisé les travaux suivants :

- ✓ Changement du boîtier électrification colonne palière fond de fosse de l'ascenseur qui permet d'alimenter l'ascenseur
- ✓ Implantation et installation des panneaux de téléjalonnements rue d'Amiens et au Pont de Paris



- ✓ Changement de la porte accès sortis du parking



Pour 2022, nous prévoyons les investissements suivants :

- ✓ Peinture des murs et escaliers de l'accès piéton central
- ✓ Remise en peinture du local arrière-boutique

5.2. PARC FOCH

5.2.1.EQUIPEMENTS

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Orbility Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Caisse automatique : 1 Barrières : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Non
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 3 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non

5.2.2. TRAVAUX

Nous avons effectué les interventions courantes nécessaires au maintien en bon état du parc en enclos FOCH.

5.3. VOIRIE

5.3.1. HORODATEURS

La voirie de Beauvais est composée de 138 horodateurs modèle Citéa de la marque Hectronic, réparties en trois zones tarifaires :

- ✓ Zone Rouge : 41 horodateurs
- ✓ Zone Verte : 83 horodateurs
- ✓ Zone Orange : 12 horodateurs

5.3.2. MAINTENANCE DES HORODATEURS

La maintenance des horodateurs est majoritairement préventive/curative.

Celle-ci est effectuée par le biais de différentes rondes (matin, début d'après midi et soir) par les agents d'exploitation.

Les agents travaillent au quotidien avec les ASVP de la police municipale pour les pannes constatées sur le terrain. Par mails ou appels téléphoniques, ils peuvent échanger et programmer les différentes interventions.

MOIS	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
Batterie	96	93	90	105	101	98	111	55	96	110	125	115	1195
Lecteur de carte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Modem	0	2	0	2	0	0	0		0	1	0	0	5
Monnayeur	1	0	0	3	0	0	1		0	2	0	0	7
Bloc Carte Bancaire	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Incendie	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Autres	15	12	33	25	0	3	4	3	22	16	8	5	146
TOTAL	112	107	123	135	101	101	116	58	118	129	133	120	1353

5.3.3. VANDALISMES

Les horodateurs font l'objet de graffitis ou de poses d'autocollants pour diverses revendications, les agents lors de leurs rondes d'entretien et de collecte procèdent au nettoyage des appareils.



6.

ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION

6.1. L'ORGANISATION LOCALE

Afin d'apporter un service de qualité et homogène sur les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

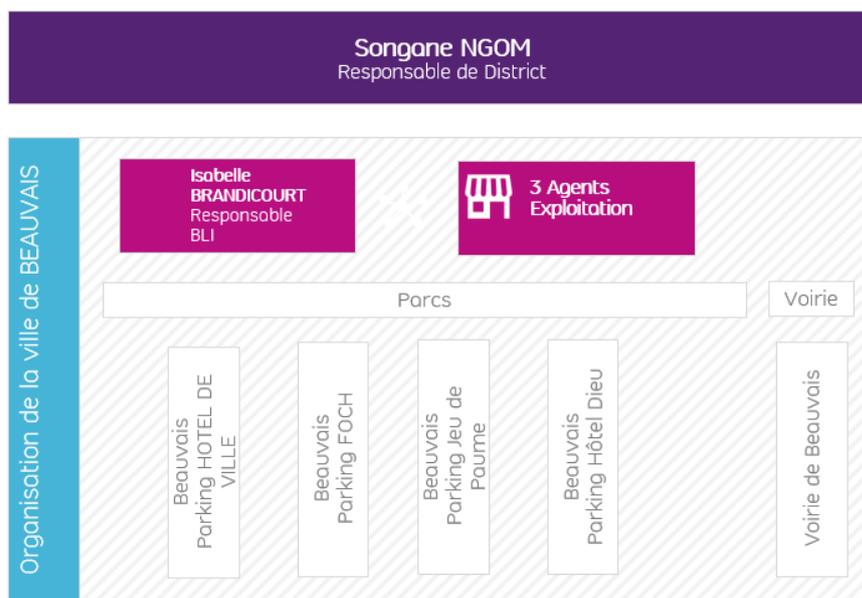
- L'entretien des ouvrages et des équipements
- L'accueil des clients
- La gestion des flux financiers

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

Un Responsable de District, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.

Un responsable de sites **B.L.I.** (Base Locale d'Intervention), en charge d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages, le management des équipes de terrain, le suivi des prestataires et fournisseurs.

3 Agents exploitation pour la gestion de la maintenance péage et voirie ainsi que de la propreté du matériel.



Le responsable BLI dispose des collaborateurs qui sont amenés à intervenir sur l'ensemble des exploitations, non en fonction d'une affectation fixe mais en fonction du besoin et de la compétence des collaborateurs.

4 rôles sont attribués aux agents en fonction des besoins et des compétences :



L'Agent Mobile assure les rondes sur l'ensemble des parkings et note les anomalies à l'aide de son PDA et éventuellement intervient sur de la maintenance de 1er niveau ;

L'Agent d'Intervention assure sur demande de dépannage ou en de façon planifiée des interventions de dépannage ou de remise à niveau ;

Le téléopérateur réceptionne les appels et les alarmes des parkings, il répond aux demandes clients à distance et diligente l'agent d'intervention en cas de besoin et applique les consignes en cas d'incident ;

L'Agent Fixe assure des vacations sur site en fonction des besoins et du trafic pour intervenir immédiatement en cas de demande au plus près du problème.

Le responsable BLI assure également le suivi des prestataires en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements. Il peut également solliciter en fonction du besoin l'équipe maintenance qualifiée pour les interventions de 2ème et 3ème niveau.

En outre, afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de pointeurs et nos collaborateurs disposent désormais de PDA (Personnel Digital Assistant) leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.



6.2. FORMATION DE NOS COLLABORATEURS

Au cours de l'année 2021, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formation, aussi bien en présentiel qu'en distanciel, cette dernière modalité étant particulièrement adaptée au contexte sanitaire

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Sur le parc de HOTEL DE VILLE plusieurs collaborateurs ont été formés en 2021.

Intitulé du Poste	Formation
Thomas DA COSTA Agent Exploitation	Habilitation Electrique
Isabelle BRANDICOURT Responsable de Site	Développer les compétences individuelles et collectives
Thomas DA COSTA Agent Exploitation	E LEARNING VOIRIE
Thomas DA COSTA Agent Exploitation	La promesse client chez INDIGO
Thomas DA COSTA Agent Exploitation	Accueil des personnes à Mobilité Réduite

6.2.1. FORMATION ACCUEIL DES PMR

Conformément à la réglementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « Bien accueillir les personnes handicapées » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

6.2.2. EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

6.3. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis la BLI ou depuis notre centre national de téléopération situé à la Défense.

De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).

L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.

Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.



LE CENTRE NATIONAL DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE (CNTO), UNE EXCLUSIVITE INDIGO ISSUE DE SA DEMARCHE INNOVATION, GARANTIT UNE SECURITE MAXIMALE DES CLIENTS.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

6.4. LA BOUTIQUE

Les **Agents Exploitation** sont basés à la boutique de HOTEL DE VILLE, ils centralisent les demandes clients de l'ensemble des parkings quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client...) et garantissent ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'utilisateur.

Les demandes sont suivies dans un outil CRM (Customer Relationship Manager). Il gère le personnel présent sur la boutique afin de garantir un accueil qualitatif localement ou au téléphone. Il pilote la politique commerciale de l'ensemble des parkings afin d'assurer la bonne application des tarifs et l'homogénéité des pratiques commerciales et participe à l'élaboration des documents de communication.



Ainsi pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront rencontrer en boutique, nos collaborateurs spécialement formés.

6.5. SERVICE RELATION CLIENTS

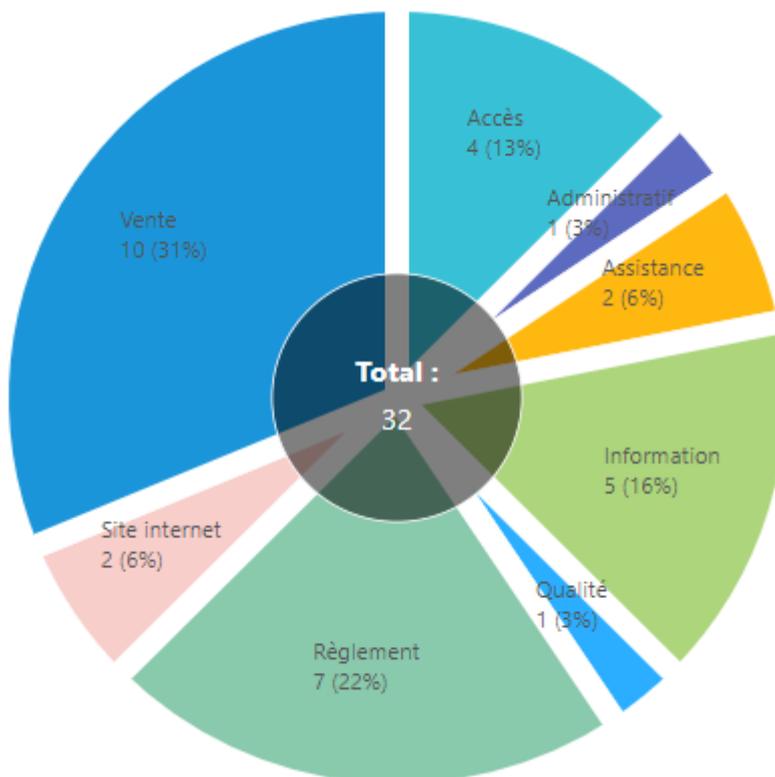
Les clients ont aujourd’hui l’habitude et le besoin légitime de s’exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d’inspiration et d’évolution des produits et services, la société Indigo s’est dotée d’un service de Relation Client Interne s’appuyant sur plusieurs canaux de communication.

NOS CLIENTS PEUVENT EN EFFET NOUS CONTACTER PAR :

- Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex
- Mail : service.clients@group-indigo.com
- Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi
- Directement par formulaire depuis le site web fr.parkindigo.com ou depuis l'application mobile

En 2021 pour le parc de HOTEL DE VILLE le Service Relation Client a traité 32 demandes réparties de la façon suivante :



Quels sont les motifs de contact ?

Partie Gauche Motif	Partie Droite Motif	Tickets	% Satisfaits
Accès	Badge Hors service, ticket pris - Badge HS ou compte désactivé	4	0,0%
Administratif	Changement coordonnées postales	1	
Assistance	Client bloqué en sortie	2	
Information	Abonnement et tarification horaire	4	
	Parc	1	
Qualité	Accueil	1	
Règlement	Contestation montant	1	
	Virement client	6	
Site internet	Problème d'accès aux données du compte client	1	
	Problème de renouvellement en ligne	1	100,0%
Vente	Résiliation	1	100,0%
	résiliation FLEXIGO	2	
	résiliation PMA	7	100,0%

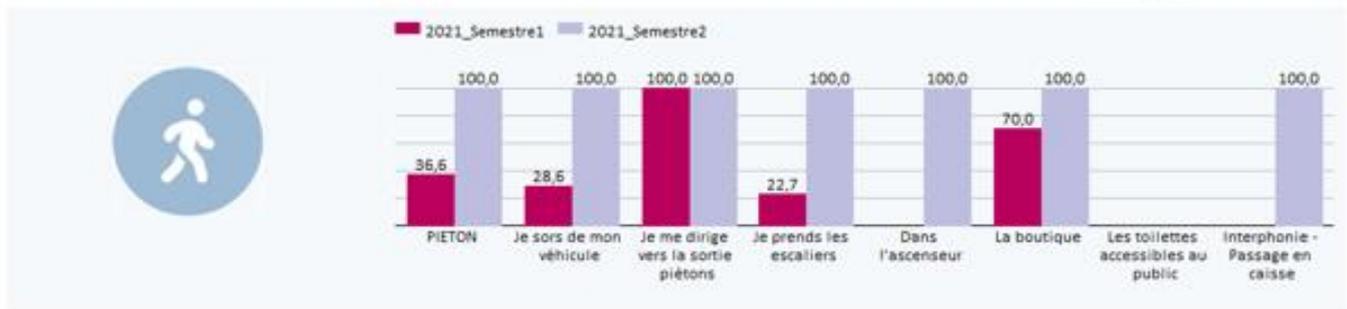
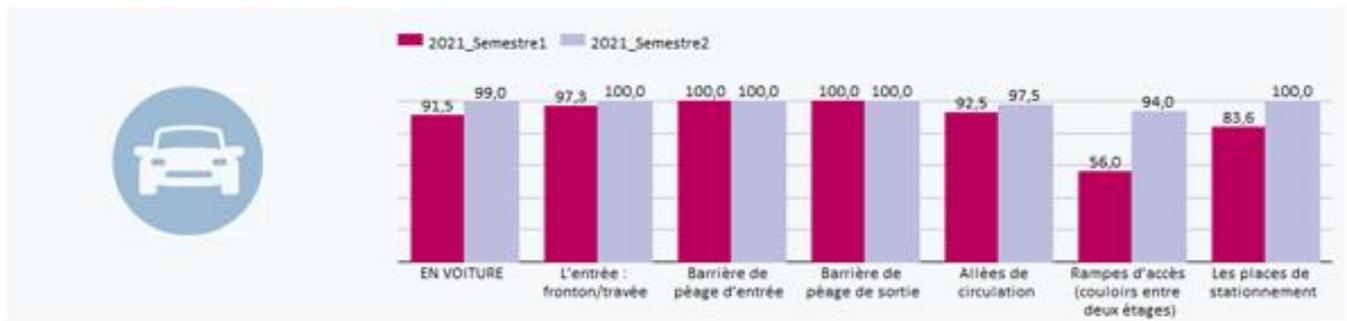
6.6. CONTROLES QUALITÉ

6.6.1. CONTROLE INDIGO

Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

En 2021, deux visites ont été réalisées sur le parking.

Le parking HOTEL DE VILLE a obtenu la note de 86,6 % de satisfaction.



6.7. LES SERVICES

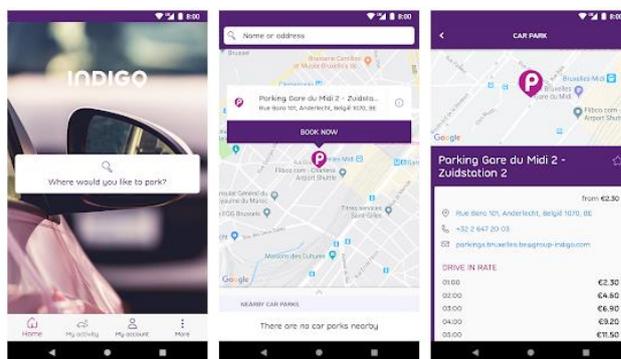
6.7.1. APPLICATION SMARTPHONE

L'application Park Indigo permet d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, de souscrire et de gérer son abonnement et de profiter d'une meilleure expérience utilisateur.

Avec des parkings dans toute l'Europe, l'application Park Indigo est la solution de stationnement la plus simple et la plus facile. Rechercher son parking préféré, consulter les informations telles que la tarification et le nombre de places disponibles. Afficher ensuite l'itinéraire sur la carte. C'est très facile !

Avec votre application, les clients peuvent :

- Souscrire et gérer leur abonnement Indigo
- Pour certains parkings, vous pouvez réserver et payer à l'avance votre stationnement grâce à OPnGO
- Trouver l'itinéraire pour accéder au parc de stationnement de son choix.



6.7.2. SOUSCRIPTION PAR INTERNET

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet <https://fr.parkindigo.com/>, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins.

Abonnement 1 Mois	Abonnement 3 Mois	Abonnement 1 An	Conseillé Abonnement Flexigo
<ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : 1 mois • Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : 3 mois • Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : 12 mois • Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : Libre • Engagement : 3 mois • Prélèvements mensuels automatiques

6.7.3. OPNGO

OPnGO est un service digital innovant qui ambitionne de révolutionner l'expérience de stationnement dans les zones urbaines.

Via l'application mobile, les usagers sont en mesure de réserver et payer leur stationnement horaire en ouvrage, et régler et renouveler leur stationnement en voirie. Le tout au juste prix et sans ticket, ni facture papier, puisque l'ensemble est dématérialisé et les véhicules reconnus via leur plaque d'immatriculation. Grâce à la géolocalisation, ils peuvent comparer les tarifs et la distance des parkings à proximité ou encore, préparer leur trajet en toute sérénité en réservant leur stationnement à l'avance dans un parking.

Pour offrir un service encore plus complet et toujours plus simple à nos clients, nous prévoyons de lancer prochainement une plateforme unique pour l'ensemble de nos services proposant une expérience client modulable et adaptée à tous les besoins de stationnement. Celle-ci recouvre en effet, le parking en ouvrage, et en voirie, le stationnement vélo ; ainsi que la recharge électrique.



6.7.4. SERVICE DE PROXIMITÉ

RADIO INDIGO

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.

Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

ZONE DEUX ROUES MOTORISÉES

Grâce à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.

Afin d'améliorer le confort des motards, Indigo propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

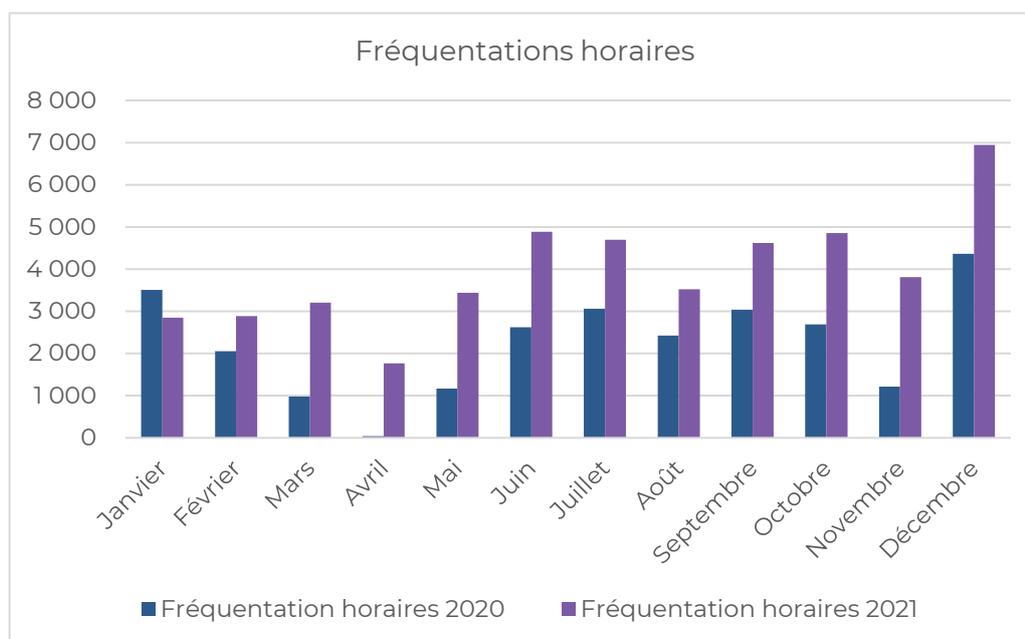


ANALYSES

7.1. PARC HOTEL DE VILLE

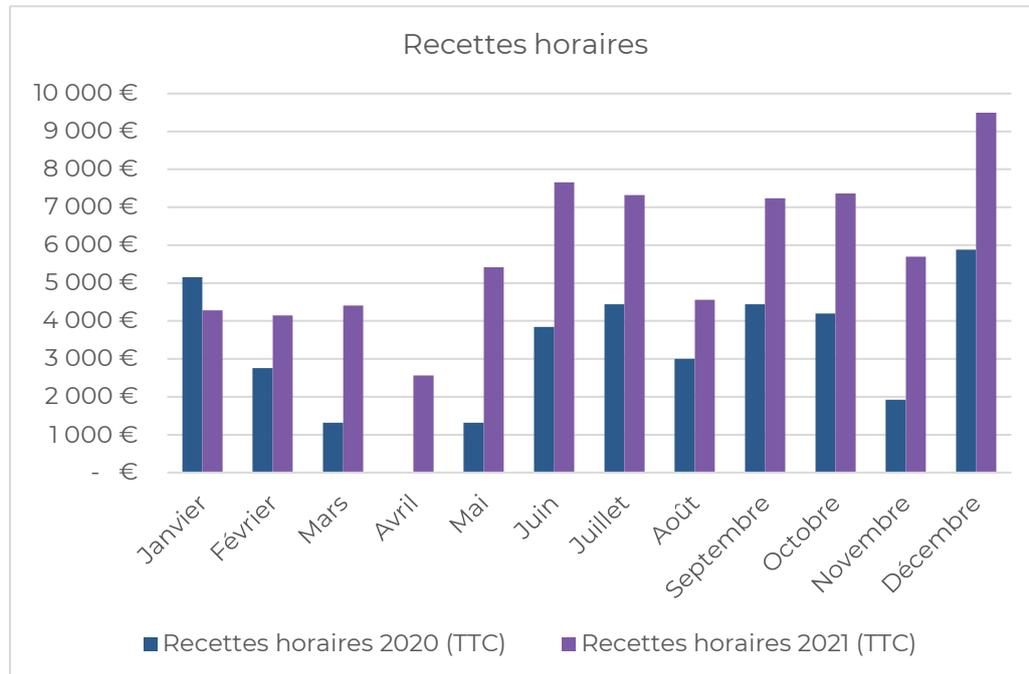
7.1.1. FREQUENTATION HORAIRES

	Fréquentation horaires 2020	Fréquentation horaires 2021	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	2 456	1 380	-43,8
Février	2 164	1 387	-35,9
Mars	870	1 331	53,0
Avril	29	956	3 196,6
Mai	668	1 479	121,4
Juin	1 728	2 104	21,8
Juillet	1 824	1 716	-5,9
Août	1 329	1 181	-11,1
Septembre	1 967	1 998	1,6
Octobre	1 874	1 975	5,4
Novembre	844	1 868	121,3
Décembre	2 147	3 142	46,3
Total	17 900	20 517	14,6



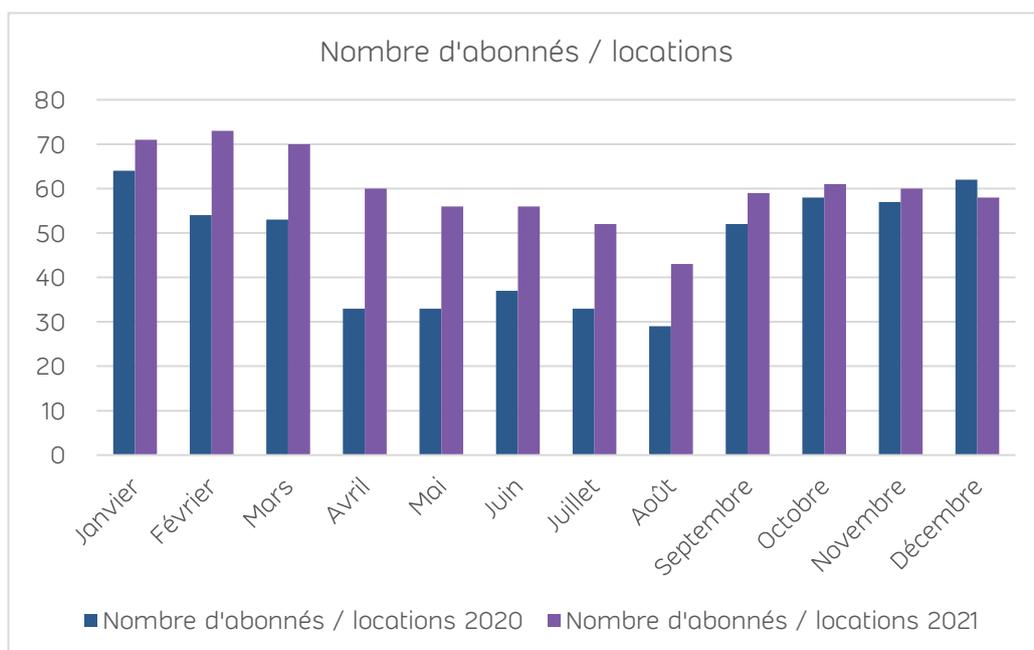
7.1.2. RECETTES HORAIRES

	Recettes horaires 2020 (TTC)	Recettes horaires 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	4 560 €	2 782 €	-39,0
Février	4 080 €	3 265 €	-20,0
Mars	1 560 €	3 161 €	102,6
Avril	120 €	2 440 €	1 933,2
Mai	1 200 €	3 358 €	179,8
Juin	3 360 €	4 685 €	39,4
Juillet	3 600 €	3 869 €	7,5
Août	2 280 €	2 741 €	20,2
Septembre	3 960 €	4 726 €	19,3
Octobre	3 720 €	4 847 €	30,3
Novembre	1 920 €	4 376 €	127,9
Décembre	3 120 €	5 959 €	57,5
Total	33 480 €	46 208 €	38,0



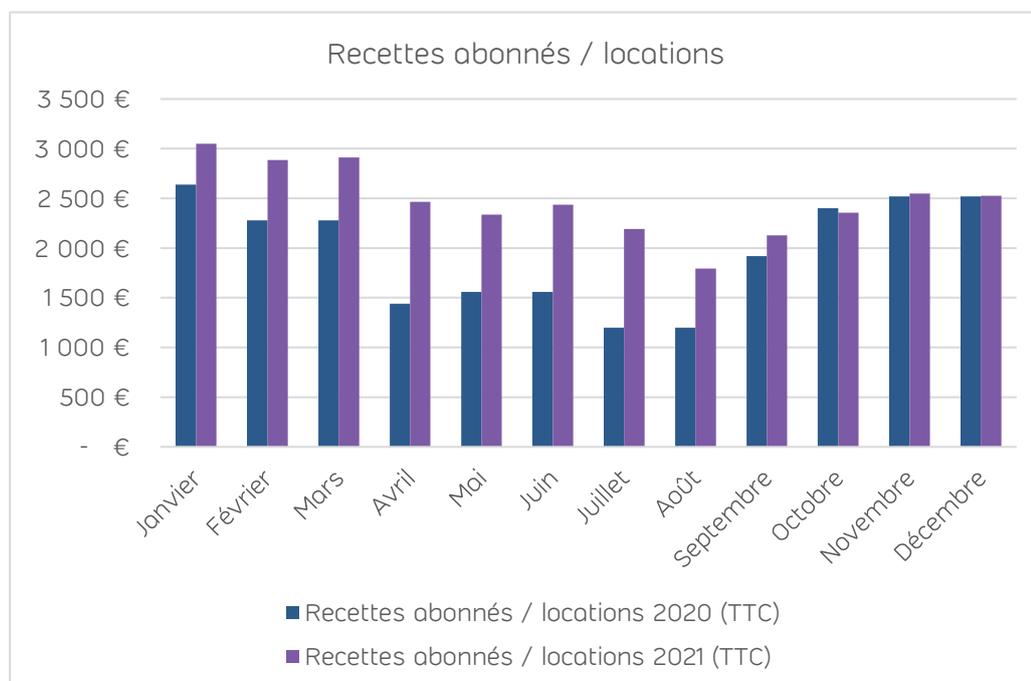
7.1.3. NOMBRE D'ABONNES ET LOCATIONS

	Nombre d'abonnés 2020	Nombre d'abonnés 2021	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	268	262	-2,2
Février	266	259	-2,6
Mars	260	263	1,2
Avril	240	259	7,9
Mai	243	257	5,8
Juin	247	258	4,5
Juillet	245	251	2,4
Août	235	246	4,7
Septembre	259	258	-0,4
Octobre	261	255	-2,3
Novembre	254	261	2,8
Décembre	254	272	7,1
Total	3 032	3 101	2,3



7.1.4. RECETTES ABONNES ET LOCATIONS

	Recettes abonnés / locations 2020 (TTC)	Recettes abonnés / locations 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	14 640 €	14 670 €	0,2
Février	15 000 €	14 245 €	-5,0
Mars	14 400 €	16 107 €	11,9
Avril	13 680 €	15 004 €	9,7
Mai	13 080 €	14 626 €	11,8
Juin	13 560 €	14 354 €	5,9
Juillet	13 560 €	14 072 €	3,8
Août	13 200 €	13 758 €	4,2
Septembre	13 680 €	14 367 €	5,0
Octobre	14 880 €	14 083 €	-5,4
Novembre	14 400 €	14 728 €	2,3
Décembre	14 640 €	14 760 €	0,8
Total	168 720 €	174 772 €	3,6



7.1.5. CONCLUSION

	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Recettes totales	37 994€€	233 811€	211 875€	222 812€	+5.2%
Recettes horaires	60 700€	61 372€	41 594€	46 848€	+12.6%
Fréquentation horaires	27 480	27 188	17 900	20 517	+14.6%
Ticket moyen	2.2€	2.3€	2.3€	2.3€	-0.3%
Recettes abonnements/loc	174 702€	170 262€	168 720€	174 284€	+3.3%

En 2021, la crise sanitaire s'est fait ressentir sur les deux premiers mois de l'année et semble ensuite s'effacer progressivement pour laisser place à une reprise d'activité.

Nous constatons une augmentation des recettes horaires de 12,6% en comparaison à l'année 2020 où le premier semestre a été marqué par un confinement et des mesures de restrictions très impactantes pour l'activité du cœur du centre de ville.

Le ticket moyen se maintient d'une année à une autre, signe qu'il n'y a pas eu de changement de comportement pour la clientèle horaire de ce parking.

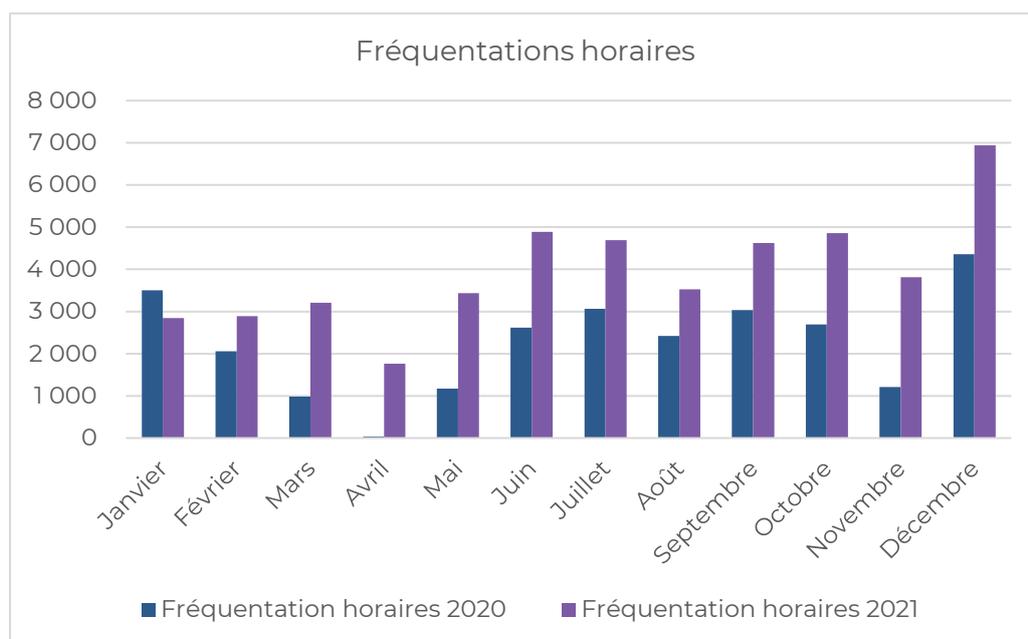
La fin d'année sera marquée par le retour des marchés de Noël et les achats de fin d'année.

Concernant les abonnés, les campagnes commerciales ont permis de garder le même niveau de souscription voire une légère progression des recettes abonnements de 3,3% en 2021. C'est également un parking dont les abonnés sont soit des résidents ou des administrations du centre-ville.

7.2. FOCH

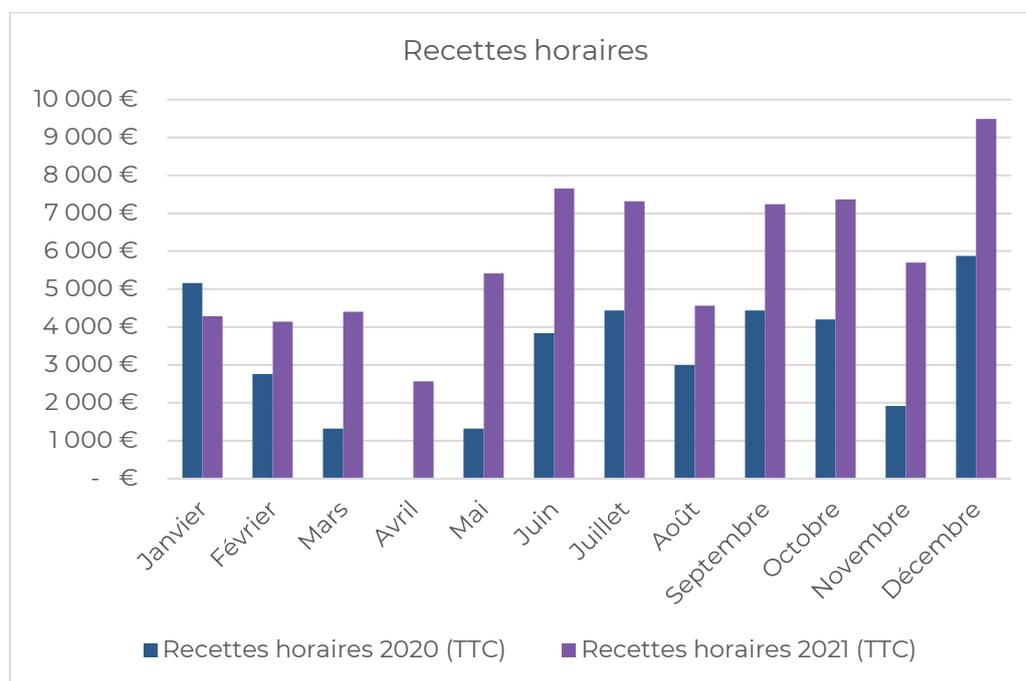
7.2.1. FREQUENTATIONS HORAIRES

	Fréquentation horaires 2020	Fréquentation horaires 2021	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	3 504	2 848	-18,7
Février	2 057	2 889	40,4
Mars	980	3 207	227,2
Avril	38	1 764	4 542,1
Mai	1 171	3 439	193,7
Juin	2 618	4 888	86,7
Juillet	3 061	4 693	53,3
Août	2 423	3 523	45,4
Septembre	3 036	4 623	52,3
Octobre	2 692	4 855	80,3
Novembre	1 213	3 813	214,3
Décembre	4 361	6 942	59,2
Total	27 154	47 484	74,9



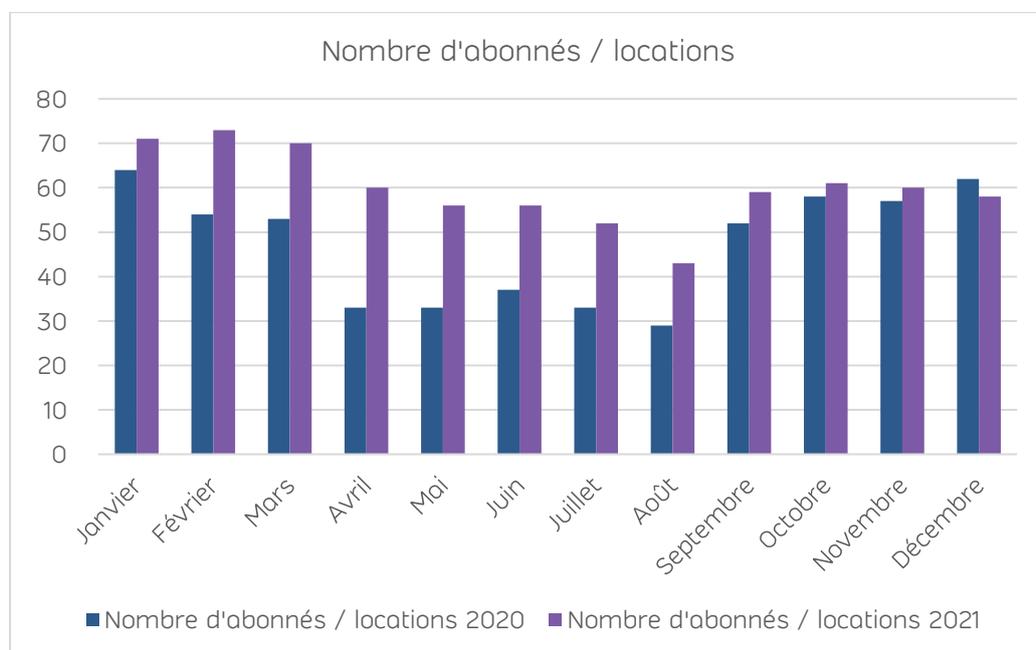
7.2.2. RECETTES HORAIRES

	Recettes horaires 2020 (TTC)	Recettes horaires 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	5 160 €	4 283 €	-17,0
Février	2 760 €	4 143 €	50,1
Mars	1 320 €	4 408 €	233,9
Avril	- €	2 566 €	-
Mai	1 320 €	5 417 €	310,4
Juin	3 840 €	7 658 €	99,4
Juillet	4 440 €	7 322 €	64,9
Août	3 000 €	4 560 €	52,0
Septembre	4 440 €	7 239 €	63,0
Octobre	4 200 €	7 364 €	75,3
Novembre	1 920 €	5 697 €	196,7
Décembre	5 880 €	9 494 €	61,5
Total	38 280 €	70 151 €	83,3



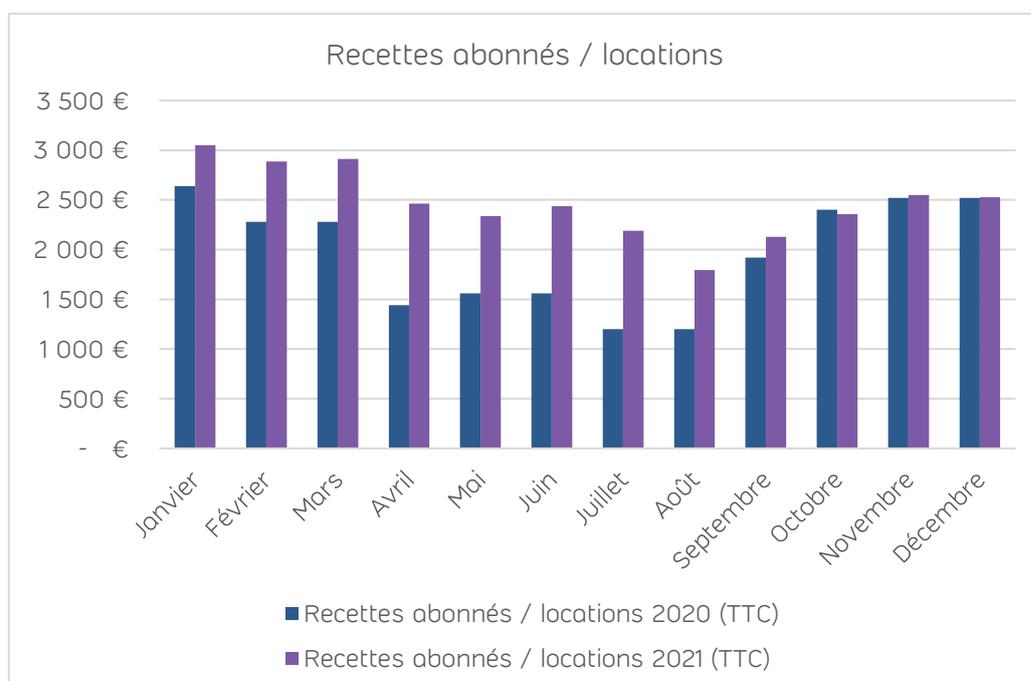
7.2.3. FREQUENTATION ABONNES

	Nombre d'abonnés 2020	Nombre d'abonnés 2021	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	64	71	10,9
Février	54	73	35,2
Mars	53	70	32,1
Avril	33	60	81,8
Mai	33	56	69,7
Juin	37	56	51,4
Juillet	33	52	57,6
Août	29	43	48,3
Septembre	52	59	13,5
Octobre	58	61	5,2
Novembre	57	60	5,3
Décembre	62	58	-6,5
Total	565	719	27,3



7.2.4. RECETTES ABONNES

	Recettes abonnés / locations 2020 (TTC)	Recettes abonnés / locations 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	2 640 €	3 049 €	15,5
Février	2 280 €	2 885 €	26,5
Mars	2 280 €	2 912 €	27,7
Avril	1 440 €	2 464 €	71,1
Mai	1 560 €	2 338 €	49,9
Juin	1 560 €	2 438 €	56,3
Juillet	1 200 €	2 191 €	82,6
Août	1 200 €	1 795 €	49,6
Septembre	1 920 €	2 127 €	10,8
Octobre	2 400 €	2 355 €	-1,9
Novembre	2 520 €	2 550 €	1,2
Décembre	2 520 €	2 527 €	0,3
Total	23 520 €	29 630 €	26,0



7.2.5. CONCLUSION

	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Recettes totales	113 550€	119 386€	62 058€	99 696€	+60.7€
Recettes horaires	85 990€	88 924€	38 657€	69 953€	+81%
Fréquentation horaires	60 180	61 138	27 154	47 484	+74.9€
Ticket moyen	1.42€	1.46€	1.36€	1.47€	+8.1%
Recettes abonnements/loc	27 242€	29 706€	23 376€	29 617€	+26.7%

L'année 2021 est une année de transition, avec des niveaux de fréquentations et de recettes supérieures bien supérieures à 2020. Nous attendons en 2022 de retrouver des résultats comparables aux années antérieures à la crise sanitaire.

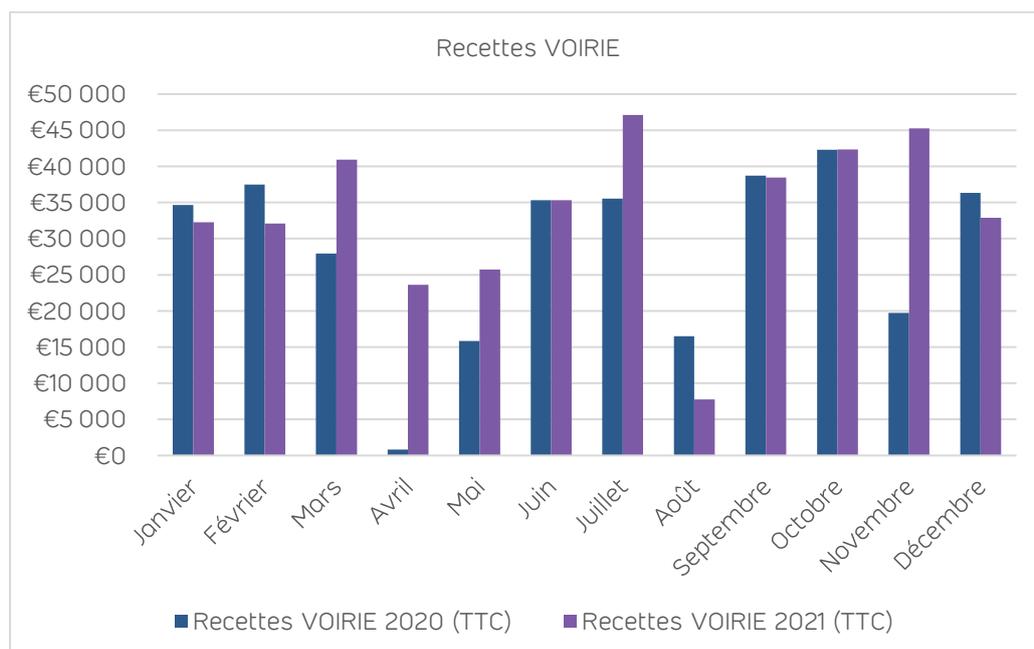
Une mise à disposition en 2020, de 80 places de stationnement pour pallier la fermeture du parking Théâtre est à prendre en considération dans l'analyse des données pour 2021.

Les durées de stationnement sont stables et correspondent à l'utilisation du parking par les visiteurs des banques et administrations situées à proximité.

Afin de s'assurer une place de stationnement, les abonnés surtout pendulaires, ont maintenu leurs abonnements ces dernières années limitant ainsi les résiliations d'abonnements durant la pandémie.

7.3. VOIRIE

	Recettes 2020 (TTC)	Recettes 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	34 662 €	32 285 €	-6,9
Février	37 462 €	32 079 €	-14,4
Mars	27 944 €	40 940 €	46,5
Avril	832 €	23 613 €	2 738,1
Mai	15 860 €	25 718 €	62,2
Juin	35 318 €	35 318 €	0,0
Juillet	35 561 €	47 112 €	32,5
Août	16 522 €	7 754 €	-53,1
Septembre	38 699 €	38 449 €	-0,6
Octobre	42 305 €	42 348 €	0,1
Novembre	19 729 €	45 257 €	129,4
Décembre	36 312 €	32 882 €	-9,4
Total	341 206 €	403 755 €	18,3



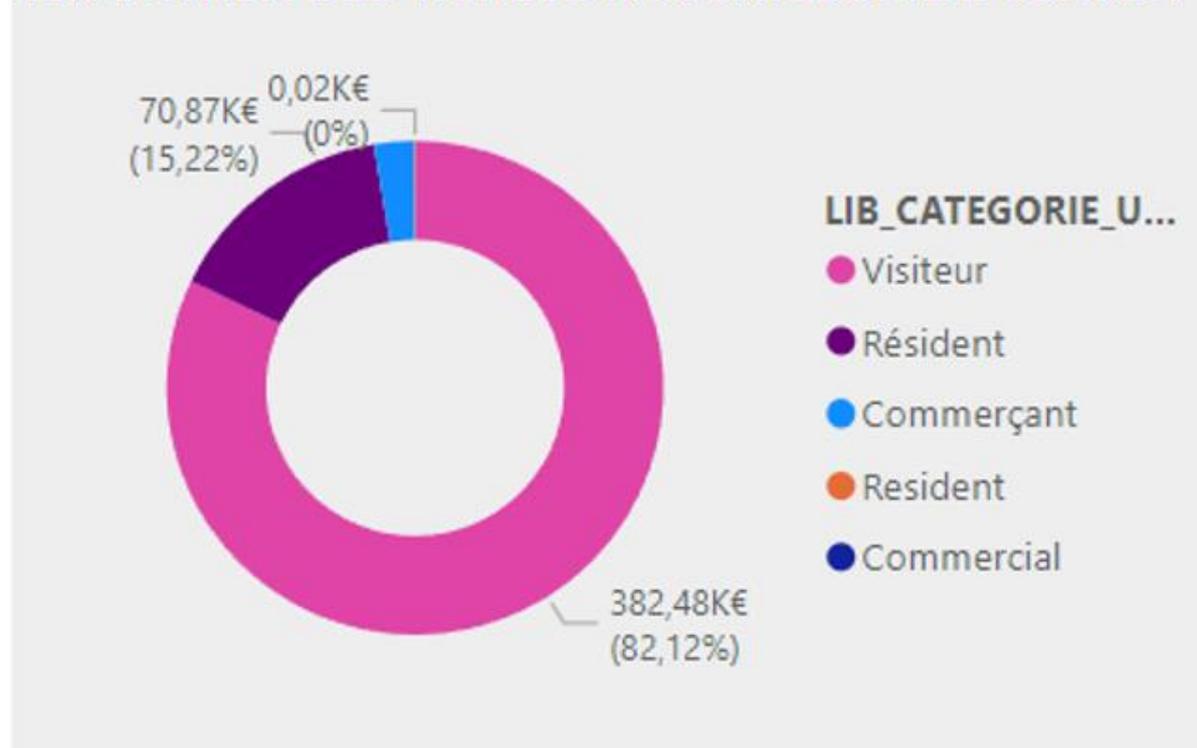
Nous constatons une hausse des recettes de 18,3% en 2021, signe positif d'un éloignement de la crise sanitaire. En 2020, nous subissions les effets de la crise sanitaire :

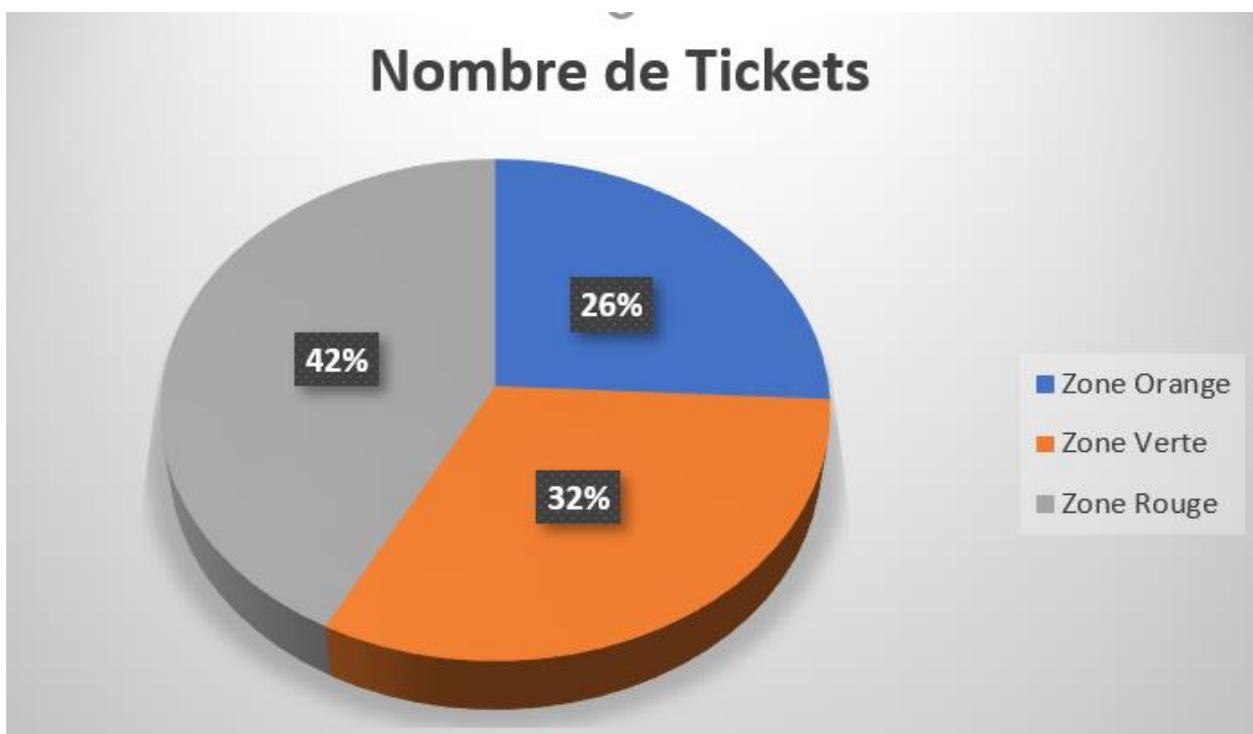
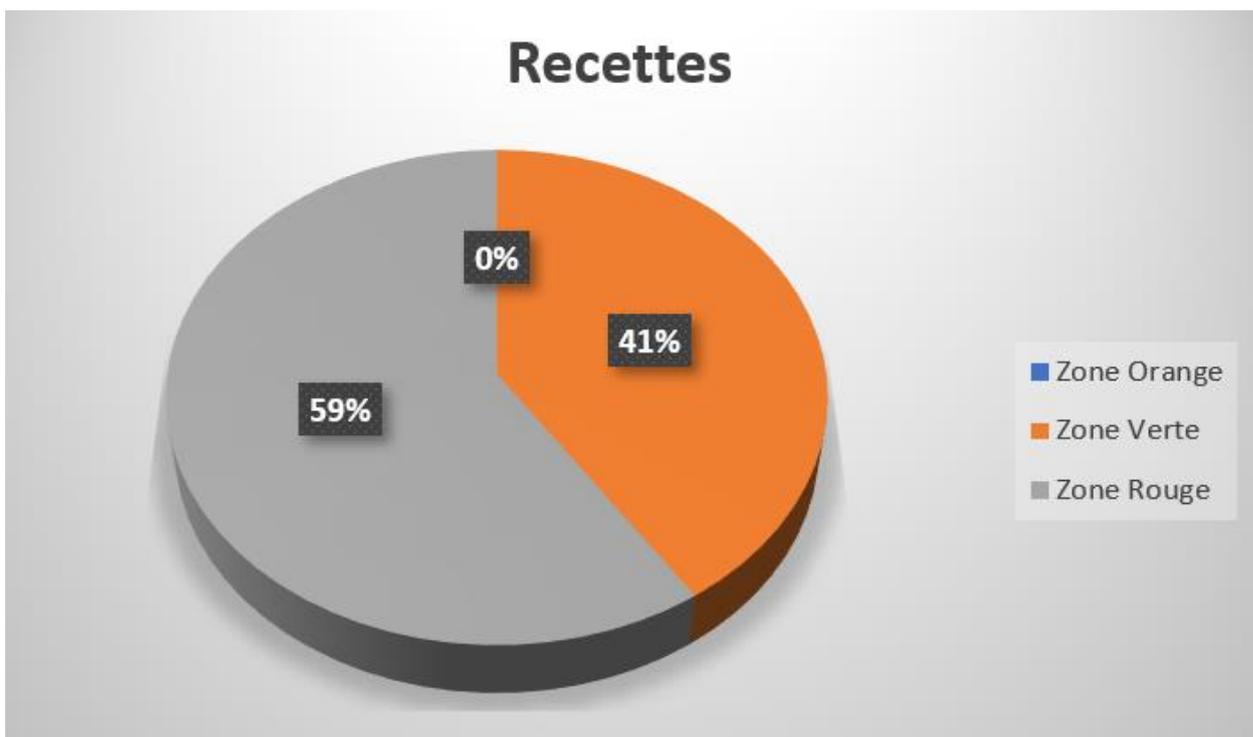
- Confinements et mesures de restriction, fermetures de commerces, annulations d'événements
- Absence de verbalisation sur voirie en juin 2020 ayant eu pour effet une baisse de recettes sur cette période

Une progression annuelle de 29,7% répartie selon les catégories d'usagers suivantes :

- 82% d'usagers horaires qui représente 382K€
- 15% d'abonnements résidents

REPARTITION DES TICKETS PAR CATEGORIE D'USAGER



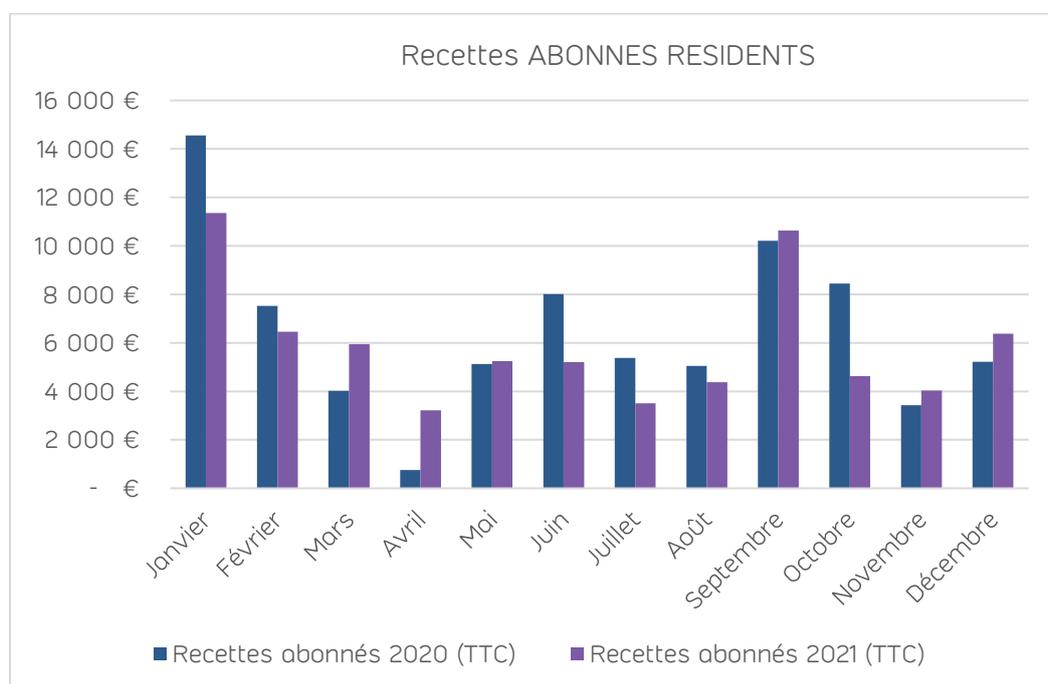


42% des usagers se stationnent principalement sur de la zone rouge, suivi par la zone verte 32% et 26% dans la zone orange qui est limitée une fois par jour par véhicule.

60% des tickets de stationnement sont pris par le biais des horodateurs ce qui représente 280K€ de recettes.

RECETTES ABONNES RESIDENTS

	Recettes abonnés 2020 (TTC)	Recettes abonnés 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	14 554 €	11 350 €	-22,0
Février	7 525 €	6 460 €	-14,2
Mars	4 016 €	5 940 €	47,9
Avril	754 €	3 215 €	326,4
Mai	5 121 €	5 245 €	2,4
Juin	8 016 €	5 200 €	-35,1
Juillet	5 373 €	3 510 €	-34,7
Août	5 043 €	4 375 €	-13,2
Septembre	10 215 €	10 635 €	4,1
Octobre	8 443 €	4 630 €	-45,2
Novembre	3 427 €	4 040 €	17,9
Décembre	5 218 €	6 375 €	22,2
Total	77 705 €	70 975 €	-8,7



Les mois les plus importants sont :

- ✓ Les mois de janvier et de septembre ont le plus d'affluence car les usagers renouvellent principalement des abonnements annuels et prennent en compte également la gratuité du mois d'août.

Pour le renouvellement, chaque personne bénéficiant de l'abonnement doit chaque année nous présenter les documents qui lui permettent de bénéficier de cet abonnement à tarif préférentiel.

Pour les résidents, les documents demandés pour le droit de stationner sont

- ✓ une pièce d'identité
- ✓ justificatif de domicile de moins de trois mois
- ✓ carte grise à la même adresse que le justificatif de domicile.

Pour les commerçants :

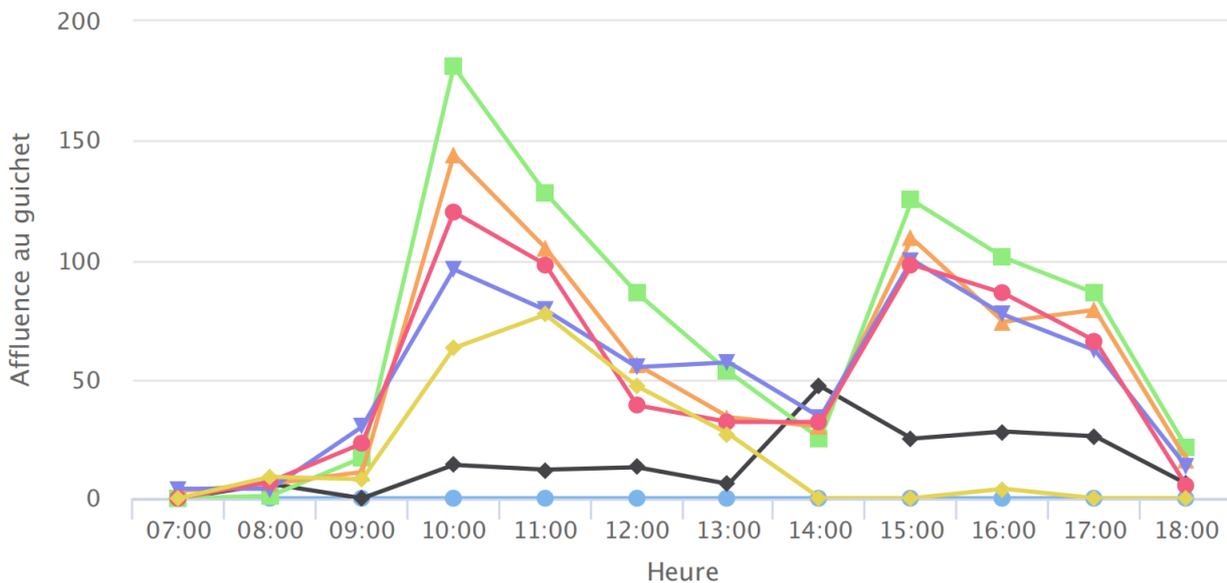
- ✓ carte d'identité
- ✓ carte grise
- ✓ extrait de KBIS moins de 3 mois
- ✓ justificatif de domicile du commerce

Toutes les pièces présentées sont scannées dans le dossier de chaque client afin que chacun puisse recevoir une alerte une semaine avant par mail lorsque les droits ou l'abonnement arrivent à échéance.

Cette demande peut être également effectuée sur le site internet : Voirie.fr.parkindigo.com.

Les demandes de droits sont traitées par les agents INDIGO et après validation, l'utilisateur peut souscrire son abonnement sur internet.

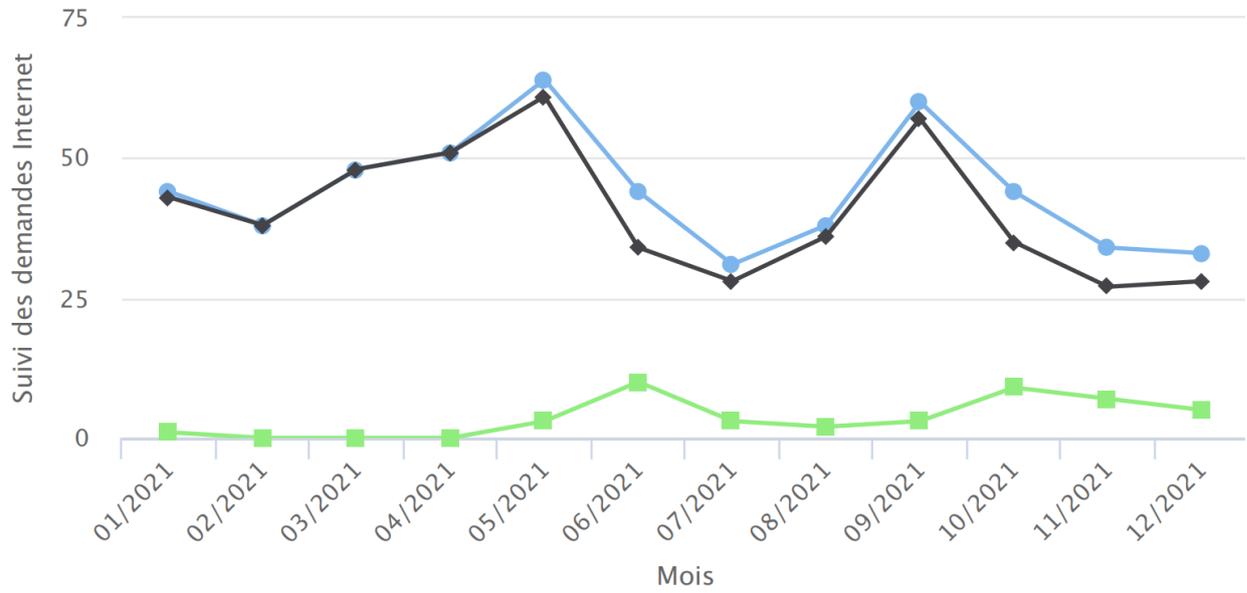
Affluence au guichet



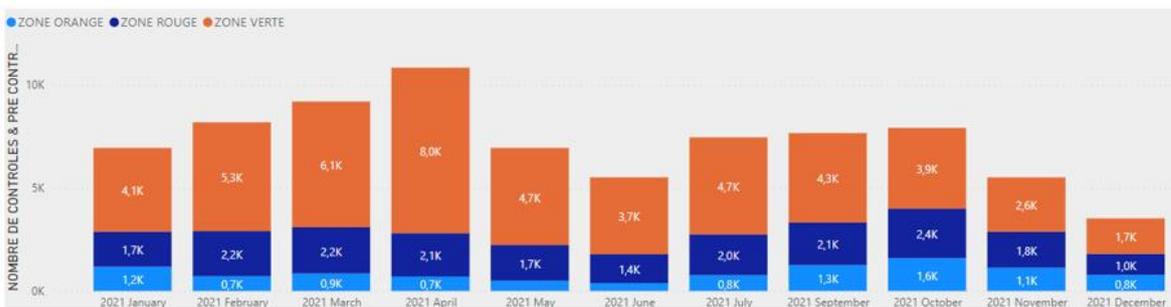
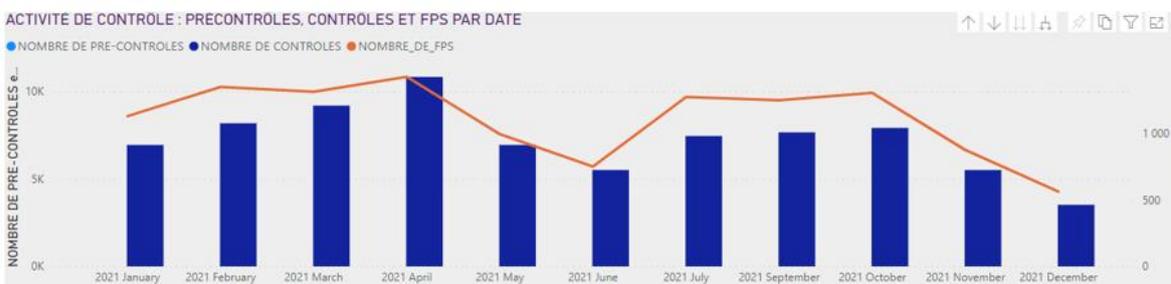
La boutique est ouverte du mardi au vendredi de 10h à 14h et de 15h à 18h30. Elle est fermée le lundi.

Les pics d'affluence sont chaque jour à 10h ainsi qu'à 15h.

Suivi des demandes Internet



7.4. FORFAIT POST STATIONNEMENT



79 000 contrôles ont été effectués sur l'année 2021, 12000 FPS émis ce qui représente environ 15% de FPS émis par contrôle. Les mois de mars et avril sont les plus contrôlés suite aux nombreux véhicules stationnés sur la voirie.

En 2019, 94 000 contrôles avaient été effectués soit environs 40% de plus que l'année 2020 (54 000 contrôles) et 15% de plus qu'en 2021.

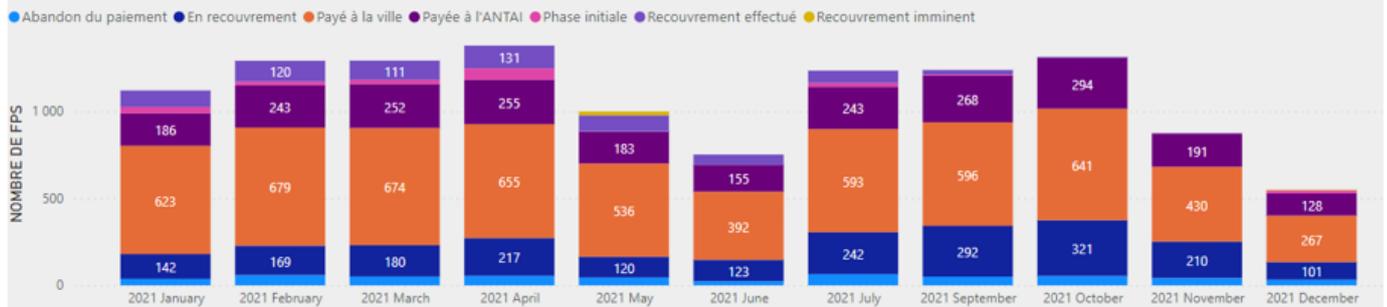
En plus du contrôle du stationnement les ASVP ont été affectés à d'autres missions : les sorties d'écoles, le stationnement gênant, les événements exceptionnels.

Le taux de contrôles par FPS reste quasi identique d'une année à une autre soit entre 15% et 16%.

Les contrôles via les terminaux sont souvent effectués lorsqu'aucun justificatif de stationnement n'est apposé sur le pare-brise de l'utilisateur et viennent en complément des contrôles visuels effectués par la police municipale lors de leurs différents passages dans les zones de couleurs.

Les quatre premiers mois de l'année sont les plus contrôlés, principalement sur de la zone verte où nous pouvons constater un fort taux en comparaison deux autres zones rouge et orange. Elle contient le plus grand nombre de places avec 1690 emplacements

ETAT DES FPS PAYES PAR MOIS D'EMISSION

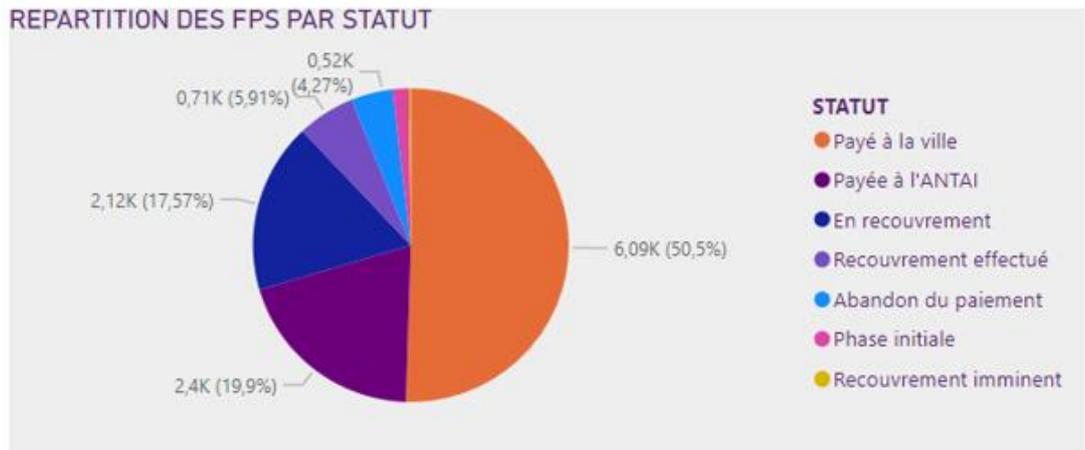


12,05K NOMBRE DE FPS	8,49K NB_PAYES	2,34K NOMBRE DE FPS RESTE A PAYER	19,42 % TAUX DE FPS RESTE A PAYER
388,09K€ VALEURS(€) DES FPS	179,38K€ VALEURS(€) DES FPS PAYES	77,18K€ VALEURS(€) DES FPS A PAYER	21,13 € VALEUR(€) MOYENNE DES FPS PAYES

Le délai maximum d'un FPS est de 3 mois, plus de la moitié des règlements sont des FPS minorés. Il est soit payé en boutique ou via le site internet. Au-delà des 5 jours, les usagers devront s'orienter vers l'ANTAI pour le règlement avec la majoration.

Un peu plus de 12 000 FPS ont été émis tout au long de l'année 2021 ce qui représente une valeur de 388,09K€ (sur la base du FPS à 33€,) :

- 8 490 FPS ont été payés soit 179,38K€ soit un FPS moyen de 21.13€
- 2 340 FPS reste en attente de paiement, ce qui représente 19,42%



La répartition des FPS passe par divers statuts de paiement. Sur l'année 2021 :

- Plus de 50% d'utilisateurs ont payé leur Forfait Post Stationnement auprès de la ville, soit le minoré à 17€
- 19,9% à l'ANTAI, quand le FPS passe en majoration soit après le 5^{ème} jour à la date où est émis le FPS
- 17,57% sont en recouvrement, soit 3 mois après la date de majoration, ce qui représente 2,12K de FPS
- 4,27% sont en Abandon de paiement, en conséquence abandonné suite à recours effectué.

7.5. R.A.P.O (RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE)

L'utilisateur peut être en désaccord avec le FPS. Pour cela il a la possibilité de contester en faisant un RAPO :

- ✓ Par courrier via les informations relevés sur le forfait post stationnement
- ✓ Par mail

440 Recours ont été effectués sur l'année 2021, 68 ont été acceptés et 271 rejetés, ce qui représente un taux de recours de 3,65%.

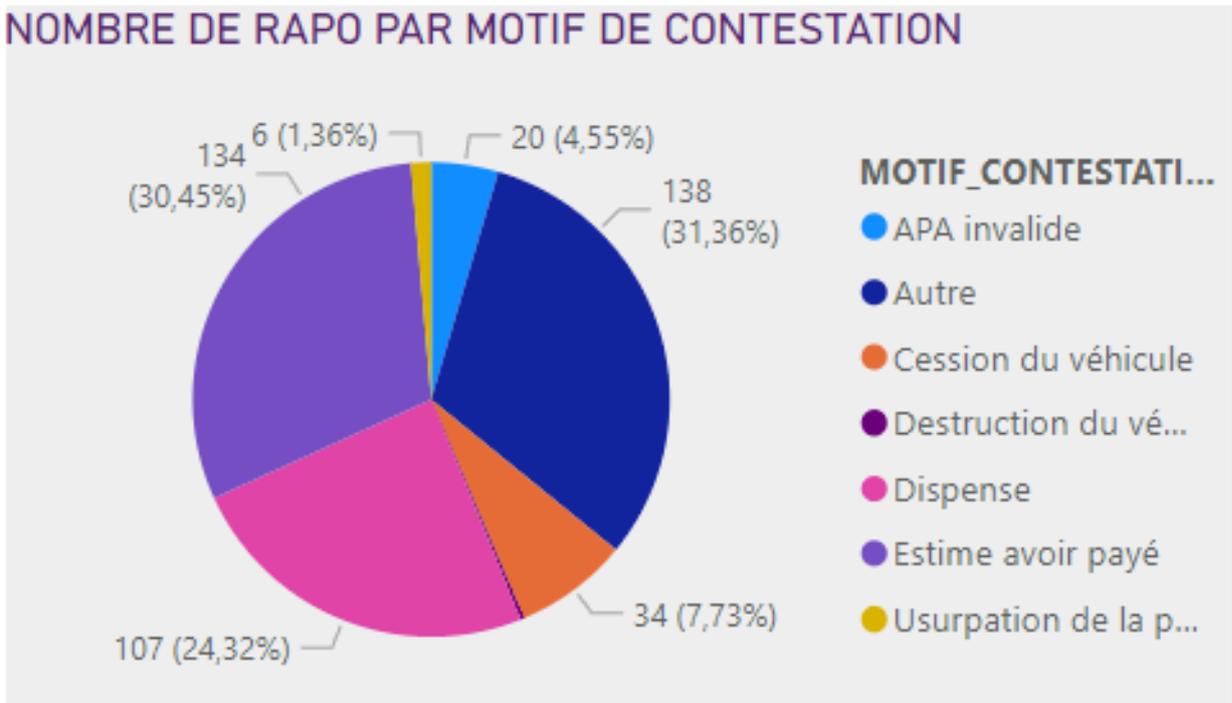
En 2019 544 RAPO avaient été effectués et 274 en 2020.



Les recours administratifs sont dissociés par motifs de contestation suivants :

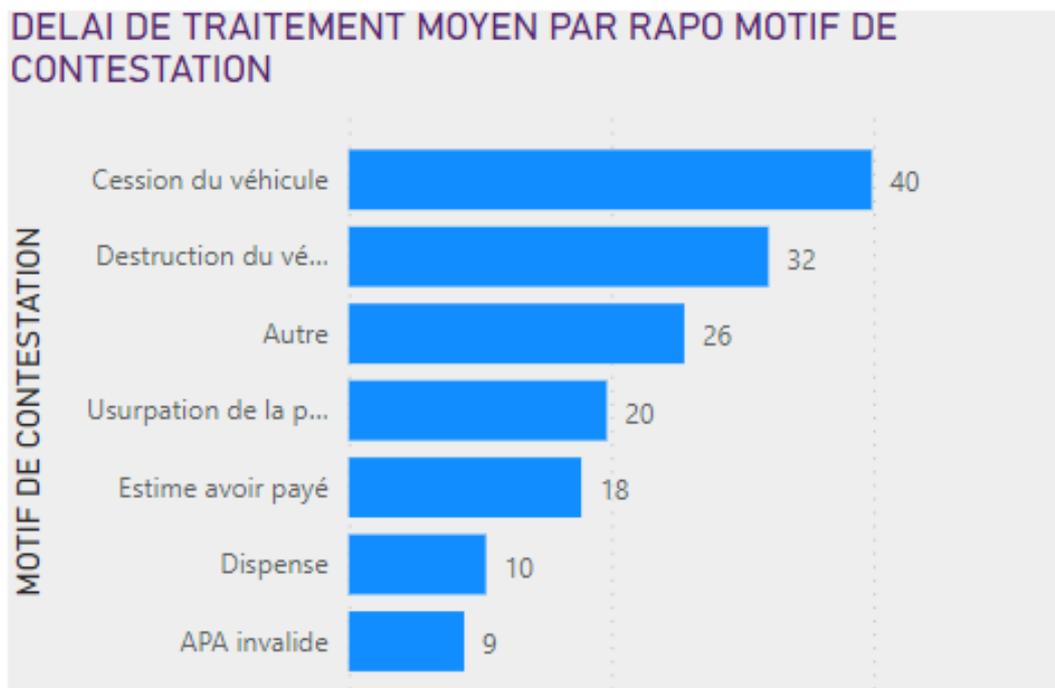
- Cession de véhicule
- Destruction de véhicule
- Être dispensé
- Estime avoir payé
- Dysfonctionnement de l'horodateur

NOMBRE DE RAPO PAR MOTIF DE CONTESTATION



Nous pouvons constater un taux d'acceptation total à 22,95%.
 27% sont considérés comme irrecevables suite à un dossier incomplet.
 33,86% sont rejetés faute de justificatifs.

DELAI DE TRAITEMENT MOYEN PAR RAPO MOTIF DE CONTESTATION





PERSPECTIVES 2021

L'année 2021 est une année positive, marquant l'éloignement de la crise sanitaire : +30% de recettes en comparaison avec l'année 2020.

Selon l'évolution de cette crise, nous retrouverons sûrement les chiffres de 2019.

Des campagnes de communication et commerciales devront se mettre en place avec les acteurs économiques du centre-ville.

Suite au changement des habitudes de consommation et de mobilité, de nouvelles offres devront voir le jour afin de proposer des solutions de mobilité : bornes de rechargement pour véhicules électriques, Cyclo Park, moyens de paiement utilisable en voirie et en parking par le biais d'une seule et même application, OPNGO.

Indigo, depuis plusieurs années, accompagne la ville de Beauvais dans la gestion du stationnement et notre volonté est de continuer à apporter notre expertise, pour la mise en place d'une mobilité douce et du développement des activités de centre-ville.



INDIGO, CRÉATEUR D'ESPACE POUR UNE VILLE APAISÉE EN MOUVEMENT

9.

BILAN FINANCIER :
COMPTE DE
RESULTAT ET
PATRIMOINE

9.1. COMPTE ET REDEVANCE

COMPTE DU DELEGATAIRE

PARC	Beauvais Voirie, Foch, Hôtel de Ville			
	Année 2020 € HT	Année 2021 € HT	2021 vs 2020 € HT	2021 vs 2020 %
Horaires parcs	61 249	98 309	37 060	61%
Abonnés parcs	160 081	170 335	10 255	6%
Voirie	163 787	231 011	67 224	41%
Garantie de recettes villes	29 706	124 845	95 139	320%
Prestation de services	-	-	-	
Activité de Contrôle	-	-	-	
Appels de charges amodiataires	-	-	-	
Activités annexes	2 577	2 254	- 323	-13%
Sous Total Chiffre d'Affaires	417 400	626 755	209 355	50%
Subventions d'exploitation	-	-	-	
Autres Produits	0	35 911	35 911	359109600%
Sous Total Autres Produits	0	35 911	35 911	359109600%
Total Produits d'Exploitation	417 400	662 666	245 266	59%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	- 137 797	- 139 278	- 1 481	1%
Personnel Contrat à Durée Déterminée	-	-	-	
Autre Personnel externe et Frais Divers	- 9 321	- 12 807	- 3 486	37%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	- 8 612	- 8 212	400	-5%
Prestations de Nettoyage	-	- 1 226	- 1 226	
Prestations de Gardiennage	-	- 5 742	- 5 742	
Sous Total Frais de Personnel	- 155 730	- 167 265	- 11 535	7%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	- 35 577	- 36 249	- 672	2%
Entretien : Contrats	- 26 969	- 55 484	- 28 515	106%
Electricité, Fluides	- 19 126	- 20 807	- 1 681	9%
Autres Prestations Sous Traitées	-	-	-	
Frais de Télécommunication	- 10 050	- 13 544	- 3 494	35%
Location Matériel d'Exploitation	- 7 287	- 7 955	- 668	9%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	- 99 009	- 134 039	- 35 029	35%
Actions Commerciales	- 791	- 5 903	- 6 694	-846%
Collecte de Fonds et Commissions	- 14 346	- 20 895	- 6 550	46%
Frais Administratifs et Divers	- 825	- 754	71	-9%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	- 15 962	- 15 747	215	-1%
Total Charges Directes d'Exploitation	- 270 701	- 317 050	- 46 349	17%
Police d'Assurances	- 3 012	- 3 209	- 197	7%
Sinistres	-	- 7 319	- 7 319	
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	- 1 190	- 1 355	- 164	14%
Redevances Aux Concédants	-	-	-	
Taxes et Versements Assimilés	- 9 541	- 12 736	- 3 196	33%
Autres Charges et Provisions Courantes	- 1 630	- 1 511	118	-7%
Charges de Gros Entretien	- 12 024	6	12 030	-100%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	- 8 432	- 12 284	- 3 852	46%
Frais Généraux Siège	- 33 977	- 39 924	- 5 947	18%
Total Autres Charges d'Exploitation	- 69 806	- 78 332	- 8 526	12%
Total Charges d'Exploitation	- 340 507	- 395 382	- 54 875	16%
Autres Charges Non Courantes	-	- 70 276	- 70 276	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	- 768	- 1 168	- 400	52%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	- 258 722	- 194 177	64 545	-25%
Autres Provisions Non Courantes	-	-	-	
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	- 259 490	- 265 621	- 6 131	2%
Total Charges Non Courantes	- 259 490	- 265 621	- 6 131	2%
EBIT	- 182 597	1 663	184 260	-101%
Frais Financiers	- 34 238	- 24 305	9 933	-29%
Total Frais Financiers	- 34 238	- 24 305	9 933	-29%
Resultat Net avant Impot Parc	- 216 835	- 22 642	194 193	-90%

Beauvais - Détermination de la redevance 2021

Détermination de la redevance du contrat de Concession du 27 février 2017
Selon article 33 "redevance à la Collectivité"
Selon l'avenant n°3

Toutes sommes en Euros HT

R1 / Redevance fixe - supprimée par avenant 2 du 15 12 2017 (article 6)

Seuil indexable annuel Seuil indexable du 1er mars 2014 au 31 décembre 2014 Coef	
Montant de la redevance fixe	0,00

R2 / Redevance complémentaire

Parc	Chiffre d'affaires 2021	
	Prévisionnel	Réalisé
Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville		187 592,01
Parc de stationnement de la place Foch		83 306,72
Total 2021		270 898,73

Evolutions des seuils		CA réel	Taux	Redevance
du 01/01/2021 au 31/12/2021				
de	à			
313 000,00	355 000,00	0,00	35%	0,00
355 000,00		0,00	80%	0,00

Montant de la redevance complémentaire	0,00
----------------------------------------	------

R / R1 + R2

Montant Redevance 2021	0,00
------------------------	------

9.2. PARC HOTEL DE VILLE

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2021

Parc de stationnement s éléments)				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2021	Cumul Amortissement au 31/12/2021	Valeur nette comptable au 31/12/2021
BIENS DE RETOUR	AAI EN CONCESSION	347 013 -	235 882	111 131
	BIENS DE RETOUR NON RENOUEVELABLE	9 770 -	7 819	1 951
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	43 118 -	30 202	12 916
Total BIENS DE RETOUR		399 901 -	273 903	125 998
BIENS DE REPRISE*	AAI EN CONCESSION	-	-	-
	INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.D	956 -	860	95
	LOGICIELS	2 398 -	1 203	1 195
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	762 -	762	-
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	26 088 -	20 848	5 240
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	3 295 -	1 089	2 206
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	3 619 -	3 619	-
Total BIENS DE REPRISE*		37 117 -	28 381	8 737
Total général		437 019 -	302 284	134 735

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement s éléments)	
en euros H.T.	31/12/2021
Immobilisations Valeur Comptable Brute	437 019
Immobilisations Valeur Comptable Nette	134 735
Immobilisation en cours	42 342

COMPTE DU DELEGATAIRE

PARC	Beauvais Hôtel De Ville			
EN € H.T.	Année 2020	Année 2021	2021 / 2020 en valeur	2021 / 2020 en %
Horaires parcs	29 039	39 757	10 718	36,9%
Abonnés parcs	140 600	145 644	5 043	3,6%
Voirie	0	0	0	
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	2 510	2 192	-319	-12,7%
Sous Total Chiffre d'Affaires	172 149	187 592	15 443	9,0%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	0	109	109	
Sous Total Autres Produits	0	109	109	
Total Produits d'Exploitation	172 149	187 701	15 552	9,0%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-122 539	-126 326	-3 787	3,1%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-9 321	-12 807	-3 486	37,4%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-8 612	-8 212	400	-4,6%
Prestations de Nettoyage	0	-1 226	-1 226	
Prestations de Gardiennage	0	-5 742	-5 742	
Sous Total Frais de Personnel	-140 472	-154 313	-13 841	9,9%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-7 774	-12 691	-4 917	63,3%
Entretien : Contrats	-18 380	-23 356	-4 976	27,1%
Electricité, Fluides	-15 666	-19 077	-3 411	21,8%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-1 676	-1 864	-188	11,2%
Location Matériel d'Exploitation	-7 287	-7 955	-668	9,2%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-50 783	-64 944	-14 160	27,9%
Actions Commerciales	-476	6 182	6 658	-1399,6%
Collecte de Fonds et Commissions	-2 356	-5 424	-3 068	130,2%
Frais Administratifs et Divers	-571	-679	-108	18,8%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-3 403	79	3 482	-102,3%
Total Charges Directes d'Exploitation	-194 658	-219 177	-24 519	12,6%
Police d'Assurances	-2 216	-1 997	219	-9,9%
Sinistres	0	-6 121	-6 121	
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-883	-938	-55	6,2%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-4 909	-3 464	1 445	-29,4%
Autres Charges et Provisions Courantes	-1 630	679	2 309	-141,7%
Charges de Gros Entretien	0	6	6	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-3 477	-3 677	-200	5,7%
Frais Généraux Siège	-14 014	-11 950	2 064	-14,7%
Total Autres Charges d'Exploitation	-27 129	-27 461	-332	1,2%
Total Autres Charges d'Exploitation	-27 129	-27 461	-332	1,2%
Total Charges d'Exploitation	-221 787	-246 639	-24 851	11,2%
Autres Charges Non Courantes	0	-51 534	-51 534	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-768	-1 168	-400	52,1%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-104 966	-60 011	44 955	-42,8%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-105 734	-112 713	-6 979	6,6%
Total Charges Non Courantes	-105 734	-112 713	-6 979	6,6%
EBIT	-155 372	-171 651	-16 279	10,5%
Frais Financiers	-14 129	-9 817	4 312	-30,5%
Total Frais Financiers	-14 129	-9 817	4 312	-30,5%
Total Frais Financiers	-14 129	-9 817	4 312	-30,5%
Résultat Net avant Impôt Parc	-169 501	-181 468	-11 966	7,1%

9.3. PARC FOCH

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2021

Parc de stationnement s éléments)

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2021	Cumul Amortissement au 31/12/2021	Valeur nette comptable au 31/12/2021
BIENS DE RETOUR	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	41 995 -	32 215	9 780
Total BIENS DE RETOUR		41 995 -	32 215	9 780
Total général		41 995 -	32 215	9 780

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement s éléments)

en euros H.T.	31/12/2021
Immobilisations Valeur Comptable Brute	41 995
Immobilisations Valeur Comptable Nette	9 780
Immobilisation en cours	3 062

COMPTE DU DELEGATAIRE

PARC	Beauvais Foch			
EN € H.T.	Année 2020	Année 2021	2021 / 2020 en valeur	2021 / 2020 en %
Horaires parcs	32 211	58 552	26 342	81,8%
Abonnés parcs	19 480	24 692	5 211	26,8%
Voirie				
Garantie de recettes villes	0	0	0	
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	67	63	-4	-5,8%
Sous Total Chiffre d'Affaires	51 757	83 307	31 549	61,0%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	0	0	0	
Sous Total Autres Produits	0	0	0	0
Total Produits d'Exploitation	51 757	83 307	31 549	61,0%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	0	-11 549	-11 549	
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers				
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage				
Sous Total Frais de Personnel	0	-11 549	-11 549	
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-2 072	-276	1 795	-86,7%
Entretien : Contrats	-5 363	-9 394	-4 031	75,2%
Electricité, Fluides	-2 214	-1 010	1 204	-54,4%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-1 396	-1 530	-134	9,6%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-11 045	-12 210	-1 165	10,5%
Actions Commerciales	-316	-279	37	-11,6%
Collecte de Fonds et Commissions	-2 414	-5 596	-3 182	131,8%
Frais Administratifs et Divers				
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-2 729	-5 875	-3 146	115,2%
Total Charges Directes d'Exploitation	-13 774	-29 634	-15 860	115,1%
Police d'Assurances	-369	-500	-130	35,3%
Sinistres				
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-307	-417	-110	35,8%
Redevances Aux Concedants	0	0	0	
Taxes et Versements Assimilés	-1 130	-1 375	-246	21,7%
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-56	-56	
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-1 046	-1 633	-587	56,1%
Frais Généraux Siège	-4 213	-5 307	-1 094	26,0%
Total Autres Charges d'Exploitation	-7 065	-9 287	-2 222	31,5%
Total Autres Charges d'Exploitation	-7 065	-9 287	-2 222	31,5%
Total Charges d'Exploitation	-20 840	-38 922	-18 082	86,8%
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-6 082	-9 782	-3 700	60,8%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-6 082	-9 782	-3 700	60,8%
Total Charges Non Courantes	-6 082	-9 782	-3 700	60,8%
EBIT	24 836	34 603	9 767	39,3%
Frais Financiers	-785	-908	-123	15,6%
Total Frais Financiers	-785	-908	-123	15,6%
Total Frais Financiers	-785	-908	-123	15,6%
Résultat Net avant Impôt Parc	24 051	33 695	9 644	40,1%

9.4. VOIRIE

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2021

Parc de stationnement Beauvais Voirie

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2021	Cumul Amortissement au 31/12/2021	Valeur nette comptable au 31/12/2021
BIENS DE RETOUR	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	575 095 -	405 819	169 276
Total BIENS DE RETOUR		575 095 -	405 819	169 276
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	1 572 -	1 572	-
Total BIENS DE REPRISE*		1 572 -	1 572	-
Total général		576 667 -	407 391	169 276

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Beauvais Voirie

en euros H.T.	31/12/2021
Immobilisations Valeur Comptable Brute	576 667
Immobilisations Valeur Comptable Nette	169 276
Immobilisation en cours	35 802

COMpte DU DELEGATAIRE

PARC	Beauvais Voirie			
EN € H.T.	Année 2020	Année 2021	2021 / 2020 en valeur	2021 / 2020 en %
Horaires parcs				
Abonnés parcs				
Voirie	163 787	231 011	67 224	41,0%
Garantie de recettes villes	29 706	124 845	95 139	320,3%
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes				
Sous Total Chiffre d'Affaires	193 493	355 856	162 363	83,9%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	0	35 802	35 802	#####
Sous Total Autres Produits	0	35 802	35 802	#####
Total Produits d'Exploitation	193 493	391 658	198 165	102,4%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-15 258	-1 402	13 855	-90,8%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers				
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0	0	
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage				
Sous Total Frais de Personnel	-15 258	-1 402	13 855	-90,8%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-25 731	-23 281	2 450	-9,5%
Entretien : Contrats	-3 226	-22 734	-19 508	604,7%
Electricité, Fluides	-1 245	-719	526	-42,2%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-6 978	-10 150	-3 172	45,5%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-37 181	-56 885	-19 704	53,0%
Actions Commerciales	0	0	0	
Collecte de Fonds et Commissions	-9 576	-9 875	-300	3,1%
Frais Administratifs et Divers	-254	-76	178	-70,2%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-9 830	-9 951	-121	1,2%
Total Charges Directes d'Exploitation	-62 269	-68 239	-5 970	9,6%
Police d'Assurances	-426	-712	-285	66,9%
Sinistres	0	-1 198	-1 198	
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	0	0	0	
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-3 502	-7 896	-4 395	125,5%
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-2 135	-2 135	
Charges de Gros Entretien	-12 024	0	12 024	-100,0%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-3 909	-6 975	-3 066	78,4%
Frais Généraux Siège	-15 750	-22 668	-6 918	43,9%
Total Autres Charges d'Exploitation	-35 611	-41 583	-5 972	16,8%
Total Autres Charges d'Exploitation	-35 611	-41 583	-5 972	16,8%
Total Charges d'Exploitation	-97 880	-109 822	-11 942	12,2%
Autres Charges Non Courantes	0	-18 742	-18 742	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0	0	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-147 674	-124 384	23 290	-15,8%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-147 674	-143 126	4 548	-3,1%
Total Charges Non Courantes	-147 674	-143 126	4 548	-3,1%
EBIT	-52 061	138 710	190 771	-366,4%
Frais Financiers	-19 323	-13 580	5 743	-29,7%
Total Frais Financiers	-19 323	-13 580	5 743	-29,7%
Total Frais Financiers	-19 323	-13 580	5 743	-29,7%
Résultat Net avant Impôt Parc	-71 384	125 130	196 515	-275,3%



ANNEXES

10.1. NOTE FINANCIERE

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2021)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1^o-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2021.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1^o - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2021 (art. R 3131-4 1^o -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1^o - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1^o - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2022

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.
- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2021 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2021, il est appliqué un pourcentage de 3,9% à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2021. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2021

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2021, l'affectation des frais de structure correspond à 8,33% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle oval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

10.2. ANNEXES PARC DE L'HOTEL DE VILLE

ANNEXE 1			
600005 - Beauvais Hôtel de Ville			
RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT			
Recettes TTC			
Cumul	2020	2021	Ecart (%)
PREVENDUS	1 080 €	1 500 €	38,9
HORAIRES	33 480 €	46 208 €	38,0
ABONNEMENT / LOCATION	168 720 €	174 772 €	3,6
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATIONS DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
DIVERS	3 000 €	2 630 €	-12,3
TOTAL GENERAL	206 280 €	225 110 €	9,1

ANNEXE 2

600005 - Beauvais Hôtel de Ville

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	4 560 €	2 782 €	-39,0
FEVRIER	4 080 €	3 265 €	-20,0
MARS	1 560 €	3 161 €	102,6
AVRIL	120 €	2 440 €	1933,2
MAI	1 200 €	3 358 €	179,8
JUIN	3 360 €	4 685 €	39,4
JUILLET	3 600 €	3 869 €	7,5
AOUT	2 280 €	2 741 €	20,2
SEPTEMBRE	3 960 €	4 726 €	19,3
OCTOBRE	3 720 €	4 847 €	30,3
NOVEMBRE	1 920 €	4 376 €	127,9
DECEMBRE	3 120 €	5 959 €	91,0
TOTAL ANNUEL	33 480 €	46 208 €	38,0

ANNEXE 3

600005 - Beauvais Hôtel de Ville

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

		2020			2021		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen	
JANVIER	2 456	4 560 €	1,86 €	1 380	2 782 €	2,02 €	
FEVRIER	2 164	4 080 €	1,89 €	1 387	3 265 €	2,35 €	
MARS	870	1 560 €	1,79 €	1 331	3 161 €	2,37 €	
AVRIL	29	120 €	4,14 €	956	2 440 €	2,55 €	
MAI	668	1 200 €	1,80 €	1 479	3 358 €	2,27 €	
JUIN	1 728	3 360 €	1,94 €	2 104	4 685 €	2,23 €	
JUILLET	1 824	3 600 €	1,97 €	1 716	3 869 €	2,25 €	
AOUT	1 329	2 280 €	1,72 €	1 181	2 741 €	2,32 €	
SEPTEMBRE	1 967	3 960 €	2,01 €	1 998	4 726 €	2,37 €	
OCTOBRE	1 874	3 720 €	1,99 €	1 975	4 847 €	2,45 €	
NOVEMBRE	844	1 920 €	2,27 €	1 868	4 376 €	2,34 €	
DECEMBRE	2 147	3 120 €	1,45 €	3 142	5 959 €	1,90 €	
TOTAL	17 900	33 480 €	1,87 €	20 517	46 208 €	2,25 €	

ANNEXE 4

600005 - Beauvais Hôtel de Ville

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes TTC

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	0 €	50 €	-
FEVRIER	120 €	50 €	-58,3
MARS	0 €	145 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	77 €	-
JUIN	240 €	25 €	-89,6
JUILLET	240 €	320 €	33,3
AOUT	120 €	155 €	29,2
SEPTEMBRE	120 €	220 €	83,3
OCTOBRE	0 €	200 €	-
NOVEMBRE	120 €	123 €	2,5
DECEMBRE	120 €	135 €	12,5
TOTAL ANNUEL	1 080 €	1 500 €	38,9

ANNEXE 5

600005 - Beauvais Hôtel de Ville

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes TTC

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	14 640 €	14 670 €	0,2
FEVRIER	15 000 €	14 245 €	-5,0
MARS	14 400 €	16 107 €	11,9
AVRIL	13 680 €	14 515 €	6,1
MAI	13 080 €	14 626 €	11,8
JUIN	13 560 €	14 354 €	5,9
JUILLET	13 560 €	14 072 €	3,8
AOUT	13 200 €	13 758 €	4,2
SEPTEMBRE	13 680 €	14 367 €	5,0
OCTOBRE	14 880 €	14 083 €	-5,4
NOVEMBRE	14 400 €	14 728 €	2,3
DECEMBRE	14 640 €	14 760 €	0,8
TOTAL ANNUEL	168 720 €	174 283 €	3,3

ANNEXE 6

600005 - Beauvais Hôtel de Ville

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	14 640 €	14 670 €	0,2
FEVRIER	15 000 €	14 245 €	-5,0
MARS	14 400 €	16 107 €	11,9
AVRIL	13 680 €	15 004 €	9,7
MAI	13 080 €	14 626 €	11,8
JUIN	13 560 €	14 354 €	5,9
JUILLET	13 560 €	14 072 €	3,8
AOUT	13 200 €	13 758 €	4,2
SEPTEMBRE	13 680 €	14 367 €	5,0
OCTOBRE	14 880 €	14 083 €	-5,4
NOVEMBRE	14 400 €	14 728 €	2,3
DECEMBRE	14 640 €	14 760 €	0,8
TOTAL ANNUEL	168 720 €	174 772 €	3,6

ANNEXE 7

600005 - Beauvais Hôtel de Ville

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

		2020		2021		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	268	14 640 €	54,6 €	262	14 670 €	56,0 €
FEVRIER	266	15 000 €	56,4 €	259	14 245 €	55,0 €
MARS	260	14 400 €	55,4 €	263	16 107 €	61,2 €
AVRIL	240	13 680 €	57,0 €	259	15 004 €	57,9 €
MAI	243	13 080 €	53,8 €	257	14 626 €	56,9 €
JUIN	247	13 560 €	54,9 €	258	14 354 €	55,6 €
JUILLET	245	13 560 €	55,3 €	251	14 072 €	56,1 €
AOUT	235	13 200 €	56,2 €	246	13 758 €	55,9 €
SEPTEMBRE	259	13 680 €	52,8 €	258	14 367 €	55,7 €
OCTOBRE	261	14 880 €	57,0 €	255	14 083 €	55,2 €
NOVEMBRE	254	14 400 €	56,7 €	261	14 728 €	56,4 €
DECEMBRE	254	14 640 €	57,6 €	272	14 760 €	54,3 €
TOTAL	3 032	168 720 €	55,6 €	3 101	174 772 €	56,4 €

10.3. ANNEXES PARC FOCH

ANNEXE 1			
600004 - Beauvais Foch			
RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT			
Recettes TTC			
Cumul	2020	2021	Ecart (%)
PREVENDUS	0 €	111 €	-
HORAIRES	38 280 €	70 151 €	83,3
ABONNEMENT / LOCATION	23 520 €	29 630 €	26,0
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATIONS DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
DIVERS	120 €	75 €	-37,3
TOTAL GENERAL	61 920 €	99 968 €	61,4

ANNEXE 2

600004 - Beauvais Foch

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	5 160 €	4 283 €	-17,0
FEVRIER	2 760 €	4 143 €	50,1
MARS	1 320 €	4 408 €	233,9
AVRIL	0 €	2 566 €	-
MAI	1 320 €	5 417 €	310,4
JUIN	3 840 €	7 658 €	99,4
JUILLET	4 440 €	7 322 €	64,9
AOUT	3 000 €	4 560 €	52,0
SEPTEMBRE	4 440 €	7 239 €	63,0
OCTOBRE	4 200 €	7 364 €	75,3
NOVEMBRE	1 920 €	5 697 €	196,7
DECEMBRE	5 880 €	9 494 €	61,5
TOTAL ANNUEL	38 280 €	70 151 €	83,3

ANNEXE 3

600004 - Beauvais Foch

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

		2020			2021		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen	
JANVIER	3 504	5 160 €	1,47 €	2 848	4 283 €	1,50 €	
FEVRIER	2 057	2 760 €	1,34 €	2 889	4 143 €	1,43 €	
MARS	980	1 320 €	1,35 €	3 207	4 408 €	1,37 €	
AVRIL	38	0 €	0,00 €	1 764	2 566 €	1,45 €	
MAI	1 171	1 320 €	1,13 €	3 439	5 417 €	1,58 €	
JUIN	2 618	3 840 €	1,47 €	4 888	7 658 €	1,57 €	
JUILLET	3 061	4 440 €	1,45 €	4 693	7 322 €	1,56 €	
AOUT	2 423	3 000 €	1,24 €	3 523	4 560 €	1,29 €	
SEPTEMBRE	3 036	4 440 €	1,46 €	4 623	7 239 €	1,57 €	
OCTOBRE	2 692	4 200 €	1,56 €	4 855	7 364 €	1,52 €	
NOVEMBRE	1 213	1 920 €	1,58 €	3 813	5 697 €	1,49 €	
DECEMBRE	4 361	5 880 €	1,35 €	6 942	9 494 €	1,37 €	
TOTAL	27 154	38 280 €	1,41 €	47 484	70 151 €	1,48 €	

ANNEXE 4

600004 - Beauvais Foch

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes TTC

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	2 640 €	3 049 €	15,5
FEVRIER	2 280 €	2 885 €	26,5
MARS	2 280 €	2 912 €	27,7
AVRIL	1 440 €	2 464 €	71,1
MAI	1 560 €	2 326 €	49,1
JUIN	1 560 €	2 438 €	56,3
JUILLET	1 200 €	2 191 €	82,6
AOUT	1 200 €	1 795 €	49,6
SEPTEMBRE	1 920 €	2 127 €	10,8
OCTOBRE	2 400 €	2 355 €	-1,9
NOVEMBRE	2 520 €	2 550 €	1,2
DECEMBRE	2 520 €	2 527 €	0,3
TOTAL ANNUEL	23 520 €	29 618 €	25,9

ANNEXE 5			
600004 - Beauvais Foch			
RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS			
Recettes Lissées TTC			
Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	2 640 €	3 049 €	15,5
FEVRIER	2 280 €	2 885 €	26,5
MARS	2 280 €	2 912 €	27,7
AVRIL	1 440 €	2 464 €	71,1
MAI	1 560 €	2 338 €	49,9
JUIN	1 560 €	2 438 €	56,3
JUILLET	1 200 €	2 191 €	82,6
AOUT	1 200 €	1 795 €	49,6
SEPTEMBRE	1 920 €	2 127 €	10,8
OCTOBRE	2 400 €	2 355 €	-1,9
NOVEMBRE	2 520 €	2 550 €	1,2
DECEMBRE	2 520 €	2 527 €	0,3
TOTAL ANNUEL	23 520 €	29 630 €	26,0

ANNEXE 6

600004 - Beauvais Foch

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

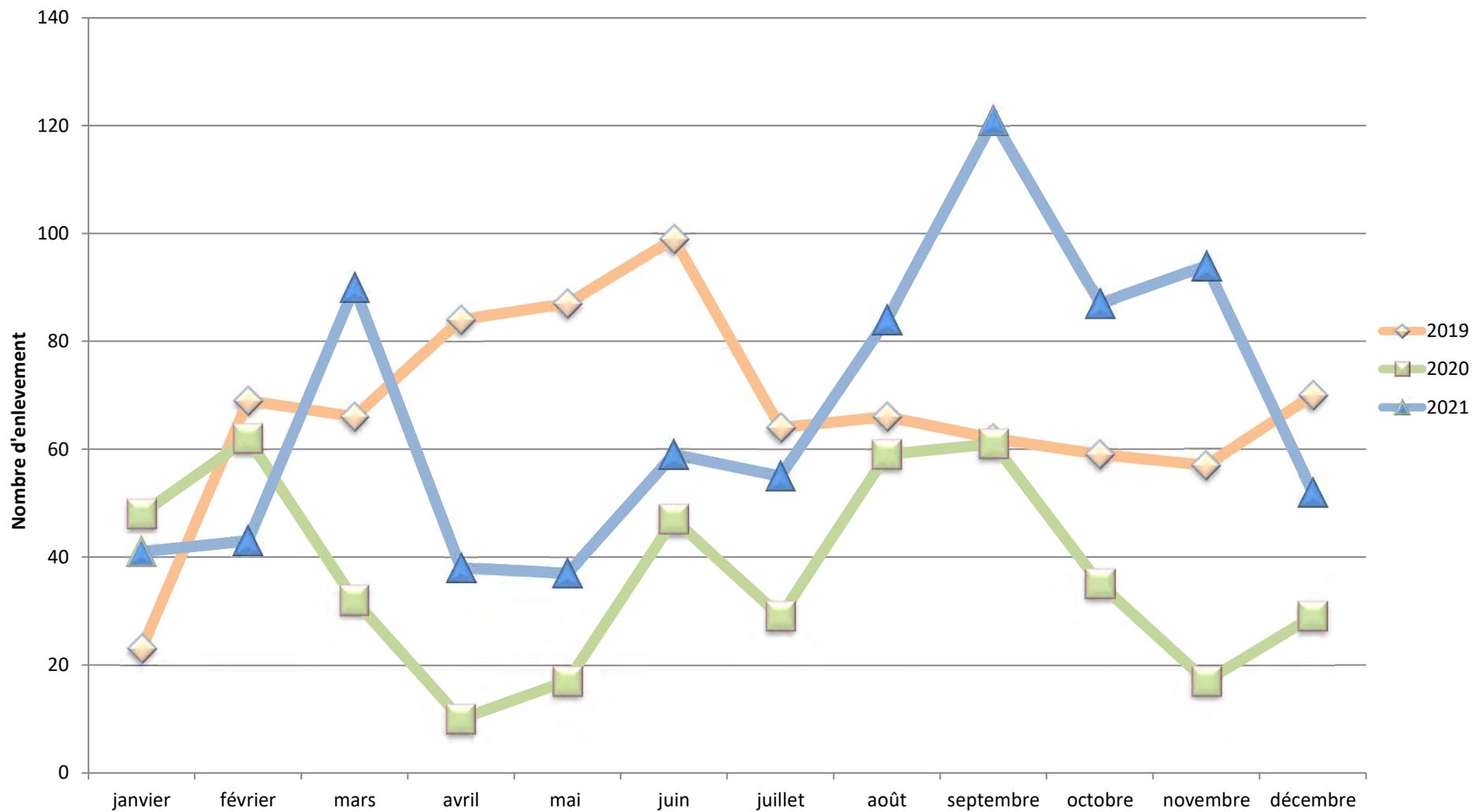
Recettes Lissées TTC

		2020		2021		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	64	2 640 €	41,3 €	71	3 049 €	42,9 €
FEVRIER	54	2 280 €	42,2 €	73	2 885 €	39,5 €
MARS	53	2 280 €	43,0 €	70	2 912 €	41,6 €
AVRIL	33	1 440 €	43,6 €	60	2 464 €	41,1 €
MAI	33	1 560 €	47,3 €	56	2 338 €	41,7 €
JUIN	37	1 560 €	42,2 €	56	2 438 €	43,5 €
JUILLET	33	1 200 €	36,4 €	52	2 191 €	42,1 €
AOUT	29	1 200 €	41,4 €	43	1 795 €	41,7 €
SEPTEMBRE	52	1 920 €	36,9 €	59	2 127 €	36,1 €
OCTOBRE	58	2 400 €	41,4 €	61	2 355 €	38,6 €
NOVEMBRE	57	2 520 €	44,2 €	60	2 550 €	42,5 €
DECEMBRE	62	2 520 €	40,6 €	58	2 527 €	43,6 €
TOTAL	565	23 520 €	41,6 €	719	29 630 €	41,2 €

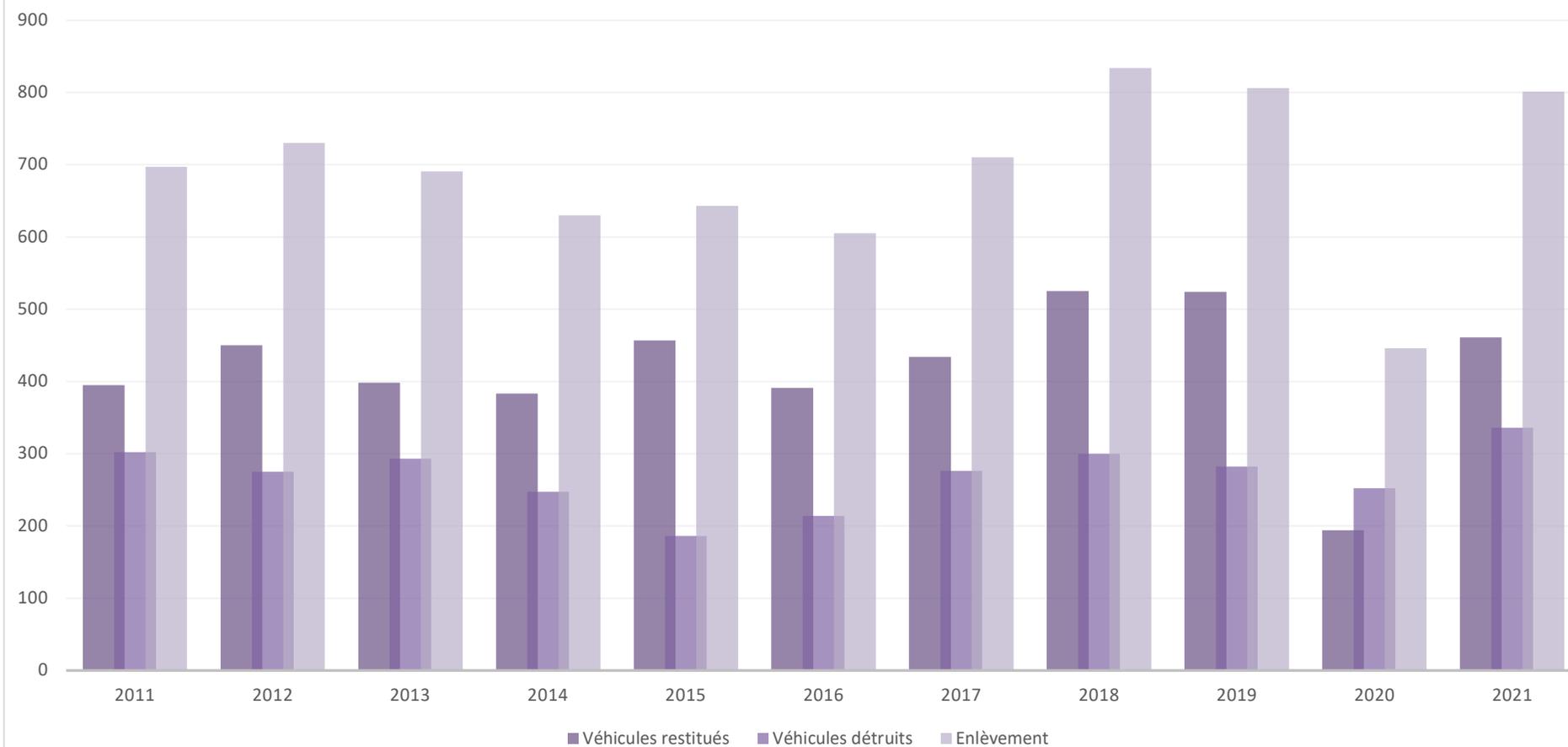
INDIGO

INDIGO PARK
Direction Régionale Nord Est
01 49 03 13 31

EVOLUTION DE L'ACTIVITE FOURRIERE DE 2019 A 2021



Evolution de l'activité fourrière et part des enlèvements mis à la destruction



EXPLOITATION DU SERVICE DELEGUE
DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE
DE LA VILLE DE BEAUVAIS

COMpte RENDU D'ACTIVITE 2021



Délégataire :
Société ALLO DEPANNAGE
21 rue de l'Avelon
60000 BEAUVAIS

Tél : 03.44.48.05.22
Fax : 03.44.48.23.87

SOMMAIRE

Synthèse

Page 3 à 6

I Caractéristiques d'exploitation

- 1 - présentation des moyens techniques mise en œuvre
- 2 - moyens dédiés à la délégation (au prorata de leur utilisation)
- 3 – organigrammes

II Analyse, faits majeurs et évolution de l'activité 2021

III Programmes d'amélioration du service

CA d'Allo Dépannage

Page 6

Récapitulatif des enlèvements

Page 6

Ventilation des enlèvements exercice 2021

Page 7

Evolution de l'activité fourrière de 2019 à 2021

Page 8

Evolution activité fourrière et part des enlèvements Mis à la destruction

Page 9

Graphiques « nature des enlèvements »

Page 10

Compte de résultat d'exploitation « fourrières »

Page 11

Annexe

page 12

- ✓ Attestation Assurance
- ✓ Agrément Préfecture
- ✓ Bilan, compte de résultat, Etat des immobilisations et des amortissements

SYNTHESE

Le contrat de DSP, pour l'exploitation de la fourrière automobile avec Allo Dépannage sur le territoire de la ville de Beauvais, a été signé le 11/05/2016 pour une durée de 5 ans, puis renouvelé par 2 fois pour les années 2021 et 2022.

➤ Accueil du public

Les horaires d'ouverture pour l'accueil du public sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le samedi de 8h30 à 11h30, assurés par un secrétariat.

Au-delà des horaires de restitution contractuels, une astreinte est assurée par le délégataire moyennant des frais de mise à disposition en dehors de heures d'ouverture de 30€ TTC

➤ Activité d'enlèvements

A la demande des forces de l'ordre, nous intervenons 24h/24h 7j/7j, dans la demi-heure qui suit, pour toutes les interventions justifiant un caractère d'urgence.

Nous entendons par caractère d'urgence les cas suivants :

- Stationnements gênants, dangereux
- Suite à une immobilisation, entrave à la circulation, refus d'obtempérer,
- Circulation sur site/paysage classé
- Défaut de contrôle technique, de permis de conduire, d'assurance.
- Sécurité quotidienne.

Pour les abandons de véhicules hors voie publique et les stationnements abusifs de plus de 7 jours, un rendez-vous est convenu avec la Police Municipale.

Nous y consacrons nos mardi et jeudi matin. Sauf en juillet et août où nous effectuons seulement les enlèvements à caractère d'urgence.

I- Caractéristiques d'exploitation

➤ 1 - Présentation des moyens techniques mise en œuvre

Pour exécuter les prestations nous disposons d'un terrain clos et gardé dont la superficie totale est de 8000M² incluant environ 3000M² qui sont affectés à la fourrière.

➤ 2 - Moyens dédiés à la délégation (au prorata de leur utilisations)

2 Toyota 4 x 4
Dépanneuse panier
PTAC : 3 500
Année : 2006 et 2008



SCANIA
Dépanneuse P.L
PTAC : 26 000
Année : 1998



Renault Midlum
Dépanneuse plateau / panier
PTAC : 11 990
Année : 2009



2 IVECO Un simple cabine et un double cabine
Dépanneuse plateau/panier
PTAC : 6 700
Année : 2012



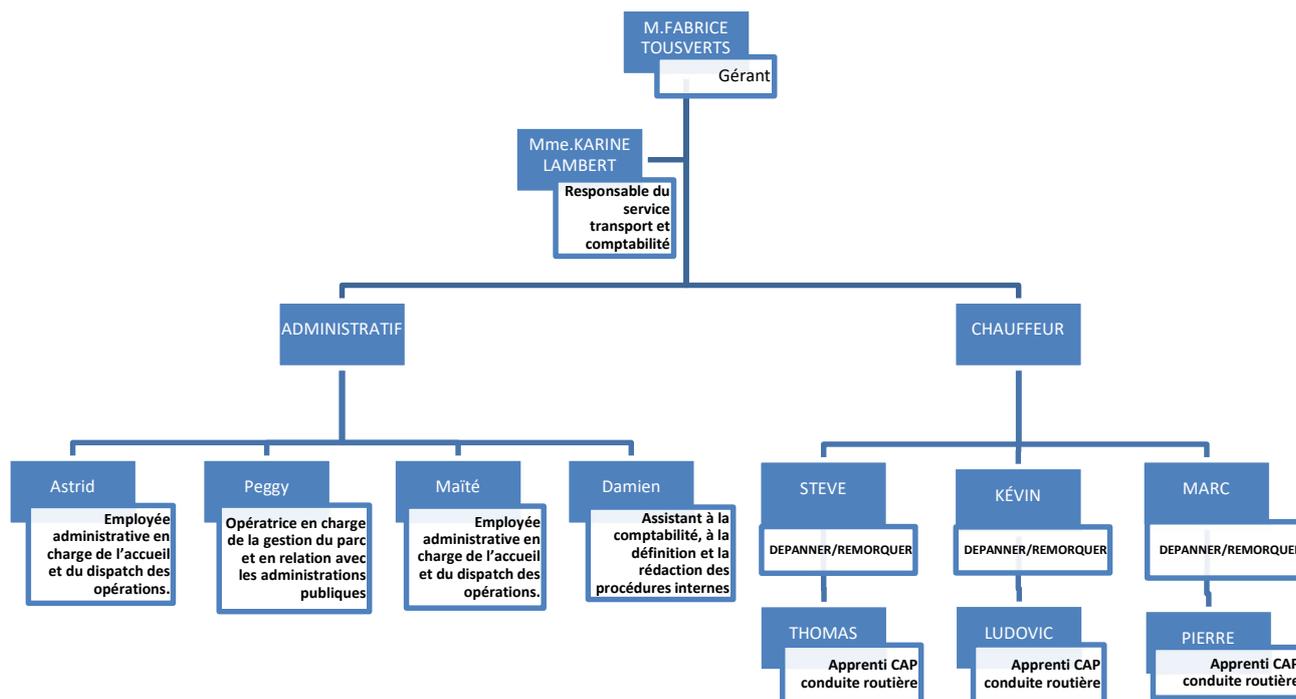
DAF
Dépanneuse plateau/panier avec grue
PTAC : 26 200
Année : 2009



Mercedes Atego
Dépanneuse plateau/panier
PTAC : 11 990
Année : 2020



➤ 3 - Organigramme



II- Analyse, faits majeurs et évolution de l'activité 2021

- L'exercice 2021 se caractérise par **801 enlèvements** par la ville de Beauvais (soit en **moyenne 67 véhicules par mois**).

Sur ces enlèvements :

- 766 enlèvements par la police municipale soit 95.63% et 35 par la police nationale soit 4.37%.
- 461 véhicules ont été restitués à leur propriétaire, soit 57.55 %
- 336 véhicules ont été envoyés à la destruction après le délai légal, soit 41.95%.
- 7 véhicules ont été remis aux Domaines et vendu dont 3 véhicules vendu en janvier 2022
- L'activité fourrière représente **11.69% du CA** de la Société.
- Le **volume d'activité est en baisse de 0.62%** (5 véhicules de moins) par rapport à l'année 2019. Le **nombre de véhicules détruits a augmentés de 64.64%**.
- Le **nombre de véhicules facturés à la mairie** a augmenté, de **150 véhicules en 2019**, puis en **211 en 2020** en **316 en 2021**
- **5 véhicules** ont fait l'objet **d'un remboursement de la mairie** pour un totale de **606.19€**

III- Programmes d'amélioration du service :

Nous n'avons pas eu de retour sur le vote au conseil pour la réévaluation des tarifs.

A ce jour, nous appliquons les tarifs du décret du 10/08/2017

A savoir :

Enlèvement voiture particulière 117.50€

Garde voiture particulière 6.23€

Le décret du 03/08/2020 prévoir :

Enlèvement voiture particulières 121.27€

Garde voiture particulière 6.42€

Pour la 3ème année consécutive nous demandons à faire voter lors du prochain conseil la réévaluation des tarifs suite au dernier décret ?

Vous inscrire, en tant qu'autorité de fourrière, auprès de la DDT, cela vous permettra de gagner en efficacité, et d'alléger les tâches administratives, (actuellement vous êtes enregistré en tant qu'utilisateur) Ainsi les courriers de notification et les mains levées pourront se faire directement du SI Fourrières.

Nous tenons à vous préciser que pour adhérer au SI Fourrière en tant qu'autorité de fourrière vous devez le formaliser à minima par un mail à la préfecture, confirmé si possible par la suite par un courrier du maire au préfet.

CHIFFRE D'AFFAIRE DE LA FOURRIERE MUNICIPALE EXERCICE COMPTABLE DE LA SOCIETE DELEGATAIRE

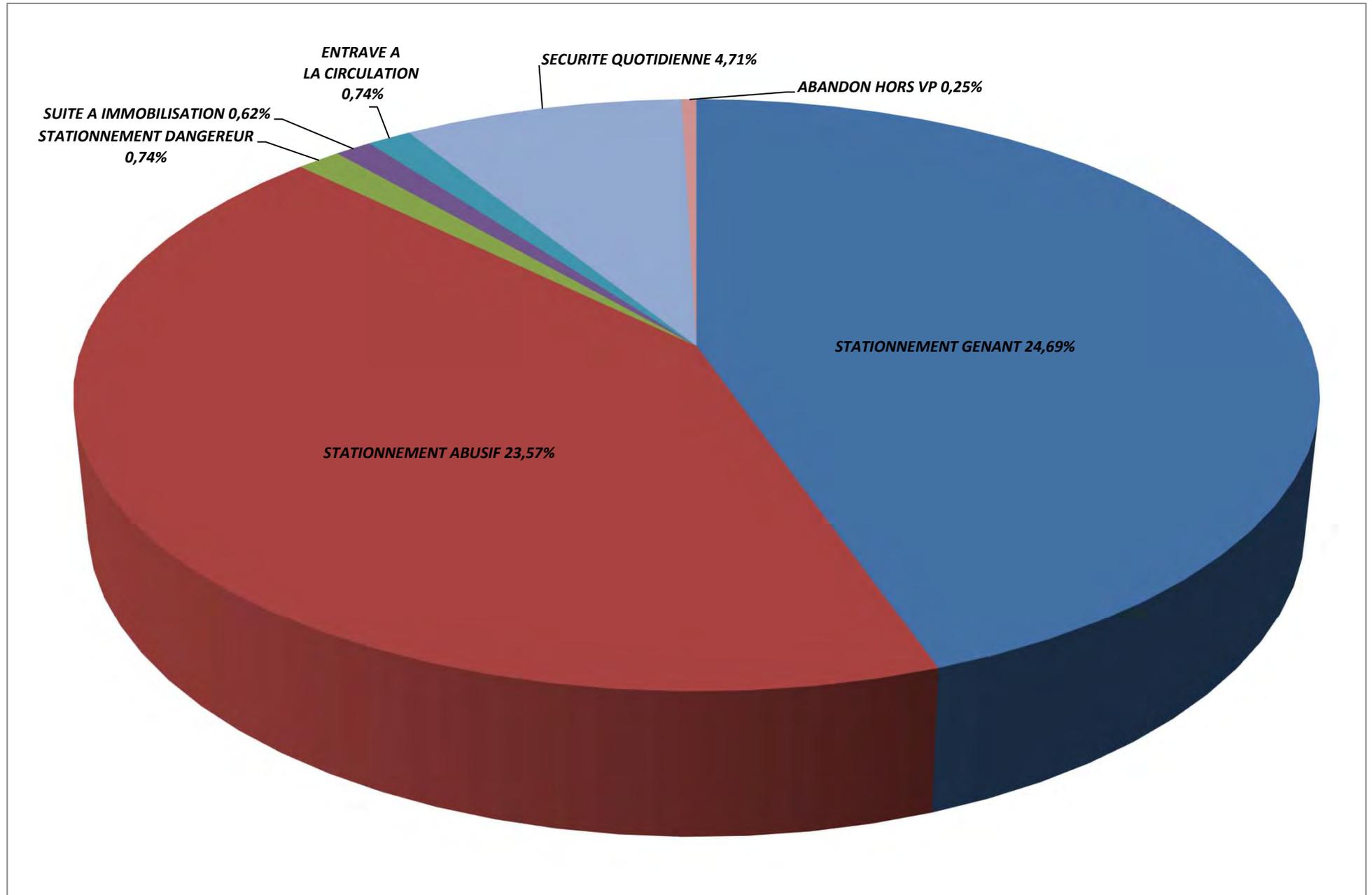
Chiffre d'Affaires ALLO DEPANNAGE
(voir bilan en annexes)

696 596.92 €

RECAPITULATIF ENLEVEMENTS

	2021	2020	2019	Evolution sur la période (en %)
Enlèvements	801	446	806	-0.62%
Dont restitués	461	194	280	64.64%
Soit	57.55 %	43.50%	37.75%	

Motif des enlèvements 2019 en %



VENTILATION DES FOURRIERES EXERCICE 2021

	Enlèvements fourrières		
	PN	PM	TOTAL
JANVIER	1	40	41
FÉVRIER	3	40	43
MARS	10	80	90
AVRIL	5	33	38
MAI	3	34	37
JUIN	3	56	59
JUILLET	1	54	55
AOÛT	3	81	84
SEPTEMBRE	1	120	121
OCTOBRE	0	87	87
NOVEMBRE	4	90	94
DÉCEMBRE	1	51	52
TOTAL	35	766	801

Nature des enlèvements										
Stationnement Génant	Stationnement Abusif	Stationnement Dangereux	Suite Immo.	Entrave circul Refus Opt.	Sécurité Quotidienne	Demande maître des lieux	Vol	Circulation DICEM	Envoie d'épavisation	Total
12	25		1		3					41
8	27	1	1	2	3	1				43
42	39			3	2	1	2		1	90
9	20	1	3	2	1				2	38
17	10		3		3	2	2			37
29	24		2		1		1		2	59
32	18		2					1	2	55
37	42			1	3		1			84
71	48			1	1					121
21	66									87
30	59		2	1	2					94
33	16		1	1					1	52
341	394	2	15	11	19	4	6	1	8	801

<u>moyenne</u>	67	véhicules enlevés par mois
----------------	-----------	-----------------------------------

	Restitués		
	PN	PM	Total
JANVIER	1	17	18
FÉVRIER	1	18	19
MARS	5	49	54
AVRIL	2	12	14
MAI	2	16	18
JUIN	1	36	37
JUILLET		38	38
AOÛT	1	47	48
SEPTEMBRE		81	81
OCTOBRE		42	42
NOVEMBRE	2	48	50
DÉCEMBRE		42	42
TOTAL	15	446	461

Non Restitués						
Police Nationale			Police Municipale			Total
Dest. Après délais	Domaines Vte	non solutionné	Dest. Après délais	Domaines Vte	non solutionné	
				23		23
2				21	1	24
5				31		36
3				21		24
1				17	1	19
2				20		22
1				16		17
2				34		36
1				38	1	40
				45		45
2				41	1	44
1				9		10
20	0	0	316	4	0	340

<u>moyenne</u>	28	véhicules détruits par mois
----------------	-----------	------------------------------------

DSP FOURRIERE AUTOMOBILE - COMPTE D'EXPLOITATION EXERCICE 2021

ENLEVEMENT	
Nombre enlèvements Beauvais	478
Nombre destruction fourrière de Beauvais	243
dont destruction propriétaire	26
dont destruction ville propriétaire connu	217

EPAVES	
Nombre destruction toutes fourrières confondues	296

CHARGES FOURRIERE BEAUVAIS	
Recettes allo dépannage hors fourrière beauvais	615 189
Recettes fourrière Beauvais	81 408
% recettes beauvais/allo	11,69%
Nbre de km A/R par enlèvement	20
répartition des enlèvements par camion	
<i>Crédit Bail chargeuse kramer</i>	95%
<i>Crédit Bail mercedes atego</i>	10%
<i>credit bail iveco simple</i>	20%
<i>Crédit Bail Iveco double</i>	70%
Consommation moyenne essence	30 L/100

TARIFS HT	
Enlèvement	97,92
jour de gardiennage	5,19
Expertise	50,83
Nbre moyen de jour de gardiennage	
Véhicule restitué	234
Véhicule détruit propriétaire	26
Véhicule détruit ville	212

DEPENSES	2 021	Qté - %	Fourrière BEAUVAIS	RECETTES	2 021	Qté - %	Fourrière BEAUVAIS
ACHATS NON STOCKES			7 428	ENLEVEMENTS ET GARDIENNAGE			81 408
Gasoil	0,51	9 560 km	4 864	Recettes enlèvements PM	39434,35		
Fourniture administrative	2 538	11,69%	297	Recettes enlèvements PN	2110,72		
Petit équipement	13 315	11,69%	1 556	total Recettesenlèvements	41 545		
Eau	117	11,69%	14	Recettes expertisePM	5476,85		
Edf,gdf	2 951	11,69%	345	Recettes expertise PN	0		
Nourriture chien	3 016	11,69%	352	total Recettes expertise	5 477		
				Recettes gardiennage PM	31647,55		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS			37 900	Recettes gardiennage PN	2738,31		81 408
Location immobilière 23 rue de l'avelon	915	12 mois	10 980	total Recettes gardiennage	34 386		
Divers abonnements/locations (géonav masternaut, siemens location des boitiers masternaut, certificat fiducio, adisnor)	4 624	11,69%	540				
Entretien véhicules	37 582	11,69%	4 392				
Entretiens réparations autres	2 267	11,69%	265				
Contrats de maintenance	9 102	11,69%	1 064				
Primes d'assurances	26 969	11,69%	3 152				
Documentation générale	43	11,69%	5				
Honoraire comptable	11 869	11,69%	1 387				
location immobilière 21 rue de l'avelon	36 000	11,69%	4 207				
téléphone/internet	9 420	11,69%	1 101				
location TPE	510	11,69%	60				
location vêtement de travail	2 334	11,69%	273				
location informatique	2 378	11,69%	278				
location photocopieur	1 820	11,69%	213				
Expertises			9 064				
charges locatives	3 000	11,69%	351				
Affranchissement	972	11,69%	114				
Services bancaires	3 897	11,69%	455				
concours divers, cotisation			11,69%				
IMPOTS ET TAXES			875				
CVAE et CET	2 255	11,69%	264				
Formation du Personnel	-	11,69%	-				
Carte grise	1 372	11,69%	160				
Taxes Apprentissage	1 159	11,69%	135				
Taxes Formation Profe	2 125	11,69%	248				
Taxe à l'essieu	576	11,69%	67				
CHARGES DU PERSONNEL			32 427				
Personnel pour l'intervention (1h par enlèvement)	12,00	478 heures	5 736				
transport charge/décharge des destructions (4,50h X Nb enlèvements BVS/5)	12,00	430 heures	5 162				
Personnel pour le parc,manutention,accompagnement expert (1hX nb d'enlèvements BVS)	12,00	478 heures	5 736				
Personnel manutention,préparation a la destruction (1hXNb enlèvements BVS/5)	12,00	96 heures	1 147				
Personnel administratif (1h par enlèvement XNb d'enlèvements BVS)	12,32	478 heures	5 889				
Personnel préparation du compte rendu activité (35h)	15,11	35 heures	529				
CHARGES PATRONALES (34 %)		34%	8 228				
DOTATIONS AMORTISSEMENT			25 703				
Crédit Bail chargeuse kramer	8 498	95,00%	8 073				
Crédit Bail mercedes Atego	21 185	10,00%	2 119				
Crédit Bail Iveco Simple	16 820	20,00%	3 364				
Crédit Bail Iveco double	17 354	70,00%	12 148				
CHARGES TOTALES DE LA FOURRIERE			104 333	RECETTES TOTALES DE LA FOURRIERE			81 408
			218,27				

Perte	-	22 925
En % des recettes		-28,16%

Cout TTC à charge de la ville	97 689
-------------------------------	--------

Bilan d'activité - 01/01/2021 au 31/12/2021
Relatif à l'exécution des missions confiées dans
le cadre du marché

BEAUVAIS



GRUPE SACPA

groupe-sacpa.fr

TABLE DES MATIÈRES

Contenu

PREAMBULE _____	1
BILAN 2021 DES INTERVENTIONS _____	2
BILAN 2021 DE LA GESTION DE FOURRIERE _____	5
BILAN 2021 DES INTERVENTIONS – VILLES RATTACHEES _____	9
BILAN 2021 GESTION DE FOURRIERE – VILLES RATTACHEES _____	11
BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE _____	14
CONCLUSIONS _____	20
Vos contacts pour toute demande de rendez-vous : _____	22
Pour nous joindre _____	22

PREAMBULE

PREAMBULE

FAITS MARQUANTS EN 2021

Tout d'abord, la crise sanitaire continue avec un confinement en début d'année du 03 avril 2021 au 03 mai 2021.

Toutefois Les organisations de travail des activités de capture et de ramassage 24h/7 ont été maintenues afin d'assurer la continuité du service public ainsi que la gestion de la fourrière animale.

Contrairement aux autres années, l'année 2021 connaît une augmentation du nombre d'interventions et d'animaux accueillis et ce malgré le confinement .

EVOLUTION DE LA DIVAGATION

On compte en moyenne 40 interventions par mois. L'activité est régulière mais a connu un pic notable sur la période du mois de juin.

La majorité des animaux qui entrent en fourrière sont des chats (78%) contre 16% des chiens

Les animaux séjournent en moyenne 16 jours en centre animalier (10 jours s'ils sont identifiés,). En ce qui concerne les chats, faute d'identification, la majorité d'entre eux (52%) sont transférés en association contre 37% pour les chiens.

Nos équipes possèdent une parfaite connaissance des problématiques animales en milieu urbain et des équipements adaptés aux exigences règlementaires. Elles mettent tout en œuvre et déploient des moyens importants dans la recherche de propriétaires.

EVOLUTION DES RESTITUTIONS AU PROPRIETAIRE

Globalement le taux de restitution concernant les chiens reste relativement moyen (54%). Le taux de restitutions des chats est inexistant et ce à cause du faible taux d'identification de cette espèce.

PERSPECTIVES

Des actions de sensibilisation auprès des propriétaires de chiens et chats pourraient avoir un impact positif dans l'amélioration du taux de restitution.

Jean-François FONTENEAU
Président Directeur Général
22/02/2022

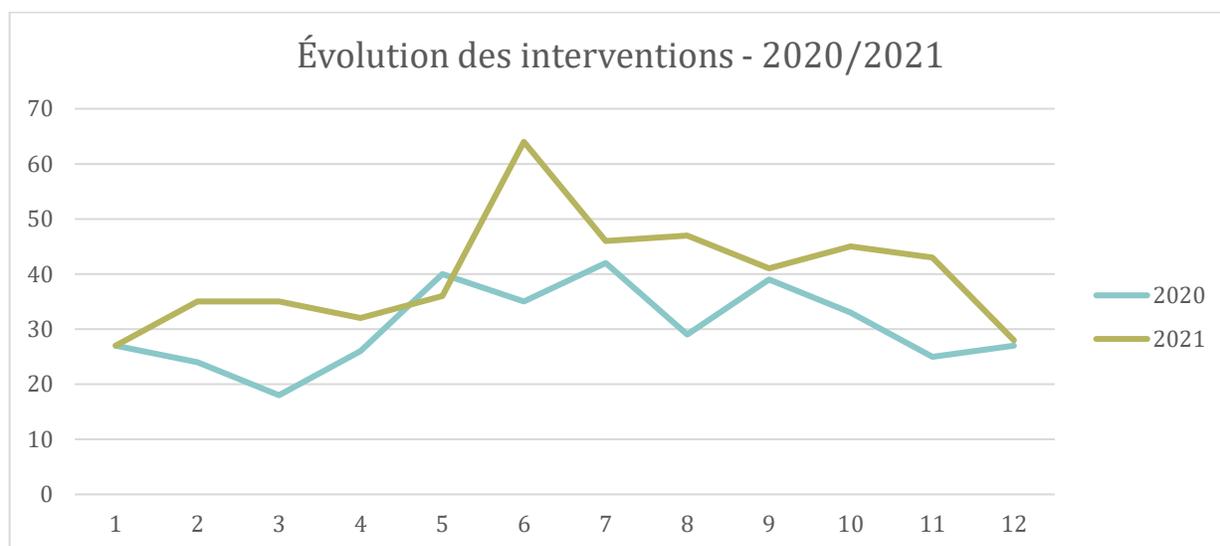
BILAN 2021 DES INTERVENTIONS

BILAN 2021 DES INTERVENTIONS

TYPES D'ACTIVITES

- Capture
- Prise en charge des animaux
- Transport et dépôt en fourrière
- Ramassage des cadavres

EVOLUTION DES INTERVENTIONS AU COURS DE L'ANNEE



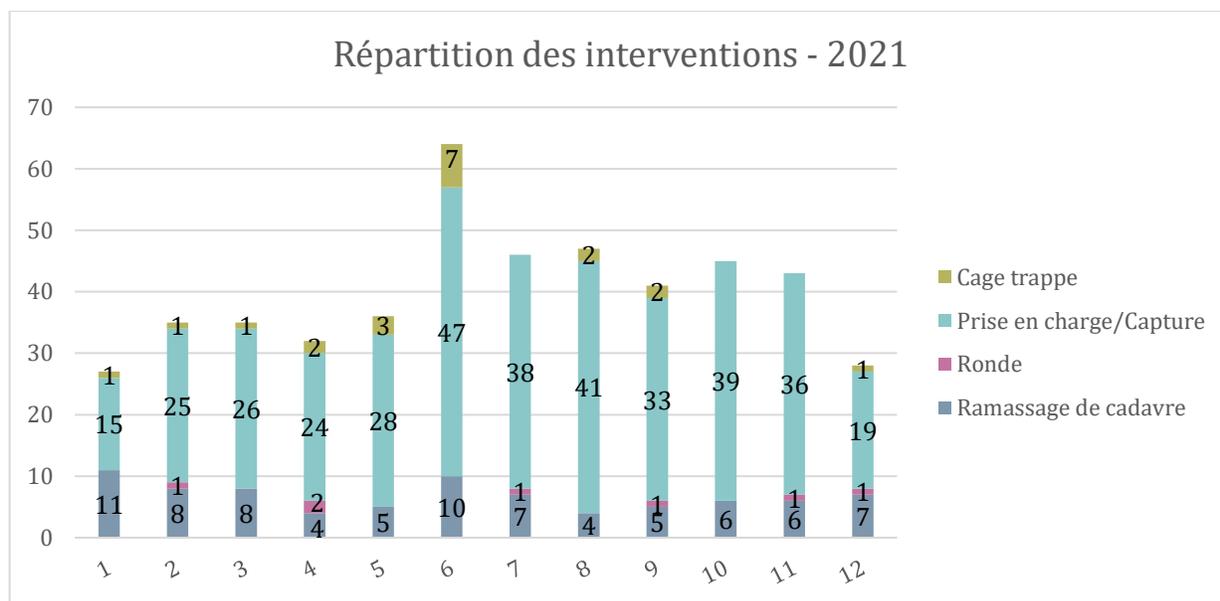
En 2021, les équipes du Groupe SACPA ont pris en charge 501 animaux lors des 479 interventions sur le territoire de la ville de BEAUVAIS.

En 2020, les agents du Centre animalier de Beauvais avaient effectué 365 interventions pour 369 animaux pris en charge.

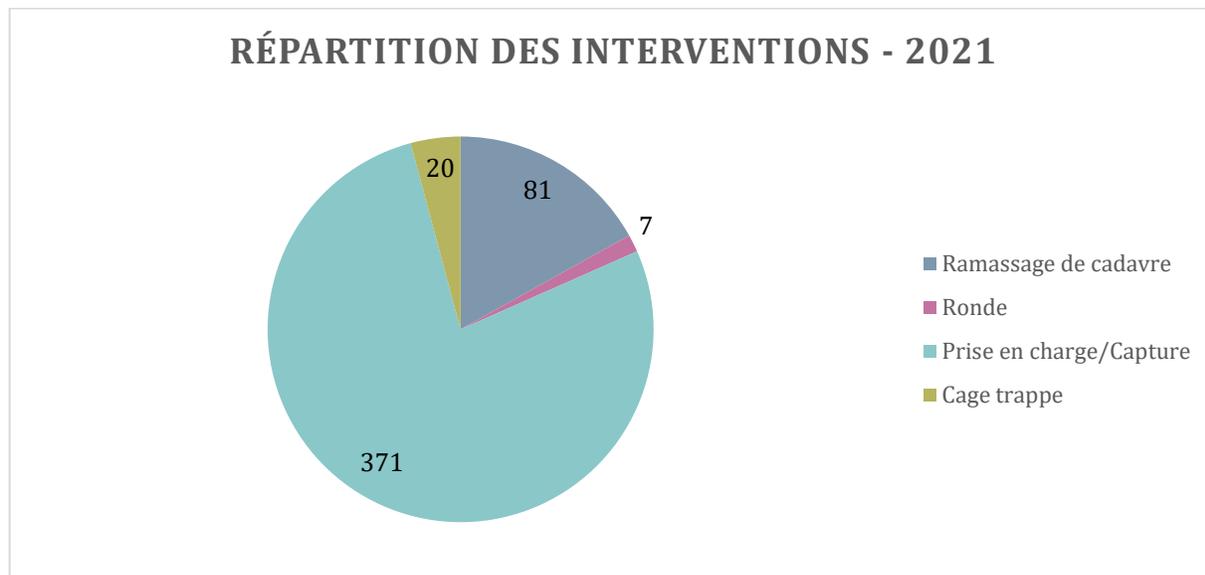
On constate une forte augmentation des interventions malgré un contexte pandémique.

BILAN 2021 DES INTERVENTIONS

TYPE D'INTERVENTIONS PAR COMMUNE

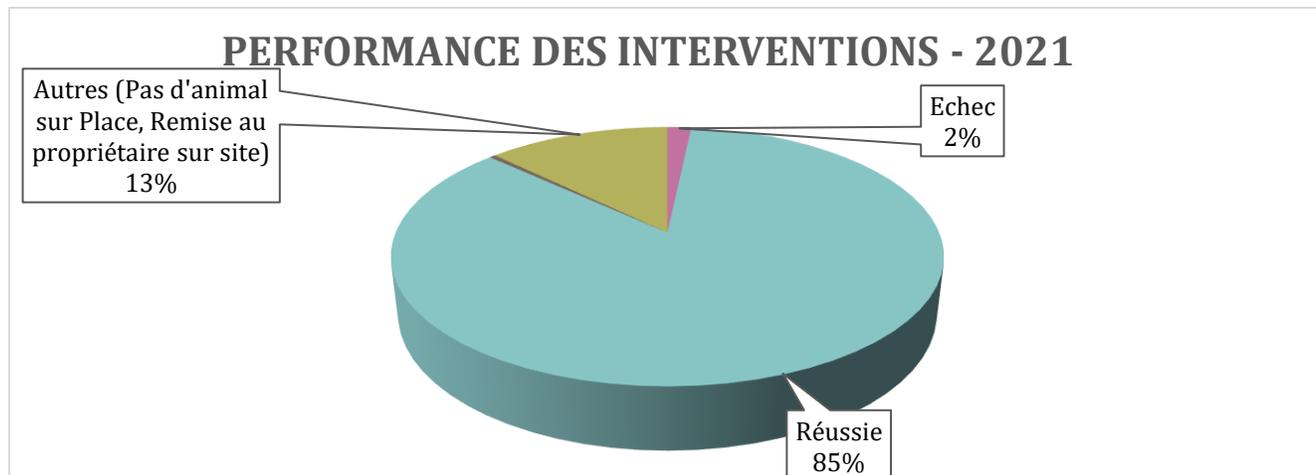


Dans l'ensemble, les interventions relèvent de la prise en charge des animaux errants sur la voie publique :



BILAN 2021 DES INTERVENTIONS

PERFORMANCE DES OPERATIONS



Le taux de performance global est satisfaisant puisque 85% des interventions ont été réussies.

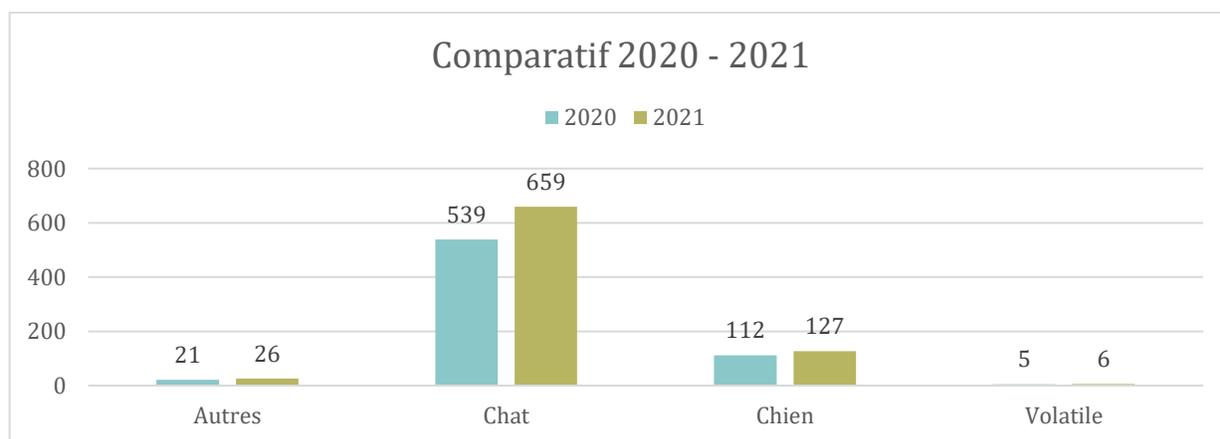
Il convient de souligner la réactivité des techniciens de terrains qui affichent un délai moyen d'intervention de 00h34 en 2021.

BILAN 2021 DE LA GESTION DE FOURRIERE

BILAN 2021 DE LA GESTION DE FOURRIERE

BILAN DES ENTREES EN FOURRIERE

En 2021 malgré un contexte pandémique, on constate un grand nombre d'animaux entrants en fourrière en provenance de la ville de Beauvais, 818 animaux (dont 75 cadavres) sont entrés en fourrière au Centre animalier de Beauvais. En 2020, on comptait 564 animaux (dont 51 cadavres).



On compte 5 Mordeurs , 1 Mordeur Réquisition, 3 Réquisitions Administratives 3 Gardes sociales, 1 APMS rage, 15 abandons, 66 Chats Libres le reste des animaux entrants sont sous un statut de fourrière normale, soit suite à une prise en charge par intervention, soit suite à une remise directe au centre animalier.

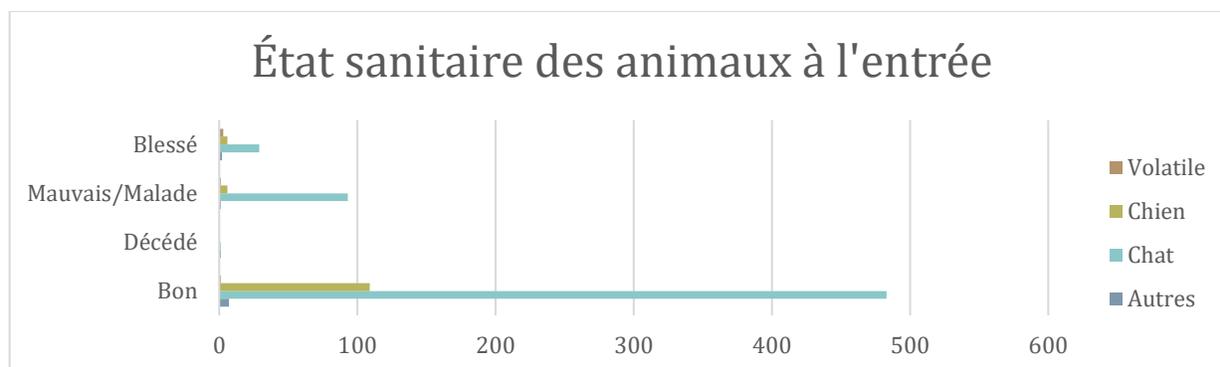
ETAT SANITAIRE DES ANIMAUX PRIS EN CHARGE

En 2021, la grande majorité des animaux pris en charge présentait un état sanitaire correct.

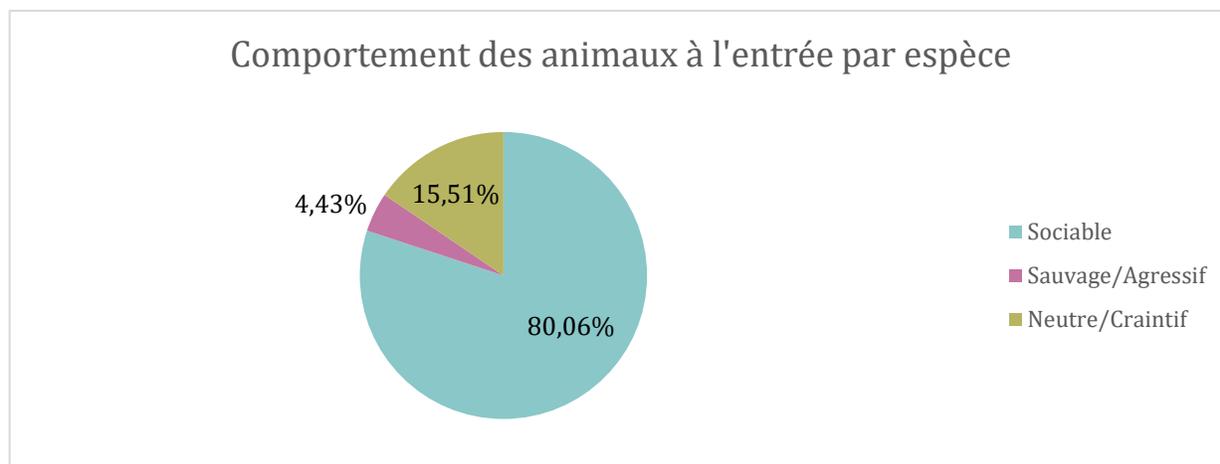
40 animaux arrivés étaient blessés (legers à graves)

101 animaux étaient malades ou présentaient un mauvais état de santé, en grande majorité des chats dont le comportement laissait à supposer qu'ils étaient sauvages (type chats libres au sens de l'art. L211-27 du Code Rural).

BILAN 2021 DE LA GESTION DE FOURRIERE



COMPORTEMENT DES ANIMAUX



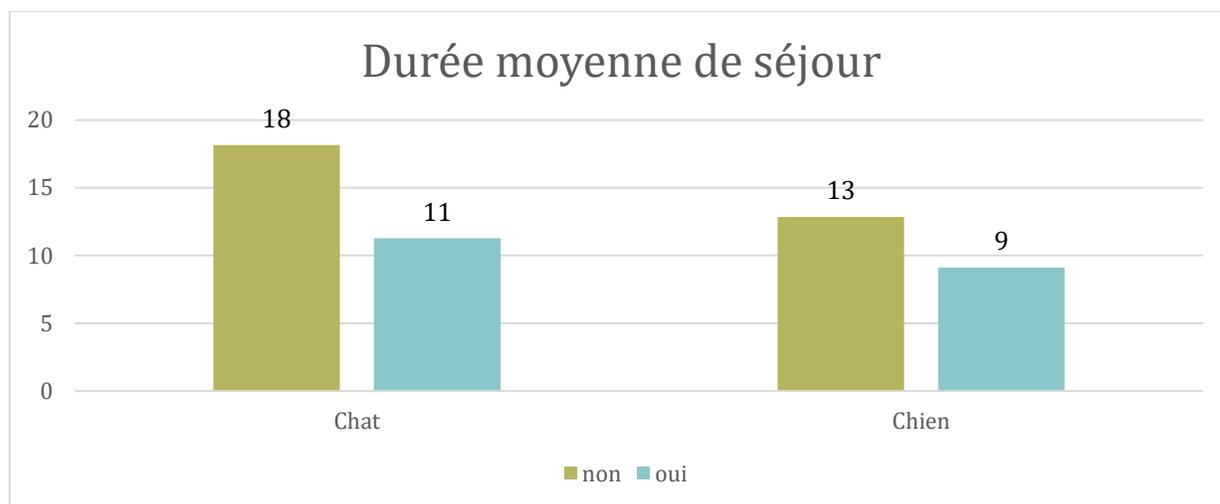
En 2021, la grande majorité des animaux sont sociables.

DURÉE DE SÉJOUR

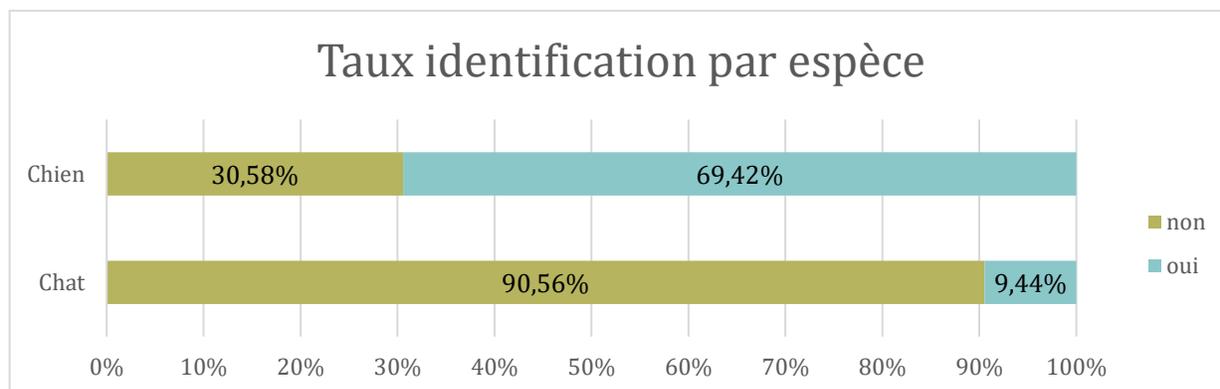
La durée moyenne de séjour est de l'ordre de 10 jours, ce critère est relatif, mais il n'est en rien révélateur puisqu'il est fonction du motif du séjour et de l'état sanitaire des animaux à l'entrée.

Le contexte pandémique a accentué la durée moyenne de séjour des animaux non identifiés avant leur transfert en association. Ils résident en moyenne 18 jours au centre animalier.

BILAN 2021 DE LA GESTION DE FOURRIERE

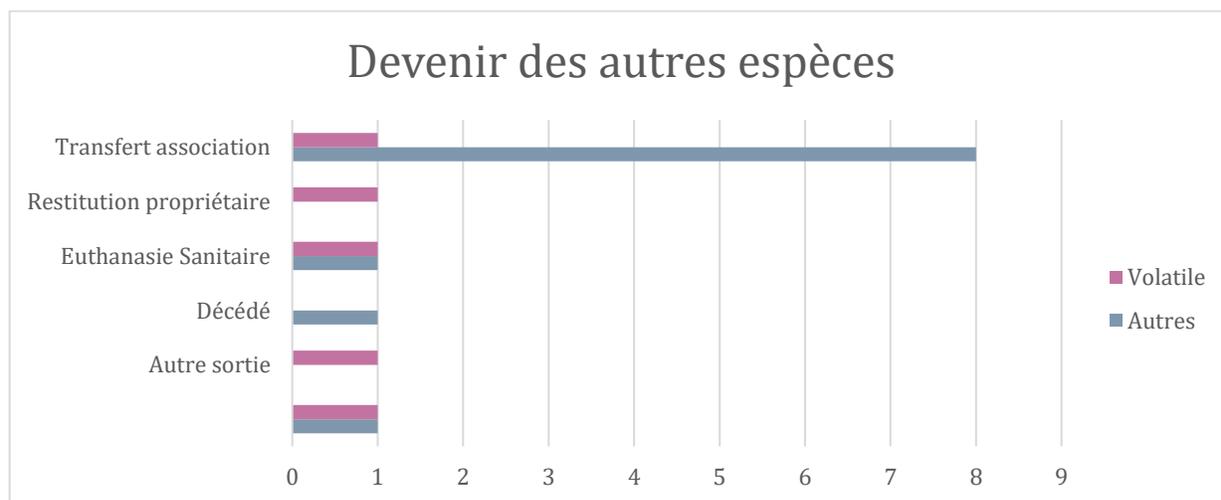
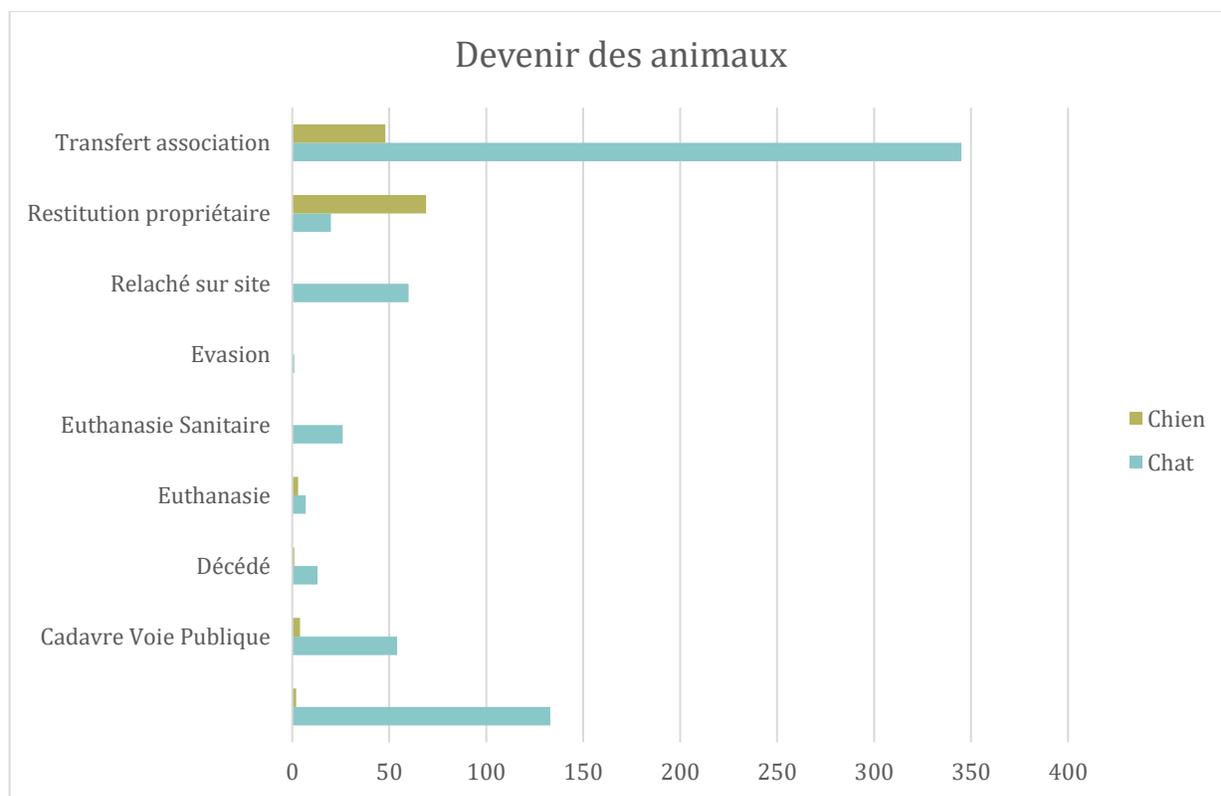


La durée moyenne de séjour pour les chiens identifiés est de l'ordre de 9 jours. Contrairement aux chats qui étant donné le taux d'identification faible, ont une moyenne de séjour beaucoup plus importante au centre animalier avant leur transfert en association. On peut penser que ces animaux n'avaient pas de propriétaires et qu'ils étaient plutôt sur le statut de CHATS LIBRES.



DEVENIR DES ANIMAUX

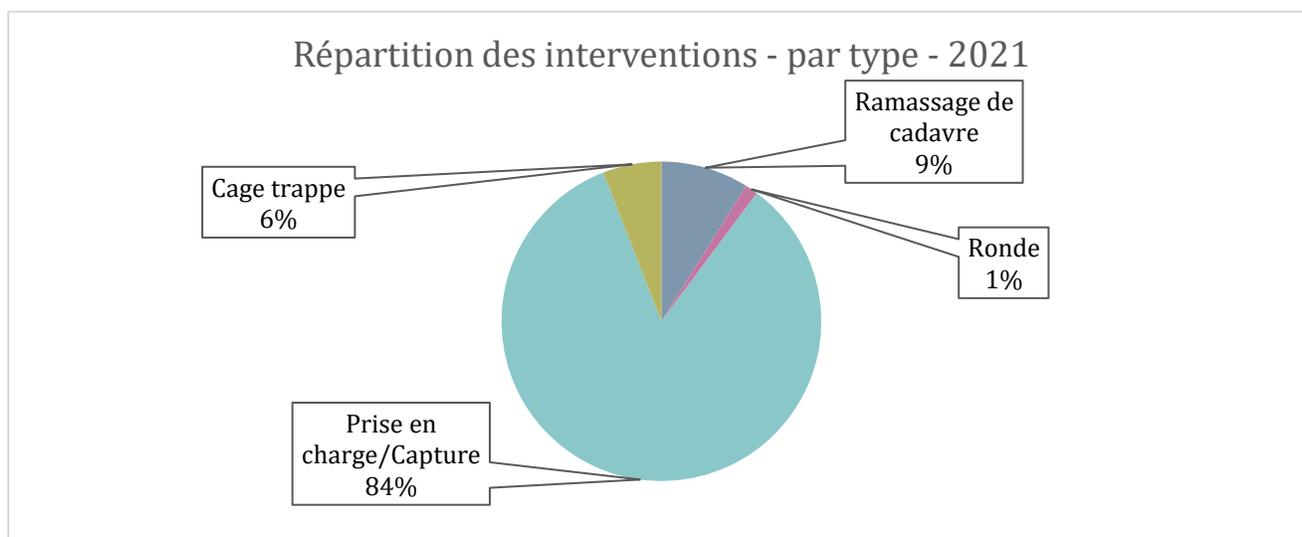
BILAN 2021 DE LA GESTION DE FOURRIERE



BILAN 2021 DES INTERVENTIONS – VILLES RATTACHEES

BILAN 2021 DES INTERVENTIONS – VILLES RATTACHEES

En 2021, les équipes du Pôle animalier de Beauvais sont intervenus 304 fois pour prendre en charge 344 animaux (vivants et cadavres).



Villes	Cage trappe	Prise en charge/Capture	Ramassage de cadavre	Ronde	Total général
ABBECOURT		3	2		5
ATTICHY	2	4			6
AUMONT EN HALATTE	2	3			5
AUNEUIL		22	1		23
AUX MARAIS		1			1
BAILLEVAL	1	3			4
BALAGNY SUR THERAIN**		2	1		3
BEAULIEU LES FONTAINES		3			3
BELLE EGLISE		4			4
BETHISY SAINT PIERRE		17	6		23
BLAINCOURT LES PRECY		2			2
BONNIERES		4	2		6
BUICOURT		1			1
CHANTILLY		3	1		4
CHAUMONT EN VEXIN		8		1	9
COURTEUIL		1			1
CROCQ		1			1

BILAN 2021 DES INTERVENTIONS – VILLES RATTACHEES

CROUY EN THELLE		2			2
DIEUDONNE		1			1
DIVERS BEAUVAIS		2			2
ELINCOURT SAINTE MARGUERIT	1	17			18
FITZ JAMES		5			5
FONTAINE BONNELEAU		2			2
GRANDVILLIERS	3	22	1		26
LA CHAPELLE EN SERVAL	1	4	1		6
LA NEUVILLE SAINT PIERRE		1	1		2
LA NEUVILLE SUR OUDEUIL		1			1
LALANDE EN SON		1			1
LAVERSINES		3		1	4
MILLY SUR THERAIN		7			7
MORY MONTCRUX	1	2			3
MOUY	1	28	6		35
NEUF MARCH•		3			3
OGNOLLES			1		1
OUDEUIL	1				1
OURSEL MAISON		6			6
PONCHON	1	1	1		3
PUISEUX LE HAUBERGER		2	1		3
PUITS LA VALLEE		3			3
RANTIGNY		2			2
ROTANGY		1			1
SACY LE PETIT	1	5			6
SAINT GERMER DE FLY		10			10
SAINT MARTIN LE NOEUD		3		2	5
SAINT OMER EN CHAUSSEE		2	1		3
SAINT SULPICE	1	4			5
SAVIGNIES		1			1
SERIFONTAINE		11			11
THIESCOURT		5			5
THIEUX		2			2
VilleRS-SAINT-BARTHELEMY		5			5
WARLUIS	2	9	1		12
Total général	18	255	27	4	304

BILAN 2021 GESTION DE FOURRIERE – VILLES RATTACHEES

BILAN 2021 GESTION DE FOURRIERE – VILLES RATTACHEES

En 2021, 464 animaux dont 436 vivants sont entrés en fourrière, en provenance des communes en dehors de la ville de Beauvais.

On compte 1 abandon, 5 Mordeurs, 1 Mordeur réquisition et 2 Réquisitions administratives. Le reste des animaux est entré en statut de fourrière normale.

Concernant la répartition par espèce, on compte :

- 14 Autres (lapins nains...)
- 114 chiens
- 335 chats
- 1 volatile

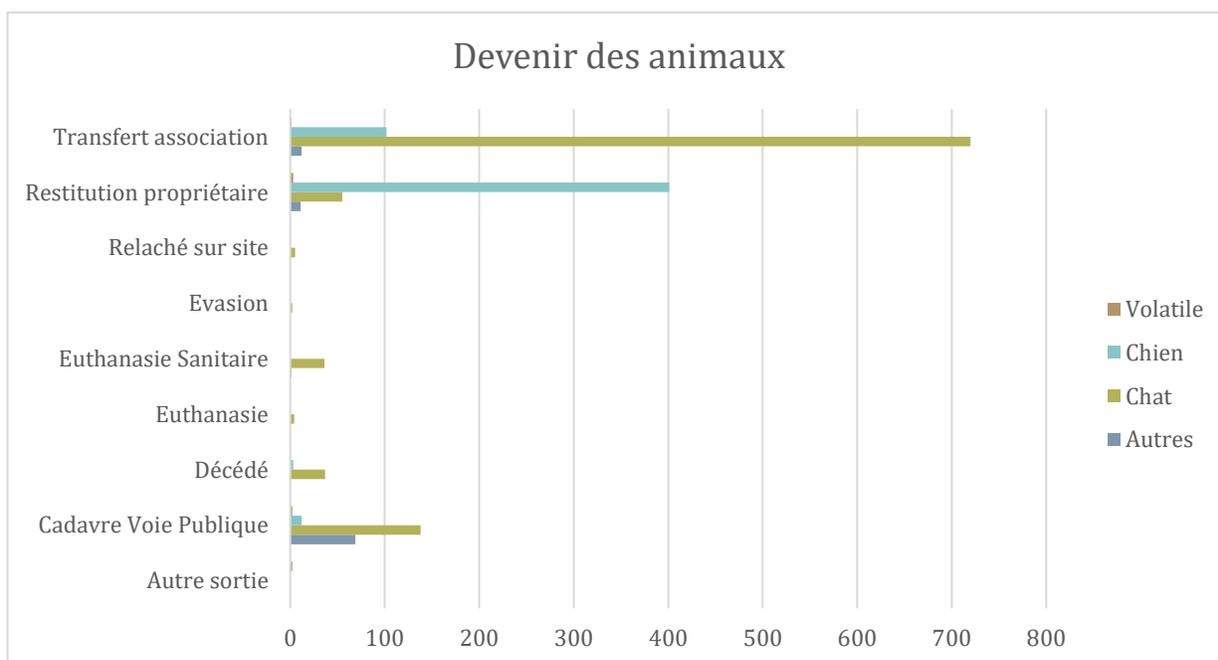
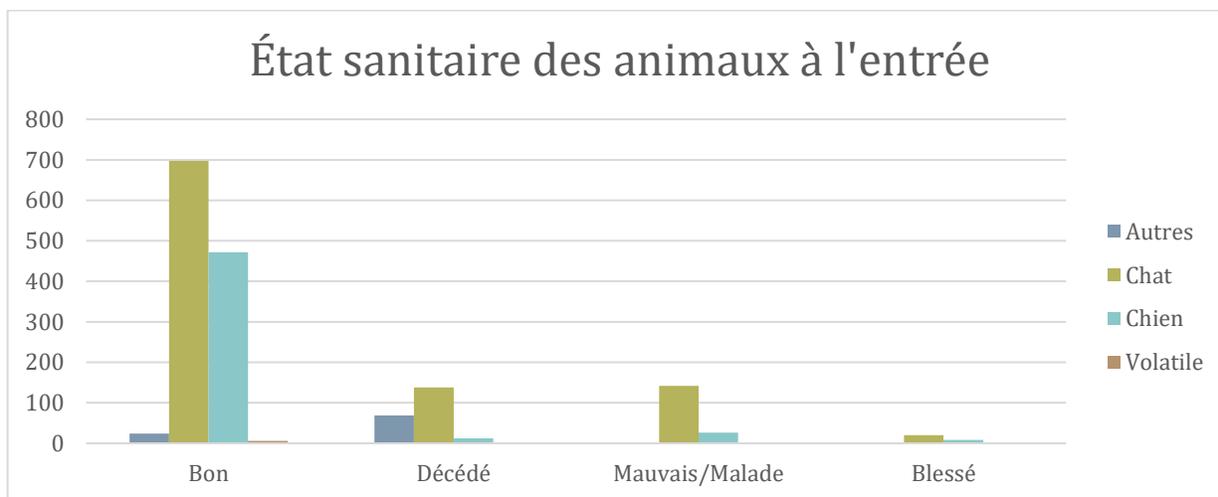
Villes	Autres	Chat	Chien	Volatile	Total général
ABBECOURT		4	2		6
ATTICHY		6			6
AUMONT EN HALATTE		3			3
AUNEUIL	3	48	13		64
AUX MARAIS		5	1		6
BAILLEVAL		6			6
BALAGNY SUR THERAIN**		1	1		2
BEAULIEU LES FONTAINES		1	1		2
BELLE EGLISE		10			10
BETHISY SAINT PIERRE		19	4		23
BLAINCOURT LES PRECY		2			2
BONNIERES	1	10			11
BUICOURT			1		1
CERNOY		1			1
CHANTILLY		1	2		3
CHAUMONT EN VEXIN		6	4		10
COURTEUIL			2		2
CROCQ	1				1
CROUY EN THELLE		2			2
DIEUDONNE		8			8

BILAN 2021 GESTION DE FOURRIERE – VILLES RATTACHEES

DIVERS BEAUVAIS		7	6	13
ELINCOURT SAINTE MARGUERIT		15	4	19
FITZ JAMES		1	3	4
FONTAINE BONNELEAU		1	1	2
FOUQUENIES		1		1
FROCOURT		1		1
GRANDVILLIERS		33	3	36
JOLY GILBERT		1		1
LA CHAPELLE EN SERVAL		4	2	7
LA NEUVILLE SAINT PIERRE		1	1	2
LA NEUVILLE SUR OUDEUIL		1	1	2
LALANDE EN SON			1	1
LAVERSINES			3	3
LE MONT-SAINT-ADRIEN		1		1
MILLY SUR THERAIN		3	7	10
MORY MONTCRUX		1		1
MOUY	3	33	12	48
NEUF MARCHÉ		1	3	4
NEUILLY EN THELLE		1	1	2
NOAILLES		1		1
OGNOLLES	1			1
OUDEUIL		8		8
OURSEL MAISON		6		6
PONCHON		3	1	4
PUISEUX LE HAUBERGER			3	3
PUITS LA VALLEE		3	1	4
RANTIGNY		2		2
ROTANGY		1		1
SACY LE PETIT		9		9
SAINTE GERMER DE FLY	3	2	9	14
SAINTE MARTIN LE NOEUD		6	3	9
SAINTE OMER EN CHAUSSEE	1	1	1	3
SAINTE SULPICE		5		5
SAINTE GENEVIEVE**		2	1	3
SAVIGNIES		1		1
SERIFONTAINE	1		10	11
THIESCOURT		9		9
THIEUX			1	1

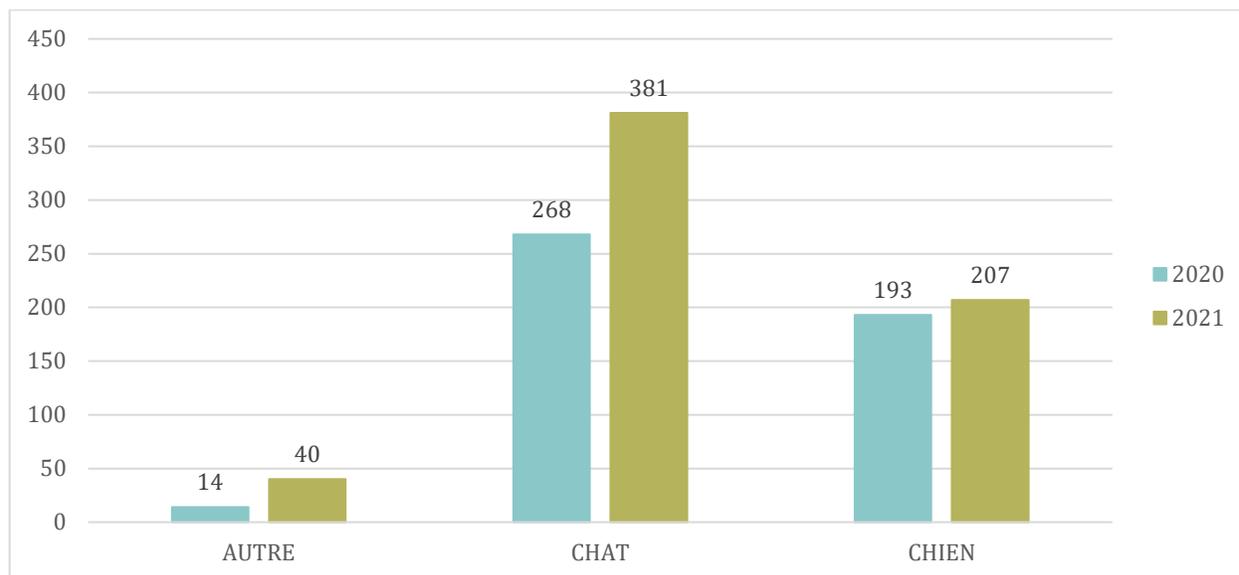
BILAN 2021 GESTION DE FOURRIERE – VILLES RATTACHEES

VILLERS VICOMTE		10			10
VillERS-SAINTE-BARTHELEMY		3	2		5
WARLUI		24	3		27
Total général	14	335	114	1	464



BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE

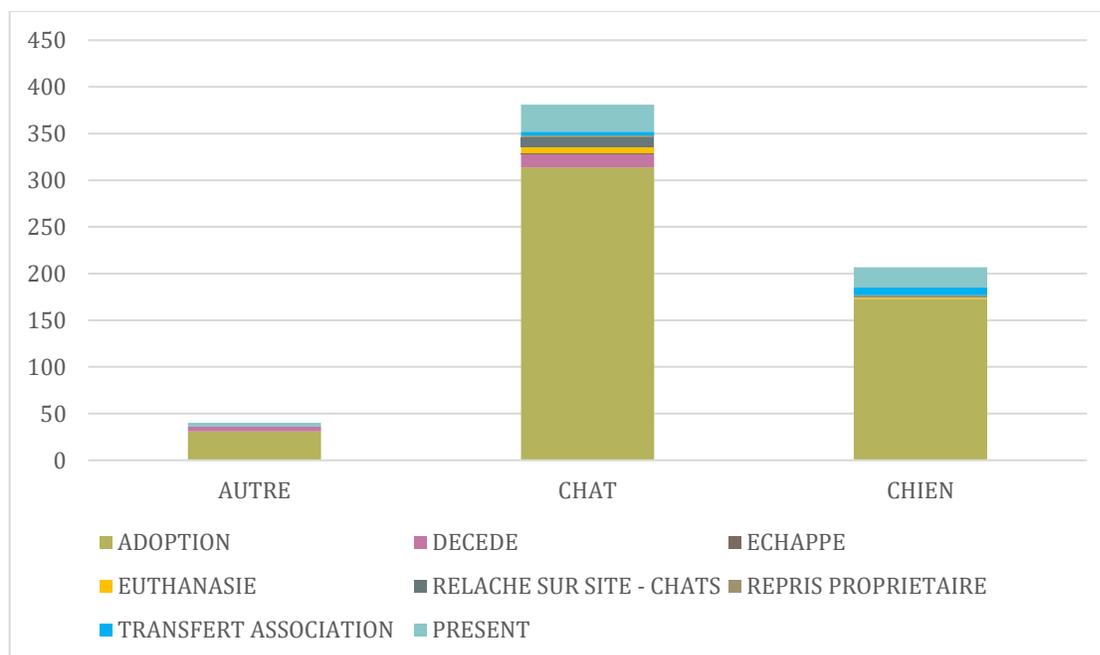
BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE



BILAN DES ENTREES ET SORTIES REFUGE

DEVENIR DES ANIMAUX	AUTRE	CHAT	CHIEN	TOTAL GENERAL	CHAT	CHIEN
ADOPTION	31	314	173	518	82,41%	83,57%
DECEDE	5	14		19	3,67%	
ECHAPPE		1		1	0,26%	
EUTHANASIE		7	1	8	1,84%	0,48%
RELACHE SUR SITE - CHATS		10		10	2,62%	
REPRIS PROPRIETAIRE		2	3	5	0,52%	1,45%
TRANSFERT ASSOCIATION		4	8	12	1,05%	3,86%
PRESENT	4	29	22	55	7,61%	10,63%
TOTAL GENERAL	40	381	207	628	100,00%	100,00%

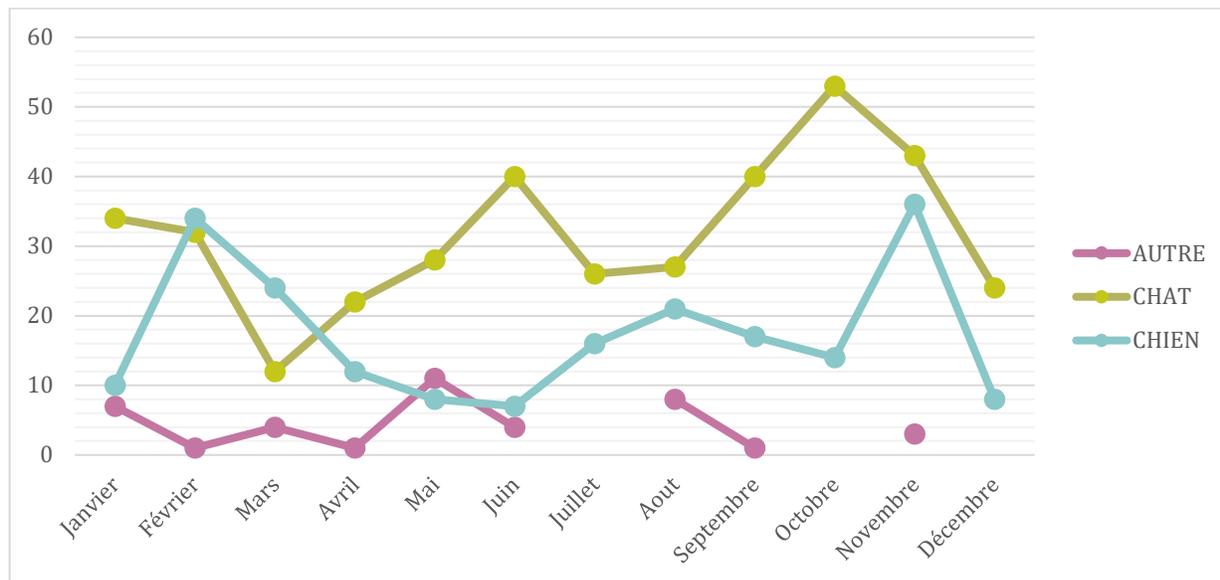
BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE



ETAT DE FREQUENTATIONS MENSUELLES DE L'EQUIPEMENT PAR SECTEUR

MOIS	AUTRE	CHAT	CHIEN	TOTAL GENERAL	CHAT	CHIEN
Janvier	7	34	10	51	8,92%	4,83%
Février	1	32	34	67	8,40%	16,43%
Mars	4	12	24	40	3,15%	11,59%
Avril	1	22	12	35	5,77%	5,80%
Mai	11	28	8	47	7,35%	3,86%
Juin	4	40	7	51	10,50%	3,38%
Juillet		26	16	42	6,82%	7,73%
Aout	8	27	21	56	7,09%	10,14%
Septembre	1	40	17	58	10,50%	8,21%
Octobre		53	14	67	13,91%	6,76%
Novembre	3	43	36	82	11,29%	17,39%
Décembre		24	8	32	6,30%	3,86%
TOTAL GENERAL	40	381	207	628	100,00%	100,00%

BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE



PRINCIPALES ACTIONS DE PROMOTION, DE COMMUNICATION ET D'ANIMATION

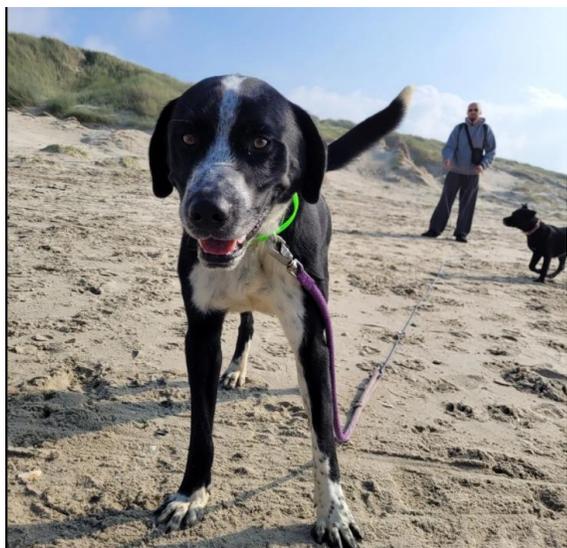
Les bénévoles participent activement à la vie du refuge en effectuant des actions pour récolter des dons ou encore à l'animation de celui-ci, comme pour les fêtes de Noël par exemple.

Un dimanche à la plage avec le refuge Clara de Beauvais ! 💙

Ce dimanche, c'était balade à la plage pour nos loulous du refuge de Beauvais !



BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE



Du "Calendrier de l'adoption" au "Noël des animaux" en passant par les portes-ouverts, ce mois de décembre fût un mois riche pour le plus grand bonheur des animaux de nos refuges Clara...

Le "Calendrier de l'adoption"

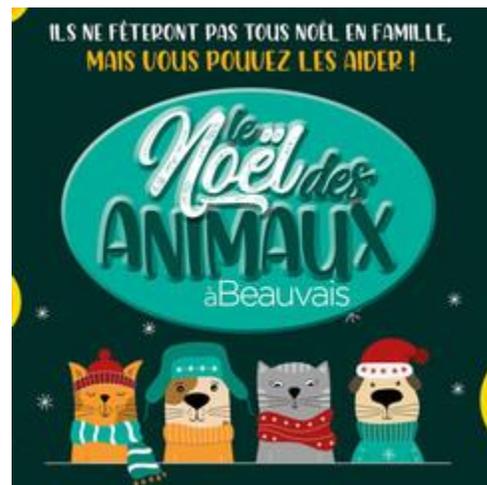
Plusieurs actions ont en effet marqué le mois de décembre dans nos refuges.

Tout d'abord, l'opération « Calendrier de l'adoption ». Un calendrier de l'avent original visant à mettre en avant les animaux à l'adoption sur nos réseaux sociaux, notamment notre page Instagram, avec une mise en scène à la hauteur de la féerie des fêtes de fin d'année ! Déguisements de Noël et de nombreuses vidéos ont facilité l'adoption de plusieurs animaux parfois présents depuis plusieurs mois qui pourront ainsi passer les prochaines années à l'abri de la chaleur de leur nouveau foyer...



BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE

Le "Noël des animaux" à Beauvais



À quelques jours des fêtes de fin d'année, Le dernier mois 2021 a été marqué par les portes-ouvertes du refuge de Beauvais. L'implication de nos équipes, de nos bénévoles ainsi que les visiteurs venus en nombre soutenir le refuge et donner de leur temps pour les pensionnaires ont fait de ces deux jours, un réel succès !

De nombreux animaux ont pu trouver leur nouvelle famille et passeront ainsi des fêtes de fin d'année en très bonne compagnie !...

♥ Journées portes ouvertes au refuge Clara à Beauvais!

Au programme des portes ouvertes de Beauvais : des adoptions, des jeux, des ateliers et notamment le stand à bisous et câlins qui a connu un franc succès auprès des visiteurs...

BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE



CONCLUSIONS

Un animal identifié est un animal qui retrouve son foyer !

Même si l'identification est obligatoire depuis 1999 pour les chiens et 2012 pour les chats, les mentalités peinent à changer et les bonnes pratiques tardent à se mettre en place mais au fil du temps, les propriétaires semblent prendre conscience de la nécessité d'identifier leurs animaux.

Rappelons aux administrés la nécessité d'identifier leurs animaux.

La restitution est une véritable obsession pour les équipes du Groupe SACPA. L'objectif de 100% relève de l'utopie mais s'en rapprocher le plus possible sur l'ensemble de nos sites est une priorité. Grâce au travail de nos collaborateurs, l'évolution des outils de recherches, la multiplication des canaux et une prise de conscience des propriétaires sur l'identification de leur animal, ce taux ne cesse d'évoluer.

90%

des animaux identifiés pris en charge par le Groupe SACPA en France sont restitués à leur propriétaire



La gestion des « chats libres » peut être améliorée.

Les chats libres au sens de l'article L.211-27 du Code Rural ne peuvent être gérés de manière éthique et pérenne comme des cas classiques de divagation. Certes, les élus doivent composer avec des usagers sincèrement incommodés par les nuisances causées par ces colonies (surpopulation, bagarres, nuisances sonores et olfactives) et avec le respect de la condition animale.

Aujourd'hui, les campagnes de stérilisation et de relâche sur site sont la seule solution pérenne et durable de gestion de ces colonies. La nature ayant horreur du vide, supprimer ces colonies ne sert à rien dans la mesure où elles se reforment très vite. La stérilisation permet de contrôler les populations dans le temps et de garder la niche écologique occupée.

Si les grandes masses restent globalement stables, certains indicateurs méritent une analyse plus fine car ils pourraient être améliorés grâce à des actions de sensibilisation conjointe des collectivités et du Groupe SACPA (notamment via Clara, sa fondation d'entreprise).

CONCLUSIONS



Des outils connectés pour permettre aux animaux de retrouver leur foyer. Riche d'un maillage territorial fort unique en France, le Groupe SACPA dispose d'outils permettant aux animaux de retrouver leur propriétaire le plus rapidement possible. Au-delà d'un réseau de centres animaliers connectés et d'informations centralisées et partagées en temps réel, le Groupe dispose également de puissants outils digitaux comme "Vigipet". Déjà riche de près de 8000 abonnés, cette page Facebook relie les centres animaliers aux propriétaires à la recherche de leur fidèle compagnon égaré. Aidés par les nombreux partages des annonces, des dizaines d'animaux ont déjà retrouvé leur foyer grâce à Vigipet !

VOS CONTACTS POUR TOUTE DEMANDE DE RENDEZ-VOUS :

Vos contacts pour toute demande de rendez-vous :

AUDREY CHAZAL
RESPONSABLE ADV
MARCHES PUBLICS

STEPHANIE PEYHARDI
ASSISTANTE COMMERCIALE
CONTRATS – CHATS LIBRES

ALBANE PERRAULT
RESPONSABLE DE SITE

Tél : 05 53 89 64 48

Mail : a.chazal@sacpa.fr

Tél : 05 53 89 74 63

Mail : s.peyhardi@sacpa.fr

Tél : 06.11.11.70.95

Mail : albane.perrault@sacpa.fr

Pour nous joindre

Groupe SACPA

SIEGE SOCIAL : 12 Place Gambetta – 47700 CASTELJALOUX

Tél : 05 53 89 60 59 (Service commercial : tapez 1 / Fondation Clara : tapez 5)

Mail : contact@sacpa.fr

<http://groupesacpa-chenilservice.fr/accueil-collectivites.html>





RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2021

Sommaire

- I. Indicateurs & Chiffres-clefs..... page 3**
- II. Bilan..... page 4**
- III. Recettes et affluences par événement..... page 4**

Indicateurs et Chiffres-clefs

Année 2021

	2021		2019		2018					
	Locations de salles	Prestations annexes	Locations de salles	Prestations annexes	Locations de salles	Prestations annexes				
Recettes H.T.	24490,04 €	41363,10 €	124 006,23 €	126 069,20 €	112 743,41 €	111 221,30 €				
Totaux	65853,14 €		250 075,43 €		223 964,71 €					
<p><i>En 2021, les recettes sont en baisse de près de 27% par rapport à l'année précédente</i> <i>Pour le calcul des indicateurs, nous faisons le choix de comparer aux années 2018 et 2019, dernières années de référence avant la pandémie de Covid-19.</i></p>										
TYPE D'EVENEMENTS	2020		2019		2018		VARIATIONS			
	Nb	Af-fluences	Nb	Af-fluences	Nb	Af-fluences	De 2019 à 2020		De 2018 & 2019 à 2020	
							Nb	Af-fluence	Nb	Af-fluence
Spectacles	12	8555	12	19633	23	51398	0%	-56%	-31%	-76%
Salons & Congrès	7	8 250	20	41 350	11	26 517	-65%	-80%	-55%	-76%
Repas & Soirées	2	1 080	8	8 805	7	8 172	-75%	-88%	-73%	-87%
Evénements sportifs	1	1 400	6	17 710	4	2 900	-83%	-92%	-80%	-86%
Résidences de pré-production	0	0	2	0	0	0	-		-	
Autres (Don du sang, parking CD60)	3	3000	2	450	0	0	50%	567%	200%	1233%
	25	22285	50	87948	45	88987	-50%	-75%	-47%	-75%

Bilan

En 2021, la pandémie de COVID-19 qui a débuté en 2021 a continué de perturber l'activité de l'Elispace. En effet, une part importante des événements que nous accueillons ont été reportés et/ou annulés.

Le public est de retour à l'Elispace à partir du début du mois de juin, avec le report du festival *Blues autour du zinc*, qui enregistre des fréquentations tristement faibles.

L'affluence annuelle globale de l'Elispace reste sérieusement en berne, avec une baisse de 75% par rapport à l'année 2019, et la pandémie impacte aussi lourdement le résultat d'exploitation, qui est également catastrophique.

Recettes et affluences par événement

2021				RECETTE HT			RECETTE TTC
DATE	MANIFESTATION	TYPE MANIF	Total ENTR	LOCATION	PRESTAS	TOTAL HT	TOTAL TTC
Mercredi 27 janvier	Examen SSIAP	réunion	6	85,00 €		85,00 €	102,00 €
Lundi 8 mars	Examen SSIAP	réunion	6	85,00 €		85,00 €	102,00 €
Vendredi 2 avril	Sécu routière Prefecture	Extérieur	0	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Les 12 et 13 juin	Salon du Tatouage	salon	500	0,00 €	3 394,00 €	3 394,00 €	4 072,80 €
Vendredi 25 juin	BADZ - Ninjinski-Last Train	concert	200				
Samedi 26 juin	TRUST	concert	150				
Lundi 28 juin	KEREN ANN	concert	65				
Mardi 29 juin	Johnny Montreuil - SSUPREM	concert	150				
Mercredi 30 juin	Sweet Scarlett-Kaz Hawkins	concert	150	0,00 €	7 457,10 €	7 457,10 €	8 948,52 €
			715				
Dimanche 29 aout	Salon de la carte postale	salon	500	0,00 €	1 804,00 €	1 804,00 €	2 164,80 €
V3, S4 et D 5 Sept	Salon de l'Habitat	salon	6 000	8 624,03 €	4 639,40 €	13 263,43 €	15 916,11 €
Mardi 7 sept	Défi Inter Entreprises	Repas	970	- €	- €	- €	- €
Vend 24 sept	Concert Rentrée Musicale	concert	900	- €	- €	- €	- €
Dim 26 sept	Repas Centre Vacc	repas	90	- €	- €	- €	- €
Jeudi 30 sept	AG du COS	salon	200	- €	468,00 €	468,00 €	561,60 €
Jeudi 7 Oct	Réunion REGION	congrès	150	- €	1 380,50 €	1 380,50 €	1 656,60 €
Dim 17 oct	Election Miss Picardie	spectacle	2 000	- €	2 423,10 €	2 423,10 €	2 907,72 €
Vend 5 et Sam 6 de	Congrès des maires de l'Oise	congrès	400	5 239,25 €	5 013,65 €	10 252,90 €	12 303,48 €
Mardi 23 Nov	Rencontres Territoires	salon	1000	3 585,00 €	2 306,00 €	5 891,00 €	7 069,20 €
Dim 28 nov	Gala Gym La Vaillante	sport	1400	- €	1 762,25 €	1 762,45 €	2 114,94 €
3 et 4 déc	Cirque FIQ! Théâtre du Bvsis	spectacle	1500		4 202,50 €	4 202,50 €	5 043,00 €
Samedi 11 dec	Jeff Panaoloc	spectacle	1240	2 757,26 €	2 634,90 €	5 392,16 €	6 470,59 €
Dim 12 déc	Arbre de Noel SNCF	spectacle	1500	2 545,00 €	3 161,70 €	5 706,70 €	6 848,04 €
Vend 17 dec	Concert de Noel	spectacle	700	- €	- €	- €	- €
17, 18 & 19 dec	Distribution des jouets NPT	autre		1 569,50 €	716,00 €	2 285,50 €	2 742,60 €
TOTAL			20492	24490,04	41363,1	65853,34	79024

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2021



BEAUVAIS

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.1.	LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.1.1.	Objet et étendue de la délégation	4
1.1.2.	Autorité délégante	4
1.1.3.	Délégataire	4
1.1.4.	Organigramme nominatif des dirigeants	4
1.1.5.	Nature et date de prise d'effet du contrat	4
1.2.	LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE	5
1.2.1.	Les services fournis	5
1.2.2.	Les installations	5
1.2.3.	Le partage des charges entre le délégataire et le délégant	5
2.	LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER	6
2.1.	PRÉSENTATION DU COMPTE DE RESULTAT	6
2.1.1.	Les règles comptables	6
2.1.2.	Le compte de résultat	7
2.2.	COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT	9
2.2.1.	Activité et chiffre d'affaires	9
2.2.2.	Charges d'exploitation	9
2.3.	COMPTE RENDU BILANIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS	15
2.3.1.	Etat de variation de patrimoine	15
2.3.2.	Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué	15
2.3.3.	Programme contractuel d'investissements	16
2.3.4.	Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année	16
2.3.5.	Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise	16
2.4.	ENGAGEMENTS FINANCIERS	17
2.4.1.	Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité	17
2.4.2.	Les engagements à incidences financières en matière de personnels	17
3.	LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	18
3.1.	ÉVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE	18
3.2.	EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE	20
3.3.	ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS	21
3.3.1.	Evolution du nombre annuel de crémations	21
3.3.2.	Évolution mensuelle de nombre de crémations	22
3.3.3.	Répartition des crémations par sexe	23
3.3.4.	Destination des cendres	24
3.3.5.	Information sur les cérémonies au crématorium	24
3.3.6.	Origine des défunts par lieu de domicile	25
3.4.	AUTRES INDICATEURS DE QUALITE	26
3.4.1.	Comité d'éthique	26
3.4.2.	Le Temps de mémoire	26
3.4.3.	Registre d'appréciation du service	26
3.4.4.	La communication relative au crématorium	26
3.4.5.	Protection du Travailleur Isolé (PTI) :	26
3.4.6.	La Certification de services Qualicert®	27
3.4.7.	Mise en place d'une Boucle à Induction Magnétique (BIM) ou boucle auditive :	28
4.	LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE	29
4.1.	Les FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	29

4.2.	LE COMPTE RENDU TECHNIQUE	29
4.2.1.	Les horaires d'ouverture	29
4.2.2.	Les moyens en personnel	29
4.2.3.	La formation	29
4.2.4.	La sécurité	30
4.2.5.	Elimination des déchets métalliques	30
4.2.6.	Les tarifs des prestations du service public	32
4.2.7.	La révision des tarifs	32
ANNEXE 1 : RESULTATS DES ENQUETES DE SATISFACTION		33

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La délégation porte sur la gestion du crématorium de Beauvais.

1.1.2. Autorité délégante

La ville de Beauvais.

1.1.3. Déléataire

OGF

Société anonyme au capital de 40.904.385 €

RCS Paris B 542 076 799

Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris

Habilitation n°18-75-0001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Alain COTTET

Directeur délégué : M. Eric CABANNE

Directeur de secteur opérationnel : M. Gaétan DELGEHIER

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat de délégation de service public par voie d'affermage, signé le 29 mai 2017 pour une durée de dix années prenant effet le 1^{er} juillet 2017, soit une échéance au 30 juin 2027.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Le délégataire est chargé :

- De la crémation des corps des personnes décédées sur le territoire communal ;
- De la crémation des personnes décédées hors du territoire communal, dans la limite des règlements en vigueur et des capacités techniques du crématorium ;
- De la crémation des pièces anatomiques provenant d'établissements de soins ou de restes mortels exhumés, conformément à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de la délégation qui lui est confiée le Délégataire prend en charge les opérations suivantes :

- La réception des cercueils ;
- L'accueil des familles ;
- L'organisation des cérémonies conformément à la demande des familles ;
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans l'équipement de crémation ;
- La crémation des cercueils ;
- La pulvérisation des cendres ;
- La fourniture des réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres ;
- La gestion du site cinéraire ;
- Le recueil des cendres dans une urne remise à la famille, ou le dépôt au columbarium à la demande de celle-ci, ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire pour les familles qui le souhaiteraient, ou l'inhumation dans une sépulture traditionnelle ou une concession cinéraire ;
- La prise en charge pour procéder gratuitement, sur demande des familles et avec accord de la Collectivité, à la crémation des corps des sapeurs-pompiers décédés à la suite d'un accident ou d'une maladie contractée en service commandé ;
- L'organisation d'une cérémonie annuelle à la mémoire de tous les défunts.

1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :

- Des locaux ouverts au public : un hall d'accueil, une salle de cérémonies, une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil et de remise de l'urne, une cafétéria, les sanitaires et d'un bureau d'accueil.
- Des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium : une salle d'introduction du cercueil, un local technique contenant l'équipement de crémation et l'équipement de filtration, un local de conservation des urnes, d'un local pour le personnel et d'un bureau administratif.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Les charges sont supportées en totalité par le délégataire.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER**2.1. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RESULTAT****2.1.1. Les règles comptables**

Le crématorium de Beauvais n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, eau, frais postaux et télécoms) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre,
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2021 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1.2. Le compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en euros hors taxes.

CREMATORIUM DE BEAUVAIS - COMPTE EXPLOITATION	2020	2021	Var. 2020/2021
Nombre de crémations cercueil adulte	995	965	-3%
Nombre de crémations cercueil enfant entre 1 et 12 ans	0	2	0%
Nombre de crémations d'un cercueil enfant de moins de 1 an	10	16	60%
Nombre de crémation après exhumation dans un délais de moins de 5 ans	1	0	-100%
Nombre de crémations après exhumation dans un délai de 5 ans et plus	0	4	0%
Nombre de cérémonies d'une durée supérieure à 30 minutes	1	5	400%
Nombre de mises à disposition de la salle de convivialité (par heure)	0	0	0%
Nombre de cérémonial personnalisé	4	13	225%
Nombre de crémations de pièces anatomiques de 100 L ou 30 Kgs max.	29	24	-17%
Nombre de crémations de pièces anatomiques de 200 L ou 60 Kgs max.	0	0	0%
Recettes de crémations cercueil adulte	575 995	558 099	-3%
Recettes de crémations cercueil enfant entre 1 et 12 ans	0	578	0%
Recettes de crémations d'un cercueil enfant de moins de 1 an	1 447	2 313	60%
Recettes de crémations après exhumation dans un délais de moins de 5 ans	579	0	-100%
Recettes de crémations après exhumation dans un délai de 5 ans et plus	0	1 156	0%
Recettes de cérémonies d'une durée supérieure à 30 minutes	130	651	399%
Recettes de mise à disposition de la salle de convivialité (par heure)	0	208	0%
Recettes de cérémonial personnalisé	480	1 557	225%
Recettes de crémations de pièces anatomiques de 100 L ou 30 Kgs max.	8 395	6 938	-17%
Recettes de crémations de pièces anatomiques de 200 L ou 60 Kgs max.	0	0	0%
Recettes de dispersion des cendres	2 451	1 510	-38%
Recettes de dépôt provisoire de l'urne au crématorium (par mois après le 1er mois)	2 298	2 182	-5%
Recettes de plaque mémoire ou gravure sur le mur de la mémoire - Concession de 10 ans	626	781	25%
Plateau d'introduction pour les cercueils faits de matériaux autres que le bois	0	42	0%
Total recettes annuelles	592 400	576 017	-3%

Personnel	99 925	98 547	-1%
Salaires	72 077	72 676	1%
Charges sociales	27 848	25 871	-7%
Charges énergie	35 271	31 918	-10%
Gaz	23 287	20 636	-11%
Electricité	11 984	11 282	-6%
Achats	6 250	8 419	35%
Eau	663	608	-8%
Fournitures diverses et administratives	2 179	1 978	-9%
Réactifs	0	0	0%
Évacuation des résidus	2 783	5 119	84%
Pastilles réfractaires	265	594	124%
Tenues /équipement	359	120	-67%
Autres achats	0	0	0%
Services extérieurs	50 143	51 350	2%
PTI (téléphone - protection des travailleurs isolés) :	216	216	0%
Entretien des espaces verts	3 660	3 247	-11%
Entretien de l'équipement de crémation	29 558	31 802	8%
Entretien des locaux	9 716	11 808	22%
Gros Entretien et Renouvellement	0	0	0%
Réparations diverses	0	0	0%
Contrôles réglementaires	5 315	1 760	-67%
Assurance	1 604	1 677	5%
Sécurité	73	840	1046%
Autres services extérieurs	2 530	2 000	-21%
Frais postaux et de télécommunications	530	0	0%
Publicité	0	0	0%
Autres services extérieurs	2 000	2 000	0%
Autres charges	3 681	27	-99%
Total charges d'exploitation proportionnelles	197 799	192 261	-3%
Impôts et taxes	14 593	12 012	-18%
Taxes Foncière	6 196	6 377	3%
Cotisation Foncière des entreprises (CFE)	1 882	1 938	3%
Taxe organique (C3S)	948	922	-3%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	5 568	2 775	-50%
Frais d'administration générale	47 984	48 961	2%
Redevance collectivité	88 975	86 548	-3%
Redevance fixe	46 399	46 878	1%
Redevance variable (160€/crem au-delà de 750/an)	42 576	39 669	-7%
Amortissement investissements concessifs	156 026	159 119	2%
Total charges annuelles	505 377	498 900	-1%
Résultat avant IS	87 023	77 116	-11%
IS	27 865	21 207	-24%
Résultat Net	59 158	55 909	-5%

2.2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

2.2.1. Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction du système de facturation GESCO.

Pour l'année 2021, le chiffre d'affaires du crématorium s'élève à 569 084 €, pour 1 012 crémations facturées contre 586 415 € pour 1 035 crémations en 2020. La baisse du chiffre d'affaires est directement liée à la baisse du nombre de crémations par rapport à l'année passée.

Le chiffre d'affaires des autres produits se porte quant à lui à 6 932 € en 2021 contre 5 984 € en 2020 soit une hausse 948 €. Il se compose essentiellement du chiffre d'affaires liées au dépôt provisoire d'urne, aux dispersions de cendres, et aux cérémonies personnalisées.

Le chiffre d'affaires de 2021 est détaillé comme suit :

	2020		2021	
	Quantité	CA HT	Quantité	CA HT
Crémation				
- Cercueil adulte	995	575 994€	965	557 955 €
- Cercueil enfant (1-12 ans)	0	0 €	2	578 €
- Cercueil enfant (-1 an)	10	1 446 €	16	2 313 €
Exhumation				
- Moins 5 ans (depuis inhumation)	1	579 €	0	0 €
- Après 5 ans (depuis inhumation)	0	0 €	4	1 156 €
- Crémation demande d'une collectivité	0	0 €	1	144 €
Recettes de crémations de pièces anatomiques	29	8394 €	24	6 938 €
Sous-total crémation	1 035	586 415 €	1 012	569 084 €
Autres prestations				
- Salle de cérémonie	1	130 €	7	859 €
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir	47	2 450 €	29	1 510 €
- Dépôt provisoire d'urne	136	2 297 €	91	2 182 €
- Cérémonial personnalisé	4	479 €	13	1 557 €
- Recettes de plaque mémoire	4	626 €	5	781 €
- Plateau d'introduction pour les cercueils	0	0 €	1	42 €
Sous total « autre CA »	192	5 984 €	146	6 932 €
Total		592 400 €		576 017 €

2.2.2. Charges d'exploitation

2.2.2.1. Charges de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2021 à **98 547 €** contre 99 925 € en 2020. Il s'agit des salaires et charges sociales des agents titulaires et assistants qui interviennent sur le crématorium (agents de crémation, assistant commercial et administratif).

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Une quote-part du salaire du Directeur du secteur opérationnel estimée à 5% de son temps a été prise en compte pour son activité d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium.

EXPLOITATION

	Heures Travaillées	Heures Payées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2020	1 720	1 933	28 414	9 752	38 166
2021	1 628	1 952	29 341	9 413	38 753

hors polyvalence et participation

ENCADREMENT

	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2020	1 870	38 293	16 603	54 896
2021	1 279	29 125	12 094	41 220

hors participation

	Polyvalence entrante				Polyvalence sortante			
	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total Ms	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total Ms
2020	231	3 616	1 141	4 757	-	-	-	-
2021	718	11 738	3 870	15 608	-	-	-	-

2.2.2.2. Charges d'énergie**Gaz**

La consommation de gaz correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année 2021 ressort à **20 636 €**, soit un coût par crémation de 20,41€.

En euros HT	2020	2021
Coût du gaz	23 287	20 636
Coût unitaire par crémation	22,50	20,41

2021	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21
Gaz KWH	51 515	43 992	33 931	38 165	35 895	38 186

2021	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
Gaz KWH	42 130	44 936	45 251	53 805	54 097	50 119

Total	2020	2021	Var.VAL	Var.%
Gaz KWH	548 433	532 022	-16 411	-3%

La baisse du coût du gaz s'explique en partie par la baisse de l'activité, et la baisse du prix de la molécule sur 2021 par rapport à 2020.

Electricité

La consommation d'électricité mentionnée correspond aux factures du crématorium. Le coût total de l'électricité pour l'année 2021 s'élève à **11 282 €**, soit 11,43 € par crémation.

En euros HT	2020	2021
Coût de l'électricité	11 984	11 282
Coût unitaire par crémation	11,91	11,43

2021	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21
Electricité KWH	8 024	7 572	5 764	5 001	4 855	4 433

2021	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
Electricité KWH	3 536	3 708	3 846	4 683	6 066	13 376

Total	2020	2021
Electricité KWH	69 527	70 864

Var.	Var. %
1 337	2%

2.2.2.3. Achats

Eau

La consommation d'eau s'élève à **608 €** en 2021 contre 663 € en 2020. La charge est sur la base de factures reçues.

En euros HT	2020	2021
Coût d'eau	663	608
Coût unitaire par crémation	0,64	0,60

Fournitures diverses et administratives

Cette charge correspond à la maintenance de l'imprimante, la location de la fontaine à eau et de consommables pour les boissons proposées aux familles ainsi qu'aux achats de fournitures administratives et d'entretien.

Le coût total est de **1 978 €** contre 2 179 € en 2020.

La répartition des frais :

	2020	2021
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	145	79
Fontaine à eau (CHATEAU D'EAU)	185	374
Fournitures d'entretien (RAJA)	888	0
Fournitures administratives (JPG, STACI)	55	922
Cartes de visite	244	143
Achat petits équipements	401	460
Colonne désinfection pour gel hydroalcoolique	260	0
TOTAL	2 178	1 978

Evacuation des résidus

Ce poste regroupe les frais de traitement des déchets funéraires pour un montant de **5 119 €** contre 2 783 € en 2020.

	2020	2021
Traitement réactifs usagé (VEOLIA)	0	1 408
Traitement déchets médicaux (PROSERVE DASRI)	2 651	3 507
Eaux usées (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BEAUVAIS)	132	0
Décharge (ATI)	0	204

Pastilles réfractaires

Ce poste correspond à l'achat de pastilles réfractaires pour identification des cendres. Le montant s'élève à **594 €** en 2021 contre 265 € en 2020.

Tenues/Equipements

Ce poste regroupe les frais liés aux tenues vestimentaires du personnel. En 2021, la charge s'est élevée à **120 €** contre 359 € en 2020.

2.2.2.4. Services extérieurs**Protection des travailleurs isolés**

Ce poste contient l'abonnement annuel de télésurveillance par l'entreprise « Fiducial sécurité humaine » pour l'équipement de travailleur isolé. Le montant est de **216 €** en 2021 comme sur l'année précédente.

Entretien extérieur & espaces verts

Le poste regroupe le contrat standard d'entretien des espaces verts par l'entreprise « Fleurs in paysagiste décoration », ainsi que l'entretien de la toiture pour un montant total de **3 247 €** contre 3 660 € en 2020.

Entretien de l'équipement de crémation

Les dépenses réalisées pour l'entretien de l'équipement de crémation s'élèvent à **31 802 €** contre 29 558 € en 2020.

Elles regroupent :

	2020	2021
Maintenance préventive et curative des équipements de crémation (ATI)	28 132	31 802
Frais des pièces de rechange (ATI)	1 426	0
TOTAL	29 558	31 802

La maintenance préventive est facturée selon un forfait à la crémation. A noter que ce forfait a augmenté en 2020, car jusqu'en mars 2020, la maintenance qui était facturée pour une configuration sans filtration a été valorisée depuis juillet 2020 pour une configuration avec filtration et manipulation de réactif. Le forfait a ainsi augmenté de 60 % (impact année pleine sur 2021).

Entretien des locaux

Le poste regroupe tous les frais liés à l'entretien du crématorium. Le montant s'élève à **11 808 €** en 2021 contre 9 716 € en 2020.

Ce poste regroupe :

	2020	2021
Entretien des locaux et des vitres (AGENOR CREIL)	8 508	9 015
Maintenance de la climatisation	1 012	983
Maintenance incendie (EUROFEU)	195	108
Divers entretiens et réparations (remises en état peintures)	0	1 702
TOTAL	9 715	11 808

Gros entretien et renouvellement

Ce poste regroupe les gros travaux d'entretien de l'équipement de crémation. Aucuns travaux sur l'équipement de crémation n'ont été comptabilisés depuis N-1.

Contrôles réglementaires

Ce poste regroupe les frais de contrôles obligatoires liés à l'activité. En 2021, les frais liés aux contrôles réglementaires sont à **1 760 €** contre 5 315 € en 2020

Le détail des contrôles réalisés :

	2020	2021
Contrôle des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	220	220
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	250	430
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	4 560	0
Conformité électrique (BUREAU VERITAS)	285	285
Contrôle thermographie (BUREAU VERITAS)	0	225
Contrôle des dispositifs de sécurité installations de crémation (BUREAU VERITAS)	0	600
TOTAL	5 315	1 760

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **1 677 €** en 2021 contre 1 604 € en 2020 pour le crématorium de Beauvais.

Sécurité

Ce poste de charge regroupe l'abonnement de télésurveillance auprès du fournisseur GROUPE SCUTUM. L'abonnement annuel sur 2021 s'élève à 840 € contre 73 € en 2020.

2.2.2.5. Autres services extérieurs

Frais postaux et Télécom

Le poste est nul sur 2021. Pour mémoire sur 2020, le poste comprenait les frais de communications téléphoniques et de fax.

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient compris dans les frais d'administration. Néanmoins, les comptes peuvent comporter des frais postaux liés à des envois ponctuels.

Autres services extérieurs

Le montant de ce poste s'élève à 2 000 € comme sur l'exercice précédent. Il comprend uniquement les honoraires du commissaire aux comptes.

2.2.2.6. Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à 12 012 € en 2021 contre 14 593 € en 2020 et comprennent la Contribution Economique Territoriale (CET), la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à 1 938 € sur 2021 contre 1 882 € en 2020.
- La CVAE a été calculée en retenant le taux de 0,75% de la valeur ajoutée du crématorium de l'exercice (taux retenu au niveau du groupe OGF) auquel s'est ajouté une taxe additionnelle de 3.46%, et 1% de frais de gestion.

Pour 2021, la CVAE se porte ainsi à 2 775 € contre à 5 568 € en N-1. La baisse de cette cotisation est principalement liée à la baisse du taux d'imposition passant de 1,50% à 0,75% entre 2020 et 2021.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à 922 € en 2021 contre 948 € en 2020.

TAXE FONCIERE :

La taxe foncière est de 6 377 € pour 2021 contre 6 196€ en 2020.

2.2.2.7. Frais d'administration générale

Ces frais qui s'élèvent à **48 961 €** en 2021 contre 47 984 € en 2020 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Pour 2021, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à 8,5 % des produits d'exploitation contre 8,10% en 2020. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

2.2.2.8. Redevance collectivité

Le montant total de la redevance est de 86 548 € en 2021 contre 88 975 € en 2020.

Le contrat de DSP prévoit une partie fixe et une partie variable :

- Une redevance fixe pour un montant de 46 878 € contre 46 399 € en 2020 ;
- Une redevance variable de 166 € par crémation au-delà de 750 crémations par an soit 39 669 € pour 2021 contre 42 576 € en 2020.

Variable de 160 €	160
Indexation tarif	1,04174
Revalorisation de la variable	166,68
Nb de crémations	988
Nb de crémations supérieur à 750	238
Redevance variable 2021	39 669,46

2.2.2.9. Dotations aux amortissements

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

Les dotations sont de 159 119 € contre 156 026€ en 2020.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **ANNEXE 1**.

2.2.2.10. Impôts sur les sociétés

Le taux d'imposition sur les sociétés calculé par OGF est de 27,50% pour 2021 (Taux retenu à titre de simplification par le groupe OGF en fonction des variations fiscales 2021).

Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

2.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

2.3.1. Etat de variation de patrimoine

Le détail des acquisitions vous est présenté ci-après :

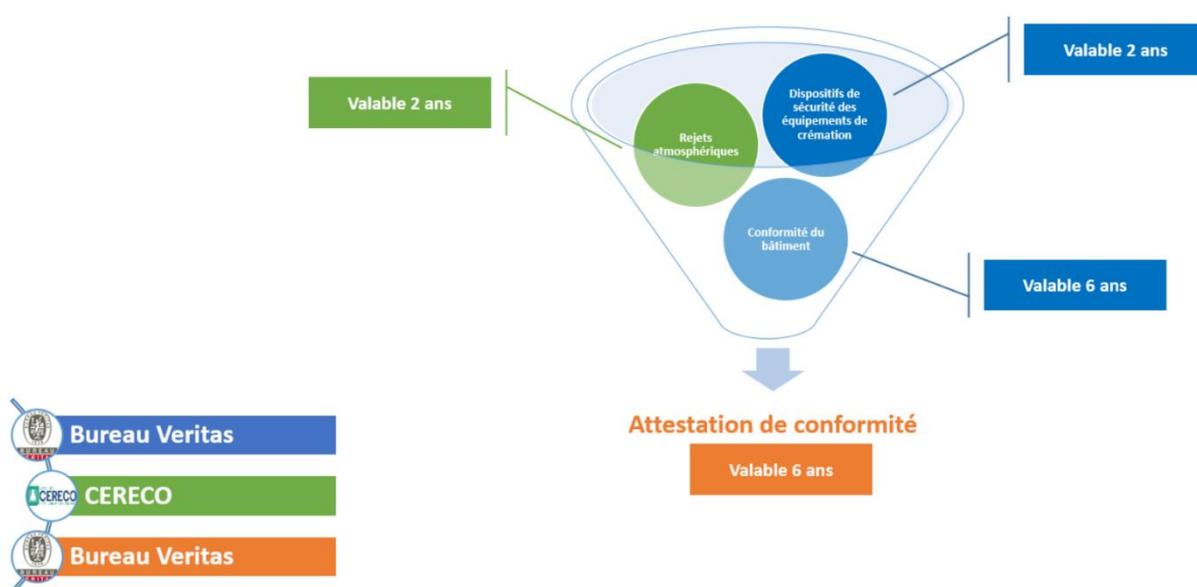
immos	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Dotations 2021
01AGC0000001926	DECORATION DE LA SALLE DE REMISE DES URNES	01/01/2021	1 387	78	01/07/2027	213
01AGC0000001925	DE LA SALLE DE REMISE DES URNES	01/01/2021	401	78	01/07/2027	62
01AGC0000001932	PRIME ASSURANCE OUVRAGE 2018 01 001 CONTRAT 7657021	06/01/2021	7 461	77	06/06/2027	1 192
01MC00000000712	DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	973	48	01/04/2025	182
01MI44010000000	MONITEUR	21/05/2021	1 002	48	21/05/2025	153

2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

2.3.2.1. Conformité des installations du crématorium

Les crématoriums sont soumis à une réglementation stricte, notamment en ce qui concerne le respect des normes de conformité qui leur sont applicables pour exercer leur activité. Dans ce cadre, ces établissements font l'objet de divers contrôles, destinés à vérifier qu'ils respectent les conditions d'exercice.

Pour simplifier la mise en œuvre de ces contrôles, le Gouvernement a allégé la procédure qui leur est applicable, notamment en ce qui concerne l'attestation délivrée à la suite de la visite de conformité du bâtiment. Ce document, initialement remis par le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS), est désormais édité par un organisme de contrôle accrédité par le Comité français de l'accréditation depuis le 1^{er} mars 2021. Nous avons fait le choix de travailler avec Bureau Veritas qui, à compter de cette date, nous délivre les attestations de conformité de nos



Ci-dessous un état des contrôles réglementaires réalisés au crématorium :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date du dernier contrôle des rejets
07/09/2020	2	06/09/2022	23/02/2022

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle du contrôle :
14/09/2021	2	13/09/2023	13/03/2023

Conformité du bâtiment (CR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle du contrôle :
30/01/2020	6	29/01/2026	29/07/2025

2.3.2.2. Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien du four de crémation sont assurés par la société ATI depuis l'installation du nouvel équipement de crémation.

Ce contrat garantit des visites préventives toutes les 500 crémations, dans lesquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage de l'équipement de crémation. De plus, il s'agit d'un contrat de maintenance de garantie totale incluant les visites curatives et le changement de pièces (hors rebriquage total) si cela est nécessaire. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation de l'équipement de crémation.

Il est également à noter qu'une GMAO a été mise en place en fin d'année afin d'identifier la récurrence des pannes et permettre une amélioration du traitement des dysfonctionnements.

2.3.3. Programme contractuel d'investissements

Sans objet pour 2021.

2.3.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

La salle de remise des urnes a été décorée pour un montant de 1 788 € HT. Par ailleurs, le crématorium a été équipé d'un défibrillateur d'une valeur de 973 € HT.

2.3.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements.

Il n'y a pas de biens de reprise.

2.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS

2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Conformément aux dispositions de la convention de délégation, une caution bancaire a été constituée, auprès du Crédit Lyonnais.

Le montant de garantie autonome a été fixé à 19 364 € pour la durée restant à courir du contrat, soit le 30/06/2027.

Enfin, dans le cadre de la convention, il n'y a aucun engagement de crédit-bail.

2.4.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux pour l'ensemble de son personnel : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. ÉVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

Au 1er janvier 2022, la France compte 67,8 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2021, au même rythme qu'en 2020. En 2021, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, s'établit à + 81 000. En 2016, il avait atteint son niveau le plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et il a continué de baisser depuis lors pour atteindre un point très bas en 2020 du fait de la forte hausse du nombre de décès pendant les deux premières vagues de la pandémie de Covid-19.

En 2021, 738 000 bébés sont nés en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021, soit 3000 naissances de plus qu'en 2020 (+ 0,4 %). Cette remontée met ainsi fin à la baisse observée chaque année entre 2015 et 2020.

Le nombre de décès reste élevé en 2021 à cause de la pandémie et du vieillissement de la population

En 2021, 657 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021) ; c'est 12 000 de moins qu'en 2020 (- 1,8 %), mais nettement plus qu'en 2019, avant la pandémie (+ 44 000, soit + 7,1 %). La hausse de 2019 à 2021 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires, de la manière suivante : + 23 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 14 000 dus à la baisse attendue des quotients de mortalité entre 2019 et 2021 et + 35 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 47 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé au premier semestre (+ 7,7 % toutes causes confondues par rapport au premier semestre 2019). La troisième vague épidémique de début janvier à fin mai 2021 a entraîné 18 000 décès de plus qu'attendus si les quotients de mortalité avaient baissé de 2019 à 2021 au même rythme que sur la période 2010-2019. La quatrième vague durant l'été 2021 a été beaucoup moins meurtrière en France métropolitaine compte tenu de la campagne massive de vaccination et de la poursuite de mesures de restrictions sanitaires. Elle a davantage touché les Antilles et la Guyane où la campagne de vaccination a rencontré plus de réticence. En fin d'année 2021, une cinquième vague touche la France, dont ni l'ampleur ni la durée ne sont connues au moment de la préparation de ce bilan.

Bien qu'en hausse, l'espérance de vie ne retrouve pas en 2021 son niveau d'avant la pandémie

En 2021, l'espérance de vie à la naissance est de 85,4 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les femmes gagnent 0,3 an d'espérance de vie par rapport à 2020 et les hommes 0,2 an. Du fait de la forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie ne retrouve cependant pas son niveau d'avant la pandémie (85,6 ans pour les femmes en 2019 et 79,7 ans pour les hommes).

Bien qu'en recul, l'espérance de vie des femmes en France en 2020 était la plus élevée de l'Union européenne (UE), à égalité avec l'Espagne ; pour les hommes, la France est en position moyenne au sein de l'UE, et reste derrière l'Italie (80,1 ans) et l'Espagne (79,7 ans), pourtant fortement touchées par la pandémie.

La population continue de vieillir avec l'avancée en âge des baby-boomers

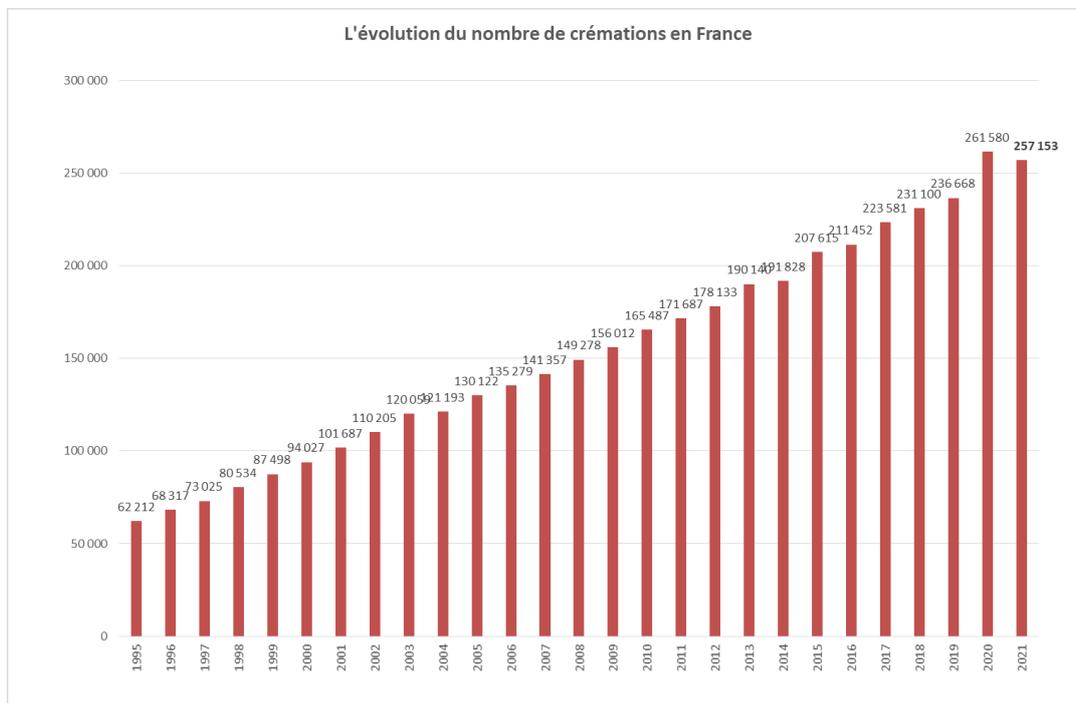
Au 1er janvier 2022, 21,0 % des personnes en France ont 65 ans ou plus et 9,8 % ont 75 ans ou plus. La hausse de la part des 75 ans ou plus dans la population s'accroît en 2022 avec l'arrivée de la première génération du baby-boom dans cette tranche d'âge. La part des 65 ans ou plus augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accroît depuis le milieu

des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des premières générations nombreuses nées après-guerre. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus augmente dans tous les pays de l'UE. En 2020, elles représentent 20,6 % de la population de l'UE, contre 20,2 % en 2019. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce et au Portugal, alors qu'elle n'est que de 14,4 % en Irlande.

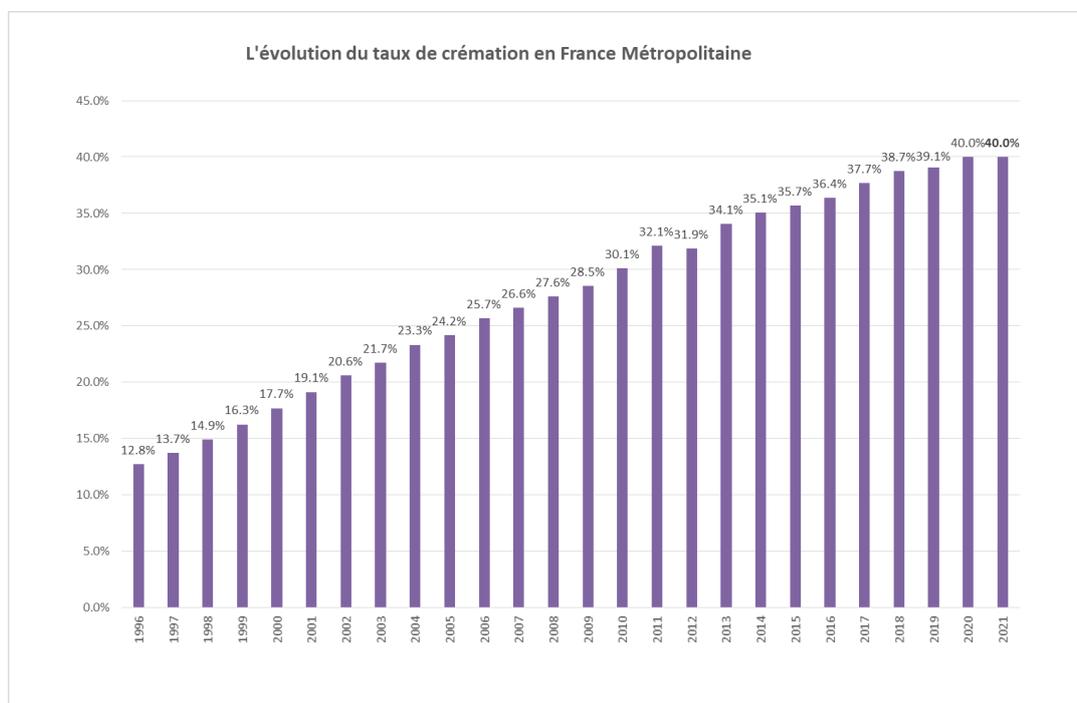
Source : INSEE

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6024136?sommaire=6036447#titre-bloc-17>

3.2. EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE



Y compris principauté de Monaco



Y compris principauté de Monaco

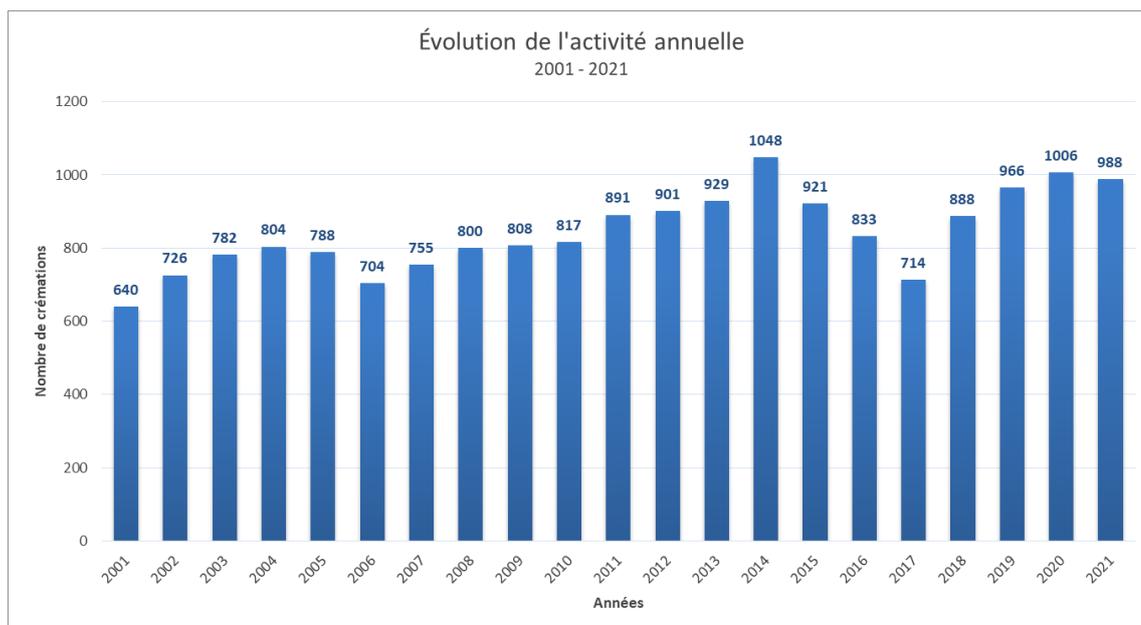
3.3. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

3.3.1. Evolution du nombre annuel de crémations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2021 est en légère baisse par rapport à l'année passée qui a été fortement impactée par la crise épidémiologique du Covid-19.

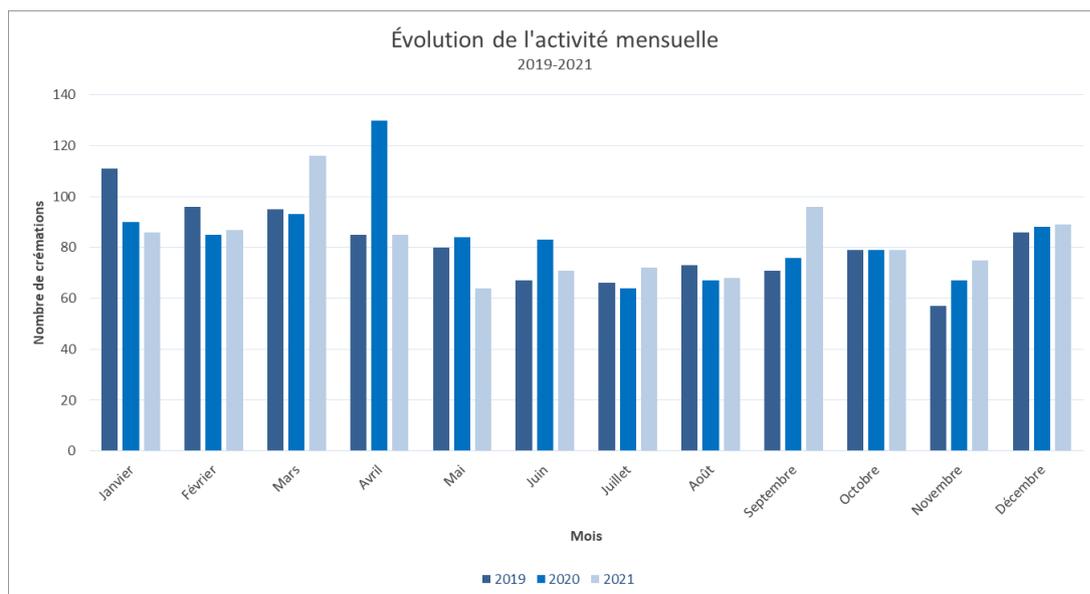
Activité annuelle (Hors pièces anatomiques)		
Années	Nombre de crémations	Évolution
1995	448	-
1996	527	17.6%
1997	529	0.4%
1998	557	5.3%
1999	596	7.0%
2000	574	-3.7%
2001	640	11.5%
2002	726	13.4%
2003	782	7.7%
2004	804	2.8%
2005	788	-2.0%
2006	704	-10.7%
2007	755	7.2%
2008	800	6.0%
2009	808	1.0%
2010	817	1.1%
2011	891	9.1%
2012	901	1.1%
2013	929	3.1%
2014	1048	12.8%
2015	921	-12.1%
2016	833	-9.6%
2017	714	-22.5%
2018	888	24.4%
2019	966	8.8%
2020	1006	4.1%
2021	988	-1.8%

Répartition par types de crémation	
Prestations	2021
Adultes	965
Enfants de moins d'un an	16
Enfants de 1 à 12 ans	2
Crémation à la demande d'une collectivité	1
Sous-total	984
Exhumations de moins de 5 ans	0
Exhumations de plus de 5 ans	4
Sous-total	988
Pièces anatomiques	24
TOTAL	1012



3.3.2. Évolution mensuelle de nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors pièces anatomiques)						
Mois	2019		2020		2021	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	111	111	90	90	86	86
Février	96	207	85	175	87	173
Mars	95	302	93	268	116	289
Avril	85	387	130	398	85	374
Mai	80	467	84	482	64	438
Juin	67	534	83	565	71	509
Juillet	66	600	64	629	72	581
Août	73	673	67	696	68	649
Septembre	71	744	76	772	96	745
Octobre	79	823	79	851	79	824
Novembre	57	880	67	918	75	899
Décembre	86	966	88	1006	89	988
TOTAL		966		1006		988



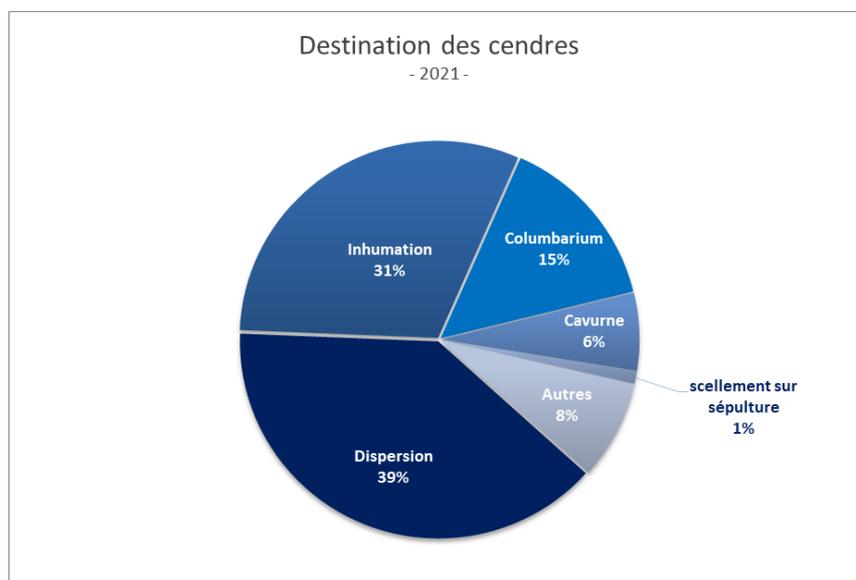
3.3.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité selon la civilité				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	36	49	1	0
Février	34	50	2	1
Mars	55	59	2	0
Avril	27	57	1	0
Mai	21	43	0	0
Juin	25	44	2	0
Juillet	38	33	1	0
Août	33	33	1	1
Septembre	47	46	2	1
Octobre	44	33	1	1
Novembre	31	41	3	0
Décembre	48	39	2	0
Total	439	527	18	4
	966			
Proportions	45.4%	54.6%		
	100.0%			

Évolution du taux de crémation selon la civilité			
Civilité	2019	2020	2021
Homme	58%	55%	45%
Femme	42%	45%	55%

3.3.4. Destination des cendres

Destination des cendres - 2021 -		Nombre de crémations	
Destination	Part		
Dispersion	39.0%	385	
Inhumation	31.0%	306	
Columbarium	14.6%	144	
Cavurne	6.4%	63	
scellement sur sépulture	1.0%	10	
Autres	8.1%	80	
TOTAL	100%	988	



3.3.5. Information sur les cérémonies au crématorium

Fréquentation de la salle de cérémonie - 2021 -		
Prestations	Quantité	Proportions
Avec cérémonie	933	94%
Sans cérémonie	55	6%
TOTAL	988	100.0%

3.3.6. Origine des défunts par lieu de domicile

Ci-dessous est présentée l'activité du crématorium par lieu de domicile du défunt pour les communes ayant apporté plus de cinq crémations. Ces communes représentent plus de 50 % des crémations.

Répartition des crémations selon la commune de décès (Hors exhumations et pièces anatomiques)		
Communes	Nombre de défunts	2021
BEAUVAIS	189	19.2%
CLERMONT	35	3.6%
GOURNAY EN BRAY	33	3.4%
CREIL	26	2.6%
GRANDVILLIERS	25	2.5%
GISORS	23	2.3%
LIANCOURT	20	2.0%
BRETEUIL	20	2.0%
AMIENS	16	1.6%
CHAUMONT EN VEXIN	15	1.5%
SAINT JUST EN CHAUSSEE	12	1.2%
CREVECOEUR LE GRAND	12	1.2%
BRESLES	11	1.1%
HERMES	10	1.0%
NOGENT SUR OISE	9	0.9%
MOREUIL	9	0.9%
BRESLES	9	0.9%
MOUY	8	0.8%
FEUQUIERES	8	0.8%
CHANTILLY	7	0.7%
AGNETZ	7	0.7%
BERTHECOURT	6	0.6%
FORMERIE	6	0.6%
GOINCOURT	6	0.6%
SAINT GERMER DE FLY	6	0.6%
MONTATAIRE	6	0.6%
<i>Autres communes (168)</i>	450	45.7%
TOTAL	984	100%

3.4. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

3.4.1. Comité d'éthique

Sur l'initiative de la Ville de Beauvais, un comité d'éthique peut être mis en place. Sa composition est constituée de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématicistes, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc.).

Ce comité est consultatif et a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

3.4.2. Le Temps de mémoire

Pas de temps de mémoire en 2021 en accord avec la municipalité afin d'éviter les rassemblements dans un contexte épidémiologique fort.

3.4.3. Registre d'appréciation du service

Afin d'évaluer la satisfaction des usagers du crématorium, une enquête de satisfaction est systématiquement remise aux familles, accompagnée d'une enveloppe pré-affranchie.

Par ce processus sécurisé, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire. Ce dernier comprend une grille d'évaluation des prestations ainsi qu'un pavé d'appréciation libre, le but étant d'obtenir une visibilité accrue sur la qualité des services rendus aux familles dans l'établissement.

Pour OGF ou sa filiale, gestionnaire du crématorium, cet outil de suivi est primordial afin de maintenir ou d'améliorer au quotidien la qualité des services rendus aux usagers.

Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par la société INIT puis transmise au crématorium. Après une analyse entre chaque membre du personnel, une communication des résultats accompagnée d'explications est faite au délégant.

La restitution annuelle des résultats du crématorium est présentée en annexe.

3.4.4. La communication relative au crématorium

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

3.4.5. Protection du Travailleur Isolé (PTI) :

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème.

L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



3.4.6. La Certification de services Qualicert®

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 14 janvier 2014.



3.4.7. Mise en place d'une Boucle à Induction Magnétique (BIM) ou boucle auditive :

Afin d'accompagner les personnes handicapées auditives, le crématorium s'est doté d'un système d'aide à l'écoute pour les malentendants porteurs d'un appareil auditif, une boucle à induction magnétique.

En effet, les salles de cérémonie sont des lieux où la communication est centrale. Pour accéder et participer à ces moments, les personnes malentendantes ont besoin d'équipements d'amplification sonore adaptés, sans quoi les bruits de fonds rendent ces moments très inconfortables.

Ainsi, lorsqu'une personne parle dans un micro ou qu'un son est diffusé dans une salle de cérémonie, le son est transmis vers un amplificateur qui diffuse des ondes captées par les prothèses auditives des personnes malentendantes. Le son est dissocié du bruit environnant et des échos ; il semble plus proche.

Sans qu'aucune exigence réglementaire oblige OGF à la l'installation de boucle auditive, une démarche volontaire a été engagée afin de proposer des équipements à la hauteur de la qualité de services rendue dans l'accueil et l'accompagnement des familles au crématorium.

Le pupitre qui est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction est signalé par un pictogramme.



4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2021 comme en 2020, l'activité quotidienne des crématoriums a été fortement impactée par les nouvelles vagues de la pandémie. Nos établissements ont dû une nouvelle fois s'adapter aux mesures gouvernementales, à la vaccination et à l'évolution des mentalités de chacun ce qui a permis aux différents acteurs du funéraire de pouvoir anticiper et de mieux gérer l'accueil des défunts et des familles.

Encore cette année, en collaboration avec vos services, toute l'équipe du crématorium est restée mobilisée pour s'adapter aux nouvelles évolutions réglementaires et veiller au strict respect des mesures sanitaires. Nos décisions ont été dictées par notre volonté de préserver la capacité des familles à accompagner leur proche décédé tout au long des obsèques.

Veiller sur les proches des défunts, c'est également protéger nos collaborateurs dans l'exercice de leurs missions par le maintien des équipements de protection et une communication immédiate des mesures gouvernementales.

4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.2.1. Les horaires d'ouverture

Les crémations sont réalisées, à l'exception des dimanches et jours fériés, aux jours et plages horaires suivants :

Du lundi au vendredi
de 9 heures à 17 heures,
le samedi
de 9 heures à 13 heures.

4.2.2. Les moyens en personnel

Deux personnes à temps plein, Madame Françoise SIMONPIERI, responsable du crématorium et Monsieur Christian MARECHAL, agent de crématorium titulaire ainsi que du personnels suppléants représentant l'équivalent de 0,5 temps plein concourent à la tenue du crématorium pour :

- L'accueil des familles ;
- La réalisation de cérémonie de recueillement ;
- L'accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles ;
- La réalisation des crémations ;
- L'entretien des installations.
- La tenue du planning de crémation et accueil téléphonique ;
- La gestion administrative de l'activité (facturation client, fournisseurs, etc.)

L'encadrement du crématorium est assuré par M. Gaetan DELGEHIER, directeur du secteur opérationnel de Chantilly.

4.2.3. La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- Les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,

- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,
- L'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

4.2.4. La sécurité

Début 2010, un dispositif de protection du travailleur isolé a été déployé au crématorium. Au moindre malaise ou chute du personnel affecté à la conduite de l'équipement de crémation, un boîtier téléphonique met en contact l'opérateur avec un centre d'appel, qui fait intervenir les secours en cas de nécessité.

4.2.5. Elimination des déchets métalliques

Les déchets métalliques ne se consomment pas lors d'une crémation, comme ceux utilisés pour les prothèses, les couronnes dentaires et autres plombages. Les cendres du défunt sont rendues aux proches. Les résidus métalliques sont récupérés et s'agissant de déchets d'activité, ceux-ci doivent être traités dans une filière adaptée comme tout déchet, et valorisés lorsque c'est possible, comme nous y oblige le code de l'environnement.

Les déchets métalliques sont triés puis refondus pour être transformés. Ces nouveaux objets sont alors utilisés par différentes industries comme l'automobile, l'aéronautique ou encore l'électroménager. Notre prestataire garantit que la nouvelle utilisation ne réintègrera pas le domaine de la santé.

Pour les crématoriums avec dons à la Fondation PFG :

Dans les crématoriums gérés par OGF, la valorisation des déchets métalliques réalisée par notre prestataire est confiée à la Fondation PFG, sous l'égide de la Fondation de France, à aucun moment OGF n'est destinataire de ces sommes.

- Bilan annuel 2020 des actions de la Fondation PFG :

La Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG s'engage auprès des associations qui orientent leurs actions autour de l'accompagnement des personnes en fin de vie, du deuil et de la sensibilisation du public à un thème encore tabou en France, la mort. A travers cette Fondation, le Groupe OGF, leader des services funéraires en France, prolonge l'écoute, l'accompagnement et le respect des familles mis en œuvre quotidiennement par ses équipes professionnelles. Représentations théâtrales traitant le sujet du deuil, ateliers de mise en beauté pour les personnes en fin de vie, groupes de paroles, développement des soins palliatifs, études, conférences et formations de bénévoles... A travers ses dons, la Fondation PFG apporte un soutien essentiel aux associations qui traitent ces sujets délicats.

Gouvernance et fonctionnement

Présidée par Alain COTTET, Président-directeur général d'OGF, le conseil d'administration est composé de 6 membres :

- 4 collaborateurs d'OGF,
- 2 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Le conseil joue un rôle essentiel dans les demandes de subventions des associations. Chaque membre donne un avis expérimenté et objectif sur les dossiers présentés pour ensuite délibérer. Si le projet est accepté, la subvention est versée à l'association.

Entre juin et septembre, la Fondation PFG organise un appel à projets annuel.
Retrouvé les actions de la Fondation sur <https://www.pfg.fr/pfg-a-vos-cotes/fondation-pfg>

Pour les crématoriums avec dons à une association :

Dans les crématoriums gérés par OGF, la valorisation des déchets métalliques réalisée par notre prestataire est confiée à une association choisie par l'autorité délégante, à aucun moment OGF n'est destinataire de ces sommes.

En 2021, le montant de la valorisation pour votre établissement s'est élevé à 10 247,86 € pour 327 kg collectés.

LE COMPTE RENDU FINANCIER

4.2.6. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués sur l'année ont été les suivants :

N° prix	Prestation facturée	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021		
		Tarifs H.T.	T.V.A. 20.00%	Tarifs T.T.C.
I – CRÉMATORIUM				
1a	Crémation d'un cercueil adulte	578.18 €	115.64 €	693.82 €
1b	Crémation d'un cercueil enfant entre 1 et 12 ans	289.09 €	57.82 €	346.91 €
1c	Crémation d'un cercueil enfant de moins de 1 an	144.55 €	28.91 €	173.46 €
2a	Crémation d'un cercueil après exhumation à la demande des familles dans un délai de moins de 5 ans depuis l'inhumation	578.18 €	115.64 €	693.82 €
2b	Crémation d'un cercueil après exhumation à la demande des familles dans un délai de 5 ans et plus depuis l'inhumation	289.09 €	57.82 €	346.91 €
3a	Cérémonies d'une durée supérieure à 30 minutes	119.80 €	23.96 €	143.76 €
3b	Mises à disposition de la salle de cérémonie hors crémation (limité à 1 heure)	130.22 €	26.04 €	156.26 €
3c	Mises à disposition de la salle de convivialité (par heure)	104.18 €	20.84 €	125.02 €
4a	Nombre de crémations de pièces anatomiques de 100 L ou 30 Kgs max.	289.09 €	57.82 €	346.91 €
4b	Nombre de crémations de pièces anatomiques de 200 L ou 60 Kgs max.	578.18 €	115.64 €	693.82 €
II – JARDIN DU SOUVENIR				
5a	Dispersion des cendres au jardin du souvenir	52.08 €	10.42 €	62.50 €
5b	Dépôt provisoire de l'urne au crématorium (par mois après le 1er mois)	23.96 €	4.79 €	28.75 €
5c	Plaque mémoire ou gravure sur le mur de la mémoire - Concession de 10 ans	156.26 €	31.25 €	187.51 €
5d	Renouvellement de l'emplacement de plaque sur le mur de la mémoire - Concession de 10 ans	156.26 €	31.25 €	187.51 €

4.2.7. La révision des tarifs

Conformément à la convention pour la délégation de service public concernant la construction et la gestion du crématorium de Beauvais, les tarifs ont été actualisés le 1^{er} janvier 2021 et ont diminué de -0,13 %.

ANNEXE 1 : résultats des enquêtes de satisfaction

Synthèse des résultats

Niveau	
Excellent	≥ 95%
Très bon	de 90% à 94,9%
Bon	de 85% à 89,9%
Moyen	de 80% à 84,9%
Mauvais	< 80%

Evolution (+/- 5 points)	
▶	Stable
▲	Hausse
▼	Baisse

	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	CUMUL 2021	Rappel 2020	Evolution (2021 /2020)
Nombre de questionnaires	9	30	13	40	92	82	
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	88,9%	93,3%	84,6%	82,5%	87,0%	84,1%	▶
L'accueil	100,0%	96,7%	100,0%	92,5%	95,7%	98,8%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	100,0%	96,7%	100,0%	94,7%	96,7%	98,8%	▶
Le confort des locaux	100,0%	100,0%	100,0%	97,5%	98,9%	97,6%	▶
L'Hommage lors de la remise des cendres	100,0%	95,7%	100,0%	93,9%	96,1%	98,6%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	100,0%	100,0%	100,0%	88,9%	94,1%	100,0%	▼



Les Patinoires Modernes

211 avenue Marcel Dassault

60000 BEAUVAIS

03 44 81 72 76

patinoiresmodernes@outlook.fr



CONVENTION DE CONCESSION POUR LE FINANCEMENT, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE LA PATINOIRE MARCEL DASSAULT



PATINOIRE
MARCEL DASSAULT

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

[article VIII.1.1 du contrat]

ANNÉE 2021

(du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021)

Ce document remis à la personne publique est confidentiel. Il comporte des informations uniquement destinées à la ville de Beauvais, gestionnaire du contrat. Toute diffusion publique est interdite.

1. COMPTE RENDU FINANCIER

1.1. COMPTE ANNUEL DE RESULTAT

1.1.1. Précision préalable

Le compte de résultat annuel concerne l'année 2021 qui, pour cause de fermeture administrative en lien avec la pandémie de Covid-19, n'a connu que 6 mois d'exploitation du 4 juillet au 31 décembre 2021.

Les Patinoires Modernes a soumis à la Ville de Beauvais un mémoire de réclamation basé sur l'évaluation des incidences économiques et financières liées à la fermeture et à la réouverture de la patinoire sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. la réclamation indemnitaire portait sur un montant global et forfaitaire de 140.000 €, LPM assurant provisoirement quant à elle les charges suivantes :

- la souscription d'un PGE de 200.000 € (remboursement à négocier)
- les apports de Christian Halmaert à hauteur de 181.000 € depuis le début de la pandémie (à date du 30 juin 2021) ;
- l'absorption des 6 échéances de prêt soit 85.030 € faisant l'objet d'une éventuelle prolongation de contrat à discuter.

Ce mémoire est resté sans réponse à ce jour mais le montant de 140.000 € a été pris en compte dans notre bilan comptable 2021 sous forme de subvention attendue afin de traduire la situation telle qu'espérée.

A l'heure où ces lignes sont écrites, l'absence d'intervention de la Ville de Beauvais se traduit par un découvert bancaire chronique, l'impossibilité de LPM de rembourser les échéances de prêt ni le PGE souscrit pendant la pandémie.

Un sursis est octroyé par le Crédit Agricole avant que les procédures prévues au contrat de prêt ne soient engagées auprès des cautions.

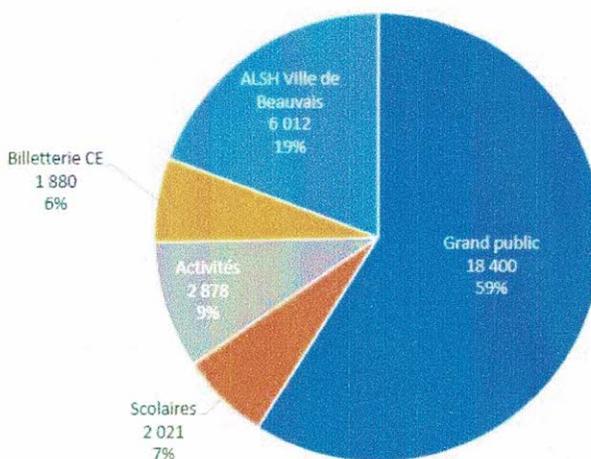
1.1.2. Situation immédiate

A ce jour, LPM connaît une situation de trésorerie très largement déficitaire car, bien que les fréquentations soient à la hauteur, les recettes sont très largement en dessous des attentes.

Cela s'explique par le fait que nous avons assisté depuis la réouverture du 4 juillet 2021 à des passages en caisse massifs de personnes ou groupes constitués munis des tickets achetés pendant la pandémie à hauteur de 6.000 entrées avec la location des patins comprise. Si l'apport en trésorerie que cet achat a représenté au moment de la pandémie nous a permis de « résister » à la crise, aujourd'hui l'emploi de cette billetterie largement diffusée par la Ville de Beauvais nous fait défaut sur les recettes grand public.

Nous sommes donc dans une situation immédiate extrêmement tendue puisque les recettes attendues pour compenser les charges ne sont pas au rendez-vous, en particulier sur les vacances scolaires les plus fréquentées. Ainsi, même en intégrant le versement de la réclamation indemnitaire du 1^{er} semestre, réputée équilibrer la situation économique du contrat sur le premier semestre, nous accusons sur le second semestre un déficit de recettes de l'ordre de 45.000 € HT.

Répartition des entrées au 2nd semestre 2021



1.1.3. Compte de résultat

⇒ Focus Covid

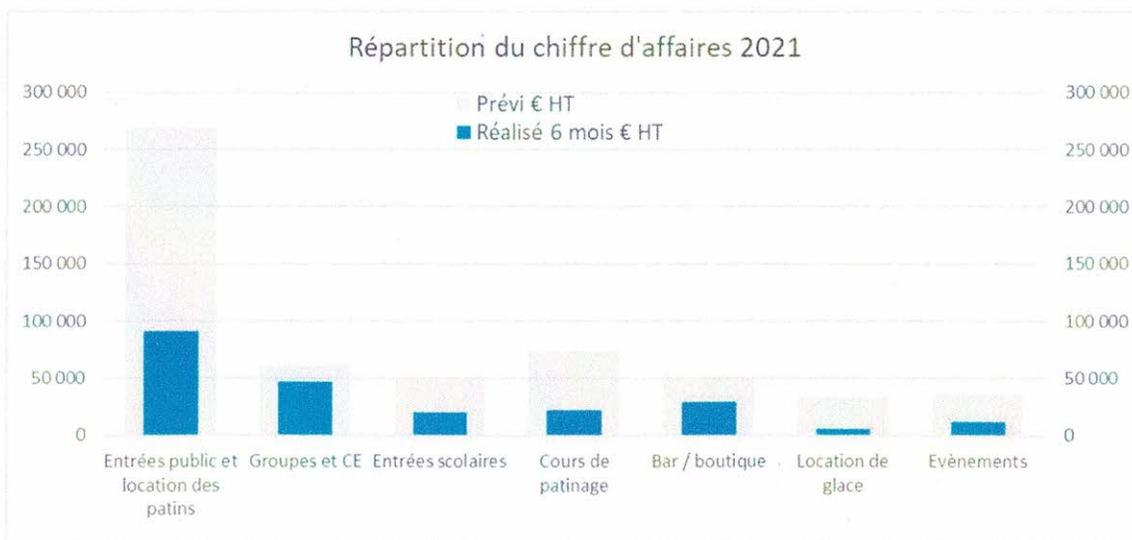
Pour la seconde année consécutive, la pandémie de Covid-19 a fortement perturbé l'exploitation de la patinoire avec seulement 6 mois d'exploitation possible et dans des conditions dégradées ; jauges imposées, puis passe sanitaire demandé aux adultes et finalement aux enfants.

⇒ Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation est de 623.825,72

- Dont les prestations achetées par la ville dans le cadre du contrat pour un total de 75.000 € HT
 - Accueil des scolaires base contrat (216 créneaux x 275 € TTC) : 59.400 € TTC
 - Accueil des ALSH base contrat (4.500 entrées x 6,80 € TTC) : 30.600 € TTC
- Dont 353.743,00 € de subvention d'exploitation
 - Subventions versées : 73.000 €
 - Subvention attendues : 140.000 € (mémoire en réclamation 1^{er} semestre 21021)
 - Fond de solidarité et aides de l'État : 140.743 €

Les recettes propres de la patinoire Marcel Dassault s'établissent ainsi sur les 6 mois d'exploitation, comparativement au prévisionnel du contrat en année N+2 pleine :



⇒ Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation est de 705.698,74 € HT (

- Dont 228.557,80 € de ressources humaines (en baisse actuellement)
- Dont 47.472,00 € de fluides (réduit de -39.215,00 € par rapport à une année pleine)
- Dont 264.369,88 € d'amortissement + 62.306 € d'intérêts versés + 22.715,16 € d'assurance des emprunts

Les charges directes d'exploitation en lien avec l'activité de la patinoire s'établissent ainsi en comparaison du prévisionnel de l'année N+1.



⇒ Bilan

Le bilan établi par notre expert-comptable figure en annexe de ce rapport.

Il montre à une perte de 282.235,69 € HT

*Il provisionne 140.000 € de subvention à percevoir
(mémoire en réclamation du 1^{er} semestre)*

Il conclut à un résultat de -142.235,69 €

1.2. ÉTAT DE VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Certains matériels utilisés pendant la construction ont été cédés pour une valeur de 28.044 € HT.

Compte tenu de travaux de finition sur le bâti et d'investissements nouveaux réalisés afin d'améliorer l'attractivité de l'équipement, le patrimoine de la scét Les Patinoires Modernes est en augmentation sur l'exercice de 105.142 € HT ce qui le porte à 3.651.739 € HT.

1.3. COMPTE RENDU DE LA SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS

Compte tenu des dotations de l'exercice, le montant des amortissements évolue de 252.811 € à 259.594 € soit +10.181 € par an

1.4. COMPTE RENDU DES PENALITES

Sans objet

1.5. ÉTAT DU SUIVI DU PROGRAMME CONTRACTUEL D'INVESTISSEMENT ET RENOUVELEMENT

Aucun renouvellement n'a été réalisé compte tenu de la durée effective d'exploitation depuis l'inauguration de l'équipement

1.6. INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR

Sans objet à ce stade

1.7. ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

La situation fermeture administrative à cause de la pandémie de Covid-19 a bouleversé l'équilibre économique du contrat.

Des fonds de trésorerie ont été constitués par LPM (Christian Halmaert) à hauteur de 181.000 €

Un PGE a été contracté auprès du Crédit Agricole à hauteur de 200.000 €

Un report de remboursement de prêt a été octroyé par le Crédit Agricole à hauteur de 85.030 €

Les aides de la ville se sont montées à :

- 2020 : 110.000 €
- 2021 : en attente de retour du mémoire de réclamation pour le 1^{er} semestre 2021 (140.000 € attendus)

Origine des fonds	Montant € HT	Durée	Garantie	Coût financier
Les patinoires Modernes Christian Halmaert	700.000 €	25 ans	Fonds constitués en compte courant	271.250 €
Les patinoires Modernes Christian Halmaert	50.000	2 ans	Fonds constitués en compte courant En 2020	9.900 €
Les patinoires Modernes Christian Halmaert	131.000 €	2 ans	Fonds constitués en compte courant En 2021	25.950 €
Emprunt #1 Crédit Agricole Brie Picardie	1.400.000 €	25 ans	Contre garantie Ville de Beauvais pour 700.000 €	Intérêts 461.757 € + frais 3.000 €
			Assurance décès incapacité Christian Halmaert pour 1.400.000 €	68.075 €
Emprunt #2 Crédit Agricole Brie Picardie	1.400.000 €	18 ans	Contre garantie Ville de Beauvais pour 700.000 €	Intérêts 289.384 € + frais 3.000 €
			Contre garantie BPI pour 700.000 €	
			Assurance décès incapacité Christian Halmaert pour 1.400.000 €	68.075 €

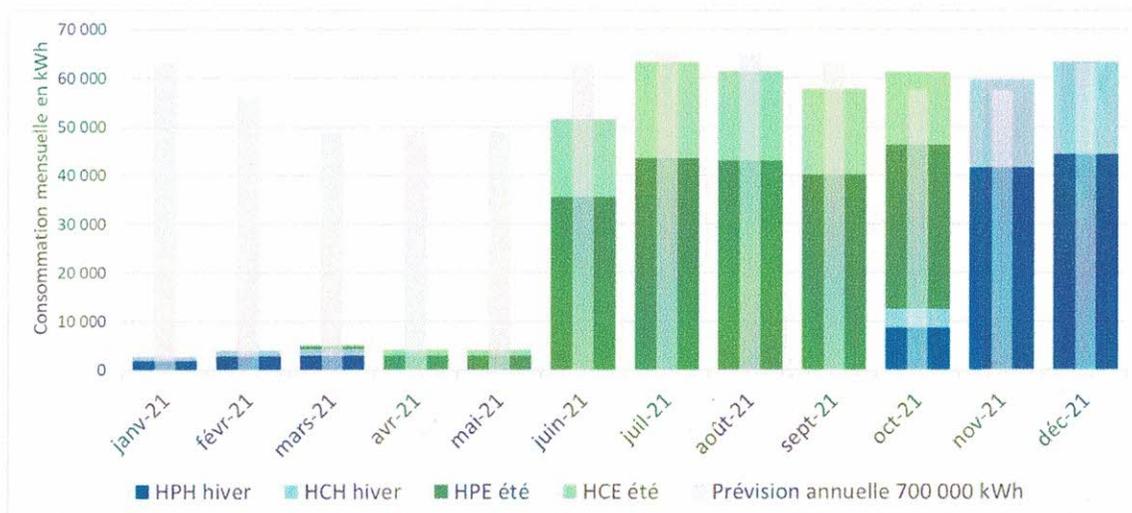
PGE Crédit Agricole Brie Picardie	200.000 €	Durée non fixée Garanti par l'État	?
Report de remboursement d'emprunts	85.030 €	Durée 6 mois Remboursement à 25 ans + 6 mois	?
Totaux	3.966.030 €	Christian Halmaert : 881.000 Ville de Beauvais : 1.400.000 € Banque Public d'investissement : 700.000 € PGE 200.000 €	1.200.391 €
		Assurance décès incapacité Christian Halmaert : 2.800.000 €	

2. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

2.1. PERFORMANCES ENERGETIQUES

2.1.1. Consommations énergétiques par énergie et par usage

La consommation d'électricité est conforme aux prévisions sur les 6 mois d'exploitation concernant par l'exercice 2021 :



2.2. INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION / MAINTENANCE

2.2.1. Liste des opérations de maintenance courante

Groupes de production d'eau glacée : interventions sous garantie

Surfaceuse : vidanges et entretien courant

2.2.2. Nombre et nature des dépannages effectués

Dépannages sous garantie.

2.2.3. Commentaire général sur l'état des biens , synthèse des informations, évolutions

A ce stade, les installations sont en très bon état.

2.2.4. Copie des procès-verbaux des contrôles réglementaires

Les procès verbaux de contrôle des installations sont disponibles à la patinoire :

- Vérification d'accessibilité 18/12/2019,
- Vérification des extincteurs le 23/12/2021,
- Test du SSI le 23/12/2021,,
- Contrôle des installations ascenseur le 29/12/2021,
- Procès-verbal d'essai de résistance au feu des rideaux valable jusqu'au 11 janvier 2022,
- Défibrillateur 23/12/2021,
- Vérification des installations électriques (Syldelec) le 27/09/21

2.2.5. Analyse de la qualité des ouvrages, propositions d'amélioration

Sans objet

2.2.6. Analyse sur les insuffisances pour répondre aux besoins des usagers ou appliquer la réglementation en vigueur

Sans objet

2.2.7. Compte rendu de la veille technologique (Art X.1.5 – maintien en l'état requis)

Les installations techniques sont en bon état et répondent parfaitement à l'usage demandé, dans le respect des performances énergétiques annoncées

2.2.8. État des interruptions des prestations ou insuffisances

Sans objet

2.3. BILAN DES TRAVAUX ET DU GER

2.3.1. Liste des ouvrages et biens mis en service dans l'année

Seconde phase de réception d'ouvrage (commission de sécurité du 23/12/2021)

- Mezzanine
- Salle de séminaire
- Vestiaires

2.3.2. Mise à jour de l'inventaire des biens

Pas d'inventaire établi à ce jour

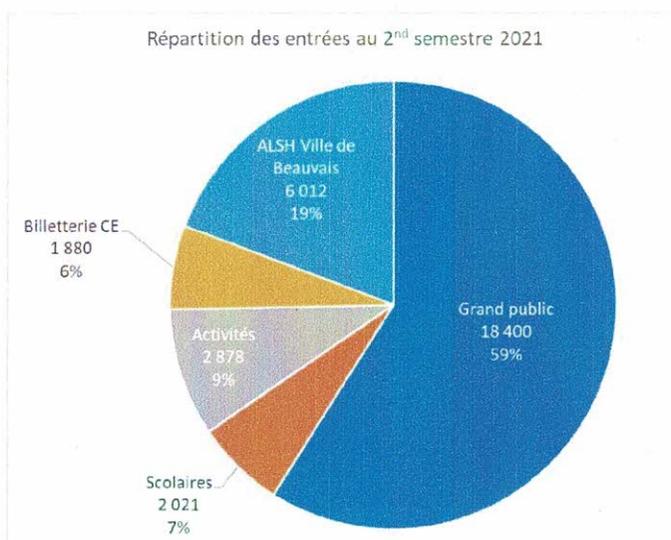
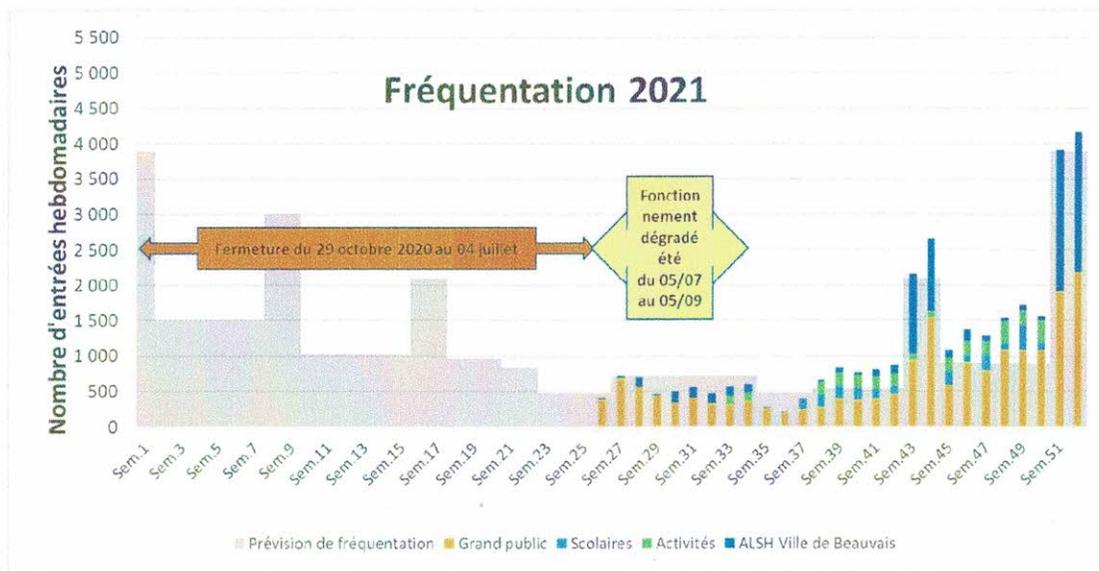
2.3.3. Liste détaillée des travaux et suivi vis-à-vis du renouvellement (annexe 7)

Sans objet

3. ACTIVITE DU SERVICE

3.1. FREQUENTATION

La fréquentation de l'équipement a été conforme aux prévisions avec cependant une répartition des usagers qui n'a pas été anticipée.



En effet, nous avons reçu en grand nombre, surtout pendant les vacances scolaires, de nombreux usagers munis de tickets d'entrée pré-venus à la Ville de Beauvais pendant les périodes de fermeture Covid-19. Ces entrées ne se sont donc pas traduites par des recettes ce qui nous a conduit à des difficultés de trésorerie importantes.

3.1.1. Tarifs

La grille des tarifs appliquée est celle du contrat, inchangée :

Tarifs publics 2020
Entrée adultes : 5.80 € Enfants -14 a : 5.00 €
Location des patins : 3.20 €

Cartes de 10 entrées à tarif réduit
Avec location des patins : 75 €
Sans location des patins : 46 €
cartes non nominatives, sans limite de validité

Tarifs groupes
Centres de loisirs, Collectivités, Comités d'Entreprise.
Valables sur toutes les séances sans limite de validité

À partir de 10	7.50 € / entrée et loc. patins
À partir de 25	7.10 € / entrée et loc. patins
À partir de 100	6.80 € / entrée et loc. patins

Il est à noter que cette grille sera sans doute révisée à partir de décembre 2022 puisque l'augmentation des tarifs de l'électricité s'appliquera à nous à compter du 19/12/2022, à l'échéance de notre contrat souscrit à tarif fixe pour 36 mois auprès d'EDF.

3.2. COMMUNICATION

3.2.1. Les supports de communication

La Patinoire Marcel Dassault a adopté la signature visuelle proposée par la ville. Cette charte graphique a été déclinée sur les différents supports de communication utilisés pour l'inauguration :

- Les dépliants horaires papier,
- Les flyers d'information,
- La billetterie,
- L'habillage de la page Facebook de la patinoire,
- La fresque qui habille le mur du fond.

3.2.2. Les actions spécifiques engagées sur la période

Nous n'avons pas engagé de campagne publicitaire du type affichages en ville ; la couverture médiatique de l'ouverture de l'équipement nous est apparue suffisante pour informer le Beauvaisis de l'ouverture de la patinoire. Nous avons pris soins d'être présents dans la presse (rédactionnel) et sur plusieurs blog.

De plus les annonces faites par la ville concernant l'inauguration puis les vœux adressés par Madame le Maire dans l'équipement ont contribué à la notoriété immédiate de la patinoire Marcel Dassault.

La page Facebook de la patinoire a été très active et les usagers ont largement partagé nos posts et leur expérience de glisse dans l'équipement ; cela a nourri la popularité de la patinoire dès les premiers jours de l'ouverture.

3.2.3. Évènements

- 31/10 : Halloween Party
- 11/09 : Portes ouvertes
- 25/10 : stage de découverte
- 19/11 : Miss Oise 2021
- 17/12 : Spectacle sur glace avec Philippe Candeloro
- 14/08 : Stages découverte

3.2.4. Plaintes et retard, explications

Sans objet

4. SITUATION DU PERSONNEL

4.1. LISTE DU PERSONNEL

Poste	Type de contrat	Nombre 9,9 ETP
Direction d'exploitation	CDI temps plein	1,5
Direction technique	CDI temps plein	1
Directeur sportif	CDI temps plein	1
Employé chargé de l'accueil	CDD temps plein	0
Employé polyvalent	CDD étudiant temps partiel	2,7
Employé polyvalent	CDI temps plein	3,7

4.1.1. Accidents du travail

Sans objet

4.1.2. Observation diverses (personne publique, inspection du travail, ...)

Sans objet

4.2. INFORMATIONS GENERALES

La crise du Covid que nous venons de traverser a durablement bouleversé l'équilibre économique de la délégation, créant des charges que notre structure ne sera pas en mesure de rembourser seule sur l'exploitation normale de la patinoire :

- Apports en trésorerie par Christian Halmaert de 381.000 €
 - + 200.000 € pour surinvestissement
 - + 181.000 € pour trésorerie
- Contraction d'un emprunt de trésorerie de 200.000 € (OGE)
- Report d'échéances de remboursement d'emprunt pour 85.080 €

Nous bénéficions actuellement de facilités offertes provisoirement par le Crédit Agricole et notre découvert se monte à près de 88.000 €

Exercice 2021



COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

BCSJ
Rue des Métiers - 60000 BEAUVAIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CADRE CONTRACTUEL ET ORGANISATION DU SUIVI	3
<i>Présentation de BCSJ</i>	<i>3</i>
<i>Organisation.....</i>	<i>3</i>
TRAVAUX NEUFS.....	5
<i>Travaux de renouvellement, de mise en conformité ou de modernisation effectués</i>	<i>5</i>
<i>Travaux de branchement et d'extension.....</i>	<i>5</i>
USAGERS - ABONNÉS AU RÉSEAU DE CHALEUR	6
<i>Abonnés actuels.....</i>	<i>6</i>
<i>Évolution des raccordements de l'année à venir.....</i>	<i>6</i>
SUIVI DE L'EXPLOITATION	7
<i>Règles de comptage des énergies.....</i>	<i>7</i>
<i>Éléments sur la rigueur climatique</i>	<i>7</i>
<i>engagement des équipements.....</i>	<i>7</i>
<i>Fonctionnement et performance des installations</i>	<i>8</i>
<i>Suivi des consommations d'énergies finales</i>	<i>8</i>
MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET GROS ENTRETIEN	9
<i>Travaux de maintenance réalisés durant l'exercice</i>	<i>9</i>
<i>Programme de maintenance préventive de l'année suivante</i>	<i>9</i>
<i>Historique des pannes - maintenance corrective.....</i>	<i>9</i>
<i>Renouvellement et grosses réparations.....</i>	<i>10</i>
<i>sinistres.....</i>	<i>10</i>
BILAN RÉGLEMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTAL	11
<i>Contrôles réglementaires.....</i>	<i>11</i>
<i>Bilan des cendres</i>	<i>11</i>
<i>Bilan carbone</i>	<i>11</i>
ANNEXES	12
ANNEXES.....	13
<i>Annexe 1 - Certificats de contrôle des compteurs d'énergie.....</i>	<i>14</i>
<i>Annexe 2 - Suivi des actions en chaufferie.....</i>	<i>104</i>
<i>Annexe 3 - Planning de la maintenance programmée.....</i>	<i>129</i>
<i>Annexe 4 - Bilan de souscription et de consommation par abonné</i>	<i>132</i>
<i>Annexe 5 - Bilan de production et de distribution de chaleur.....</i>	<i>133</i>
<i>Annexe 6 - Mesures des émissions atmosphériques</i>	<i>134</i>
<i>Annexe 7 - Analyses d'eau</i>	<i>235</i>
<i>Annexe 8 - Remplacement des extincteurs.....</i>	<i>259</i>
<i>Annexe 9 - Visite réglementaire des moyens d'accès et de levage.....</i>	<i>260</i>
<i>Annexe 10 - Analyse échantillon de bois SOCOR.....</i>	<i>281</i>
<i>Annexe 11 - Suivi des livraisons avec les distances parcourues</i>	<i>295</i>
<i>Annexe 12 - Analyse des cendres.....</i>	<i>308</i>
<i>Annexe 13 - Bilan carbone.....</i>	<i>318</i>
<i>Annexe 14 - Bilan catégorie bois</i>	<i>319</i>
<i>Annexe 15 - Polices d'abonnements signées pendant l'exercice.....</i>	<i>320</i>

CADRE CONTRACTUEL ET ORGANISATION DU SUIVI

PRÉSENTATION DE BCSJ

BCSJ (Bois Chaleur Saint Jean) est la filiale à 100% de CRAM SAS, dédiée à la DSP du réseau de chaleur de la ville de Beauvais. Cette EURL a été créée le 03 août 2009.

Son capital de 500 000 € est entièrement libéré. Son gérant est Régis BEJANIN, Yannick HUON est co-gérant.

Pièces contractuelles DSP de distribution de chaleur Saint-Jean :

Contrat de concession du 19 décembre 2008 et prenant fin le 30 juin 2035.

Avenant n°1 : relatif aux formules de révision de prix, de la modification de la liste des abonnés et des conventions de mise à disposition d'ouvrages, prenant effet au 1er décembre 2010,

Avenant n°2 : relatif au changement du contrat de fourniture de bois, aux frais de raccordement et à l'extension du périmètre du réseau de chaleur, prenant effet au 1er décembre 2012,

Avenant n°3 : relatif au changement de fournisseur de bois, aux frais de raccordement et à l'extension du périmètre du réseau de chaleur, prenant effet au 1er juillet 2015,

Avenant n°4 : relatif aux formules de révision de prix et à l'établissement du compte GER, prenant effet au 1er juin 2018,

Avenant n°5 : relatif aux formules de révision de prix et au changement de l'exercice social, prenant effet au 1er janvier 2019,

Avenant n°6 : relatif au changement du contrat de fourniture de bois, au compte-rendu technique et aux frais de gestion, prenant effet au 1er janvier 2020,

ORGANISATION

ORGANISATION ET PERSONNEL AFFECTÉ À L'EXPLOITATION DU SERVICE

Le contrat de concession est exploité par le centre d'exploitation de l'agence Ile de France Picardie de CRAM, dirigée par Yannick HUON.

Les principaux intervenants de l'organisation opérationnelle mise en place sont :

Nom	Qualification	Fonction
POULTIER Richard	Chef de Centre exploitation	Chef de Centre exploitation
VERMEERSCH Luc	Chef de secteur	Chef de secteur exploitation
DEMOORE Anthony	Technicien Exploitation	Responsable de chaufferie et réseau biomasse
SAGLAM Témel	Technicien Exploitation	Technicien d'exploitation

COMMUNICATION ET COORDONNÉES

BCSJ

Siège social : .203, rue Demidoff - 76600 LE HAVRE

Établissement : rue des métiers - 60000 BEAUVAIS

CRAM SAS

203, rue Demidoff - 76600 LE HAVRE

Tel : 02-35-24-25-26

Agence Ile de France - Picardie

ZA des Garennes - 6, rue Levassor - 78130 LES MUREAUX

Tel : 01-34-74-95-04

TRAVAUX NEUFS

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT, DE MISE EN CONFORMITÉ OU DE MODERNISATION EFFECTUÉS

Travaux de renouvellement réalisés pendant l'année 2021 :

- Remplacement des compteurs d'énergie thermique dont la périodicité du mesureur était dépassée
- Remplacement des plaques sur l'échangeur de la sous-station N° 24
- Remplacement des plaques sur l'échangeur de la sous-station N° 2
- Remplacement des plaques sur l'échangeur de la sous-station N° 46
- Remplacement des plaques sur l'échangeur de la sous-station N° 10
- Remplacement des plaques sur l'échangeur de la sous-station N° 12
- Remplacement des plaques sur l'échangeur de la sous-station N° 14
- Remplacement de la clôture du bassin de rétention des eaux pluviales
- Remplacement de la centrale intrusion du bâtiment

TRAVAUX DE BRANCHEMENT ET D'EXTENSION

Il n'y a pas eu de travaux de branchement ni d'extension du réseau pendant la période sur laquelle porte ce rapport.

USAGERS - ABONNÉS AU RÉSEAU DE CHALEUR

ABONNÉS ACTUELS

RAPPEL

Le bilan de souscription et de consommation par abonné au réseau de chaleur est présenté sous forme de tableau joint en annexe 4.

Dans ce tableau sont précisées les valeurs de puissance souscrite, de consommation de référence et du nombre d'URF souscrits.

Les consommations mensuelles d'énergie et la consommation globale de l'année 2021 sont données dans la partie droite du tableau.

ÉVOLUTION DES RACCORDEMENTS DE L'ANNÉE À VENIR

La DSP est en cours de négociation commerciale pour le raccordement de la Résidence Clairefontaine.

SUIVI DE L'EXPLOITATION

RÈGLES DE COMPTAGE DES ÉNERGIES

A contrario des quantités de l'exercice indiquées dans le compte-rendu financier, les quantités indiquées dans le présent compte-rendu technique sont toutes calculées à partir des relevés effectués. Ceci explique l'écart. Pour mémoire, le rapport financier indique explicitement la méthode utilisée, à savoir les valeurs budget du mois de décembre et non les valeurs constatées, ainsi que le rattrapage sur le mois de janvier de l'écart entre les valeurs du budget et celles avérées du dernier mois de l'exercice précédent.

ÉLÉMENTS SUR LA RIGUEUR CLIMATIQUE

La rigueur climatique enregistrée par METEOFRANCE sur l'année complète s'élève à 2 765 DJU pour l'année pour 2 620 DJU de référence, soit une rigueur climatique de +5.5%.

La consommation totale des abonnés est de 29 592 MWh pour une consommation prévue de 36 611 MWh, correspondante à la consommation de référence (34 692 MWh, cf. annexe 4) ramenée à la rigueur climatique de l'année, soit une perte de chaleur livrée aux abonnés de 23%.

Les ventes de chaleur sont en baisse de 9% par rapport à l'année 2020 malgré une rigueur climatique en hausse de 16%.

ENGAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS

Période de fonctionnement des chaudières bois :

	1er semestre 2021	2ème semestre 2021
Chaudière 1 - 4 500 kW	Du 01/01 au 09/06	Du 15/09 au 31/12
Chaudière 2 - 5 500 kW	Du 01/01 au 20/05	Du 04/11 au 31/12

Durant ces périodes, les chaudières ont été arrêté pour entretien, maintenance, et pannes de :

- . 318 heures pour la chaudière n° 1
- . 224 heures pour la chaudière n° 2

Période de fonctionnement des chaudières fioul :

	1er semestre 2021	2ème semestre 2021
Chaudière fioul 1	0 MWh produit	0 MWh produit
Chaudière fioul 2	87 MWh produit	31 MWh produit

Les chaudières fioul ont essentiellement été engagé pour le maintien du réseau lors de l'arrêt des

chaudières bois.

FONCTIONNEMENT ET PERFORMANCE DES INSTALLATIONS

Le bilan de production et de distribution de chaleur est donné en annexe 5. Ce bilan récapitule l'historique mensuel de :

- Des quantités d'énergie produites par les chaudières bois, les chaudières gaz et les chaudières fioul ainsi que par les équipements de récupération d'énergie (économiseurs et condenseurs)
- Des consommations de combustible
- Des consommations d'électricité et d'eau
- Des volumes de déchets produits.
- Les principaux ratios et rendements caractéristiques du fonctionnement des équipements

Le tableau de suivi des livraisons bois est donné en annexe 11.

Le bilan de la catégorie de bois est donné en annexe 14.

Commentaires sur les résultats de l'exercice

Nous n'avons pas rencontré de problème majeur sur le fonctionnement de la chaufferie ni de défaillance du matériel

Le ratio de consommation électrique exprimé à l'énergie thermique livrée en sous-station et de 23.15 kWh/ MWh thermique. Ce ratio est conforme à la cible de la DSP qui est de 30 kWh/MWh.

SUIVI DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES FINALES

Le bilan des consommations d'énergies est donné en annexe 5.

MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET GROS ENTRETIEN

TRAVAUX DE MAINTENANCE RÉALISÉS DURANT L'EXERCICE

CHAUDIÈRE BOIS

Les travaux de maintenance concernent essentiellement les opérations à courte périodicité à savoir :

- Les graissages des roulements
- L'entretien préventif des compresseurs d'air
- L'entretien préventif des centrales hydrauliques
- L'entretien préventif du filtre à manches
- Le ramonage des chaudières bois

Au cours de l'été 2021, nous avons réalisés les opérations de maintenance suivantes :

- Remise en état des filtres à manches des deux chaudières
- Curage du réseau d'évacuation des eaux de pluie et du bassin de rétention
- Remise en état des échelles de silo

CHAUFFERIE FIOUL ET GAZ

Ces installations n'ont pas nécessité d'opération de maintenance particulière.

RÉSEAU DE CHALEUR ET SOUS-STATIONS

Des interventions classiques de maintenance ont été réalisées sur les filtres en amont des échangeurs sur l'ensemble des sous-stations ainsi que le contrôle d'encrassement des échangeurs.

PROGRAMME DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE DE L'ANNÉE SUIVANTE

Les taux de réalisation et de maintenance programmée pour l'exercice sont précisés en annexe 3 : planning de MOP.

HISTORIQUE DES PANNES - MAINTENANCE CORRECTIVE

Les pannes rencontrées en période d'astreinte sont principalement consécutives à des mises en sécurité occasionnées par :

- Défauts pression foyer
- Disjonctions transporteurs bois (bois coincé)

- Disjonctions transporteurs cendres

La liste exhaustive des opérations réalisées en chaufferie est présentée en annexe 2.

RENOUVELLEMENT ET GROSSES RÉPARATIONS

Sur la prochaine période d'arrêt technique, nous envisageons :

- Remplacement partiel des transporteurs cendres (intervention prévue en 2021 mais reportée compte tenu des travaux réalisés sur les filtres à manches)
- Remise en état des échelles de silo
- Remplacement des compteurs d'énergie dont la périodicité du mesureur est dépassée.

SINISTRES

Une procédure en garantie décennale pour le réseau Agel 1 a été lancée en Juillet 2019.

BILAN RÉGLEMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

Le résultat des contrôles réglementaires sont fournis en annexe, à savoir :

Annexe 1 : Certificats de contrôle des compteurs d'énergie

Annexe 7 : Analyses d'eau

Annexe 8 : Remplacement des extincteurs

Annexe 9 : Visite réglementaire des moyens de levage

Annexe 10 : Analyse échantillon de bois SOCOR

BILAN DES CENDRES

La quantité de cendre produite est donnée dans le tableau en annexe 5.

Le résultat des analyses des cendres est en annexe 12.

BILAN CARBONE

Le réseau biomasse a permis d'économiser le rejet de 8 037 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. Voir annexe 13.

ANNEXES

- Annexe 1 : Certificats de contrôle des compteurs d'énergie
- Annexe 2 : Suivi des actions en chaufferie
- Annexe 3 : Planning de MOP
- Annexe 4 : Bilan de souscription et de consommation par abonné
- Annexe 5 : Bilan de production et de distribution de chaleur
- Annexe 6 : Mesures des émissions atmosphériques
- Annexe 7 : Analyses d'eau
- Annexe 8 : Remplacement des extincteurs
- Annexe 9 : Visite réglementaire des moyens de levage
- Annexe 10 : Analyse échantillon de bois SOCOR
- Annexe 11 : Suivi des livraisons de bois avec les distances parcourues
- Annexe 12 : Analyse des cendres
- Annexe 13 : Bilan carbone
- Annexe 14 : Bilan catégorie de bois
- Annexe 15 : Polices d'abonnements signées pendant l'exercice

ANNEXES



ANNEXE 1 - CERTIFICATS DE CONTRÔLE DES COMPTEURS D'ÉNERGIE

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76331	Date d'intervention: 09/12/2021 10:12
	Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
	Description: -		Poser: NEXITY 3
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: NEXITY 3	

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID.20361	Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB008
N°: 18761995	N° sonde froide: 58447	N°: 15307197
Pl: 25	N° sonde chaude: 58447	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 5.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 437230	Q (L/h): 4.473	Sonde froide (°C): 77.3
E froid (l):	P (kw): 77	ΔT sondes (°K): 15.15
V (m3): 53911.1	Sonde chaude (°C): 92.4	Temps de fonctionnement (Jours): 524

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filtre protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	09/12/2021 18:05
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT:	221035-76331
Lieu:	BEAUVAIS	No Commande:	210230870
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	NEXITY 3

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76330	Date d'intervention: 09/12/2021 10:21
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: NEXITY 5

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID Nom commercial: CF 800 Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001 N°: 14241176 Pl: 25 Côté: Retour V. firmware: 11 V. logiciel: 21	Sonde: PH143-3M-L10 Nom commercial: CORREGE Approbation: MID,20361 N° sonde froide: 62667 N° sonde chaude: 62667	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID Nom commercial: US ECHO II Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008 N°: 14248400 Pl: 25 Côté: Retour Périodicité mesureur dépassée: Non
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 2704860	Q (L/h): 5.303	Sonde froide (°C): 81.3
E froid (l):	P (kw): 68.9	ΔT sondes (°K): 11.46
V (m3): 329766.2	Sonde chaude (°C): 92.8	Temps de fonctionnement (Jours): 2802

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filtre protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

- Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
- Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
- Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
- Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
- N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
- Installation fonctionnelle (1): **Oui**
- Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
- Test Intégrateur: **Oui**
- Périodicité dépassée: **Non**
- Motif du refus:
- Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
- Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76330	Date d'intervention: 09/12/2021 10:21
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: NEXITY 5
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: NEXITY 5

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 17:42
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 13/01/2022 10:19
Lieu: BEAUVAIS	No OT: 221008-75905	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation	No Commande: 210230620	Poser: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: OPAC BAT B
Nouvelle VI: -		
VI apres maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 20	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 365	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poser:

VERMEERSCH / BEAUVAIS

Email Poser:

lvermeersch@cram.fr

Tél Poser:

0613823642

Raison sociale

CRAM

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: US ECHO II,MID,D40,BP,PN25,Q6,L300,P25,B	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 180860
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008 Rev 6	E froid (MWh): 19687.7
N°: 20557316	N° sonde froide: 165570	N°: 20795020	V (m3): 7.311
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165570	Pl: 25	Q (L/h): 103.7
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06	Sonde chaude (°C): 39.6
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 6	Sonde froide (°C): 27.4
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 12	ΔT sondes (°K): 12.26
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	Temps de fonctionnement (Jours): 398
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Lecture manuelle: Non
		Périodicité mesureur dépassée: Non	

Conformite aux conditions de pose

HYDRAULIQUE		ELECTRIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné	Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Anti bélier:	Non	Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui	Protection contre la condensation:	Non
Organe réglage débit:	Oui	Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Position (1):	Horizontale	Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Longueur mesurée amont (cm):		Raccordement sonde froide (1):	Oui
Longueur mesurée aval (cm):		Accès lecture intégrateur:	Oui
Filtre protection (2):	Oui	Raccordement à la terre:	Non
Tête émettrice:	Haut	Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	-
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui	Laquelle:	
Cable émetteur conforme (1):	Oui		
Protection contre la condensation:	Non		
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui		

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0

Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du verificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

<p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :</p> <p>Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à son identification ; - aux opérations de contrôle métrologique; - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles. <p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22 :</p> <p>Les détenteurs d'instruments:</p> <ul style="list-style-type: none"> - veillent au bon entretien de leurs instruments; - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires; - veillent à l'intégrité du carnet métrologique; - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation; - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat; - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92
<p>La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés</p>	
<p>(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...</p>	
Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34	

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 17:42
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OI: 221008-75905	Date d'intervention: 13/01/2022 10:19
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: OPAC BAT B
Contre VCI: -		
VCI apres maintenance ou remplacement: -		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	Chute de hauteur		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 18:24
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75907	Date d'intervention: 13/01/2022 11:05
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: OPAC BAT D
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.12	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 30	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 317	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur:

VERMEERSCH / BEAUVAIS

Email Poseur:

lvermeersch@cram.fr

Tél Poseur:

0613823642

Raison sociale:

CRAM

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN50-BPBRIDES-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 308420
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid (J):
N°: 20557317	N° sonde froide: 165581	N°: 20557483	V (m3): 28878.5
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165581	Pi: 25	Q (L/h): 4.777
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.15	P (kw): 127.1
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 15	Sonde chaude (°C): 64.7
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 30	Sonde froide (°C): 41.6
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 23.11
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 398
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 3
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21:
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22:
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. 2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	13/01/2022 18:24
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	13/01/2022 11:05
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	OPAC BAT D
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		
No OI:	221008-75907		
No Commande:	210230620		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 18:21
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75903	Date d'intervention: 13/01/2022 10:52
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur: VERMEERSCH
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: OPAC BAT E
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 20	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 276	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN40-BPFILETE-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 196410
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid (J):
N°: 20557318	N° sonde froide: 165583	N°: 20795006	V (m³): 15090.1
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165583	Pi: 25	Q (L/h): 3.392
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1	P (kw): 85.8
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 10	Sonde chaude (°C): 63.8
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 20	Sonde froide (°C): 41.8
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 21.98
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 398
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21:
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification ;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22:
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. 2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	13/01/2022 18:21
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	13/01/2022 10:52
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	OPAC BAT E
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	Chute de hauteur		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:26
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76323	Date d'intervention: 16/12/2021 10:16
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: OPAC I

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID Nom commercial: CF 800 Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001 N°: 15308618 Pl: 25 Côté: Retour V. firmware: 11 V. logiciel: 21	Sonde: PH143-3M-L10 Nom commercial: CORREGE Approbation: MID,20361 N° sonde froide: 78170 N° sonde chaude: 78170	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID Nom commercial: US ECHO II Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008 N°: 14287937 Pl: 25 Côté: Retour Périodicité mesureur dépassée: Oui
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1120540	Q (L/h): 3.556	Sonde froide (°C): 28
E froid (l):	P (kw): 36.5	ΔT sondes (°K): 8.88
V (m3): 159513.9	Sonde chaude (°C): 36.9	Temps de fonctionnement (Jours): 2277

Vérification intégrateur

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filtere protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du posts sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Oui**

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 004**
 Certification ISO n°: **LNE 22505**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:26
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76323	Date d'intervention: 16/12/2021 10:16
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: OPAC I
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: OPAC I

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:18
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75901	Date d'intervention: 17/02/2022 10:47
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poser: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: BATIMENT J
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.06	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 12	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 220	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poser: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poser: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poser: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-BP-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 168430
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid (J):
N°: 20557320	N° sonde froide: 163406	N°: 20795213	V (m3): 16140.8
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 163406	Pl: 25	Q (L/h): 3.97
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06	P (kw): 32.8
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 6	Sonde chaude (°C): 33.4
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 12	Sonde froide (°C): 26.3
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 7.15
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 433
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21:
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22:
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	17/02/2022 20:18
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	17/02/2022 10:47
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	BATIMENT J
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:27
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76322	Date d'intervention: 16/12/2021 10:23
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: OPAC BAT A

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 15308611	N° sonde froide: 78555	N°: 15309325
Pl: 25	N° sonde chaude: 78555	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1871950	Q (L/h): 4.648	Sonde froide (°C): 29.5
E froid (l):	P (kw): 40.6	ΔT sondes (°K): 7.55
V (m3): 183412.1	Sonde chaude (°C): 37.1	Temps de fonctionnement (Jours): 2276

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filtere protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du verificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	16/12/2021 17:27
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	16/12/2021 10:23
Lieu:	BEAUVAIS	Détenteur:	
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	OPAC BAT A
No OT:	221035-76322		
No Commande:	210230870		

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 17:37
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75912	Date d'intervention: 13/01/2022 09:33
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation		Posueur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: OPAC BAT C
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.6	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 80	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 256	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Posueur:

VERMEERSCH / COMPIÈGNE

Email Posueur:

lvermeersch@cram.fr

Tél Posueur:

0613823642

Raison sociale:

CRAM

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC Dn80 BP L350	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC	E chaud (kwh): 115750
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID,DE-17-MI004-PTB003	E froid (J):
N°: 21797549	N° sonde froide: 165584	N°: 6ITW1F21558855	V (m3): 6395.5
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165584	Pi: 25	Q (L/h): 2.335
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.16	P (kw): 67.9
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 40	Sonde chaude (°C): 64.7
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 80	Sonde froide (°C): 39.5
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 25.21
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 356
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification ;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22 :
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 17:37
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OI: 221008-75912	Date d'intervention: 13/01/2022 09:33
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: OPAC BAT C
Contre VCI: -		
VCI apres maintenance - ou remplacement:		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:25
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76309	Date d'intervention: 16/12/2021 10:07
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: BATIMENT K

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN50-BPBRIDES-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 20783928	N° sonde froide: 150730	N°: 20784213
Pl: 25	N° sonde chaude: 150730	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.15
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 15
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 30

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 585890	Q (L/h): 15.117	Sonde froide (°C): 36.1
E froid (l):	P (kw): 75.2	ΔT sondes (°K): 4.31
V (m3): 117589.3	Sonde chaude (°C): 40.4	Temps de fonctionnement (Jours): 548

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filtere protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de controle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de controle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Non

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du posts sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du verificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	16/12/2021 17:25
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT:	221035-76309
Lieu:	BEAUVAIS	No Commande:	210230870
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	BATIMENT K

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:31
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76328	Date d'intervention: 16/12/2021 11:14
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: QUARTIER HOT BAT G

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 10891221	N° sonde froide: 09/0583	N°: 14281998
Pl: 25	N° sonde chaude: 09/0583	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware:		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel:		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (MWh): 53.53	Q (m³/h): 4.044	Sonde froide (°C): 88
E froid (MWh):	P (kW): 33	ΔT sondes (°C): 7.09
V (m³): 7019.4	Sonde chaude (°C): 95.2	Temps de fonctionnement ():

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filter protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur:	Oui
Périodicité dépassée:	Oui
Motif du refus:	
Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LA VI	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	16/12/2021 17:31
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT:	221035-76328
Lieu:	BEAUVAIS	Date d'intervention:	16/12/2021 11:14
Description:	-	Detenteur:	
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Poseur:	VERMEERSCH
		Nom poste de comptage:	QUARTIER HOT BAT G

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 17/02/2022 11:10
Lieu: BEAUVAIS	No OT: 221008-75900	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation	No Commande: 210230620	Posueur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: QUARTIER HOT BAT G
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.06	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 12	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 169	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Posueur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Posueur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Posueur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-BP-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 114910
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid (J):
N°: 20557353	N° sonde froide: 165587	N°: 20795210	V (m³): 13477.6
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165587	Pi: 25	Q (L/h): 3.84
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06	P (kw): 42.8
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 6	Sonde chaude (°C): 94.7
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 12	Sonde froide (°C): 84.9
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 9.86
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 433
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**

Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

<p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :</p> <p>Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :</p> <p>-a son identification ;</p> <p>-aux opérations de contrôle métrologique;</p> <p>-aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.</p> <p>Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :</p> <p>Les détenteurs d'instruments :</p> <p>-veillent au bon entretien de leurs instruments;</p> <p>-s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;</p> <p>-veillent à l'intégrité du carnet métrologique;</p> <p>-conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;</p> <p>-veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;</p> <p>-s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.</p>

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OI: 221008-75900	Date d'intervention: 17/02/2022 11:10
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: QUARTIER HOT BAT G
Contre VCI: -		
VCI apres maintenance -		
ou remplacement:		

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non	CONFORT
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non	Hauteur de dégagement: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non	Doigt de gant de controle chaude: Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -	Doigt de gant de controle froide: Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -	
Vanne de vidange (2): Oui		

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 03/02/2022 20:26
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 03/02/2022 10:46
Lieu: BEAUVAIS	No OT: 221008-75913	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation	No Commande: 210230620	Poseur: VERMEERSCH MAURICE RAVEL
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: QUARTIER HOT B+C
Nouvelle VI: -		
VI apres maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 80	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 1120	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: VERMEERSCH / BEAUVAIS

Email Poseur: lvermeersch@cram.fr

Tél Poseur: 0613823642

Raison sociale: CRAM

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC Dn80 BP L350	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC	E chaud (kwh): 197860
Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID_DE-17-MI004-PTB003	E froid (MWh):
N°: 20557342	N° sonde froide: 165573	N°: 6ITW1F21558853	V (m3): 16379.8
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165573	Pi: 25	Q (L/h): 23.166
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.16	P (kw): 273.1
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 40	Sonde chaude (°C): 94
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 80	Sonde froide (°C): 83.6
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 10.41
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 419
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	-
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

<p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :</p> <p>Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> -a son identification ; -aux opérations de contrôle métrologique; -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles. <p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22 :</p> <p>Les détenteurs d'instruments :</p> <ul style="list-style-type: none"> -veillent au bon entretien de leurs instruments; -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires; -veillent à l'intégrité du carnet métrologique; -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation; -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat; -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92
<p>La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés</p>	
<p>1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...</p>	
Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34	

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 03/02/2022 20:26
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OI: 221008-75913	Date d'intervention: 03/02/2022 10:46
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: MAURICE RAVEL
Contre VCI: -		QUARTIER HOT B+C
VCI apres maintenance -		
ou remplacement:		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non	CONFORT
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non	Hauteur de dégagement: Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non	Doigt de gant de controle chaude: Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -	Doigt de gant de controle froide: Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -	
Vanne de vidange (2): Oui		



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:40
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76308	Date d'intervention: 09/12/2021 10:04
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: AGEL SENEFONTAINE

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 10891191	N° sonde froide: 100199	N°: 13180233
Pl: 25	N° sonde chaude: 100199	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1658540	Q (L/h): 2.636	Sonde froide (°C): 81.6
E froid (l):	P (kw): 28.3	ΔT sondes (°K): 9.47
V (m3): 286061.2	Sonde chaude (°C): 91.1	Temps de fonctionnement (Jours): 4195

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filtere protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du posts sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur:	Oui
Périodicité dépassée:	Oui
Motif du refus:	
Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	09/12/2021 18:40
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	09/12/2021 10:04
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	-	No Commande:	210230870
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Poseur:	VERMEERSCH
		Nom poste de comptage:	AGEL SENEFONTAINE

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:23
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76327	Date d'intervention: 16/12/2021 09:32
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: PROCESSION

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 11159799	N° sonde froide: 26223	N°: 14281999
Pl: 25	N° sonde chaude: 26223	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1640440	Q (L/h): 3.964	Sonde froide (°C): 89.4
E froid (l):	P (kw): 17.3	ΔT sondes (°K): 3.87
V (m3): 414095.6	Sonde chaude (°C): 93.3	Temps de fonctionnement (Jours): 3695

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur:	Oui
Périodicité dépassée:	Oui
Motif du refus:	
Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:23
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76327	Date d'intervention: 16/12/2021 09:32
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: PROCESSION
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: PROCESSION

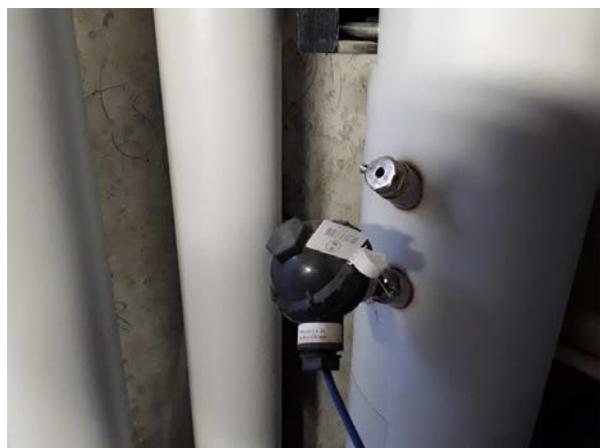
Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:39
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76311	Date d'intervention: 09/12/2021 09:55
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: BEAULIEU NORD

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 10951326	N° sonde froide: 100528	N°: 13179045
Pl: 25	N° sonde chaude: 100528	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 3258730	Q (L/h): 9.384	Sonde froide (°C): 85.5
E froid (l):	P (kw): 64.5	ΔT sondes (°K): 6.08
V (m3): 525747.1	Sonde chaude (°C): 91.6	Temps de fonctionnement (Jours): 4017

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Installation fonctionnelle (1): Oui
 Mise à jour du carnet métrologique: Oui
 Test Intégrateur: Oui
Périodicité dépassée: Oui

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	09/12/2021 18:39
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	09/12/2021 09:55
Lieu:	BEAUVAIS	Détenteur:	
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	BEAULIEU NORD
No OT:	221035-76311		
No Commande:	210230870		

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76307	Date d'intervention: 09/12/2021 09:48
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: BEAULIEU SUD

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 18745859	N° sonde froide: 58426	N°: 13214806
Pl: 25	N° sonde chaude: 58426	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 5.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 372760	Q (L/h): 4.503	Sonde froide (°C): 81.2
E froid (l): 58523.5	P (kw): 58.7	ΔT sondes (°K): 11.5
V (m3): 58523.5	Sonde chaude (°C): 92.7	Temps de fonctionnement (Jours): 526

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filtere protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle chaude: Inexistant; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle froide: Inexistant; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du posts sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du verificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76307	Date d'intervention: 09/12/2021 09:48
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: BEAULIEU SUD

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:24
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76332	Date d'intervention: 16/12/2021 09:51
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ADAPEI SALAMANDRE

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 14271564	N° sonde froide: 65609	N°: 14270362
Pl: 25	N° sonde chaude: 65609	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1347940	Q (L/h): 3.497	Sonde froide (°C): 83.6
E froid (l):	P (kw): 48.5	ΔT sondes (°K): 12.27
V (m3): 193740.2	Sonde chaude (°C): 95.9	Temps de fonctionnement (Jours): 2662

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filtere protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de controle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de controle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du posts sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Oui**
 Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

ltron

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	16/12/2021 17:24
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	16/12/2021 09:51
Lieu:	BEAUVAIS	Détenteur:	
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	ADAPEI SALAMANDRE
		No OT:	221035-76332
		No Commande:	210230870

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 03/02/2022 20:25
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 03/02/2022 10:22
Lieu: BEAUVAIS	No OT: 221008-75911	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation	No Commande: 210230620	Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: INSTITUT ST ESPRIT
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 80	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 1364	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **06**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC Dn80 BP L350	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC	E chaud (kwh): 1142680
Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID_DE-17-MI004-PTB003	E froid (J):
N°: 21797556	N° sonde froide: 165580	N°: 6ITW1F21558854	V (m3): 58135.5
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165580	Pi: 25	Q (L/h): 17.18
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.16	P (kw): 478.7
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 40	Sonde chaude (°C): 93.1
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 80	Sonde froide (°C): 68.6
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 24.42
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 377
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21:
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification ;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22:
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	03/02/2022 20:25
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	03/02/2022 10:22
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	INSTITUT ST ESPRIT
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Oui	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Non	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Inexistant; Inexistant
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76316	Date d'intervention: 09/12/2021 10:47
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: PRIMAIRE LEBESGUE CRECHE BULLE DE REVES

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID Nom commercial: CF 800 Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001 N°: 18736458 Pl: 25 Côté: Retour V. firmware: 11 V. logiciel: 21	Sonde: PH143-3M-L10 Nom commercial: CORREGE Approbation: MID,20361 N° sonde froide: 119380 N° sonde chaude: 119380	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID Nom commercial: US ECHO II Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008 N°: 18732119 Pl: 25 Côté: Retour Périodicité mesureur dépassée: Non
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 901190	Q (L/h): 5.51	Sonde froide (°C): 77.5
E froid (l):	P (kw): 50.3	ΔT sondes (°K): 8.06
V (m3): 179263.4	Sonde chaude (°C): 85.6	Temps de fonctionnement (Jours): 1371

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Installation fonctionnelle (1): Oui
 Mise à jour du carnet métrologique: Oui
 Test Intégrateur: Oui
 Périodicité dépassée: Non
 Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: Eric SPLISGART

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	09/12/2021 18:05
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT:	221035-76316
Lieu:	BEAUVAIS	No Commande:	210230870
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH PRIMAIRE LEBESGUE CRECHE BULLE DE REVES
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 03/02/2022 20:24
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 03/02/2022 09:59
Lieu: BEAUVAIS		Détenteur: VERMEERSCH
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
N° OT: 221008-75906		Nom poste de comptage: ECOLE J. PREVERT
No Commande: 210230620		
Première VI: Oui		
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 20	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 435	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN40-BPFILETE-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 118800
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid (MWh):
N°: 20557333	N° sonde froide: 165571	N°: 20795018	V (m3): 12247.8
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165571	Pi: 25	Q (L/h): 4.462
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1	P (kw): 50.6
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 10	Sonde chaude (°C): 92.9
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 20	Sonde froide (°C): 82.9
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 10.01
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 419
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**

Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

<p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :</p> <p>Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :</p> <p>-a son identification ;</p> <p>-aux opérations de contrôle métrologique;</p> <p>-aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.</p> <p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22 :</p> <p>Les détenteurs d'instruments :</p> <p>-veillent au bon entretien de leurs instruments;</p> <p>-s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;</p> <p>-veillent à l'intégrité du carnet métrologique;</p> <p>-conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;</p> <p>-veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;</p> <p>-s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.</p>

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92
<p>La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés</p>	
<p>1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...</p>	
Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34	

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	03/02/2022 20:24
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	03/02/2022 09:59
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	ECOLE J. PREVERT
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Inexistant; Inexistant
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 17:27
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75896	Date d'intervention: 13/01/2022 09:51
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur: VERMEERSCH
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: ECOLE MAT LEBESGUE
Nouvelle VI: -		
VI apres maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.035	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 7	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 98	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: VERMEERSCH / BEAUVAIS

Email Poseur: lvermeersch@cram.fr

Tél Poseur: 0613823642

Raison sociale: CRAM

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: US ECHO II	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 25370
Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID	E froid (J):
N°: 21797590	N° sonde froide: 165586	N°: 20784680	V (m³): 2821.5
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165586	Pi: 25	Q (L/h): 1.972
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.001	P (kw): 34.9
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 0.1	Sonde chaude (°C): 90.4
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 0.125	Sonde froide (°C): 74.9
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 15.58
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 356
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	-
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): Oui
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): Oui
 Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1): Oui
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): Oui
 N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: Oui
 Installation fonctionnelle (1): Oui
 Mise à jour du carnet métrologique: Oui
 Test Intégrateur Conforme: Oui
 Périodicité dépassée: Non
 Motif du refus: Non
 Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION
 Nom du vérificateur: Eric SPLISGART

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification ;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 006
 Certification LNE: LNE 22509
 Marque d'identification: IF92

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	13/01/2022 17:27
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	13/01/2022 09:51
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	ECOLE MAT LEBESGUE
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Inadapté;Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Inadapté;Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76326	Date d'intervention: 16/12/2021 10:56
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE PRIMAIRE COUSTEAU

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 9856869	N° sonde froide: 10/0086	N°: 14282062
Pl: 25	N° sonde chaude: 10/0086	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 845140	Q (L/h): 2.546	Sonde froide (°C): 86.6
E froid (l):	P (kw): 22	ΔT sondes (°K): 7.65
V (m3): 183973.2	Sonde chaude (°C): 94.2	Temps de fonctionnement (Jours): 3535

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Installation fonctionnelle (1): Oui
 Mise à jour du carnet métrologique: Oui
 Test Intégrateur: Oui
 Périodicité dépassée: **Oui**

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76326	Date d'intervention: 16/12/2021 10:56
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH ECOLE PRIMAIRE COUSTEAU
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage:

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76317	Date d'intervention: 16/12/2021 11:01
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE MATERNELLE BRIQUETERIE

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 10893275	N° sonde froide: 10/0224	N°: 13139051
Pl: 25	N° sonde chaude: 10/0224	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1214570	Q (L/h): 3.997	Sonde froide (°C): 86
E froid (l):	P (kw): 41.1	ΔT sondes (°K): 9.09
V (m3): 322807.2	Sonde chaude (°C): 95.1	Temps de fonctionnement (Jours): 4187

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Oui**

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76317	Date d'intervention: 16/12/2021 11:01
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur:
Description:		Poseur: VERMEERSCH ECOLE MATERNELLE BRIQUETERIE
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage:

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76314	Date d'intervention: 09/12/2021 11:46
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE LAUNAY

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN40-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 10870515	N° sonde froide: 100130	N°: 14243819
Pl: 25	N° sonde chaude: 100130	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 10
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 20

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 2860320	Q (L/h): 4.424	Sonde froide (°C): 76.7
E froid (MWh):	P (kw): 68.2	ΔT sondes (°K): 13.57
V (m3): 438486.4	Sonde chaude (°C): 90.3	Temps de fonctionnement (Jours): 4285

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Non

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Oui**

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76314	Date d'intervention: 09/12/2021 11:46
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: ECOLE LAUNAY
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE LAUNAY

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76313	Date d'intervention: 09/12/2021 11:55
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE ARAGON

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID Nom commercial: CF 800 Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001 N°: 18732559 Pl: 25 Côté: Retour V. firmware: 11 V. logiciel: 21	Sonde: PH143-3M-L10 Nom commercial: CORREGE Approbation: MID,20361 N° sonde froide: 116684 N° sonde chaude: 116684	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID Nom commercial: US ECHO II Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008 N°: 18722127 Pl: 25 Côté: Retour Périodicité mesureur dépassée: Non
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 209340	Q (L/h): 2.17	Sonde froide (°C): 75.3
E froid (l):	P (kw): 35.4	ΔT sondes (°K): 14.38
V (m3): 68645.6	Sonde chaude (°C): 89.7	Temps de fonctionnement (Jours): 1395

Vérification intégrateur

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de controle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de controle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2): Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Norm du verificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 004**
 Certification ISO n°: **LNE 22505**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76313	Date d'intervention: 09/12/2021 11:55
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: ECOLE ARAGON
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE ARAGON

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76315	Date d'intervention: 09/12/2021 11:33
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE PICASSO

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN20-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 10868093	N° sonde froide: 10/0029	N°: 14283213
Pl: 25	N° sonde chaude: 10/0029	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.025
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 2.5
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 5

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1920090	Q (L/h): 2.63	Sonde froide (°C): 82.8
E froid (l):	P (kw): 31.6	ΔT sondes (°K): 10.62
V (m3): 483365.9	Sonde chaude (°C): 93.4	Temps de fonctionnement (Jours): 4285

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Non**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Oui**

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76315	Date d'intervention: 09/12/2021 11:33
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE PICASSO

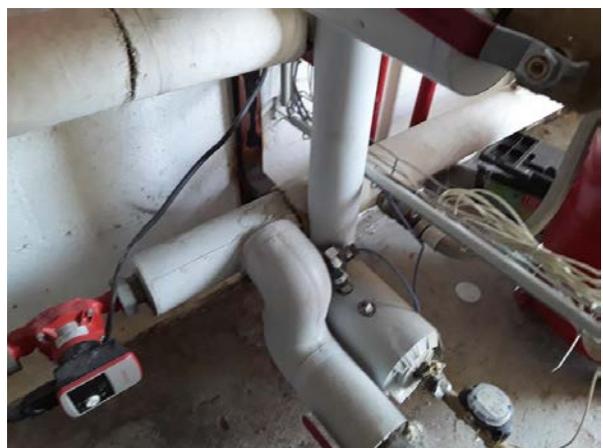
Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:20
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 17/02/2022 11:30
Lieu: BEAUVAIS	No OT: 221008-75909	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation	No Commande: 210230620	Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: GYMNASSE LEO LAGRANGE
Nouvelle VI: -		
VI apres maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.2	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 50	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 749	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **06**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC DN65 BP L300	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC	E chaud (kwh): 276660
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID,DE-17-MI004-PTB003	E froid (J):
N°: 20557319	N° sonde froide: 165585	N°: 6ITW1F20557548	V (m3): 23386.2
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165585	Pi: 25	Q (L/h): 7.93
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1	P (kw): 88.1
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 25	Sonde chaude (°C): 96.1
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 50	Sonde froide (°C): 86.3
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 9.83
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 433
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

<p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :</p> <p>Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> -a son identification ; -aux opérations de contrôle métrologique; -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles. <p>Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :</p> <p>Les détenteurs d'instruments :</p> <ul style="list-style-type: none"> -veillent au bon entretien de leurs instruments; -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires; -veillent à l'intégrité du carnet métrologique; -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation; -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat; -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92
<p>La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés</p>	
<p>1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...</p>	
Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34	

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:20
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OI: 221008-75909	Date d'intervention: 17/02/2022 11:30
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: GYMNASÉ LEO LAGRANGE
Contre VCI: -		
VCI apres maintenance ou remplacement: -		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76319	Date d'intervention: 09/12/2021 11:13
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: GYMNASSE ROGER

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 15308616	N° sonde froide: 78550	N°: 15307199
Pl: 25	N° sonde chaude: 78550	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 419970	Q (L/h): 3.781	Sonde froide (°C): 88.5
E froid (l):	P (kw): 23.7	ΔT sondes (°K): 5.56
V (m3): 177983.5	Sonde chaude (°C): 94.1	Temps de fonctionnement (Jours): 2271

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Installation fonctionnelle (1): Oui
 Mise à jour du carnet métrologique: Oui
 Test Intégrateur: Oui
 Périodicité dépassée: Non
 Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: Eric SPLISGART

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76319	Date d'intervention: 09/12/2021 11:13
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: GYMNASSE ROGER
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: GYMNASSE ROGER

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 03/02/2022 20:27
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75899	Date d'intervention: 03/02/2022 10:57
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation		Posueur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: GYMNASSE TRUFFAUT
Nouvelle VI: -		
VI apres maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.06	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 12	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 408	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Societe: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Posueur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Posueur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Posueur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-BP-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 28330
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid (J):
N°: 20557339	N° sonde froide: 165574	N°: 20795200	V (m3): 3981.6
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165574	Pi: 25	Q (L/h): 4.757
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06	P (kw): 39
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 6	Sonde chaude (°C): 92.8
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 12	Sonde froide (°C): 85.5
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 7.26
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 419
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Non
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification ;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 03/02/2022 20:27	
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OI: 221008-75899	Date d'intervention: 03/02/2022 10:57	
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:	
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH	
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: GYMNASSE TRUFFAUT	
Contre VCI: -			
VCI apres maintenance -			
ou remplacement:			

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non	Hauteur de dégagement: Oui	
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non	Doigt de gant de controle chaude: Adapté; Bien positionné	
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -	Doigt de gant de controle froide: Adapté; Bien positionné	
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -		
Vanne de vidange (2): Oui			

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76324	Date d'intervention: 16/12/2021 09:21
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: PISCINE BELLIER

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN50-BPBRIDES-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 18736430	N° sonde froide: 120227	N°: 18734866
Pl: 25	N° sonde chaude: 120227	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.15
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 15
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 30

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 3372810	Q (L/h): 10.364	Sonde froide (°C): 80.4
E froid (l):	P (kw): 150.2	ΔT sondes (°K): 12.78
V (m3): 376398.9	Sonde chaude (°C): 93.2	Temps de fonctionnement (Jours): 1378

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Longueur droite aval (1): Non concerné	Filter protection (2): Oui	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Non

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	16/12/2021 17:19
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	16/12/2021 09:21
Lieu:	BEAUVAIS	Détenteur:	
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	PISCINE BELLIER
No OT:	221035-76324		
No Commande:	210230870		

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 18:17
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75898	Date d'intervention: 13/01/2022 10:35
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur: VERMEERSCH
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: SALLE J BREL
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 20	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 244	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur:	Sonde:	Mesureur:	Valeurs instantanées
CF800-MID	PH143-3M-L10	US ECHO II	
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 63230
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID	E froid (J):
N°: 20557351	N° sonde froide: 165579	N°: 2020785182	V (m³): 6445
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165579	Pl: 25	Q (L/h): 1.191
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.001	P (kw): 19.6
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 0.1	Sonde chaude (°C): 90.2
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 0.125	Sonde froide (°C): 75.7
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 14.53
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 398
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE

Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Filtre
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE

Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**

Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

<p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :</p> <p>Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :</p> <p>-a son identification ;</p> <p>-aux opérations de contrôle métrologique;</p> <p>-aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.</p> <p>Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :</p> <p>Les détenteurs d'instruments :</p> <p>-veillent au bon entretien de leurs instruments;</p> <p>-s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;</p> <p>-veillent à l'intégrité du carnet métrologique;</p> <p>-conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;</p> <p>-veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;</p> <p>-s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.</p>

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	13/01/2022 18:17
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	13/01/2022 10:35
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	SALLE J BREL
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 18:27
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75902	Date d'intervention: 13/01/2022 11:20
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: EQUIPEMENT JEUNESSE
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 20	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 305	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN40-BPFILETE-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 99990
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid (J):
N°: 20557345	N° sonde froide: 165588	N°: 20795009	V (m3): 71414.8
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165588	Pi: 25	Q (L/h): 13.473
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1	P (kw): 24
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 10	Sonde chaude (°C): 85.5
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 20	Sonde froide (°C): 83.9
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 1.57
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 398
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21:
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification ;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22:
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	13/01/2022 18:27
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	13/01/2022 11:20
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	EQUIPEMENT JEUNESSE
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 18:28
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 13/01/2022 11:36
Lieu: BEAUVAIS		Detenteur: VERMEERSCH
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
N° OT: 221008-75897		Nom poste de comptage: MEDIATHEQUE
No Commande: 210230620		
Première VI: Oui		
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.035	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 7	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 90	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN25-BP-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 62210
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,MID DE-06-MI004-PTB008	E froid (J):
N°: 20557338	N° sonde froide: 165582	N°: 20784685	V (m³): 12827.2
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165582	Pi: 25	Q (L/h): 2.461
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.035	P (kw): 35.1
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 4	Sonde chaude (°C): 83.3
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 7	Sonde froide (°C): 70.8
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 12.54
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 398
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE

Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE

Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**

Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

<p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21:</p> <p>Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> -a son identification ; -aux opérations de contrôle métrologique; -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles. <p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22:</p> <p>Les détenteurs d'instruments:</p> <ul style="list-style-type: none"> -veillent au bon entretien de leurs instruments; -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires; -veillent à l'intégrité du carnet métrologique; -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation; -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat; -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	13/01/2022 18:28
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	13/01/2022 11:36
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	MEDIATHEQUE
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		
No OI:	221008-75897		
No Commande:	210230620		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76318	Date d'intervention: 09/12/2021 10:55
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: GYMNASSE COROT

Produit Installé

Intégrateur:	Sonde:	Mesureur:
CF800-MID	PH143-3M-L10	USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 18757831	N° sonde froide: 124780	N°: 18755168
Pl: 25	N° sonde chaude: 124780	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 330390	Q (L/h): 3.24	Sonde froide (°C): 74.7
E froid (l):	P (kw): 34.3	ΔT sondes (°K): 9.34
V (m3): 89964.8	Sonde chaude (°C): 84	Temps de fonctionnement (Jours): 1227

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filtere protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du posts sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du verificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76318	Date d'intervention: 09/12/2021 10:55
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: GYMNASÉ COROT

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76325	Date d'intervention: 16/12/2021 09:45
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: POLE DE PROXIMITE

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID Nom commercial: CF 800 Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001 N°: 15308615 Pl: 25 Côté: Retour V. firmware: 11 V. logiciel: 21	Sonde: PH143-3M-L10 Nom commercial: CORREGE Approbation: MID,20361 N° sonde froide: 78169 N° sonde chaude: 78169	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID Nom commercial: US ECHO II Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008 N°: 15315610 Pl: 25 Côté: Retour Périodicité mesureur dépassée: Non
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1022720	Q (L/h): 0.938	Sonde froide (°C): 51
E froid (l):	P (kw): 45.2	ΔT sondes (°K): 41.92
V (m3): 89082.4	Sonde chaude (°C): 92.9	Temps de fonctionnement (Jours): 2277

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filtere protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de controle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de controle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	16/12/2021 17:19
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT:	221035-76325
Lieu:	BEAUVAIS	No Commande:	210230870
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	POLE DE PROXIMITE

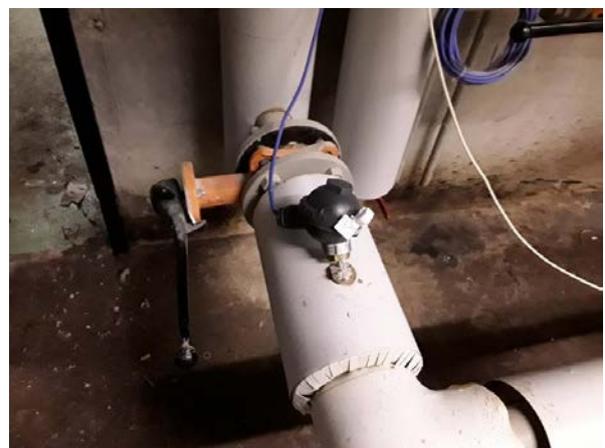
Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76321	Date d'intervention: 09/12/2021 11:23
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: LYCEE F TRUFFAUT
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: LYCEE F TRUFFAUT

Produit Installé

Intégrateur:	Sonde:	Mesureur:
Nom commercial: CF800-MID	Nom commercial: PH143-3M-L10	Nom commercial: AXONIC DN65 BP L300
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: CORREGE	Approbation: AXONIC
N°: 18757802	N° sonde froide: 124777	N°: MID,DE-14-MI004-PTB010
Pl: 25	N° sonde chaude: 124777	N°: 6ITW1F18011484
Côté: Retour		Pl: 25
V. firmware: 11		Côté: Retour
V. logiciel: 21		Périodicité mesureur dépassée: Non

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 25
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 50

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1859500	Q (L/h): 12.824	Sonde froide (°C): 68.5
E froid (l): 241788.1	P (kw): 226.7	ΔT sondes (°K): 15.51
V (m3):	Sonde chaude (°C): 84	Temps de fonctionnement (Jours): 1227

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Longueur droite aval (1): Non concerné	Filtre protection (2): Oui	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Inexistant		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Non

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

- Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
- Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
- Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
- Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
- N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
- Installation fonctionnelle (1): **Oui**
- Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
- Test Intégrateur: **Oui**
- Périodicité dépassée: **Non**
- Motif du refus: **Non**

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	09/12/2021 18:05
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT:	221035-76321
Lieu:	BEAUVAIS	No Commande:	210230870
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	LYCEE F TRUFFAUT

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76312	Date d'intervention: 16/12/2021 11:27
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: COLLEGE C FAUQUEUX

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC DN65 BP L300
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-14-MI004-PTB010
N°: 18757504	N° sonde froide: 123333	N°: 6ITW1F18011483
Pl: 25	N° sonde chaude: 123333	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 25
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 50

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1858130	Q (L/h): 14.142	Sonde froide (°C): 84.2
E froid (l):	P (kw): 154.9	ΔT sondes (°K): 9.67
V (m3): 287055.1	Sonde chaude (°C): 93.9	Temps de fonctionnement (Jours): 1238

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Longueur droite aval (1): Non concerné	Filter protection (2): Oui	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Non

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	16/12/2021 17:19
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	16/12/2021 11:27
Lieu:	BEAUVAIS	Détenteur:	
Description:	-	No Commande:	210230870
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Poseur:	VERMEERSCH
		Nom poste de comptage:	COLLEGE C FAUQUEUX

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76320	Date d'intervention: 09/12/2021 11:06
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: INTERNAT COROT

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC Dn100 BP L400
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-14-MI004-PTB010
N°: 18757857	N° sonde froide: 124793	N°: 6ITW1F18011902
Pl: 25	N° sonde chaude: 124793	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.24
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 60
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 120

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 4624260	Q (L/h): 18.962	Sonde froide (°C): 74.8
E froid (l):	P (kw): 415.1	ΔT sondes (°K): 19.24
V (m3): 503961.2	Sonde chaude (°C): 94.1	Temps de fonctionnement (Jours): 1227

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Longueur droite aval (1): Non concerné	Filter protection (2): Oui	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Non

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	09/12/2021 18:05
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT:	221035-76320
Lieu:	BEAUVAIS	No Commande:	210230870
Description:	-	Detenteur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Poseur:	INTERNAT COROT
		Nom poste de comptage:	INTERNAT COROT

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:28
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76329	Date d'intervention: 16/12/2021 10:36
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: MAISON DE LA SOLIDARITE
		MSF

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN25-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008 Rev 6
N°: 14271574	N° sonde froide: 65614	N°: 14270830
Pl: 25	N° sonde chaude: 65614	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.001
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 0.1
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 0.125

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 706790	Q (L/h): 1.897	Sonde froide (°C): 80
E froid (MWh):	P (kw): 31.4	ΔT sondes (°K): 14.63
V (m3): 143542.3	Sonde chaude (°C): 94.6	Temps de fonctionnement (Jours): 2662

Vérification intégrateur

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): oui	Longueur droite aval (1): Non concerné	Longueur droite aval (2): oui	Longueur droite aval (3): oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	Sonde chaude (2): Adapté; Bien positionné	Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	Sonde froide (2): Adapté; Bien positionné
Doigt de gant de contrôle chaude:	Doigt de gant de contrôle froide:	Doigt de gant de contrôle chaude:	Doigt de gant de contrôle froide:
Doigt de gant de contrôle chaude:	Doigt de gant de contrôle froide:	Doigt de gant de contrôle chaude:	Doigt de gant de contrôle froide:

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Oui**

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 004**
 Certification ISO n°: **LNE 22505**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est déchargée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	16/12/2021 17:28
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	16/12/2021 10:36
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	MAISON DE LA SOLIDARITE MSF
		No OT:	221035-76329
		No Commande:	210230870

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:16
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 17/02/2022 10:08
Lieu: BEAUVAIS	No OT: 221008-75914	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation	No Commande: 210230620	Posueur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: RESIDENCE BELLEVUE
Nouvelle VI: -		
VI apres maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 10	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 150	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 3153	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Societe: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualite de:

Nom/Adresse Posueur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Posueur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Posueur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC Dn100 BP L400	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC	E chaud (kwh): 1392370
Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID_DE-17-MI004-PTB003	E froid (J):
N°: 21797580	N° sonde froide: 165577	N°: 6ITW1F20557391k	V (m3): 53229.9
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165577	Pi: 25	Q (L/h): 45.983
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.24	P (kw): 969.8
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 60	Sonde chaude (°C): 94.8
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 120	Sonde froide (°C): 76.3
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 18.55
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 391
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformite aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Non
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	oui
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification ;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	17/02/2022 20:16
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	17/02/2022 10:08
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	RESIDENCE BELLEVUE
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance	-		
ou remplacement:	-		
No OT:	221008-75914		
No Commande:	210230620		

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:17
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 17/02/2022 10:27
Lieu: BEAUVAIS	No OT: 221008-75910	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation	No Commande: 210230620	Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: BATIMENT OPQR
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.6	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 80	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 971	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En agissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur:

Email Poseur:

Tél Poseur:

Raison sociale

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

VERMEERSCH / BEAUVAIS

Ivermeersch@cram.fr

0613823642

CRAM

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC Dn80 BP L350	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC	E chaud (kwh): 472330
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-17-MI004-PTB003	E froid ():
N°: 21797574	N° sonde froide: 165569	N°: 6ITW1F21558857	V (m3): 20418
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165569	Pl: 25	Q (L/h): 20.043
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.16	P (kw): 349.4
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 40	Sonde chaude (°C): 94.6
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 80	Sonde froide (°C): 79
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 15.66
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 391
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE

Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bédier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE

Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention:	0
Nb de scellés posés pendant l'intervention:	4
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles des posts sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

<p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :</p> <p>Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> -a son identification ; -aux opérations de contrôle métrologique; -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles. <p>Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :</p> <p>Les détenteurs d'instruments :</p> <ul style="list-style-type: none"> -veillent au bon entretien de leurs instruments; -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires; -veillent à l'intégrité du carnet métrologique; -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation; -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat; -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92
<p>La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés</p>	
<p>(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...</p>	
Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34	

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: **Bois Chaleur Saint Jean Sarl**

Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN
Lieu: BEAUVAIS
Description: Vérification d'Installation
Première VCI: **Oui**
Contre VCI: -
VCI apres maintenance -
ou remplacement:

No OT: 221008-75910
No Commande: 210230620

Date de génération: 17/02/2022 20:17
Date d'intervention: 17/02/2022 10:27
Detenteur:
Poseur: **VERMEERSCH**
Nom poste de comptage: **BATIMENT OPQR**

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:15
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 17/02/2022 09:42
Lieu: BEAUVAIS	No OT: 221008-75908	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation	No Commande: 210230620	Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: HOTEL DE POLICE
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.12	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 30	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 320	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En agissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur:

Email Poseur:

Tél Poseur:

Raison sociale

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

VERMEERSCH / BEAUVAIS

Ivermeersch@cram.fr

0613823642

CRAM

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: US ECHO II, MID, D50, BP, PN25, Q15, L270, P25, Bridé	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 235200
Approbation: MID, DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID, 20361	Approbation: MID, DE-06-MI004-PTB008	E froid ():
N°: 20557334	N° sonde froide: 165578	N°: 20557479	V (m3): 18249.6
Alimentation: 220V	chaude: 165578	Pi: 25	Q (L/h): 3.484
Constructeur: Itron	2 fils: False	Omin (Ql)(m³/h): 0.15	P (kw): 70.8
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 15	Sonde chaude (°C): 94.4
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 30	Sonde froide (°C): 76.5
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 17.89
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 433
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformite aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	ELECTRIQUE
Longueur droite amont (1): Non concerné	Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée
Anti bélier: Non	Raccordement sonde chaude (1): Oui
Dans le bon sens du fluide (1): Oui	Protection contre la condensation: Non
Organe réglage débit: Non	Câbles d'alimentation transmission: Transmission bonne
Position (1): -	Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée
Longueur mesurée amont (cm):	Raccordement sonde froide (1): Oui
Longueur mesurée aval (cm):	Accès lecture intégrateur: Non
Filtre protection (2): Non	Raccordement à la terre: Non
Tête émettrice: -	Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques: -
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1): Oui	Laquelle: -
Cable émetteur conforme (1): Oui	
Protection contre la condensation: Non	
Sur la bonne partie du circuit (1): Oui	

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0

Nb de scellés posés pendant l'intervention: 3

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles des posts sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:

-a son identification ;

-aux opérations de contrôle métrologique;

-aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22:

Les détenteurs d'instruments:

-veillent au bon entretien de leurs instruments;

-s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelléments, des inscriptions et marquages réglementaires;

-veillent à l'intégrité du carnet métrologique;

-conserve, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;

-veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;

-s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est déchargée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. 2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:15
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75908	Date d'intervention: 17/02/2022 09:42
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: HOTEL DE POLICE
Contre VCI: -		
VCI apres maintenance -		
ou remplacement:		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non	CONFORT
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non	Hauteur de dégagement Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non	Doigt de gant de controle chaude Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -	Doigt de gant de controle froide Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -	
Vanne de vidange (2): Oui		

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: **Bois Chaleur Saint Jean Sarl**

Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN
 Lieu: BEAUVAIS
 Description: Vérification d'Installation
 Première VI: **Oui**
 Nouvelle VI: -
 VI après maintenance ou remplacement: -

No OT: 221008-75904

No Commande: 210230620

Date de génération: **03/02/2022 20:22**

Date d'intervention: **03/02/2022 09:37**

Detenteur:

Poseur: **VERMEERSCH**

Nom poste de comptage: **RPA**

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 20	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 250	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: **Bois Chaleur Saint Jean Sarl**

En agissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur:

VERMEERSCH / BEAUVAIS

Email Poseur:

Tél Poseur:

Raison sociale

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Ivermeersch@cram.fr

0613823642

CRAM

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-BP-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 28330
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid ():
N°: 20557339	N° sonde froide: 165574	N°: 20795200	V (m3): 3981.6
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165574	Pl: 25	Q (L/h): 4.757
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06	P (kw): 39
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 6	Sonde chaude (°C): 92.8
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 12	Sonde froide (°C): 85.5
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 7.26
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 419
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE

Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bédier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE

Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification ;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22:
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN
 Lieu: BEAUVAIS
 Description: Vérification d'Installation
 Première VCI: Oui
 Contre VCI: -
 VCI après maintenance: -
 ou remplacement: -

No OT: 221008-75904
 No Commande: 210230620

Date de génération: 03/02/2022 20:22
 Date d'intervention: 03/02/2022 09:37
 Detenteur:
 Poseur: VERMEERSCH
 Nom poste de comptage: RPA

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de contrôle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de contrôle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 16/12/2021 10:46
Lieu: BEAUVAIS	No OT: 221035-76310	Detenteur:
Description:	No Commande: 210230870	Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: BATIMENT N

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 18732580	N° sonde froide: 116683	N°: 18732126
Pl: 25	N° sonde chaude: 116683	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1308860	Q (L/h): 3.973	Sonde froide (°C): 82.9
E froid (MWh):	P (kw): 52.5	ΔT sondes (°K): 11.67
V (m3): 96016.4	Sonde chaude (°C): 94.6	Temps de fonctionnement (Jours): 1402

Vérification intégrateur

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 004**
 Certification ISO n°: **LNE 22505**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76310	Date d'intervention: 16/12/2021 10:46
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description:		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: BATIMENT N

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



ANNEXE 2 - SUIVI DES ACTIONS EN CHAUFFERIE

Pannes astreinte

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
01/01/2021			
02/01/2021	Chaudière bois 1	NS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
03/01/2021			
04/01/2021	Chaudière bois 1	NS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA ramonage ch2
	Compresseur 1		Isolé tuyau d'air pour réparation fuite
	Contrôle journalier		Niveau central hydraulique - big bag - Bennes à cendres - Maintien de pression - Test indicateur niveau bêche
05/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Nettoyage TRC1
	Contrôle journalier		Contrôle benne - Niveau hydraulique centrales - Cellules pousoir cellules TRA
	Chaudière bois 1 et 2		Graissage et contrôle chaîne transporteur - Nettoyage trémis d'évacuation TRC1
06/01/2021	Chaudière bois 1	JL	Contrôle du TRA - Réajusté axe engrenage
	Compresseur 1		Remplacé filtre plus contrôle fonctionnement
	Chaudière bois 1 et 2		Aspirer sous pousoir nettoyage flotteur TRC1
	Chaufferie bois	Relevé consommation EFG	
	Chaudière bois 2	NS	Disj. TRC2 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
07/01/2021	Chaudière bois 1	JL	Remplacé graisseurs automatiques
	Réseau		Inversé pompe HT
	Chaudière bois 2		Nettoyage sous grille pousoir plus contrôle fin course clavette plus bobine
	Chaudière bois 1 et 2		Contrôle journalier tableau de suivi
	Entretien chaufferie		Nettoyage chaufferie plus réparation fuite carter trappe air secondaire
	Chaudière bois 1 et 2		Nettoyage racleur TRC1

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
08/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir
	Chaudière bois 2		Remplacé big bag ch2
	Silo		Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Nettoyage acces benne 1 et 2
09/01/2021	Chaudière bois 1	TS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Chaudière bois 2	TS	Disj. Vis benne - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
09/01/2021	Chaudière bois 2	TS	Disj. Vis benne - Décablage de la vis benne - Réarmement - Remise en service chaudière
	Chaudière bois 2	TS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
10/01/2021	Chaudière bois 2	TS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
11/01/2021	Chaudière bois 1	TS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - Remplacé graisseurs automatiques moteurs transporteurs bois vers pousoirs
12/01/2021	Chaufferie bois	JL	Aspiré chaufferie bois sol caissons pousoir ch1 ch2
		TS/JL	Déconnecté alim élec vis benne exte intensifiée sur phase trop élevée nettoyé vis plus roulement
	Silo	JL	Contrôle journalier suivant tableau de suivi
			Nettoyage abord silo
Chaudière 1 et 2		Contrôle racleurs TRC1	
13/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
14/01/2021	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
			Rotation benne a cendres ch2
15/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Compresseurs	MEC	Remplacement kit aspiration sur compresseur numero2 remise en fonction
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Graissage des deux chaines transporteur 1 et 2 reception 2 camions
			Nettoyage des deux flotteurs TRC1
Chaudière bois 2		Remplacé big bag filtres à manche	
16/01/2021	Chaudière bois 2	ED	Disj. TRC2 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Chaudière bois 2	ED	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
	Chaudière bois 1	ED	Défaut corrosion - Réarmement - Remise en service de la chaudière
			Mise en service de la chaudière fioul 6MW pour remonter le collecteur

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
17/01/2021			
18/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL/TS	Contrôle du TRA graissé chaine ch1 ch2
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 2		Posé guide évacuation cendres TRC2
	Chaudière bois 1 et 2		Ramonage
	Chaufferie bois		Contrôle niveau bache plus indicateur mise en eau manuellement
19/01/2021	Chaufferie bois	JL/TS	Contrôle journalier
	Chaudière bois 2		Demonté plaques écluse filtres à manche - nettoyage trappe vidange poussiere fine
	Chaudière bois 2		Remplacé ventilateur et batterie de préchauffage
	Chaufferie bois		Aspirer ensemble chaufferie bois plus laver sol trace de graisse
20/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Silo		Signalisé fuite sur chargeuse planification intervention bergerac posé graisseur sur roulement trc 2 ch1
	Chaudière bois 1		Remplacement du ventilateur de préchauffage Posé support évacuation cendres et posé graisseur sur roulement TRC2
21/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Remplacé ventilateur préchauffage filtres à manche
	Silo	Bergerac	Intervention Bergerac sur fuite hydraulique et tuyau graisseur
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Maintien de pression	JD/MG	Intervention refecton fuite sur capillaire capteur pression
22/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
			Graissage chaine TRA
23/01/2021			
24/01/2021			
25/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL/TS	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 1		Remplacé electrovane sur circuit d'air
	Chaudière bois 2		Nettoyage trémis filtres à manche ch2
	Chaufferie bois		Contrôle journalier

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
26/01/2021	Chaufferie bois	JL/TS	Contrôle journalier
	Chaudière bois 1		Bouchonné électrovanne pour recherche fuite d'air
	Chaufferie bois		Nettoyage cendres alentour bennes
	Chaudière bois 1 et 2		Nettoyage centrales hydrauliques
27/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Traitement d'eau	Exeau	Contrôle adoucisseur - pompe doseuse - analyses
	Chaudière bois 1	JL/TS	Nettoyé TRC2 contrôle racleurs et graissage roulements
	Chaudière bois 1 et 2		Ramonage nettoyage chaufferie bois entretien chargeuse niveau soufflet plus laver
Chaudière bois 2		Nettoyé racleur TRC1 - Nettoyer volute moteur air primaire	
28/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Ramonage
	Chaudière bois 2	JL/TS	Nettoyage TRC2
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Benne	JL/TS	Nettoyage accès benne suite absence benne
29/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois	IMF	Contrôle palant et potence mise à l'épreuve
	Chaudière bois 2	JL	Contrôle journalier rotation benne a cendres ch2 plus reception benne ouverte ch1 Rotation benne à cendres plus reception benne ouverte
30/01/2021			
31/01/2021			
01/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL/TS	Contrôle du TRA
	Compresseurs		Aspirer et débarrassé bois sous pousoir
	Chaufferie fioul		Nettoyé filtres compresseur - contrôle niveau d'huile mis à l'arrêt compresseur ch1
	Chaudière bois 1 et 2		Nettoyage chaufferie fioul aspirer plus lavé ramonage ch2
02/02/2021	Chaudière bois 1	NJ	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Compresseurs	JL	Fuite kit aspiration chaudière bois 1
	Chaufferie bois	TSV	Entretien journalier
	Chaudière bois 1 et 2		Intervention service automatisme contrôle bus et ligne compteurs et duplines
	Condenseur	JL	Ramonage remise en service condenseur suite retour compteur Remise en service condenseur suite retour signal automate

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
03/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL/TS	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 2		Remplacé disjoncteur moteur visse benne
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1		Nettoyage engrenage TRC2 plus contrôle chaîne et racleur TRC1
	Chaudière bois 1 et 2		Ramonage
04/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Ramonage
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1		Chaîne TRC1 décroché de l'engrenage - Remise en place - Contrôle fonctionnement - Remise en service
	Silo	Bergerac	Intervention sur fuite flexible graisseur plus fuite huile pont
05/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
06/02/2021	Chaudière bois 1	TS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
07/02/2021			
08/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 1	JL/TS	Dépose carters TRC2 pour recherche ferrailles coincé remise en service plus contrôle fonctionnement
	Chaudière bois 2		Nettoyage cendres accumulées suite panne TRC2
	Chaufferie bois	JL	Entretien journalier
09/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Ramonage
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 2	JL/TS	Dépose des carters TRC2 - chaîne bloquée - retendu engrenage - graissage - nettoyage des racleurs
10/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1		Nettoyage des roulements TRA et roulements du TRC1 et 2
11/02/2021	Chaudière bois 2	TS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Graissage chaîne TRA - TRC1 et TRC2
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Condenseur		Réparation manchette côté soufflage

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
12/02/2021	Chaudière bois 2	TS	Défaut poussoir - Réarmement - Remise en service de la chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Nettoyage chaufferie
	Chaudière bois 2	TS	Remplacement big bag - Remplacé graisseur automatique verin trappe poussoir
13/02/2021	Chaudière bois 2	TS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
14/02/2021			
15/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Réseau	EME	Remplacement plaques échangeur SST 24 RAVEL
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2	TS/JL	Nettoyage flotteur TRC1refection fuite dilatoflex reseau ht
	Chaudière bois 1		Remplacé grille sur TRC1(sous la porte) et deux autres sur évacuation TRC2
Réseau		Réfection fuite dilatoflex réseau HT	
16/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/JL	Graissage chaîne TRA vérification tension
			Graissage chaîne TRC2
	Maintien de pression	JL	Nettoyage plexiglas trémis poussoir decablé transformateur électrique bache alimentaire
	Chaufferie bois		Décablage transformateur électrique bache alimentaire
Silo		Contrôle journalier	
			Intervention Bergerac pour contrôle godet adéquation bras de charge
17/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		contrôle journalier
18/02/2021	Chaudière bois 1	MEC	Pose nouvelle ligne tube alimentation air comprimé
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2		Graissage chaîne TRA et TRC2
19/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
	Compresseur 1	MEC	Remplacement kit d'aspiration
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
20/02/2021			
21/02/2021			

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
22/02/2021	Silo	JL	Prélèvement bois pour analyses Soccor
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA 6 Arrêt échelle 3 chaudière bois 1 tête cassée
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Maintien de pression		Remplacé transformateur électrique
23/02/2021	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Silo	PLS	intervention sur échelle réparation prévue cette été
	Chaudière bois 2	JL/TS	Décolmatage trémis filtres à manche
24/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	TECFIDIS	Audit filtres à manche effectué par tecfidis
	Chaudière bois 2	PC	Disj. TRC2 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 1	MEC	Terminé nouvelle ligne tube alimentation air comprimé
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Gaissage TRC2
Chaufferie bois	Contrôle journalier		
25/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Ramonage
	Réseau	EME	Remplacement plaques échangeur SST 2 Maternelle Lebesgues et ST 46 Pôle proximité
	Chaufferie fioul	JL	Nettoyage chaufferie fioul aspirer et lavée
	Chaudière bois 1 et 2	JL/TS	Nettoyage accès benne ouverte
26/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
	Chaudière bois 1	JL	Rotation benne
27/02/2021			
28/02/2021			
01/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2		Remplacé graisseurs automatiques paliers extracteurs fumée
02/03/2021	Traitement d'eau	Exeau	Contrôle adoucisseur - pompe doseuse - analyses
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
		PLS	Livraison de 200L d'huile hydraulique

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
03/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - Graissage chaines
		JL	Graissage roulements TRC2
		JL	Graissage roulements TRA côté moteur
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
		JL/TS	Nettoyage de la cour
04/03/2021	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
05/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2		Remplacement des raleurs endommagés TRC1
06/03/2021			
07/03/2021	Chaudière bois 2	NS	Disj. TRC2 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
08/03/2021	Chaudière bois 1	NS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 1	TS/JL	Déblocage féraille dans TRC1 remise en eau repose des grilles
			Remplacé deux racleurs droits et deux racleurs cuillères TRC1
	Chaufferie bois		Remise en service de la chaudière par pallier
09/03/2021	Chaudière bois 2	JL	Remplacé big bag
	Chaufferie bois		Nettoyage de la chaufferie
	Chaudière bois 2		Contrôle journalier
10/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
		TS/JL	Remplacé support moteur TRC1
	Chaudière bois 2	TS/JL	Remplacé 1 racleur cuillère TRC1
	Chaudière bois 1	TS/JL	Dépose d'un racleur sur chaine TRA
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
		Véritas	Contrôle poussière bois
11/03/2021	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Compressuer 1	MEC	Remplacement sonde départ température

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
12/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois	Véritas	intervention veritas contrôle taux poussiere dans l air
13/03/2021	Chaudière bois 2	ED	Défaut pousoir pas fermé - Réarmement - Remise en service de la chaudière
14/03/2021	Chaudière bois 2	ED	Défaut pousoir pas fermé - Réarmement - Remise en service de la chaudière
15/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2		Aspirer chaufferie Graissage TRC2
16/03/2021	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
17/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
18/03/2021	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
	Chaudière bois 2	TS	Défaut pousoir pas fermé - Réarmement - Remise en service de la chaudière
19/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
20/03/2021	Chaudière bois 2	TS	Défaut pousoir pas fermé - Réarmement - Remise en service de la chaudière
21/03/2021			
22/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
23/03/2021	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
24/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Graissage TRA
25/03/2021	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Compresseurs		Remplacement filtres à air
	Chaudière bois 1 et 2		Graissage chaine TRC2 Remplacé graisseurs automatiques extracteurs fumée
26/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2		Rotation bennes à cendres

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
27/03/2021	Chaudière bois 1	NS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
	Chaudière bois 1	NS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
28/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	NS	Défaut tirage - Réarmement - Remise en service des chaudières
29/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Réseau	EME	Remplacement plaques échangeur SST 10 Piscine Bellier
	Chaudière bois 2	JL	Remplacé big bag
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
30/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle TRC1 et 2
	Chauffeire bois	LECHEVALLIER	Mise en conformité électrique
	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
	Réseau	TSV	Vérification Bus ligne compteurs
31/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
01/04/2021	Chaudière 1 et 2	JL	Contrôle niveau centrale hydraulique
	Chaufferie bois		contrôle journalier
	Chaudière bois 2	JL	Nettoyage chaufferie
02/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Mise à l'arrêt T° ext élevée - Remise en service à 16h00
	Chaufferie bois		Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
03/04/2021	Chaudière bois 1	NS	Contrôle journalier
04/04/2021			Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
05/04/2021			
06/04/2021	Chaudière bois 1	LV	Modifié paramétrage recettes
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Chaudière bois 2		Défaut sonde oxygène
07/04/2021	Chaudière bois 1	NS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
	Silo	JL	Prélèvement bois pour analyses Soccor
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois 1		Remplacement big bag
Contrôle journalier			
			Nettoyage de la chaufferie

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
08/04/2021	Silo	JL	Appoint graisse chargeuse
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
09/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
10/04/2021			
11/04/2021	Chaudière bois 1	NS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
12/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
13/04/2021	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
14/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 2		Remplacement du verin pousoir
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 2	ED	Défaut pousoir pas ouvert - pas possible de réarmé - Mis en service des chaudière gaz
15/04/2021	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
			Nettoyage de la chauffeire
16/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
17/04/2021			
18/04/2021			
19/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
20/04/2021	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier
21/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA
	Réseau	BIMONT	Passage cable de communication entre la chaufferie C et la chaufferie bois
	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier
22/04/2021	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier
			Nettoyage de la chauffeire
23/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
24/04/2021			

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
25/04/2021			
26/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
27/04/2021	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier
	Chaudière bois 1	NS	Défaut pompe de charge - Réarmement - Remise en service de la chaudière
28/04/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
29/04/2021	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier Nettoyage de la chaufferie
	Réseau	EME	Remplacement plaques échangeur SST 12 Médiathèque
30/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
01/05/2021			
02/05/2021			
03/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2	Lechevallier	Passage cable pour alimentation nouveau Modem
04/05/2021	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier
05/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
06/05/2021	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier Nettoyage de la chaufferie
07/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
08/05/2021			
09/05/2021			
10/05/2021	Chaufferie bois	Cloture et envir.	Remplacement de la cloture du bassin
	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
11/05/2021	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
	Chaufferie bois	Cloture et envir.	Remplacement de la cloture du bassin
12/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
13/05/2021			
14/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
15/05/2021			
16/05/2021			
17/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	CK	Contrôle du TRA, , Vitres pousoir, nettoyage chaufferie bois + gaz
	Chaufferie bois		Contrôle journalier Nettoyage chaufferie
18/05/2021	Chaufferie bois	CK	Contrôle journalier
			Nettoyage extérieur (bennes cendre)
19/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier Nettoyage extérieur (bennes cendre)
20/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	CK	Contrôle journalier
	Chaufferie bois		Nettoyage exterieur (bennes cendre)
	Chaudière bois 2	LV	Arrêt saison
21/05/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Nettoyage exterieur (bennes cendre)
22/05/2021			
23/05/2021			
24/05/2021			
25/05/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier Nettoyage exterieur (bennes cendre)

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
26/05/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
			Nettoyage exterieur (bennes cendre)
27/05/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
			Nettoyage exterieur (bennes cendre)
28/05/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
			Nettoyage exterieur (bennes cendre)
29/05/2021			
30/05/2021			
31/05/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 2	TECFIDIS	Décapage TRC1
	Chaudière bois	CK	Travaux sur filtres à manche
01/06/2021	Chaufferie bois	CK	Contrôle journalier
	Chaudière bois 2	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
		CK	Décapage TRC1
		TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
02/06/2021	Chaudière bois	CK	Travaux sur filtres à manche
	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 2	TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
	Chaudière bois	CK	Décapage TRC1
jeudi 3 juin 2021	Chaudière bois	CK	Contrôle journalier
	Chaudière bois 2	CK	Décapage TRC1
		TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
04/06/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaudière bois 2		Décapage TRC1
	Chaudière bois	TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
	Chaudière bois	CK	Contrôle journalier

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
05/06/2021			
06/06/2021			
07/06/2021	Chaudière bois 2	CALDYA	Ramonage chaudière
		CK	Dépose des trappes de ramonage
		CK	Décapage TRC1
	Economiseur 2	CK/LV	Dépose des trappes de ramonage
	Chaudière bois 2	CALDYA	Ramonage chaudière
CK		Décapage TRC1	
09/06/2021	Chaudière bois 2	CALDYA	Ramonage chaudière
		CK	Décapage TRC1
	Chaudière bois 1	LV	Arrêt saison
10/06/2021	Chaudière bois 2	CALDYA	Ramonage chaudière
		CK	Décapage TRC1
		CK/LV	Dépose des barreaux de grille
11/06/2021	Chaudière bois 2	CALDYA	Terminé ramonage chaudière
		CK	Décapage TRC1
	Economiseur 2	CALDYA	Ramonage
	Silo	TPAE	Aspiration des échelles
12/06/2021			
13/06/2021			
14/06/2021	Chaudière bois 1	CALDYA	Ramonage chaudière
		CK	Dépose des trappes de ramonage
	Economiseur 1	CK/LV	Dépose des trappes de ramonage
	Chaudière bois 1 et 2	CK	Décapage TRC1
		TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
15/06/2021	Chaudière bois 1 et 2	TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
		CALDYA	Ramonage chaudière
	Chaudière bois 1	CK	Décapage TRC1

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
16/06/2021	Chaudière bois 1	CALDYA	Ramonage chaudière
		CK	Décapage TRC1
	Chaufferie bois	MCC2I	Vérification réglementaire cheminée
	Chaudière bois 1 et 2	TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
17/06/2021	Chaudière bois 1	CALDYA	Ramonage chaudière
		CK	Décapage TRC1
		CK/LV	Dépose des barreaux de grille
	Chaudière bois 1 et 2	TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
18/06/2021	Chaudière bois 1 et 2	TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
	Chaudière bois 1	CALDYA	Terminé ramonage chaudière
		CK	Décapage TRC1
	Economiseur 1	CALDYA	Ramonage
19/06/2021			
20/06/2021			
21/06/2021	Chaufferie fioul	CALDYA	Ramonage chaudières 1 et 2
	Chaudières bois 1	CK	Dépose des trappes volets d'air
22/06/2021	Réseau	CALDYA	Ramonage chaudière St Esprit
	Chaudières bois 2	CK	Dépose des trappes volets d'air
23/06/2021	Chaufferie C	OLDHAM	Contrôle centrale incendie
	Chaudière bois 1 et 2	CK/TS	Aspiration du local TRA suite inondation du 21/06/21
	Chaudière bois 1	CK/TS	Nettoyage suite ramonage
24/06/2021	Chaudière bois 1	CK/TS	Nettoyage suite ramonage
25/06/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1	CK/TS	Nettoyage suite ramonage
26/06/2021			
27/06/2021			
28/06/2021	Chaudière bois 2	CK/TS	Nettoyage suite ramonage
29/06/2021	Chaudière bois 2	CK/TS	Nettoyage suite ramonage
30/06/2021	Chaufferie bois	ORTEC	Nettoyage des déshuileurs et curage des canalisations
	Chaudière bois 2	CK/TS	Nettoyage suite ramonage

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
01/07/2021	Chaufferie bois	ORTEC	Pompage du bassin et nettoyage
	Chaufferie	CK/TS	Rangement et lavage chaufferie
02/07/2021	Chaufferie	CK/TS	Rangement et lavage chaufferie
03/07/2021			
04/07/2021			
05/07/2021	Chaufferie		Congés
06/07/2021	Chaufferie		Congés
07/07/2021	Chaufferie		Congés
08/07/2021	Chaufferie		Congés
09/07/2021	Chaufferie		Congés
10/07/2021			
11/07/2021			
12/07/2021	Chaufferie		Congés
13/07/2021	Chaufferie		Congés
14/07/2021			
15/07/2021	Chaufferie		Congés
16/07/2021	Chaufferie		Congés
17/07/2021			
18/07/2021			
19/07/2021	Chaudière bois 1	TS	Nettoyage des portées de joint sur trappes et portes
20/07/2021	Chaudière bois 1	TS	Pose des joints neufs sur trappes et portes
21/07/2021	Chaudière bois 1	TS	Remise en place des trappes et fermeture des portes
22/07/2021	Chaudière bois 1	TS	Nettoyage du local du TRA et graissage chaîne
23/07/2021	Chaudière bois 1	TS	Nettoyage du TRC1 et TRC2 et graissage chaîne
24/07/2021			
25/07/2021			
26/07/2021	Chaudière bois 2	TS	Nettoyage des portées de joint sur trappes et portes
27/07/2021	Chaudière bois 2	TS	Pose des joints neufs sur trappes et portes
28/07/2021	Chaudière bois 2	TS	Remise en place des trappes et fermeture des portes

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
29/07/2021	Chaudière bois 2	TS	Nettoyage du local du TRA et graissage chaîne
30/07/2021	Chaudière bois 2	TS	Nettoyage du TRC1 et TRC2 et graissage chaîne
31/07/2021			
01/08/2021			
02/08/2021	Chaufferie bois	LV	Vérification réglementaire de la balance
03/08/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
04/08/2021			
05/08/2021	Chaufferie bois	TS	Entretien général
06/08/2021	Chaufferie bois	TS	Entretien général
07/08/2021			
08/08/2021			
09/08/2021			
10/08/2021			
11/08/2021	Chaufferie bois	TS	Entretien général
12/08/2021	Chaufferie C	BV/TS	Mesures émissions atmosphériques et efficacité énergétique
	Chaufferie fioul		Mesures émissions atmosphériques et efficacité énergétique
	Chaufferie bois	TS	Entretien général
13/08/2021	Chaufferie bois	TS	Entretien général
14/08/2021			
15/08/2021			
16/08/2021	Chaudière bois 2	CMPF	Remise en état du TRC2
	Chaudière bois 1	AD/TS	Remise en place barreaux de grille
	Chaufferie C	BV/TS	Contrôle réglementaire mesure de bruit
	Chaufferie fioul		Contrôle réglementaire mesure de bruit
17/08/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Remise en place barreaux de grille
18/08/2021	Chaudière bois 2	AD/TS	Remise en place barreaux de grille
19/08/2021	Chaudière bois 2	AD/TS	Remise en place barreaux de grille
20/08/2021	Chaudière bois 1	AD	Mise en peinture du TRC1
21/08/2021			

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
22/08/2021			
23/08/2021	Chaudière bois 1	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 1	AD	Mise en peinture du TRC1
24/08/2021	Chaudière bois 1	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 1	AD	Dépose trappe de visite piège à son et nettoyage des caissons
25/08/2021	Chaudière bois 1	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 1	AD	Remise en place des caisson piège à son et trappes de visite
26/08/2021	Chaudière bois 1	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 1	AD	Mise en peinture du TRC2
27/08/2021	Chaudière bois 1	CTIO	Refection du réfractaire
	Réseau	EME	Remplacement plaques échangeur SST 14 Lycée François Truffaut
	Chaudière bois 2	AD	Mise en peinture du TRC1
28/08/2021			
29/08/2021			
30/08/2021	Chaudière bois 2	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 2	AD	Mise en peinture du TRC1
31/08/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 2	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 1	HACQUETS	Remise en état pompe de charge
	Chaudière bois 2	AD	Dépose trappe de visite piège à son et nettoyage des caissons
01/09/2021	Chaudière bois 2	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 2	AD	Remise en place des caisson piège à son et trappes de visite
02/09/2021	Chaudière bois 2	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 2	AD	Mise en peinture du TRC2
03/09/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Grattage du sol cendres sèches alentour bennes
	Chaudière bois 2	CTIO	Refection du réfractaire
04/09/2021			
05/09/2021			
06/09/2021	Chaudière bois 1 et 2	HACQUETS	Modification alimentation électrique
	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
07/09/2021	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
08/09/2021	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
09/09/2021	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
10/09/2021	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
11/09/2021			
12/09/2021			
13/09/2021	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
14/09/2021	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
15/09/2021	Chaufferie bois	ACTEMIUM	Entretien poste HT et armoire électrique
	Chaudière bois 1	TS/LV	Remise en service saison
16/09/2021	Condenseur	CV	Remplacement des compensateur aspiration et refoulement
	Chaufferie gaz	TS	Contrôle chauffeure
17/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
18/09/2021			
19/09/2021			
20/09/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois	Cloture et env.	Remplacement serrure sur 3 portes
	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
21/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Contole niveau d'huile centrale hydraulique
	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
22/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA
	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
23/09/2021	Chaufferie gaz	TS	Contrôle chauffeure
	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
24/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
25/09/2021			
26/09/2021			
27/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
28/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
29/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA
30/09/2021	Chaufferie gaz	TS	Contrôle chauffeure
01/10/2021	Réseau	EME	Remplacement plaques échangeur SST 42 Source A5
	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
02/10/2021			
03/10/2021			
04/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Contrôle du TRA
05/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
06/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Contrôle du TRA
07/10/2021	Chaudière bois 1 et 2	LECHEVALLIER	Cablage de prise dans local TRA et pose de pompe de relevage
	Chaudière bois 1		Cablage du cordon chauffant écluse filtre à manche
	Chaufferie gaz	AD/TS	Contrôle chauffeure
08/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
09/10/2021			
10/10/2021			
11/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Contrôle du TRA
12/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
13/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Contrôle du TRA
14/10/2021	Chaufferie gaz	AD/TS	Contrôle chauffeure
15/10/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1	AD/TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
16/10/2021			
17/10/2021			
18/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA
19/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
20/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA
21/10/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
22/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
23/10/2021			

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
24/10/2021			
25/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA
26/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
27/10/2021	Silo	JL	Prélèvement bois pour analyses Soccor
	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA
28/10/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
29/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
30/10/2021			
31/10/2021			
01/11/2021			
02/11/2021	Chaufferie bois	CHUBB	Remplacement centrale intrusion
	Chaudière bois 1	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
03/11/2021	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA
04/11/2021	Chaudière bois 2	AD/LV	Remise en service saison
05/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
06/11/2021	Chaudière bois 1	NS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai mauel - Remise en service chaudière
07/11/2021			
08/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
09/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
10/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
11/11/2021	Chaudière bois 1	ED	Disj. TRC1 - Barreau de grille cassé - Chaudière à l'arrêt
12/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
13/11/2021			
14/11/2021			
15/11/2021	Chaudière bois 2	AD/TS	Remplacement du barreau cassé - Remise en service de la chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
16/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
17/11/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
18/11/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeur
	Réseau	NS	Mini collecteur - T° 87°C - Réglage consigne de 88° C à 85°C
19/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
20/11/2021	Chaudière bois 2	NS	Disj. TRC1 - Déblocage d'un racleur et remise en place - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
21/11/2021			
22/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
23/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	BV/LV	Mesures émissions atmosphériques et efficacité énergétique
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
	Chaudière bois 2	AD/LV	Barreau cassé - mise à l'arrêt de la chaudière
	Chaudière fioul	AD/LV	Mise en service de la chaudière fioul 6MW
24/11/2021	Silo	JL	Prélèvement bois pour analyses Soccor
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
		BV/LV	Mesures émissions atmosphériques et efficacité énergétique
25/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	BV/LV	Mesures émissions atmosphériques et efficacité énergétique
	Chaufferie bois		Contrôle des rejets aqueux
	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeur
26/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
27/11/2021			
28/11/2021			
29/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
30/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
01/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
02/12/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeur
03/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
04/12/2021			
05/12/2021			
06/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
07/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
08/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
09/12/2021	Réseau	ITRON	Verification réglementaire des compteurs energie
	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
10/12/2021	Compresseur 1	MEC	Remplacement des contacteurs et carte électronique
	Compresseur 2		Remplacement bouton arrêt d'urgence
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
11/12/2021			
12/12/2021			
13/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
14/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contole niveau d'huile centrale hydraulique
15/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
16/12/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
17/12/2021	Réseau	ITRON	Verification réglementaire des compteurs energie
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
18/12/2021			
19/12/2021			
20/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
21/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contole niveau d'huile centrale hydraulique
22/12/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
23/12/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
	Chaudière bois 2	AD/LV	Barreau cassé - mise à l'arrêt de la chaudière
	Chaudière fioul	AD/LV	Mise en service de la chaudière fioul 6MW
	Chaudière fioul	HD	Bruleur chaudière 6MW en sécurité - Réarmement - essais
24/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaudière bois 2	AD/TS	Remplacement du barreau cassé - Remise en service de la chaudière
25/12/2021			
26/12/2021			
27/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
28/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contole niveau d'huile centrale hydraulique
29/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
30/12/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
31/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur

ANNEXE 3 - PLANNING DE LA MAINTENANCE PROGRAMMÉE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet/Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	--------------	-----------	---------	----------	----------

Localisation : CHAUFFERIE BOIS

CHB 001	CHAUDIERE BOIS		X				X			
CHB 002	EXTRACTEUR A POUSSOIR HYDRAULIQUE		X			X	X			X
CHB 003	TRANSPORTEUR BOIS		X			X	X			X
CHB 004	POUSSOIR HYDRAULIQUE		X			X	X			X
CHB 005	GRILLES		X				X			
CHB 006	TRANSPORTEUR A CENDRES N°1		X		X		X		X	X
CHB 007	TRANSPORTEUR A CENDRES N°2		X		X		X		X	X
CHB 008	BENNE A CENDRE		X		X		X		X	X
CHB 009	FILTRE MULTICYCLONE		X		X		X		X	X
CHB 010	ECONOMISEUR		X				X			
CHB 011	FILTRE A MANCHES		X		X		X		X	X
CHB 012	EXTRACTEUR FUMEE		X			X	X			X
CHB 013	VENTILATEUR AIR SECONDAIRE		X			X	X			X
CHB 014	COMPRESSEUR A AIR COMPRI ME		X		X		X		X	X
CHB 015	CHARGEUR TELESCOPIQUE	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CHF 019	ENTRETIEN CHEMINEE+CARNEAU		X				X			
CHF 020	ARMOIRE ELECTRIQUE							X		
CHF 021	REGULATION			X				X		X
CHF 023	CONDENSEUR-RECUPERATEUR		X				X			
CHF 035	ANALYSE DE COMBUSTION		X			X	X			X
CHF 046	VERIFICATION DES THERMOMETRES ET MANOMETRE						X			
SCI 003	ESSAI DETECTION INCENDIE		X			X	X			X
SCI 006	VISITE D'EXTINCTEUR							X		

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet/Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	--------------	-----------	---------	----------	----------

Localisation : CHAUFFERIE FOD

CHF 001	CHAUDIERE ACIER FONTE									X	
CHF 003	BRULEUR FIOUL DOMESTIQUE									X	
CHF 005	POMPE SUR SOCLE										
CHF 018	MAINTIEN PRESSION (BACHE+POMPE)									X	
CHF 019	ENTRETIEN CHEMINEE+CARNEAU									X	
CHF 020	ARMOIRE ELECTRIQUE									X	
CHF 021	REGULATION			X				X			X
CHF 022	POMPE FIOUL									X	
CHF 034	VISITE DE PREALLUMAGE							X			
CHF 035	ANALYSE DE COMBUSTION		X			X		X		X	
CHF 036	FILTRE A TAMIS SUR COLLECTEUR CHAUFFAGE							X			
CHF 041	AEROTHERME A EAU CHAUDE								X		
CHF046	VERIFICATION DES THERMOMETRES ET MANOMETRE							X			
TRE 001	ADOUCCISSEUR (SIMPLIFIE)	X	X	X	X	X	X		X	X	X
TRE 002	ADOUCCISSEUR (COMPLET)							X			
TRE 004	POMPE DOSEUSE (COMPLET)	X						X			
TRE 019	VISITE DISCONNECTEUR								X		
TRE 020	ANALYSE DE LA QUALITE DES EAUX DE CHAUFFAGE								X		

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet/Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	--------------	-----------	---------	----------	----------

Localisation : CHAUFFERIE GAZ + SOUS STATION

CHF 001	CHAUDIERE ACIER FONTE							X			
CHF 005	POMPE SUR SOCLE							X			
CHF 007	BRULEUR GAZ SOUFFLE							X			
CHF 009	ECHANGEUR A PLAQUES								X		
CHF 019	ENTRETIEN CHEMINEE+CARNEAU							X			
CHF 020	ARMOIRE ELECTRIQUE							X			
CHF 021	REGULATION			X				X			X
CHF 027	POMPE DE RELEVAGE							X			
CHF 034	VISITE DE PREALLUMAGE						X				
CHF 035	ANALYSE DE COMBUSTION		X			X	X			X	
CHF 036	FILTRE A TAMIS SUR COLLECTEUR CHAUFFAGE							X			
CHF 044	CONTROLE SOUS STATION	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CHF 046	VERIFICATION DES THERMOMETRES ET MANOMETRE						X				
SCI 003	ESSAI DETECTION INCENDIE		X			X	X			X	
SCI 006	VISITE D'EXTINCTEUR							X			
VRF 015	ETALONNAGE DES SYST. DE DETECTION GAZ OU INCENDIE							X			
VRF 018	VERIFICATION DES COMPTEURS D'ENERGIE THERMIQUE							X			

ANNEXE 6 - MESURES DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES



Bureau Veritas Exploitation SAS

BOIS GUILLAUME
Technoparc des Bocquets
110 allée Robert Lemasson
76235 BOIS-GUILLAUME France
Téléphone : 02 35 59 46 00
Mail : lucile.vattier@bureauveritas.com

A l'attention de M. VERMEERSCH LUC

BOIS CHALEUR SAINT JEAN
48 RUE DES METIERS
60000 BEAUVAIS

Mesures des émissions atmosphériques

Campagne de mesures 2021 Chaudières Biomasse 4.5 et 5.5MW



Intervention du 23/11/2021 au 25/11/2021

Nom du site : BOIS CHALEUR SAINT JEAN
Latitude : 2.0773
Longitude : 49.4185

Lieu d'intervention : 48 RUE DES METIERS
60000 BEAUVAIS

Numéro d'affaire : 10855671/3/1
Référence du rapport : 361700413.2.R
Rédigé le : 08/12/2021
Par : Lucile VATTIER

Ce document a été validé par son auteur.
Ce rapport contient 101 pages.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation.



ACCREDITATION
N° 1-6258
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

SOMMAIRE

1 . CONCLUSION DES ESSAIS:	4
2 . SYNTHÈSE DES RESULTATS:	5
3 . OBJET DE LA MISSION:	10
3.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTRÔLÉES:.....	10
4 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:	10
4.1 . CHAUDIÈRE 1:.....	10
4.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :.....	10
4.1.2 . DESCRIPTION :.....	10
4.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :.....	10
4.1.4 . ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :.....	11
4.2 . CHAUDIÈRE 2 T:.....	11
4.2.1 . ACCOMPAGNEMENTS :.....	11
4.2.2 . DESCRIPTION :.....	11
4.2.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :.....	11
4.2.4 . ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :.....	11
5 . ÉCARTS AUX DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE:	12
5.1 . CHAUDIÈRE 1 - CHAUDIÈRE 1: 4.5MW:.....	12
5.2 . CHAUDIÈRE 2 T - CHAUDIÈRE 2: 5.5MW:.....	12
6 . ANNEXE : MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....	15
7 . ANNEXE : CHAUDIÈRE 1.....	20
7.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE RÉALISATION DE MESURE :.....	20
7.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:.....	21
7.3 . DÉBIT :.....	23
7.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:.....	27
7.5 . PRÉLEVEMENTS MANUELS:.....	28
7.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:.....	42
7.7 . REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :.....	47
8 . ANNEXE : CHAUDIÈRE 2 T.....	48
8.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE RÉALISATION DE MESURE :.....	48

8.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:.....	49
8.3 . DEBIT :.....	51
8.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:.....	56
8.5 . PRELEVEMENTS MANUELS:.....	57
8.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:.....	70
8.7 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :.....	76
9 . ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :.....	77

SUIVI DU DOCUMENT

Révision	Commentaires
0	Première émission du document

1 . CONCLUSION DES ESSAIS:

*Synthèse des mesures réalisées dans les conditions de fonctionnement décrites au paragraphe **DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT***

Liste des conduits	Respect de la VLE* pour l'ensemble des paramètres mesurés	Détail des paramètres ne respectant pas la VLE*
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW	OUI	AUCUN
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW	OUI	AUCUN

* : Bureau Veritas compare la moyenne de ses résultats de mesure avec les Valeurs Limites d'Emissions (VLE) les plus contraignantes. En cas de dépassement de celles-ci, Bureau Veritas peut éventuellement effectuer la comparaison avec les autres VLE fournies. Ces VLE se rapportent aux textes de référence en annexe **Méthodologie et contexte réglementaire**. Pour conclure au respect ou non de la VLE, l'incertitude associée au résultat n'est pas prise en compte.

2 . SYNTHESE DES RESULTATS:

Si des valeurs limites vous sont applicables et ont été portées à notre connaissance, celles-ci sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau de synthèse de résultats des essais :

Les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des essais lorsque plusieurs essais ont été réalisés. Le détail de chaque essai est présenté en annexe.

Remarque : Si applicable, le tableau récapitulatif des résultats d'essais conformément à l'Annexe IV de l'Arrêté du 11 Mars 2010 est présenté en Annexe.

Paramètres	Essai	Mesure			Flux			COFRAC	
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue		VLE
INSTALLATION : CHAUDIÈRE 1- Conduit : Chaudière 1 : 4.5MW									
Date(s) de mesure : Entre le 24/11/2021 09:39 et le 24/11/2021 12:39									
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC									
Vitesse	1	12,8	0,181	-	m/s	-	-	-	OUI
Température	1	115	2,24	-	°C	-	-	-	-
Débit humide	1	12400	689	-	Nm3/h	-	-	-	OUI
Débit sec	1	10800	-	-	Nm3/h	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	12,7	0,433	-	%	-	-	-	OUI
O2	1	12,5	0,649	-	% sur gaz sec	1930	147	-	OUI
CO2	1	8,49	0,793	-	% sur gaz sec	1810	196	-	OUI
CO	1	11,4	9,33	-	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 6 % O2	0,0703	0,0572	-	OUI
NOx	1	363	33,0	750	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 6 % O2	2,23	0,165	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure			Flux			COFRAC		
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue		VLE	Unité
COVT	1	0,544	-	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6 % O2	0,00334	-	-	kg/h	OUI
COVNM	1	1,28	-	50	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6 % O2	0,00783	-	-	kg/h	OUI
CH4	1	0	-	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6 % O2	0	-	-	kg/h	OUI
PCDD et PCDF	1	0,0666	0,0208	0,1	ng/Nm3 exprimé en I-TEQ NATO sur gaz sec à 6 % O2	0,409	0,126	-	µg/h	OUI
INSTALLATION : CHAUDIÈRE 1- Conduit : Chaudière 1: 4.5MW										
Date(s) de mesure : Entre le 23/11/2021 10:43 et le 23/11/2021 13:55										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	Moyenne des essais	12,8	-	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Température	Moyenne des essais	114	-	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	Moyenne des essais	12300	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	Moyenne des essais	11100	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	Moyenne des essais	10,0	-	-	%	-	-	-	-	OUI
O2	Moyenne des essais	12,7	-	-	% sur gaz sec	2020	-	-	kg/h	OUI
CO2	Moyenne des essais	8,13	-	-	% sur gaz sec	1770	-	-	kg/h	OUI
Poussières	Moyenne des essais	10,9	-	50	mg/Nm3 sur gaz sec à 6 % O2	0,0665	-	-	kg/h	OUI

Paramètres	Essai	Mesure			Flux			COFRAC		
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue		VLE	Unité
SO2	Moyenne des essais	56,3	-	225	mg/Nm3 exprimé en SO2 sur gaz sec à 6 % O2	0,343	-	-	kg/h	OUI
Paramètres	Essai	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	COFRAC
INSTALLATION : CHAUDIÈRE 2 T- Conduit : Chaudière 2: 5.5MW Date(s) de mesure : Entre le 25/11/2021 08:53 et le 25/11/2021 11:53 Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	1	12,9	0,177	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Température	1	114	2,23	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	1	16300	853	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	1	12800	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	21,4	0,651	-	%	-	-	-	-	OUI
O2	1	10,5	0,634	-	% sur gaz sec	1920	154	-	kg/h	OUI
CO2	1	10,2	0,834	-	% sur gaz sec	2560	249	-	kg/h	OUI
PCDD et PCDF	1	0,0646	0,0199	0,1	ng/Nm3 exprimé en I-TEQ NATO sur gaz sec à 6 % O2	0,577	0,177	-	µg/h	OUI
INSTALLATION : CHAUDIÈRE 2 T- Conduit : Chaudière 2: 5.5MW Date(s) de mesure : Entre le 24/11/2021 12:55 et le 24/11/2021 16:05 Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	Moyenne des essais	9,54	-	-	m/s	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure			Flux				COFRAC	
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE		Unité
Température	Moyenne des essais	111	-	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	Moyenne des essais	12200	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	Moyenne des essais	11000	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	Moyenne des essais	10,0	-	-	%	-	-	-	-	OUI
O2	Moyenne des essais	11,4	-	-	% sur gaz sec	1790	-	-	kg/h	OUI
CO2	Moyenne des essais	9,39	-	-	% sur gaz sec	2020	-	-	kg/h	OUI
Poussières	Moyenne des essais	1,13	-	50	mg/Nm3 sur gaz sec à 6 % O2	0,00789	-	-	kg/h	OUI
SO2	Moyenne des essais	62,7	-	225	mg/Nm3 exprimé en SO2 sur gaz sec à 6 % O2	0,439	-	-	kg/h	OUI
INSTALLATION : CHAUDIÈRE 2 T- Conduit : Chaudière 2: 5.5MW										
Date(s) de mesure : Entre le 25/11/2021 10:06 et le 25/11/2021 11:36										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	1	12,6	0,172	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Température	1	114	2,23	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	1	15800	828	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	1	14200	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	9,88	-	-	%	-	-	-	-	NON
O2	1	9,50	0,626	-	% sur gaz sec	1930	163	-	kg/h	OUI
CO2	1	11,1	0,856	-	% sur gaz sec	3110	290	-	kg/h	OUI

Paramètres	Essai	Mesure			Flux			COFRAC		
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue		VLE	Unité
CO	1	42,0	7,39	-	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 6 % O2	0,459	0,0804	-	kg/h	OUI
NOx	1	266	19,6	750	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 6 % O2	2,90	-	-	kg/h	OUI
COVT	1	0	-	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6 % O2	0	-	-	kg/h	OUI
COVNM	1	0	-	50	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6 % O2	0	-	-	kg/h	OUI
CH4	1	0	-	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6 % O2	0	-	-	kg/h	OUI

Rappel sur les incertitudes :

Les incertitudes affichées correspondent aux incertitudes élargies d'un facteur $k=2$.

L'incertitude sur le résultat de la moyenne des essais n'est pas calculée.

Dans le cas où les conditions environnementales ou de fonctionnement n'ont pas permis de réaliser les prélèvements selon les règles de l'art, les incertitudes ne sont pas affichées.

Afin de faciliter la lecture, les incertitudes absolues Y sur une valeur X pourront être notées $X \pm Y$.

Cela indique qu'en réalité, la valeur de X est comprise entre X-Y et X+Y.

Note : L'affichage des valeurs est arrondi à 3 chiffres significatifs et arrondi arithmétique selon le 4ème chiffre non conservé.

3 . OBJET DE LA MISSION:

A la demande de BOIS CHALEUR SAINT JEAN, Bureau Veritas a fait intervenir :

- Lucile VATTIER

La mission suivante a été réalisée : Mesures des émissions atmosphériques.

3.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:

Lors de notre visite nous sommes intervenus sur le périmètre suivant :

- Chaudière 1
- Chaudière 2 t

La mission de Bureau Veritas s'est limitée aux installations et périodes de fonctionnement citées dans le rapport.

4 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:

4.1 . CHAUDIÈRE 1:

4.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :

Sur cette installation, nous avons été accompagnés par :

Liste des accompagnants	Fonction
M Luc VERMEERSCH	Chef de secteur exploitation Picardie

4.1.2 . DESCRIPTION :

Type d'installation : Chaudière

Marque : COMPTE R

Modèle : CE-450-DTH-P + ECO

Puissance nominale : 4.5 MW

Date de mise en service : 2010

Combustible : Biomasse

Traitement des fumées : Filtre à manche

4.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :

Les vérifications ont été effectuées aux régimes réglés par l'exploitant, responsable de la représentativité de ses conditions de fonctionnement.

Régime de fonctionnement : 4.5 MW
 Commentaires : 85% de charge

4.1.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :

Aucun évènement particulier n'est à signaler. Pendant toute la durée des essais, les conditions de marche de l'installation ont été normales et stables.

4.2 . CHAUDIÈRE 2 T:

4.2.1 . ACCOMPAGNEMENTS :

Sur cette installation, nous avons été accompagnés par :

Liste des accompagnants	Fonction
M Luc VERMEERSCH	Chef de secteur exploitation Picardie

4.2.2 . DESCRIPTION :

Type d'installation : Chaudière

Marque : COMPTE R

Modèle : CE-550-DTH-P + ECO

Puissance nominale : 5.5 MW

Date de mise en service : 2010

Combustible : Biomasse

Traitement des fumées : Filtre à manche

4.2.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :

Les vérifications ont été effectuées aux régimes réglés par l'exploitant, responsable de la représentativité de ses conditions de fonctionnement.

Régime de fonctionnement : 5.5 MW

Commentaires : 97% de charge

4.2.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :

Aucun évènement particulier n'est à signaler. Pendant toute la durée des essais, les conditions de marche de l'installation ont été normales et stables.

5 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:

5.1 . CHAUDIÈRE 1 - CHAUDIÈRE 1: 4.5MW:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart	Impact sur le résultat	Impact sur la conformité
Ecart relatif à la section de mesure					
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1 NF EN 16911-1, FD X 43-140	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques	Faible	Faible
Ecart relatif aux résultats d'analyse et à leur validation					
NF EN 1948-1, 2 et 3	PCDD et PCDF	1	Le rapport d'isocinétisme n'est pas compris entre -5% et +15% (127,2)	Faible	Faible
NF EN 14792	NOx	1	Le rendement de conversion du NO2 est compris entre 80 et 95%, les résultats en NOx et NO2 peuvent être sous-estimés.	Faible	Faible

Commentaires :

Le rendement de conversion du NO2 est compris entre 80 et 95%, les résultats en NOx et NO2 peuvent être sous-estimés. Néanmoins, étant donné que le résultat de la mesure de NOx (363mg/Nm3) est éloigné de la VLE (750mg/Nm3), Bureau Veritas considère que l'impact lié au non respect du rendement est négligeable et maintient son résultat.

Le rapport d'isocinétisme pour les PCDD est en dehors de sa plage de conformité. Néanmoins, étant donné que le résultat de la mesure de PCDD (0.0666ng/Nm3) est éloigné de la VLE (0.1ng/Nm3), Bureau Veritas considère que l'impact lié au non respect de l'isocinétisme est négligeable et maintient son résultat.

5.2 . CHAUDIÈRE 2 T - CHAUDIÈRE 2: 5.5MW:

Rapport complet - V1

COPYRIGHT Bureau Veritas Exploitation SAS

PAGE 12/101

RAPPORT N° : 361700413.2.R

EN DATE DU 08/12/2021

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart	Impact sur le résultat	Impact sur la conformité
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1 NF EN 16911-1, FD X 43-140	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques	Faible	Faible
Ecart relatif aux résultats d'analyse et à leur validation					
NF EN 14792	NOx	1	Le rendement de conversion du NO2 est compris entre 80 et 95%, les résultats en NOx et NO2 peuvent être sous-estimés.	Faible	Faible

Commentaires :

Le rendement de conversion du NO2 est compris entre 80 et 95%, les résultats en NOx et NO2 peuvent être sous-estimés. Néanmoins, étant donné que le résultat de la mesure de NOx (266mg/Nm3) est éloigné de la VLE (750mg/Nm3), Bureau Veritas considère que l'impact lié au non respect du rendement est négligeable et maintient son résultat.

ANNEXES

6 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tableau récapitulatif présentant la méthodologie et/ou les appareils mis en œuvre pour la réalisation des essais présentés :

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
Homogénéité des polluants gazeux	Détermination de l'homogénéité de la répartition des polluants gazeux dans la section de mesurage	NF EN 15259	-
-	Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée	GA X43-551	-
Acquisition de données	Enregistrement des signaux analogiques de mesure sur micro-ordinateur ou centrale d'acquisition	-	En standard 1 point toutes les 5 secondes
Humidité par condensation	Pompage puis adsorption sur gel de silice après condensation (utilisation de pompe à membrane, compteur à gaz et thermomètre). (Agrément 15)	NF EN 14790	4 à 40% vol.
Humidité par température sèche et humide	Une sonde de température est placée dans le flux de gaz saturé en vapeur d'eau jusqu'à ce qu'elle parvienne à l'équilibre. La quantité de vapeur d'eau présente dans le gaz est ensuite déduite de la température à l'aide d'une table d'équilibre liquide-gaz.	Tables CETIAT	
Pression atmosphérique	Baromètre	-	A 0.5 mbar
Pression dynamique	Tube de pitot L ou S + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	NF EN 16911-1, FD X 43-140	5 à 30 m/s
Pression statique	Tube de pitot L ou S + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	NF EN 16911-1, FD X 43-140	5 à 30 m/s
Température des fumées	Thermocouple type K (chromel-alumel) ou sonde Platine (type Pt100) et thermomètre numérique ou centrale d'acquisition équipée d'entrées universelles.	-	A 0.1 °C
Echantillonnage des gaz pour analyse sur gaz sec	Prélèvement réalisé par pompage à l'aide de sonde en acier inoxydable. Filtration et séchage par perméation gazeuse, groupe froid, sécheur...	-	-
O2	Analyse de l'oxygène basée sur ses propriétés paramagnétiques. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 13)	NF EN 14789	1 à 25% vol.
CO2	Dosage par absorption dans l'infra-rouge non dispersif. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure.	NF X 20-380	0 à 25% vol.
CO	Dosage par absorption dans l'infra-rouge non dispersif. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration	NF EN 15058	0 à 740 mg/Nm3

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
	appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 12)		
NOx	Dosage par chimiluminescence. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. Dans le cas particulier des mesures de NOx où le rapport NO ₂ / NOx est supérieur à 10% et où le traitement de nos échantillons gazeux est réalisé par condensation, le résultat des NOx peut avoir été sous-estimé. (Agrément 11)	NF EN 14792	1 à 1300 mg/Nm ³
Poussières	Prélèvement réalisé en isocinétisme dans un plan perpendiculaire à la direction du flux gazeux. Détermination de la concentration en poussières par accroissement du poids du filtre. Les filtres après étuvage sont pesés sur une balance de précision. Les éléments en amont du filtre sont rincés ; la solution de rinçage est évaporée et la masse de dépôts quantifiée. Les masses de poussières récupérées sur le filtre et en amont (rinçage) représentent la quantité de poussière totale du gaz échantillonné. (Agrément 1 a)	NF EN 13284-1	5 à 50 mg/Nm ³
COVT	Prélèvement par pompage à l'aide de sonde en acier inoxydable. Filtration chauffée, transfert par ligne chauffée avec âme en PTFE. Analyse sur matrice brute. Dosage par détecteur à ionisation de flamme. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 2)	NF EN 12619	1 à 1000 mg/Nm ³
COVNM, CH4	Dosage par détecteur à ionisation de flamme. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure.	XP X 43-554	1 à 50 mg/Nm ³
SO2	Prélèvement isocinétique et absorption dans une solution de peroxyde d'hydrogène (en l'absence de vésicules dans l'effluent, l'isocinétisme n'est pas obligatoire). Dosage en laboratoire d'analyses par chromatographie ionique. (Agrément 10 a)	NF EN 14791	0.5 à 2000 mg/Nm ³
2,3,7,8-TeCDD, 1,2,3,7,8-PeCDD, 1,2,3,4,7,8-HxCDD, 1,2,3,6,7,8-HxCDD, 1,2,3,7,8,9-HxCDD, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDD, OcCDD, 2,3,7,8- TeCDF, 1,2,3,7,8- PeCDF, 2,3,4,7,8- PeCDF, 1,2,3,4,7,8 - HxCDF, 1,2,3,6,7,8 - HxCDF, 1,2,3,7,8,9 - HxCDF, 2,3,4,6,7,8 -	Prélèvement isocinétique par filtration, condensation et adsorption sur résine XAD 2 marquée Dosage en laboratoire d'analyses par CPG/MS. (Agrément 7)	NF EN 1948-1, 2 et 3	Au niveau de 0.1 ng/Nm ³

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
HxCDF, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDF, 1,2,3,4,7,8,9-HpCDF, OxCDF			

Toute information non mentionnée dans ce rapport (telles que la traçabilité du matériel, etc...) peut être transmise sur simple demande.

Les analyses de Dioxines et Furannes confiées au laboratoire EUROFINs sont effectuées en Allemagne sur leur site d'Hambourg, elles sont par conséquent sous 'équivalence COFRAC'.

Les résultats des paramètres mesurés en continu sont systématiquement corrigés des dérives éventuelles de l'analyseur.

Pour les paramètres mesurés en continu, les résultats peuvent être présentés sous la forme d'un seul essai de 90 minutes (à minima), leur évolution temporelle est consultable dans les graphiques en annexe.

Règles de calculs spécifiques :

Lorsque les résultats sont non quantifiés mais détectés, les valeurs prises en compte dans les calculs sont ramenées à la moitié de la limite de quantification, et lorsque les résultats sont non quantifiés et non détectés, les valeurs prises en compte dans les calculs sont nulles. Pour le cas des paramètres mesurés en continu, ces règles s'appliquent sur la moyenne des essais.

Les limites de quantification (Lq) de prélèvement de chaque paramètre manuel sont calculées à partir des limites de quantification analytique du laboratoire et des caractéristiques (volume pompé, humidité, correction au taux d'oxygène, etc...) réelles pour chaque essai.

La Lq analytique étant variable (lié au type et à la quantité de support utilisé), les Lq de prélèvement d'un même paramètre peuvent donc varier de façon significative.

Contexte réglementaire général :

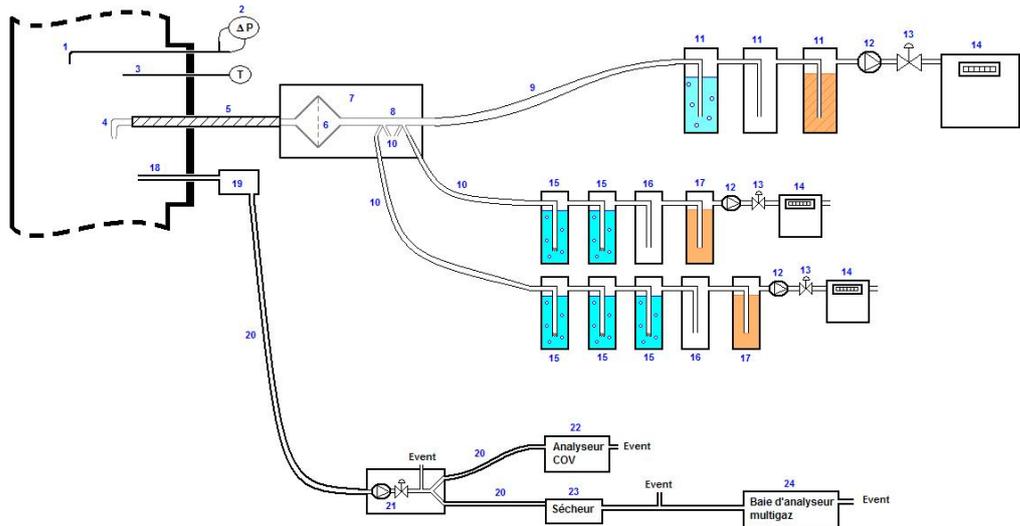
Arrêté du 11 mars 2010 portant modalités d'agrément des laboratoires et des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère. Il précise notamment les modalités de contrôle des émissions atmosphériques des installations classées pour la protection de l'environnement.

Arrêté du 24 Juin 2021 portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère.

Avis sur les méthodes normalisées de référence pour les mesures dans l'air, l'eau et les sols dans les installations classées pour la protection de l'environnement, paru au Journal Officiel du 30 décembre 2020.

Arrêté du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration au titre de la rubrique 2910.

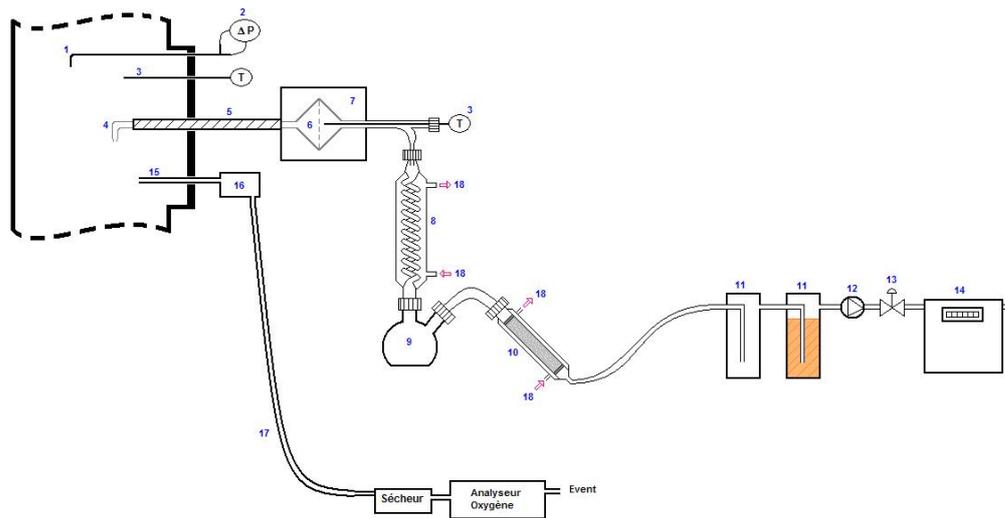
Schéma du montage standard utilisé par BUREAU VERITAS pour réaliser les prélèvements de poussières, prélèvements manuels et gaz en continu :



- 1 : Tube de Pitot
- 2 : Mesure de pression statique et dynamique
- 3 : Mesure de température
- 4 : Buse de prélèvement
- 5 : Canne de prélèvement chauffée
- 6 : Porte-filtre
- 7 : Four
- 8 : Système multi-dérivation
- 9 : Ligne principale de prélèvement (poussières)
- 10 : Lignes secondaires de prélèvement (barboteurs) jusqu'à 4 lignes secondaires
- 11 : Système de refroidissement et séchage
- 12 : Pompe

- 13 : Vanne de réglage de débit
- 14 : Compteur
- 15 : Barboteurs remplis de solution d'absorption
- 16 : Barboteur de garde
- 17 : Barboteur de gel de silice (pour séchage)
- 18 : Canne de prélèvement
- 19 : Filtre chauffé
- 20 : Ligne chauffée
- 21 : Pompe chauffée
- 22 : Analyseur COV
- 23 : Sécheur de gaz
- 24 : Baie d'analyse multigaz

Schéma du montage standard utilisé par BUREAU VERITAS pour réaliser les mesures de dioxines et furannes et HAP :



- | | |
|----------------------------------------------|--------------------------------|
| 1 : Tube de Pitot | 10 : Résine adsorbante |
| 2 : Mesure de pression statique et dynamique | 11 : Système de séchage |
| 3 : Mesure de température | 12 : Pompe |
| 4 : Buse de prélèvement | 13 : Vanne de réglage de débit |
| 5 : Canne de prélèvement chauffée | 14 : Compteur |
| 6 : Porte-filtre | 15 : Canne de prélèvement |
| 7 : Four | 16 : Filtre chauffé |
| 8 : Condenseur | 17 : Ligne chauffée |
| 9 : Flaçon à condensats | 18 : Eau de refroidissement |

7 . ANNEXE : CHAUDIÈRE 1

7.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :

Cas des composés sous forme particulaire :

Dans le cas des composés sous forme particulaire ou comprenant une phase particulaire et une phase gazeuse (et/ou vésiculaire), le prélèvement est effectué par exploration de la section de mesurage en plusieurs points.

Cas des composés sous forme gazeuse :

Dans le cas des composés gazeux, la stratégie d'échantillonnage dépend de l'homogénéité des effluents.

Chaudière 1: 4.5MW : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus de plusieurs émetteurs, la section de mesurage est située en aval d'un système d'homogénéisation tel qu'un ventilateur d'extraction et il n'y a pas d'entrée d'air en aval. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Résultat de l'homogénéité pour ce conduit :

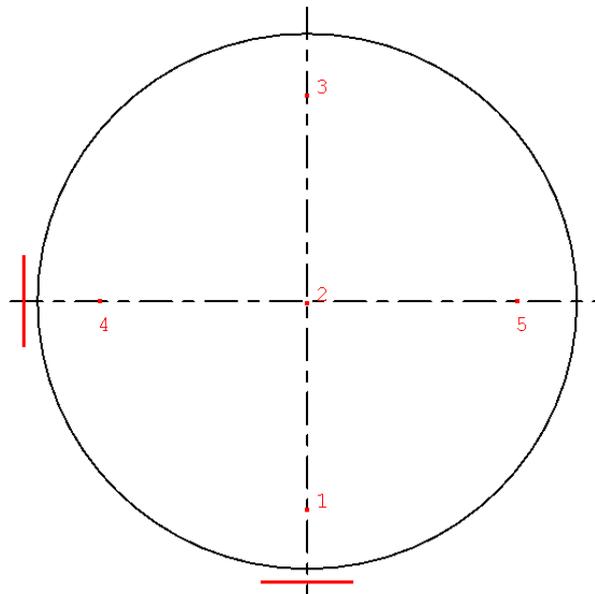
Les effluents gazeux au niveau de la section de mesurage sont homogènes et leur mesure est réalisée en n'importe quel point.

7.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:

Description de la section de mesure	
<i>CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW</i>	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,7
Longueur droite en amont (en m)	1,35
Longueur droite en aval (en m)	3,35
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	> 10 m ²
Type de surface de travail utilisée	Prélèvements au niveau du sol naturel
Difficulté d'accès à la plateforme de travail	NON
Hauteur approximative du point de mesure par rapport à la base de travail en (m)	1
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	2
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	OUI
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Schéma d'implantation théorique :

Méthode de positionnement des points : Règle Générale



7.3 . DEBIT :

Débit - 1			
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Date / Heure	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39		
Durée de l'essai (min)	180		
Pression atmosphérique (hPa)	1004		
Température moyenne des gaz (°C)	115		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,49		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	6,59	12,2	
2	6,03	11,7	
3	8,69	14,0	
4	8,51	13,9	
5	6,78	12,4	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure			Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°			Oui
Absence d'écoulement à contre-courant			Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %			Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3			Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes			Non
Présence de gouttelettes			Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure			Conforme
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,8	0,181
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12400	689
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	10800	-

Débit - 1			
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Date / Heure	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43		
Durée de l'essai (min)	60		
Pression atmosphérique (hPa)	995		
Température moyenne des gaz (°C)	114		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,55		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	6,87	12,4	
2	5,93	11,6	
3	8,43	13,8	
4	8,60	13,9	
5	6,69	12,3	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure			Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°			Oui
Absence d'écoulement à contre-courant			Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %			Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3			Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes			Non
Présence de gouttelettes			Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure			Conforme
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,8	0,181
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12300	683
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	11100	-

Débit - 2			
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Date / Heure	23/11/2021 11:49		
	23/11/2021 12:49		
Durée de l'essai (min)	60		
Pression atmosphérique (hPa)	995		
Température moyenne des gaz (°C)	114		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,55		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	6,87	12,4	
2	5,93	11,6	
3	8,43	13,8	
4	8,60	13,9	
5	6,69	12,3	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui		
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui		
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui		
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui		
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui		
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non		
Présence de gouttelettes	Non		
Aéroulrique au niveau de la section de mesure	Conforme		
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,8	0,181
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12300	683
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	11100	-

Débit - 3			
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Date / Heure	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55		
Durée de l'essai (min)	60		
Pression atmosphérique (hPa)	995		
Température moyenne des gaz (°C)	114		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,55		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	6,87	12,4	
2	5,93	11,6	
3	8,43	13,8	
4	8,60	13,9	
5	6,69	12,3	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure			Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°			Oui
Absence d'écoulement à contre-courant			Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %			Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3			Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes			Non
Présence de gouttelettes			Non
Aéroulrique au niveau de la section de mesure			Conforme
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,8	0,181
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12300	684
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	11100	-

7.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:

Chaudière 1: 4.5MW

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	Absorption / condensation	12,7
1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	Absorption / condensation	10,0
2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	Absorption / condensation	10,0
3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	Absorption / condensation	10,0

Détail de la détermination en vapeur d'eau		
Masse d'eau recueillie (g)	1	257
Volume de gaz sec prélevé (Nm ³)	1	2,19
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	1	0,974 - Conforme
Test d'étanchéité Aval prélèvement (%)	1	1,95 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	1	0,785 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	2	1,56 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	3	0,768 - Conforme

7.5 . PRELEVEMENTS MANUELS:

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW					
BV1BX2950	Rinçage, filtre, condensats et résine XAD-2	OUI	1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	2,3,7,8-TeCDD, 1,2,3,7,8-PeCDD, 1,2,3,4,7,8-HxCDD, 1,2,3,6,7,8-HxCDD, 1,2,3,7,8,9-HxCDD, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDD, OcCDD, 2,3,7,8-TeCDF, 1,2,3,7,8-PeCDF, 2,3,4,7,8-PeCDF, 1,2,3,4,7,8-HxCDF, 1,2,3,6,7,8-HxCDF, 1,2,3,7,8,9-HxCDF, 2,3,4,6,7,8-HxCDF, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDF, 1,2,3,4,7,8,9-HpCDF, OcCDF
BV1BX2951	Rinçage, filtre, condensats et résine XAD-2	NON	1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	2,3,7,8-TeCDD, 1,2,3,7,8-PeCDD, 1,2,3,4,7,8-HxCDD, 1,2,3,6,7,8-HxCDD, 1,2,3,7,8,9-HxCDD, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDD, OcCDD, 2,3,7,8-TeCDF, 1,2,3,7,8-PeCDF, 2,3,4,7,8-PeCDF, 1,2,3,4,7,8-HxCDF, 1,2,3,6,7,8-HxCDF, 1,2,3,7,8,9-HxCDF, 2,3,4,6,7,8-HxCDF, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDF, 1,2,3,4,7,8,9-HpCDF, OcCDF
BV1BX2939	Solution d'H2O déminéralisée + solution d'acétone	OUI	1,2,3	23/11/2021 10:43 23/11/2021 13:55	Poussières
BV1BX2940	Solution d'H2O déminéralisée + solution d'acétone	NON	1,2,3	23/11/2021 10:43 23/11/2021 13:55	Poussières
BV1BX2941	Filtre 47 mm en fibres de quartz	OUI	1,2,3	23/11/2021 10:43 23/11/2021 13:55	Poussières
BV1BX2942	Filtre 47 mm en fibres de quartz	NON	1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	Poussières
BV1BX2943	Solution d'H2O2 0,3%	OUI	1,2,3	23/11/2021 10:43 23/11/2021 13:55	SO2
BV1BX2944	Solution d'H2O2 0,3%	NON	1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	SO2
BV1BX2945	Solution d'H2O2 0,3%	NON	1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	SO2

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
BV1BX2946	Filtre 47 mm en fibres de quartz	NON	2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	Poussières
BV1BX2947	Solution d'H ₂ O ₂ 0,3%	NON	2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	SO ₂
BV1BX2948	Filtre 47 mm en fibres de quartz	NON	3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	Poussières
BV1BX2949	Solution d'H ₂ O ₂ 0,3%	NON	3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	SO ₂

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Prélèvements manuels - Généralités		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW PCDD et PCDF,		
Date / Heure	1	24/11/2021 09:39
Durée		24/11/2021 12:39 180 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,974 - Conforme
Test d'étanchéité Ligne Principale Aval prélèvement (%)	1	1,95 - Conforme
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	1	120/120
Filtration dans le conduit	1	Non
Vitesse à la résine (cm/s)	1	30,9
Température moyenne / maximale de condensation (°C)	1	4,00/4,00
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	1	1,2,3,4,5
Diamètre de buse (mm)	1	5
Isocinétisme (%)	1	127 - Non conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	2,19

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
2,3,7,8-TeCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000538 ± 0,00000000163
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00949 ± 0,00296 (Lq : 0,000724)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0583 ± 0,0179

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,7,8-PeCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000707 ± 0,00000000214
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0125 ± 0,00389 (Lq : 0,000483)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0766 ± 0,0235

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,4,7,8-HxCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000148 ± 0,000000000449
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00261 ± 0,000816 (Lq : 0,000193)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0161 ± 0,00494

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,6,7,8-HxCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000183 ± 0,000000000553
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00323 ± 0,00101 (Lq : 0,000193)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0198 ± 0,00609

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,7,8,9-HxCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000160 ± 0,000000000484
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00282 ± 0,000881 (Lq : 0,000193)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0173 ± 0,00533

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,4,6,7,8-HpCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000000000958 ± 0,000000000290
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00169 ± 0,000527 (Lq : 0,000217)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0104 ± 0,00319

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
OcCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000000000538 ± 0,000000000163
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0000949 ± 0,0000296 (Lq : 0,0000885)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (ng/h)	0,583 ± 0,179

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
2,3,7,8-TeCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000146 ± 0,000000000440
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00257 ± 0,000801 (Lq : 0,000129)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0158 ± 0,00485

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,7,8-PeCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000000000536 ± 0,000000000162
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000945 ± 0,000295 (Lq : 0,0000885)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,00580 ± 0,00178

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
2,3,4,7,8-PeCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0000000113 ± 0,00000000341
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0199 ± 0,00620 (Lq : 0,000885)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,122 ± 0,0375

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,4,7,8 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000147 ± 0,000000000444
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00259 ± 0,000808 (Lq : 0,000161)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0159 ± 0,00489

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,6,7,8 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000162 ± 0,000000000491
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00286 ± 0,000893 (Lq : 0,000161)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0176 ± 0,00541

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,7,8,9 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0 (Lq : 0,000933)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h) ⁽³⁾	0

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
2,3,4,6,7,8 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000244 ± 0,000000000738
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00430 ± 0,00134 (Lq : 0,000161)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0264 ± 0,00813

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,4,6,7,8-HpCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,000000000148
Mesure	1	0,000000000511 ± 0,000000000155
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0,0000261
Mesure	1	0,000901 ± 0,000281 (Lq : 0,0000209)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,00553 ± 0,00170

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,4,7,8,9-HpCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0000000000698 ± 0,0000000000211
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000123 ± 0,0000384 (Lq : 0,0000153)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (ng/h)	0,756 ± 0,232

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
OcCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0,00000000000913
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0,0000161 (Lq : 0,0000322)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (ng/h) ⁽³⁾	0,0988

⁽³⁾Le résultat final est non quantifié, les incertitudes de mesure ne sont pas fournies.

Prélèvements manuels – Somme de polluants – Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
PCDD et PCDF exprimé en I-TEQ NATO		
2,3,7,8-TeCDD;1,2,3,7,8-PeCDD;1,2,3,4,7,8-HxCDD;1,2,3,6,7,8-HxCDD;1,2,3,7,8,9-HxCDD;1,2,3,4,6,7,8-HpCDD;OcCDD;2,3,7,8-TeCDF;1,2,3,7,8-PeCDF;2,3,4,7,8-PeCDF;1,2,3,4,7,8-HxCDF;1,2,3,6,7,8-HxCDF;1,2,3,7,8,9-HxCDF;2,3,4,6,7,8-HxCDF;1,2,3,4,6,7,8-HpCDF;1,2,3,4,7,8,9-HpCDF;OcCDF		
Concentration Totale en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,0000000000148
Mesure	1 ⁽⁵⁾	0,0000000378 ± 0,0000000114
Concentration Totale en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0,0000261
Mesure	1 ⁽⁵⁾	0,0666 ± 0,0208 (Lq : 0,00440)
Flux		
Mesure	1 (µg/h) ⁽⁵⁾	0,409 ± 0,126
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0,0261 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	4,40 - Conforme

⁽⁵⁾L'incertitude de la somme est calculée avec les incertitudes des paramètres dont elle est composée, certains paramètres n'étant pas quantifiés, l'incertitude fournie est légèrement sous-estimée.

Prélèvements manuels - Généralités		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW Poussières, SO2		
Date / Heure Durée	1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43 60 min
Date / Heure Durée	2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49 60 min
Date / Heure Durée	3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55 60 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,785 - Conforme
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	2	1,56 - Conforme
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	3	0,768 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	1	1,00 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	2	0,500 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	3	1,00 - Conforme
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	1	160
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	2	160
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	3	160
Filtration dans le conduit	Tous les essais	Non
Température d'étuvage de pré-pesée des filtres (°C)	Tous les essais	180
Température d'étuvage de post-pesée des filtres (°C)	Tous les essais	160
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	1	1,2,3,4,5
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	2	1,2,3,4,5
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	3	1,2,3,4,5
Diamètre de buse (mm)	1	6
Diamètre de buse (mm)	2	6
Diamètre de buse (mm)	3	6
Isocinétisme (%)	1	105 - Conforme
Isocinétisme (%)	2	101 - Conforme
Isocinétisme (%)	3	106 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,866
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	2	0,836
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	3	0,877
Volume prélevé en dérivation (Nm ³ sec) pour les polluants gazeux : SO2	1	0,124
Volume prélevé en dérivation (Nm ³ sec) pour les polluants gazeux : SO2	2	0,122
Volume prélevé en dérivation (Nm ³ sec) pour les polluants gazeux : SO2	3	0,136

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,208
Blanc	2	0,215
Blanc	3	0,205
Mesure	1	8,10 ± 0,358
Mesure	2	6,46 ± 0,296
Mesure	3	3,46 ± 0,180
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0,379
Blanc	2	0,388
Blanc	3	0,375
Mesure	1	14,8 ± 1,34 (Lq : 1,38)
Mesure	2	11,6 ± 1,05 (Lq : 1,42)
Mesure	3	6,33 ± 0,600 (Lq : 1,37)
Mesure	Moyenne des essais	10,9
Flux		
Mesure	1 (kg/h)	0,0896 ± 0,00637
Mesure	2 (kg/h)	0,0715 ± 0,00515
Mesure	3 (kg/h)	0,0383 ± 0,00291
Mesure	Moyenne des essais (kg/h)	0,0665
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0,757 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	2	0,776 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	3	0,750 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	2,76 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	2	2,83 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	3	2,74 - Conforme

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
SO2 exprimé en SO2		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,602
Blanc	2	0,609
Blanc	3	0,547
Mesure	1	36,9 ± 7,16
Mesure	2	28,3 ± 5,50
Mesure	3	27,7 ± 5,37
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	1,10
Blanc	2	1,10
Blanc	3	0,999
Mesure	1	67,3 ± 14,1 (Lq : 0,479)
Mesure	2	51,1 ± 10,7 (Lq : 0,338)
Mesure	3	50,6 ± 10,6 (Lq : 0,382)
Mesure	Moyenne des essais	56,3
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h)	0,409 ± 0,0824
Mesure	2 (kg/h)	0,314 ± 0,0633
Mesure	3 (kg/h)	0,307 ± 0,0619
Mesure	Moyenne des essais (kg/h)	0,343
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0,488 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	2	0,488 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	3	0,444 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	0,213 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	2	0,150 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	3	0,170 - Conforme
Rendement (%)	1	98,7 - Conforme

7.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:

O2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Gammes de mesure		0-25 %			
Concentration du gaz étalon		20,9 % (+/- 0,5 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 20,9 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,1 % Gain : 20,92 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.5 % OUI	12,5 (Lq : 0.8)	0,649	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.5 % OUI	1930	147	kg/h

CO2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Gammes de mesure		0-20 %			
Concentration du gaz étalon		18,26 % (+/- 2 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 18,26 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,19 % Gain : 18,5 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1.3 % OUI	8,49 (Lq : 0.2)	0,793	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1.3 % OUI	1810	196	kg/h

CO					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Gammes de mesure		0-100 ppm			
Concentration du gaz étalon		90,85 ppm (+/- 2 %)			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 ppm Gain : 90,85 ppm			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,5 ppm Gain : 90,5 ppm			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.6 % OUI	5,19	4,21	ppm exprimé en CO sur gaz sec
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.6 % OUI	6,49	5,27	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.6 % OUI	11,4 (Lq : 6,61)	9,33	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 6% O2
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.6 % OUI	0,0703	0,0572	kg/h

NOx					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Gammes de mesure		0-100 ppm			
Concentration du gaz étalon		89,53 ppm (+/- 2 %)			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 ppm Gain : 89,53 ppm			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,4 ppm Gain : 89,7 ppm			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.4 % OUI	101	4,94	ppm exprimé en NO sur gaz sec
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.4 % OUI	206	10,1	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.4 % OUI	363 (Lq : 3,63)	33,0	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 6% O2
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.4 % OUI	2,23	0,165	kg/h
Validité de la mesure					
1	Ratio LQ / VLE (%)	0,484 - Conforme			

COVT	
Repère de l'installation contrôlée	Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW
Gammes de mesure	0-100 ppm
Concentration du gaz étalon	91,02 ppm (+/- 2 %)
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 ppm Gain : 91,02 ppm
Relevé d'ajustage final	Zéro : 1,8 ppm Gain : 88,3 ppm
Conformité du test d'étanchéité	OUI

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	-3 % OUI	0,876	-	ppm exprimé en C sur gaz humide
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	-3 % OUI	0,309	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	-3 % OUI	0,544 (Lq : 1,09)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6% O2
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	-3 % OUI	0,00334	-	kg/h

COVNM					
Repère de l'installation contrôlée			Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
Essai	Date / Heure	Valeur	Incertitude absolue	Unité	
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1,18	-	ppm exprimé en C sur gaz humide	
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0,723	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec	
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1,28 (Lq : 1,09)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6% O2	
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0,00783	-	kg/h	
Validité de la mesure					
1	Ratio LQ / VLE (%)	2,18 - Conforme			

CH4					
Repère de l'installation contrôlée			Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
Gammes de mesure			0-100 ppm		
Concentration du gaz étalon			80 ppm (+/- 2 %)		
Relevé d'ajustage initial			Zéro : 0 ppm Gain : 80 ppm		
Relevé d'ajustage final			Zéro : 1,1 ppm Gain : 79 ppm		
Conformité du test d'étanchéité			OUI		
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1.4 % OUI	-0,261	-	ppm exprimé en C sur gaz humide
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1.4 % OUI	0	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1.4 % OUI	0 (Lq : 1,09)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6% O2
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1.4 % OUI	0	-	kg/h

⁽²⁾Le résultat est non quantifié, les incertitudes de mesure ne sont pas fournies.

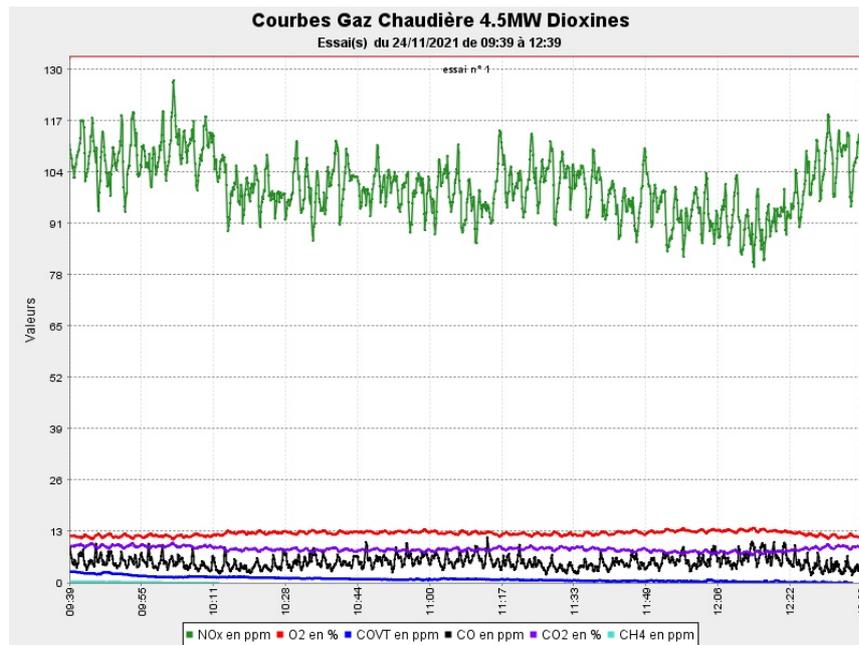
O2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Gammes de mesure		0-25 %			
Concentration du gaz étalon		20,9 % (+/- 0,5 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 20,9 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : -0,61 % Gain : 20,7 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	-2.9 % OUI	12,8 (Lq : 0.8)	0,651	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	-2.9 % OUI	2020	152	kg/h
2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	-2.9 % OUI	12,7 (Lq : 0.8)	0,650	% exprimé en O2 sur gaz sec
2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	-2.9 % OUI	2000	152	kg/h
3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	-2.9 % OUI	12,8 (Lq : 0.8)	0,651	% exprimé en O2 sur gaz sec
3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	-2.9 % OUI	2020	153	kg/h

CO2	
Repère de l'installation contrôlée	
Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW	
Gammes de mesure	
0-20 %	
Concentration du gaz étalon	
18,26 % (+/- 2 %)	
Conformité du test d'étanchéité	
OUI	
Relevé d'ajustage initial	
Zéro : 0 % Gain : 18,26 %	
Relevé d'ajustage final	
Zéro : -0,42 % Gain : 19,1 %	

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	4.6 % OUI	8,29 (Lq : 0.2)	0,787	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	4.6 % OUI	1800	198	kg/h
2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	4.6 % OUI	8,25 (Lq : 0.2)	0,786	% exprimé en CO2 sur gaz sec
2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	4.6 % OUI	1790	198	kg/h
3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	4.6 % OUI	7,86 (Lq : 0.2)	0,776	% exprimé en CO2 sur gaz sec
3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	4.6 % OUI	1710	194	kg/h

7.7 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :

CHAUDIÈRE 1: 4.5MW :



8 . ANNEXE : CHAUDIÈRE 2 T

8.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :

Cas des composés sous forme particulaire :

Dans le cas des composés sous forme particulaire ou comprenant une phase particulaire et une phase gazeuse (et/ou vésiculaire), le prélèvement est effectué par exploration de la section de mesurage en plusieurs points.

Cas des composés sous forme gazeuse :

Dans le cas des composés gazeux, la stratégie d'échantillonnage dépend de l'homogénéité des effluents.

Chaudière 2: 5.5MW : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus de plusieurs émetteurs, la section de mesurage est située en aval d'un système d'homogénéisation tel qu'un ventilateur d'extraction et il n'y a pas d'entrée d'air en aval. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Résultat de l'homogénéité pour ce conduit :

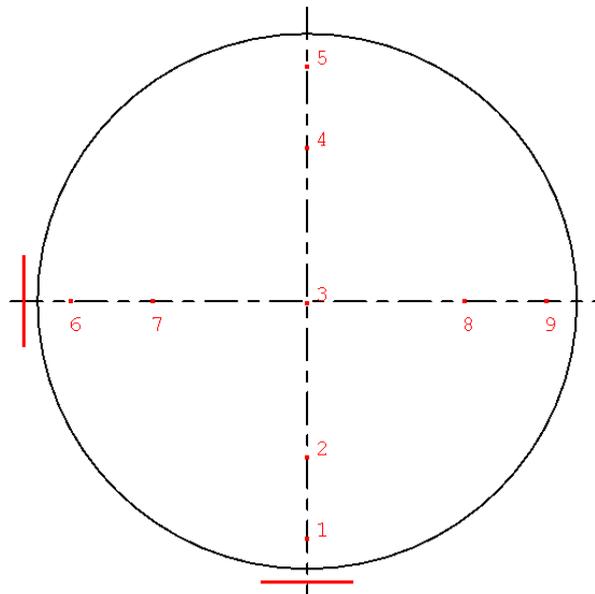
Les effluents gazeux au niveau de la section de mesurage sont homogènes et leur mesure est réalisée en n'importe quel point.

8.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:

Description de la section de mesure	
<i>CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW</i>	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,8
Longueur droite en amont (en m)	0,85
Longueur droite en aval (en m)	3,45
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	> 10 m ²
Type de surface de travail utilisée	Prélèvements au niveau du sol naturel
Difficulté d'accès à la plateforme de travail	NON
Hauteur approximative du point de mesure par rapport à la base de travail en (m)	1
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	2
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	OUI
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Schéma d'implantation théorique :

Méthode de positionnement des points : Règle Générale



8.3 . DEBIT :

Débit - 1			
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW			
Date / Heure	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53		
Durée de l'essai (min)	180		
Pression atmosphérique (hPa)	998		
Température moyenne des gaz (°C)	114		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,94		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	5,64	11,5	
2	8,60	14,2	
3	7,49	13,2	
4	8,01	13,7	
5	7,05	12,9	
6	6,59	12,4	
7	7,09	12,9	
8	5,81	11,7	
9	8,28	13,9	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui		
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui		
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui		
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui		
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui		
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non		
Présence de gouttelettes	Non		
Aéroulque au niveau de la section de mesure	Conforme		
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,9	0,177
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	16300	853
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	12800	-

Débit - 1			
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW			
Date / Heure	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55		
Durée de l'essai (min)	60		
Pression atmosphérique (hPa)	1004		
Température moyenne des gaz (°C)	111		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,55		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	3,21	8,42	
2	4,90	10,4	
3	4,91	10,4	
4	4,71	10,2	
5	4,48	9,94	
6	3,50	8,79	
7	4,49	9,95	
8	3,99	9,38	
9	3,20	8,40	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui		
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui		
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui		
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui		
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui		
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non		
Présence de gouttelettes	Non		
Aéroulque au niveau de la section de mesure	Conforme		
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	9,54	0,136
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12200	645
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	11000	-

Débit - 2			
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW			
Date / Heure	24/11/2021 14:01		
	24/11/2021 15:01		
Durée de l'essai (min)	60		
Pression atmosphérique (hPa)	1004		
Température moyenne des gaz (°C)	111		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,55		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	3,21	8,42	
2	4,90	10,4	
3	4,91	10,4	
4	4,71	10,2	
5	4,48	9,94	
6	3,50	8,79	
7	4,49	9,96	
8	3,99	9,39	
9	3,20	8,40	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure			Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°			Oui
Absence d'écoulement à contre-courant			Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %			Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3			Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes			Non
Présence de gouttelettes			Non
Aérodynamique au niveau de la section de mesure			Conforme
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	9,55	0,136
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12200	645
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	11000	-

Débit - 3			
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW			
Date / Heure	24/11/2021 15:05		
	24/11/2021 16:05		
Durée de l'essai (min)	60		
Pression atmosphérique (hPa)	1004		
Température moyenne des gaz (°C)	111		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,55		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	3,21	8,42	
2	4,90	10,4	
3	4,91	10,4	
4	4,71	10,2	
5	4,48	9,94	
6	3,50	8,79	
7	4,49	9,95	
8	3,99	9,38	
9	3,20	8,40	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui		
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui		
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui		
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui		
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui		
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non		
Présence de gouttelettes	Non		
Aéroulrique au niveau de la section de mesure	Conforme		
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	9,54	0,136
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12200	645
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	11000	-

Débit - 1			
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW			
Date / Heure	25/11/2021 10:06		
	25/11/2021 11:36		
Durée de l'essai (min)	90		
Pression atmosphérique (hPa)	998		
Température moyenne des gaz (°C)	114		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,94		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	5,60	11,2	
2	8,54	13,8	
3	7,44	12,9	
4	7,95	13,3	
5	7,00	12,5	
6	6,54	12,1	
7	7,04	12,5	
8	5,77	11,3	
9	8,22	13,5	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure			Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°			Oui
Absence d'écoulement à contre-courant			Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %			Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3			Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes			Non
Présence de gouttelettes			Non
Aérodynamique au niveau de la section de mesure			Conforme
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,6	0,172
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	15800	828
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	14200	-

8.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:

Chaudière 2: 5.5MW

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	Absorption / condensation	21,4
1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	Absorption / condensation	10,0
2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	Absorption / condensation	10,0
3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	Absorption / condensation	10,0
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	Températures sèches / humides	9,88

Détail de la détermination en vapeur d'eau		
Masse d'eau recueillie (g)	1	411
Volume de gaz sec prélevé (Nm ³)	1	1,88
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	1	0,993 - Conforme
Test d'étanchéité Aval prélèvement (%)	1	1,99 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	1	0,750 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	2	1,49 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	3	1,48 - Conforme
Températures sèche et humide (°C)	1	114 / 52

8.5 . PRELEVEMENTS MANUELS:

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW					
BV1BX2950	Rinçage, filtre, condensats et résine XAD-2	OUI	1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	2,3,7,8-TeCDD, 1,2,3,7,8-PeCDD, 1,2,3,4,7,8-HxCDD, 1,2,3,6,7,8-HxCDD, 1,2,3,7,8,9-HxCDD, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDD, OcCDD, 2,3,7,8-TeCDF, 1,2,3,7,8-PeCDF, 2,3,4,7,8-PeCDF, 1,2,3,4,7,8 -HxCDF, 1,2,3,6,7,8 -HxCDF, 1,2,3,7,8,9 -HxCDF, 2,3,4,6,7,8 -HxCDF, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDF, 1,2,3,4,7,8,9-HpCDF, OcCDF
BV1BX2963	Rinçage, filtre, condensats et résine XAD-2	NON	1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	2,3,7,8-TeCDD, 1,2,3,7,8-PeCDD, 1,2,3,4,7,8-HxCDD, 1,2,3,6,7,8-HxCDD, 1,2,3,7,8,9-HxCDD, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDD, OcCDD, 2,3,7,8-TeCDF, 1,2,3,7,8-PeCDF, 2,3,4,7,8-PeCDF, 1,2,3,4,7,8 -HxCDF, 1,2,3,6,7,8 -HxCDF, 1,2,3,7,8,9 -HxCDF, 2,3,4,6,7,8 -HxCDF, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDF, 1,2,3,4,7,8,9-HpCDF, OcCDF
BV1BX2952	Solution d'H2O déminéralisée + solution d'acétone	OUI	1,2,3	24/11/2021 12:55 24/11/2021 16:05	Poussières
BV1BX2953	Solution d'H2O déminéralisée + solution d'acétone	NON	1,2,3	24/11/2021 12:55 24/11/2021 16:05	Poussières
BV1BX2954	Filtre 47 mm en fibres de quartz	OUI	1,2,3	24/11/2021 12:55 24/11/2021 16:05	Poussières
BV1BX2955	Filtre 47 mm en fibres de quartz	NON	1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	Poussières
BV1BX2956	Solution d'H2O2 0,3%	OUI	1,2,3	24/11/2021 12:55 24/11/2021 16:05	SO2
BV1BX2957	Solution d'H2O2 0,3%	NON	1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	SO2
BV1BX2958	Solution d'H2O2 0,3%	NON	1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	SO2

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
BV1BX2959	Filtre 47 mm en fibres de quartz	NON	2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	Poussières
BV1BX2960	Solution d'H ₂ O ₂ 0,3%	NON	2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	SO ₂
BV1BX2961	Filtre 47 mm en fibres de quartz	NON	3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	Poussières
BV1BX2962	Solution d'H ₂ O ₂ 0,3%	NON	3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	SO ₂

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Prélèvements manuels - Généralités		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW PCDD et PCDF,		
Date / Heure Durée	1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53 180 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,993 - Conforme
Test d'étanchéité Ligne Principale Aval prélèvement (%)	1	1,99 - Conforme
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	1	120/120
Filtration dans le conduit	1	Non
Vitesse à la résine (cm/s)	1	26,7
Température moyenne / maximale de condensation (°C)	1	4,00/4,00
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	1	1,2,3,4,5,6,7,8,9
Diamètre de buse (mm)	1	5
Isocinétisme (%)	1	113 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	1,88

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
2,3,7,8-TeCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000399 ± 0,00000000121
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00571 ± 0,00176 (Lq : 0,000687)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0510 ± 0,0156

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,7,8-PeCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0000000115 ± 0,00000000349
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0165 ± 0,00510 (Lq : 0,000458)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,147 ± 0,0453

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,4,7,8-HxCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000124 ± 0,000000000374
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00177 ± 0,000546 (Lq : 0,000183)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0158 ± 0,00485

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,6,7,8-HxCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000168 ± 0,000000000508
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00240 ± 0,000741 (Lq : 0,000183)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0215 ± 0,00659

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,7,8,9-HxCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000125 ± 0,000000000379
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00179 ± 0,000553 (Lq : 0,000183)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0160 ± 0,00491

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,4,6,7,8-HpCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000000000190 ± 0,000000000574
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000272 ± 0,0000838 (Lq : 0,0000206)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,00242 ± 0,000744

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
OcCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0,00000000000746
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0,0000107 (Lq : 0,0000214)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (ng/h) ⁽³⁾	0,0954

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
2,3,7,8-TeCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000154 ± 0,000000000466
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00221 ± 0,000680 (Lq : 0,000122)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0197 ± 0,00604

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,7,8-PeCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000000000922 ± 0,000000000279
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00132 ± 0,000407 (Lq : 0,0000839)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0118 ± 0,00362

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
2,3,4,7,8-PeCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0000000177 ± 0,00000000537
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0254 ± 0,00784 (Lq : 0,000839)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,227 ± 0,0696

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,4,7,8 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000153 ± 0,000000000464
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00220 ± 0,000678 (Lq : 0,000153)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0196 ± 0,00602

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,6,7,8 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000181 ± 0,000000000546
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00259 ± 0,000798 (Lq : 0,000153)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0231 ± 0,00709

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,7,8,9 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0 (Lq : 0,000381)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h) ⁽³⁾	0

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
2,3,4,6,7,8 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000153 ± 0,000000000464
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00220 ± 0,000678 (Lq : 0,000153)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0196 ± 0,00602

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,4,6,7,8-HpCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,000000000173
Mesure	1	0,000000000140 ± 0,000000000424
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0,0000248
Mesure	1	0,000201 ± 0,0000619 (Lq : 0,0000198)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,00179 ± 0,000550

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,4,7,8,9-HpCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0,000000000128
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0,0000183 (Lq : 0,0000366)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (ng/h) ⁽³⁾	0,163

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
OcCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0 (Lq : 0,0000305)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h) ⁽³⁾	0

⁽³⁾Le résultat final est non quantifié, les incertitudes de mesure ne sont pas fournies.

Prélèvements manuels – Somme de polluants – Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
PCDD et PCDF exprimé en I-TEQ NATO		
2,3,7,8-TeCDD;1,2,3,7,8-PeCDD;1,2,3,4,7,8-HxCDD;1,2,3,6,7,8-HxCDD;1,2,3,7,8,9-HxCDD;1,2,3,4,6,7,8-HpCDD;OcCDD;2,3,7,8-TeCDF;1,2,3,7,8-PeCDF;2,3,4,7,8-PeCDF;1,2,3,4,7,8-HxCDF;1,2,3,6,7,8-HxCDF;1,2,3,7,8,9-HxCDF;2,3,4,6,7,8-HxCDF;1,2,3,4,6,7,8-HpCDF;1,2,3,4,7,8,9-HpCDF;OcCDF		
Concentration Totale en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,000000000173
Mesure	1 ⁽⁵⁾	0,0000000451 ± 0,0000000136
Concentration Totale en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0,0000248
Mesure	1 ⁽⁵⁾	0,0646 ± 0,0199 (Lq : 0,00371)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h) ⁽⁵⁾	0,577 ± 0,177
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0,0248 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	3,71 - Conforme

⁽⁵⁾L'incertitude de la somme est calculée avec les incertitudes des paramètres dont elle est composée, certains paramètres n'étant pas quantifiés, l'incertitude fournie est légèrement sous-estimée.

Prélèvements manuels - Généralités		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
Poussières, SO2		
Date / Heure Durée	1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55 60 min
Date / Heure Durée	2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01 60 min
Date / Heure Durée	3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05 60 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,750 - Conforme
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	2	1,49 - Conforme
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	3	1,48 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	1	0,500 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	2	1,00 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	3	0,500 - Conforme
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	1	160
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	2	160
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	3	160
Filtration dans le conduit	Tous les essais	Non
Température d'étuvage de pré-pesée des filtres (°C)	Tous les essais	180
Température d'étuvage de post-pesée des filtres (°C)	Tous les essais	160
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	1	1,2,3,4,5,6,7,8,9
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	2	1,2,3,4,5,6,7,8,9
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	3	1,2,3,4,5,6,7,8,9
Diamètre de buse (mm)	1	7
Diamètre de buse (mm)	2	7
Diamètre de buse (mm)	3	7
Isocinétisme (%)	1	101 - Conforme
Isocinétisme (%)	2	95,3 - Conforme
Isocinétisme (%)	3	97,7 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,766
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	2	0,770
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	3	0,777
Volume prélevé en dérivation (Nm ³ sec) pour les polluants gazeux : SO2	1	0,115
Volume prélevé en dérivation (Nm ³ sec) pour les polluants gazeux : SO2	2	0,126
Volume prélevé en dérivation (Nm ³ sec) pour les polluants gazeux : SO2	3	0,127

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,194
Blanc	2	0,193
Blanc	3	0,191
Mesure	1 ⁽⁴⁾	1,11 ± 0,101
Mesure	2 ⁽³⁾	0,818
Mesure	3 ⁽³⁾	0,232
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0,301
Blanc	2	0,306
Blanc	3	0,297
Mesure	1 ⁽⁴⁾	1,73 ± 0,194 (Lq : 1,33)
Mesure	2 ⁽³⁾	1,30 (Lq : 1,35)
Mesure	3 ⁽³⁾	0,360 (Lq : 1,31)
Mesure	Moyenne des essais	1,13
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h) ⁽⁴⁾	0,0122 ± 0,00128
Mesure	2 (kg/h) ⁽³⁾	0,00897
Mesure	3 (kg/h) ⁽³⁾	0,00254
Mesure	Moyenne des essais (kg/h)	0,00789
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0,602 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	2	0,611 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	3	0,593 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	2,67 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	2	2,71 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	3	2,63 - Conforme

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
SO2 exprimé en SO2		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	6,54
Blanc	2	5,98
Blanc	3	5,94
Mesure	1	42,2 ± 8,18
Mesure	2	40,3 ± 7,81
Mesure	3	37,8 ± 7,33
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	10,2
Blanc	2	9,49
Blanc	3	9,23
Mesure	1	65,6 ± 13,4 (Lq : 0,466)
Mesure	2	63,8 ± 13,1 (Lq : 0,276)
Mesure	3	58,7 ± 12,0 (Lq : 0,351)
Mesure	Moyenne des essais	62,7
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h)	0,462 ± 0,0929
Mesure	2 (kg/h)	0,441 ± 0,0887
Mesure	3 (kg/h)	0,414 ± 0,0832
Mesure	Moyenne des essais (kg/h)	0,439
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	4,52 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	2	4,22 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	3	4,10 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	0,207 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	2	0,123 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	3	0,156 - Conforme
Rendement (%)	1	98,6 - Conforme

⁽³⁾Le résultat final est non quantifié, les incertitudes de mesure ne sont pas fournies.

⁽⁴⁾L'incertitude est calculée à partir des incertitudes analytiques des différents échantillons, certains n'étant pas quantifiés, l'incertitude fournie est légèrement sous-estimée.

8.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:

O2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-25 %			
Concentration du gaz étalon		20,9 % (+/- 0,5 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 20,9 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,19 % Gain : 21,05 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	0.9 % OUI	10,5 (Lq : 0.8)	0,634	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	0.9 % OUI	1920	154	kg/h

CO2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-20 %			
Concentration du gaz étalon		18,26 % (+/- 2 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 18,26 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,09 % Gain : 17,76 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	-2.7 % OUI	10,2 (Lq : 0.2)	0,834	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	-2.7 % OUI	2560	249	kg/h

O2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-25 %			
Concentration du gaz étalon		20,9 % (+/- 0,5 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 20,9 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,1 % Gain : 20,92 %			

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	0.5 % OUI	11,3 (Lq : 0.8)	0,641	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	0.5 % OUI	1780	138	kg/h
2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	0.5 % OUI	11,5 (Lq : 0.8)	0,642	% exprimé en O2 sur gaz sec
2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	0.5 % OUI	1810	139	kg/h
3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	0.5 % OUI	11,3 (Lq : 0.8)	0,641	% exprimé en O2 sur gaz sec
3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	0.5 % OUI	1770	137	kg/h

CO2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-20 %			
Concentration du gaz étalon		18,26 % (+/- 2 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 18,26 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,19 % Gain : 18,5 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	1.3 % OUI	9,42 (Lq : 0.2)	0,816	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	1.3 % OUI	2030	206	kg/h
2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	1.3 % OUI	9,26 (Lq : 0.2)	0,812	% exprimé en CO2 sur gaz sec
2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	1.3 % OUI	1990	204	kg/h
3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	1.3 % OUI	9,48 (Lq : 0.2)	0,817	% exprimé en CO2 sur gaz sec
3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	1.3 % OUI	2040	206	kg/h

O2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-25 %			
Concentration du gaz étalon		20,9 % (+/- 0,5 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 20,9 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,19 % Gain : 21,05 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	0.9 % OUI	9,50 (Lq : 0.8)	0,626	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	0.9 % OUI	1930	163	kg/h

CO2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-20 %			
Concentration du gaz étalon		18,26 % (+/- 2 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 18,26 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,09 % Gain : 17,76 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.7 % OUI	11,1 (Lq : 0.2)	0,856	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.7 % OUI	3110	290	kg/h

CO					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-100 ppm			
Concentration du gaz étalon		90,85 ppm (+/- 2 %)			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 ppm Gain : 90,85 ppm			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 1 ppm Gain : 92,1 ppm			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.4 % OUI	25,8	4,31	ppm exprimé en CO sur gaz sec
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.4 % OUI	32,2	5,39	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.4 % OUI	42,0 (Lq : 4,89)	7,39	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 6% O2
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.4 % OUI	0,459	0,0804	kg/h

NOx					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-100 ppm			
Concentration du gaz étalon		89,53 ppm (+/- 2 %)			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 ppm Gain : 89,53 ppm			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 1 ppm Gain : 90 ppm			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.1 % OUI	99,3	4,93	ppm exprimé en NO sur gaz sec
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.1 % OUI	204	10,1	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.1 % OUI	266 (Lq : 2,69)	19,6	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 6% O2
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.1 % OUI	2,90	-	kg/h
Validité de la mesure					
1	Ratio LQ / VLE (%)	0,358 - Conforme			

COVT	
Repère de l'installation contrôlée	Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW
Gammes de mesure	0-100 ppm
Concentration du gaz étalon	91,02 ppm (+/- 2 %)
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 ppm Gain : 91,02 ppm
Relevé d'ajustage final	Zéro : 1,1 ppm Gain : 89,1 ppm
Conformité du test d'étanchéité	OUI

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.1 % OUI	-0,729	-	ppm exprimé en C sur gaz humide
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.1 % OUI	0	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.1 % OUI	0 (Lq : 0,780)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6% O2
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.1 % OUI	0	-	kg/h

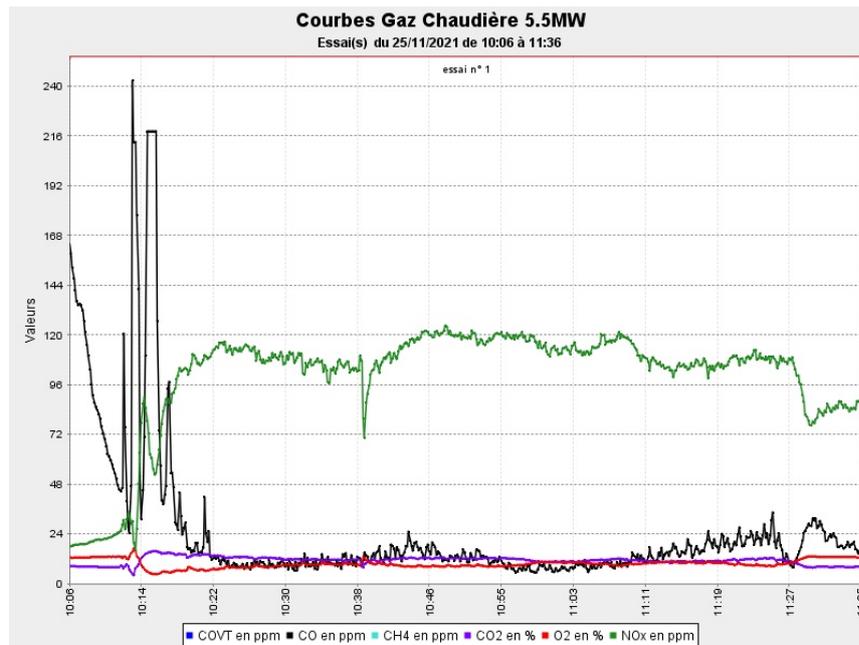
COVNM					
Repère de l'installation contrôlée			Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW		
Essai	Date / Heure	Valeur	Incertitude absolue	Unité	
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-0,119	-	ppm exprimé en C sur gaz humide	
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	0	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec	
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	0 (Lq : 0,780)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6% O2	
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	0	-	kg/h	
Validité de la mesure					
1	Ratio LQ / VLE (%)	1,56 - Conforme			

CH4					
Repère de l'installation contrôlée			Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW		
Gammes de mesure			0-100 ppm		
Concentration du gaz étalon			80 ppm (+/- 2 %)		
Relevé d'ajustage initial			Zéro : 0 ppm Gain : 80 ppm		
Relevé d'ajustage final			Zéro : 0,8 ppm Gain : 78,2 ppm		
Conformité du test d'étanchéité			OUI		
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.2 % OUI	-0,530	-	ppm exprimé en C sur gaz humide
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.2 % OUI	0	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.2 % OUI	0 (Lq : 0,780)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6% O2
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.2 % OUI	0	-	kg/h

⁽²⁾Le résultat est non quantifié, les incertitudes de mesure ne sont pas fournies.

8.7 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :

CHAUDIÈRE 2: 5.5MW :



9 . ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Madame Lucile VATTIER

Technoparc des Bocquets

110 Allée Robert Le Masson

76235 BOIS GUILLAUME CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

Coordinateur de Projets Clients : Jérôme PAUL / JeromePAUL@eurofins.com / +336 4765 5560

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Air Emission	(AIE)	BV1BX2939 Blanc - BV1BX2939
002	Air Emission	(AIE)	BV1BX2940 - BV1BX2940
003	Air Emission	(AIE)	BV1BX2941 Blanc - BV1BX2941
004	Air Emission	(AIE)	BV1BX2942 - BV1BX2942
005	Air Emission	(AIE)	BV1BX2943 Blanc - BV1BX2943
006	Air Emission	(AIE)	BV1BX2944 - BV1BX2944
007	Air Emission	(AIE)	BV1BX2945 - BV1BX2945
008	Air Emission	(AIE)	BV1BX2946 - BV1BX2946
009	Air Emission	(AIE)	BV1BX2947 - BV1BX2947
010	Air Emission	(AIE)	BV1BX2948 - BV1BX2948
011	Air Emission	(AIE)	BV1BX2949 - BV1BX2949
012	Air Emission	(AIE)	BV1BX2950 Blanc - BV1BX2950
013	Air Emission	(AIE)	BV1BX2951 - BV1BX2951
014	Air Emission	(AIE)	BV1BX2952 Blanc - BV1BX2952
015	Air Emission	(AIE)	BV1BX2953 - BV1BX2953
016	Air Emission	(AIE)	BV1BX2954 Blanc - BV1BX2954
017	Air Emission	(AIE)	BV1BX2955 - BV1BX2955
018	Air Emission	(AIE)	BV1BX2956 Blanc - BV1BX2956
019	Air Emission	(AIE)	BV1BX2957 - BV1BX2957
020	Air Emission	(AIE)	BV1BX2958 - BV1BX2958
021	Air Emission	(AIE)	BV1BX2959 - BV1BX2959
022	Air Emission	(AIE)	BV1BX2960 - BV1BX2960
023	Air Emission	(AIE)	BV1BX2961 - BV1BX2961
024	Air Emission	(AIE)	BV1BX2962 - BV1BX2962
025	Air Emission	(AIE)	BV1BX2963 - BV1BX2963

Eurofins Analyses de l'Air - Etablissement de SAVERNE
 5, rue d'Otterswiller - 67700 SAVERNE
 Tél 03 88 911 911 - site web : www.eurofins.fr/environnement/analyses/air/
 SAS au capital de 15 072 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 844 919 993

cofrac

 ACCREDITATION
 N° 1-6925
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	BV1BX2939	BV1BX2940	BV1BX2941	BV1BX2942	BV1BX2943	BV1BX2944
Matrice :	Blanc		Blanc		Blanc	
Date de prélèvement :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE
Date de début d'analyse :	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021
	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Préparation Physico-Chimique

LSG05 : Volume	ml				137	135
XXSJ7 : Volume de rinçage	ml	175	183			

Mesures gravimétriques

N805R : Poussière sur filtre ≤ 50 mm						
Masse de poussières non corrigée	mg			* 0.63	* 5.61	
Correction appliquée	mg			* 0.40	* 0.27	
Incertitude de mesure	mg			* 0.07	* 0.07	
Masse de poussières après correction	mg			* D, <0.36	* 5.34	
LSL4A : Quantité de poussières sur rinçage (pesée)						
Masse de poussières non corrigée	mg	* -0.20	* 3.63			
Correction appliquée	mg	* -0.07	* -0.07			
Incertitude de la mesure ±	mg	* 0.18	* 0.18			
Masse de poussières après correction	mg	* ND, <0.89	* 3.70			
Masse poussières corrigée sur volume total	mg	* <0.89	* 3.70			

Indices de pollution

LSG01 : Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage						
Sulfate soluble	mg SO4/l				0.82 ±19%	50.1 ±19%
Dioxyde de soufre (SO2) total	µg/flacon				* 74.4 ±19%	* 4500 ±19%

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 3617004131/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	BV1BX2945	BV1BX2946	BV1BX2947	BV1BX2948	BV1BX2949	BV1BX2950
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	Blanc AIE
Date de prélèvement :	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Préparation Physico-Chimique

LSG05 : Volume	ml	109	172	214
----------------	----	-----	-----	-----

Mesures gravimétriques

N805R : Poussière sur filtre ≤ 50 mm

Masse de poussières non corrigée	mg	*	4.38	*	2.58
Correction appliquée	mg	*	0.27	*	0.27
Incertitude de mesure	mg	*	0.07	*	0.07
Masse de poussières après correction	mg	*	4.11	*	2.31

Indices de pollution

LSG01 : Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage

Sulfate soluble	mg SO4/l	0.84 ±19%	30.1 ±19%	26.4 ±19%
Dioxyde de soufre (SO2) total	µg/flacon	* 61.1 ±19%	* 3460 ±19%	* 3770 ±19%

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement - Air

Prestation soustraitée à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

2,3,7,8-TCDD	ng/échantillon				* ND, <0.00230
1,2,3,7,8-PeCDD	ng/échantillon				* ND, <0.00300
1,2,3,4,7,8-HxCDD	ng/échantillon				* ND, <0.00600
1,2,3,6,7,8-HxCDD	ng/échantillon				* ND, <0.00600
1,2,3,4,6,7,8-HpCDD	ng/échantillon				* ND, <0.00680
1,2,3,7,8,9-HxCDD	ng/échantillon				* ND, <0.00600
2,3,7,8-TCDF	ng/échantillon				* ND, <0.00400
1,2,3,7,8-PeCDF	ng/échantillon				* ND, <0.00550
2,3,4,7,8-PeCDF	ng/échantillon				* ND, <0.00550
1,2,3,4,7,8-HxCDF	ng/échantillon				* ND, <0.00500
1,2,3,6,7,8-HxCDF	ng/échantillon				* ND, <0.00500
1,2,3,7,8,9-HxCDF	ng/échantillon				* ND, <0.00500
2,3,4,6,7,8-HxCDF	ng/échantillon				* ND, <0.00500
1,2,3,4,6,7,8-HpCDF	ng/échantillon				* D, <0.00650

Eurofins Analyses de l'Air - Etablissement de SAVERNE
 5, rue d'Otterswiller - 67700 SAVERNE
 Tél 03 88 911 911 - site web : www.eurofins.fr/environnement/analyses/air/
 SAS au capital de 15 072 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 844 919 993

cofrac

 ACCREDITATION
 N° 1-6925
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 3617004131/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	BV1BX2945	BV1BX2946	BV1BX2947	BV1BX2948	BV1BX2949	BV1BX2950
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	Blanc AIE
Date de prélèvement :	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement - Air

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

	007	008	009	010	011	012
1,2,3,4,7,8,9-HpCDF	ng/échantillon					* ND, <0.00480
OCDD	ng/échantillon					* ND, <0.0280
OCDF	ng/échantillon					* ND, <0.0400
TR 13C12-2,3,7,8-TetraCDF	%					* 99.6
TR 13C12-2,3,4,7,8-PentaCDF	%					* 96.4
TR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDF	%					* 91.5
TR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDF	%					* 97.7
TR 13C12-2,3,4,6,7,8-HexaCDF	%					* 91.2
TR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	%					* 91.6
RR 13C12-OctaCDF	%					* 81.5
TR 13C12-2,3,7,8-TetraCDD	%					* 93.1
TR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDD	%					* 93.0
TR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDD	%					* 95.9
TR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDD	%					* 98.1
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDD	%					* 100
TR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	%					* 88.3
TR 13C12-OctaCDD	%					* 102
TR 13C12-1,2,3,4-TetraCDD	%					* 100
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) avec LQ	ng/échantillon					* 0.0115 ±30%
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) sans LQ	ng/échantillon					* ND
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) 1/2 LQ	ng/échantillon					* 0.00576 ±25%
Tx de réapparition 13C12-12378-PentaCDF	%					* 97.3
Tx de réapparition 13C12-123789-HexaCDF	%					* 97.1
Tx de réapparition 13C12-1234789-HptCDF	%					* 97.5
I-TEQ (NATO/CCMS) incl. 1/2 LOQ	ng/échantillon					* 0.00564 ±25%
I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ	ng/échantillon					* ND
I-TEQ (NATO/CCMS) avec LQ	ng/échantillon					* 0.0113 ±25%

Eurofins Analyses de l'Air - Etablissement de SAVERNE
 5, rue d'Otterswiller - 67700 SAVERNE
 Tél 03 88 911 911 - site web : www.eurofins.fr/environnement/analyses/air/
 SAS au capital de 15 072 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 844 919 993

ACCREDITATION
 N° 1-6925
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	BV1BX2945	BV1BX2946	BV1BX2947	BV1BX2948	BV1BX2949	BV1BX2950
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	Blanc AIE
Date de prélèvement :	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFTE2 : **TEQ PCDD/F - Lab Ref 22**

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IEC 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

WHO(2005)-PCDD/F TEQ (LAB REF 22)	ng/échantillon					* 0.0000325
I-TEQ (NATO/CCMS) (LAB REF 22)	ng/échantillon					* 0.0000325

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	013	014	015	016	017	018
Référence client :	BV1BX2951	BV1BX2952	BV1BX2953	BV1BX2954	BV1BX2955	BV1BX2956
Matrice :	AIE	Blanc	AIE	Blanc	AIE	Blanc
Date de prélèvement :	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Préparation Physico-Chimique

LSG05 : Volume	ml	331				136
XXSJ7 : Volume de rinçage	ml		84.5	199		

Mesures gravimétriques

N805R : Poussière sur filtre ≤ 50 mm						
Masse de poussières non corrigée	mg			*	0.10	* 1.12
Correction appliquée	mg			*	0.27	* 0.27
Incertitude de mesure	mg			*	0.07	* 0.07
Masse de poussières après correction	mg			*	ND, <0.36	* 0.85
LSL4A : Quantité de poussières sur rinçage (pesée)						
Masse de poussières non corrigée	mg	*	0.54	*	-0.04	
Correction appliquée	mg	*	-0.03	*	-0.07	
Incertitude de la mesure ±	mg	*	0.18	*	0.18	
Masse de poussières après correction	mg	*	D, <0.89	*	ND, <0.89	
Masse poussières corrigée sur volume total	mg	*	<0.89	*	<0.89	

Indices de pollution

LSG01 : Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage						
Sulfate soluble	mg SO4/l					8.33 ±19%
Dioxyde de soufre (SO2) total	µg/flacon					* 755 ±19%

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement - Air						
Prestation soustraitée à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00						
2,3,7,8-TCDD	ng/échantillon	*	0.0118 ±30%			
1,2,3,7,8-PeCDD	ng/échantillon	*	0.0310 ±30%			
1,2,3,4,7,8-HxCDD	ng/échantillon	*	0.0325 ±30%			
1,2,3,6,7,8-HxCDD	ng/échantillon	*	0.0401 ±30%			
1,2,3,4,6,7,8-HpCDD	ng/échantillon	*	0.210 ±30%			
1,2,3,7,8,9-HxCDD	ng/échantillon	*	0.0351 ±30%			

Eurofins Analyses de l'Air - Etablissement de SAVERNE
 5, rue d'Otterswiller - 67700 SAVERNE
 Tél 03 88 911 911 - site web : www.eurofins.fr/environnement/analyses/air/
 SAS au capital de 15 072 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 844 919 993



ACCREDITATION
 N° 1-6925
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 3617004131/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	013	014	015	016	017	018
Référence client :	BV1BX2951	BV1BX2952	BV1BX2953	BV1BX2954	BV1BX2955	BV1BX2956
Matrice :	AIE	Blanc AIE	AIE	Blanc AIE	AIE	Blanc AIE
Date de prélèvement :	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement - Air

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

2,3,7,8-TCDF	ng/échantillon *	0.0319 ±30%				
1,2,3,7,8-PeCDF	ng/échantillon *	0.0235 ±30%				
2,3,4,7,8-PeCDF	ng/échantillon *	0.0494 ±30%				
1,2,3,4,7,8-HxCDF	ng/échantillon *	0.0322 ±30%				
1,2,3,6,7,8-HxCDF	ng/échantillon *	0.0356 ±30%				
1,2,3,7,8,9-HxCDF	ng/échantillon *	ND, <0.0116				
2,3,4,6,7,8-HxCDF	ng/échantillon *	0.0535 ±30%				
1,2,3,4,6,7,8-HpCDF	ng/échantillon *	0.112 ±30%				
1,2,3,4,7,8,9-HpCDF	ng/échantillon *	0.0153 ±30%				
OCDD	ng/échantillon *	0.118 ±30%				
OCDF	ng/échantillon *	D, <0.0400				
TR 13C12-2,3,7,8-TetraCDF	% *	94.3				
TR 13C12-2,3,4,7,8-PentaCDF	% *	90.0				
TR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDF	% *	87.6				
TR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDF	% *	87.4				
TR 13C12-2,3,4,6,7,8-HexaCDF	% *	81.8				
TR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	% *	77.9				
RR 13C12-OctaCDF	% *	71.8				
TR 13C12-2,3,7,8-TetraCDD	% *	87.3				
TR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDD	% *	88.1				
TR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDD	% *	89.7				
TR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDD	% *	89.6				
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDD	% *	100				
TR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	% *	79.4				
TR 13C12-OctaCDD	% *	85.4				
TR 13C12-1,2,3,4-TetraCDD	% *	100				
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) avec LQ	ng/échantillon *	0.0889 ±30%				

Eurofins Analyses de l'Air - Etablissement de SAVERNE
 5, rue d'Otterswiller - 67700 SAVERNE
 Tél 03 88 911 911 - site web : www.eurofins.fr/environnement/analyses/air/
 SAS au capital de 15 072 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 844 919 993



ACCREDITATION
 N° 1-6925
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	013	014	015	016	017	018
Référence client :	BV1BX2951	BV1BX2952	BV1BX2953	BV1BX2954	BV1BX2955	BV1BX2956
Matrice :	AIE	Blanc AIE	AIE	Blanc AIE	AIE	Blanc AIE
Date de prélèvement :	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement - Air

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) sans LQ	ng/échantillon	*	0.0878 ±25%			
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) 1/2 LQ	ng/échantillon	*	0.0884 ±25%			
Tx de réapparition 13C12-12378-PentaCDF	%	*	130			
Tx de réapparition 13C12-123789-HexaCDF	%	*	132			
Tx de réapparition 13C12-1234789-HptCDF	%	*	135			
I-TEQ (NATO/CCMS) incl. 1/2 LOQ	ng/échantillon	*	0.0833 ±25%			
I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ	ng/échantillon	*	0.0827 ±25%			
I-TEQ (NATO/CCMS) avec LQ	ng/échantillon	*	0.0839 ±25%			

GFTE2 : TEQ PCDD/F - Lab Ref 22

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

WHO(2005)-PCDD/F TEQ (LAB REF 22)	ng/échantillon	*	0.0878			
I-TEQ (NATO/CCMS) (LAB REF 22)	ng/échantillon	*	0.0827			

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	019	020	021	022	023	024
Référence client :	BV1BX2957	BV1BX2958	BV1BX2959	BV1BX2960	BV1BX2961	BV1BX2962
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE
Date de prélèvement :	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Préparation Physico-Chimique

LSG05 : Volume	ml	150	110		165		216
-----------------------	----	-----	-----	--	-----	--	-----

Mesures gravimétriques

N805R : **Poussière sur filtre ≤ 50 mm**

Masse de poussières non corrigée	mg			*	0.90		*	0.41
Correction appliquée	mg			*	0.27		*	0.27
Incertitude de mesure	mg			*	0.07		*	0.07
Masse de poussières après correction	mg			*	0.63		*	D, <0.36

Indices de pollution

LSG01 : **Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage**

Sulfate soluble	mg SO4/l	48.0 ±19%	0.93 ±19%		46.2 ±19%		33.3 ±19%
Dioxyde de soufre (SO2) total	µg/flacon	* 4800 ±19%	* 67.9 ±19%		* 5080 ±19%		* 4800 ±19%

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 3617004131/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon : **025**
 Référence client : **BV1BX2963**
 Matrice : **AIE**
 Date de prélèvement : **25/11/2021**
 Date de début d'analyse : **29/11/2021**

Préparation Physico-Chimique

LSG05 : **Volume** ml 531

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement - Air

 Prestation soustraitée à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE
 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

2,3,7,8-TCDD	ng/échantillon	*	0.00748 ±30%
1,2,3,7,8-PeCDD	ng/échantillon	*	0.0433 ±30%
1,2,3,4,7,8-HxCDD	ng/échantillon	*	0.0232 ±30%
1,2,3,6,7,8-HxCDD	ng/échantillon	*	0.0315 ±30%
1,2,3,4,6,7,8-HpCDD	ng/échantillon	*	0.0356 ±30%
1,2,3,7,8,9-HxCDD	ng/échantillon	*	0.0235 ±30%
2,3,7,8-TCDF	ng/échantillon	*	0.0289 ±30%
1,2,3,7,8-PeCDF	ng/échantillon	*	0.0346 ±30%
2,3,4,7,8-PeCDF	ng/échantillon	*	0.0666 ±30%
1,2,3,4,7,8-HxCDF	ng/échantillon	*	0.0288 ±30%
1,2,3,6,7,8-HxCDF	ng/échantillon	*	0.0339 ±30%
1,2,3,7,8,9-HxCDF	ng/échantillon	*	ND, <0.00500
2,3,4,6,7,8-HxCDF	ng/échantillon	*	0.0288 ±30%
1,2,3,4,6,7,8-HpCDF	ng/échantillon	*	0.0263 ±30%
1,2,3,4,7,8,9-HpCDF	ng/échantillon	*	D, <0.00480
OCDD	ng/échantillon	*	D, <0.0280
OCDF	ng/échantillon	*	ND, <0.0400
TR 13C12-2,3,7,8-TetraCDF	%	*	95.9
TR 13C12-2,3,4,7,8-PentaCDF	%	*	102
TR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDF	%	*	95.8
TR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDF	%	*	94.4
TR 13C12-2,3,4,6,7,8-HexaCDF	%	*	97.5
TR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	%	*	89.9
RR 13C12-OctaCDF	%	*	83.3
TR 13C12-2,3,7,8-TetraCDD	%	*	97.9
TR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDD	%	*	107

Eurofins Analyses de l'Air - Etablissement de SAVERNE
 5, rue d'Otterswiller - 67700 SAVERNE
 Tél 03 88 911 911 - site web : www.eurofins.fr/environnement/analyses/air/
 SAS au capital de 15 072 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 844 919 993

cofrac

 ACCREDITATION
 N° 1-6925
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon : **025**
 Référence client : **BV1BX2963**
 Matrice : **AIE**
 Date de prélèvement : **25/11/2021**
 Date de début d'analyse : **29/11/2021**

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement -

Air

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE

17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

TR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDD	%	*	96.5
TR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDD	%	*	94.9
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDD	%	*	100
TR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	%	*	90.3
TR 13C12-OctaCDD	%	*	91.2
TR 13C12-1,2,3,4-TetraCDD	%	*	100
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) avec LQ	ng/échantillon	*	0.0928 ±30%
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) sans LQ	ng/échantillon	*	0.0923 ±25%
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) 1/2 LQ	ng/échantillon	*	0.0926 ±25%
Tx de réapparition 13C12-12378-PentaCDF	%	*	134
Tx de réapparition 13C12-123789-HexaCDF	%	*	135
Tx de réapparition 13C12-1234789-HptCDF	%	*	136
I-TEQ (NATO/CCMS) incl. 1/2 LOQ	ng/échantillon	*	0.0849 ±25%
I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ	ng/échantillon	*	0.0846 ±25%
I-TEQ (NATO/CCMS) avec LQ	ng/échantillon	*	0.0852 ±25%

GFTE2 : TEQ PCDD/F - Lab Ref 22

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE

17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

WHO(2005)-PCDD/F TEQ (LAB REF 22)	ng/échantillon	*	0.0923
I-TEQ (NATO/CCMS) (LAB REF 22)	ng/échantillon	*	0.0847

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Version du : 06/12/2021

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

**Alexis Hinterreiter**

Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 15 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée en observation L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec $k = 2$) sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Annexe technique

Dossier N° :21R023245

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence commande : 1510797871/10855671/3/1/1

Air Emission

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
	Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) sans LQ Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) 1/2 LQ Tx de réapparition 13C12-12378-PentaCD Tx de réapparition 13C12-123789-HexaCI Tx de réapparition 13C12-1234789-HptCC I-TEQ (NATO/CCMS) incl. 1/2 LOQ I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ I-TEQ (NATO/CCMS) avec LQ			ng/échantillon ng/échantillon % % % ng/échantillon ng/échantillon ng/échantillon	
LSG01	Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage Sulfate soluble Dioxyde de soufre (SO2) total	Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF ISO 11632 / NF EN 14791	0.2	mg SO4/l µg/flacon	Eurofins Analyses de l'Air
LSG05	Volume	Gravimétrie - Méthode interne		ml	
LSL4A	Quantité de poussières sur rinçage (pesée) Masse de poussières non corrigée Correction appliquée Incertitude de la mesure ± Masse de poussières après correction Masse poussières corrigée sur volume tot	Gravimétrie [Température étuvage avant prélèvement 200°C Température étuvage après prélèvement 160°C] - NFX 44-052 et NF EN 13284-1	0.89	mg mg mg mg mg	
N805R	Poussière sur filtre ≤ 50 mm Masse de poussières non corrigée Correction appliquée Incertitude de mesure Masse de poussières après correction	Gravimétrie - NFX 44-052 et NF EN 13284-1	0.36	mg mg mg mg	
XXSJ7	Volume de rinçage	Gravimétrie -		ml	

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 21R023245

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence commande : 1510797871/10855671/3/1/1

Air Emission

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	BV1BX2939 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
002	BV1BX2940		27/11/2021	27/11/2021		
003	BV1BX2941 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
004	BV1BX2942		27/11/2021	27/11/2021		
005	BV1BX2943 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
006	BV1BX2944		27/11/2021	27/11/2021		
007	BV1BX2945		27/11/2021	27/11/2021		
008	BV1BX2946		27/11/2021	27/11/2021		
009	BV1BX2947		27/11/2021	27/11/2021		
010	BV1BX2948		27/11/2021	27/11/2021		
011	BV1BX2949		27/11/2021	27/11/2021		
012	BV1BX2950 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
013	BV1BX2951		27/11/2021	27/11/2021		
014	BV1BX2952 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
015	BV1BX2953		27/11/2021	27/11/2021		
016	BV1BX2954 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
017	BV1BX2955		27/11/2021	27/11/2021		
018	BV1BX2956 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
019	BV1BX2957		27/11/2021	27/11/2021		
020	BV1BX2958		27/11/2021	27/11/2021		
021	BV1BX2959		27/11/2021	27/11/2021		
022	BV1BX2960		27/11/2021	27/11/2021		
023	BV1BX2961		27/11/2021	27/11/2021		
024	BV1BX2962		27/11/2021	27/11/2021		
025	BV1BX2963		27/11/2021	27/11/2021		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analytical report AR-21-GF-041407-01



Sample Code 710-2021-27860001

Reference	Emission
Sample sender	BV1BX2950 Blanc - BV1BX2950
Reception date time	Reports
Transport by	30.11.2021
Client Purchase order nr.	Bote
Purchase order date	EUFR7700003962
Client sample code	27.11.2021
Number of containers	21R023245-012
Reception temperature	3
End analysis	room temperature
	02.12.2021

Test results

GFU01	polychlorinated dibenzodioxins and -furans (17 PCDD/F): emission, immission, air (°) (#)	
Method	EN 1948, GLS DF 140:2021-02-24, GC-HRMS	
2,3,7,8-TetraCDD	(not det.) < 0,00230	ng/sample
1,2,3,7,8-PentaCDD	(not det.) < 0,00300	ng/sample
1,2,3,4,7,8-HexaCDD	(not det.) < 0,00600	ng/sample
1,2,3,6,7,8-HexaCDD	(not det.) < 0,00600	ng/sample
1,2,3,7,8,9-HexaCDD	(not det.) < 0,00600	ng/sample
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	(not det.) < 0,00680	ng/sample
OctaCDD	(not det.) < 0,0280	ng/sample

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples.
Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.
Eurofins GfA Lab Service GmbH · Neuländer Kamp 1a · D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH – Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
HRB 115907 AG Hamburg
General Managers: Dr. Felix Focke
VAT No.: DE275912372
Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDE33
IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

2,3,7,8-TetraCDF	(not det.) < 0,00400	ng/sample
1,2,3,7,8-PentaCDF	(not det.) < 0,00550	ng/sample
2,3,4,7,8-PentaCDF	(not det.) < 0,00550	ng/sample
1,2,3,4,7,8-HexaCDF	(not det.) < 0,00500	ng/sample
1,2,3,6,7,8-HexaCDF	(not det.) < 0,00500	ng/sample
1,2,3,7,8,9-HexaCDF	(not det.) < 0,00500	ng/sample
2,3,4,6,7,8-HexaCDF	(not det.) < 0,00500	ng/sample
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	(det.) < 0,00650	ng/sample
1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	(not det.) < 0,00480	ng/sample
OctaCDF	(not det.) < 0,0400	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (lower-bound)	ND	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (medium-bound)	0.00576	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (upper-bound)	0.0115	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (lower-bound)	ND	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (medium-bound)	0.00564	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (upper-bound)	0.0113	ng/sample
RR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDF	97.3	%
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDF	97.1	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	97.5	%
RR 13C12-2,3,7,8-TetraCDD	93.1	%
RR 13C12-1,2,3,4-TetraCDD	100	%
RR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDD	93.0	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDD	95.9	%
RR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDD	98.1	%
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDD	100	%
RR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	88.3	%
RR 13C12-OctaCDD	102	%
RR 13C12-2,3,7,8-TetraCDF	99.6	%
RR 13C12-2,3,4,7,8-PentaCDF	96.4	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDF	91.5	%
RR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDF	97.7	%
RR 13C12-2,3,4,6,7,8-HexaCDF	91.2	%
RR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	91.6	%
RR 13C12-OctaCDF	81.5	%

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples.
Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.
Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a - D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
HRB 115907 AG Hamburg

General Managers: Dr. Felix Focke
VAT No.: DE275912372
Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDE33
IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAKKS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

GFTE2 TEQ PCDD/F acc. to Lab Ref 22 (°) (#)

Method	Internal, GLS DF 110, 120, 130, 140, Calculation		
	WHO(2005)-PCDD/F TEQ (LAB REF 22)	0.0000325	ng/sample
	I-TEQ (NATO/CCMS) (LAB REF 22)	0.0000325	ng/sample

(°) = The test was performed at the laboratory site: Am Neuländer Gewerbepark 4

(#) = Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg) is accredited for this test.

< - Concentration below the indicated limit of quantification (LOQ)

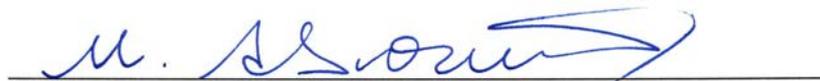
ND - not determined since none of the corresponding congeners was above the LOQ

L.Q. = below limit of quantification

not. det. = the compound is not detected in the range below the LOQ (limit of quantification)

det. = the compound is detected in the range below the LOQ

The recovery rates of the internal standards are within the limitations of EN 1948.



Analytical Service Manager (Dr. Michael Ambrosius)

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples. Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.

Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a - D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg

HRB 115907 AG Hamburg

General Managers: Dr. Felix Focke

VAT No.: DE275912372

Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDEMM33
IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

Analytical report AR-21-GF-041460-01



Sample Code 710-2021-27860002

Reference	Emission
Sample sender	BV1BX2951 - BV1BX2951
Reception date time	Reports
Transport by	30.11.2021
Client Purchase order nr.	Bote
Purchase order date	EUFR7700003962
Client sample code	27.11.2021
Number of containers	21R023245-013
Reception temperature	5
End analysis	room temperature
	03.12.2021

Test results

GFU01	polychlorinated dibenzodioxins and -furans (17 PCDD/F): emission, immission, air (°) (#)		
Method	EN 1948, GLS DF 140:2021-02-24, GC-HRMS		
2,3,7,8-TetraCDD	0.0118		ng/sample
1,2,3,7,8-PentaCDD	0.0310		ng/sample
1,2,3,4,7,8-HexaCDD	0.0325		ng/sample
1,2,3,6,7,8-HexaCDD	0.0401		ng/sample
1,2,3,7,8,9-HexaCDD	0.0351		ng/sample
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	0.210		ng/sample
OctaCDD	0.118		ng/sample

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples.
Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.
Eurofins GfA Lab Service GmbH · Neuländer Kamp 1a · D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH – Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
HRB 115907 AG Hamburg
General Managers: Dr. Felix Focke
VAT No.: DE275912372
Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDE33
IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

2,3,7,8-TetraCDF	0.0319	ng/sample
1,2,3,7,8-PentaCDF	0.0235	ng/sample
2,3,4,7,8-PentaCDF	0.0494	ng/sample
1,2,3,4,7,8-HexaCDF	0.0322	ng/sample
1,2,3,6,7,8-HexaCDF	0.0356	ng/sample
1,2,3,7,8,9-HexaCDF	(not det.) < 0,0116	ng/sample
2,3,4,6,7,8-HexaCDF	0.0535	ng/sample
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	0.112	ng/sample
1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	0.0153	ng/sample
OctaCDF	(det.) < 0,0400	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (lower-bound)	0.0878	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (medium-bound)	0.0884	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (upper-bound)	0.0889	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (lower-bound)	0.0827	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (medium-bound)	0.0833	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (upper-bound)	0.0839	ng/sample
RR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDF	130	%
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDF	132	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	135	%
RR 13C12-2,3,7,8-TetraCDD	87.3	%
RR 13C12-1,2,3,4-TetraCDD	100	%
RR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDD	88.1	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDD	89.7	%
RR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDD	89.6	%
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDD	100	%
RR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	79.4	%
RR 13C12-OctaCDD	85.4	%
RR 13C12-2,3,7,8-TetraCDF	94.3	%
RR 13C12-2,3,4,7,8-PentaCDF	90.0	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDF	87.6	%
RR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDF	87.4	%
RR 13C12-2,3,4,6,7,8-HexaCDF	81.8	%
RR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	77.9	%
RR 13C12-OctaCDF	71.8	%

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples. Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.

Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a - D-21079 Hamburg
 Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
 HRB 115907 AG Hamburg
 General Managers: Dr. Felix Focke
 VAT No.: DE275912372
 Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDEMM33
 IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

GFTE2 TEQ PCDD/F acc. to Lab Ref 22 (°) (#)

Method	Internal, GLS DF 110, 120, 130, 140, Calculation		
	WHO(2005)-PCDD/F TEQ (LAB REF 22)	0.0878	ng/sample
	I-TEQ (NATO/CCMS) (LAB REF 22)	0.0827	ng/sample

(°) = The test was performed at the laboratory site: Am Neuländer Gewerbepark 4

(#) = Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg) is accredited for this test.

< - Concentration below the indicated limit of quantification (LOQ)

L.Q. = below limit of quantification

not. det. = the compound is not detected in the range below the LOQ (limit of quantification)

det. = the compound is detected in the range below the LOQ

The recovery rates of the internal standards are within the limitations of EN 1948.



Analytical Service Manager (Dr. Michael Ambrosius)

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples. Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.

Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a - D-21079 Hamburg
 Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
 HRB 115907 AG Hamburg

General Managers: Dr. Felix Focke
 VAT No.: DE275912372
 Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDEMM33
 IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

Analytical report AR-21-GF-041379-01



Sample Code 710-2021-27860003

Reference	Emission
Sample sender	BV1BX2963 - BV1BX2963
Reception date time	Reports
Transport by	30.11.2021
Client Purchase order nr.	Bote
Purchase order date	EUFR7700003962
Client sample code	27.11.2021
Number of containers	21R023245-025
Reception temperature	5
End analysis	room temperature
	02.12.2021

Test results

GFU01	polychlorinated dibenzodioxins and -furans (17 PCDD/F): emission, immission, air (°) (#)		
Method	EN 1948, GLS DF 140:2021-02-24, GC-HRMS		
2,3,7,8-TetraCDD	0.00748		ng/sample
1,2,3,7,8-PentaCDD	0.0433		ng/sample
1,2,3,4,7,8-HexaCDD	0.0232		ng/sample
1,2,3,6,7,8-HexaCDD	0.0315		ng/sample
1,2,3,7,8,9-HexaCDD	0.0235		ng/sample
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	0.0356		ng/sample
OctaCDD	(det.) < 0,0280		ng/sample

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples.
Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.
Eurofins GfA Lab Service GmbH · Neuländer Kamp 1a · D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH – Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
HRB 115907 AG Hamburg
General Managers: Dr. Felix Focke
VAT No.: DE275912372
Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDE3331
IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

2,3,7,8-TetraCDF	0.0289	ng/sample
1,2,3,7,8-PentaCDF	0.0346	ng/sample
2,3,4,7,8-PentaCDF	0.0666	ng/sample
1,2,3,4,7,8-HexaCDF	0.0288	ng/sample
1,2,3,6,7,8-HexaCDF	0.0339	ng/sample
1,2,3,7,8,9-HexaCDF	(not det.) < 0,00500	ng/sample
2,3,4,6,7,8-HexaCDF	0.0288	ng/sample
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	0.0263	ng/sample
1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	(det.) < 0,00480	ng/sample
OctaCDF	(not det.) < 0,0400	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (lower-bound)	0.0923	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (medium-bound)	0.0926	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (upper-bound)	0.0928	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (lower-bound)	0.0846	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (medium-bound)	0.0849	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (upper-bound)	0.0852	ng/sample
RR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDF	134	%
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDF	135	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	136	%
RR 13C12-2,3,7,8-TetraCDD	97.9	%
RR 13C12-1,2,3,4-TetraCDD	100	%
RR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDD	107	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDD	96.5	%
RR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDD	94.9	%
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDD	100	%
RR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	90.3	%
RR 13C12-OctaCDD	91.2	%
RR 13C12-2,3,7,8-TetraCDF	95.9	%
RR 13C12-2,3,4,7,8-PentaCDF	102	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDF	95.8	%
RR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDF	94.4	%
RR 13C12-2,3,4,6,7,8-HexaCDF	97.5	%
RR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	89.9	%
RR 13C12-OctaCDF	83.3	%

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples.
Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.
Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a - D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
HRB 115907 AG Hamburg

General Managers: Dr. Felix Focke
VAT No.: DE275912372
Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDE33
IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

GFTE2	TEQ PCDD/F acc. to Lab Ref 22 (*) (#)		
Method	Internal, GLS DF 110, 120, 130, 140, Calculation		
	WHO(2005)-PCDD/F TEQ (LAB REF 22)	0.0923	ng/sample
	I-TEQ (NATO/CCMS) (LAB REF 22)	0.0847	ng/sample

(*) = The test was performed at the laboratory site: Am Neuländer Gewerbepark 4

(#) = Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg) is accredited for this test.

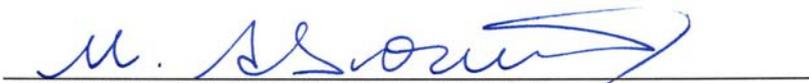
< - Concentration below the indicated limit of quantification (LOQ)

L.Q. = below limit of quantification

not. det. = the compound is not detected in the range below the LOQ (limit of quantification)

det. = the compound is detected in the range below the LOQ

The recovery rates of the internal standards are within the limitations of EN 1948.



Analytical Service Manager (Dr. Michael Ambrosius)

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples. Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.

Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a - D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg

HRB 115907 AG Hamburg

General Managers: Dr. Felix Focke

VAT No.: DE275912372

Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDE3333

IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

ANNEXE 7 - ANALYSES D'EAU

CRAM

49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 04 février 2021

6160-001MF6 01.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerné : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 1er trimestre 2021

**Mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox
Injection manuelle de 130 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 27 Janvier 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	30.7	1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		7.9	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	30.3	41.1	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	12.3	122.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		3.4	2 à 30 mg/l	Satisfaisant
Ω x cm	Résistivité	1639.0	1251.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.3	9,5 à 11,5	Légèrement insuffisant
Fer mg/l	Fer total		9.9	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et orto phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 27/01/2021 :	5181.56 m ³	
	visite du 18/12/2020 :	5114.28 m ³	$\Delta = 67.28 \text{ m}^3$

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection manuelle de 130 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor :	3 x 25 kg
Stock réactif Silacor :	150 kg

Préconisations :

- **Appoint d'eau anormal du circuit de chauffage, il y a lieu de rechercher l'origine des fuites ou les raisons expliquant ces 67,28 m³ de renouvellement d'eau (Extractions, désembouage hydro-pneumatique, vase de maintien de pression débordant...?).**
- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique Clarox DN 65 raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage(Voir offre RT 20.08/0178).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Ange-Hervé Koutouan

CRAM

49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy, le 08 mars 2021

6160-001N3V 02.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 1er trimestre 2021

**Mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox
Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 02 mars 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	33.7	<1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		9.6	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	31.9	43.4	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.1	168.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		2.7	2 à 30 mg/l	Satisfaisant
Ω x cm	Résistivité	1619.0	1164.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.4	9,5 à 11,5	Légèrement insuffisant
Fer mg/l	Fer total		9.0	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogencarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et orto phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de débouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 02/03/2021 :	5263.84 m ³	
	visite du 27/01/2021 :	5181.56 m ³	$\Delta = 82.28 \text{ m}^3$

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 0 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 0 kg

Préconisations :

- **Appoint d'eau anormal du circuit de chauffage, il y a lieu de rechercher l'origine des fuites ou les raisons expliquant ces 82.28 m³ de renouvellement d'eau (Extractions, débouage hydro-pneumatique, vase de maintien de pression débordant... ?).**
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **ClaroX DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un débouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).
- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Ange-Hervé Koutouan

CRAM

49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 30 mars 2021

6160-001NU1 03.21 CHA-A

à l'attention de *M. Vermeersch*

Concerné : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 1er trimestre 2021

**Mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox
Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 24 mars 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	28.2	1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		7.0	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	30.8	41.3	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.0	141.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		1.8	2 à 30 mg/l	Légèrement insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1652.0	1259.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.2	9,5 à 11,5	Insuffisant
Fer mg/l	Fer total		6.6	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et ortho phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 24/03/2021 :	5316.34 m ³	
	visite du 26/02/2021 :	5263.84 m ³	Δ = 52.5 m³

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor :	6 x 25 kg
Stock réactif Silacor :	75 kg

Préconisations :

- **Appoint d'eau anormal du circuit de chauffage, il y a lieu de rechercher l'origine des fuites ou les raisons expliquant ces 52.5 m³ de renouvellement d'eau (Extractions, désembouage hydro-pneumatique, vase de maintien de pression débordant...?).**
- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **ClaroX DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Ange-Hervé Koutouan

CRAM
49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 05 mai 2021

6160-001ODP 04.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 2ème trimestre 2021

**Mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox
Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 28 avril 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	34.7	1.3	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		7.5	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	30.3	41.4	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	16.3	153.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		1.6	2 à 30 mg/l	Légèrement insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1638.0	1241.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.2	9,5 à 11,5	Insuffisant
Fer mg/l	Fer total		3.1	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et ortho phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 28/04/2021 :	5392.01 m ³	
	visite du 24/03/2021 :	5316.34 m ³	$\Delta = 75.67 \text{ m}^3$

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 6 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 150 kg

Préconisations :

- **Appoint d'eau anormal du circuit de chauffage, il y a lieu de rechercher l'origine des fuites ou les raisons expliquant ces 75.67 m³ de renouvellement d'eau (Extractions, désembouage hydro-pneumatique, vase de maintien de pression débordant... ?).**
- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **ClaroX DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Ange-Hervé Koutouan

CRAM
49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 03 juin 2021

6160-001OX1 05.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 2ème trimestre 2021

**Mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox
Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 28 mai 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	31.4	1.2	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		6.7	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	31.7	40.8	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	16.9	146.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		0.9	2 à 30 mg/l	Insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1604.0	1252.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.1	9,5 à 11,5	Insuffisant
Fer mg/l	Fer total		1.7	< 0,1	Correct

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogencarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et ortho phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer devenue correcte due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 28/05/2021 :	5451.00 m ³	
	visite du 28/04/2021 :	5392.01 m ³	Δ = 58.99 m ³

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 0 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 75 kg

Préconisations :

- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique Clarox DN 65 raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Ange-Hervé Koutouan

CRAM
49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 01 juillet 2021

6160-001PA3 06.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 2ème trimestre 2021

**Mise en oeuvre légèrement insuffisant du procédé Antiox
Injection manuelle de 75 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 25 juin 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	27.9	0.5	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		9.5	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	29.4	44.1	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	11.9	166.9	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		2.9	2 à 30 mg/l	Satisfaisant
Ω x cm	Résistivité	1712.0	1232.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.4	9,5 à 11,5	Légèrement insuffisant
Fer mg/l	Fer total		7.6	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et orto phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de débouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 25/06/2021 :	5504 m ³	
	visite du 01/06/2021 :	5451 m ³	Δ = 53 m ³

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection manuelle de 75 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 3 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 75 kg

Préconisations :

- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique Clarox DN 65 raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un débouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buallion

CRAM

49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 11 août 2021

6160-001PMU 07.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 3ème trimestre 2021

Mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor pour correction

Nous faisons suite à notre visite du 03 août 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	33.0	<1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		3.4	5 à 35 °f	Incorrect
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	30.4	31.8	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Incorrect
SiO₂ mg/l	Silicates	13.4	140.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		1.7	2 à 30 mg/l	Légèrement insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1590.0	1229.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.0	9,5 à 11,5	Insuffisant
Fer mg/l	Fer total		2.1	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143_V1) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et ortho phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer devenue très importante due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 03/08/2021 :	5568 m ³	
	visite du 29/06/2021 :	5504 m ³	Δ = 64 m ³

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 3 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 75 kg

Préconisations :

- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **Claro DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buallion

CRAM

49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 02 septembre 2021

6160-001Q1H 08.21 CHA-A

à l'attention de M. Vermeersch

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 3ème trimestre 2021

**Mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox
Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 30 août 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	32.0	<1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		8.3	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	29.6	41.6	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.1	136.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		1.3	2 à 30 mg/l	Légèrement insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1593.0	1220.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.3	9,5 à 11,5	Insuffisant
Fer mg/l	Fer total		3.8	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143_V1) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et ortho phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 30/08/2021 :	5624 m ³	
	visite du 03/08/2021 :	5568 m ³	$\Delta = 56 \text{ m}^3$

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 3 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 0 kg

Préconisations :

- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **ClaroX DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buillon

CRAM
49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 23 septembre 2021

6160-001QC6 09.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 3ème trimestre 2021

Mise en oeuvre satisfaisante du procédé Antiox

Nous faisons suite à notre visite du 20 Septembre 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	30.0	<1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		13.8	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	30.0	50.7	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.0	182.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		2.7	2 à 30 mg/l	Satisfaisant
Ω x cm	Résistivité	1610.0	992.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.6	9,5 à 11,5	Satisfaisant
Fer mg/l	Fer total		1.2	< 0,1	Correct

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre satisfaisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143_V1) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et ortho phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer devenue correcte due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de débouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 21/09/2021 :	5680 m ³	
	visite du 31/08/2021 :	5624 m ³	$\Delta = 56 \text{ m}^3$

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection manuelle de 100 kg de réactif Silacor de façon à maintenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor :	4 x 25 kg
Stock réactif Silacor :	0 kg

Préconisations :

- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique Clarox DN 65 raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un débouage lent et permanent du circuit de chauffage (Voir offre RT 20.02/178).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buillon

CRAM
49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 25 octobre 2021

6160-001QVH 10.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 4ème trimestre 2021

**Mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox
Injection manuelle de 100 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 15 Octobre 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	28.6	<1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		8.2	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	29.2	42.5	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.3	166.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		1.9	2 à 30 mg/l	Légèrement insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1562.0	1122.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.3	9,5 à 11,5	Légèrement insuffisant
Fer mg/l	Fer total		2.2	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143_V1) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et orto phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 19/10/2021 :	5755 m ³	
	visite du 21/09/2021 :	5680 m ³	Δ = 75 m³

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection manuelle de 100 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 4 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 0 kg

Préconisations :

- **Appoint d'eau anormal du circuit de chauffage, il y a lieu de rechercher l'origine des fuites ou les raisons expliquant ces 75 m³ de renouvellement d'eau (Extractions, désembouage hydro-pneumatique, vase de maintien de pression débordant...?).**
- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **ClaroX DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage (Voir offre **RT 20.02/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buillon

CRAM
49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 29 novembre 2021

6160-001RNV 11.21 CHA-A

à l'attention de *M. Vermeersch*

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 4ème trimestre 2021

**Mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox
Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 17 novembre 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	21.4	<1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		11.4	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	31.7	48.7	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.8	151.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		1.5	2 à 30 mg/l	Légèrement insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1620.0	1032.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.5	9,5 à 11,5	Correct
Fer mg/l	Fer total		1.8	< 0,1	Correct

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143_V1) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et orto phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer devenue correcte due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de débouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 17/11/2021 :	5899 m ³	
	visite du 19/10/2021 :	5755 m ³	Δ = 144 m ³

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un taux d'ortho phosphates entre 2 et 30 mg/l sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 6 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 0 kg

Préconisations :

- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique Clarox DN 65 raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un débouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buillon

CRAM
49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 07 janvier 2022

6160-001SAR 12.21 CHA-A

à l'attention de *M. Vermeersch*

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 4ème trimestre 2021

**Mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox
Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 22 Décembre 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	34.4	1.2	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		6.1	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	29.6	40.6	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.6	116.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		0.9	2 à 30 mg/l	Insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1629.0	1232.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.3	9,5 à 11,5	Légèrement insuffisant
Fer mg/l	Fer total		3.5	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143_V1) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et orto phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 22/12/2021 :	6103 m ³	
	visite du 18/11/2021 :	5899 m ³	Δ = 204 m³

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 6 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 0 kg

Préconisations :

- **Appoint d'eau anormal du circuit de chauffage, il y a lieu de rechercher l'origine des fuites ou les raisons expliquant ces 204 m³ de renouvellement d'eau (Extractions, désembouage hydro-pneumatique, vase de maintien de pression débordant...?).**
- **Le compteur émetteur d'impulsions utilisé pour l'ensemble de dosage chauffage est hors service. Vous trouverez ci joint notre offre pour son remplacement (voir offre : MLB 21.01/016).**
- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **Clarox DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buillon

ANNEXE 8 - REMPLACEMENT DES EXTINCTEURS

BORDEREAU DE LIVRAISON




EXPEDITEUR SICLI CHUBB ZI PORTE QUEST PARC CERGY 8 F 95480 PIERRELAYE	ADRESSE DE LIVRAISON BCSJ (CHEZ CRAM) CHAUFFERIE BOIS ST JEAN 49 RUE DES METIERS/0613823642 TEL CLIENT : 0235242526 FR 60155 BEAUVAIS
AGENCE – VOTRE CORRESPONDANT CHUBB FRANCE AMIENS SERVICES PORTABLES 11 RUE MATHIAS SANDORF FR 80440 BOVES	Date 2/06/2021 Poids total 157,8 Nbre de colis 1 Info Transport No. d'expédition 631180
ADRESSE SITE CLIENT BCSJ (CHEZ CRAM) CHAUFFERIE BOIS ST JEAN 49 RUE DES METIERS FR 60155 BEAUVAIS	No. commande du client BCSJ PIC LV 482 Référence Client No. commande interne 751917 No. commande agence 02 CV 8471635  Page 1

No.	Code article	Description	No. lot	Qté expédiée
1000	P0J001	INTEGRAL E9 AFFF J001	210510	1 UN
2000	P0J003	INTEGRAL P9 ABC J003	210512	8 UN
3000	P0J002	INTEGRAL P6 ABC J002	210429	1 UN

Remarques:

COLLABORATEUR : 09947

Le Client, soussigné, reconnaît que le matériel a été livré Nom :

Lieu, Date : Signature :

Chubb France

 Société en commandite simple - Capital social de 32 302 720 € - 702 000 522 RCS Pontoise - TVA FR 46 702 000 522 - APE : 2790 Z
 10, avenue de l'Entreprise - Parc St Christophe - Bâtiment Magellan 1 - 95862 Cergy Pontoise Cedex

ANNEXE 9 - VISITE RÉGLEMENTAIRE DES MOYENS D'ACCÈS ET DE LEVAGE

POTENCE



Bureau Veritas Exploitation SAS

COMPIEGNE 2
5 ter rue Clément Ader
60200 COMPIEGNE France
Téléphone : 03 44 20 02 85
Mail : jerome.grosclaude@bureauveritas.com

A l'attention de M. VERMEERSCH LUC

BOIS CHALEUR SAINT JEAN
48 RUE DES METIERS
60000 BEAUVAIS

Rapport de vérification contractuelle

SUPPORT POTENCE COMEGE POTENCE N° 100059



Intervention du 14/12/2021

Coordonnées du site :

Nom du site : BOIS CHALEUR SAINT JEAN
Latitude : 2.0773
Longitude : 49.4185

Lieu d'intervention :

48 RUE DES METIERS
60000 BEAUVAIS

Numéro d'affaire : 8746778

Référence du rapport : 8746778/3.3.1.R

Rédigé le : 14/12/2021

Par : Jerome GROSCLAUDE

Ce document a été validé par son auteur



Ce rapport contient 1 fiche

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle est mentionnée : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications, y annexer le présent rapport et le tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

	Pictogrammes		
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. VERMEERSCH LUC.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

SUPPORT POTENCE : 1

- ✓ Fiche n° 1 : Localisation : BCSJ / ETAGE CHAUFFERIE
Marque: COMEGE Type: POTENCE n°série: 100059
Avis général : **Satisfaisant.**

Fiche N°1	SUPPORT POTENCE	N° série : 100059
	Marque : COMEGE	

	Type : POTENCE	Texte de référence : Code du Travail R4321-1
	Année de fabrication : 2010	
	Localisation : BCSJ / ETAGE CHAUFFERIE	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. VERMEERSCH LUC

 **Avis général : Satisfaisant.**

Caractéristiques

C.M.U. (kg) : 1000 Portée (m) : 5.0	Hauteur de levage (m) : 14.0 Marquage Constructeur : CE
------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

Équipements

Désignation : Autre Vérfifié : Oui	Autre : Chariot porte palan
-----------------------------------------------------	------------------------------------

Capacité (kg) : 1000

Fiche N°1	SUPPORT POTENCE	N° série : 100059
	Marque : COMEGE	

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

<p>Caractéristiques</p> <p>Équipements</p> <p>A Aspects documentaires</p> <p style="padding-left: 20px;">A.2 Affichage capacité</p> <p style="padding-left: 20px;">A.4 Affichages divers (plaques constructeur)</p> <p style="padding-left: 20px;">A.17 Rapports de vérification</p>	<p>2 Chemin, voie de roulement - support</p> <p style="padding-left: 20px;">2.1 Butoirs, amortisseurs</p> <p style="padding-left: 20px;">2.2 Fixations, rails poutres de roulement, potence, ancrage</p> <p style="padding-left: 20px;">2.4 Assise, état et résistance du sol et des structures d'appui</p> <p style="padding-left: 20px;">2.5 Calage (horizontalité)</p> <p>3 Charpente</p> <p style="padding-left: 20px;">3.5 Structure</p> <p style="padding-left: 20px;">3.7 Organes de roulement et de guidage</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

«Référentiel» SUPPORT DE LEVAGE NON EQUIPE 7

Information complémentaire à l'attention du client

A - Aspects documentaires > A.17 - Rapports de vérification

Rapport de mise en service BUREAU VERITAS N° 2197502/1.1.1.rR du 05/07/2010

VMS

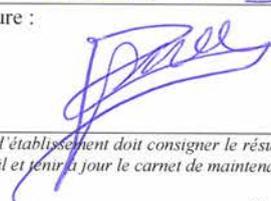
RAPPORT PROVISOIRE DE VERIFICATION	<input checked="" type="checkbox"/> Vérification lors de la Mise en Service <input type="checkbox"/> Vérification lors de la Remise en Service <input checked="" type="checkbox"/> Vérification Générale Périodique
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires : <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 1 ^{er} mars 2004 <input type="checkbox"/> Arrêté du 5 mars 1993 complété par celui du 4 juin 1993	

Entreprise		Identification de l'engin	
Nom : CRAM		Marque : COMEGE	
Adresse : BEAUVAIS 60		Modèle : 1000 kg	
		N° de série : 100059	
		Horamètre : NA	Année : 2010
Tel :	E-mail :	N° immatriculation :	
		N° parc : POTENCE	

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRÔLE			
Nettoyage de la machine Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Rapport (s) de vérification précédent (s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de Maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>

CONDITIONS D'ESSAIS SI EQUIPEMENT LEVAGE		
Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essai disponible
Tous mécanismes	1000 kg	11 11
Limiteur de moment		
Epreuve statique	1500 kg	11 11

Conditions de réalisation :

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil. <input type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :	
Lieu : BEAUVAIS 60	Validité : 3 mois <input type="checkbox"/> - 6 mois <input type="checkbox"/> - 12 mois <input checked="" type="checkbox"/>
Date de la vérification : 23/01/21	Nom et qualité du représentant client :
Nom du vérificateur : REGNIARD	
Signature : 	Signature et tampon :

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaire sur le registre de sécurité prévu à l'article L620-6 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R233-12.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

LMF GESTION SERVICES +
Rd 190 - Route de Meulan
78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 - Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

CHARGEURBergerat
Monnoyeur**RAPPORT****DE VERIFICATIONS GENERALES PERIODIQUES**

Pour les engins de chantier à conducteur porté utilisés en levage de charge.

PERIODICITE 6 MOIS

Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires concernées :

- soit de l'arrêté du 5 mars 1993 (complété par l'arrêté du 4 juin 1993)
- et de l'arrêté du 1 mars 2004 (terrassment + levage)
- soit de l'arrêté du 1 mars 2004 (levage uniquement)

MARQUE : CATERPILLAR BM SERVICES TYPE DE MATERIEL : chargeur compact sur pneus MODELE : 914 M N° SERIE : LH2401211 N° PARC : DATE DE PREMIERE MISE EN SERVICE : 23/10/2020 N° OR : BL	COPIE PLAQUE CONSTRUCTEUR MARQUE : CATERPILLAR BM SERVICES TYPE DE MATERIEL : chargeur compact sur pneus MODELE : 914 M N° SERIE : LH2401211 ANNEE : 2020 Nombre d'heures compteur lu : 196
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PROPRIETAIRE DE L'APPAREIL	Nom : FLOTTE LOCATION - BM SERVICES Adresse : 93208 SAINT DENIS CEDEX 01 Tel : Fax :	ENTREPRISE UTILISATRICE DU MATERIEL	Nom : CRAM Adresse : 49 RUE DES METIERS 60000 BEAUVAIS Tel : 03.22.91.51.51 Fax :
-----------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

VERIFICATION EFFECTUEE PAR LA SOCIETE :

Date de la vérification : 18/03/2021

BERGERAT MONNOYEUR	Direction régionale : Région Ile de France Nord Adresse : 1226, rue Denis Papin 77552 Moissy-Cramayel Tel : 0164131400 Fax : 0164131401
---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nom du verificateur : Abouamrane Malik

Cachet de l'entreprise

Article R4323-24 à 27 du Code du Travail :

Les vérifications sont effectuées par des personnes qualifiées appartenant ou non à l'établissement dont la liste est tenue à disposition de l'inspecteur du travail, du contrôleur du travail, des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ainsi que de l'organisme professionnel d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

EXEMPLAIRE PRELIMINAIRE A REMETTRE AU CLIENT A LA FIN DE LA VISITE

Extrait du document élaboré par le MTPS-SEIMAT-DLR-FNTP - Edition 2014

BM 284-10/2014

1/2

Vérification de l'engin : 914 M LH2401211

Date de la vérification : 18/03/2021

Client : FLOTTE LOCATION - BM SERVICES

RESULTATS DE LA VERIFICATION

SYNTHESE des OBSERVATIONS

Ce bilan doit permettre à l'utilisateur de décider des mesures à prendre concernant l'engin vérifié.

L'essai statique de l'appareil de levage EST conforme à la norme de l'interprofession.

L'affaissement EST inférieur à 250 mm en 10 minutes, sans dépasser 125 mm par 5 minutes.

A17: léger choc arrière gauche

L1: équipé de 3 clapets VCM en bon état de fonctionnement

Nom et visa du vérificateur
Abouamrane Malik



Contrôle effectué en présence de la
personne mise à disposition

Nom : SAGLAM Temel

Fonction :
Conducteur d'engin

Visa :

Note: la signature de l'accompagnateur doit figurer dans le rapport provisoire. Elle est facultative dans le rapport définitif.

EXEMPLAIRE PRELIMINAIRE A REMETTRE AU CLIENT A LA FIN DE LA VISITE

Extrait du document élaboré par le MTPS-SEIMAT-DLR-FNTP - Edition 2014

BM 284-10/2014

2/2

**Bergerat
Monnoyeur**


RAPPORT

DE VERIFICATIONS GENERALES PERIODIQUES

Pour les engins de chantier à conducteur porté utilisés en levage de charge.

PERIODICITE 6 MOIS

Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires concernées :

- soit de l'arrêté du 5 mars 1993 (complété par l'arrêté du 4 juin 1993)
- et de l'arrêté du 1 mars 2004 (terrassément + levage)
- soit de l'arrêté du 1 mars 2004 (levage uniquement)

MARQUE : CATERPILLAR BM SERVICES TYPE DE MATERIEL : chargeur compact sur pneus MODELE : 914 M N° SERIE : LH2401211 N° PARC : DATE DE PREMIERE MISE EN SERVICE : 23/10/2020 N° OR : BL	COPIE PLAQUE CONSTRUCTEUR MARQUE : CATERPILLAR BM SERVICES TYPE DE MATERIEL : chargeur compact sur pneus MODELE : 914 M N° SERIE : LH2401211 ANNEE : 2020 Nombre d'heures compteur lu : 287
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PROPRIETAIRE DE L'APPAREIL	Nom : FLOTTE LOCATION - BM SERVICES Adresse : . 93208 SAINT DENIS CEDEX 01 Tel : Fax :	ENTREPRISE UTILISATRICE DU MATERIEL	Nom : CRAM Adresse : 49 RUE DES METIERS 60000 BEAUVAIS Tel : 03.22.91.51.51 Fax :
-------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

VERIFICATION EFFECTUEE PAR LA SOCIETE :

Date de la vérification : 21/10/2021

BERGERAT MONNOYEUR	Direction régionale : Région Ile de France Nord Adresse : 1226, rue Denis Papin 77552 Moissy-Cramayel Tel : 0164131400 Fax : 0164131401
-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nom du verificateur : ABOUAMRANE Malik

Cachet de l'entreprise

Article R4323-24 à 27 du Code du Travail :

Les vérifications sont effectuées par des personnes qualifiées appartenant ou non à l'établissement dont la liste est tenue à disposition de l'inspecteur du travail, du contrôleur du travail, des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ainsi que de l'organisme professionnel d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

EXEMPLAIRE PRELIMINAIRE A REMETTRE AU CLIENT A LA FIN DE LA VISITE

Extrait du document élaboré par le MTPS-SEIMAT-DLR-FNTP - Édition 2014

BM 284-10/2014

1/2



Rapport d'intervention maintenance

Client

Compte BERGERAT MONNOYEUR SERVICES

Machine

Numéro de série	0H2401211	Date de mise en service	28/04/2020
Nom du matériel	914M-0H2401211	Compteur Heure Machine	287
Modèle	914M		

Intervention

N° OR / N° DI	BL93518	Adresse	117 RUE CHARLES MICHELS 93208 SAINT DENIS CEDEX France
Résumé	VGPL - échéance 17/09	Remise en service de la machine	<input checked="" type="checkbox"/>

Ressource de service

MALIK ABOUAMRANE

Questions sécurité

PDP et consignes de sécurité vues ?	Oui
Machine accessible en sécurité ?	Oui
E.P.I. disponibles ?	Oui
Intervention sécurisée ?	Oui
Je ne suis pas en travail isolé ?	Oui

Compte-rendu client

N° segment	Job Code / Component Code	Compte-rendu client
01	Seg 01 - 301 - VISITE GEN. PERIOD LEVAGE / 7000 - MACHINE	VGPL

Signature technicien

Signé par	Abouamrane
Type	Technicien
Date	25/10/2021 19:21
Signature	



Rapport d'intervention maintenance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SA', is written across the page.

Signature client

Signé par

Type Client

Date

Signature

Motif client absent

Conditions générales

Conditions Générales d'Intervention BERGERAT MONNOUYEUR

I. COMMANDE

1.1 Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales d'Intervention (CGI) qui prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur toutes Conditions Générales d'Achat. Les CGI s'appliquent à tous dépannages, visites ou réparation de machines et véhicules neufs ou d'occasion, d'équipements et plus généralement tous biens objets d'une demande d'intervention auprès de Bergerat Monnoyeur.

1.2 Le Client reconnaît avoir été pleinement informé que toute demande d'intervention doit faire l'objet d'une confirmation écrite quelle que soit la forme de cet écrit : courrier, fax ou courrier électronique. Toute commande écrite signée par lui constitue un engagement ferme et définitif. En conséquence, l'annulation d'une demande d'intervention pourra entraîner, le versement par le Client, au profit Bergerat Monnoyeur, d'indemnités pour annulation.

1.3 Toutefois, en cas d'urgence ou du temps manquerait, pour un échange de correspondance, l'apposition de la signature du Client ou de son préposé sur l'ordre de mission présentée par le dépanneur, précédée de la mention « lu et approuvé », vaut bon de commande ferme et définitive.

II. CONSIGNES DE SECURITE

2.1 Avant le début de l'intervention de Bergerat Monnoyeur le client définit les mesures qui doivent être prises par chaque entreprise en vue de prévenir ces risques. Conformément à l'Article R. 4512-6 du code du travail. Le Client doit communiquer aux préposés de Bergerat Monnoyeur les consignes de sécurité en vigueur dans son établissement, notamment son plan de prévention.

2.2 La présence d'un représentant du Client est obligatoire pendant toute la durée de l'intervention des préposés de Bergerat Monnoyeur sur les chantiers du Client ou en ses locaux.

III. PRIX

3.1 Facturation

Sauf stipulation contraire, le prix sera déterminé après exécution de ladite prestation en fonction de la facturation des paramètres suivants, taxes en sus :

- La facturation du temps de main d'œuvre sur le site (soit le nombre d'heures de travail effectif sur chantier multiplié par le taux horaire Bergerat Monnoyeur en vigueur, toute heure commencée étant due en entier).
- La facturation du forfait déplacement par jour d'intervention.
- La facturation des frais relatifs aux interventions dans des conditions exceptionnelles (notamment : erreur sur la localisation de la machine, déplacement sur différents sites, impossibilité d'accéder en voiture à la machine, etc...).

3.2 Majoration éventuelle de prix

Il n'y a pas de majoration pour les heures supplémentaires, sauf pour les heures de nuit (de 21 heures à 6 heures) et celles réalisées les dimanches et jours fériés, effectuées à la demande expresse du Client. Dans ces hypothèses, le taux horaire en vigueur pratiqué par Bergerat Monnoyeur sera majoré de 25% en cas d'intervention de nuit et de xx% pour les interventions durant les dimanches et jours fériés. Dans tous les cas, les taxes sont calculées en sus.

IV. CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 Sauf conditions particulières de règlement, les paiements sont payables nets et sans escompte au jour de la livraison. En cas d'obtention de conditions particulières de règlement sur le devis, le délai de paiement ne pourra excéder 45 jours fin de mois.

4.2 Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de paiement le jour suivant la date de paiement convenu, sans qu'un rappel soit nécessaire, et sans préjudice de droit de Bergerat Monnoyeur à se prévaloir de la clause de réserve de propriété, le cas échéant. Les pénalités de retard seront dues, y compris les dimanches et jours fériés. Les factures en retard de paiement seront majorées des intérêts de retard décomptés à trois fois l'intérêt légal.

4.3 En sus des intérêts de retard conventionnels, huit jours après l'envoi d'une mise en demeure restée sans réponse, pour toute créance devenue exigible et restée impayée au terme de l'échéance convenue, Bergerat Monnoyeur se réserve le droit d'ajouter à la somme due, une indemnité de 15% du prix l'intervention impayée TTC avec un minimum de 40 Euros pour remise du dossier au contentieux sans préjudice de tous autres frais judiciaires s'il y a lieu.

V. VENTE DE PIÈCES - RESERVE DE PROPRIETE

5.1 Toute vente de pièces de rechange réalisée à l'occasion d'une intervention des techniciens ou dépanneurs de Bergerat Monnoyeur sera facturée au Client conformément aux conditions générales de vente de Bergerat Monnoyeur.

5.2 Dans ce cas, les pièces de rechange vendues, malgré la livraison, demeurent la propriété de Bergerat Monnoyeur jusqu'à leur complet paiement du prix en principal et accessoires, conformément aux articles 2367 et suivants du code civil et L.624-10 et suivants du code de commerce. Tout défaut de paiement pourra entraîner la revendication des pièces. Les risques liés aux pièces vendues sont néanmoins transférés au Client dès la livraison.

VI. GARANTIE

6.1 Etendue - modalités

Les réparations effectuées par Bergerat Monnoyeur sont garanties pendant une durée de trois (3) mois à compter de la date de fin d'intervention.

Les pièces sont garanties six (6) mois à compter de leur livraison.

La garantie accordée au Client consiste en la réparation ou le remplacement des pièces reconnues défectueuses par Bergerat Monnoyeur. Cet échange n'a pas pour effet de prolonger le délai de garantie de la pièce. En aucun cas, l'immobilisation du matériel, le délai de réparation ou d'échange, les coûts de transport, les frais de démontage et de remontage ainsi que les dommages causés aux installations environnantes ne peuvent donner lieu au versement d'une indemnité quelconque par Bergerat Monnoyeur au profit du Client. La garantie n'est accordée qu'après examen des pièces défectueuses retournées au Prestataire.

Le choix entre la réparation ou le remplacement au titre de la garantie ainsi que les modalités d'exécution de ces différentes opérations est de la compétence exclusive Bergerat Monnoyeur. Toute pièce remplacée en application des présentes dispositions devient la propriété Bergerat Monnoyeur.

6.2 Exclusions

La garantie sera refusée et Bergerat Monnoyeur sera déchargé de toute responsabilité lorsque :

- Des pièces montées par le personnel Bergerat Monnoyeur auront été remplacées par le Client par des pièces d'une autre origine ;
 - Les avaries à l'origine de la demande de garantie sont dues à une négligence ou à une utilisation du matériel par le Client ne respectant pas les préconisations du constructeur ou Bergerat Monnoyeur, le cas échéant ;
 - Le remplacement de certaines pièces jugé nécessaire par Bergerat Monnoyeur aura été refusé par le Client.
- La garantie ne couvre pas les coûts de transfert des pièces défectueuses ni celui du retour des pièces réparées ou remplacées, lesquels coûts demeurent toujours à la charge du Client, de même qu'en cas de réparation sur le site d'installation, les frais de déplacement des techniciens Bergerat Monnoyeur. La garantie est exclue pour les incidents dus à des cas fortuits ou de force majeure, pour tous remplacements ou réparations résultant d'une usure normale ou provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien, et utilisation dans des conditions non conformes aux préconisations du constructeur et Bergerat Monnoyeur.

VII. RESPONSABILITE

7.1 Bergerat Monnoyeur s'engage à faire effectuer ses interventions par du personnel qualifié, disposant de toutes les compétences et habilitations nécessaires pour réaliser ces prestations dans le respect de la réglementation en vigueur, des spécifications contractuelles et des règles de l'art.

7.2 A l'exclusion de la faute lourde Bergerat Monnoyeur et de la réparation des dommages corporels, la responsabilité Bergerat Monnoyeur sera plafonnée, toutes causes confondues, au moment de la réparation ou de l'intervention effectuée.

7.3 En aucun cas, Bergerat Monnoyeur ne sera tenu d'indemniser les dommages immatériels et/ou indirects dont le Client pourrait se prévaloir au titre d'une réclamation, notamment les pertes de production, d'exploitation et de profit, de préjudice commercial.

VIII. LOI APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

8.1 La loi française est seule applicable aux présentes CGI.

IX. REGLEMENT DES LITIGES - ATTRIBUTION DES COMPETENCES

Tout différend relatif à l'application du contrat, sera soumis, à défaut d'accord amiable entre les Parties dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant la difficulté en cause, aux Tribunaux compétents de Bobigny.

X. FRAIS

Tous les frais résultant du non-respect des obligations du Client demeurent à la charge de ce dernier. Il en est de même des frais d'extrait de registre du commerce, de greffes de tribunaux de commerce, des frais de constitution et de mainlevée de sûretés réelles et/ou personnelles, etc...

INFORMATIQUE ET LIBERTES :

Les informations recueillies dans le présent document ou ultérieurement ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication aux destinataires déclarés à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés que pour les seules nécessités de gestion ou d'actions commerciales. Ces informations pourront être toutefois communiquées aux entreprises extérieures liées contractuellement au Vendeur pour la gestion et l'exécution des présentes, dans la stricte limite de leurs attributions respectives. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978, en particulier après paiement de la redevance légale sauf rectification justifiée.

PALAN



VMS

RAPPORT PROVISOIRE DE VERIFICATION	<input checked="" type="checkbox"/> Vérification lors de la Mise en Service <input type="checkbox"/> Vérification lors de la Remise en Service <input checked="" type="checkbox"/> Vérification Générale Périodique
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires : <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 1 ^{er} mars 2004 <input type="checkbox"/> Arrêté du 5 mars 1993 complété par celui du 4 juin 1993	

Entreprise		Identification de l'engin	
Nom : CRAM		Marque : TALE	
Adresse : BEAUNVAIS 60		Modèle : VS III	
Tel :	E-mail :	N° de série : 319041806X	
		Horamètre : NA	Année : 2019
		N° immatriculation :	
		N° parc : PAL-1806	

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRÔLE			
Nettoyage de la machine Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Rapport (s) de vérification précédent (s) Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Carnet de Maintenance Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

CONDITIONS D'ESSAIS SI EQUIPEMENT LEVAGE		
Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essai disponible
Tous mécanismes	1000 kg	" "
Limiteur de moment		
Epreuve statique	1500 kg	" "

Conditions de réalisation :

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil. <input type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :	
Lieu : BEAUNVAIS 60	
Date de la vérification : 29/10/2019	Validité : 3 mois <input type="checkbox"/> - 6 mois <input type="checkbox"/> - 12 mois <input checked="" type="checkbox"/>
Nom du vérificateur : PREGOARD J.	Nom et qualité du représentant client :
Signature : 	Signature et tampon :

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaire sur le registre de sécurité prévu à l'article L620-6 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R233-12.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 - Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

PORTE PALAN



<p>RAPPORT DE VERIFICATION</p> <p>N° 7368690</p>	<p>Vérification Générale Périodique</p>
---------------------------------------------------------	------------------------------------------------

Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires:
 Arrêté du 1er mars 2004
 Arrêté du 5 mars 1993 complété par celui du 4 juin 1993

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaires sur le registre de sécurité prévu à l'article L4711-1 à 5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R4323-19

Entreprise	Identification de l'engin	
<p>Nom : CRAM BEAUVAIS</p> <p>Adresse : 9 Rue des Métiers</p> <p>60000 BEAUVAIS</p> <p>Tel: 0668720348</p>	<p>Marque: YALE</p> <p>Modèle: P1</p> <p>N° de série: 424611</p> <p>Horamètre: NA</p> <p>Année: 2009</p> <p>N° immatriculation :</p> <p>N° parc : PORTE_PALAN</p>	

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTROLE			
Nettoyage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Rapport(s) de vérification précédent(s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>

CONDITIONS D'ESSAI SI EQUIPEMENT LEVAGE		
Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essai disponible
Tous mécanismes	N/A	N/A
Limiteur de capacité	N/A	N/A
Conditions de réalisation		

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Dans la limite de la mission qui nous a été confiée, les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil</p> <p><input type="checkbox"/> Dans la limite de la mission qui nous a été confiée, les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :</p>	

Lieu : BEAUVAIS 60 (Agence)	
Date de la vérification: 29/04/2021	Validité de la vérification: 12 mois
Nom du vérificateur : PREGNIARD Jonathan	Tampon :
Signature : 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>LMF GESTION SERVICES + RD 190 - Route de Meulan 78440 GUITRANCOURT Tél. : 01 34 78 44 00 - Fax : 01 34 78 47 88 Mail : contact@lmf.fr SIRET : 812 504 843 000 10</p> </div>

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

"F" **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

"V" **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

"E" **Essai avec charge** signifie essai de fonctionnement en charge. Les valeurs de charges données sur le tableau de charge ou dans la notice d'instructions ainsi que la ou les charges et portées utilisées pour la réalisation des essais doivent figurer dans le présent rapport de vérification.

"SO" **Sans Objet** - "B" **Bon Etat** - "D" **Défaut** - "N/A" **Non applicable**

CHASSIS		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Boulonnerie	V		X			
Articulation	VF		X			
Vérins direction	VF	X				
Vérins de blocage	F	X				
Vérins de stabilisation	VF	X				
Patins stabilisateurs	VF	X				
Poutres de stabilisation	VF	X				
Lame de stabilisation	V	X				
Bâti de flèche - chevalet	VF	X				
Col de cygne	V	X				
Benne - Tablier	V	X				
Marche pieds	V	X				
Garde-corps	V	X				
Points d'arrimage (manutention)	V	X				
Structure de protection (ancrage)	V		X			
Fixation contrepoids	V	X				
Barre de verrouillage	V		X			
Plaque de poussée	V	X				

TRAIN PORTEUR et TRANSMISSION		SO	B	D	Observation	N°
Pneumatiques	V	X				
Jantes	V	X				
Chaînes, patins, galets, roues folles, barbotins, train de roulement complet	VF		X			
Tension de chaîne	V	X				
Tendeurs visibles	VF	X				
Réducteurs	VF	X				
Cylindre, bille	VF	X				
Ponts, différentiels	VF	X				
Freins, dispositifs d'arrêts	VF	X				
Cardans	VF	X				
Boîte de transfert	VF	X				
Boîte de vitesse	VF	X				
Convertisseur	VF	X				
Niveaux d'huile	V	X				
Liaisons et raccordements hydrauliques & pneumatiques	V	X				
Moteurs de translation	VF	X				
Joint tournant	V	X				

EQUIPEMENTS / OUTILS		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Articulations, axes, bagues	VF		X			
Boulonnerie	V		X			
Vérins d'équipement	VF	X				
Liaisons, raccords	V		X			
Outils						
Chariot de translation	VF		X			
Support monorail						
Fixation de l'outil	VF		X			
Protections	V		X			
Couronne d'orientation	V	X				
Système d'orientation	VF	X				
Immobilisation tourelle	VF	X				

GROUPES DE PROPULSION		SO	B	D	Observation	N°
Protection du moteur	V	X				
Isolations phoniques	V	X				
Protections parties tournantes	V	X				
Niveau liquide de refroidissement	V	X				
Niveau huile moteur	V	X				
Filtration air	V	X				
Pot d'échappement	VF	X				
Etat du réservoir de carburant	V	X				
Fixation du réservoir de carburant	V	X				
Fixation de la bouteille de gaz	V	X				
Etat de la bouteille de gaz	V	X				
Canalisations de gaz	V	X				
Raccords gaz	V	X				
Vannes d'alimentation gaz	V	X				
Installation électrique	V	X				
Dispositif de sécurité au démarrage	VF	X				
Niveau d'huile hydraulique	V	X				
Soupape de sécurité (récipient fixé à demeure)	V	X				
Faisceau électrique	V	X				
Câblage de la batterie	V	X				
Fixation de la batterie	V	X				
Etat de la batterie	V	X				
Câble de charge	V	X				
Plaque d'identification de la batterie	V	X				

POSTE DE CONDUITE		SO	B	D	Observation	N°
Moyens d'accès	V	X				
Cabine	V	X				
Rétroviseurs	V	X				
Essuie glace - lave glace	VF	X				
Siège et fixations	VF	X				
Ceinture de sécurité	VF	X				
Identification commandes	V	X				
Tableau de bord	V	X				
Compteur de vitesse	V	X				
Eclairage routier & de travail	VF	X				
Eclairage compartiment moteur	VF	X				
Avertisseur	VF	X				
Direction ou commande de secours	VF	X				
Ventilation chauffage	VF	X				
Climatisation	VF	X				
Gyrophare	VF	X				

POSTES DE COMMANDE		SO	B	D	Observation	N°
Dispositif de mise en service	VF	X				
Dispositif d'arrêt moteur	VF	X				
Fonctionnement des commandes de translation	VF	X				
Identification des commandes de translation	V	X				
Etat des pédales	V	X				
Fonctionnement des commandes de manipulation (distributeur)	VF	X				
Identification des commandes de manipulation de la charge (distributeur)	V	X				
Protection R.O.P.S / F.O.P.S / T.O.P.S	V	X				
Fixations	V	X				
Autres dispositifs	VF	X				
Batteries	V	X				
Coupe batterie	VF	X				

PLAQUES INDICATRICES		SO	B	D	Observation	N°
Marquage de conformité	V		X			
Plaque constructeur	V		X			
Plaque de capacité, tableau de charge	V		X			
Consignes de sécurité à chaque poste de conduite	V		X			
Plaque de niveau sonore	V	X				
Pictogramme de sécurité	V		X			

DISPOSITIFS DE SECURITE		SO	B	D	Observation	N°
Arrêt d'urgence	VF	X				
Clapet de sécurité	V	X				
Indicateur de surcharge	V	X				
Efficacité des dispositifs mis en place	E	X				
Efficacité du dispositif	F	X				

TRANSPALETTE



RAPPORT DE VERIFICATION	Vérification Générale Périodique
N° 7368689	
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires: <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 1er mars 2004 <input type="checkbox"/> Arrêté du 5 mars 1993 complété par celui du 4 juin 1993	Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaires sur le registre de sécurité prévu à l'article L4711-1 à 5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R4323-19

Entreprise	Identification de l'engin
Nom : CRAM BEAUVAIS Adresse : 9 Rue des Métiers 60000 BEAUVAIS Tel: 0668720348	Marque: LITTLE MULTE Modèle: HU PROFI 25TA N° de série: 5912018295 Horemètre: NA Année: 2010 N° immatriculation : N° parc : IDF/SEC/060



CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTROLE			
Nettoyage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Rapport(s) de vérification précédent(s) Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Carnet de maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>

CONDITIONS D'ESSAI SI EQUIPEMENT LEVAGE		
Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essai disponible
Tous mécanismes	2500 Kg	2500 Kg
Limiteur de capacité	N/A	N/A
Conditions de réalisation		

RESULTATS DE LA VERIFICATION		
<input checked="" type="checkbox"/> Dans la limite de la mission qui nous a été confiée, les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil		
<input type="checkbox"/> Dans la limite de la mission qui nous a été confiée, les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :		
Lieu : BEAUVAIS 60 (Agence)		
Date de la vérification: 29/04/2021	Validité de la vérification: 12 mois	
Nom du vérificateur : PREGNIARD Jonathan	Tampon :	
Signature : 	<table border="1" style="margin:auto"> <tr> <td> LMF GESTION SERVICES + RD 190 - Route de Meulan 78440 GUITRANCOURT Tél. : 01 34 78 44 00 - Fax : 01 34 78 47 88 Mail : contact@lmf.fr SIRET : 812 504 843 000 10 </td> </tr> </table>	LMF GESTION SERVICES + RD 190 - Route de Meulan 78440 GUITRANCOURT Tél. : 01 34 78 44 00 - Fax : 01 34 78 47 88 Mail : contact@lmf.fr SIRET : 812 504 843 000 10
LMF GESTION SERVICES + RD 190 - Route de Meulan 78440 GUITRANCOURT Tél. : 01 34 78 44 00 - Fax : 01 34 78 47 88 Mail : contact@lmf.fr SIRET : 812 504 843 000 10		

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

"F" **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

"V" **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

"E" **Essai avec charge** signifie essai de fonctionnement en charge. Les valeurs de charges données sur le tableau de charge ou dans la notice d'instructions ainsi que la ou les charges et portées utilisées pour la réalisation des essais doivent figurer dans le présent rapport de vérification.

"SO" **Sans Objet** - "B" **Bon Etat** - "D" **Défaut** - "N/A" **Non applicable**

CHASSIS		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Boulonnerie	V		X			
Articulation	VF		X			
Vérins direction	VF	X				
Vérins de blocage	F	X				
Vérins de stabilisation	VF	X				
Patins stabilisateurs	VF	X				
Poutres de stabilisation	VF	X				
Lame de stabilisation	V	X				
Bâti de flèche - chevalet	VF	X				
Col de cygne	V	X				
Benne - Tablier	V	X				
Marche pieds	V	X				
Garde-corps	V	X				
Points d'arrimage (manutention)	V	X				
Structure de protection (ancrage)	V	X				
Fixation contrepoids	V	X				
Barre de verrouillage	V	X				
Plaque de poussée	V	X				

TRAIN PORTEUR et TRANSMISSION		SO	B	D	Observation	N°
Pneumatiques	V		X			
Jantes	V		X			
Chaînes, patins, galets, roues folles, barbotins, train de roulement complet	VF		X			
Tension de chaîne	V	X				
Tendeurs visibles	VF	X				
Réducteurs	VF	X				
Cylindre, bille	VF	X				
Ponts, différentiels	VF	X				
Freins, dispositifs d'arrêts	VF	X				
Cardans	VF	X				
Boîte de transfert	VF	X				
Boîte de vitesse	VF	X				
Convertisseur	VF	X				
Niveaux d'huile	V	X				
Liaisons et raccordements hydrauliques & pneumatiques	V		X			
Moteurs de translation	VF	X				
Joint tournant	V	X				

EQUIPEMENTS / OUTILS		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Articulations, axes, bagues	VF		X			
Boulonnerie	V		X			
Vérins d'équipement	VF		X			
Liaisons, raccords	V		X			
Outils						
Fourches à palette	VF		X			
Fixation de l'outil	VF		X			
Protections	V		X			
Couronne d'orientation	V	X				
Système d'orientation	VF	X				
Immobilisation tourelle	VF	X				

GROUPES DE PROPULSION		SO	B	D	Observation	N°
Protection du moteur	V	X				
Isolations phoniques	V	X				
Protections parties tournantes	V	X				
Niveau liquide de refroidissement	V	X				
Niveau huile moteur	V	X				
Filtration air	V	X				
Pot d'échappement	VF	X				
Etat du réservoir de carburant	V	X				
Fixation du réservoir de carburant	V	X				
Fixation de la bouteille de gaz	V	X				
Etat de la bouteille de gaz	V	X				
Canalisations de gaz	V	X				
Raccords gaz	V	X				
Vannes d'alimentation gaz	V	X				
Installation électrique	V	X				
Dispositif de sécurité au démarrage	VF	X				
Niveau d'huile hydraulique	V		X			
Soupape de sécurité (récipient fixé à demeure)	V	X				
Faisceau électrique	V	X				
Câblage de la batterie	V	X				
Fixation de la batterie	V	X				
Etat de la batterie	V	X				
Câble de charge	V	X				
Plaque d'identification de la batterie	V	X				

POSTE DE CONDUITE		SO	B	D	Observation	N°
Moyens d'accès	V	X				
Cabine	V	X				
Rétroviseurs	V	X				
Essuie glace - lave glace	VF	X				
Siège et fixations	VF	X				
Ceinture de sécurité	VF	X				
Identification commandes	V	X				
Tableau de bord	V	X				
Compteur de vitesse	V	X				
Eclairage routier & de travail	VF	X				
Eclairage compartiment moteur	VF	X				
Avertisseur	VF	X				
Direction ou commande de secours	VF	X				
Ventilation chauffage	VF	X				
Climatisation	VF	X				
Gyrophare	VF	X				

POSTES DE COMMANDE		SO	B	D	Observation	N°
Dispositif de mise en service	VF		X			
Dispositif d'arrêt moteur	VF	X				
Fonctionnement des commandes de translation	VF	X				
Identification des commandes de translation	V	X				
Etat des pédales	V	X				
Fonctionnement des commandes de manipulation (distributeur)	VF		X			
Identification des commandes de manipulation de la charge (distributeur)	V	X				
Protection R.O.P.S / F.O.P.S / T.O.P.S	V	X				
Fixations	V	X				
Autres dispositifs	VF		X			
Batteries	V	X				
Coupe batterie	VF	X				

PLAQUES INDICATRICES		SO	B	D	Observation	N°
Marquage de conformité	V		X			
Plaque constructeur	V		X			
Plaque de capacité, tableau de charge	V		X			
Consignes de sécurité à chaque poste de conduite	V	X				
Plaque de niveau sonore	V	X				
Pictogramme de sécurité	V	X				

DISPOSITIFS DE SECURITE		SO	B	D	Observation	N°
Arrêt d'urgence	VF	X				
Clapet de sécurité	V	X				
Indicateur de surcharge	V	X				
Efficacité des dispositifs mis en place	E		X			
Efficacité du dispositif	F	X				

ANNEXE 10 - ANALYSE ÉCHANTILLON DE BOIS SOCOR



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 30/04/2021

BOIS CHALEUR SAINT JEAN
M. Luc VERMEERSCH

203 Rue Demidoff
76000 LE HAVRE

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC21-4948	Référence contrat :	SOCC14-277
Identification rapport :	SOC2104-3036 V1	Identification échantillon :	SOC2104-3036
Doc Adm Client :	Commande BCSJ PIC LV3621		
Référence client :	06543		
Nature:	Autres Biocombustibles solides		
Prélèvement :	Prélevé le 21/02/2021 à 10h00	Réceptionné le 21/04/2021	
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 21/04/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
Analyses physiques						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	NF EN ISO 14780			#
Humidité totale	30.3	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
Analyse de base						
Cendres à 550°C	1.1	% sec	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Cendres à 550°C	0.7	% brut	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Analyse élémentaire						
Carbone total	50.7	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Carbone total	35.3	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	6.04	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	7.60	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Analyse thermique						

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 30/04/2021

Identification rapport: SOC2104-3036 V1

Destinataire : BOIS CHALEUR SAINT JEAN

Doc Adm Client : Commande BCSJ PIC LV3621

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	4765	cal/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	19950	J/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	3321	cal/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	13904	J/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	4468	cal/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	18707	J/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	2948	cal/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	12343	J/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#

Claude LAMBRE
Directeur Laboratoire





Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 03/05/2021

BOIS CHALEUR SAINT JEAN
M. Luc VERMEERSCH

203 Rue Demidoff
76000 LE HAVRE

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC21-4948	Référence contrat :	SOCC14-277
Identification rapport :	SOC2104-3037 V1	Identification échantillon :	SOC2104-3037
Doc Adm Client :	Commande BCSJ PIC LV3621		
Référence client :	Echantillon du 07/04/2021		
Nature:	Autres Biocombustibles solides		
Prélèvement :	Prélevé le 07/04/2021 à 09h00	Réceptionné le 21/04/2021	
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 21/04/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
<i>Analyses physiques</i>						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	NF EN ISO 14780			#
Humidité totale	30.9	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
<i>Analyse de base</i>						
Cendres à 550°C	1.4	% sec	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Cendres à 550°C	0.9	% brut	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
<i>Analyse élémentaire</i>						
Carbone total	49.9	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Carbone total	34.5	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	5.95	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	7.57	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
<i>Analyse thermique</i>						

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 03/05/2021

Identification rapport: SOC2104-3037 V1

Destinataire : BOIS CHALEUR SAINT JEAN

Doc Adm Client : Commande BCSJ PIC LV3621

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	4662	cal/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	19519	J/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	3222	cal/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	13490	J/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	4369	cal/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	18292	J/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	2849	cal/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	11928	J/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#

Claude LAMBRE
Directeur Laboratoire





BOIS CHALEUR SAINT JEAN
 M. Luc VERMEERSCH

203 Rue Demidoff
 76000 LE HAVRE

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
 Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □
 Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
 Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
 La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC21-15454	Référence contrat :	SOCC14-277
Identification rapport :	SOC2112-1976 V1	Identification échantillon :	SOC2112-1976
Doc Adm Client :	BCSJ PIC LV9621		
Référence client :	BOIS		
Nature:	Autres Biocombustibles solides		
Prélèvement :	Prélevé le 27/10/2021 à 10h00	Réceptionné le 17/12/2021	
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 19/12/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
Analyses physiques						
Préparation d'un échantillon de biocombustible	-	-	NF EN ISO 14780			#
Humidité totale	31.4	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
Analyse de base						
Cendres à 550°C	1.1	% sec	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Cendres à 550°C	0.8	% brut	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Analyse élémentaire						
Carbone total	50.0	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Carbone total	34.3	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	6.26	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	7.81	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Analyse thermique						

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 11/01/2022

Identification rapport: SOC2112-1976 V1

Destinataire : BOIS CHALEUR SAINT JEAN

Doc Adm Client : BCSJ PIC LV9621

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	4660	cal/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	19510	J/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	3197	cal/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	13385	J/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	4352	cal/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	18221	J/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	2813	cal/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	11777	J/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#

Claude LAMBRE
Directeur Laboratoire





BOIS CHALEUR SAINT JEAN
 M. Luc VERMEERSCH

203 Rue Demidoff
 76000 LE HAVRE

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
 Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □
 Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
 Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
 La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC21-15643	Référence contrat :	SOCC14-277
Identification rapport :	SOC2112-2676 V1	Identification échantillon :	SOC2112-2676
Doc Adm Client :	Commande BCSJ PIC LV9621		
Référence client :	BOIS		
Nature:	Autres Biocombustibles solides		
Prélèvement :	Prélevé le 24/11/2021 à 11h00	Réceptionné le 22/12/2021	
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 22/12/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
Analyses physiques						
Préparation d'un échantillon de biocombustible	-	-	NF EN ISO 14780			#
Humidité totale	27.1	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
Analyse de base						
Cendres à 550°C	1.7	% sec	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Cendres à 550°C	1.2	% brut	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Analyse élémentaire						
Carbone total	49.6	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Carbone total	36.2	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	6.23	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	7.57	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Analyse thermique						

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 12/01/2022

Identification rapport: SOC2112-2676 V1

Destinataire : BOIS CHALEUR SAINT JEAN

Doc Adm Client : Commande BCSJ PIC LV9621

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	4694	cal/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	19653	J/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	3422	cal/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	14327	J/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	4387	cal/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	18367	J/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	3049	cal/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	12766	J/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#

Claude LAMBRE
Directeur Laboratoire





SYLVOWATTS
M. Thibaud CHOPARD

4, Rue de Gournay
10000 TROYES

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC22-489	Référence contrat :	SOCC22-83
Identification rapport :	SOC2201-1341 V1	Identification échantillon :	SOC2201-1341
Référence client :	Chaussoy Epagny		
Nature:	Autres Biocombustibles solides		
Prélèvement :	Prélevé le 30/11/2021 à 00h00 Réceptionné le 29/12/2021		
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 17/01/2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Durée	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
<i>Analyses physiques</i>						
Humidité totale	49.2	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
Matières sèches	50.8	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
0 à 1 mm	1.5	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-2			#
1 à 3,15 mm	1.4	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-2			#
3.15 à 8 mm	6.4	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
8 à 16 mm	25.5	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
16 à 31.5 mm	47.2	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
31.5 à 45 mm	11.2	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
45 à 63 mm	5.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
63 à 100 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
100 à 150 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
150 à 200 mm	1.7	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
200 à 250 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
Supérieur à 250 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 24/01/2022

Identification rapport: SOC2201-1341 V1

Destinataire : SYLVOWATTS

Chloe GIRARD
Responsable reception/préparation matrice solide





ONF ENERGIE
 M. Christophe LEBRUN
 3, Rue du Petit Château
 60200 COMPIEGNE

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
 Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □
 Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
 Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
 La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC21-16026	Référence contrat :	SOCC21-2120
Identification rapport :	SOC2112-3853 V1	Identification échantillon :	SOC2112-3853
Doc Adm Client :	ONF_ OUEST _C LEBRUN		
Référence client :	Code chantier : 2021-30GB-93 - Pour CRAM commune du chantier : Montgobert		
Nature:	Plaquettes forestières		
Prélèvement :	Prélevé le 21/12/2021 à 00h00 Réceptionné le 30/12/2021 Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 30/12/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
<i>Analyses physiques</i>						
Préparation d'un échantillon de biocombustible	-	-	NF EN ISO 14780			#
Humidité totale	43.1	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
Matières sèches	56.9	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
0 à 1 mm	0.6	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-2			#
1 à 3,15 mm	0.4	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-2			#
3.15 à 8 mm	4.1	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
8 à 16 mm	20.9	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
16 à 31.5 mm	46.6	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
31.5 à 45 mm	15.6	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
45 à 63 mm	7.2	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
63 à 100 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
100 à 150 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 18/01/2022

Identification rapport: SOC2112-3853 V1

Destinataire : ONF ENERGIE

Doc Adm Client : ONF_ OUEST _C LEBRUN

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité
150 à 200 mm	4.6	%	Tamisaie - NF EN ISO 17 827-1		#
200 à 250 mm	0.0	%	Tamisaie - NF EN ISO 17 827-1		#
Supérieur à 250 mm	0.0	%	Tamisaie - NF EN ISO 17 827-1		#
Analyse de base					
Cendres à 550°C	1.5	% sec	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276		#
Cendres à 550°C	0.8	% brut	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276		#
Analyse élémentaire					
Hydrogène total	5.28	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948		#
Hydrogène total	7.83	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948		#
Analyse thermique					
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	4605	cal/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	19280	J/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	2620	cal/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	10969	J/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	4345	cal/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	18192	J/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	2235	cal/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	9357	J/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	9.357	MJ/kg brut	Calcul - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	2.599	kWh/kg brut	Calcul - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	2599	kWh/t brut	Calcul - NF EN ISO 18125		#

Claude LAMBRE
Directeur Laboratoire





Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 24/01/2022

SYLVOWATTS
M. Thibaud CHOPARD

4, Rue de Gournay
10000 TROYES

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC22-489	Référence contrat :	SOCC22-83
Identification rapport :	SOC2201-1342 V1	Identification échantillon :	SOC2201-1342
Référence client :	Neufchatel en Bray		
Nature:	Autres Biocombustibles solides		
Prélèvement :	Prélevé le 30/11/2021 à 00h00 Réceptionné le 29/12/2021		
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 17/01/2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Durée	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
<i>Analyses physiques</i>						
Humidité totale	34.7	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
Matières sèches	65.3	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
0 à 1 mm	1.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-2			#
1 à 3,15 mm	0.7	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-2			#
3.15 à 8 mm	4.4	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
8 à 16 mm	17.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
16 à 31.5 mm	46.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
31.5 à 45 mm	23.1	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
45 à 63 mm	6.5	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
63 à 100 mm	1.2	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
100 à 150 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
150 à 200 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
200 à 250 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
Supérieur à 250 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 24/01/2022

Identification rapport: SOC2201-1342 V1

Destinataire : SYLVOWATTS

Chloe GIRARD
Responsable reception/préparation matrice solide



ANNEXE 11 - SUIVI DES LIVRAISONS AVEC LES DISTANCES PARCOURUES

LIVRAISONS ONFE

Année	Mois	Semaine	Date Livraison	Emplacement Départ	Commune Départ	Dpt Départ	Lettre Voiture	Qté Livraison	Unité Livraison	Humidité	Qté Anhydre	Qté Vente (1)	Unité Vente	PEFC	Distance (2)	(1)*(2)	Unité
2021	1	1	04/01/2021	2018-30MV-33 FD RETZ P 1002	Villers-Cotterêts	2	12454	28.14	Tonne	37.96	17.458	81.787	MWh entrés	0	101	8.260	KmMwhPCI
2021	1	1	06/01/2021	2020-30MV-6 ACHAT BOIS THOMAS BENOIT RETZ 1467	Ferté-Milon (la)	2	12655	27.92	Tonne	41.95	16.208	74.71	MWh entrés	0	110	8.218	KmMwhPCI
2021	1	1	04/01/2021	2020-30v-10FD GRECY HOUP P 97	Crécy-en-Ponthieu	80	3931472	27.82	Tonne	33.33	18.548	88.3	MWh entrés	0	118	10.419	KmMwhPCI
2021	1	1	06/01/2021	2020-30GB-15ACHAT BOIS THOMAS BENOIT FD RETZ P 335 345	Villers-Cotterêts	2	12127	26.88	Tonne	42.38	15.488	71.26	MWh entrés	0	101	7.197	KmMwhPCI
2021	1	1	07/01/2021	2020-30GB-15ACHAT BOIS THOMAS BENOIT FD RETZ P 335 345	Villers-Cotterêts	2	09163	26.16	Tonne	38.97	15.953	74.506	MWh entrés	0	101	7.525	KmMwhPCI
2021	1	2	13/01/2021	2020-30TL-3FD LA LONDE Pile 131 Houppiers	Essarts (les)	27	0080498	30.36	Tonne	35.76	20.178	92.099	MWh entrés	0	110	10.131	KmMwhPCI
2021	1	2	14/01/2021	2020-30TL-3FD LA LONDE Pile 131 Houppiers	Essarts (les)	27	4329978	28.88	Tonne	30.13	31.06	97.005	MWh entrés	0	110	10.671	KmMwhPCI
2021	1	2	14/01/2021	2020-30TL-3FD LA LONDE Pile 131 Houppiers	Essarts (les)	27	4323359	31.06	Tonne	32.21	21.056	100.594	MWh entrés	0	110	11.065	KmMwhPCI
2021	1	2	14/01/2021	2020-30TL-3FD LA LONDE Pile 131 Houppiers	Essarts (les)	27	4788752	30.92	Tonne	39.04	18.849	87.938	MWh entrés	0	110	9.673	KmMwhPCI
2021	1	2	14/01/2021	2020-30TL-3FD LA LONDE Pile 131 Houppiers	Essarts (les)	27	63937312	31.02	Tonne	35.71	19.943	94.191	MWh entrés	0	110	10.361	KmMwhPCI
2021	1	2	14/01/2021	2020-30TL-3FD LA LONDE Pile 131 Houppiers	Essarts (les)	27	5843299777	28.47	Tonne	37.65	17.751	83.256	MWh entrés	0	110	9.158	KmMwhPCI
2021	1	2	13/01/2021	2020-30TL-3FD LA LONDE Pile 131 Houppiers	Essarts (les)	27	584323358	29.46	Tonne	39.1	17.941	83.683	MWh entrés	0	110	9.205	KmMwhPCI
2021	1	2	11/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	4329974	26.26	Tonne	36.63	16.641	78.341	MWh entrés	N	94	7.364	KmMwhPCI
2021	1	2	11/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	4348444	23.6	Tonne	37.55	14.738	69.151	MWh entrés	N	94	6.500	KmMwhPCI
2021	1	2	11/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	80495	25.84	Tonne	37.82	16.067	75.312	MWh entrés	N	94	7.079	KmMwhPCI
2021	1	2	11/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	4337023	25.08	Tonne	40.34	14.943	69.444	MWh entrés	N	94	6.528	KmMwhPCI
2021	1	2	11/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	3927920	27.2	Tonne	42.65	15.599	71.684	MWh entrés	N	94	6.738	KmMwhPCI
2021	1	2	13/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	12084	26.7	Tonne	37.24	16.757	78.713	MWh entrés	N	94	7.399	KmMwhPCI
2021	1	2	15/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	80403	29.92	Tonne	35.69	19.242	90.886	MWh entrés	N	94	8.543	KmMwhPCI
2021	1	4	27/01/2021	2020-30TL-21FD BORD Piles 268-325-333 BDR	Louviers	27	4326370	24.72	Tonne	36.18	15.776	74.39	MWh entrés	0	90	6.695	KmMwhPCI
2021	1	4	27/01/2021	2020-30TL-21FD BORD Piles 268-325-333 BDR	Louviers	27	2180048	26.12	Tonne	44.27	14.557	66.392	MWh entrés	0	90	5.975	KmMwhPCI
2021	1	4	25/01/2021	2019-30TL-8FD BORD Piles 156-170-171	Tostes	27	4323367	26.89	Tonne	32.97	18.024	85.908	MWh entrés	0	93	7.989	KmMwhPCI
2021	1	4	25/01/2021	2019-30TL-8FD BORD Piles 156-170-171	Tostes	27	2163543	26.54	Tonne	32.16	18.005	86.032	MWh entrés	0	93	8.001	KmMwhPCI
2021	1	4	25/01/2021	2019-30TL-8FD BORD Piles 156-170-171	Tostes	27	80417	25.14	Tonne	30.47	17.475	83.92	MWh entrés	0	93	7.805	KmMwhPCI
2021	1	4	26/01/2021	2020-30TL-18FD BORD Piles 94-172-177	Tostes	27	4323369	24.9	Tonne	35.28	16.115	76.227	MWh entrés	0	93	7.089	KmMwhPCI
2021	1	4	28/01/2021	2020-30TL-25FD LA LONDE Pile 294	Londe (la)	76	4326371	24.7	Tonne	48.55	12.708	56.674	MWh entrés	0	106	6.007	KmMwhPCI
2021	1	4	28/01/2021	2020-30TL-25FD LA LONDE Pile 294	Londe (la)	76	2182134	25	Tonne	46.88	13.28	59.775	MWh entrés	0	106	6.336	KmMwhPCI
2021	2	5	02/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	12634	25.64	Tonne	34.65	16.756	79.425	MWh entrés	0	78	6.195	KmMwhPCI
2021	2	5	02/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	6542	26.16	Tonne	30.06	18.296	87.975	MWh entrés	0	78	6.862	KmMwhPCI
2021	2	5	02/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	6543	27.28	Tonne	32.35	18.455	88.131	MWh entrés	0	78	6.874	KmMwhPCI
2021	2	5	03/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	6545	27.24	Tonne	30.47	18.94	90.961	MWh entrés	0	78	7.095	KmMwhPCI
2021	2	5	03/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	6546	27.74	Tonne	32.26	18.791	89.762	MWh entrés	0	78	7.001	KmMwhPCI
2021	2	5	04/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	12635	25.86	Tonne	28.9	18.386	88.699	MWh entrés	0	78	6.919	KmMwhPCI
2021	2	5	04/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	12630	25.18	Tonne	31.93	17.14	81.958	MWh entrés	0	78	6.393	KmMwhPCI
2021	2	5	04/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	12494	26.28	Tonne	36.7	16.635	78.295	MWh entrés	0	78	6.107	KmMwhPCI
2021	2	5	04/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	12636	25.78	Tonne	39.03	15.718	73.334	MWh entrés	0	78	5.720	KmMwhPCI
2021	2	5	05/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	12637	26.2	Tonne	36.48	16.642	78.39	MWh entrés	0	78	6.114	KmMwhPCI
2021	2	5	05/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	3515	26.8	Tonne	34.22	17.629	83.685	MWh entrés	0	78	6.527	KmMwhPCI
2021	2	5	05/02/2021	2020-30MV-3ACHAT DEBLED BDR	Laon	2	06201	22.04	Tonne	34.98	14.33	67.853	MWh entrés	N	142	9.635	KmMwhPCI
2021	2	6	12/02/2021	2020-30TL-8FD ROUMARE Piles 200-201-202 Houppiers	Quevillon	76	3939766	23.6	Tonne	36.23	15.05	70.951	MWh entrés	0	99	7.024	KmMwhPCI
2021	2	6	12/02/2021	2021-30AM-4FD RAMBOUILLET HOUPIPIERS	Sonchamp	78	6483	27.9	Tonne	39.74	16.813	78.22	MWh entrés	0	119	9.308	KmMwhPCI
2021	2	6	12/02/2021	2021-30AM-4FD RAMBOUILLET HOUPIPIERS	Sonchamp	78	6210	27	Tonne	35.9	17.307	81.688	MWh entrés	0	119	9.721	KmMwhPCI
2021	2	6	09/02/2021	2021-30AM-5FD MALMAISON BOIS BDR	Rueil-Malmaison	92	6476	28.16	Tonne	46.76	14.992	67.526	MWh entrés	N	80	5.402	KmMwhPCI
2021	2	6	10/02/2021	2021-30AM-5FD MALMAISON BOIS BDR	Rueil-Malmaison	92	6479	27.8	Tonne	38.46	17.108	79.996	MWh entrés	N	80	6.400	KmMwhPCI
2021	2	6	10/02/2021	2021-30PL-9002 PLT BILLY SUR AISNE	Billy-sur-Aisne	2	4702	22.38	Tonne	40.74	13.262	61.451	MWh entrés	N	109	6.698	KmMwhPCI
2021	2	7	17/02/2021	2020-30TL-8FD ROUMARE Piles 200-201-202 Houppiers	Quevillon	76	2294753939773	26.22	Tonne	38.23	16.196	75.798	MWh entrés	0	99	7.504	KmMwhPCI
2021	2	7	16/02/2021	2020-30MV-3ACHAT DEBLED BDR	Laon	2	01296	23.42	Tonne	36.87	14.785	69.544	MWh entrés	N	142	9.875	KmMwhPCI
2021	2	7	17/02/2021	2020-30TL-23FD ROUMARE Piles 267-268	St-Pierre-de-Mannevi	76	2299260/3940358	26.14	Tonne	40.07	15.666	72.787	MWh entrés	0	101	7.351	KmMwhPCI
2021	2	8	24/02/2021	2019-30TL-28FD LYONS Piles 235-236-237	Haye (la)	76	2340718/939780	26.14	Tonne	44.69	14.458	65.809	MWh entrés	0	57	3.751	KmMwhPCI
2021	2	8	25/02/2021	2019-30TL-28FD LYONS Piles 235-236-237	Haye (la)	76	2342247/3939781	25.96	Tonne	33.72	17.206	81.812	MWh entrés	0	57	4.663	KmMwhPCI
2021	3	9	02/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS Piles 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2370191	24.68	Tonne	39.65	14.894	69.321	MWh entrés	0	59	4.090	KmMwhPCI
2021	3	9	02/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS Piles 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2372750	23.36	Tonne	36.69	14.789	69.609	MWh entrés	0	59	4.107	KmMwhPCI
2021	3	9	02/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS Piles 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2374408	23.84	Tonne	35.24	15.439	73.037	MWh entrés	0	59	4.309	KmMwhPCI
2021	3	9	02/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS Piles 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2380641	25.96	Tonne	37.2	16.303	76.591	MWh entrés	0	59	4.519	KmMwhPCI
2021	3	9	02/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS Piles 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2124590	26.55	Tonne	23.24	20.38	99.75	MWh entrés	0	59	5.885	KmMwhPCI
2021	3	9	04/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS Piles 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2387304	27.34	Tonne	32.99	18.321	87.314	MWh entrés	0	59	5.152	KmMwhPCI
2021	3	9	05/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS Piles 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2395987	26.08	Tonne	30.96	18.006	86.349	MWh entrés	0	59	5.095	KmMwhPCI
2021	3	9	01/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS Piles 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2361064	19.82	Tonne	37.15	12.457	58.533	MWh entrés	0	59	3.453	KmMwhPCI
2021	3	9	01/03/2021	2021-30TL-5FD LYONS Piles 252-280-326-329 BDR	Feuillie (la)	76	3930764	24.16	Tonne	32.76	16.245	77.479	MWh entrés	0	49	3.796	KmMwhPCI
2021	3	10	10/03/2021	2019-30TL-28FD LYONS Piles 235-236-237	Haye (la)	76	2414831	24.68	Tonne	41.97	14.322	66.012	MWh entrés	0	57	3.763	KmMwhPCI
2021	3	10	08/03/2021	2019-30TL-28FD LYONS Piles 235-236-237	Haye (la)	76	2408710	24.6	Tonne	21.02	19.429	95.579	MWh entrés	0	57	5.448	KmMwhPCI

Table with columns: Année, Mois, Semaine, Date Livraison, Emplacement Départ, Commune Départ, Dpt Départ, Lettre Voiture, Qté Livraison, Unité Livraison, Humidité, Qté Anhydre, Qté Vents (1), Unité Vente, PEFC, Distance (2), [1][2], Unité. Contains detailed delivery data for various locations and dates from 2021.

Année	Mois	Semaine	Date Livraison	Emplacement Départ	Commune Départ	Dpt Départ	Lettre Voiture	Qté Livraison	Unité Livraison	Humidité	Qté Anhydre	Qté Vente (1)	Unité Vente	PEFC	Distance (2)	(1)*(2)	Unité
2021	10	40	05/10/2021	2021-30TL-57CHANTIER MR SUEUR MONTREUIL EN CAUX BDR	Montreuil-en-Caux	76	91751	26.08	Tonne	39.13	15.875	74.037	MWh entrés	N	89	6 589	KmMwhPCI
2021	10	40	05/10/2021	2021-30TL-57CHANTIER MR SUEUR MONTREUIL EN CAUX BDR	Montreuil-en-Caux	76	3817103	26.48	Tonne	33.71	17.554	83.466	MWh entrés	N	89	7 428	KmMwhPCI
2021	10	40	06/10/2021	2021-30TL-57CHANTIER MR SUEUR MONTREUIL EN CAUX BDR	Montreuil-en-Caux	76	5044230	27.28	Tonne	32.32	18.463	88.179	MWh entrés	N	89	7 848	KmMwhPCI
2021	10	40	07/10/2021	2021-30TL-58CHANTIER MR SUEUR SAINT AUBIN EPINAY BDR	St-Aubin-Epinay	76	5037126	22.68	Tonne	34.79	14.79	70.073	MWh entrés	N	77	5 396	KmMwhPCI
2021	10	40	07/10/2021	2021-30TL-58CHANTIER MR SUEUR SAINT AUBIN EPINAY BDR	St-Aubin-Epinay	76	3837375	27.64	Tonne	34.28	18.165	86.212	MWh entrés	N	77	6 638	KmMwhPCI
2021	10	43	25/10/2021	2021-30TL-40FD EAWY Piles 380-418-RF DE BULLY BDR	Maucombe	76	5031674	25.84	Tonne	33.71	17.129	81.449	MWh entrés	O	78	6 353	KmMwhPCI
2021	10	43	25/10/2021	2021-30TL-40FD EAWY Piles 380-418-RF DE BULLY BDR	Maucombe	76	5065471	26.08	Tonne	35.59	16.798	79.372	MWh entrés	O	78	6 191	KmMwhPCI
2021	10	43	28/10/2021	2021-30TL-12FD EU Piles 823-824	Callengeville	76	40006922	17.38	Tonne	35.24	11.255	53.246	MWh entrés	O	75	3 393	KmMwhPCI
2021	10	43	26/10/2021	2021-30TL-61FD EAWY Piles 328-349 BDR	Ventes-St-Rémy	76	092239	27.76	Tonne	33.65	18.419	87.597	MWh entrés	O	79	6 920	KmMwhPCI
2021	10	43	26/10/2021	2021-30TL-61FD EAWY Piles 328-349 BDR	Ventes-St-Rémy	76	3957527/5045930	28.38	Tonne	39.1	17.283	80.615	MWh entrés	O	79	6 369	KmMwhPCI
2021	10	43	26/10/2021	2021-30TL-61FD EAWY Piles 328-349 BDR	Ventes-St-Rémy	76	3958442/3988453	28.14	Tonne	34.05	18.558	88.145	MWh entrés	O	79	6 963	KmMwhPCI
2021	10	43	27/10/2021	2021-30TL-61FD EAWY Piles 328-349 BDR	Ventes-St-Rémy	76	3991750	25.48	Tonne	39.2	15.492	72.23	MWh entrés	O	79	5 706	KmMwhPCI
2021	11	44	03/11/2021	2020-30MV-18FD RETZ P 1535 1536	Thury-en-Valois	60	25023	26.2	Tonne	26.89	19.155	92.909	MWh entrés	O	97	9 012	KmMwhPCI
2021	11	44	03/11/2021	2020-30MV-18FD RETZ P 1535 1536	Thury-en-Valois	60	25024	26.6	Tonne	30.95	18.367	88.087	MWh entrés	O	97	8 544	KmMwhPCI
2021	11	44	05/11/2021	2020-30MV-18FD RETZ P 1535 1536	Thury-en-Valois	60	29759	22.17	Tonne	37.98	13.75	64.41	MWh entrés	O	97	6 248	KmMwhPCI
2021	11	44	05/11/2021	2020-30MV-18FD RETZ P 1535 1536	Thury-en-Valois	60	23657	27.18	Tonne	33.23	18.148	86.426	MWh entrés	O	97	8 383	KmMwhPCI
2021	11	44	05/11/2021	2020-30MV-32FD RETZ P 1006 1011	Villers-Cotterêts	2	25815	26.46	Tonne	37.67	16.493	77.348	MWh entrés	O	101	7 812	KmMwhPCI
2021	11	45	10/11/2021	2021-30TL-37FD EU Pile 707 Houppiers	Landes-Vieilles-et-Ne	76	4092560	27.98	Tonne	41.81	16.282	75.097	MWh entrés	O	63	4 731	KmMwhPCI
2021	11	45	09/11/2021	2021-30TL-37FD EU Pile 707 Houppiers	Landes-Vieilles-et-Ne	76	5069796	27.36	Tonne	38.12	16.93	79.267	MWh entrés	O	63	4 994	KmMwhPCI
2021	11	45	10/11/2021	2021-30GB-56FP ACHAT BOIS COFORAINE Ecuiry le Chateau	Rozières-sur-Crise	2	2267093	21.6	Tonne	35.24	13.988	66.174	MWh entrés	O	112	7 411	KmMwhPCI
2021	11	45	10/11/2021	2021-30GB-56FP ACHAT BOIS COFORAINE Ecuiry le Chateau	Rozières-sur-Crise	2	2267092	21.3	Tonne	42.68	12.209	56.098	MWh entrés	O	112	6 283	KmMwhPCI
2021	11	45	09/11/2021	2021-30GB-56FP ACHAT BOIS COFORAINE Ecuiry le Chateau	Rozières-sur-Crise	2	2267091	22.1	Tonne	35.88	14.171	66.889	MWh entrés	O	112	7 492	KmMwhPCI
2021	11	45	08/11/2021	2021-30GB-56FP ACHAT BOIS COFORAINE Ecuiry le Chateau	Rozières-sur-Crise	2	2267089	20	Tonne	27.41	14.518	70.322	MWh entrés	O	112	7 876	KmMwhPCI
2021	11	45	08/11/2021	2021-30GB-56FP ACHAT BOIS COFORAINE Ecuiry le Chateau	Rozières-sur-Crise	2	2267090	21.1	Tonne	39.7	12.723	59.204	MWh entrés	O	112	6 631	KmMwhPCI
2021	11	45	08/11/2021	2021-30GB-56FP ACHAT BOIS COFORAINE Ecuiry le Chateau	Rozières-sur-Crise	2	25750	22.24	Tonne	26.01	16.455	79.997	MWh entrés	O	112	8 960	KmMwhPCI
2021	11	46	16/11/2021	2020-30TL-31FD EU Pile 749	Landes-Vieilles-et-Ne	76	4123881	25.28	Tonne	40.83	14.958	69.282	MWh entrés	O	63	4 365	KmMwhPCI
2021	11	46	16/11/2021	2020-30TL-31FD EU Pile 749	Landes-Vieilles-et-Ne	76	4123714	25.88	Tonne	38.78	15.844	73.992	MWh entrés	O	63	4 641	KmMwhPCI
2021	11	46	17/11/2021	2020-30TL-31FD EU Pile 749	Landes-Vieilles-et-Ne	76	4136459	25.78	Tonne	41.29	15.135	69.947	MWh entrés	O	63	4 408	KmMwhPCI
2021	11	46	17/11/2021	2020-30TL-31FD EU Pile 749	Landes-Vieilles-et-Ne	76	4142189	27	Tonne	41.29	15.852	73.278	MWh entrés	O	63	4 617	KmMwhPCI
2021	11	46	18/11/2021	2020-30TL-31FD EU Pile 749	Landes-Vieilles-et-Ne	76	4145570	12.55	Tonne	39.9	7.543	35.069	MWh entrés	O	63	2 209	KmMwhPCI
2021	11	46	18/11/2021	2021-30TL-29FD EU Pile 554	Réalcamp	76	4145570	12.55	Tonne	39.9	7.543	35.069	MWh entrés	O	69	2 420	KmMwhPCI
2021	11	46	15/11/2021	2020-30MV-24FD SAINT GOBAIN P 184	St-Gobain	2	26123	25.7	Tonne	53.14	12.043	52.152	MWh entrés	O	122	6 363	KmMwhPCI
2021	11	46	19/11/2021	2021-30GB-80 FD de CAUMONT ACHAT BDR HOUPIERS BF P 11	Songoons	60	4156373	25.42	Tonne	40.12	15.221	70.709	MWh entrés	O	24	1 697	KmMwhPCI
2021	11	47	22/11/2021	2021-30TL-48FD ROUMARE Pile 284	Quevillon	76	4167697	26.6	Tonne	44.41	14.787	67.397	MWh entrés	O	98	6 605	KmMwhPCI
2021	11	47	23/11/2021	2021-30TL-48FD ROUMARE Pile 284	Quevillon	76	4180049	26.4	Tonne	44.88	14.552	66.173	MWh entrés	O	98	6 485	KmMwhPCI
2021	11	47	23/11/2021	2021-30TL-48FD ROUMARE Pile 284	Quevillon	76	5044328	25.76	Tonne	44.44	14.312	65.224	MWh entrés	O	98	6 392	KmMwhPCI
2021	11	47	24/11/2021	2021-30TL-48FD ROUMARE Pile 284	Quevillon	76	4187969	27.62	Tonne	43.56	15.589	71.338	MWh entrés	O	98	6 991	KmMwhPCI
2021	11	47	25/11/2021	2021-30TL-33FD ROUMARE Pile 198	Quevillon	76	4201933	26.9	Tonne	37.35	16.853	79.132	MWh entrés	O	98	7 755	KmMwhPCI
2021	11	47	25/11/2021	2021-30TL-33FD ROUMARE Pile 198	Quevillon	76	4200633	25.64	Tonne	36.93	16.171	76.047	MWh entrés	O	98	7 453	KmMwhPCI
2021	11	47	25/11/2021	2021-30TL-33FD ROUMARE Pile 198	Quevillon	76	4201945	26.92	Tonne	39.38	16.319	76.032	MWh entrés	O	98	7 451	KmMwhPCI
2021	12	50	14/12/2021	2021-30TL-3FD LYONS Pile 457	Bosquentin	27	065049348	28.72	Tonne	39.06	17.502	81.647	MWh entrés	O	44	3 592	KmMwhPCI
2021	12	50	14/12/2021	2021-30GB-28FP ACHAT BOIS T.BENOIT MACQUELINE	Betz	60	31580	26.7	Tonne	47.35	14.058	63.114	MWh entrés	O	87	5 491	KmMwhPCI
2021	12	50	14/12/2021	2021-30GB-28FP ACHAT BOIS T.BENOIT MACQUELINE	Betz	60	23312	26.22	Tonne	39.78	15.79	73.449	MWh entrés	O	87	6 390	KmMwhPCI
2021	12	50	14/12/2021	2021-30GB-28FP ACHAT BOIS T.BENOIT MACQUELINE	Betz	60	31581	26.4	Tonne	37.36	14.537	77.645	MWh entrés	O	87	6 755	KmMwhPCI
2021	12	50	15/12/2021	2020-30TL-38FD LYONS Piles 847-848	Touffreville	27	4358444/45055434	27.48	Tonne	37.74	17.109	80.218	MWh entrés	O	64	5 134	KmMwhPCI
2021	12	50	15/12/2021	2020-30TL-38FD LYONS Piles 847-848	Touffreville	27	065031492	25.7	Tonne	35.02	16.7	79.042	MWh entrés	O	64	5 060	KmMwhPCI
2021	12	50	15/12/2021	2020-30TL-38FD LYONS Piles 847-848	Touffreville	27	065034470	27.14	Tonne	36.19	17.318	81.657	MWh entrés	O	64	5 224	KmMwhPCI
2021	12	50	16/12/2021	2020-30TL-38FD LYONS Piles 847-848	Touffreville	27	065031494	27.88	Tonne	38.72	17.085	79.807	MWh entrés	O	64	5 108	KmMwhPCI
2021	12	50	14/12/2021	2020-30TL-38FD LYONS Piles 847-848	Touffreville	27	065032544	28	Tonne	37.61	17.469	81.947	MWh entrés	O	64	5 245	KmMwhPCI
2021	12	51	22/12/2021	2020-30MV-32FD RETZ P 1006 1011	Villers-Cotterêts	2	21869	27.48	Tonne	33.94	18.153	86.253	MWh entrés	O	102	8 798	KmMwhPCI
2021	12	51	20/12/2021	2020-30MV-32FD RETZ P 1006 1011	Villers-Cotterêts	2	29549	23.32	Tonne	36.98	14.676	69.099	MWh entrés	O	101	6 979	KmMwhPCI
2021	12	51	20/12/2021	2020-30MV-32FD RETZ P 1006 1011	Villers-Cotterêts	2	22004	28.28	Tonne	33.33	18.854	89.76	MWh entrés	O	101	9 066	KmMwhPCI
2021	12	51	20/12/2021	2020-30MV-32FD RETZ P 1006 1011	Villers-Cotterêts	2	29550	27.2	Tonne	34.45	17.83	84.572	MWh entrés	O	101	8 542	KmMwhPCI
2021	12	51	21/12/2021	2021-30GB-69FD RETZ ACHAT BDR BF P 1012	Villers-Cotterêts	2	29451	26.56	Tonne	37.46	16.611	77.963	MWh entrés	O	101	7 874	KmMwhPCI
2021	12	51	21/12/2021	2021-30GB-69FD RETZ ACHAT BDR BF P 1012	Villers-Cotterêts	2	28402	28.96	Tonne	35.83	18.584	87.735	MWh entrés	O	101	8 861	KmMwhPCI
2021	12	51	22/12/2021	2021-30GB-69FD RETZ ACHAT BDR BF P 1012	Villers-Cotterêts	2	29454	27.68	Tonne	39.09	16.86	78.643	MWh entrés	O	101	7 943	KmMwhPCI
2021	12	51	23/12/2021	2021-30GB-69FD RETZ ACHAT BDR BF P 1012	Villers-Cotterêts	2	23727	28.98	Tonne	33.33	19.321	91.982	MWh entrés	O	101	9 290	KmMwhPCI
2021	12	51	22/12/2021	2021-30GB-93FP ACHAT BOIS T.BENOIT BROYAGE N2 FD RETZ	Montgobert	2	23726	27.58	Tonne	42.93	15.74	72.239	MWh entrés	O	100	7 224	KmMwhPCI

6515.06

4230.639

14 651

1 210 999

KmMwhPCI



LIVRAISONS SYLVO WATTS

Table with columns: Année, Mois, Semaine, Date Livraison, Emplacement Départ, Commune Départ, Emplacement Arrivée, Commune Arrivée, Lettre Voiture, Qté Livraison, Qté Livrée, Humidité, Qté Anhydre, Qté Vente, Unité Vente, PEFC, Distance, [11]2, Unité. Rows list delivery details for various locations like Ludovic BL, Boisjean, Neuchâtel-en-Bray, etc.

EURL au capital de 500 000 € - RCS LE HAVRE B 514 015 916 - NAF 3530Z - ISO 9001 www.cram.fr 298 / 320

Année	Mois	Semaine	Date Livraison	Emplacement Départ	Commune Départ	Emplacement Arrivée	Commune Arrivée	Lettre Voiture	Qté Livraison	ité Livraie	Humidité	Qté Anhydre	Qté Vente	Unité Vente	PEFC	Distance	[1][2]	Unité
2021	12	49	09/12/2021	2022-0PI-9035 Moislains - 2021 FA 41 - Fabien Lam	Moislains	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	29914	26.98	Tonne	31.95	18.26	67.88	MWh	oui	104	9 130	KmMwhPCI
2021	12	49	09/12/2021	2022-0PI-9035 Moislains - 2021 FA 41 - Fabien Lam	Moislains	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	29915	27.2	Tonne	48.97	13.88	61.75	MWh	oui	104	6 422	KmMwhPCI
2021	12	49	09/12/2021	2022-0PI-9035 Moislains - 2021 FA 41 - Fabien Lam	Moislains	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	31577	31.5	Tonne	46.85	16.742	75.371	MWh	oui	104	7 839	KmMwhPCI
2021	12	49	10/12/2021	2022-0PI-9035 Moislains - 2021 FA 41 - Fabien Lam	Moislains	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	31578	27.05	Tonne	47.35	14.242	63.942	MWh	oui	104	6 650	KmMwhPCI
2021	12	52	27/12/2021	2022-HDF-9003 Martigny - 2021 FR 15 Ludovic BL	Martigny	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	31598	30.9	Tonne	51.61	15.014	65.793	MWh	oui	97	6 382	KmMwhPCI
2021	12	52	27/12/2021	2022-HDF-9003 Martigny - 2021 FR 15 Ludovic BL	Martigny	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	4465142-4435069/504	26.92	Tonne	47.61	14.103	63.23	MWh	oui	97	6 133	KmMwhPCI
2021	12	52	28/12/2021	2022-HDF-9003 Martigny - 2021 FR 15 Ludovic BL	Martigny	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	34997	28	Tonne	46.33	15.028	67.838	MWh	oui	97	6 580	KmMwhPCI
2021	12	52	28/12/2021	2022-HDF-9003 Martigny - 2021 FR 15 Ludovic BL	Martigny	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	31001	30.5	Tonne	48.25	15.784	70.511	MWh	oui	97	6 840	KmMwhPCI
2021	12	52	29/12/2021	2022-HDF-10 Ancourt - 2021 PR 13 - Ludovic BL	Ancourt	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	31002	28.2	Tonne	44.32	15.102	71.598	MWh	non	93	6 659	KmMwhPCI
2021	12	52	29/12/2021	2022-HDF-10 Ancourt - 2021 PR 13 - Ludovic BL	Ancourt	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	34998	29.85	Tonne	43.77	16.785	76.736	MWh	non	93	7 126	KmMwhPCI
2021	12	52	29/12/2021	2022-HDF-10 Ancourt - 2021 PR 13 - Ludovic BL	Ancourt	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	5055080	26.08	Tonne	39.19	15.859	73.946	MWh	non	93	6 877	KmMwhPCI
2021	12	52	29/12/2021	2022-HDF-10 Ancourt - 2021 PR 13 - Ludovic BL	Ancourt	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	34999	29	Tonne	48.6	14.906	66.456	MWh	non	93	6 180	KmMwhPCI
									2511.77			1502.792	6979.683				547 376	

LIVRAISONS BIVERT

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	1	04/01/2021	Bivert	DU BACQUE	175498	Bois A - biomasse SSD	16	212	146	33,67%	17.66	11,71	3,15	55.7	Allones - 60	4	222.8	KmMwhPCI
2021	1	04/01/2021	Bivert	DU BACQUE	16820	Bois A - biomasse SSD	16	258	172	35,54%	23.96	15,45	3,05	72.99	Allones - 60	4	291.96	KmMwhPCI
2021	1	05/01/2021	Bivert	DU BACQUE	50598	Bois A - biomasse SSD	16	209	161	24,87%	19.82	14,89	3,66	72.6	Rouvroy - 02	122	8857.2	KmMwhPCI
2021	1	05/01/2021	Bivert	DU BACQUE	88754	Bois A - biomasse SSD	16	154	100	39,13%	20.42	12,43	2,84	57.97	Rouvroy - 02	122	7072.34	KmMwhPCI
2021	1	06/01/2021	Bivert	DU BACQUE	173880	Bois A - biomasse SSD	16	222	175	22,82%	20.62	15,92	3,78	77.98	Allones - 60	4	311.92	KmMwhPCI
2021	1	06/01/2021	Bivert	DU BACQUE	88756	Bois A - biomasse SSD	16	211	150	31,28%	23.36	16,05	3,29	76.91	Allones - 60	4	307.64	KmMwhPCI
2021	1	08/01/2021	Bivert	DU BACQUE	145526	Bois A - biomasse SSD	16	239	162	34,53%	22.14	14,50	3,10	68.74	Allones - 60	4	274.96	KmMwhPCI
2021	1	08/01/2021	Bivert	DU BACQUE	88762	Bois A - biomasse SSD	16	222	163	28,64%	22.28	15,90	3,44	76.75	Allones - 60	4	307	KmMwhPCI
2021	1	11/01/2021	Bivert	DU BACQUE	161750	Bois A - biomasse SSD	16	207	150	29,84%	21.62	15,17	3,38	72.98	Allones - 60	4	291.92	KmMwhPCI
2021	1	12/01/2021	Bivert	DU BACQUE	161834	Batonnets	16	192	123	39,20%	23.3	14,17	2,83	66.04	St sauveur-60	58	3830.32	KmMwhPCI
2021	1	12/01/2021	Bivert	DU BACQUE	173889	Batonnets	16	180	107	44,51%	22.2	12,32	2,53	56.12	St sauveur-60	58	3254.96	KmMwhPCI
2021	1	12/01/2021	Bivert	DU BACQUE	145534	Bois A - biomasse SSD	16	253	176	32,49%	20.42	13,79	3,22	65.8	Rouvroy - 02	122	8027.6	KmMwhPCI
2021	1	13/01/2021	Bivert	DU BACQUE	169270	Batonnets	16	201	139	33,51%	20.74	13,79	3,16	65.61	St sauveur-60	58	3805.38	KmMwhPCI
2021	1	14/01/2021	Bivert	DU BACQUE	88775	Batonnets	16	246	152	40,87%	21.8	12,89	2,74	59.7	St sauveur-60	58	3462.6	KmMwhPCI
2021	1	18/01/2021	Bivert	DU BACQUE	171383	Bois A - biomasse SSD	16	311	192	40,34%	24.44	14,58	2,77	67.67	Allones - 60	4	270.68	KmMwhPCI
2021	1	19/01/2021	Bivert	DU BACQUE	161849	Batonnets	16	172	118	34,62%	21.9	14,32	3,10	67.88	St sauveur-60	58	3937.04	KmMwhPCI
2021	1	19/01/2021	Bivert	DU BACQUE	165093	Batonnets	16	190	134	32,18%	20.56	13,94	3,24	66.62	St sauveur-60	58	3863.96	KmMwhPCI
2021	1	20/01/2021	Bivert	DU BACQUE	145547	Bois A - biomasse SSD	16	167	124	28,48%	23.64	16,91	3,45	81.66	Allones - 60	4	326.64	KmMwhPCI
2021	1	20/01/2021	Bivert	DU BACQUE	169283	Batonnets	16	102	92	11,63%	20.32	17,96	4,43	89.98	St sauveur-60	58	5218.84	KmMwhPCI
2021	1	21/01/2021	Bivert	DU BACQUE	169289	Batonnets	16	166	116	33,33%	19.39	12,93	3,17	61.54	St sauveur-60	58	3569.32	KmMwhPCI
2021	1	25/01/2021	Bivert	DU BACQUE	169292	Batonnets	16	189	131	33,53%	20.44	13,59	3,16	64.64	St sauveur-60	58	3749.12	KmMwhPCI
2021	1	25/01/2021	Bivert	DU BACQUE	169294	Bois A - biomasse SSD	16	196	149	26,11%	18.24	13,48	3,59	65.5	Rouvroy - 02	122	7991	KmMwhPCI
2021	1	26/01/2021	Bivert	DU BACQUE	176860	Batonnets	16	175	126	30,82%	20.64	14,28	3,32	68.51	St sauveur-60	58	3973.58	KmMwhPCI
2021	1	27/01/2021	Bivert	DU BACQUE	88800	Batonnets	16	141	103	30,40%	19.14	13,32	3,34	63.99	St sauveur-60	58	3711.42	KmMwhPCI
2021	1	28/01/2021	Bivert	DU BACQUE	176865	Batonnets	16	202	125	41,40%	19.1	11,19	2,71	51.72	St sauveur-60	58	2999.76	KmMwhPCI
2021	1	29/01/2021	Bivert	DU BACQUE	88742	Bois A - biomasse SSD	16	131	94	32,17%	19.42	13,17	3,24	62.94	Allones - 60	4	251.76	KmMwhPCI

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	2	01/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181121	Bois A - biomasse SSD	16	135	99	30.25%	20.64	14.4	3.35	69.18	Allones - 60	4	276.72	KmMwhPCI
2021	2	01/02/2021	Bivert	DU BACQUE	250911	Batonnets	16	197	106	50.28%	23.1	11.49	2.19	50.7	St sauveur-60	58	2940.6	KmMwhPCI
2021	2	02/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181125	Batonnets	16	135	91	36.97%	22.06	13.9	2.96	65.37	St sauveur-60	58	3791.46	KmMwhPCI
2021	2	03/02/2021	Bivert	PILLON	72729	Bois A - biomasse SSD	16	193	132	34.46%	25.64	16.8	3.11	79.7	Rouvroy - 02	122	9723.4	KmMwhPCI
2021	2	03/02/2021	Bivert	DU BACQUE	358986	Batonnets	16	164	115	33.11%	23.6	15.79	3.19	75.21	St sauveur-60	58	4362.18	KmMwhPCI
2021	2	04/02/2021	Bivert	DU BACQUE	176870	Batonnets	16	168	115	34.87%	20.1	13.09	3.09	62.01	St sauveur-60	58	3596.58	KmMwhPCI
2021	2	05/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181176	Bois A - biomasse SSD	16	189	127	35.84%	20.48	13.14	3.03	62.04	Allones - 60	4	248.16	KmMwhPCI
2021	2	08/02/2021	Bivert	DU BACQUE	250923	Batonnets	16	238	146	41.44%	21	12.3	2.71	56.81	St sauveur-60	58	3294.98	KmMwhPCI
2021	2	09/02/2021	Bivert	DU BACQUE	180416	Bois A - biomasse SSD	16	139	107	26.02%	19.98	14.78	3.6	71.86	Allones - 60	4	287.44	KmMwhPCI
2021	2	09/02/2021	Bivert	DU BACQUE	88615	Batonnets	16	127	94	29.73%	22.78	16.01	3.38	77.04	St sauveur-60	58	4468.32	KmMwhPCI
2021	2	10/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181475	Batonnets	16	148	100	36.36%	20.62	13.12	3	61.83	St sauveur-60	58	3586.14	KmMwhPCI
2021	2	10/02/2021	Bivert	DU BACQUE	180420	Batonnets	16	173	106	42.68%	20.12	11.53	2.63	53	St sauveur-60	58	3074	KmMwhPCI
2021	2	10/02/2021	Bivert	DU BACQUE	180422	Bois A - biomasse SSD	16	128	98	26.79%	19.98	14.63	3.55	70.97	Allones - 60	4	283.88	KmMwhPCI
2021	2	11/02/2021	Bivert	DU BACQUE	176880	Batonnets	16	181	114	40.61%	19.58	11.63	2.75	53.91	St sauveur-60	58	3126.78	KmMwhPCI
2021	2	12/02/2021	Bivert	DU BACQUE	250935	Batonnets	16	159	97	43.36%	20.8	11.78	2.59	53.97	St sauveur-60	58	3130.26	KmMwhPCI
2021	2	12/02/2021	Bivert	DU BACQUE	250937	Batonnets	16	118	78	39.22%	18.6	11.31	2.83	52.71	St sauveur-60	58	3057.18	KmMwhPCI
2021	2	12/02/2021	Bivert	DU BACQUE	180428	Bois A - biomasse SSD	16	167	102	43.05%	21.3	12.13	2.61	55.65	Allones - 60	4	222.6	KmMwhPCI
2021	2	12/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181183	Bois A - biomasse SSD	16	139	104	28.46%	23.2	16.6	3.46	80.17	Allones - 60	4	320.68	KmMwhPCI
2021	2	12/02/2021	Bivert	DU BACQUE	162186	Bois A - biomasse SSD	16	137	101	29.75%	20.98	14.74	3.38	70.93	Allones - 60	4	283.72	KmMwhPCI
2021	2	15/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181187	Batonnets	16	217	130	43.28%	21.2	12.02	2.6	55.09	St sauveur-60	58	3195.22	KmMwhPCI
2021	2	15/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181486	Bois A - biomasse SSD	16	209	105	53.89%	23	10.61	1.99	45.68	Allones - 60	4	182.72	KmMwhPCI
2021	2	16/02/2021	Bivert	DU BACQUE	180436	Batonnets	16	127	97	27.03%	18.62	13.59	3.54	65.88	St sauveur-60	58	3821.04	KmMwhPCI
2021	2	17/02/2021	Bivert	DU BACQUE	162193	Batonnets	16	131	93	33.04%	24.4	16.34	3.19	77.85	St sauveur-60	58	4515.3	KmMwhPCI
2021	2	17/02/2021	Bivert	DU BACQUE	180440	Bois A - biomasse SSD	16	156	109	33.57%	21.55	14.32	3.16	68.1	Allones - 60	4	272.4	KmMwhPCI
2021	2	18/02/2021	Bivert	DU BACQUE	179784	Batonnets	16	179	135	26.99%	20.42	14.91	3.54	72.29	St sauveur-60	58	4192.82	KmMwhPCI
2021	2	19/02/2021	Bivert	DU BACQUE	88645	Bois A - biomasse SSD	16	222	193	14.08%	23.3	20.02	4.29	99.88	Rouvroy - 02	122	12185.36	KmMwhPCI
2021	2	22/02/2021	bivert	DU BACQUE	179615	Batonnets	16	132	98	29.31%	20	14.14	3.41	68.13	St sauveur-60	58	3951.54	KmMwhPCI

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	2	23/02/2021	Bivert	DU BACQUE	176896	Batonnets	16	146	115	23,85%	18.96	14.44	3,72	70.57	St sauveur-60	58	4093.06	KmMwhPCI
2021	2	24/02/2021	Bivert	DU BACQUE	179903	Bois A - biomasse SSD	16	122	92	28,30%	18.9	13.55	3,46	65.48	Rouvroy - 02	122	7988.56	KmMwhPCI
2021	2	25/02/2021	Bivert	DU BACQUE	356388	Bois A - biomasse SSD	16	132	98	29,31%	17.7	12.51	3,41	60.29	Rouvroy - 02	122	7355.38	KmMwhPCI
2021	3	01/03/2021	Bivert	DU BACQUE	181316	Batonnets	16	261	194	27,35%	21.24	15,43	3,52	74.76	St sauveur-60	58	4336.08	KmMwhPCI
2021	3	02/03/2021	Bivert	DU BACQUE	180063	Batonnets	16	211	156	28,21%	21.7	15,58	3,47	75.3	St sauveur-60	58	4367.4	KmMwhPCI
2021	3	03/03/2021	Bivert	DU BACQUE	180069	Batonnets	16	144	114	23,44%	22.32	17,09	3,75	83.6	St sauveur-60	58	4848.8	KmMwhPCI
2021	3	04/03/2021	Bivert	Legay	127218	Batonnets	16	143	90	41,73%	23.2	13,52	2,69	62.37	St sauveur-60	58	3617.46	KmMwhPCI
2021	3	05/03/2021	Bivert	Legay	127221	Batonnets	16	147	95	39,69%	22.1	13,33	2,81	62.02	St sauveur-60	58	3597.16	KmMwhPCI
2021	3	08/03/2021	Bivert	DU BACQUE	251814	Batonnets	16	176	135	25,63%	19.58	14,56	3,62	70.86	St sauveur-60	58	4109.88	KmMwhPCI
2021	3	09/03/2021	Bivert	DU BACQUE	179710	Batonnets	16	175	139	22,64%	19.85	15,36	3,79	75.26	St sauveur-60	58	4365.08	KmMwhPCI
2021	3	10/03/2021	Bivert	DU BACQUE	253437	Batonnets	16	190	153	21,26%	18.62	14,66	3,87	72.08	St sauveur-60	58	4180.64	KmMwhPCI
2021	3	11/03/2021	Bivert	Legay	127232	Batonnets	16	102	83	22,09%	21.82	17,00	3,82	83.43	St sauveur-60	58	4838.94	KmMwhPCI
2021	3	12/03/2021	Bivert	Legay	127236	Batonnets	16	243	172	31,28%	20.8	14,29	3,29	68.49	St sauveur-60	58	3972.42	KmMwhPCI
2021	3	15/03/2021	Bivert	DU BACQUE	179722	Batonnets	16	265	195	28,11%	18.52	13,31	3,48	64.37	St sauveur-60	58	3733.46	KmMwhPCI
2021	3	16/03/2021	Bivert	IMMO OUEST	355292	Batonnets	16	238	171	30,18%	20.92	14,61	3,36	70.21	St sauveur-60	58	4072.18	KmMwhPCI
2021	3	18/03/2021	Bivert	DU BACQUE	251836	Batonnets	16	273	196	29,96%	22.18	15,53	3,37	74.72	St sauveur-60	58	4333.76	KmMwhPCI
2021	3	18/03/2021	Bivert	DU BACQUE	176215	Batonnets	16	278	165	43,13%	20.46	11,64	2,61	53.35	St sauveur-60	58	3094.3	KmMwhPCI
2021	3	19/03/2021	Bivert	DU BACQUE	179735	Bois A - biomasse SSD	16	162	126	24,66%	17.08	12,87	3,68	62.77	Rouvroy - 02	122	7657.94	KmMwhPCI
2021	3	19/03/2021	Bivert	DU BACQUE	255262	Batonnets	16	255	165	37,66%	21.16	13,19	2,92	61.87	St sauveur-60	58	3588.46	KmMwhPCI
2021	3	19/03/2021	Bivert	TRANSODIE	255264	Bois A - biomasse SSD	16	181	135	27,88%	16.56	11,94	3,49	57.78	Rouvroy - 02	122	7049.16	KmMwhPCI
2021	3	22/03/2021	Bivert	DU BACQUE	89219	Batonnets	16	233	182	23,50%	20.4	15,61	3,74	76.33	St sauveur-60	58	4427.14	KmMwhPCI
2021	3	23/03/2021	Bivert	DU BACQUE	89223	Batonnets	16	218	164	26,73%	19.8	14,51	3,56	70.39	St sauveur-60	58	4082.62	KmMwhPCI
2021	3	24/03/2021	Bivert	DU BACQUE	251666	Batonnets	16	142	109	26,19%	19.8	14,61	3,59	71.01	St sauveur-60	58	4118.58	KmMwhPCI
2021	3	25/03/2021	Bivert	DU BACQUE	141259	Bois A - biomasse SSD	16	252	182	29,66%	17.68	12,44	3,39	59.86	Rouvroy - 02	122	7302.92	KmMwhPCI
2021	3	26/03/2021	Bivert	DU BACQUE	265014	Bois A - biomasse SSD	16	197	115	45,30%	27	14,77	2,48	67.02	Rouvroy - 02	122	8176.44	KmMwhPCI
2021	3	29/03/2021	Bivert	DU BACQUE	265019	Batonnets	16	203	159	23,53%	20.06	15,34	3,74	75.03	St sauveur-60	58	4351.74	KmMwhPCI
2021	3	31/03/2021	bivert	DU BACQUE	176231	Batonnets	16	297	165	46,98%	25.74	13,65	2,39	61.4	St sauveur-60	58	3561.2	KmMwhPCI

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	4	01/04/2021	Bivert	DU BACQUE	265262	Bois A - biomasse SSD	16	166	109	38,00%	16.26	10,08	2,90	47.22	Allones - 60	4	188.88	KmMwhPCI
2021	4	01/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255629	Batonnets	16	149	109	30,08%	21.16	14,80	3,36	71.14	St sauveur-60	58	4126.12	KmMwhPCI
2021	4	06/04/2021	Bivert	DU BACQUE	179635	Batonnets	16	164	134	20,27%	22.1	17,62	3,93	86.82	St sauveur-60	58	5035.56	KmMwhPCI
2021	4	07/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255640	Batonnets	16	159	117	29,37%	18.02	12,73	3,40	61.32	St sauveur-60	58	3556.56	KmMwhPCI
2021	4	08/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255683	Bois A - biomasse SSD	16	224	148	36,54%	15.62	9,91	2,99	46.68	Allones - 60	4	186.72	KmMwhPCI
2021	4	09/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255687	Batonnets	16	292	204	31,88%	20.06	13,66	3,26	65.35	St sauveur-60	58	3790.3	KmMwhPCI
2021	4	09/04/2021	Bivert	DU BACQUE	180788	Batonnets	16	168	130	25,00%	19.1	14,33	3,66	69.82	St sauveur-60	58	4049.56	KmMwhPCI
2021	4	09/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255688	Batonnets	16	154	116	27,54%	19.86	14,39	3,51	69.68	St sauveur-60	58	4041.44	KmMwhPCI
2021	4	09/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255690	Mélange	16	237	179	26,24%	16.06	11,85	3,58	57.55	Villeneuve les sablons - 60	25	1438.75	KmMwhPCI
2021	4	12/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255694	Batonnets	16	282	203	29,70%	20.22	14,21	3,38	68.42	St sauveur-60	58	3968.36	KmMwhPCI
2021	4	13/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255792	Batonnets	16	211	157	27,69%	21.04	15,21	3,50	73.64	St sauveur-60	58	4271.12	KmMwhPCI
2021	4	14/04/2021	Bivert	DU BACQUE	251680	Batonnets	16	240	171	30,80%	18.6	12,87	3,32	61.75	St sauveur-60	58	3581.5	KmMwhPCI
2021	4	14/04/2021	Bivert	DU BACQUE	251681	Mélange	16	245	166	34,50%	17.04	11,16	3,11	52.93	Villeneuve les sablons - 60	25	1323.25	KmMwhPCI
2021	4	19/04/2021	Bivert	DU BACQUE	260918	Batonnets	16	225	164	29,19%	21.3	15,08	3,41	72.71	St sauveur-60	58	4217.18	KmMwhPCI
2021	4	20/04/2021	Bivert	DU BACQUE	253765	Batonnets	16	204	156	25,53%	18.02	13,42	3,62	65.32	St sauveur-60	58	3788.56	KmMwhPCI
2021	4	21/04/2021	Bivert	DU BACQUE	251698	Batonnets	16	243	186	25,11%	19.45	14,57	3,65	70.97	St sauveur-60	58	4116.26	KmMwhPCI
2021	4	22/04/2021	Bivert	DU BACQUE	260816	Bois A - biomasse SSD	16	207	149	30,37%	16.52	11,50	3,35	55.26	Allones - 60	4	221.04	KmMwhPCI
2021	4	26/04/2021	Bivert	DU BACQUE	260631	Batonnets	16	233	169	29,49%	18.58	13,10	3,40	63.09	St sauveur-60	58	3659.22	KmMwhPCI
2021	4	27/04/2021	Bivert	DU BACQUE	265176	Batonnets	16	214	162	26,26%	18.96	13,98	3,58	67.92	St sauveur-60	58	3939.36	KmMwhPCI
2021	4	28/04/2021	Bivert	DU BACQUE	260826	Batonnets	16	257	192	26,97%	19.96	14,58	3,54	70.69	St sauveur-60	58	4100.02	KmMwhPCI
2021	9	29/09/2021	Bivert	DU BACQUE	261944	Bois A - biomasse SSD	11	319	250	22,40%	16.74	12,99	3,81	63.7	Rouvroy - 02	122	7771.4	KmMwhPCI
2021	10	01/10/2021	Bivert	DU BACQUE	261164	Batonnets/mélange	11	259	191	27,42%	19.48	14,14	3,52	68.48	St sauveur-60	58	3971.84	KmMwhPCI
2021	10	01/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270671	Batonnets/mélange	11	244	173	30,47%	20.96	14,57	3,34	69.99	St sauveur-60	58	4059.42	KmMwhPCI
2021	10	04/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270756	Batonnets/mélange	11	253	158	39,26%	25.02	15,20	2,83	70.85	St sauveur-60	58	4109.3	KmMwhPCI
2021	10	06/10/2021	Bivert	DU BACQUE	170355	Batonnets/mélange	11	247	177	29,66%	20.52	14,43	3,39	69.48	St sauveur-60	58	4029.84	KmMwhPCI
2021	10	07/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270766	Bois A - biomasse SSD	11	340	240	30,40%	17.94	12,49	3,34	59.98	Rouvroy - 02	122	7317.56	KmMwhPCI
2021	10	08/10/2021	Bivert	DU BACQUE	165818	Bois A - biomasse SSD	11	353	272	23,68%	17.74	13,54	3,73	66.19	Rouvroy - 02	122	8075.18	KmMwhPCI

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	10	11/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270771	Batonnets/mélange	11	338	226	34,25%	21.96	14,44	3,12	68.53	St sauveur-60	58	3974.74	KmMwhPCI
2021	10	12/10/2021	Bivert	DU BACQUE	167711	Batonnets/mélange	11	256	187	28,16%	21.52	15,46	3,47	74.73	St sauveur-60	58	4334.34	KmMwhPCI
2021	10	13/10/2021	Bivert	DU BACQUE	170370	Bois A - biomasse SSD	11	327	260	21,20%	16.44	12,95	3,87	63.7	Rouvroy - 02	122	7771.4	KmMwhPCI
2021	10	14/10/2021	Bivert	DU BACQUE	165829	BATONNETS	11	262	196	26,29%	20.66	15,23	3,58	73.97	St sauveur-60	58	4290.26	KmMwhPCI
2021	10	15/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270783	Batonnets/mélange	11	255	178	31,56%	21.34	14,61	3,28	69.92	St sauveur-60	58	4055.36	KmMwhPCI
2021	10	18/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270786	Plaquettes Forestières	11	327	207	37,97%	26.76	16,60	2,91	77.75	Coudray st germer - 60	15	1166.25	KmMwhPCI
2021	10	19/10/2021	Bivert	PILLON DAVID	84250	Plaquettes Forestières	11	480	353	27,08%	25.28	18,43	3,54	89.37	Coudray st germer - 60	15	1340.55	KmMwhPCI
2021	10	19/10/2021	Bivert	DU BACQUE	264210	Plaquettes Forestières	11	298	158	48,78%	26.36	13,50	2,28	60.13	Coudray st germer - 60	15	901.95	KmMwhPCI
2021	10	21/10/2021	Bivert	DU BACQUE	170396	Batonnets/mélange	11	231	196	15,91%	21.9	18,42	4,18	91.56	St sauveur-60	58	5310.48	KmMwhPCI
2021	10	21/10/2021	Bivert	DU BACQUE	267715	Bois A - biomasse SSD	11	226	153	33,95%	17.56	11,60	3,14	55.1	Rouvroy - 02	122	6722.2	KmMwhPCI
2021	10	21/10/2021	Bivert	DU BACQUE	267713	Bois A - biomasse SSD	11	277	168	40,98%	21.02	12,41	2,73	57.43	Rouvroy - 02	122	7006.46	KmMwhPCI
2021	10	22/10/2021	Bivert	DU BACQUE	264579	Batonnets/mélange	11	238	167	31,28%	18.92	13,00	3,29	62.3	St sauveur-60	58	3613.4	KmMwhPCI
2021	10	25/10/2021	Bivert	DU BACQUE	274152	Batonnets/mélange	11	238	177	26,87%	20.36	14,89	3,55	72.22	St sauveur-60	58	4188.76	KmMwhPCI
2021	10	26/10/2021	Bivert	DU BACQUE	266354	Batonnets/mélange	11	229	177	23,85%	18.3	13,93	3,72	68.11	St sauveur-60	58	3950.38	KmMwhPCI
2021	10	27/10/2021	Bivert	DU BACQUE	268124	Bois A - biomasse SSD	11	280	212	25,28%	16.56	12,37	3,64	60.27	Rouvroy - 02	122	7352.94	KmMwhPCI
2021	10	28/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270247	Batonnets/mélange	11	220	166	25,84%	18.36	13,62	3,61	66.22	St sauveur-60	58	3840.76	KmMwhPCI
2021	11	02/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274169	Batonnets	11	216	148	33,17%	19.18	12,82	3,18	61.05	St sauveur-60	58	3540.9	KmMwhPCI
2021	11	03/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274174	Batonnets	11	234	158	34,08%	19	12,52	3,13	59.48	St sauveur-60	58	3449.84	KmMwhPCI
2021	11	04/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274316	Batonnets	11	226	167	27,44%	19.06	13,83	3,51	66.98	St sauveur-60	58	3884.84	KmMwhPCI
2021	11	08/11/2021	Bivert	DU BACQUE	256555	Batonnets	11	232	162	31,67%	20.2	13,80	3,27	66.05	St sauveur-60	58	3830.9	KmMwhPCI
2021	11	09/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274206	Bois A - biomasse SSD	11	335	257	24,07%	18.74	14,23	3,71	69.5	Allones - 60	4	278	KmMwhPCI
2021	11	09/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274867	Batonnets	11	220	153	32,06%	19.42	13,19	3,25	63.07	St sauveur-60	58	3658.06	KmMwhPCI
2021	11	10/11/2021	Bivert	DU BACQUE	162682	Batonnets	11	212	148	31,84%	20.06	13,67	3,26	65.4	St sauveur-60	58	3793.2	KmMwhPCI
2021	11	12/11/2021	Bivert	DU BACQUE	142538	Batonnets	11	266	186	31,37%	21.08	14,47	3,29	69.29	St sauveur-60	58	4018.82	KmMwhPCI
2021	11	15/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274335	Bois A - biomasse SSD	11	230	218	5,48%	16.75	15,83	4,78	80.12	Allones - 60	4	320.48	KmMwhPCI
2021	11	16/11/2021	Bivert	DU BACQUE	268026	Bois A - biomasse SSD	11	234	189	20,18%	16.62	13,27	3,93	65.38	Allones - 60	4	261.52	KmMwhPCI
2021	11	17/11/2021	Bivert	DU BACQUE	256573	Bois A - biomasse SSD	11	210	183	13,57%	15.9	13,74	4,32	68.62	Ermenonville-60	85	5832.7	KmMwhPCI

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	11	17/11/2021	Bivert	COLLECTIBOIS	421627	Bois A - biomasse SSD	11	317	240	25,16%	20.76	15,54	3,65	75.69	Allones - 60	4	302.76	KmMwhPCI
2021	11	18/11/2021	Bivert	DU BACQUE	266455	Bois A - biomasse SSD	11	236	186	22,22%	15.7	12,21	3,82	59.91	Allones - 60	4	239.64	KmMwhPCI
2021	11	19/11/2021	Bivert	DU BACQUE	268033	Bois A - biomasse SSD	11	186	141	25,71%	16.54	12,29	3,61	59.78	Ermenonville-60	85	5081.3	KmMwhPCI
2021	11	22/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274618	Bois A - biomasse SSD	11	240	182	25,33%	16.94	12,65	3,64	61.6	Allones - 60	4	246.4	KmMwhPCI
2021	11	22/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274620	Bois A - biomasse SSD	11	234	185	21,97%	16.34	12,75	3,83	62.59	Allones - 60	4	250.36	KmMwhPCI
2021	11	23/11/2021	Bivert	DU BACQUE	163802	Bois A - biomasse SSD	11	208	168	20,30%	16.53	13,17	3,93	64.91	Ermenonville-60	85	5517.35	KmMwhPCI
2021	11	24/11/2021	Bivert	DU BACQUE	266468	Bois A - biomasse SSD	11	240	172	29,69%	15.8	11,11	3,38	53.47	Allones - 60	4	213.88	KmMwhPCI
2021	11	25/11/2021	Bivert	DU BACQUE	268048	Bois A - biomasse SSD	11	227	161	30,56%	16.3	11,32	3,33	54.35	Allones - 60	4	217.4	KmMwhPCI
2021	11	26/11/2021	Bivert	DU BACQUE	266396	Bois A - biomasse SSD	11	168	134	21,66%	16.88	13,22	3,85	64.96	Allones - 60	4	259.84	KmMwhPCI
2021	11	26/11/2021	Bivert	DU BACQUE	266398	Bois A - biomasse SSD	11	193	154	21,43%	17.06	13,40	3,86	65.88	Allones - 60	4	263.52	KmMwhPCI
2021	11	29/11/2021	Bivert	DU BACQUE	266480	Bois A - biomasse SSD	11	216	154	30,24%	16.78	11,71	3,35	56.25	Ermenonville-60	85	4781.25	KmMwhPCI
2021	11	30/11/2021	Bivert	DU BACQUE	266400	Bois A - biomasse SSD	11	258	179	31,98%	17.94	12,20	3,25	58.34	Allones - 60	4	233.36	KmMwhPCI
2021	12	01/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163818	Bois A - biomasse SSD	11	247	181	27,97%	17.98	12,95	3,48	62.64	Allones - 60	4	250.56	KmMwhPCI
2021	12	01/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163820	Bois A - biomasse SSD	11	248	145	43,46%	18.98	10,73	2,59	49.13	Allones - 60	4	196.52	KmMwhPCI
2021	12	02/12/2021	Bivert	DU BACQUE	264005	Bois A - biomasse SSD	11	213	164	24,26%	19.32	14,63	3,70	71.45	Allones - 60	4	285.8	KmMwhPCI
2021	12	02/12/2021	Bivert	DU BACQUE	264006	Bois A - biomasse SSD	11	190	179	6,15%	17.58	16,50	4,74	83.42	Allones - 60	4	333.68	KmMwhPCI
2021	12	02/12/2021	Bivert	DU BACQUE	264008	Bois A - biomasse SSD	11	233	182	22,97%	17.98	13,85	3,77	67.83	Allones - 60	4	271.32	KmMwhPCI
2021	12	03/12/2021	Bivert	DU BACQUE	264011	Bois A - biomasse SSD	11	214	166	23,65%	18.06	13,79	3,73	67.43	Allones - 60	4	269.72	KmMwhPCI
2021	12	03/12/2021	Bivert	DU BACQUE	264013	Bois A - biomasse SSD	11	240	195	19,65%	18.24	14,66	3,96	72.31	Ermenonville-60	85	6146.35	KmMwhPCI
2021	12	06/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163830	Bois A - biomasse SSD	11	239	193	20,18%	17.42	13,91	3,93	68.53	Allones - 60	4	274.12	KmMwhPCI
2021	12	06/12/2021	Bivert	DU BACQUE	256219	Batonnets-Mix	11	258	171	35,22%	19.62	12,71	3,06	60.13	St sauveur-60	58	3487.54	KmMwhPCI
2021	12	07/12/2021	Bivert	DU BACQUE	256529	Batonnets-Mix	11	220	136	40,19%	21	12,56	2,78	58.33	St sauveur-60	58	3383.14	KmMwhPCI
2021	12	08/12/2021	Bivert	DU BACQUE	141097	Bois A - biomasse SSD	11	267	182	33,20%	20.26	13,53	3,18	64.45	Allones - 60	4	257.8	KmMwhPCI
2021	12	08/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163582	Bois A - biomasse SSD	11	278	179	37,08%	19.48	12,26	2,96	57.61	Allones - 60	4	230.44	KmMwhPCI
2021	12	08/12/2021	Bivert	DU BACQUE	739594	Bois A - biomasse SSD	11	232	165	30,32%	18.7	13,03	3,35	62.61	Allones - 60	4	250.44	KmMwhPCI
2021	12	08/12/2021	Bivert	DU BACQUE	256479	Bois A - biomasse SSD	11	224	165	27,70%	21.16	15,30	3,50	74.05	Ermenonville-60	85	6294.25	KmMwhPCI
2021	12	09/12/2021	Bivert	DU BACQUE	168209	Batonnets-Mix	11	228	159	31,80%	19.74	13,46	3,26	64.4	St sauveur-60	58	3735.2	KmMwhPCI

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	12	09/12/2021	Bivert	DU BACQUE	168210	Batonnets-Mix	11	223	164	27,83%	19.88	14,35	3,49	69.42	St sauveur-60	58	4026.36	KmMwhPCI
2021	12	10/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163839	Batonnets-Mix	11	243	165	33,62%	20.34	13,50	3,16	64.22	St sauveur-60	58	3724.76	KmMwhPCI
2021	12	10/12/2021	Bivert	DU BACQUE	256485	Batonnets-Mix	11	230	146	38,36%	22.04	13,59	2,88	63.55	St sauveur-60	58	3685.9	KmMwhPCI
2021	12	13/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163594	Batonnets-Mix	11	230	166	29,22%	19.64	13,90	3,41	67	St sauveur-60	58	3886	KmMwhPCI
2021	12	13/12/2021	Bivert	DU BACQUE	745012	Bois A - biomasse SSD	11	273	173	38,17%	19.9	12,30	2,89	57.6	Allones - 60	4	230.4	KmMwhPCI
2021	12	14/12/2021	Bivert	DU BACQUE	745014	Bois A - biomasse SSD	11	203	152	26,56%	18.18	13,35	3,57	64.81	Allones - 60	4	259.24	KmMwhPCI
2021	12	14/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163846	Batonnets-Mix	11	214	133	39,90%	21.92	13,17	2,79	61.25	St sauveur-60	58	3552.5	KmMwhPCI
2021	12	15/12/2021	Bivert	DU BACQUE	256493	Batonnets-Mix	11	219	136	39,90%	25.06	15,06	2,79	70.02	St sauveur-60	58	4061.16	KmMwhPCI
2021	12	16/12/2021	Bivert	DU BACQUE	745021	Bois A - biomasse SSD	11	241	184	24,78%	18.92	14,23	3,67	69.4	Allones - 60	4	277.6	KmMwhPCI
2021	12	17/12/2021	Bivert	DU BACQUE	168223	Mélange-MIX	11	256	160	39,18%	22.42	13,64	2,84	63.58	Villeneuve les sablons - 60	25	1589.5	KmMwhPCI
2021	12	17/12/2021	bivert	DU BACQUE	264038	Mélange-MIX	11	185	127	33,33%	22.18	14,79	3,17	70.39	Villeneuve les sablons - 60	25	1759.75	KmMwhPCI
2021	12	20/12/2021	Bivert	DU BACQUE	142780	Bois A - biomasse SSD	11	244	173	30,47%	23	15,99	3,34	76.8	Allones - 60	4	307.2	KmMwhPCI
2021	12	20/12/2021	Bivert	DU BACQUE	168226	Batonnets-Mix	11	210	161	24,62%	21.86	16,48	3,68	80.38	St sauveur-60	58	4662.04	KmMwhPCI
2021	12	21/12/2021	Bivert	DU BACQUE	460520	Bois A - biomasse SSD	11	229	140	40,83%	20.98	12,41	2,74	57.5	Ermenonville-60	85	4887.5	KmMwhPCI
2021	12	22/12/2021	Bivert	DU BACQUE	460971	Batonnets-Mix	11	277	188	33,46%	20.68	13,76	3,17	65.48	St sauveur-60	58	3797.84	KmMwhPCI
2021	12	24/12/2021	Bivert	DU BACQUE	460527	Mélange-MIX	11	231	149	37,27%	18.82	11,81	2,95	55.45	Villeneuve les sablons - 60	25	1386.25	KmMwhPCI
2021	12	24/12/2021	Bivert	DU BACQUE	460528	Mélange-MIX	11	240	157	36,24%	19.06	12,15	3,01	57.29	Villeneuve les sablons - 60	25	1432.25	KmMwhPCI
2021	12	24/12/2021	Bivert	DU BACQUE	142793	Bois A - biomasse SSD	11	207	135	36,73%	22.52	14,25	2,98	67.05	Allones - 60	4	268.2	KmMwhPCI
2021	12	28/12/2021	Bivert	DU BACQUE	747106	Bois A - biomasse SSD	11	254	178	31,28%	19.5	13,40	3,29	64.21	Allones - 60	4	256.84	KmMwhPCI
2021	12	29/12/2021	Bivert	DU BACQUE	747109	Bois A - biomasse SSD	11	241	180	26,52%	17.42	12,80	3,57	62.14	Allones - 60	4	248.56	KmMwhPCI
2021	12	29/12/2021	Bivert	DU BACQUE	606752	Bois A - biomasse SSD	11	259	192	27,02%	18.16	13,25	3,54	64.27	Allones - 60	4	257.08	KmMwhPCI
2021	12	30/12/2021	Bivert	DU BACQUE	747113	Bois A - biomasse SSD	11	323	222	32,37%	19.9	13,46	3,23	64.26	Allones - 60	4	257.04	KmMwhPCI
2021	12	30/12/2021	Bivert	DU BACQUE	142806	Plaquettes Forestières	11	405	235	43,15%	24,70	14,04	2,61	64.39	Coudray st germer - 60	15	965.85	KmMwhPCI

12 221

588471.51 KmMwhPCI

SYNTHÈSE DES LIVRAISONS

Fournisseur	MwhPCI Livrés	Produit distance x MWhPCI	Distance Moyenne en Km
ONFE	14 651	1 210 999	83
SW	6 979	547 376	78
Bivert	12 221	588 472	48
Total	33 851	1 949 938	58

ANNEXE 12 - ANALYSE DES CENDRES

CVO BURY
 VALLEE GAUTHIER
 60250 BURY
 Tél : 0344263161
 Fax :

Bilan des quantités de produits réceptionnés

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Libellé type de produit : cendres de biomasse

N° réception	Date entrée	Libellé producteur	Poids entrée (t)	Poids sortie (t)	Poids Net (t)
Libellé produit : CENDRES CHAUFFERIE BEAUVAIS					
B/21/00207	14/01/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	23,10	14,64	8,46
B/21/00349	25/01/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	21,28	15,14	6,14
B/21/00420	29/01/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	22,06	14,98	7,08
B/21/00785	26/02/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	22,00	14,40	7,60
B/21/01152	22/03/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	26,80	12,66	14,14
B/21/01253	26/03/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	21,78	14,30	7,48
B/21/01646	20/04/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	22,16	14,52	7,64
B/21/01760	27/04/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	20,36	13,60	6,76
B/21/01917	10/05/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	21,34	15,04	6,30
B/21/02653	29/06/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	23,04	14,34	8,70
R/21/004373	11/10/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	21,82	14,76	7,06
R/21/004972	12/11/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	23,66	14,46	9,20
R/21/005245	26/11/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	22,16	14,60	7,56
R/21/005414	08/12/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	24,22	14,58	9,64
R/21/005655	24/12/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	24,28	14,36	9,92
SOUS TOTAL					123,68
TOTAL					123,68

CVO BURY

VALLEE GAUTHIER

60250 BURY

Tél : 0344263161

Fax :

Bilan des quantités de produits réceptionnés

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS
z
00000 z

ORGANISME :

SUEZ ORGANIQUE SOVALD
USINE DE BURY
VAL GAUTHIER
60250 BURY

Code organisme : 3009094

Référence échantillon			Dates repères	
N° échantillon :	93336667	Référence :	CEN/BCSJ/21/01/E01	
N° LIMS :	PORL21003474	Commune :		
		Station :		
		Date de prélèvement :	17/01/2021	
		Date de réception :	09/02/2021	
		Date de sortie :	22/02/2021 (v.1)	

Bon de commande :

Échantillon prélevé par le technicien

Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/1998 (boues urbaines)

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
pH eau			12,3		NF EN 15933
Humidité	%		12,5		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		87,5	874,6	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O) (v)	%	1,0	0,9	9,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale (v)	%	99,0	86,6	865,9	AUREA 17-AME-IT-003

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bilan Carbone / Azote					
Azote total Kjeldahl (NTK) (v)	g / kg	0,046	0,040	0,040	NF EN 13342
Azote nitreux (N-NO ₂)	g / kg	---	---	---	
Azote nitrique (N-NO ₃)	g / kg	---	---	---	
Azote ammoniacal (N-NH ₄ ⁺)	g / kg	< 0,138	< 0,121	< 0,121	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	0,05	0,04	0,04	Calcul
Azote total	g / kg	---	---	---	
Carbone Organique (C orga)(v)	%	0,5	0,5	4,6	Calcul
Rapport C/NtK (v)	Calcul	100,0			

Éléments minéraux majeurs	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Phosphore total (P ₂ O ₅)	g / kg	13,5	11,8	11,8	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Potassium total (K ₂ O)	g / kg	34,1	29,9	29,9	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Magnésium total (MgO)	g / kg	19,8	17,3	17,3	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Calcium total (CaO)	g / kg	187	164	164	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Sodium (Na ₂ O)	g / kg	4,2	3,7	3,7	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

Oligo-éléments	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bore (B)	mg / kg	176	154	154	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Cuivre (Cu)	mg / kg	286	251	251	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Fer (Fe)	mg / kg	19300	16900	16900	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Manganèse (Mn) (v)	mg / kg	9180	8030	8030	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Molybdène (Mo)	mg / kg	2,5	2,2	2,2	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Zinc (Zn)	mg / kg	406	355	355	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

AUTRES ÉLÉMENTS	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut
		Sec	Brut	
Soufre (SO ₃)	g / kg	---	---	---

Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS
z
00000 z

ORGANISME :

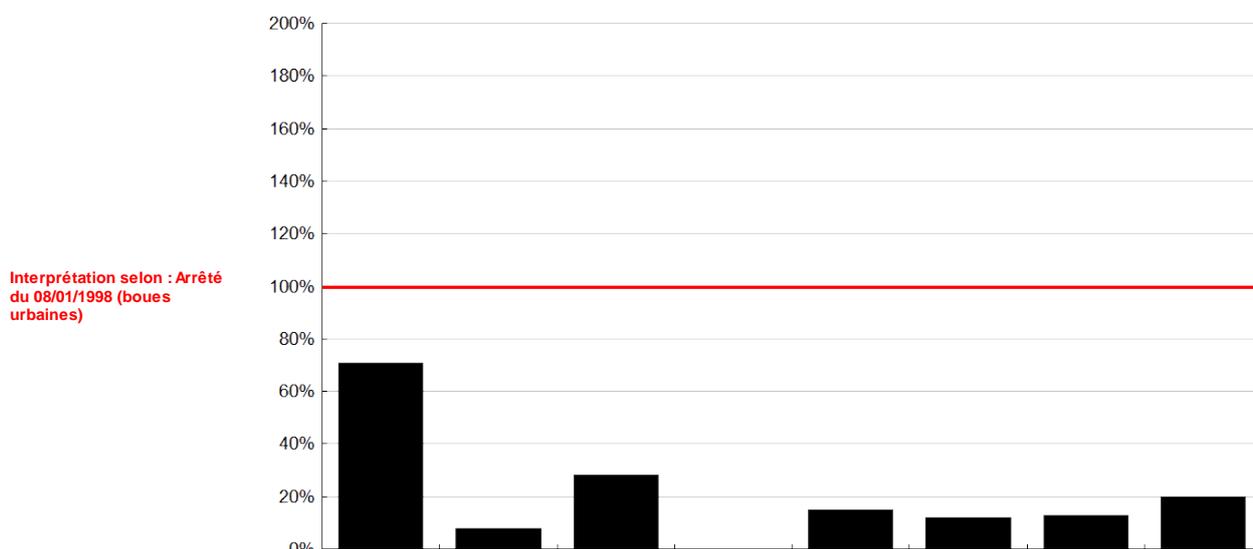
SUEZ ORGANIQUE SOVALD
USINE DE BURY
VAL GAUTHIER
60250 BURY

Référence échantillon			Dates repères	
N° échantillon :	93336667	Référence :	CEN/BCSJ/21/01/E01	
N° LIMS :	PORL21003474	Commune :		
		Station :		
		Date de prélèvement :	17/01/2021	
		Date de réception :	09/02/2021	
		Date de sortie :	22/02/2021 (v.1)	

Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Eléments Traces Métalliques
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/1998 (boues urbaines)



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	7,1	87,8	286	< 0,095	31,1	95,6	406	811
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	71%	8,8%	28,6%	< 1%	15,6%	12%	13,5%	20,3%
Flux en g / t de produit brut	6,2	76,8	251	< 0,083	27,2	83,6	355	710

■ conforme X non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	11,0	2,5	12,5	87,5
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	9,6	2,2		

Conformité

Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
**CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS
z
00000 z**

ORGANISME :
**SUEZ ORGANIQUE SOVALD
USINE DE BURY
VAL GAUTHIER
60250 BURY**

Référence échantillon			Dates repères	
N° échantillon :	93336667	Référence :	CEN/BCSJ/21/01/E01	
N° LIMS :	PORL21003474	Commune :		
		Station :		
			Date de prélèvement :	17/01/2021
			Date de réception :	09/02/2021
			Date de sortie :	22/02/2021 (v.1)

Bon de commande :
Type produit : Boue urbaine

Mesure des Composés Traces Organiques
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/1998 (boues urbaines)

PCB (Poly Chloro Biphényles)	HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	
	Cas général	Cas d'un épandage sur pâturage uniquement



Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
Conformité	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	< 0,056	< 0,039	< 0,039	< 0,039
Seuils en mg / kg MS	0.8	5	2.5	2
Résultat / Valeur seuil (en %)	< 7%	< 0,8%	< 1,6%	< 2%
Flux en mg / t de produit brut	---	---	---	---

Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
■	■	■
< 0,039	< 0,039	< 0,039
4	2.5	1.5
< 1%	< 1,6%	< 2,6%
---	---	---

■ conforme X non conforme

(1) Détail des 7 PCB								Total des 7 PCB	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Congénères (1)	28	52	101	118	138	153	180			
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,056	12,5	87,5

Conformité

N° Client : PRODUCTEUR : CENDRE CHAUFFERIE	Date prélèvement : 17/01/2021
Nom Client : CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS	Date de réception : 09/02/2021
Adresse : z 00000 z	Date de sortie : 22/02/2021 (v.1)
Organisme : SUEZ ORGANIQUE SOVALD	Date de début de l'essai : 09/02/2021
Identification de l'échantillon : CEN/BCSJ/21/01/E01	Délai de conservation de l'échantillon brut : 4 semaines
Type de produit : Boue urbaine	N° Echantillon : 93336667
Point de prélèvement :	

Échantillon prélevé par le technicien

	Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE				
Carbone organique (calcul) (v)	0,5	%	0,5	%
Φ Humidité MI LCA17-ECH-IT-011			12,5	%
Φ Matière minérale (v) AUREA 17-AME-IT-003	99,0	%	865,9	kg / t
Φ Matière Organique (v) AUREA 17-AME-IT-003	1,0	%	9,0	kg / t
Φ Matière Sèche MLCA17-ECH-IT-011			87,5	%
Φ pH NF EN 15933			12,3	

ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE

Azote ammoniacal (N-NH ₄) Méthode interne	< 0,138	g/kg	< 0,121	kg / t
Φ Azote Kjeldhal (v) NF EN 13342	0,046	g/kg	0,040	kg / t
Azote nitrique (N-NO ₃)	- - -	g/kg	- - -	kg / t
Azote nitreux (N-NO ₂)	- - -	g/kg	- - -	kg / t
Φ CaO NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	187	g/kg	164	kg / t
Rapport C/N (calcul) (v)	100,0			
Φ K ₂ O NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	34,1	g/kg	29,9	kg / t
Φ MgO NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	19,8	g/kg	17,3	kg / t
Na ₂ O NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	4,2	g/kg	3,7	kg / t
Φ P ₂ O ₅ NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	13,5	g/kg	11,8	kg / t
SO ₃	- - -	g/kg	- - -	kg / t

OLIGO-ÉLÉMENTS

Bore NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	176	mg/kg	154	g/t
Φ Cobalt NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	11,0	mg/kg	9,6	g/t
Φ Cuivre NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	286	mg/kg	251	g/t
Φ Fer NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	19300	mg/kg	16900	g/t
Φ Manganèse (v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	9180	mg/kg	8030	g/t
Φ Molybdène NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	2,5	mg/kg	2,2	g/t
Φ Zinc NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	406	mg/kg	355	g/t

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Aluminium	- - -	mg/kg	- - -	g/t
Arsenic	- - -	mg/kg	- - -	g/t
Φ Cadmium NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	7,1	mg/kg	6,2	g/t
Φ Chrome NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	87,8	mg/kg	76,8	g/t
Φ Cuivre NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	286	mg/kg	251	g/t
Φ Mercure NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 16712	< 0,095	mg/kg	< 0,083	g/t
Φ Nickel NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	31,1	mg/kg	27,2	g/t
Φ Plomb NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	95,6	mg/kg	83,6	g/t
Sélénium	- - -	mg/kg	- - -	g/t
Φ Zinc NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985	406	mg/kg	355	g/t
Cr + Cu + Ni + Zn calcul	811	mg/kg	710	g/t

TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES

PolyChloro Biphényles (PCB)

Φ Congénères 28 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Φ Congénères 52 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Φ Congénères 101 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Φ Congénères 118 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Φ Congénères 138 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Φ Congénères 153 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Φ Congénères 180 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Somme des 7 PCB calcul	< 0,056	mg/kg	< 49,0	mg/t

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)

Φ Fluoranthène MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,039	mg/kg	< 34,1	mg/t
Φ Benzo (B) Fluoranthène MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,039	mg/kg	< 34,1	mg/t
Φ Benzo (A)Pyrène MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,039	mg/kg	< 34,1	mg/t

Commentaires :

Ce rapport est la version originale.

Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne.

Fait à La Rochelle, le 22/02/2021



Magalie SAFFRE
Responsable technique chimie

La portée d'accréditation concerne la(es) 1 page(s) du rapport d'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole Φ. Les incertitudes de mesure sont disponibles sur le site internet du laboratoire (www.aurea.eu), rubrique «égalité». Ce rapport d'analyses ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont précédées du signe «pe» et sont couvertes par l'accréditation du prestataire. Celles confiées à un prestataire externe non accrédité sont précédées du signe 'pe'.

1/1

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS
z
00000 z

ORGANISME :

SUEZ ORGANIQUE SOVALD
USINE DE BURY
VAL GAUTHIER
60250 BURY

Code organisme : 3009094

Référence échantillon			Dates repères	
N° échantillon :	93336709	Référence :	CEN/BCSJ/21/04/E01	
N° LIMS :	PORL21009756	Commune :		
		Station :		
			Date de prélèvement :	29/03/2021
			Date de réception :	08/04/2021
			Date de sortie :	28/04/2021 (v.1)

Bon de commande :

Échantillon prélevé par le technicien

Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
pH eau			11,9		NF EN 15933
Humidité	%		9,2		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		90,8	907,5	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O) (M)	%	1,2	1,1	11,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale (M)	%	98,8	89,7	897,4	AUREA 17-AME-IT-003

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bilan Carbone / Azote					
Azote total Kjeldahl (NTK) (M)	g / kg	0,011	0,010	0,010	NF EN 13342
Azote nitreux (N-NO ₂)	g / kg				
Azote nitrique (N-NO ₃)	g / kg				
Azote ammoniacal (N-NH ₄ ⁺)	g / kg	< 0,155	< 0,140	< 0,140	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	0,01	0,01	0,01	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga) (M)	%	0,6	0,6	5,3	Calcul
Rapport C/NtK (M)	Calcul	600,0			

Éléments minéraux majeurs	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Phosphore total (P ₂ O ₅)	g / kg	26,3	23,8	23,8	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Potassium total (K ₂ O)	g / kg	76,7	69,7	69,7	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Magnésium total (MgO)	g / kg	42,5	38,6	38,6	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Calcium total (CaO)	g / kg	322	292	292	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Sodium (Na ₂ O)	g / kg	4,1	3,8	3,8	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

Oligo-éléments	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bore (B)	mg / kg	165	149	149	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Cuivre (Cu)	mg / kg	101	91,4	91,4	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Fer (Fe)	mg / kg	15000	13600	13600	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Manganèse (Mn) (M)	mg / kg	14700	13400	13400	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Molybdène (Mo)	mg / kg	2,1	1,9	1,9	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Zinc (Zn)	mg / kg	161	146	146	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

AUTRES ÉLÉMENTS	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut	
		Sec	Brut		
Soufre (SO ₃)	g / kg				

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS
z
00000 z

ORGANISME :

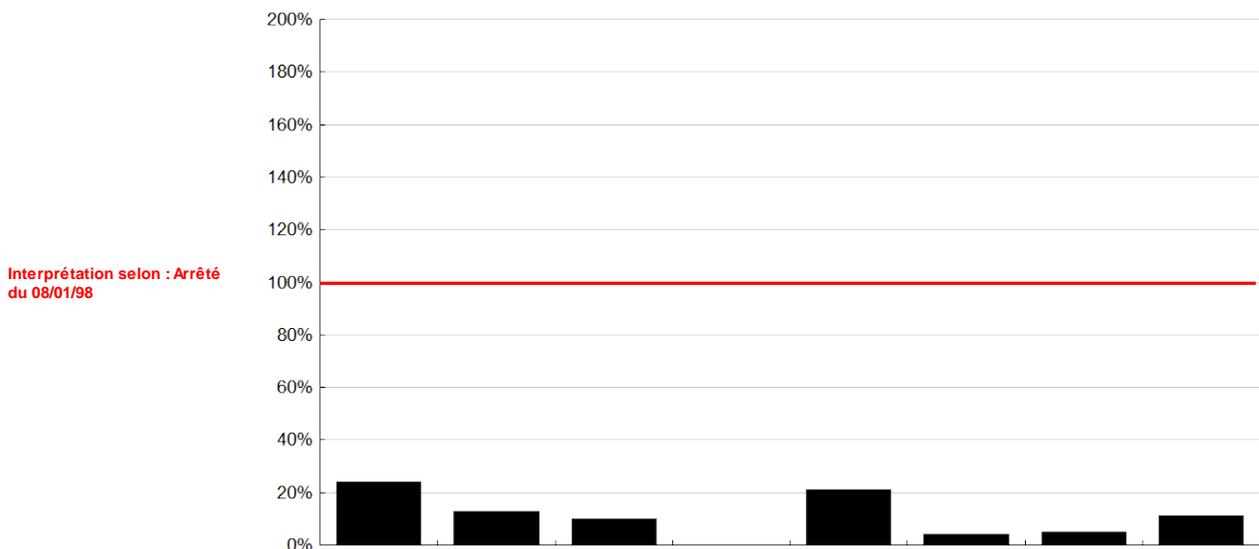
SUEZ ORGANIQUE SOVALD
USINE DE BURY
VAL GAUTHIER
60250 BURY

Référence échantillon			Dates repères	
N° échantillon :	93336709	Référence :	CEN/BCSJ/21/04/E01	
N° LIMS :	PORL21009756	Commune :		
		Station :		
		Date de prélèvement :	29/03/2021	
		Date de réception :	08/04/2021	
		Date de sortie :	28/04/2021 (v.1)	

Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Éléments Traces Métalliques
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	2,4	137	101	< 0,085	43,5	36,7	161	443
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	24	13,7	10,1	< 0,9	21,8	4,6	5,4	11,1
Flux en g / t de produit brut	2,2	124	91,4	< 0,078	39,5	33,3	146	402

■ conforme X non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	12,0	2,1	9,2	90,8
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	10,9	1,9		

Conformité

Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS
z
00000 z

ORGANISME :

SUEZ ORGANIQUE SOVALD
USINE DE BURY
VAL GAUTHIER
60250 BURY

Référence échantillon			Dates repères		
N° échantillon :	93336709	Référence :	CEN/BCSJ/21/04/E01	Date de prélèvement :	29/03/2021
N° LIMS :	PORL21009756	Commune :		Date de réception :	08/04/2021
		Station :		Date de sortie :	28/04/2021 (v.1)

Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Mesure des Composés Traces Organiques
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PCB (Poly Chloro Biphényles)	HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	
	Cas général	Cas d'un épandage sur pâturage uniquement



Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)			HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)		
		Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
Conformité	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	< 0,070	0,083	0,094	0,084	0,083	0,094	0,084
Seuils en mg / kg MS	0,8	5	2,5	2	4	2,5	1,5
Résultat / Valeur seuil (en %)	< 8,8%	1,7%	3,8%	4,2%	2,1%	3,8%	5,6%
Flux en mg / t de produit brut	< 63,6	75,400	85,400	76,300	75,400	85,400	76,300

■ conforme X non conforme

(1) Détail des 7 PCB								Total des 7 PCB	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Congénères (1)	28	52	101	118	138	153	180			
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,070	9,2	90,8

Conformité

Ce rapport est la version originale.

N° Client : PRODUCTEUR : CENDRE CHAUFFERIE (i)	Date prélèvement : 29/03/2021 (i)
Nom Client : CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS (i)	Date de réception : 08/04/2021
Adresse : z 00000 z (i)	Date de sortie : 28/04/2021 (v.1)
Organisme : SUEZ ORGANIQUE SOVALD (i)	Date de début de l'essai : 08/04/2021
Identification de l'échantillon : CEN/BCSJ/21/04/E01 (i)	Délai de conservation de l'échantillon brut : 4 semaines
Type de produit : Boue urbaine (i)	N° Echantillon : 93336709
Point de prélèvement :	

Échantillon prélevé par le technicien

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
Carbone organique (calcul) (v)	0,6	%	0,5	%
# Humidité MI LCA17-ECH-IT-011			9,2	%
# Matière minérale (v) AUREA 17-AME-IT-003	98,8	%	897,4	kg / t
# Matière Organique (v) AUREA 17-AME-IT-003	1,2	%	11,0	kg / t
# Matière Sèche MI LCA17-ECH-IT-011			90,8	%
# pH NF EN 15933			11,9	

ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE

Azote ammoniacal (N-NH ₄) Méthode interne	< 0,155	g/kg	< 0,140	kg / t
# Azote Kjeldhal (v) NF EN 13342	0,011	g/kg	0,010	kg / t
Azote nitrique (N-NO ₃)		g/kg		kg / t
Azote nitreux (N-NO ₂)		g/kg		kg / t
# CaO NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	322	g/kg	292	kg / t
Rapport C/N (calcul) (v)	600,0			
# K ₂ O NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	76,7	g/kg	69,7	kg / t
# MgO NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	42,5	g/kg	38,6	kg / t
Na ₂ O NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,1	g/kg	3,8	kg / t
# P ₂ O ₅ NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	26,3	g/kg	23,8	kg / t
SO ₃		g/kg		kg / t

OLIGO-ÉLÉMENTS

Bore NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	165	mg/kg	149	g/t
# Cobalt NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	12,0	mg/kg	10,9	g/t
# Cuivre NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	101	mg/kg	91,4	g/t
# Fer NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	15000	mg/kg	13600	g/t
# Manganèse (v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	14700	mg/kg	13400	g/t
Molybdène NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	2,1	mg/kg	1,9	g/t
# Zinc NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	161	mg/kg	146	g/t

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Aluminium	- - -	mg/kg	- - -	g/t
Arsenic		mg/kg		g/t
# Cadmium NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	2,4	mg/kg	2,2	g/t
# Chrome NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	137	mg/kg	124	g/t
# Cuivre NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	101	mg/kg	91,4	g/t
# Mercure NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 16772	< 0,085	mg/kg	< 0,078	g/t
# Nickel NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	43,5	mg/kg	39,5	g/t
# Plomb NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	36,7	mg/kg	33,3	g/t
Sélénium		mg/kg		g/t
# Zinc NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	161	mg/kg	146	g/t
Cr + Cu + Ni + Zn calcul	443	mg/kg	402	g/t

TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES

PolyChloro Biphényles (PCB)				
³⁵⁹ Congénères 28 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Congénères 52 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Congénères 101 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Congénères 118 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Congénères 138 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Congénères 153 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Congénères 180 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Somme des 7 PCB calcul	< 0,070	mg/kg	- - -	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)				
³⁵⁹ Fluoranthène Méthode interne M-ST282	0,083	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Benzo (B) Fluoranthène Méthode interne M-ST282	0,094	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Benzo (A)Pyrène Méthode interne M-ST282	0,084	mg/kg	- - -	mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale. Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne. (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
(359) : Analyse réalisée par CARSO à VENISSEUX

Fait à La Rochelle, le 28/04/2021

Magalie SAFFRE
 Responsable technique chimie

La portée d'accréditation concerne la/es 1 page(s) du rapport d'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole #. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur le site internet du laboratoire «www.aurea.eu», rubrique «qualité». L'accréditation Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont précédées du signe «pe» et sont couvertes par l'accréditation du prestataire, et celles confiées à un prestataire externe non accrédité, du signe «e». Les rapports originaux sont disponibles sur simple demande. Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

AUREA - ZI Chef de baie - 1, rue Samuel Champlain 17074 La Rochelle cedex 9 Tél. 01.44.31.40.40 - contact@aurea.eu - www.aurea.eu - BOUES-COFRAC-V1-MLG-01-03-2021

1/1

ANNEXE 13 - BILAN CARBONE

Recapitulatif sur le contenu en CO2 et le taux d'ENR&R

Types d'énergies entrantes	Entrants-utilisés (MWh PCI)	Chaleur produite (MWh)	CO2 (tonnes)
Bois-énergie	33 976	31 396	0.0
Fioul domestique	133	118	35.9
Gaz naturel	4 668	4 465	957
Total de chaleur produite :		35 980	992.8
Total de chaleur livrée :		29 593	
Contenu en CO2 du réseau :		33.55	g/kWh
Taux ENR&R du réseau :		87.6%	de l'énergie produite
Total de CO2 évité par le recours au réseau :		8 037 t CO2	

ANNEXE 14 - BILAN CATÉGORIE BOIS

	Poids		Energie	
	En Tonne	En %	En MWH	En %
Déchet industriel (Batonnets)	2198	20.0%	7183	21.3%
Classe A (Broyat de palettes)	1538	14.0%	5187	15.4%
Plaquette Forestière	7241	66.0%	21315	63.3%
Total	10977		33685	

ANNEXE 15 - POLICES D'ABONNEMENTS SIGNÉES PENDANT L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de police d'abonnement signée pendant la période concernée.

Exercice 2021



COMPTE-RENDU FINANCIER

BCSJ
Rue des Métiers - 60000 BEAUVAIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021	3
MÉTHODES COMPTABLES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL	7
<i>Règles comptables</i>	<i>7</i>
<i>Immobilisations et financement</i>	<i>7</i>
<i>Stocks</i>	<i>8</i>
<i>Impôt sur les sociétés</i>	<i>8</i>
<i>Calcul des charges directes et indirectes de personnel</i>	<i>9</i>
<i>Gestion des chantiers de travaux et de la maintenance</i>	<i>9</i>
ANALYSE DU RÉSULTAT – SITUATION FINANCIÈRE	10
<i>Marge R1.....</i>	<i>10</i>
<i>Marge R2.....</i>	<i>10</i>
<i>Droits de raccordement</i>	<i>11</i>
<i>Résultats d'exploitation, financier et courant</i>	<i>11</i>
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>11</i>
<i>Immobilisations de l'exercice.....</i>	<i>12</i>
<i>Situation financière</i>	<i>12</i>
COMMENTAIRES SUR LA SITUATION COMPARÉE AVEC LE CEP RÉACTUALISÉ	13
ÉVOLUTION PRÉVISIBLE – BUDGET ANNÉE 2022	14
<i>Réalisé 2021 - Budget 2022.....</i>	<i>15</i>
<i>Bilan des URF.....</i>	<i>18</i>
ÉTAT DU COMPTE DE GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT.....	19
<i>Dépenses gros entretien renouvellement.....</i>	<i>19</i>
<i>Solde compte gros entretien renouvellement</i>	<i>21</i>
ANNEXES	22
<i>Annexe 1 - État des ventes de chaleur et facturations.....</i>	<i>23</i>
<i>Annexe 2 - Heures de maintenance - Conduite</i>	<i>26</i>
<i>Annexe 3 - Gestion des chantiers de travaux et de la maintenance</i>	<i>27</i>
<i>Annexe 4 - Compte d'exploitation prévisionnel.....</i>	<i>34</i>
<i>Annexe 5 - Historique des prix</i>	<i>36</i>
<i>Annexe 6 - Suivi mensuel du tarif</i>	<i>41</i>
<i>Annexe 7 - Inventaire des biens et tableaux d'amortissement</i>	<i>53</i>
<i>Annexe 8 - Assurances</i>	<i>88</i>

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BOIS CHALEUR SAINT JEAN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0203 rue Demidoff 76600 LE HAVRE		Durée de l'exercice précédent* 6					
Numéro SIRET* 5 1 4 0 1 5 9 1 6 0 0 0 1 8		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31/12/2021					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	23 911	AC	23 911	0
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 507	AG	4 507	0
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	60 000	AK	56 266	3 734
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN	18 169	AO		18 169
		Constructions	AP	2 130 211	AQ		2 130 211
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 313 907	AS	679 200	8 634 707
		Autres immobilisations corporelles	AT	5 823	AU	5 823	0
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	5 400	BI		5 400	
	TOTAL (II)	BJ	11 561 928	BK	769 708	10 792 220	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	111 818	BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	413 729	BY		413 729
		Autres créances (3)	BZ	95 187	CA		95 187
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
	Disponibilités	CF	68 722	CG		68 722	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	811	CI		811	
	TOTAL (III)	CJ	690 268	CK		690 268	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	12 252 196	1A	769 708	11 482 488		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BOIS CHALEUR SAINT JEAN		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500 000.....)	DA 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG
	Report à nouveau	DH -292 270
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 26 993
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 234 723
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM 7 424 889
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO 7 424 889
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 3 305 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 380 267
	Dettes fiscales et sociales	DY 33 497
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 0
	Autres dettes	EA 43 171
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 60 941
	TOTAL (IV)	EC 3 822 876
	(V)	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 11 482 488
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 537 876	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : BOIS CHALEUR SAINT JEAN						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	2 156 488	FH		FI	2 156 488	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 156 488	FK		FL	2 156 488	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 156 490
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-488	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 570 809	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	44 251	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	410 275
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	24 014	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 048 860	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	107 629	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	707	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	707	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-707	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	106 922	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegrid Group

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise BOIS CHALEUR SAINT JEAN		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	37 005	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	42 925	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	79 930	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-79 930	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 156 490	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 129 497	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	26 993	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	707	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PENALITES ET AMENDES	5			
SUBVENTION D'EQUILIBRE	37 000			
VALEUR NETTE COMPTABLE ELEMENTS D'ACTIF CEDES	42 925			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MÉTHODES COMPTABLES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL

RÈGLES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française, et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

La clôture des comptes de la société BCSJ au 31/12/2021, dans les règles comptables du groupe CRAM, nous amène à produire cette clôture des comptes avec un mois de décembre budgétaire pour les quantités. Les régularisations des provisions de décembre sont faites sur janvier N+1.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS ET FINANCEMENT

IMMOBILISATIONS

La construction des ouvrages s'est achevée en septembre 2010, permettant ainsi le démarrage de l'exploitation au 1er octobre 2010. Toutefois, certaines sous-stations n'ont été raccordées qu'après, en raison de l'avancement des programmes d'investissements urbains et immobiliers.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (prix d'achat, frais accessoires et intérêts intercalaires valorisés au TEC 10 pendant la phase de construction).

L'ensemble de la chaufferie a fait l'objet d'une décomposition en composants de 1ère catégorie, afin de faire la distinction entre :

- d'une part, les biens renouvelables sur la durée du contrat de concession et pouvant faire l'objet d'un amortissement technique fiscalement déductible ;
- d'autre part, les biens non renouvelables sur la durée du contrat de concession, ne faisant l'objet d'aucun amortissement technique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue des matériels :

Frais d'établissement	5 ans
Licence GTC	4 ans
Constructions	Bien non renouvelable
Réseau	Bien non renouvelable
Matériels en chaufferie	5 à 24 ans
Matériels en sous-stations	Compteurs de chaleur : 20 ans
	Échangeurs : 20 ans
	Autres biens non renouvelables
Matériels de télésurveillance	3 ans ou non renouvelables
Mobilier	10 ans
Outillage	5 ans

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les ouvrages ont été financés à hauteur de 35,95% par des subventions pour un investissement initial s'élevant jusqu'à 11 368 k€. Elles sont réparties entre l'ADEME, la région Picardie et le FEDER.

Ces subventions ont été entièrement versées à la clôture de l'exercice comptable, et ont été imputées en compte du concessionnaire. Elles sont affectées à chaque bien décomposé au prorata du poids de ce bien dans l'investissement global.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DU BFR PAR APPORT EN COMPTE COURANT

La construction des ouvrages s'est étalée sur un peu plus d'une année. Afin de subvenir au besoin en fonds de roulement d'investissement pendant la phase de construction, CRAM SAS, société mère de BCSJ, a procédé à des apports en compte courant. Ces apports ont pour objet, d'une part, le financement du solde d'investissements net de subventions perçues, d'autre part, le financement des besoins de trésorerie. Ces apports en compte courant ont fait l'objet d'une rémunération sur toute la saison sur la base du TEC 10 moyen mensuel prévu contractuellement.

AMORTISSEMENTS DE CADUCITÉ

L'ensemble des investissements financés conjointement par apport en compte courant du concessionnaire et par subventions d'équipement fait l'objet d'un amortissement de caducité sur la durée du contrat de concession, soit 24 années.

Cet amortissement porte sur le montant des investissements financés par le concessionnaire, soit le montant global des investissements, déduction faite des subventions reçues ou à recevoir. Il permet au concessionnaire de récupérer son investissement sur la durée du contrat pour des biens qui reviendront au concédant en fin de contrat de concession (biens de retour).

L'amortissement de caducité est déduit du résultat comptable et fiscal et comptabilisé par le crédit du compte du concessionnaire. En fin de concession, le compte du concessionnaire correspondra à la valeur brute des investissements réalisés.

AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

Les biens renouvelables sont amortis en technique si la date de leur fin de vie est antérieure à la date d'échéance de la DSP.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Depuis le 1er janvier 2019, la société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la mère est EDF SA (régime prévu aux articles 223.A et suivants du CGI).

Adresse de la société tête de Groupe : EDF SA - 22 avenue de Wagram - 75008 PARIS

CALCUL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES DE PERSONNEL

CHARGES DIRECTES

Les heures de maintenance conduite du personnel d'exploitation, dont le détail figure en annexe 2, ont été facturées au coût horaire de 50 € pendant toute la durée de l'exercice comptable clos au 31/12/2021, soit au coût standard en vigueur au Centre Exploitation Ile de France-Picardie Oise - Aisne.

CHARGES INDIRECTES

Les frais de gestion (gestion opérationnelle, fonctions supports et direction) sont actualisés au 1er janvier de chaque année sur la base du R2 du mois de janvier.

GESTION DES CHANTIERS DE TRAVAUX ET DE LA MAINTENANCE

Suite aux principes retenus à la réunion du 8 avril 2014 réunissant la ville, l'AMO et BCSJ/CRAM, nous avons poursuivre sur l'exercice clos au 31/12/2021, la comptabilisation suivante :

- 1/** Les opérations courantes de maintenance réalisées par le personnel d'exploitation sont pointées en charges directes d'heures comme indiqué ci-dessus. Les achats directs sont comptabilisés sur factures fournisseurs.
- 2/** Les chantiers de maintenance et de travaux CRAM avec intervention hors personnel d'exploitation sont facturés à BCSJ avec un coefficient de 1.3 sur débours (fournitures et main d'œuvre).
- 3/** Les chantiers de travaux et de maintenance sous traités sont comptabilisés sur facture du sous-traitant. CRAM facture globalement 0.15 du volume des factures travaux et de maintenance en sous-traitance.

La liste des charges afférentes avec leur traitement figure en annexe 3.

ANALYSE DU RÉSULTAT – SITUATION FINANCIÈRE

Le chiffre d'affaires R1 et R2 de la saison au 31/12/2021 s'élève à 2 156 488.11 € dont 4 779.69 € de droits de raccordement contre 2 006 185 € en 2020. Le prix moyen du MWh R1 + R2 hors droits de raccordement ressort à 74.84 € pour 28 751 MWh contre 77.87 € sur l'exercice précédent pour 25 700 MWh. A noter, l'application de l'avenant n°3 depuis le 01/07/2015.

MARGE R1

VENTES R1

Le prix unitaire moyen du R1 ressort à 33.59. € HT/MWh sur l'exercice comptable clôturé au 31/12/2021, contre 32.53 € sur 2020.

Les ventes R1 se sont élevées à 966 012.03 € HT pour 28 751.54 MWh distribués en sous-stations.

CHARGES R1

Les besoins de chaleur ont été couverts à 87.50% par le bois, avec un fonctionnement au gaz l'été. Sur cette année, la mixité gaz s'est établie à 12.18%. Le recours au fioul a été très faible, nous notons une mixité fioul de 0.32%.

La marge brute R1 s'élève à -68.88 k€ sur la période contre 99.08 k€ en 2020.

MARGE R2

VENTES R2

Aucune nouvelle sous-station n'a été mise en service depuis le 1^{er} juillet 2016, le nombre total d'URF est stable à 26 068 au 31/12/2021.

Le prix unitaire moyen du R2 ressort à 45.48 € HT/URF (unité de répartition forfaitaire), contre 44.71 € HT/URF en 2020.

Les ventes R2 se sont élevées à 1 185 696.39 € HT pour 26 068 URF au 31/12/2021.

CHARGES R2

Heures de maintenance conduite

Le nombre d'heures de maintenance conduite s'élève à 2 788 heures du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 valorisé au taux standard du Centre d'Exploitation, soit 50 € à partir du 1^{er} janvier 2021. Le détail des heures figure en annexe 2. En 2020, les heures de maintenance conduite s'élevaient à 2 622 heures.

La charge de maintenance s'élève en conséquence à 139 k€ en 2021 contre 131 k€ en 2020.

Frais de maintenance réparation

En 2021 ils se sont élevés à 129 k€ contre 117 k€ en 2020. Le détail se retrouve en annexe 3.

La marge brute R2, avant frais généraux et amortissements, ressort à 820.60 k€.

Frais de gestion opérationnelle, des fonctions supports et de direction

Les frais de gestion opérationnelle, des fonctions supports et de direction s'élevaient à 104.14 k€. Ils sont actualisés chaque année au 1er janvier sur le prix R2.

Amortissements techniques et de caducité

Les amortissements techniques sur biens renouvelables, amortissements de caducité, et amortissement des frais d'établissement se sont élevés à 410.27 k€.

Les autres charges n'appellent pas de commentaire particulier.

DROITS DE RACCORDEMENT

Des droits de raccordement ont été perçus pour le centre pénitentiaire (83 740 €) et la Maison de la Solidarité et de la Famille (13 365 €). Ce produit est analysé comme un complément de R2, puisque les travaux de raccordement n'ont pas été pris en compte dans le calcul de la redevance R24 du contrat de DSP facturée aux abonnés. Les montants perçus sont étalés comptablement sur la durée restante du contrat de DSP et font ressortir un produit de 4.78 k€ sur l'exercice clos au 31/12/2021.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION, FINANCIER ET COURANT

Le résultat d'exploitation s'élève au 31/12/2021 à 107.63 k€.

Le résultat financier se solde quant à lui par une charge de 0.71 k€. Les apports en compte courant ont été rémunérés au TEC 10 moyen mensuel, conformément au contrat de concession. La moyenne du TEC 10 étant négative en 2021 les intérêts facturés ont été quasi nuls.

Le résultat courant avant résultat exceptionnel de l'exercice se solde par un profit de 107 k€.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel ressort à - 79.94 k€, il est constitué de la valeur nette sur sorties d'actifs (42.92 k€) et du remboursement d'une quote part de subvention à hauteur de 37 k€.

IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE

Les principales immobilisations de l'exercice s'élèvent à 165 k€ et concernent :

- Remplacement compteur sous-station : 25 k€
- Filtres à manche : 113 k€

SITUATION FINANCIÈRE

Les investissements de la société sont financés par apport en compte courant CRAM. Le solde du compte courant s'élève à 3 305 k€ au 31/12/2021 contre 3 400 k€ au 31/12/2020.

Les contrats de convention signés entre la société BCSJ et la société mère CRAM SAS, stipulent que la subvention est consentie sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune de BCSJ.

La société a bénéficié de subvention d'équilibre depuis l'exercice 2010/2011, comme le montre le tableau ci-dessous.

Année de versement	en k€
2010/2011	250
2011/2012	100
2012/2013	0
2013/2014	35
Total versé par CRAM	385
2014/2015	0
2015/2016	-50
2016/2017	-110
2017/2018	0
31/12/2018	0
31/12/2019	-66
31/12/2020	-122
31/12/2021	37
Montant de subvention restant à rembourser	0

La totalité est ainsi remboursée à fin 2021.

COMMENTAIRES SUR LA SITUATION COMPARÉE AVEC LE CEP RÉACTUALISÉ

Les comptes comparés sont fournis en annexe 4.

On constate un déficit de chiffre d'affaires de 330 k€, lié à la différence d'URF initiale et la situation actuelle. Cet écart d'URF souscrits entraîne à la fois une baisse du chiffre d'affaires R2 et une consommation moindre diminuant le chiffre d'affaires R1.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE – BUDGET ANNÉE 2022

Le résultat sur énergie 2022 devrait se solder par une perte de 53 k€.

Avec un chiffre d'affaires prévu à 2 130 k€ HT, le résultat courant avant l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2021 est ainsi attendu à 1 k€ HT.

RÉALISÉ 2021 - BUDGET 2022

	BCSJ						
	Budget 2019	Réel 2019	Budget 2020	Réel 2020	Budget 2021	Réel 2021	Budget 2022
Vente de contrats R1:	32 297	28 644	29 143	26 083	29 020	29 294	28 110
	33.07 €	33.46 €	33.76 €	32.16 €	31.83 €	33.70 €	33.21 €
Vente de contrats R2 (Nb URF)	26 068	26 068	26 068	26 068	26 068	26 068	26 068
URF - Unité de répartition forfaitaire	45.38 €	44.61 €	44.17 €	44.71 €	45.48 €	45.36 €	45.74 €
Consommation bois	37 484	32 463	29 955	28 148	33 287	34 269	32 640
	24.47 €	23.30 €	21.92 €	21.16 €	22.00 €	22.27 €	21.50 €
Production de chaleur bois	31 485	29 209	28 458	25 605	29 958	32 139	29 376
Rendement chaudière bois	84.0%	90.0%	95.0%	91.0%	90.0%	93.8%	90.0%
Conso gaz	5 763	6 196	8 389	6 271	6 900	5 009	6 528
	39.07 €	32.29 €	34.09 €	22.88 €	28.32 €	49.60 €	39.46 €
Production de chaleur gaz	4 720	5 365	6 795	5 779	5 899	4 474	5 581
Rendement chaudière gaz	91.0%	96.2%	90.0%	97.7%	95.0%	100.8%	95.0%
Conso fuel	107.0	32.4	125.8	20.1	40.9	14.5	39.8
	760.73 €	675.12 €	850.00 €	724.72 €	828.00 €	977.40 €	675.50 €
Production de chaleur fuel	929	284	1 090	452	362	119	353
Rendement chaudière fuel	88.1%	89.1%	88.0%	228.2%	90.0%	83.3%	90.0%
Rendement réseau	86.97%	82.17%	80.2%	81.9%	80.1%	81.4%	79.6%
Mixité bois	84.79%	83.79%	78.30%	80.43%	82.71%	87.50%	83.19%
Mixité gaz	12.71%	15.39%	18.70%	18.15%	16.29%	12.18%	15.81%
Mixité fuel	2.50%	0.81%	3.00%	1.42%	1.00%	0.32%	1.00%
CHIFFRES D'AFFAIRES	2 262.33	2 133.13	2 146.37	2 009.76	2 120.62	2 156.49	2 130.24
Contrats R1	1 068.13	958.43	983.78	836.03	923.74	966.01	933.57
Contrats R2	1 182.97	1 162.78	1 151.35	1 165.38	1 185.47	1 185.70	1 192.40
Droits de raccordement	4.10	4.78	4.10	4.78	4.27	4.78	4.27
Transfert de charges: indemn. Pertes d'exploit.	7.14	7.14	7.14	3.57	7.14	0.00	
Autres produits							
Charges d'exploitation R1:	1 223.94	978.27	1 049.53	736.95	961.54	1 034.89	986.23
Achats bois	917.40	756.34	656.62	595.56	732.32	782.28	701.75
Achats gaz	225.14	200.09	285.99	143.48	195.39	238.44	257.58
Achats fioul	81.40	21.84	106.92	-2.09	33.83	14.17	26.91
Traitement des cendres							
Marge brute R1	-155.82	-19.84	-65.75	99.08	-37.79	-68.88	-52.66
En % des ventes R1	-14.59%	-2.07%	-6.68%	11.85%	-4.09%	-7.13%	-5.64%
Charges d'exploitation R2:	343.15	388.98	358.94	360.48	368.35	369.88	386.16
Traitement des cendres	20.00	14.60	14.88	13.41	14.97	10.02	14.68
Achats électricité R2	77.00	76.20	79.04	83.33	75.00	82.21	75.00

	BCSJ						
	Budget 2019	Réel 2019	Budget 2020	Réel 2020	Budget 2021	Réel 2021	Budget 2022
Produits de traitements d'eau	1.80	1.30	1.80		1.50		1.50
Contrôles règlementaires				2.21	0.00	23.01	2.00
Maintenance + marge 15% s/maintenance hors CRAM	65.15	94.02	79.70	71.18	78.66	83.85	87.76
Location compteurs & outillages	4.00	3.17	3.70		3.00		3.00
Entretien compteurs	7.00	8.39	6.96	1.00	6.96	8.74	6.96
MO Conduite CRAM	134.40	155.17	140.00	131.10	153.40	139.41	153.40
Surveillance	3.00	2.63	3.00	4.81	3.00	3.57	3.00
Achats R2	25.00	23.71	25.00	45.99	25.00	13.58	32.00
Achats eau R2	5.00	8.55	4.00	6.20	6.00	5.49	6.00
Télésurveillance CRAM R2	0.80	1.24	0.86	1.25	0.86	0.00	0.86
Marge brute R2	843.91	778.58	796.51	809.68	821.39	820.60	810.51
En % des ventes R2	71.34%	66.96%	69.18%	69.48%	69.29%	69.21%	67.97%
Résultat Technique R1 / R2	688.09	758.74	730.76	908.75	783.60	751.72	757.85
Frais généraux	229.85	252.47	255.29	271.50	262.45	233.81	258.63
Frais d'actes & content. / Honoraires	0.50	9.73	0.50	0.58	0.50	3.13	0.50
Téléphone	2.70	2.34	2.75	2.43	2.75	1.83	2.75
Carburant chargeur bois	1.50	1.43	1.50	1.42	1.50	2.26	1.50
Locations chargeur bois		1.90	15.00	23.70	18.00	19.64	18.00
Entretien chargeur bois	2.00	0.00	2.00	0.30	2.00	0.12	2.00
Entretien bâtiments & espace verts	3.00	1.96	3.30	5.13	3.30	12.08	4.00
Assurances	21.50	20.55	21.50	21.62	21.00	22.40	22.00
CET / Taxe professionnelle	22.00	18.80	22.04	25.98	18.00	15.46	11.38
Redevance Ville	13.90	30.97	23.00	22.97	30.00	24.00	25.00
Foncier	53.75	54.82	53.60	57.27	55.00	28.75	58.50
Frais de centre / ingénierie	57.00	58.04	57.70	57.70	58.00	54.96	59.00
Frais assistance CRAM Normandie	18.00	17.72	18.10	18.10	18.10	16.78	19.00
Frais direction groupe CRAM Siège	34.00	34.21	34.30	34.30	34.30	32.40	35.00
Dotations aux amortissements	414.24	421.58	415.48	418.35	405.07	410.27	409.58
Amortissements techniques	100.21	104.22	97.25	100.13	86.84	92.70	92.00
Amortissements de caducité	314.03	317.36	318.23	318.23	318.23	317.58	317.58
Total charges d'exploitation:	2 211.19	2 041.30	2 079.24	1 787.29	1 997.40	2 048.85	2 040.61
Résultat d'exploitation:	51.14	91.83	67.13	222.47	123.22	107.64	89.63
EBITDA EDF	465.38	513.41	482.61	640.82	528.28	517.91	528.28
FRAIS FINANCIERS:	35.00	8.09	13.08	0.32	0.00	-0.71	0.57
Frais financiers compte courant	35.00	8.09	13.08	0.32	0.00	-0.71	0.57
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-61.27	-82.52	-55.00	-221.21	-56.07	-79.92	-88.02
Prix cession			15.00	15.00	0.00	0.00	
Reprise subvention							
Subvention d'équilibre société CRAM SAS		-66.00		-122.00		-37.00	-1.00
VNC des éléments actifs cédés	-61.27	-16.52	-70.00	-114.21	-56.07	-42.92	-87.02
Produits exceptionnels divers						-0.02	
Total Produits	2 262.33	2 133.13	2 146.37	2 024.76	2 120.62	2 156.49	2 130.24
Total Charges:	2 307.47	2 131.91	2 147.32	2 023.81	2 053.48	2 129.50	2 129.20
Résultat avant impôts	-45.14	1.22	-0.95	0.94	67.14	26.99	1.04

	BCSJ						
	Budget 2019	Réel 2019	Budget 2020	Réel 2020	Budget 2021	Réel 2021	Budget 2022
Impôts sur les sociétés	0.00		0.00		17.79		0.28
Résultat après impôts	-45.14	1.22	-0.95	0.94	49.35	26.99	0.76
Marge brute d'auto-financement	369.10	422.80	414.53	419.30	472.21	437.26	410.62
Intra-groupe	243.40	265.14	250.10	241.20	263.80	243.55	266.40
Valeur ajoutée	533.99	579.89	551.11	720.50	594.15	562.12	569.10
Budget d'investissements			0.00	0.00	0.00	165.27	135.00

BILAN DES URF

N° du Poste	Libellé	début de facturation	Données contractuelles		Facturation effective	
			URF prévus convention DSP	URF Police d'abonnement	URF 2020	URF 2021
1	Ecole primaire LEBESGUE (sous-station 1)	01/10/2010	392	191	191	191
1 bis	Ecole primaire PREVERT (sous-station 1 bis)	01/10/2010	0	239	239	239
2	Ecole Maternelle LEBESGUE (sous-station 2)	01/10/2010	95	76	76	76
3	Ecole primaire COUSTEAU (sous-station 3)	01/10/2010	275	134	134	134
3 bis	Ecole Maternelle BRIQUETERIE (sous-station 3 bis)	01/10/2010	0	148	148	148
4	Ecole LAUNAY (sous-station 4)	01/10/2010	247	280	280	280
5	Ecole ARAGON (sous-station 5)	01/10/2010	107	107	107	107
6	Ecole PICASSO (sous-station 6)	01/10/2010	96	79	79	79
7	Gymnase Léo LAGRANGE (sous-station 7)	01/10/2010	614	637	637	637
8	Gymnase Louis ROGER (sous-station 8)	23/12/2010	147	126	126	126
9	Gymnase TRUFFAUT (sous-station 9)	19/10/2011	319	207	207	207
10	Piscine BELLIER (sous-station 10)	01/10/2010	536	897	897	897
11	Salle Jacques BREL (sous-station 11)	01/10/2010	64	75	75	75
12	Médiathèque Saint Jean (sous-station 12)	01/10/2010	83	91	91	91
13	Lycée COROT (sous-station 13) alimentée par station 28		1282	0	0	
14	Lycée François TRUFFAUT (sous-station 14)	01/10/2010	561	633	633	633
15	Collège Charles FAUQUEUX (sous-station 15)	01/10/2010	636	636	636	636
16	Plateau Saint Jean : bâtiment A (sous-station 16)	01/10/2010	1603	395	395	395
17	Plateau Saint Jean : bâtiment B (sous-station 17)	01/10/2010	384	658	658	658
18	Plateau Saint Jean : bâtiment C (sous-station 18)	01/10/2010	275	462	462	462
19	Plateau Saint Jean : bâtiment D (sous-station 19)	01/10/2010	329	571	571	571
20	Plateau Saint Jean : bâtiment E (sous-station 20)	01/10/2010	275	497	497	497
21	Plateau Saint Jean : bâtiments I (sous-station 21)	01/10/2010	604	267	267	267
21 bis	Plateau Saint Jean : bâtiments J (sous-station 21 bis)	01/10/2010	0	395	395	395
22	Plateau Saint Jean : bâtiment K (sous-station 22)	01/10/2010	341	565	565	565
23	Quartier HOT : bâtiment A (sous-station 23)	01/10/2010	873	147	147	147
24	Quartier HOT : bâtiments B et C (sous-station 24)	01/10/2010	793	1387	1387	1387
25	Quartier HOT : bâtiment D (sous-station 25)	01/10/2010	78	210	210	210
26	Espace jeunesse Saint Jean (sous-station n° 26)	16/11/2009	54	328	328	328
27	Gymnase COROT (sous-station n° 27)	02/12/2009	149	154	154	154
28	Internat COROT et Lycée COROT	01/09/2011	169	1173	1173	1173
29	Equipement public (projet abandonné)		391			
30	Maison de la Solidarité et de la Famille	01/04/2015	54	81	81	81
31	AGEL - Sénéfontaine (sous-station n° 31)	15/11/2010	150	130	130	130
32	AGEL - Procession	01/02/2012	289	145	145	145
33	Chantier RPA de Beauvais - Imputation 21034 (poste n° 33)	01/02/2011	525	450	450	450
34	Logements voie centrale 1		408			
35	Logements voie centrale 2 ADAPEI La Salamandre	01/11/2014	408	120	120	120
36	Logements voie maillages 1		747			
37	Logements voie maillages 2		338			
38	AGEL 250		339			
39	AGEL 250		339			
40	AGEL 250		339			
41	AGEL 250 Nexity 1 Lot 3	14/05/2014	339	247	247	247
42	AGEL 250 Nexity 2 Lot 5		339	308	308	308
43	BEAULIEU Sud	24/02/2014	170	228	228	228
44	Bâtiment BEAULIEU Nord (sous-station n° 44)	01/02/2011	231	180	180	180
45	Logements Arche		131			
46	Pôle de proximité	10/02/2012	372	227	227	227
47	Poste de Police	01/07/2013	503	375	375	375
48	Locaux d'Activités Tertiaires 1		967			
49	Locaux d'Activités Tertiaires 2		967			
50-51	Rés. Belle Vue Bât A à H et Rés. Jeanne Hachette Bât I à M (poste n° 50-51)	01/01/2011	5041	5041	5041	5041
52	Résidence O.P.Q.R. Jeanne Hachette (poste n° 52)	01/01/2011	1675	1675	1675	1675
53	Résidence N Jeanne Hachette (poste n° 53)	01/12/2010	263	263	263	263
54	Institution du Saint Esprit (sous-station n° 54)	01/10/2010	901	1703	1703	1703
55	Centre pénitentiaire	01/10/2014	0	3130	3130	3130

TOTAL URF facturés			26 068	26 068
TOTAL URF prévus convention		27 607	26 068	27 607
Déficit URF Constaté			1 539	1 539
Déficit URF Constaté cumulé			33 388	34 927

R2 facturé	€ HT	1 165 380	1 185 696
Prix moyen R2	€ HT / URF	44.71	45.48
Déficit estimé de recette R2	€ HT	68 802	70 001
Déficit estimé de recette R2 cumulé	€ HT	1 375 258	1 445 259

ÉTAT DU COMPTE DE GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT

DÉPENSES GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT

		2021	
		exercice	cumulé
Utilisation du fonds	Utilisation du fonds	209 637.17	1 199 662.88
- renouvellements de matériels immobilisés		160 751.36	763 051.33
	TECFIDIS TRAVAUX SUR FAM filtres à manche	13 701.33	
	TECFIDIS TRAVAUX SUR FAM filtres à manche	13 701.33	
	TECFIDIS TRAVAUX SUR FRAM 3P	51 913.70	
	TECFIDIS TRAVAUX SUR FAM 3P	10 741.00	
	TECFIDIS - TRAV FAM 2P	22 956.01	
	CTIO-REFECT° GARN REFRAC C450N1/550N2	8 840.05	
	PLS HYDRAULICS REMISE EN ETAT ET DEMONTAGE ECHELLE	9 785.35	
- Gros entretien renouvellement comptabilisé en charge	CHUBB DELTA IMO REMPL CENTRALE INTRUSION	1 725.00	
	EME JEU CHGT COMPLET ECHANGEUR CHAUFFAGE	2 033.20	
	ITRON REMPL 20 COMPTEURS	14 223.90	
	ITRON REMPL 20 COMPTEURS	8 485.48	
	FNP ITRON CDE N° LV0621 SOLDE REMPL 20 COMPTEURS VERIF°	2 645.00	
		48 885.81	110 185.40
	PARTNER BOITIER ASPI COMPLET + MO	384.10	
	EME ECHANGEUR + MO	3 035.26	
	PARTNER 3 NRJ REGUL SYST ASPI	384.10	
	PARTNER 3 NRJ REP TUYAU AIR COMP CHD	2 427.65	
	EME DEMONTAGE/REMONTAGE ECHANGEUR	1 489.25	
	PARTNER 3 NRJ COMPRESSEUR CH1 + MO	457.70	
	EME RESUAGE + RAPPORT DE CONTROLE	1 175.52	
	PIE LECHAVALLIER 6041/604	1 705.45	
	PASSAGE CABLE DE COMMUNICATION	1 437.50	
	EME ECHANGEUR + MO	2 380.79	
	EME PLAQUES ECH MEDIATHEQUE ECHANGEUR + MO	598.81	
	PLS REMPLACEMENT VERIN POUSSOIR CHD 2	905.17	

		2021	
		exercice	cumulé
	LECHEVALLIER DIST° ET POSE CABLE ENTRE 2 CHAUDIERES	1 918.20	
	PLS HYDRAULICS REPAR° VERIN CAISSON POUSSEUR	551.51	
	CMPF - TRAV REMISE ETAT TRC2 CHD1	914.25	
	EME - JEU COMPLET RECHANGE M6 FG	2 172.35	
	HACQUET - REVISION POMPE SALMSON	3 657.00	
	HACQUET SAS MODIFICATION ALIMENTATION + DEPOSE	792.35	
	TELEDYNE ODL. SIMTRONICS INTERVENTION REMPLACEMENT BATTERIES DU 16/9/21	470.12	
	CLOTURE ENVIRONNEMENT - PORTE BUREAU	563.50	
	CLOTURE ENVIRONNEMENT - PORTE CHAUFFERIE BOIS	885.50	
	CLOTURE ENVIRONNEMENT PORTE CHAUFFERIE FUEL	885.50	
	COMPTE R EXTENS° CABLE INFOR MODEM ET MAIN D'OEUVRE	3 454.51	
	FNP CDE MEC N° LV9421- REPARATIONS / COMPRESSEUR	2 712.90	
	FNP LECHEVALIER N° LV8821- PRISES PLEXI POMPE RELEVAGE	2 196.50	
	TECFIDIS PIECE DE RECHANGE	3 437.00	
	CGR VANNE TA	695.36	
	COMPTE R - HA MATERIEL 06-21	1 273.82	
	SARETCO BARREAUX + PLAQUES DE RIVE	2 942.00	
	SARETCO - BARREAUX TALON PASSAGE AIR	490.00	
	LUMOX COMPENSATEUR EN TISSU	1 483.00	
	COMPTE R ROBINET BOULE FLOTTEUR PORT EMBALLAGE	496.44	
	MANUTAN BOITIER MAGNETIQUE	512.72	

SOLDE COMPTE GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT

Mois	Recettes R23 et solde reporté	Dépenses de GER	Solde	Taux moyen TEC 10 source BDF	Intérêts du compte GER	Solde à reporter
Saison 2009-2010	849 €	- €	849 €	3.38%	29 €	878 €
Saison 2010-2011	44 629 €	- €	44 629 €	3.22%	1 438 €	46 067 €
Saison 2011-2012	118 503 €	- €	118 503 €	2.98%	3 530 €	122 033 €
Saison 2012-2013	199 458 €	21 931 €	177 526 €	2.11%	3 737 €	181 264 €
Saison 2013-2014	260 800 €	108 859 €	151 941 €	2.20%	3 346 €	155 287 €
Saison 2014-2015	241 305 €	32 979 €	208 326 €	0.99%	2 063 €	210 389 €
Saison 2015-2016	303 142 €	101 816 €	201 326 €	0.74%	1 497 €	202 823 €
Saison 2016-2017	297 732 €	125 709 €	172 023 €	0.63%	1 081 €	173 104 €
Saison 2017-2018	269 164 €	163 580 €	105 584 €	0.74%	781 €	106 366 €
2ème semestre 2018	155 073 €	165 139 €	-10 066 €	0.72%	-	-10 066 €
Exercice 2019	88 663 €	101 364 €	-12 701 €	0.11%	0	-12 701 €
Exercice 2020	87 536 €	168 648 €	-81 112 €	0.00%	0	-81 112 €
Exercice 2021	20 761 €	209 637 €	-188 877 €	0.00%	0	-188 877 €

ANNEXES

ANNEXE 1 - ÉTAT DES VENTES DE CHALEUR ET FACTURATIONS

Abonnés	SST	Libellé	INS	URF	CUMUL CONSO 2021 Kwh	Total CA R1 2021 € HT	Total CA R2 2021 € HT	TOTAL CA R1 + R2 2021 € HT
Ville de Beauvais	1	Ecole primaire LEBESGUE	35827	191	245 380	8 150.87 €	7 942.15 €	16 093.02 €
Ville de Beauvais	1 bis	Ecole primaire PREVERT	35828	239	252 930	8 378.03 €	9 938.09 €	18 316.12 €
Ville de Beauvais	2	Ecole Maternelle LEBESGUE	35829	76	57 990	1 925.54 €	3 160.24 €	5 085.78 €
Ville de Beauvais	3	Ecole primaire COUSTEAU	35830	134	104 350	3 442.72 €	5 571.97 €	9 014.69 €
Ville de Beauvais	3 bis	Ecole Maternelle BRIQUETERIE	35831	148	89 770	2 952.52 €	6 154.08 €	9 106.60 €
Ville de Beauvais	4	Ecole LAUNAY	35832	280	161 190	5 325.74 €	11 642.87 €	16 968.61 €
Ville de Beauvais	5	Ecole ARAGON	35833	107	68 390	2 244.20 €	4 449.29 €	6 693.49 €
Ville de Beauvais	6	Ecole PICASSO	35834	79	120 670	4 022.87 €	3 285.00 €	7 307.87 €
Ville de Beauvais	7	Gymnase Léo LAGRANGE	35835	637	440 310	14 645.50 €	26 487.64 €	41 133.14 €
Ville de Beauvais	8	Gymnase Louis ROGER	35836	126	77 920	2 577.42 €	5 239.38 €	7 816.80 €
Ville de Beauvais	9	Gymnase TRUFFAUT	35837	207	148 358	5 008.05 €	8 607.43 €	13 615.48 €
Ville de Beauvais	10	Piscine BELLIER	35838	897	741 630	24 876.23 €	37 298.96 €	62 175.19 €
Ville de Beauvais	11	Salle Jacques BREL	35839	75	72 720	2 412.30 €	3 118.63 €	5 530.93 €
CAB	12	Médiathèque Saint Jean	35842	91	66 890	2 219.69 €	3 784.02 €	6 003.71 €
LYCEE COROT	13	Lycée Jean-Baptiste COROT			0			
LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT	14	Lycée François TRUFFAUT	35845	633	691 990	22 995.91 €	26 321.33 €	49 317.24 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE	15	Collège Charles FAUQUEUX	35846	636	527 540	17 494.85 €	26 446.04 €	43 940.89 €
OPAC de l'OISE	16	Plateau Saint Jean : bâtiment A	27148	395	262 190	8 645.38 €	16 424.85 €	25 070.23 €
OPAC de l'OISE	17	Plateau Saint Jean : bâtiment B	27143	658	382 710	12 662.71 €	27 360.84 €	40 023.55 €
OPAC de l'OISE	18	Plateau Saint Jean : bâtiment C	27149	462	250 030	8 275.75 €	19 210.87 €	27 486.62 €
OPAC de l'OISE	19	Plateau Saint Jean : bâtiment D	27144	571	392 720	12 922.43 €	23 743.30 €	36 665.73 €
OPAC de l'OISE	20	Plateau Saint Jean : bâtiment E	27145	497	329 230	10 884.97 €	20 666.16 €	31 551.13 €
OPAC de l'OISE	21	Plateau Saint Jean : bâtiments I	27146	267	149 490	4 872.29 €	11 102.36 €	15 974.65 €
OPAC de l'OISE	21 bis	Plateau Saint Jean : bâtiments J	27147	395	218 160	7 234.15 €	16 424.85 €	23 659.00 €
SDC OPAC de l'OISE	22	Plateau Saint Jean : bâtiment K	27150	565	395 430	13 056.80 €	23 493.76 €	36 550.56 €
OPAC de l'OISE	23	Quartier HOT : bâtiment H	27153	147	108 430	3 564.99 €	6 112.54 €	9 677.53 €
OPAC de l'OISE	24	Quartier HOT : bâtiments A, B, C, D, E, F et C	27152	1387	1 567 350	52 175.54 €	57 674.11 €	109 849.65 €
OPAC de l'OISE	25	Quartier HOT : bâtiment G	27151	210	180 020	5 936.94 €	8 732.32 €	14 669.26 €
Ville de Beauvais	26	Espace jeunesse Saint Jean	35840	328	112 380	3 704.85 €	13 638.82 €	17 343.67 €
Ville de Beauvais	27	Gymnase COROT	35841	154	105 850	3 534.45 €	6 403.64 €	9 938.09 €
LYCEE COROT	28	Internat COROT	35847	1173	1 366 480	45 306.37 €	48 775.52 €	94 081.89 €

Abonnés	SST	Libellé	INS	URF	CUMUL CONSO 2021 Kwh	Total CA R1 2021 € HT	Total CA R2 2021 € HT	TOTAL CA R1 + R2 2021 € HT
	29	Equipement public			0			
CG 60	30	Maison de la Solidarité et de la Famille	35848	81	117 100	3 926.21 €	3 368.17 €	7 294.38 €
OPAC de l'OISE	31	AGEL - Sénéfontaine	27154	130	119 330	3 968.01 €	5 405.68 €	9 373.69 €
OPAC de l'OISE	32	AGEL - Procession	27155	145	138 670	4 601.53 €	6 029.37 €	10 630.90 €
CCAS de Beauvais	33	Résidence Personnes Agées Saint Jean	35853	450	554 585	18 383.48 €	18 711.96 €	37 095.44 €
	34	Logements voie centrale 1			0			
ADEPEI 60	35	Foyer ADAPEI Résidence La Salamandre	27158	120	172 220	5 753.32 €	4 989.82 €	10 743.14 €
	36	Logements voie maillages 1			0			
	37	Logements voie maillages 2			0			
	38	AGEL 250			0			
	39	AGEL 250			0			
	40	AGEL 250			0			
ASL	41	Bâtiment SOURCEA LOT 3	26608	247	287 970	9 578.17 €	10 270.79 €	19 848.96 €
NEXITY	42	LOT 5 AGEL BEAUVAIS	26612	308	329 120	10 945.73 €	12 807.25 €	23 752.98 €
OPAC de l'OISE	43	BEAULIEU Sud	27157	228	273 100	9 062.92 €	9 480.65 €	18 543.57 €
OPAC de l'OISE	44	BEAULIEU Nord	27156	180	281 720	9 357.78 €	7 484.79 €	16 842.57 €
	45	Logements Arche			0			
CAB	46	Pôle de proximité	35843	227	163 840	5 419.72 €	9 439.11 €	14 858.83 €
DRFIP	47	Poste de Police	35852	375	391 780	13 035.73 €	15 593.19 €	28 628.92 €
	48	Locaux d'Activités Tertiaires 1			0			
	49	Locaux d'Activités Tertiaires 2			0			
Syndic FIGA	50-51	Résidence Bellevue : bâtiments ABCDEFGH + Résidence Jeanne Hachette : bâtiments IJKLM	35849	5041	5 856 100	194 364.84 €	209 614.03 €	403 978.87 €
					0			
Syndic FIGA	52	Résidence Jeanne Hachette : bâtiments OPQR	35850	1675	1 995 560	66 234.18 €	69 649.63 €	135 883.81 €
Syndic FIGA	53	Résidence Jeanne Hachette : bâtiment N	43340	263	339 940	11 268.55 €	10 936.04 €	22 204.59 €
OGEC Institution du Saint Esprit	54	Institution du Saint Esprit : Grand Collège	35463	1703	2 162 210	71 709.64 €	70 813.88 €	142 523.52 €
OGEC Institution du Saint Esprit	54 bis	Institution du Saint Esprit : Grand Collège			0	0.00 €	0.00 €	0.00 €
GEPSA	55	Centre Pénitentiaire	35851	3130	2 641 800	87 956.11 €	130 151.18 €	218 107.29 €
Total à fin novembre				26 068	25 513 543	847 015.98 €	1 083 956.60 €	1 930 972.58 €
Ecart provision décembre 2020						-20 662.61 €	-104.11 €	-20 766.72 €
FAE OPAC de l'OISE 2021							3 054.90 €	3 054.90 €
FAE décembre 2021						139658.66	98789	238 447.66 €
Total					25 513 543	966 012.03 €	1 185 696.39 €	2 151 708.42 €

Abonnés	URF	Cumul conso 2021 Kwh	Total CA R1 2021 € HT	Total CA R2 2021 € HT	Total CA R1 + R2 2021 € HT
Ville de Beauvais	3678	2 799 838	93 201.29 €	152 938.19 €	246 139.48 €
CAB	318	230 730	7 639.41 €	13 223.13 €	20 862.54 €
LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT	633	691 990	22 995.91 €	26 321.33 €	49 317.24 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE	636	527 540	17 494.85 €	26 446.04 €	43 940.89 €
OPAC de l'OISE	5672	4 653 150	154 165.39 €	235 852.69 €	390 018.08 €
SDC OPAC de l'OISE	565	395 430	13 056.80 €	23 493.76 €	36 550.56 €
LYCEE COROT	1173	1 366 480	45 306.37 €	48 775.52 €	94 081.89 €
CG 60	81	117 100	3 926.21 €	3 368.17 €	7 294.38 €
CCAS de Beauvais	450	554 585	18 383.48 €	18 711.96 €	37 095.44 €
ADEPEI 60	120	172 220	5 753.32 €	4 989.82 €	10 743.14 €
ASL	247	287 970	9 578.17 €	10 270.79 €	19 848.96 €
NEXITY	308	329 120	10 945.73 €	12 807.25 €	23 752.98 €
DRFIP	375	391 780	13 035.73 €	15 593.19 €	28 628.92 €
Syndic FIGA	6979	8 191 600	271 867.57 €	290 199.70 €	562 067.27 €
OGEC Institution du Saint Esprit	1703	2 162 210	71 709.64 €	70 813.88 €	142 523.52 €
GEPSA	3130	2 641 800	87 956.11 €	130 151.18 €	218 107.29 €
Total à fin novembre	26 068	25 513 543	847 015.98 €	1 083 956.60 €	1 930 972.58 €
Ecart provision décembre 2020			-20 662.61 €	-104.11 €	-20 766.72 €
FAE OPAC de l'OISE 2021				3 054.90 €	3 054.90 €
FAE décembre 2021			139 658.66 €	98 789.00 €	238 447.66 €
Total		25 513 543	966 012.03 €	1 185 696.39 €	2 151 708.42 €

ANNEXE 2 - HEURES DE MAINTENANCE - CONDUITE

NOM	P2-1 : Maintenance Planifié sous MOP ou GMAO	P2-2 : Intervention sur demande Client ou Tsv	P2-3 : Assistance scc travaux, s/trait, client etc	Total général
BAILLY			1	1
BOURGEOIS	10.79			10.79
BREANT		7		7
CAMBRAY	41.57	21.5		63.07
DELARUELLE	52.01	44.59	7.74	104.34
DEMOLLIENS			4.67	4.67
DEMORRE	320.36	10.95	4	335.31
DUQUENNE	14.12	2.34	8.6	25.06
GIL			4.67	4.67
HAGUIER		9.5		9.5
KEMPENEERS	292.73		35	327.73
LANZ	404.13	23.1		427.23
NEVEU		81		81
SAGLAM	699.05	79.59	9.5	788.14
SCHAETTEL		22		22
SCHOBERT	18	34.27		52.27
VICTOR		14.5		14.5
VIEUBLED	192.08			192.08
Total à fin novembre	2044.84	350.34	75.18	2470.36
			Ext 2020	-308
			Réel 2020	301.38
			Provision mois de décembre	324.5
				2788.24

ANNEXE 3 - GESTION DES CHANTIERS DE TRAVAUX ET DE LA MAINTENANCE

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		
	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	BCSJ	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	Total
Réalisé 2021	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
CONTRÔLES REGLEMENTAIRES #615600										
SICLI VERIF EXTINCTEUR 2019								174.90	26.24	201.14
LMF MES ENGIN DE LEVAGE								680.00	102.00	782.00
LMF VERIF ENGIN DE LEVAGE								225.00	33.75	258.75
BUREAU VERITAS - CTRL PERIODIQUE LEVAGE 28/04								87.98	13.20	101.18
BUR VERITAS-MESU EMIS° ATMO BIENNALE cde LV4721 partielle								2 164.50	324.68	2 489.18
BEIRENS EXPERT CHEMINEE AFS 56281								3 150.00	472.50	3 622.50
MARECHALLE - VERIF° PERIO BALANCE								111.00	16.65	127.65
BUR VERITAS - VERIF° BRUIT LIMITE PROPRIETE								1 764.75	264.71	2 029.46
BUREAU VERITAS VERIFICATION BRUIT INTEVENTION 09/11 AU 10/11/21								1 579.50	236.93	1 816.43
BUR VERITAS MESURES EMISS° ATM/ CTRL PERIO								7 116.83	1 067.52	8 184.35
FNP BUR VERITAS N° LV4721- SOLDE CTRL ATMO/PER/EAU								1 423.92	213.59	1 637.51
FNP BUR VERITAS N° LV8921- CTRL PER LEVAGE/ELEC								1 533.00	229.95	1 762.95
MAINTENANCES R2 #604100										
BUREAU VERITAS VERIF PERIODIQ 18/11								740.00	111.00	851.00

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		Total
Réalisé 2021	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	BCSJ	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	
	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
BUREAU VERITAS VERIF ANNUELLE 18/11								132.17	19.83	152.00
EXT CCA 20/21 - Nordsud red 06-20/05-21								558.18	83.73	641.91
SOLSTICE 21/04/07126								1 294.33	194.15	1 488.48
PARTNER BOITIER ASPI COMPLET + MO								334.00	50.10	384.10
PIE SOCOR ECHANT BOIS 01/21								66.00	9.90	75.90
EME ECHANGEUR + MO								2 639.36	395.90	3 035.26
PARTNER 3 NRJ REGUL SYST ASPI								334.00	50.10	384.10
PARTNER 3 NRJ REP TUYAU AIR COMP CHD								2 111.00	316.65	2 427.65
TECFIDIS AUDIT A CHAUD FAM								1 975.00	296.25	2 271.25
EME DEMONTAGE/REMONTAGE ECHANGEUR								1 295.00	194.25	1 489.25
PARTNER 3 NRJ COMPRESSEUR CH1 + MO								398.00	59.70	457.70
B VERITAS POUSSIERE BOIS								2 260.65	339.10	2 599.75
EME RESUAGE + RAPPORT DE CONTROLE								1 022.19	153.33	1 175.52
PIE LECHAVALLIER 6041/604								1 483.00	222.45	1 705.45
CHUBB DELTA JQ1063/D/47 26/04/21								365.00	54.75	419.75
PASSAGE CABLE DE COMMUNICATION								1 250.00	187.50	1 437.50
EME ECHANGEUR + MO								2 070.25	310.54	2 380.79
EME PLAQUES ECH MEDIATHEQUE ECHANGEUR + MO								520.70	78.11	598.81
PLS REMPLACEMENT VERIN POUSSOIR CHD 2								787.10	118.07	905.17
PIE SOCOR 6156/6041 - 5/21								347.40	52.11	399.51
CRAM 300482 02/06/21								475.81		475.81
NORSUD RED ANN 1/6/21 AU 31/5/22 - cf delta/CCA 1348.03 €								786.35	117.95	904.30
CHUBB DELTA SEC SOL° MAINT 11/6-10/6/22								316.37	47.46	363.83
LECHEVALLIER DIST° ET POSE CABLE ENTRE 2 CHAUDIERES								1 668.00	250.20	1 918.20
CALDYA - RAMONAGE CHAUDIERE BOIS								11 700.00	1 755.00	13 455.00
TELEDYNE OLD. SIMTRONICS INTERV° 06/21								685.00	102.75	787.75

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		Total
Réalisé 2021	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	BCSJ	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	
	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
PLS HYDRAULICS REPAR° VERIN CAISSON POUSSEUR								479.57	71.94	551.51
CMPF - TRAV REMISE ETAT TRC2 CHD1								795.00	119.25	914.25
EME - JEU COMPLET RECHANGE M6 FG								1 889.00	283.35	2 172.35
HACQUET - REVISION POMPE SALMSON								3 180.00	477.00	3 657.00
HACQUET SAS MODIFICATION ALIMENTATION + DEPOSE								689.00	103.35	792.35
TELEDYNE ODL. SIMTRONICS INTERVENTION REMPLACEMENT BATTERIES DU 16/9/21								408.80	61.32	470.12
EX EAU CONTRAT ENTRETIEN CIRCUIT CHAUFF 1ER ET 2ND POSTE								1 630.96	244.64	1 875.60
CLOTURE ENVIRONNEMENT - PORTE BUREAU								490.00	73.50	563.50
CLOTURE ENVIRONNEMENT - PORTE CHAUFFERIE BOIS								770.00	115.50	885.50
CLOTURE ENVIRONNEMENT PORTE CHAUFFERIE FUEL								770.00	115.50	885.50
MEC VISITE CONTRAT ENTRETIEN								1 500.00	225.00	1 725.00
COMPTE R EXTENS° CABLE INFOR MODEM ET MAIN D'OEUVRE								3 003.92	450.59	3 454.51
ACTENIUM - GTIE OISE NETT POSTE CHAUFF								4 880.00	732.00	5 612.00
FNP SOCOR CDE 9621 ANALYSE BOIS								347.40	52.11	399.51
FNP CDE MEC N° LV9421- REPARATIONS /COMPRESSEUR								2 359.04	353.86	2 712.90
FNP CDE SOLTICE N° LV9121- CONTRAT MAINT ANALYSEURS 02								222.19	33.33	255.52
FNP LECHEVALIER N° LV8821- PRISES PLEXI POMPE RELEVAGE								1 910.00	286.50	2 196.50
ANP SECURITAS - 2 FACT BLOQUEES - NON RESPECT OBLIGAT°								-522.55	-78.38	-600.93
TRAITEMENT CENDRES #604210										
PIE CENDRES 6041/62421 - 05/21								465.00	0.00	465.00
PIE CENDRES 6041/62421 - 04/21								1 025.01	0.00	1 025.01
PIE CENDRES 6041/62421 - 03/21								1 406.08	0.00	1 406.08

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		Total
Réalisé 2021	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	BCSJ	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	
	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
PIE CENDRES 6041/62421 - 02/21								533.62	0.00	533.62
PIE CENDRES 6041/62421 - 01/21								1 541.74	0.00	1 541.74
PIE CENDRES 6041/62421 - 12/20								1 295.93	0.00	1 295.93
PIE CENDRES 6041/62421 - EXT FNP 2020								-2 280.00	0.00	-2 280.00
REGUL° SUEZ TRAIT CENDRES 10/21								505.12	0.00	505.12
REG° SUEZ CENDRES 08/21 - 2M21090760								1 025.60	0.00	1 025.60
SUEZ - CENDRES 06/21- CPTES REG								591.68	0.00	591.68
FNP TRAIT CENDRES 11/21								1 668.00	0.00	1 668.00
FNP TRAITEMENT DES CENDRES 12/21								2 246.00	0.00	2 246.00
									0.00	0.00
SOUS-TRAITANCE AGEL #604300										
WANNITUBE 87001353								7 790.38	0.00	7 790.38
WANNITUBE 87001354								4 298.58	0.00	4 298.58
									0.00	0.00
MAINTENANCE DES COMPTEURS CHALEUR #615635										0.00
ITRON CONTROLE 34 COMPTEURS - CF OK RPO le 24/09								4 304.40	645.66	4 950.06
FNP CDE ITRON N° 6821 - VERIF° CPTEURS								3 291.60	493.74	3 785.34
									0.00	0.00
ACHATS EXPLOITATION P2 R2 #6050000									0.00	0.00
									0.00	0.00
EX EAU REACTIF - extourne FNP EX EAU 61									-0.37	-0.37
PICARDE PETITES FOURNITURES								526.67	0.00	526.67
LEGOUEIX PETITS MAT DONT NETTOYEUR HD								766.65	0.00	766.65

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					Total
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		
Réalisé 2021	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	BCSJ	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	
	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
CGR ETIQUETTE FUEL/OIL DOMESTIQUE						17.31			0.00	17.31
DEXIS CARTOUCHE + COURROIE						471.00			0.00	471.00
DEXIS COURROIE						70.68			0.00	70.68
SONEPAR TITANEX						83.69			0.00	83.69
LEGOUEIX DIABLE LEGER						130.00			0.00	130.00
TECFIDIS PIECE DE RECHANGE						3437.00			0.00	3 437.00
EX EAU SILACOR						527.18			0.00	527.18
CGR ROULEAU						311.94			0.00	311.94
PICARDE QUINCALLERIE						132.51			0.00	132.51
MABEO COMBINAISON						18.40			0.00	18.40
CGR VANNE TA						695.36			0.00	695.36
PICARDE QUINCAILLERIE DIVERS						421.73			0.00	421.73
SONEPAR MATERIEL ELECTRIQUE						484.95			0.00	484.95
PLS HUILE HYDRAULIQUE						474.01			0.00	474.01
EXEAU SILACOR						1054.35			0.00	1 054.35
CGR DIVERS CONSOMMABLES						19.90			0.00	19.90
PICARDE 529052						328.43			0.00	328.43
MABEO MASQUES						441.16			0.00	441.16
MOREAU SEL EN PASTILLES POUR ADOUCISSEUR						232.00			0.00	232.00
EX EAU SILACOR						1054.35			0.00	1 054.35
QUINCAILLERIE PICARDE						111.97			0.00	111.97
QUINCAILLERIE PICARDE						286.19			0.00	286.19
RICHE ET SEB - CLES MAL						66.33			0.00	66.33
RICHE E SEB - AVOIR FRAIS / F760206						-35.00			0.00	-35.00
SONEPAR 213073211 25/03/21						127.45			0.00	127.45
COMPTE R - HA MATERIEL 06-21						1273.82			0.00	1 273.82
SARETCO BARREAUX + PLAQUES DE RIVE						2942.00			0.00	2 942.00
EX EAU REACTIF SILACOR						527.18			0.00	527.18
SONEPAR TITANEX						30.19			0.00	30.19

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		Total
Réalisé 2021	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	BCSJ	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	
	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
SONEPAR AVOIR TITANEX/ FACT203260976						-83.69			0.00	-83.69
SARETCO - BARREAUX TALON PASSAGE AIR						490.00			0.00	490.00
SETIN PICARDIE HA PETITES FOURNITURES						282.10			0.00	282.10
EX EAU REACTIF SILACOR						527.18			0.00	527.18
PICARDIE QUINCAILLERIE						500.72			0.00	500.72
CGR PEINTURES / PINCEAUX						797.21			0.00	797.21
EX EAU REACTIF SILACOR						527.18			0.00	527.18
LUMOX COMPENSATEUR EN TISSU						1483.00			0.00	1 483.00
EX EAU REACTIF SILACOR						702.90			0.00	702.90
COMPTE R ROBINET BOULE FLOTTEUR PORT EMBALLAGE						496.44			0.00	496.44
MANUTAN BOITIER MAGNETIQUE						512.72			0.00	512.72
PICARDIE SETIN MATERIELS						60.35			0.00	60.35
CGR JOINT PEINTURE						290.08			0.00	290.08
PICARDIE SETIN CARTOUCHE CADENAS ECROU						299.56			0.00	299.56
EX EAU REACTIF SILACOR						702.90			0.00	702.90
EX EAU REACTIF SILACOR						1054.35			0.00	1 054.35
CGR JOINT						8.30			0.00	8.30
PLD HYDRAU - HUILE HYDRO HVS 46						519.11			0.00	519.11
FNP QUINCAILLERIE PICARD - FOURNITURES						68.85			0.00	68.85
ANP CHUBB SICLI 2 AVOIRS DOUBLE FACT°						-578.09			0.00	-578.09
									0.00	0.00
IMMOBILISATIONS SOUS TRAITEES #2251000										0.00
										0.00
CRAM 15% MO / IMMO - 2020 - ext FNP BIL 2020 - CRAM MO 15%/imo - OD diff CRAM 15% MO/imo VDI/FNP	-0.00			0.00						-0.00
TECFIDIS TRAVAUX SUR FAM filtres à manche			11914.20	1787.13						13 701.33
TECFIDIS TRAVAUX SUR FAM filtres à manche			11914.20	1787.13						13 701.33

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					Total
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		
Réalisé 2021	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	BCSJ	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	
	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
TECFIDIS TRAVAUX SUR FRAM 3P - 18/06/21			45142.35	6771.35						51 913.70
TECFIDIS TRAVAUX SUR FAM 3P 18/06/21			9340.00	1401.00						10 741.00
TECFIDIS - TRAV FAM 2P VOIR ELE = IMMO ?			19961.75	2994.26						22 956.01
CTIO-REFECT° GARN REFRAC C450N1/550N2			7687.00	1153.05						8 840.05
PLS HYDRAULICS REMISE EN ETAT ET DEMONTAGE ECHELLE			8509.00	1276.35						9 785.35
CHUBB DELTA IMO REMPL CENTRALE INTRUSION			1500.00	225.00						1 725.00
CHUBB DELTA IMO RPLCMNT CENTRALE INTRUSION										
IMMOBILISATIONS SOUS TRAITEES #2252000										
EME JEU CHGT COMPLET ECHANGEUR CHAUFFAGE			1 768.00	265.20						2 033.20
ITRON REMPL 20 COMPTEURS - vu RPO LE 240921			12 368.61	1855.29						14 223.90
ITRON REMPL 20 COMPTEURS - vu RPO LE 24/09			7 378.68	1106.80						8 485.48
IMMOBILISATIONS SOUS TRAITEES #2254000										
CLOTURE BASSIN			3932.00	589.80						4 521.80
DANS LE CPT 2310000 pour l'instant....										
Réalisé 2021	-0.00	0.00	143 715.79	21 557.37	0.00	25 690.20	475.81	111 661.50	13 432.31	316 532.98

ANNEXE 4 - COMPTE D'EXPLOITATION PRÉVISIONNEL

H-7 Compte d'exploitation prévisionnel Variante obligatoire 2

Le candidat remplira les cases jaunes		Comptes comotables	Intitulé	Indices de base	12			13			
En euros 2008 (hors inflation)					2020	2020	2020	2021	2021	2021	2021
<i>Quantité de MWh / an</i>				36 242	36 242	25 530	36 242	36 242	29 294		
	<i>R1B</i>		22.63								
	<i>R1G</i>		49.58								
	<i>R1F</i>		102.27								
<i>R1 (€/MWh)</i>		706100	24.65	24.65	29.11	32.75	24.65	33.92	32.98		
<i>s/total R1</i>				893 365	1 054 854.32	836 025	893 365	1 229 267	966 012		
<i>URF souscrits par les abonnés en URF</i>				27 599	27 599	26 068	27 599	27 599	26 068		
<i>R2 (€/URF)</i>		706200	38.04	38.04	44.69	44.71	38.04	45.36	45.48		
<i>R2 (€/KW)</i>			51.12								
	<i>R21</i>		2.94					5.50			
	<i>R22</i>		11.87					15.42			
	<i>R23</i>		3.20					3.91			
	<i>R24</i>		20.03					20.53			
<i>s/total R2</i>				1 049 851	1 233 517.94	1 165 380	1 049 851	1 251 781.33	1 185 696		
Total R1 + R2				1 943 217	2 288 372	2 001 405	1 943 217	2 481 049	2 151 708		
Reprises sur amortissements provisions et transfert de charges											
Droits de raccordement LOT 1 ET 2 NEXITY						4 780			4 780		
Autres produits dont Indemnité pour pertes d'exploitation BEIRENS		791000-7580000				3 571					
Total des produits d'exploitation				1 943 217	2 288 372	2 009 757 €	1 943 217	2 481 049	2 156 688 €		
Achats de matières premières et autres approvisionnements				928 845	1 239 359	876 413	928 845	1 313 785	1 139 740		
	<i>R1B</i>		22.63		30.72			31.06			
<i>quantité de bois (en MWh sortie chaudière/an)</i>				34 435	34 435	28 148	34 435	34 435	34 269		
<i>coût unitaire</i>				21.12	28.67	21.16	21.12	28.98	22.83		
Achats de combustible bois (dont traitement cendres)		606150 - 603150 - 604210		727 267	987 103	595 557	727 267	998 091	782 280		
	<i>R1G</i>		49.58		46.24			71.54			
<i>quantité de gaz (en MWhPCS)</i>				3 164	3 164	6 271	3 164	3 164	5 009		
<i>coût unitaire</i>				36.08	33.45	22.88	36.08	52.06	47.60		
Achats de GAZ		606130		114 175	106 494	143 476	114 175	164 744	238 440		
	<i>R1F</i>		102.27		77.48			88.57			
<i>quantité de fuel (en hl)</i>				102	102	20	102	102	15		
<i>coût unitaire</i>				79.83	60.48	-	79.83	69.14	977.24		
Achats de FUEL		601110-603110		8 140	6 167	2 087	8 140	7 050	14 170		
<i>quantité d'électricité ECS (en MWh électrique)</i>											
<i>coût unitaire</i>											
Achats d'électricité ECS											
	<i>R21</i>		2.94		5.33			5.50			
<i>quantité d'électricité fonctionnement (en MWh électrique)</i>				1 187	1 187		1 187	1 187			
<i>coût unitaire</i>				61	111		61	114			
Achats d'électricité fonctionnement		606110 - 606140		72 497	131 465	83 332	72 497	135 637	82 210		
	<i>R23</i>		3.20		3.85			3.91			
Fournitures, matériel et outillage		605000-605200-624120		4 036	4 850	49 930	4 036	4 929	17 150		
Eau et produits de traitement d'eau		606210-606220		2 730	3 281	6 205	2 730	3 334	5 490		
Services extérieurs				234 250	277 429	477 968	423 690	513 006	514 006		
	<i>R2</i>		38.04		44.69			45.36			
<i>Personnel exploitation</i>		611500-621400-621500-621600		176 096	207 543	241 200	176 096	210 616	243 140		
<i>Personnel intérimaire</i>				-	-	-	-	-	-		
<i>Personnel insertion</i>				-	-	-	-	-	-		
<i>Personnel</i>				176 096	207 543	241 200	176 096	210 616	243 140		
<i>quantité (t/an)</i>				-	-	-	-	-	-		
<i>coût unitaire (€/t)</i>				-	-	-	-	-	-		
Traitement des cendres sous foyer				-	-	-	-	-	-		
<i>quantité (t/an)</i>				-	-	-	-	-	-		
<i>coût unitaire (€/t)</i>				-	-	-	-	-	-		
Traitement des cendres volantes				-	-	-	-	-	-		
<i>Eau de récupération</i>				-	-	-	-	-	-		
<i>Eaux de process</i>				-	-	-	-	-	-		
	<i>R23</i>		3.20		3.85			3.91			
Contrat de traitement eau		604220		1 840	2 211	-	1 840	2 247	-		
Contrôle réglementaire				1 980	2 379	-	1 980	2 418	-		
Contrôle de la qualité de l'air dans le Quartier Saint-Jean				-	-	-	-	-	-		
Location et Entretien des compteurs		604510-606110		8 230	9 890	23 699	8 230	10 051	43 871		
Entretien et réparations courantes		611600-615210-606800-615200-615500-602000-6032000		1 720	2 067	11 660	1 720	2 101	12 100		
Gros entretien		604200		21 280	25 573	80 653	210 720	257 355	81 782		
Dotations techniques biens renouvelables		652000		-	-	94 680	-	-	87 700		
Sous-traitance		615600		10 600	12 738	4 454	10 600	12 946	23 013		
Redevances de financement des travaux de 1er établissement				-	-	-	-	-	-		

Le candidat remplira les cases jaunes				12			13		
En euros 2008 (hors inflation)	Comptes comotables	Intitulé	Indices de base	2020			2021		
				2020	prévu réactualisé	réel	2021	prévu réactualisé	réel
Location chaufferies mobiles et autres locations	613500			-	-	-	-	-	-
Primes d'assurances	616100-616430			12 504	15 027	21 622	12 504	15 272	22 400
Autres services extérieurs		R22	11.87	6 410	8 095	3 004	6 410	8 326	4 960
Honoraires commissaire aux comptes et frais de gestion société dédiée				-	14.99	-	-	15.42	-
Frais de déplacements missions et réceptions	626000			5 000	6 314	-	5 000	6 494	-
Frais postaux et télécommunications				1 260	1 591	2 425	1 260	1 637	3 130
Services bancaires et divers honoraires	622700-622600-606300-606400			150	189	579	150	195	1 830
Impôts taxes et versements assimilés				89 824	89 824	83 251	83 194	83 194	44 210
TICGN				-	-	-	-	-	-
Taxe professionnelle > CET (CFE+CVAE)	635110			33 106	33 106	25 980	26 476	26 476	15 460
Taxe foncière	635120			53 918	53 918	57 271	53 918	53 918	28 750
Autres impôts et taxes	637100			2 800	2 800	-	2 800	2 800	-
Autres charges de gestion courante				25 000	25 000	22 975	25 000	25 000	24 000
Redevance contrôle	655300			15 000	15 000	22 975	15 000	15 000	24 000
Autres (Sinistres,)	616490			10 000	10 000	-	10 000	10 000	-
Dotations d'exploitation				309 744	309 744	323 676	309 744	309 744	322 580
Dotations aux amortissements des immobilisations (caducité)	650000			309 744	309 744	318 229	309 744	309 744	317 580
Dotations aux provisions pour grosses réparations et renouvellement				-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks et créances				-	-	-	-	-	-
Dotations pour risques divers (Sinistres,.....)				-	-	-	-	-	-
Dotations pour amortissements biens hors concession dt frais établissement	681110-681111			-	-	5 447	-	-	5 000
Total des charges d'exploitation				1 594 075	1 949 452	1 787 287	1 776 884	2 253 055	2 049 496
Résultat d'exploitation				349 142	338 921	222 470	166 333	227 993	106 992
Total des produits financiers				-	-	-	-	-	-
Charges financières	661510			130 140	130 140	317	119 878	119 878	710
Intérêts et charges assimilées sur BFR				-	-	-	-	-	-
Charges financières liées au besoin de trésorerie				130 140	130 140	317	119 878	119 878	317
Résultat financier				-	130 140	-	119 878	-	710
Résultat courant avant impôts				219 003	208 781	222 153	46 455	108 116	106 282
Autres produits exceptionnels				-	-	15 000	-	-	-
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	6750000			-	-	114 205	-	-	42 292
Subvention d'équilibre				-	-	122 000	-	-	37 000
Résultat exceptionnel				-	-	221 205	-	-	79 292
Participation des salariés				-	-	-	-	-	-
Impôts sur les sociétés [normé 33 %]				73 001	-	-	15 485	-	-
Résultat net				146 002	208 781	948	30 970	108 116	26 990

ANNEXE 5 - HISTORIQUE DES PRIX

	nov-09	déc-09	janv-10	févr-10	mars-10	avr-10	mai-10	juin-10	Moyenne 09/10
r1b =	21.84	21.87	21.89	21.99	22.02	22.17	22.24	22.23	21.99
r1q =	40.01	40.01	40.01	40.01	40.01	44.70	44.70	44.70	40.91
r1f =	59.76	61.39	61.27	67.37	67.71	71.28	74.56	74.38	66.16
MWh	2 621.00	22 836.00	39 104.00	45 801.00	25 291.00	14 383.00	12 987.00	4 895.00	167 918.00
r1 =	23.16	23.19	23.21	23.32	23.35	23.81	23.89	23.87	23.38
r21 =	2.94	2.94	2.94	2.94	2.94	2.94	2.94	2.94	2.94
r22 =	11.57	11.61	11.62	11.63	11.65	11.65	11.68	11.73	11.64
r23 =	3.30	3.30	3.30	3.31	3.31	3.31	3.31	3.32	3.31
r24 =	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03
r2 =	37.85	37.88	37.89	37.91	37.93	37.93	37.97	38.02	37.92

	juil-10	août-10	sept-10	oct-10	nov-10	déc-10	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	Moyenne 10/11
r1b =	22.27	22.20	22.21	22.47	22.53	22.58	22.79	22.87	23.02	23.27	23.39	23.30	22.83
r1q =	47.61	47.61	47.61	47.61	47.61	47.61	47.61	47.61	47.61	50.41	50.41	50.41	47.97
r1f =	74.38	71.26	72.48	72.48	76.17	76.17	82.20	84.97	94.71	94.71	87.43	88.78	83.73
Mwh	-	-	1 691.00	1 258 750.00	1 988 740.00	3 197 450.00	4 342 410.00	3 503 380.00	3 185 130.00	1 464 030.00	693 010.00	398 680.00	20 033 271.00
r1 =	24.11	24.03	24.05	24.28	24.36	24.40	24.61	24.69	24.86	25.29	25.38	25.29	24.68
r21 =	2.94	2.94	2.94	3.42	3.52	3.52	3.52	3.52	3.70	3.70	3.70	3.70	3.43
r22 =	11.73	11.73	11.73	11.98	12.00	12.05	12.12	12.16	12.21	12.33	12.37	12.41	12.07
r23 =	3.31	3.32	3.32	3.37	3.37	3.37	3.38	3.38	3.38	3.39	3.42	3.44	3.37
r24 =	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03
r2 =	38.02	38.02	38.02	38.80	38.92	38.97	39.04	39.09	39.32	39.45	39.52	39.58	38.90

	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	janv-12	févr-12	mars-12	avr-12	mai-12	juin-12	Moyenne 11/12
r1b =	23.37	23.37	23.38	23.56	23.60	23.70	23.78	23.87	23.96	24.10	24.08	24.07	23.93
r1a =	52.16	52.16	52.16	54.90	54.90	54.90	57.42	57.42	57.42	57.42	57.42	57.42	56.38
r1f =	88.78	88.02	88.03	91.23	96.25	96.25	101.12	101.12	104.84	105.51	103.38	100.13	99.68
MWh	362 730.00	352 090.00	545 500.00	1 891 670.00	3 390 540.00	3 342 370.00	4 199 390.00	4 844 616.00	3 142 230.00	3 009 190.00	1 720 720.00	633 820.00	27 434 866.00

r1 =	25.48	25.48	25.48	25.84	25.89	25.99	26.24	26.32	26.42	26.55	26.52	26.51	26.30
-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------

r21 =	3.70	3.70	3.70	3.88	3.88	3.88	3.88	3.88	3.88	3.88	3.88	3.88	3.84
r22 =	12.44	12.44	12.44	12.55	12.55	12.59	12.63	12.63	12.67	12.76	12.78	12.78	12.60
r23 =	3.45	3.46	3.46	3.48	3.47	3.47	3.48	3.49	3.49	3.50	3.51	3.52	3.48
r24 =	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03

r2 =	39.62	39.62	39.63	39.93	39.94	39.97	40.02	40.03	40.07	40.18	40.20	40.22	39.95
-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------

	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	Moyenne 12/13
r1b =	23.96	23.95	24.06	24.13	24.19	26.03	25.98	26.04	26.14	26.15	26.05	26.05	25.81
r1a =	58.58	58.58	59.76	59.76	59.76	59.77	60.56	60.31	60.12	59.58	59.58	58.97	59.94
r1f =	98.66	103.30	102.42	103.26	103.26	100.79	101.04	104.03	104.03	96.22	96.22	95.09	101.38
MWh	402 960.00	350 010.00	680 390.00	2 314 080.00	3 521 541.00	4 331 980.00	4 999 826.00	4 800 401.00	4 841 170.00	3 050 188.00	2 310 270.00	778 370.00	32 381 186.00

r1 =	26.48	26.48	26.66	26.73	26.78	28.49	28.50	28.54	28.63	28.58	28.48	28.44	28.30
-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------

r21 =	3.88	3.88	3.88	4.03	4.03	4.03	4.03	4.03	4.17	4.18	4.18	4.18	4.04
r22 =	12.76	12.71	12.71	12.83	12.84	12.88	12.87	12.85	12.88	12.95	12.98	12.89	12.85
r23 =	3.54	3.54	3.54	3.54	3.55	3.55	3.55	3.55	3.55	3.56	3.58	3.57	3.55
r24 =	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03

r2 =	40.21	40.16	40.16	40.43	40.45	40.48	40.48	40.46	40.63	40.71	40.76	40.68	40.47
-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------

	juil-13	août-13	sept-13	oct-13	nov-13	déc-13	janv-14	févr-14	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	Moyenne 13/14
r1b =	25.98	25.94	25.92	26.03	26.00	26.00	26.10	26.05	25.90	25.88	25.87	25.86	26.09
r1a =	58.54	58.00	57.83	57.81	58.41	58.41	58.63	58.82	57.77	57.69	57.11	55.82	58.16
r1f =	93.79	93.79	93.97	94.85	91.96	93.01	93.01	91.76	91.48	89.97	89.97	89.64	92.17
MWh	353 620.00	377 740.00	744 340.00	1 828 680.00	3 503 520.00	3 868 740.00	4 014 790.00	3 475 200.00	3 103 430.00	2 242 160.00	1 506 300.00	562 350.00	25 580 870.00

r1 =	28.34	28.27	28.24	28.34	28.35	28.34	28.45	28.42	28.21	28.18	28.13	28.03	28.41
-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------

r21 =	4.18	4.19	4.19	4.19	4.30	4.30	4.30	4.30	4.31	4.31	4.31	4.31	4.26
r22 =	12.82	12.81	12.86	12.94	12.97	12.96	13.01	13.02	12.91	12.92	12.90	12.89	12.92
r23 =	3.58	3.58	3.58	3.59	3.59	3.59	3.60	3.59	3.58	3.59	3.59	3.59	3.59
r24 =	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03

r2 =	40.61	40.61	40.66	40.75	40.88	40.87	40.93	40.94	40.82	40.85	40.82	40.82	40.80
-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------

	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	Moyenne 14/15
r1b =	25.94	25.92	25.92	25.90	25.91	25.72	25.29	25.24	25.31	25.48	25.49	25.57	25.65
r1q =	53.92	52.64	51.61	55.05	57.30	57.30	57.33	57.46	55.16	54.20	54.35	53.82	56.20
r1f =	88.91	88.91	88.25	88.25	83.85	70.89	70.89	66.80	75.16	74.81	74.81	75.63	74.61
MWh	347 910.00	386 990.00	490 710.00	1 403 170.00	3 245 080.00	4 322 930.00	5 186 750.00	4 446 710.00	4 000 010.00	2 572 010.00	1 534 910.00	653 700.00	28 590 880.00

r1 =	27.98	27.88	27.81	28.02	28.17	27.95	27.56	27.51	27.44	27.53	27.55	27.59	27.82
r21 =	4.31	4.31	4.31	4.31	4.31	4.31	4.42	4.42	4.57	4.57	4.57	4.57	4.41
r22 =	12.91	12.92	12.92	12.92	12.94	12.95	12.92	12.87	12.84	12.91	12.93	12.92	12.91
r23 =	3.61	3.60	3.60	3.61	3.61	3.61	3.61	3.61	3.61	3.61	3.61	3.61	3.61
r24 =	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03
r2 =	40.86	40.86	40.86	40.87	40.89	40.90	40.98	40.93	41.05	41.13	41.14	41.13	40.97

	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	Moyenne 15/16
r1b =	29.44	29.47	29.38	29.52	29.54	29.92	32.16	32.02	31.19	31.21	31.33	31.43	31.12
r1q =	50.35	50.31	50.71	49.66	49.50	48.64	49.42	48.11	45.92	43.34	43.07	43.08	47.59
r1f =	75.63	75.63	66.56	68.30	68.30	65.55	64.18	53.36	53.20	57.09	57.09	63.33	61.28
MWh	450 050.00	466 310.00	880 460.00	2 527 870.00	3 083 670.00	3 304 160.00	4 728 000.00	4 194 000.00	4 211 000.00	2 926 330.00	1 677 000.00	817 000.00	29 265 850.00

r1 =	30.97	30.99	30.91	30.98	30.98	31.26	33.40	33.15	32.24	32.09	32.19	32.29	32.30
r21 =	4.57	4.57	4.57	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.87	4.68
r22 =	14.12	14.15	14.15	14.18	14.14	14.13	14.12	14.14	14.07	14.05	14.04	14.07	14.11
r23 =	3.61	3.61	3.62	3.63	3.61	3.62	3.61	3.61	3.60	3.61	3.61	3.62	3.61
r24 =	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63
r2 =	44.93	44.97	44.97	45.14	45.09	45.08	45.06	45.07	45.01	44.98	44.99	45.18	45.04

	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	Moyenne 16/17
r1b =	31.533	31.614	31.536	31.953	32.016	31.953	31.917	32.079	32.419	32.438	32.403	32.482	32.39
r1q =	50.191	51.49	51.75	51.231	52.27	53.958	57.517	57.128	58.959	58.44	56.102	56.102	55.51
r1f =	65.982	62.5	61.3	63.062	69.042	66.695	72.816	77.357	77.357	73.854	73.854	70.264	71.21
KWh	623 000.00	512 000.00	638 000.00	2 345 000.00	3 599 000.00	4 672 060.00	5 451 940.00	3 779 000.00	3 192 970.00	2 449 700.00	1 706 880.00	610 410.00	29 579 960.00

r1 =	32.87	33.03	32.97	33.33	33.47	33.52	33.74	33.88	34.32	34.29	34.10	34.16	34.04
r21 =	4.756	4.684	4.207	4.244	4.115	4.327	4.343	4.343	4.946	4.993	5.279	5.092	4.61
r22 =	14.061	14.122	14.165	14.165	14.192	14.213	14.3	14.323	14.354	14.409	14.429	14.39	14.26
r23 =	3.613	3.624	3.626	3.63	3.635	3.639	3.641	3.651	3.651	3.649	3.665	3.662	3.64
r24 =	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63
r2 =	45.06	45.06	44.63	44.67	44.57	44.81	44.91	44.95	45.58	45.68	46.00	45.77	45.14

	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	Moyenne 17/18
r1b =	32.454	32.393	32.415	31.635	31.744	31.134	31.19	31.265	30.998	30.96	31.012	32.099	31.61
r1a =	53.763	53.244	53.244	54.023	55.712	56.362	61.259	62.166	60.09	59.308	59.569	53.749	58.49
r1f =	70.264	66.933	66.933	71.81	73.302	77.011	78.525	86.646	84.299	84.548	87.878	92.571	79.68
KWh	524 910.00	455 360.00	1 093 030.00	1 079 450.00	4 395 102.00	4 576 690.00	4 242 216.00	4 989 787.00	4 169 565.00	1 899 400.00	1 101 950.00	470 360.00	28 997 820.00
r1 =	33.98	33.88	33.90	33.24	33.46	32.95	33.33	33.48	33.09	33.00	33.08	33.71	33.54

r21 =	4.82	4.343	4.149	4.159	4.04	4.142	4.524	4.524	4.524	4.895	5.279	7.089	4.71
r22 =	14.386	14.355	14.346	14.351	14.4	14.422	14.482	14.518	14.539	14.569	14.621	14.642	14.47
r23 =	3.669	3.668	3.666	3.681	3.684	3.686	3.68	3.693	3.689	3.695	3.697	3.712	3.69
r24 =	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63
r2 =	45.51	45.00	44.79	44.82	44.75	44.88	45.32	45.37	45.38	45.79	46.23	48.07	45.49

	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18							Moyenne 2ème semestre 2018
r1b =	32.2	32.257	32.442	32.467	32.601	32.025							31.74
r1a =	57.386	58.295	58.945	61.413	65.959	64.023							63.37
r1f =	91.987	91.392	92.431	95.826	102.454	97.34							97.88
KWh	511 280.00	519 220.00	761 270.00	1 729 930.00	3 635 334.00	4 639 000.00							11 796 034.00
r1 =	34.05	34.16	34.38	34.58	35.02	34.34	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	34.03

r21 =	6.8	6.284	5.723	5.659	5.718	5.7							5.98
r22 =	14.646	14.711	14.733	14.78	14.861	14.874							14.77
r23 =	3.712	3.729	3.736	3.738	3.752	3.754							3.74
r24 =	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63							22.63
r2 =	47.79	47.35	46.82	46.81	46.96	46.96	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	47.12

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	Moyenne 2019
r1b =	31.929	31.858	32.305	32.392	32.5	32.959	32.956	33.002	32.718	32.682	32.801	32.306	32.34
r1g =	62.451	61.802	61.802	60.113	59.606	59.202	54.009	53.618	52.967	51.281	53.359	53.75	57.97
r1f =	89.089	90.884	94.442	95.566	96.767	97.264	91.577	92.420	91.36	94.366	93.36	93.912	93.02
KWh	4 878 630.00	3 620 640.00	2 969 590.00	2 706 100.00	1 835 830.00	716 420.00	559 070.00	566 580.00	612 910.00	1 941 490.00	3 598 120.00	4 639 000.00	28 644 380.00
r1 =	34.12	34.02	34.45	34.42	34.49	34.89	34.52	34.54	34.23	34.10	34.34	33.91	34.22

r21 =	6.225	6.225	6.686	5.014	5.62	5.15	5.872	6.003	5.605	4.885	4.573	4.586	5.54
r22 =	14.874	14.916	14.86	14.881	14.941	14.941	14.932	14.951	14.986	15.003	15.04	15.049	14.95
r23 =	3.761	3.760	3.764	3.756	3.777	3.787	3.785	3.797	3.803	3.814	3.819	3.826	3.79
r24 =	22.63	22.630	22.63	22.63	22.63	22.63	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	21.58
r2 =	47.49	47.53	47.94	46.28	46.97	46.51	45.12	45.28	44.92	44.23	43.96	43.99	45.85

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	Moyenne 2020
r1b =	30.793	30.898	31.119	30.997	30.758	30.585	30.58	30.696	30.808	30.789	30.748	29.811	30.72
r1g =	53.136	50.806	47.7	44.853	44.077	42.395	42.395	43.171	43.559	46.406	47.442	48.994	46.24
r1f =	97.854	95.899	88.688	78.2	70.793	71.656	74.093	74.224	72.214	68.303	67.756	70.061	77.48
KWh	4 320 220.00	3 415 830.00	3 525 670.00	1 767 950.00	1 103 900.00	502 450.00	687 250.00	523 590.00	597 710.00	2 333 970.00	2 899 750.00	3 851 450.00	25 529 740.00
r1 =	29.28	29.36	29.52	29.36	29.11	28.94	28.94	29.06	29.16	29.15	29.12	28.26	29.11

r21 =	4.681	4.708	4.835	5.415	5.858	6.144	6.234	6.08	5.727	5.062	4.641	4.591	5.33
r22 =	15.049	15.087	15.074	15.049	14.975	14.859	14.863	14.928	14.976	14.98	15.008	15.012	14.99
r23 =	3.826	3.834	3.836	3.838	3.838	3.847	3.849	3.849	3.857	3.851	3.859	3.859	3.85
r24 =	20.53	20.530	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53
r2 =	44.09	44.16	44.28	44.83	45.20	45.38	45.48	45.39	45.09	44.42	44.04	43.99	44.69

	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	Moyenne 2021
r1b =	29.909	30.059	30.987	31.089	31.182	31.268	31.3	31.37	31.359	31.344	31.367	31.451	31.06
r1a =	49.098	51.427	55.31	52.333	53.11	56.215	63.462	67.733	75.109	87.921	110.179	136.579	71.54
r1f =	74.125	77.326	82.756	85.324	84.275	86.285	89.071	91.267	89.333	92.742	105.043	105.294	88.57
KWh	4700250	3892110	3842620	2919460	1897070	599820	565960	625960	688280	2208535	3573478	4087687	29601230
r1 =	31.31	31.62	32.75	32.66	32.79	33.09	33.61	33.96	34.44	35.29	36.83	38.67	33.92

r21 =	4.736	4.754	4.822	5.22	5.958	6.279	6.533	6.42	6.067	5.397	4.894	4.926	5.50
r22 =	15.038	15.146	15.211	15.226	15.356	15.377	15.394	15.406	15.565	15.634	15.716	15.923	15.42
r23 =	3.861	3.886	3.888	3.89	3.898	3.909	3.915	3.921	3.927	3.934	3.934	3.932	3.91
r24 =	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53
r2 =	44.17	44.32	44.45	44.91	45.71	46.1	46.37	46.28	46.09	45.5	45.07	45.31	45.36

ANNEXE 6 - SUIVI MENSUEL DU TARIF

JANVIER 2021

BCSJ

01/01/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues **NON PROVISOIRES** au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	101.4	du	23/11/2020	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	146.8	du	23/11/2020	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1 :	34.90	du	01/12/2020	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1 :	34.90	du	01/12/2020	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Été niveau 2)
PFG :	106.9	du	23/11/2020	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaque Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	67.85	du	31/12/2020	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	171.4	du	23/12/2020	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766 :	104.6	du	23/12/2020	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	118.2	du	23/12/2020	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	139.0	du	23/12/2020	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	181.6	du	23/10/2020	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	127	du	23/10/2020	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	128.6	du	23/12/2020	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	111.0	du	16/12/2020	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	165.9	du	23/12/2020	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 092.9	du	16/12/2020	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	130.89	du	04/12/2020	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 29.909 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 49.098 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 74.125 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 31.31 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 4.736 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.038 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.861 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 44.17 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 30.88 € HT
R1 base : 32.91 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 41.74 € HT
R2 base : 39.64 € HT

FÉVRIER 2021

BCSJ

01/02/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	101.4	du	23/11/2020	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	146.8	du	23/11/2020	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	36.70	du	01/02/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	36.70	du	01/02/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	106.9	du	23/11/2020	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaque Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	70.78	du	31/01/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	172.1	du	29/01/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	105.0	du	29/01/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	118.7	du	29/01/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	139.6	du	29/01/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	182.8	du	15/01/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	127.8	du	15/01/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	130.0	du	29/01/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	111.9	du	14/01/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	166.6	du	29/01/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 101.7	du	14/01/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	132.19	du	08/01/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 30.059 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 51.427 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 77.326 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 31.62 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 4.754 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.146 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.886 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 44.32 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

MARS 2021

BCSJ

01/03/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	122.6	du	19/02/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.6	du	19/02/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	39.70	du	01/03/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	39.70	du	01/03/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	111.7	du	19/02/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	75.75	du	28/02/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	174.5	du	26/02/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	106.5	du	26/02/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	120.3	du	26/02/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	141.5	du	26/02/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	182.8	du	15/01/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	127.8	du	15/01/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	131.5	du	26/02/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	112.0	du	17/02/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	168.9	du	26/02/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 102.7	du	17/02/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	133.15	du	08/02/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 30.987 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 55.310 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 82.756 € HT / MWh $97.767 \times \text{F} / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 32.75 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 4.822 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.211 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.888 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 44.45 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24: 20.53
R2 base : 39.64 € HT

AVRIL 2021

BCSJ

01/04/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	122.6	du	19/02/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.6	du	19/02/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	37.40	du	01/04/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	37.40	du	01/04/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	111.7	du	19/02/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	78.1	du	31/03/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	188.9	du	31/03/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	115.3	du	31/03/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	130.3	du	31/03/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	153.2	du	31/03/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	182.8	du	15/01/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	127.8	du	15/01/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	132.8	du	31/03/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	112.1	du	17/03/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	182.9	du	31/03/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 103.7	du	17/03/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	134.64	du	08/03/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.089 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 52.333 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 85.324 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 32.66 € HT / MWh $0.9305 \times R1b + 0.0667 \times R1g + 0.0028 \times R1f$

R21 = 5.220 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.266 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.890 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 44.91 € HT / URF $R21 + R22 + R23 + R24$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

MAI 2021

BCSJ

01/05/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	122.6	du	19/02/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.6	du	19/02/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	38.00	du	01/05/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	38.00	du	01/05/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	111.7	du	19/02/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	77.14	du	30/04/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	215.6	du	30/04/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	131.6	du	30/04/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	148.7	du	30/04/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	174.9	du	30/04/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	183.8	du	16/04/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.5	du	16/04/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	133.9	du	30/04/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	112.2	du	15/04/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	208.8	du	30/04/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 104.7	du	15/04/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	135.23	du	15/04/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.182 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 53.110 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 84.275 € HT / MWh $97.767 \times \text{F} / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 32.79 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 5.958 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.356 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.898 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 45.74 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24: 20.53
R2 base : 39.64 € HT

JUIN 2021

BCSJ

01/06/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	124.2	du	21/05/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.8	du	21/05/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	40.40	du	01/06/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	40.40	du	01/06/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	112.5	du	21/05/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquelette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	78.98	du	31/05/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	227.2	du	28/05/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	138.7	du	28/05/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	156.7	du	28/05/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	184.3	du	28/05/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	183.8	du	16/04/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.5	du	16/04/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	134.4	du	28/05/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	112.7	du	19/05/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	220.0	du	28/05/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 109.6	du	19/05/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	135.08	du	06/05/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.268 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 56.215 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 86.285 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 33.09 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 6.279 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.377 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.909 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 46.10 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

JUILLET 2021

BCSJ

01/07/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	124.2	du	21/05/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.8	du	21/05/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	46.00	du	01/07/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	46.00	du	01/07/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	112.5	du	21/05/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquelette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	81.53	du	30/06/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	236.5	du	30/06/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	144.3	du	30/06/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	163.1	du	30/06/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	191.8	du	30/06/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	183.8	du	16/04/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.5	du	16/04/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	134.8	du	30/06/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	113.0	du	16/06/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	228.9	du	30/06/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1112.6	du	16/06/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	135.55	du	24/06/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.300 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 63.462 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 89.071 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 33.61 € HT / MWh $0.9305 \times R1b + 0.0667 \times R1g + 0.0028 \times R1f$

R21 = 6.533 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.394 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.915 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 46.37 € HT / URF $R21 + R22 + R23 + R24$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

AOÛT 2021

BCSJ

01/08/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	124.2	du	21/05/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.8	du	21/05/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	49.30	du	01/08/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	49.30	du	01/08/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	112.5	du	21/05/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquelette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	83.54	du	31/07/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	232.4	du	29/07/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	141.8	du	29/07/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	160.2	du	29/07/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	188.5	du	29/07/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	184.0	du	16/07/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.7	du	16/07/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	134.8	du	30/06/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	113.2	du	20/07/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	225.0	du	29/07/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1114.5	du	20/07/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	136.35	du	05/07/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.370 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 67.733 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (B1 + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (B1 - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 91.267 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 33.96 € HT / MWh $0.9305 \times R1b + 0.0667 \times R1g + 0.0028 \times R1f$

R21 = 6.420 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.406 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.921 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 46.28 € HT / URF $R21 + R22 + R23 + R24$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

SEPTEMBRE 2021

BCSJ

01/09/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	123.7	du	27/08/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	146.1	du	27/08/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	55.00	du	01/09/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	55.00	du	01/09/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	112.2	du	27/08/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	81.77	du	31/08/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	219.6	du	31/08/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	134.0	du	31/08/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	151.4	du	31/08/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	178.1	du	31/08/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	184.0	du	16/07/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.7	du	16/07/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	138.5	du	31/08/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	113.5	du	20/08/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	212.6	du	31/08/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	117.5	du	20/08/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	136.97	du	04/08/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.359 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 75.109 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 89.333 € HT / MWh $97.767 \times \text{F} / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 34.44 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 6.067 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.565 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.927 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 46.09 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

OCTOBRE 2021

BCSJ

01/10/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	123.7	du	27/08/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	146.1	du	27/08/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	64.90	du	01/10/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	64.90	du	01/10/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	112.2	du	27/08/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	84.89	du	30/09/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	195.3	du	30/09/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	119.2	du	30/09/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	134.7	du	30/09/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	158.4	du	30/09/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	184.0	du	16/07/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.7	du	16/07/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	140.1	du	30/09/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	113.8	du	15/09/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	189.1	du	30/09/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 120.5	du	15/09/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	136.75	du	09/09/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.344 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 87.921 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (B1 + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (B1 - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 92.742 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 35.29 € HT / MWh $0.9305 \times R1b + 0.0667 \times R1g + 0.0028 \times R1f$

R21 = 5.397 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.634 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.934 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 45.50 € HT / URF $R21 + R22 + R23 + R24$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

NOVEMBRE 2021

BCSJ

01/11/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	123.7	du	27/08/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	146.1	du	27/08/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	82.10	du	01/11/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	82.10	du	01/11/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	112.2	du	27/08/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquelette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	96.15	du	31/10/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	177.2	du	27/10/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	108.1	du	27/10/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	122.2	du	27/10/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	143.7	du	27/10/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	183.3	du	15/10/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.2	du	15/10/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	142.7	du	27/10/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	114.0	du	14/10/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	171.5	du	27/10/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 122.4	du	14/10/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	137.64	du	19/10/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.367 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 110.179 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 105.043 € HT / MWh $97.767 \times \text{F} / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 36.83 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 4.894 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.716 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.934 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 45.07 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

DÉCEMBRE 2021

BCSJ

01/12/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	122.0	du	22/11/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.4	du	22/11/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	102.50	du	01/12/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	102.50	du	01/12/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	110.9	du	22/11/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	96.38	du	30/11/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	178.3	du	30/11/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	108.8	du	30/11/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	122.9	du	30/11/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	144.6	du	30/11/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	183.3	du	15/10/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.2	du	15/10/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	147.5	du	30/11/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	113.9	du	17/11/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	172.6	du	30/11/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 121.4	du	17/11/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	140.51	du	25/11/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.451 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 136.579 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 105.294 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 38.67 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 4.926 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.923 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.932 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 45.31 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

ANNEXE 7 - INVENTAIRE DES BIENS ET TABLEUX D'AMORTISSEMENT

DÉTAIL DE L'INVESTISSEMENT INITIAL

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2010000	Frais d'établissement	23 911.44	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	
2080000	Chaufferie OPAC Oise	60 000.00	04/10/13	Linéaire	12		01/10/10	Linéaire	12	
2150000	Aspirateur	919.00	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	10	
2150000	Pompe autoaspirante	168.00	04/10/13	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	10	
2150000	Etabli mobile	1 396.60	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	10	
2150000	Marchepied sherpasopic 7/9 marches	875.00	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	10	
2150000	Cric hydrovic 5 tonnes	490.00	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	10	
2150000	Boite à outils	3 571.97	30/06/16	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	10	
2150000	Valise combustion	1 750.00	30/06/16							
2150000	Soudeuse gaine	484.03	27/08/21	Linéaire	5					
2150000	Tronçonneuse disqueuse	573.07	27/08/21	Linéaire	5					
2184000	Table basse + 9 chaises	666.52	27/08/21	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	Ensemble Bureau + caisson + siège bureau	720.28	27/08/21	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	3 tables réunion	522.02	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	2 armoires à rideaux	974.15		Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	vestiaire	528.15	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	armoire SLS 01600	730.00		Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	armoire SLS 01611	802.00	12/07/05	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	armoire SLS 01601	880.00	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2250000	Réseau chaleur	3 341 692.15	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	
2250000	réseau centre pénitentiaire	737 545.00			BNR					
2250000	Création by pass remplissage	768.00	01/01/20		BNR					
2251000	Beirens Silencieux chaudière 450 KW	17 446.15	21/10/15		BNR					
2251000	Beirens Silencieux chaudière 550 KW	20 353.85			BNR					
2251000	Travaux chaufferie CRAM	2 344.00	01/10/10		BNR					
2251000	Batterie de condensateur	2874.5	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Garde corps (Lejeune)	900.00	01/10/10		BNR					

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	Travaux supplémentaires chaufferie	2 878.00	01/10/10		BNR					
2251000	St Esprit TSV	3 133.00	01/10/10		BNR					
2251000	Filtre à manches	10 695.00		Linéaire	10					
2251000	Automate C450	28 021.53	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Avant foyer C450	18 739.47	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Manchettes souples	22 076.60	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Garnissage refractaire C550	11 200.00	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Garnissage refractaire C550-C450- remise en état	-8 840.05	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Garnissage refractaire C550 -C450 remise en état	8 840.05	01/10/20	Linéaire	5					
2251000	MO CRAM sur garnissage réflexion C550	1 680.00	01/10/20	Linéaire	5					
2251000	Etuve balance	3 082.80	01/10/20	Linéaire	5					
2251000	Electricité Chaufferie	137 921.05	01/10/20		BNR		01/10/10		BNR	125 382.50
2251000	Ramoneur automatique non décomposé	2 860.01	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	2 600.00
2251000	Chaudière C550:Alimentation automatique	54 310.76	22/09/17		BNR		01/10/10		BNR	44 855.73
2251000	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 1	2 615.38	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	2 615.38
2251000	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 2	6 538.46	22/09/17	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	6 538.46
2251000	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 3	3 923.08		Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	3 923.08
2251000	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 4	3 923.08	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	3 923.08
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 1	-2 615.38	01/10/10	Linéaire						
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 2	-6 538.46	01/10/10	Linéaire						
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 3	-3 923.08	01/10/10	Linéaire						
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 4	-3 923.08	01/10/10	Linéaire	5					
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 5	3 127.93	01/10/10	Linéaire	6					

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 6	3 127.93	01/10/10	Linéaire	7					
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 7	3 127.93	01/10/10	Linéaire	8					
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 8	3 127.93								
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 1	6 538.46	13/07/16	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	6 538.46
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 2	19 615.38	13/07/16	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	19 615.38
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 2	-19 615.38	15/09/17							
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 3	6 538.46	15/09/17	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	6 538.46
	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 3	-6 538.46	01/08/19							
	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 3	7 342.18	01/08/19		5					
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 2	26 151.90	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 2 - REMISE EN ETAT	-9 785.35	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 2 - REMISE EN ETAT	9 785.35	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Chaudière C550: Introduction Production récupération chaleur	282 993.55	11/09/18		BNR		01/10/10		BNR	235 575.08
2251000	Chaudière C550: clapet coupe feu - pousoir	2 615.38	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	2 615.38
2251000	Chaudière C550: clapet coupe feu - palier - guide 1	7 846.15	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	7 846.15
2251000	Chaudière C550: clapet coupe feu - palier - guide 2	3 923.08	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	3 923.08
2251000	Chaudière C550: clapet coupe feu - palier - guide 3	2 615.38	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 615.38
2251000	Chaudière C550: avant foyer - grille - voûte retournement 1	3 807.08	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	3 807.08
		-3 807.08	01/10/10							
2251000	Chaudière C550: avant foyer - grille - voûte retournement 2	5 076.11	30/09/17	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	5 076.11

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
		-5 076.11	30/09/17							
2251000	Chaudière C550: avant foyer - barreaux grille 1ers	10 152.21	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	10 152.21
		-10 152.21	31/07/18							
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 1	10 152.21	31/07/18	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	10 152.21
		-10 152.21	01/01/19							
2251000	Chaudière C550: avant foyer - grille - voûte retournement 3	2 538.05	01/01/19	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	2 538.05
2251000	Chaudière C550: avant foyer - barreaux grille 2èmes	10 152.21	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	10 152.21
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 2	20 304.42	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	20 304.42
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 2	-13 685.00	01/10/10							
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 2	13 685.00	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 2	-13 685.00	01/10/10							
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 2	11 327.50								
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 3	10 152.21	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	10 152.21
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 3	-10 152.21		Linéaire	10					
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 3	17 865.25	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C550: avant foyer - grille - voûte retournement 4	6 345.13		Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	6 345.13
2251000	Chaudière C550: avant foyer - barreaux grille 3èmes	10 152.21	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	10 152.21
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 4	17 766.37	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	17 766.37
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées	38 294.12	04/10/13	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	38 294.12
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées	-16 636.95	01/10/10							
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées	16 636.95	01/10/10	LINEAIRE	10					
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées suite	-21 657.17	04/10/13							
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées suite	24 955.44	01/10/10	LINEAIRE	10					
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 1	27 352.94	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	27 352.94
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 2	27 352.94	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	27 352.94
2251000	Chaudière C550:extracteur fumées 1	1 222.22		Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	1 222.22

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	Chaudière C550:extracteur fumées 2	7 333.33	22/09/16	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	7 333.33
2251000	Chaudière C550:extracteur fumées 3	1 222.22	27/08/21	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	1 222.22
2251000	Chaudière C550:extracteur fumées 4	7 333.33	27/08/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	7 333.33
2251000	Chaudière C550:extracteur fumées 5	4 888.89	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	4 888.89
2251000	Chaudière C550: ramonage automatique des tubes chaudière	18 076.53	27/08/21				01/10/10		BNR	16 433.17
2251000	Chaudière C550: économiseur sur les fumées	31 465.76					01/10/10		BNR	28 605.17
2251000	Chaudière C550: filtres à manches pour rejet	116 527.00	01/10/10				01/10/10		BNR	93 062.35
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - électrovannes 1	1 646.26		Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	1 646.26
		-1 646.26	01/10/10							
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - électrovannes 2	1 646.26	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	1 646.26
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - capteurs électriques 1	1 097.51	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	1 097.51
		-1 097.51	20/07/18							
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - capteurs électriques 2	1 097.51	20/07/18	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	1 097.51
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - écluse rotative 1	4 390.03		Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	4 390.03
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 1	43 900.28		Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	43 900.28
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 1	-25 507.00								
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 1 CHANGES	25 507.00	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 1 remise en état	-18 393.28								
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 1 remise en état	18 393.28	21/10/15	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 2	43 900.28		Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	43 900.28
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 2 remise en état	-38 113.41	01/10/10							
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 2 remise en état	38 113.41	20/12/13	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 3	43 900.28	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	43 900.28
2251000	Chaudière C550: évacuateur de cendres et suies-transporteur et conteneur	10 952.80	01/10/10				01/10/10		BNR	5 717.81

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	Chaudière C550: évacuateur de cendres et suies-transporteur et conteneur	-10 952.80								
	Chaudière C550 : benne	23 148.35								
2251000	Chaudière C550:évacuateur cendres - corrosion	6 661.54	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	6 661.54
2251000	Chaudière C550:évacuateur cendres - chaîne guide chaîne	19 984.62			BNR		01/10/10		BNR	19 984.62
2251000	Chaudière C550:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 1	13 323.08	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	13 323.08
	Chaudière C550:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 1	-13 323.08								
	Chaudière C550:évacuateur cendres - remise en état convoyeur chaîne 1	8 625.00	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C550:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	6 661.54	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	6 661.54
2251000	Chaudière C550:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	-4 579.83								
2251000	Chaudière C550:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	4 579.83	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Chaudière C550: automatisme chaudière	35 957.90	05/12/18		BNR		01/10/10		BNR	31 143.44
2251000	Chaudière C550:servomoteur 1	3 400.00	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	3 400.00
2251000	Chaudière C550:servomoteur 2	3 400.00	05/12/18	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	3 400.00
2251000	Chaudière C550:servomoteur 3	3 400.00	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	3 400.00
2251000	Chaudière C550:servomoteur 4	6 800.00	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	6 800.00
2251000	Chaudière C450:Alimentation automatique	52 844.68			BNR		01/10/10		BNR	43 522.93
2251000	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 1	2 615.38	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	2 615.38
2251000	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 2	6 538.46	27/11/18	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	6 538.46
2251000	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 3	3 923.08	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	3 923.08
2251000	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 4	3 923.08		Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	3 923.08
	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 2	-6 538.46	01/10/10							
	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 3	-3 923.08	01/10/10							
	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 4	-3 923.08								

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 2	11 035.93	01/10/10		5					
	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 3	10 168.43			5					
	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 4	10 086.03	01/10/10		5					
2251000	Chaudière C450:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 1	6 538.46		Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	6 538.46
2251000	Chaudière C450:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 2	19 615.38	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	19 615.38
2251000	Chaudière C450:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 2	-19 615.38								
2251000	Chaudière C450:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 3	6 538.46	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	6 538.46
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 2	22 386.41	09/11/21							
2251000	Chaudière C450: Introduction Production récupération chaleur	192 264.21			BNR		01/10/10		BNR	153 094.03
2251000	Chaudière C450: clapet coupe feu - pousoir	2 615.38	01/01/08	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	2 615.38
2251000	Chaudière C450: clapet coupe feu - palier - guide 1	7 846.15	01/01/08	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	7 846.15
2251000	Chaudière C450: clapet coupe feu - palier - guide 2	3 923.08		Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	3 923.08
2251000	Chaudière C450: clapet coupe feu - palier - guide 3	2 615.38	01/11/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 615.38
2251000	Chaudière C450: avant foyer - grille - voûte retournement 1	3 807.08		Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	3 807.08
2251000	Chaudière C450: avant foyer - grille - voûte retournement 2	5 076.11	01/11/14	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	5 076.11
2251000	Chaudière C450: avant foyer - barreaux grille 1ers	10 152.21		Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	10 152.21
2251000	Chaudière C450: avant foyer - réfractaires bord de grille 1	10 152.21	01/01/08	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	10 152.21
2251000	Chaudière C450: avant foyer - réfractaires bord de grille 1	-10 152.21								
2251000	Chaudière C450: avant foyer - réfractaires bord de grille 1	13 685.00		Linéaire	5					
2251000	Chaudière C450: avant foyer - réfractaires bord de grille 1	-13 685.00	01/10/10							
2251000	Chaudière C450: avant foyer - réfractaires bord de grille 1	7 578.50	01/10/10							
2251000	Chaudière C450: avant foyer - réfractaires bord de grille 1	-7 578.50	08/02/21							

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 1	6 037.50	08/02/21	Linéaire	5					
2251000	Chaudière C450: avant foyer - grille - voûte retournement 3	2 538.05	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	2 538.05
2251000	Chaudière C450: avant foyer - barreaux grille 2èmes	10 152.21	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	10 152.21
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 2	20 304.42	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	20 304.42
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 2	-17 094.75	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 2	17 094.75	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 3	10 152.21	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	10 152.21
2251000	Chaudière C450: avant foyer - grille - voûte retournement 4	6 345.13	08/02/21	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	6 345.13
2251000	Chaudière C450: avant foyer - barreaux grille 3èmes	10 152.21	08/02/21	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	10 152.21
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 4	17 766.37	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	17 766.37
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées	38 294.12	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	38 294.12
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 1	27 352.94	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	27 352.94
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 1	-27 352.94	08/02/21							
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 1	42 826.00	08/02/21							
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 2	27 352.94	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	27 352.94
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 2	-24 228.57	01/10/10	Linéaire						
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 2	24 228.57	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 2	-3 124.37	01/10/10	Linéaire						
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 2	36 342.84	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450:extracteur fumées 1	1 222.22	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	1 222.22
2251000	Chaudière C450:extracteur fumées 2	7 333.33	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	7 333.33
2251000	Chaudière C450:extracteur fumées 3	1 222.22	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	1 222.22
2251000	Chaudière C450:extracteur fumées 4	7 333.33	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	7 333.33

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	Chaudière C450:extracteur fumées 5	4 888.89	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	4 888.89
2251000	Chaudière C450: ramonage automatique des tubes chaudière	16 826.58	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	15 296.86
2251000	Chaudière C450: économiseur sur les fumées	29 446.51	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	26 769.50
2251000	Chaudière C450: filtres à manches pour rejet	94 519.55	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	209 146.50
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - électrovannes 1	1 646.26	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	1 646.26
		-1 646.26	01/10/10							
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - électrovannes 2	1 646.26	08/02/21	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	1 646.26
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - capteurs électriques 1	1 097.51	08/02/21	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	1 097.51
		-1 097.51	01/10/10							
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - capteurs électriques 2	1 097.51	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	1 097.51
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - écluse rotative 1	4 390.03	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 1	43 900.28	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 1	-21 004.52								
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 1	21 004.52	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 2	-22 895.76	13/03/15							
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 3	22 895.76	13/03/15	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 2	43 900.28	01/10/10	Linéaire	15					
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 2 remise état	-33 610.93	01/10/10							
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 2 remise état	33 610.93	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 3	43 900.28	08/02/21	Linéaire	24					
2251000	Chaudière C450: évacuateur de cendres et suies-transporteur et conteneur	10 287.26	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	5 112.78
2251000	Chaudière C450: évacuateur de cendres et suies-transporteur et conteneur	-10 287.26	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	18 435.86
	Chaudière C450 : benne	23 148.35								

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	Chaudière C450:évacuateur cendres - corrosion	6 661.54	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	6 661.54
2251000	Chaudière C450:évacuateur cendres - chaîne guide chaîne	19 984.62	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	19 984.62
2251000	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 1	13 323.08	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	13 323.08
	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 1	-5 602.80	01/10/10							
	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 1	5 602.80	01/10/10			5				
	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	-7 720.28								
	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 3	8 625.00				10				
2251000	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	6 661.54	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	6 661.54
2251000	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	-4 579.83								
2251000	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	4 579.83	01/10/10	Linéaire		5				
2251000	Chaudière C450: automatisme chaudière	30 324.76	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	26 022.41
		-30 324.76	01/10/10							
2251000	Chaudière C450:servomoteur 1	3 400.00	08/02/21	Linéaire		5	01/10/10	Linéaire	5	3 400.00
2251000	Chaudière C450:servomoteur 2	3 400.00	08/02/21	Linéaire		10	01/10/10	Linéaire	10	3 400.00
2251000	Chaudière C450:servomoteur 3	3 400.00	01/10/10	Linéaire		15	01/10/10	Linéaire	15	3 400.00
2251000	Chaudière C450:servomoteur 4	6 800.00	01/10/10	Linéaire		24	01/10/10	Linéaire	24	6 800.00
2251000	Condenseur et cheminée	1 137 301.22	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	1 029 429.18
2251000	Pompe	5 921.88	01/10/10	Linéaire		20	01/10/10	Linéaire	20	5 921.88
2251000	Pompe	5 921.88	01/10/10	Linéaire		20	01/10/10	Linéaire	20	5 921.88
2251000	Pompe	5 921.88	01/10/10	Linéaire		20	01/10/10	Linéaire	20	5 921.88
2251000	Pompe	5 921.88	08/02/21	Linéaire		20	01/10/10	Linéaire	20	5 921.88
2251000	Pompe	5 921.88	08/02/21	Linéaire		20	01/10/10	Linéaire	20	5 921.88
2251000	Compteur chaleur 1	3 931.13	01/10/10	Linéaire		20	01/10/10	Linéaire	20	3 931.13
2251000	Compteur chaleur 1	-3 931.13	01/10/10							
2251000	Compteur chaleur economiseur	10 903.43	01/10/10	Linéaire		10				
2251000	Compteur chaleur 2	3 931.13	01/10/10	Linéaire		20	01/10/10	Linéaire	20	3 931.13
2251000	Compteur chaleur 3	-3 931.13	01/10/10							
2251000	Compteur chaleur 3	3 931.13	01/10/10	Linéaire		20	01/10/10	Linéaire	20	3 931.13
2251000	Compteur chaleur 4	3 931.13	08/02/21	Linéaire		20	01/10/10	Linéaire	20	3 931.13
2251000	Compteur chaleur 5	3 931.13	08/02/21	Linéaire		20	01/10/10	Linéaire	20	3 931.13

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	chaudière fioul 1	188 269.93	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	167 534.72
2251000	V3V regulation chaudière fioul	25 610.00	01/10/10		BNR					
2251000	chaudière fioul 1 bruleur	20 387.83	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	20 387.83
2251000	chaudière fioul 2	188 425.93	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	167 690.72
2251000	chaudière fioul 2 bruleur	20 231.83	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	20 231.83
2251000	chauffage bureaux	15 312.03	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	13 920.00
2251000	Chaudière gaz Institution Saint Esprit	11 000.02	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	10 000.00
2251000	Sécurité incendie	1 046.53	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	951.39
2251000	Alarme intrusion	10 560.02	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	9 600.00
2251000	Alarme intrusion - Remplacement	-1 725.00	08/02/21		BNR					
2251000	Alarme intrusion - Remplacement	1 725.00	08/02/21		BNR					
2251000	Matériel TSV	80 548.15	01/10/10		BNR		01/01/08		BNR	72 726.86
2251000	Unité centrale	976.94	01/10/10	Linéaire	3		01/01/08	Linéaire	3	976.94
2251000	Extranet	20 000.00	08/02/21		BNR					
2251000	Centre Pénitentiaire Pompe alimentation	1.00	01/10/10		BNR					
2250500	Licence Sheran	4 507.20	01/10/10	Linéaire	4		01/01/08	Linéaire	4	4 507.20
										Base avt répart
2252000	Sous station Bâtiment C Saint Jean	173 887.86	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	163 227.42
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment C Saint Jean	4 238.12	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	4 238.12
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment C Saint Jean remplacement	-4 238.12	01/10/10		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment C Saint Jean remplacement	1 444.55	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment C Saint Jean	988.46	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Primaire Lebesgue	13 781.58	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	12 820.15

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Compteur énergie Sous station Primaire Lebesgue	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Primaire Lebesgue	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Primaire Prevert	14 683.82	08/02/21			BNR	01/10/10		BNR	13 664.82
2252000	Compteur énergie Sous station Primaire Prevert	1 448.74	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 448.74
	Compteur énergie Sous station Primaire Prevert remplacement	-1 448.74	01/10/10			BNR				
	Compteur énergie Sous station Primaire Prevert remplacement	1 145.77	01/10/10			BNR				
2252000	Echangeur composantes plaques Primaire Prevert	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Maternelle Lebesgue	11 879.49	08/02/21			BNR	01/10/10		BNR	11 032.70
2252000	Compteur énergie Sous station Maternelle Lebesgue	1 359.61	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 359.61
	Compteur énergie Sous station Maternelle Lebesgue remplacement	-1 359.61	01/10/10			BNR				
	Compteur énergie Sous station Maternelle Lebesgue remplacement	1 062.49	01/10/10			BNR				
2252000	Echangeur composantes plaques Maternelle Lebesgue	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Primaire Cousteau	13 930.39	01/10/10			BNR	01/10/10		BNR	12 960.10
2252000	Compteur énergie Sous station Primaire Cousteau	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Primaire Cousteau	988.46		Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Ecole Maternelle La Briqueterie	9 783.10	01/10/10			BNR	01/10/10		BNR	9 059.65
2252000	Compteur énergie Sous station Ecole Maternelle La Briqueterie	1 383.73	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Ecole Maternelle La Briqueterie	988.46	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Ecole Launay	16 851.15	01/10/10			BNR	01/10/10		BNR	15 703.16
2252000	Compteur énergie Sous station Ecole Launay	1 448.74		Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 448.74
2252000	Echangeur composantes plaques Ecole Launay	988.46	23/05/16	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Ecole Aragon	10 543.67	01/10/10			BNR	01/10/10		BNR	9 774.95
2252000	Compteur énergie Sous station Ecole Aragon	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Ecole Aragon	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Ecole Picasso	10 074.16	01/10/11			BNR	01/10/10		BNR	9 336.68
2252000	Compteur énergie Sous station Ecole Picasso	1 328.29	01/10/11	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 328.29
2252000	Echangeur composantes plaques Ecole Picasso	988.46	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Sous station Gymnase Leo Lagrange	18 299.18	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	17 031.13
2252000	Compteur énergie Sous station Gymnase Leo Lagrange	2 017.87	01/10/11	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 017.87
	Compteur énergie Sous station Gymnase Leo Lagrange remplacement	-2 017.87	01/09/11		BNR					
	Compteur énergie Sous station Gymnase Leo Lagrange remplacement	1 346.67	01/09/11		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Gymnase Leo Lagrange	988.46	01/09/11	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Gymnase Louis Roger	13 134.69	10/02/12		BNR		01/10/10		BNR	12 211.88
2252000	Compteur énergie Sous station Gymnase Louis Roger	1 381.67	10/02/12	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 381.67
2252000	Echangeur composantes plaques Gymnase Louis Roger	988.46	10/02/12	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Piscine Belier	16 149.50	03/02/12		BNR		01/10/10		BNR	15 034.80
2252000	Compteur énergie Sous station Piscine Belier	1 591.00	03/02/12	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 591.00
		-1 591.00	03/02/12							
2252000	Compteur énergie Sous station Piscine Belier	1 232.01	21/12/12	Linéaire	5					
2252000	Echangeur composantes plaques Piscine Belier	988.46	25/01/13	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Salle Jacques Brel	10 541.61	17/04/13		BNR		01/10/10		BNR	9 774.45
2252000	Compteur énergie Sous station Salle Jacques Brel	1 359.61	17/04/13	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 359.61
	Compteur énergie Sous station Salle Jacques Brel remplacement	-1 359.61	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Salle Jacques Brel remplacement	1 062.49	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Salle Jacques Brel	988.46	24/02/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Médiathèque	10 541.61	24/02/14		BNR		01/10/10		BNR	9 774.45
2252000	Compteur énergie Sous station Médiathèque	1 359.61	24/02/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 359.61
	Compteur énergie Sous station Médiathèque remplacement	-1 359.61	01/07/14		BNR					
	Compteur énergie Sous station Médiathèque remplacement	1 062.49	01/07/14		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Médiathèque	988.46	01/07/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Lycée François Truffaut	23 759.56	22/07/14		BNR		01/10/10		BNR	22 166.52
2252000	Compteur énergie Sous station Lycée François Truffaut	2 017.87	22/07/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 017.87
2252000	Echangeur composantes plaques Lycée François Truffaut	988.46	22/07/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Sous station Collège Charles Fauqueux	28 186.55	04/10/21		BNR		01/10/10		BNR	26 330.03
2252000	Compteur énergie Sous station Collège Charles Fauqueux	2 017.87	04/10/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 017.87
2252000	Echangeur composantes plaques Collège Charles Fauqueux	988.46	15/01/15	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean A	5 918.49	15/01/15		BNR		01/10/10		BNR	5 408.91
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean A	1 654.94	15/01/15	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 654.94
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean A	988.46	01/11/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean B	18 872.44	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	17 604.15
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean B	1 448.74	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 448.74
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean B remplacement	-1 448.74	01/11/14		BNR					
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean B remplacement	1 145.77	01/11/14		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean B	988.46	30/06/15	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean D	19 208.30			BNR		01/10/10		BNR	17 911.55
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean D	1 591.00		Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 591.00
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean D remplacement	-1 591.00			BNR					
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean D remplacement	1 278.66			BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean D	988.46		Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean E	18 082.95			BNR		01/10/10		BNR	16 861.64
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean E	1 448.74		Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 448.74
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean E remplacement	-1 448.74	01/10/10		BNR					
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean E remplacement	1 145.77	30/04/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean E	988.46	30/04/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean I	18 245.79			BNR		01/10/10		BNR	17 018.66
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean I	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean I	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean J	18 245.79			BNR		01/10/10		BNR	17 018.66
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean J	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean J remplacement	-1 383.73	21/11/16		BNR					
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean J remplacement	1 085.04			BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean J	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean K	22 236.79	01/05/16		BNR		01/10/10		BNR	20 759.79
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean K	1 591.00	01/05/16	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 591.00
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean K	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Modification hydraulique alimentation bât K	27 115.40	05/12/18		BNR					
2252000	Sous station Quartier Hot Bâtiment H	12 971.00	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	12 057.81
2252000	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment H	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Quartier Hot Bâtiment H	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Quartier Hot Bâtiment ACDEF	23 969.73	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	22 358.16
2252000	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment ACDEF	2 119.09	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 119.09
	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment ACDEF remplacement	-2 119.09	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment ACDEF remplacement	1 444.55	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Quartier Hot Bâtiment ACDEF	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Quartier Hot Bâtiment G	14 035.11	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	13 058.59
2252000	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment G	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment G remplacement	-1 383.73	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment G remplacement	1 085.04	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Quartier Hot Bâtiment G	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Sous station Equipement Jeunesse	14 255.32	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	13 261.82
2252000	Compteur énergie Sous station Equipement Jeunesse	1 448.74	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 448.74
	Compteur énergie Sous station Equipement Jeunesse remplacement	-1 448.74	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Equipement Jeunesse remplacement	1 145.77	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Equipement Jeunesse	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Gymnase Corot	13 986.88	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	13 013.23
2252000	Compteur énergie Sous station Gymnase Corot	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Gymnase Corot	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Agel Sénéfontaine	12 536.02	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	11 648.72
2252000	Compteur énergie Sous station Agel Sénéfontaine	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Agel Sénéfontaine	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station RPA	12 719.02	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	11 816.96
2252000	Compteur énergie Sous station RPA	1 448.74	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 448.74
	Compteur énergie Sous station RPA remplacement	-1 448.74	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station RPA remplacement	1 145.77	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques RPA	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Résidence Bellevue	62 908.83	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	58 978.90
2252000	Compteur énergie Sous station Résidence Bellevue	2 132.64	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 132.64
	Compteur énergie Sous station Résidence Bellevue remplacement	-2 132.64	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Résidence Bellevue remplacement	1 750.39	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Résidence Bellevue	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Résidence Jeanne Hachette	19 349.01	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	18 012.45
2252000	Compteur énergie Sous station Résidence Jeanne Hachette	2 119.09	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 119.09
	Compteur énergie Sous station Résidence Jeanne Hachette bâtiment OPQR remplacement	-2 119.09	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Résidence Jeanne Hachette bâtiment OPQR remplacement	1 444.55	08/02/21		BNR					

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Echangeur composantes plaques Résidence Jeanne Hachette	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Résidence Jeanne Hachette Bât N	15 158.05	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	14 114.69
2252000	Compteur énergie Sous station Résidence Jeanne Hachette Bât N	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Résidence Jeanne Hachette Bât N	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Institution Saint Esprit	54 205.65	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	50 800.54
2252000	Echangeur st esprit	-4 133.54								
2252000	Compteur énergie Sous station Institution Saint Esprit	2 017.87	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 017.87
	Compteur énergie Sous station Institution Saint Esprit remplacement	-2 017.87	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Institution Saint Esprit remplacement	1 444.55	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Institution Saint Esprit	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Echangeur composantes plaques Institution Saint Esprit	-988.46								
2252000	Echangeur st esprit	5 122.00	23/05/16	Linéaire	10					
2252000	Sous station OPAC Beaulieu Nord	12 715.54	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	11 817.58
2252000	Compteur énergie Sous station OPAC Beaulieu Nord	1 383.33	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.33
2252000	Echangeur composantes plaques OPAC Beaulieu Nord	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Gymnase F Truffaut	9 961.02	01/10/11		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Gymnase F Truffaut	1 348.88	01/10/11	Linéaire	20					
	Compteur énergie Sous station Gymnase F Truffaut remplacment	-1 348.88	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Gymnase F Truffaut remplacment	1 085.04	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Gymnase F Truffaut	890.10	01/10/11	Linéaire	20					
2252000	Sous station Internat Corot	22 397.72	01/09/11		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Internat Corot	2 712.12	01/09/11	Linéaire	20					
2252000	Echangeur composantes plaques Internat Corot	8 350.30	01/09/11	Linéaire	20					
2252000	Sous station Pôle proximité	18 170.28	10/02/12		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Pôle proximité	1 105.97	10/02/12	Linéaire	20					

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Echangeur composantes plaques Pôle proximité	829.75	10/02/12	Linéaire	20					
2252000	Sous station Agel Procession	20 088.81	03/02/12		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Agel Procession	1 105.97	03/02/12	Linéaire	20					
2252000	Echangeur composantes plaques Agel Procession	829.75	03/02/12	Linéaire	20					
2252000	Extension raccordements des bâtiments Saint Esprit	42 500.00	21/12/12		BNR					
2252000	Travaux sous station FIGA	2 974.00	25/01/13		BNR					
2252000	Sous station Hôtel de Police	23 779.36	17/04/13		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Hôtel de Police	1 180.64	17/04/13	Linéaire	20					
	Compteur énergie Sous station Hôtel de Police remplacement	-1 180.84	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Hôtel de Police remplacement	1 278.66	08/02/21		BNR					
2252000	Sous station OPAC Beaulieu Sud	18 178.90	24/02/14		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station OPAC Beaulieu Sud	1 009.74	24/02/14	Linéaire	20					
2252000	Echangeur compos. plaques Sous station OPAC Beaulieu Sud	1 211.36	24/02/14	Linéaire	20					
2252000	Sous station Nexity 3	20 410.54	01/07/14		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Nexity 3	939.27	01/07/14	Linéaire	20					
2252000	Echangeur composantes plaques Nexity 3	1 000.19	01/07/14	Linéaire	20					
2252000	Sous station Nexity 5	19 715.61	22/07/14		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Nexity 5	985.29	22/07/14	Linéaire	20					
2252000	Echangeur composantes plaques Nexity 5	1 649.10	22/07/14	Linéaire	20					
2252000	Echangeur compos. plaques Sous station - cf FRS EME remplacement	-1 649.10	04/10/21							
2252000	Echangeur compos. plaques Sous station - cf FRS EME remplacement	2 033.20	04/10/21		10					
2252000	Sous station Maison de la Solidarité et de la Famille	25 975.92	15/01/15		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Maison Solidarité Famille	987.00	15/01/15	Linéaire	5					
2252000	Echangeur joints+agrafes Maison Solidarité Famille	513.03	15/01/15	Linéaire	10					
2252000	Sous station Centre Pénitentiaire	1.00	01/11/14		BNR					
2252000	Compteur énergie CENTRE PENITENTIAIRE remplacement	-1.00	08/02/21		BNR					
2252000	Compteur énergie CENTRE PENITENTIAIRE remplacement	1 750.39	08/02/21		BNR					

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Sous station ADAPEI	17 281.32	01/11/14		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques ADAPEI	850.68	01/11/14	Linéaire	10					
2252000	Cable TSV centre pénitentiaire	3 660.00	30/06/15		BNR					
2254000	Aménagement terrain	18 168.69	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	
	Aménagement terrain - REMPLACEMENT 70 ML + PORTILLON	-4 521.80	30/04/21		BNR					
	Aménagement terrain - REMPLACEMENT 70 ML + PORTILLON	4 521.80	30/04/21		BNR					
2255000	Construction	2 049 614.38	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	2 028 764.78
2255000	Electricité	71 506.61	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	70 779.21
225510	Aménagement construction	431.65	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	
2255100	Communication CF800 et cascade chaudiere	8 658.00	21/11/16							
225600	Chargeur bois	70 000.00	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	
225600	Chargeur bois - remp du bras télescopique	-11 485.37	01/05/16							
225600	Chargeur bois	11 485.37	01/05/16	linéaire	10		01/05/16			
225600	Chargeur bois	-58 514.63								
2256	Chargeur bois - remp du bras télescopique	-11 485.37								

BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

BCSJ		BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES		TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS											
				HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021											
Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)		
2010000	BCSJ-10/00000	FRAIS D'ETABLISSEMENT	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	23 911.44	23 911.44	23 911.44	-	23 911.44	-		
Total 2010000								23 911.44	23 911.44	23 911.44	-	23 911.44	-		
2080000	BCSJ-10/00001	CHAUFFERIE OPAC OISE	01/10/2010	30/09/2022		Linéaire	12	60 000.00	60 000.00	51 266.28	5 000.00	56 266.28	3 733.72		
Total 2080000								60 000.00	60 000.00	51 266.28	5 000.00	56 266.28	3 733.72		
2150000	BCSJ-10/00002	ASPIRATEUR	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	1 087.00	1 087.00	1 087.00	-	1 087.00	-		
2150000	BCSJ-10/00003	ETABLI MOBILE	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	1 396.60	1 396.60	1 396.60	-	1 396.60	-		
2150000	BCSJ-10/00004	MARCHEPIED SHERPASCOPIQUE 7/9 MARCHES	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	875.00	875.00	875.00	-	875.00	-		
2150000	BCSJ-10/00005	CRIC HYDROVIC 5 TONNES	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	490.00	490.00	490.00	-	490.00	-		
2150000	BCSJ-10/00006	BOITE A OUTILS	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	3 571.97	3 571.97	3 571.97	-	3 571.97	-		
Total 2150000								7 420.57	7 420.57	7 420.57	-	7 420.57	-		
2184000	BCSJ-10/00007	TABLE BASSE + 9 CHAISES	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	666.52	666.52	666.52	-	666.52	-		
2184000	BCSJ-10/00008	ENSEMBLE BUREAU + CAISSON + SIEGE BUREAU	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	720.28	720.28	720.28	-	720.28	-		
2184000	BCSJ-10/00009	3 TABLES REUNION	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	522.02	522.02	522.02	-	522.02	-		
2184000	BCSJ-10/00010	2 ARMOIRES A RIDEAUX	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	974.15	974.15	974.15	-	974.15	-		
2184000	BCSJ-10/00011	VESTIAIRES	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	528.15	528.15	528.15	-	528.15	-		
2184000	BCSJ-10/00012	ARMOIRE SLS 01600	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	730.00	730.00	730.00	-	730.00	-		
2184000	BCSJ-10/00013	ARMOIRE SLS 01611	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	802.00	802.00	802.00	-	802.00	-		
2184000	BCSJ-10/00014	ARMOIRE SLS 01601	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	880.00	880.00	880.00	-	880.00	-		
Total 2184000								5 823.12	5 823.12	5 823.12	-	5 823.12	-		
2250000	BCSJ-10/00015	RESEAU CHALEUR	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	3 341 692.15	3 341 692.15	-	-	-	3 341 692.15		
Total 2250000								3 341 692.15	3 341 692.15	-	-	-	3 341 692.15		
2251000	BCSJ-10/00016	ELECTRICITE CHAUFFERIE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	137 921.05	137 921.05	-	-	-	137 921.05		
2251000	BCSJ-10/00017	RAMONEUR AUTOMATIQUE NON DECOMPOSE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	2 860.01	2 860.01	-	-	-	2 860.01		
2251000	BCSJ-10/00018	CHAUDIERE C550 ALIMENTATION AUTOMATIQUE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	54 310.76	54 310.76	-	-	-	54 310.76		
2251000	BCSJ-10/00019	CHAUDIERE C550 TRANSPORTEUR D'ALIM CHAINE 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	6 538.46	6 538.46	6 538.46	-	6 538.46	-		
2251000	BCSJ-10/00020	CHAUDIERE C550 INTRODUCTION PRODUCTION RECUPERATION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	282 993.55	282 993.55	-	-	-	282 993.55		
2251000	BCSJ-10/00021	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE FEU POUSSOIR	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	2 615.38	2 615.38	2 615.38	-	2 615.38	-		
2251000	BCSJ-10/00022	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE FEU PALIER GUIDE 1	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	7 846.15	7 846.15	7 846.15	-	7 846.15	-		
2251000	BCSJ-10/00023	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE FEU PALIER GUIDE 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	3 923.08	3 923.08	2 681.50	261.54	2 943.04	980.04		
2251000	BCSJ-10/00024	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE FEU PALIER GUIDE 3	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	2 615.38	2 615.38	1 340.82	130.77	1 471.59	1 143.79		
2251000	BCSJ-10/00025	CHAUDIERE C550 AVANT FOYER GRILLE VOUTE RETOURNMT 1	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	2 538.05	2 538.05	1 734.79	169.20	1 903.99	634.06		
2251000	BCSJ-10/00026	CHAUDIERE C550 AVANT FOYER BARREAUX GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	10 152.21	10 152.21	6 939.22	676.81	7 616.03	2 536.18		
2251000	BCSJ-10/00027	CHAUDIERE C550 AVANT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	6 619.42	6 619.42	4 524.49	441.29	4 965.78	1 653.64		
2251000	BCSJ-10/00028	CHAUDIERE C550 AVANT FOYER GRILLE VOUTE RETOURNMT 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	6 345.13	6 345.13	2 710.76	264.38	2 975.14	3 369.99		
2251000	BCSJ-10/00029	CHAUDIERE C550 AVANT FOYER BARREAUX GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	10 152.21	10 152.21	4 337.23	423.01	4 760.24	5 391.97		
2251000	BCSJ-10/00030	CHAUDIERE C550 AVANT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	17 766.37	17 766.37	7 590.15	740.27	8 330.42	9 435.95		
2251000	BCSJ-10/00031	CHAUDIERE C550 ECHANGEUR REMPLCMT TUBE FUMEEES 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	27 352.94	27 352.94	18 696.26	1 823.53	20 519.79	6 833.15		
2251000	BCSJ-10/00032	CHAUDIERE C550 ECHANGEUR REMPLCMT TUBE FUMEEES 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	27 352.94	27 352.94	11 685.72	1 139.71	12 825.43	14 527.51		
2251000	BCSJ-10/00033	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	1 222.22	1 222.22	1 222.22	-	1 222.22	-		
2251000	BCSJ-10/00034	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 2	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	7 333.33	7 333.33	7 333.33	-	7 333.33	-		
2251000	BCSJ-10/00035	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 3	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	1 222.22	1 222.22	835.39	81.48	916.87	305.35		
2251000	BCSJ-10/00036	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 4	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	7 333.33	7 333.33	3 759.55	366.67	4 126.22	3 207.11		
2251000	BCSJ-10/00037	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 5	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	4 888.89	4 888.89	2 088.59	203.70	2 292.29	2 596.60		
2251000	BCSJ-10/00038	CHAUDIERE C550 RAMONAGE AUTOMATIQUE DES TUBES CHEMINEE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	18 076.53	18 076.53	-	-	-	18 076.53		
2251000	BCSJ-10/00039	CHAUDIERE C550 ECONOMISUER SUR LES FUMEEES	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	31 465.76	31 465.76	-	-	-	31 465.76		
2251000	BCSJ-10/00040	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES POUR REJET	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	116 527.00	116 527.00	-	-	-	116 527.00		

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2251000	BCSJ-10/00041	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES ELECTROVANNES 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	1 646.26	1 646.26	703.35	68.59	771.94	874.32
2251000	BCSJ-10/00042	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES CAPTEURS ELEC 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	1 097.51	1 097.51	468.88	45.73	514.61	582.90
2251000	BCSJ-10/00043	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES ECLUSE ROTATIVE 1	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	4 390.03	4 390.03	4 390.03	-	4 390.03	-
2251000	BCSJ-10/00044	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES MANCHES 1	01/10/2010	30/09/2020	27/08/2021	Linéaire	10	18 393.28	18 393.28	18 393.28	-	18 393.28	-
2251000	BCSJ-10/00045	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES MANCHES 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	5 786.87	5 786.87	3 955.43	385.79	4 341.22	1 445.65
2251000	BCSJ-10/00046	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES MANCHES 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	43 900.28	43 900.28	18 755.04	1 829.18	20 584.22	23 316.06
2251000	BCSJ-10/00047	CHAUDIERE C550 EVACUATEUR CENDRES CORROSION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	6 661.54	6 661.54	-	-	-	6 661.54
2251000	BCSJ-10/00048	CHAUDIERE C550 EVACUATEUR CENDRES CHAINE GUIDE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	19 984.62	19 984.62	-	-	-	19 984.62
2251000	BCSJ-10/00049	CHAUDIERE C550 EVACUATEUR CENDRES CONVOYEUR CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	778.33	778.33	-	-	-	778.33
2251000	BCSJ-10/00050	CHAUDIERE C550 AUTOMATISME CHAUDIERE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	35 957.90	35 957.90	-	-	-	35 957.90
2251000	BCSJ-10/00051	CHAUDIERE C550 SERVOMOTEUR 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	3 400.00	3 400.00	3 400.00	-	3 400.00	-
2251000	BCSJ-10/00052	CHAUDIERE C550 SERVOMOTEUR 2	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	3 400.00	3 400.00	3 400.00	-	3 400.00	-
2251000	BCSJ-10/00053	CHAUDIERE C550 SERVOMOTEUR 3	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	3 400.00	3 400.00	2 323.95	226.67	2 550.62	849.38
2251000	BCSJ-10/00054	CHAUDIERE C550 SERVOMOTEUR 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	6 800.00	6 800.00	2 905.10	283.33	3 188.43	3 611.57
2251000	BCSJ-10/00055	CHAUDIERE C450 ALIMENTATION AUTOMATIQUE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	52 844.68	52 844.68	-	-	-	52 844.68
2251000	BCSJ-10/00056	CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR A POUSSOIR ELEMENT 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	2 615.38	2 615.38	2 615.38	-	2 615.38	-
2251000	BCSJ-10/00057	CHAUDIERE C450 TRANSPORTEUR D'ALIM CHAINE 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	6 538.46	6 538.46	6 538.46	-	6 538.46	-
2251000	BCSJ-10/00058	CHAUDIERE C450 TRANSPORTEUR D'ALIM CHAINE 3	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	6 538.46	6 538.46	4 469.16	435.90	4 905.06	1 633.40
2251000	BCSJ-10/00059	CHAUDIERE C450 INTRODUCTION PRODUCTION RECUPERATION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	192 264.21	192 264.21	-	-	-	192 264.21
2251000	BCSJ-10/00060	CHAUDIERE C450 CLAPET COUPE FEU POUSSOIR	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	2 615.38	2 615.38	2 615.38	-	2 615.38	-
2251000	BCSJ-10/00061	CHAUDIERE C450 CLAPET COUPE FEU PALIER GUIDE 1	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	7 846.15	7 846.15	7 846.15	-	7 846.15	-
2251000	BCSJ-10/00062	CHAUDIERE C450 CLAPET COUPE FEU PALIER GUIDE 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	3 923.08	3 923.08	2 681.50	261.54	2 943.04	980.04
2251000	BCSJ-10/00063	CHAUDIERE C450 CLAPET COUPE FEU PALIER GUIDE 3	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	2 615.38	2 615.38	1 340.82	130.77	1 471.59	1 143.79
2251000	BCSJ-10/00064	CHAUDIERE C450 AVANT FOYER GRILLE VOUTE RETOURNEMT 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	3 807.08	3 807.08	3 807.08	-	3 807.08	-
2251000	BCSJ-10/00065	CHAUDIERE C450 AVANT FOYER GRILLE VOUTE RETOURNEMT 2	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	5 076.11	5 076.11	5 076.11	-	5 076.11	-
2251000	BCSJ-10/00066	CHAUDIERE C450 AVANT FOYER BARREAUX GRILLE 1	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	10 152.21	10 152.21	10 152.21	-	10 152.21	-
2251000	BCSJ-10/00067	CHAUDIERE C450 AVANT FOYER GRILLE VOUTE RETOURNMT 3	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	2 538.05	2 538.05	1 734.79	169.20	1 903.99	634.06
2251000	BCSJ-10/00068	CHAUDIERE C450 AVANT FOYER BARREAUX GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	10 152.21	10 152.21	6 939.22	676.81	7 616.03	2 536.18
2251000	BCSJ-10/00069	CHAUDIERE C450 AVANT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	3 209.67	3 209.67	2 193.87	213.98	2 407.85	801.82
2251000	BCSJ-10/00070	CHAUDIERE C450 AVANT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	10 152.21	10 152.21	5 204.63	507.61	5 712.24	4 439.97
2251000	BCSJ-10/00071	CHAUDIERE C450 AVANT FOYER GRILLE VOUTE RETOURNMT 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	6 345.13	6 345.13	2 710.76	264.38	2 975.14	3 369.99
2251000	BCSJ-10/00072	CHAUDIERE C450 AVANT FOYER BARREAUX GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	10 152.21	10 152.21	4 337.23	423.01	4 760.24	5 391.97
2251000	BCSJ-10/00073	CHAUDIERE C450 AVANT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	17 766.37	17 766.37	7 590.15	740.27	8 330.42	9 435.95
2251000	BCSJ-10/00074	CHAUDIERE C450 ECHANGEUR REMPLCMT TUBE FUMEEES 1	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	38 294.12	38 294.12	26 174.78	2 552.94	28 727.72	9 566.40
2251000	BCSJ-10/00075	CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	1 222.22	1 222.22	1 222.22	-	1 222.22	-
2251000	BCSJ-10/00076	CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 2	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	7 333.33	7 333.33	7 333.33	-	7 333.33	-
2251000	BCSJ-10/00077	CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 3	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	1 222.22	1 222.22	835.39	81.48	916.87	305.35
2251000	BCSJ-10/00078	CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 4	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	7 333.33	7 333.33	3 759.55	366.67	4 126.22	3 207.11
2251000	BCSJ-10/00079	CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 5	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	4 888.89	4 888.89	2 088.59	203.70	2 292.29	2 596.60
2251000	BCSJ-10/00080	CHAUDIERE C450 RAMONAGE AUTOMATIQUE DES TUBES CHEMINEE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	16 826.58	16 826.58	-	-	-	16 826.58
2251000	BCSJ-10/00081	CHAUDIERE C450 ECONOMISUER SUR LES FUMEEES	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	29 446.51	29 446.51	-	-	-	29 446.51
2251000	BCSJ-10/00082	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES POUR REJET	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	94 519.55	94 519.55	-	-	-	94 519.55
2251000	BCSJ-10/00083	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES ELECTROVANNES 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	1 646.26	1 646.26	703.35	68.59	771.94	874.32
2251000	BCSJ-10/00084	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES CAPTEURS ELEC 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	1 097.51	1 097.51	468.88	45.73	514.61	582.90
2251000	BCSJ-10/00085	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES ECLUSE ROTATIVE 1	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	4 390.03	4 390.03	4 390.03	-	4 390.03	-
2251000	BCSJ-10/00086	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES MANCHES 1	01/10/2010	30/09/2020	27/08/2021	Linéaire	10	22 895.76	22 895.76	22 895.76	-	22 895.76	-

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2251000	BCSJ-10/00087	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES MANCHES 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	10 289.35	10 289.35	7 032.96	685.96	7 718.92	2 570.43
2251000	BCSJ-10/00088	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES MANCHES 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	43 900.28	43 900.28	18 755.04	1 829.18	20 584.22	23 316.06
2251000	BCSJ-10/00089	CHAUDIERE C450 EVACUATEUR CENDRES CORROSION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	6 661.54	6 661.54	-	-	-	6 661.54
2251000	BCSJ-10/00090	CHAUDIERE C450 EVACUATEUR CENDRES CHAINE GUIDE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	19 984.62	19 984.62	-	-	-	19 984.62
2251000	BCSJ-10/00091	CHAUDIERE C450 EVACUATEUR CENDRES CONVOYEUR CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	1 484.34	1 484.34	-	-	-	1 484.34
2251000	BCSJ-10/00092	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	3 400.00	3 400.00	3 400.00	-	3 400.00	-
2251000	BCSJ-10/00093	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 2	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	3 400.00	3 400.00	3 400.00	-	3 400.00	-
2251000	BCSJ-10/00094	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 3	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	3 400.00	3 400.00	2 323.95	226.67	2 550.62	849.38
2251000	BCSJ-10/00095	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	6 800.00	6 800.00	2 905.10	283.33	3 188.43	3 611.57
2251000	BCSJ-10/00096	CONDENSEUR ET CHEMINEE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	1 137 301.22	1 137 301.22	-	-	-	1 137 301.22
2251000	BCSJ-10/00097	POMPE 1	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	5 921.88	5 921.88	3 035.91	296.09	3 332.00	2 589.88
2251000	BCSJ-10/00098	POMPE 2	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	5 921.88	5 921.88	3 035.91	296.09	3 332.00	2 589.88
2251000	BCSJ-10/00099	POMPE 3	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	5 921.88	5 921.88	3 035.91	296.09	3 332.00	2 589.88
2251000	BCSJ-10/00100	POMPE 4	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	5 921.88	5 921.88	3 035.91	296.09	3 332.00	2 589.88
2251000	BCSJ-10/00101	POMPE 5	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	5 921.88	5 921.88	3 035.91	296.09	3 332.00	2 589.88
2251000	BCSJ-10/00102	COMPTEUR CHALEUR 3	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	3 931.13	3 931.13	2 015.33	196.56	2 211.89	1 719.24
2251000	BCSJ-10/00103	COMPTEUR CHALEUR 4	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	3 931.13	3 931.13	2 015.33	196.56	2 211.89	1 719.24
2251000	BCSJ-10/00104	COMPTEUR CHALEUR 5	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	3 931.13	3 931.13	2 015.33	196.56	2 211.89	1 719.24
2251000	BCSJ-10/00105	CHAUDIERE FIOUL 1	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	188 269.93	188 269.93	-	-	-	188 269.93
2251000	BCSJ-10/00106	CHAUDIERE FIOUL 1 BRULEUR	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	20 387.83	20 387.83	10 452.04	1 019.39	11 471.43	8 916.40
2251000	BCSJ-10/00107	CHAUDIERE FIOUL 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	188 425.93	188 425.93	-	-	-	188 425.93
2251000	BCSJ-10/00108	CHAUDIERE FIOUL 2 BRULEUR	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	20 231.83	20 231.83	10 372.11	1 011.59	11 383.70	8 848.13
2251000	BCSJ-10/00109	CHAUFFAGE BUREAUX	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	15 312.03	15 312.03	-	-	-	15 312.03
2251000	BCSJ-10/00110	CHAUDIERE GAZ INSTITUTION SAINT ESPRIT	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	11 000.02	11 000.02	-	-	-	11 000.02
2251000	BCSJ-10/00111	SECURITE INCENDIE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	1 046.53	1 046.53	-	-	-	1 046.53
2251000	BCSJ-10/00112	ALARME INTRUSION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	8 835.02	8 835.02	-	-	-	8 835.02
2251000	BCSJ-10/00113	MATERIEL TSV	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	80 548.15	80 548.15	-	-	-	80 548.15
2251000	BCSJ-10/00114	UNITE CENTRALE	01/10/2010	30/09/2013		Linéaire	3	976.94	976.94	976.94	-	976.94	-
Total 2251000								3 354 896.08	3 354 896.08	381 743.53	23 830.48	405 574.01	2 949 322.07
2250500	BCSJ-10/00115	LICENCE SHERAN	01/10/2010	30/09/2014		Linéaire	4	4 507.20	4 507.20	4 507.20	-	4 507.20	-
Total 2250500								4 507.20	4 507.20	4 507.20	-	4 507.20	-
2252000	BCSJ-10/00116	SOUS STA BAT C ST JEAN	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	173 887.86	173 887.86	-	-	-	173 887.86
2252000	BCSJ-10/00117	SOUS STA BAT C ST JEAN COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	4 238.12	4 238.12	2 172.72	22.64	2 195.36	2 042.76
2252000	BCSJ-10/00118	SOUS STA BAT C ST JEAN ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00119	SOUS STA PRIMAIRE LEBESGUE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	13 781.58	13 781.58	-	-	-	13 781.58
2252000	BCSJ-10/00120	SOUS STA PRIMAIRE LEBESGUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00121	SOUS STA PRIMAIRE LEBESGUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00122	SOUS STA PRIMAIRE PREVERT	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	14 683.82	14 683.82	-	-	-	14 683.82
2252000	BCSJ-10/00123	SOUS STA PRIMAIRE PREVERT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 448.74	1 448.74	742.74	7.74	750.48	698.26
2252000	BCSJ-10/00124	SOUS STA PRIMAIRE PREVERT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00125	SOUS STA MATERNELLE LEBESGUE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	11 879.49	11 879.49	-	-	-	11 879.49
2252000	BCSJ-10/00126	SOUS STA MATERNELLE LEBESGUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 359.61	1 359.61	697.00	7.26	704.26	655.35
2252000	BCSJ-10/00127	SOUS STA MATERNELLE LEBESGUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00128	SOUS STA PRIMAIRE COUSTEAU	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	13 930.39	13 930.39	-	-	-	13 930.39
2252000	BCSJ-10/00129	SOUS STA PRIMAIRE COUSTEAU COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00130	SOUS STA PRIMAIRE COUSTEAU ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2252000	BCSJ-10/00131	SOUS STA MATERNELLE BRIQUETERIE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	9 783.10	9 783.10	-	-	-	9 783.10
2252000	BCSJ-10/00132	SOUS STA MAT BRIQUETERIE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00133	SOUS STA MAT BRIQUETERIE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00134	SOUS STA ECOLE LAUNAY	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	16 851.15	16 851.15	-	-	-	16 851.15
2252000	BCSJ-10/00135	SOUS STA ECOLE LAUNAY COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 448.74	1 448.74	742.74	72.44	815.18	633.56
2252000	BCSJ-10/00136	SOUS STA ECOLE LAUNAY ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00137	SOUS STA ECOLE ARAGON	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	10 543.67	10 543.67	-	-	-	10 543.67
2252000	BCSJ-10/00138	SOUS STA ECOLE ARAGON COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00139	SOUS STA ECOLE ARAGON ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00140	SOUS STA ECOLE PICASSO	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	10 074.16	10 074.16	-	-	-	10 074.16
2252000	BCSJ-10/00141	SOUS STA ECOLE PICASSO COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 328.29	1 328.29	680.97	66.41	747.38	580.91
2252000	BCSJ-10/00142	SOUS STA ECOLE PICASSO ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00143	SOUS STA GYMNASSE LEO LAGRANGE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	18 299.18	18 299.18	-	-	-	18 299.18
2252000	BCSJ-10/00144	SOUS STA GYMNASSE LAGRANGE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	2 017.87	2 017.87	1 034.46	10.78	1 045.24	972.63
2252000	BCSJ-10/00145	SOUS STA GYMNASSE LAGRANGE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00146	SOUS STA GYMNASSE LOUIS ROGER	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	13 134.69	13 134.69	-	-	-	13 134.69
2252000	BCSJ-10/00147	SOUS STA GYMNASSE L ROGER COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 381.67	1 381.67	708.37	69.08	777.45	604.22
2252000	BCSJ-10/00148	SOUS STA GYMNASSE L ROGER ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00149	SOUS STA PISCINE BELIER	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	16 149.50	16 149.50	-	-	-	16 149.50
2252000	BCSJ-10/00150	SOUS STA PISCINE BELIER ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00151	SOUS STA SALLE JACQUES BREL	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	10 541.61	10 541.61	-	-	-	10 541.61
2252000	BCSJ-10/00152	SOUS STA SALLE J BREL COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 359.61	1 359.61	697.00	7.26	704.26	655.35
2252000	BCSJ-10/00153	SOUS STA SALLE J BREL ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00154	SOUS STA MEDIATHEQUE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	10 541.61	10 541.61	-	-	-	10 541.61
2252000	BCSJ-10/00155	SOUS STA MEDIATHEQUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 359.61	1 359.61	697.00	7.26	704.26	655.35
2252000	BCSJ-10/00156	SOUS STA MEDIATHEQUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00157	SOUS STA LYCEE FRNCOIS TRUFFAUT	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	23 759.56	23 759.56	-	-	-	23 759.56
2252000	BCSJ-10/00158	SOUS STA LYCEE TRUFFAUT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	2 017.87	2 017.87	1 034.46	100.89	1 135.35	882.52
2252000	BCSJ-10/00159	SOUS STA LYCEE TRUFFAUT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00160	SOUS STA COLLEGE CHARLES FAUQUEUX	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	28 186.55	28 186.55	-	-	-	28 186.55
2252000	BCSJ-10/00161	SOUS STA COLLEGE FAUQUEUX COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	2 017.87	2 017.87	1 034.46	100.89	1 135.35	882.52
2252000	BCSJ-10/00162	SOUS STA COLLEGE FAUQUEUX ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00163	SOUS STA BAT ST JEAN A	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	5 918.49	5 918.49	-	-	-	5 918.49
2252000	BCSJ-10/00164	SOUS STA BAT ST JEAN A COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 654.94	1 654.94	848.44	82.75	931.19	723.75
2252000	BCSJ-10/00165	SOUS STA BAT ST JEAN A ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00166	SOUS STA BAT ST JEAN B	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	18 872.44	18 872.44	-	-	-	18 872.44
2252000	BCSJ-10/00167	SOUS STA BAT ST JEAN B COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 448.74	1 448.74	742.74	7.74	750.48	698.26
2252000	BCSJ-10/00168	SOUS STA BAT ST JEAN B ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00169	SOUS STA BAT ST JEAN D	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	19 208.30	19 208.30	-	-	-	19 208.30
2252000	BCSJ-10/00170	SOUS STA BAT ST JEAN D COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 591.00	1 591.00	815.66	8.50	824.16	766.84
2252000	BCSJ-10/00171	SOUS STA BAT ST JEAN D ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00172	SOUS STA BAT ST JEAN E	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	18 082.95	18 082.95	-	-	-	18 082.95
2252000	BCSJ-10/00173	SOUS STA BAT ST JEAN E COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 448.74	1 448.74	742.74	7.74	750.48	698.26
2252000	BCSJ-10/00174	SOUS STA BAT ST JEAN E ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00175	SOUS STA BAT ST JEAN I	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	18 245.79	18 245.79	-	-	-	18 245.79
2252000	BCSJ-10/00176	SOUS STA BAT ST JEAN I COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2252000	BCSJ-10/00177	SOUS STA BAT ST JEAN I ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00178	SOUS STA BAT ST JEAN J	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	18 245.79	18 245.79	-	-	-	18 245.79
2252000	BCSJ-10/00179	SOUS STA BAT ST JEAN J COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	7.39	716.78	666.95
2252000	BCSJ-10/00180	SOUS STA BAT ST JEAN K ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00181	SOUS STA BAT ST JEAN K	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	22 236.79	22 236.79	-	-	-	22 236.79
2252000	BCSJ-10/00182	SOUS STA BAT ST JEAN K COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 591.00	1 591.00	815.66	79.55	895.21	695.79
2252000	BCSJ-10/00183	SOUS STA BAT ST JEAN K ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00184	SOUS STA QUARTIER HOT BAT H	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	12 971.00	12 971.00	-	-	-	12 971.00
2252000	BCSJ-10/00185	SOUS STA QUARTIER HOT BAT H COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00186	SOUS STA QUARTIER HOT BAT H ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00187	SOUS STA QUARTIER HOT BAT ACDEF	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	23 969.73	23 969.73	-	-	-	23 969.73
2252000	BCSJ-10/00188	SOUS STA QUARTIER HOT BAT ACDEF COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	2 119.09	2 119.09	1 086.36	11.32	1 097.68	1 021.41
2252000	BCSJ-10/00189	SOUS STA QUARTIER HOT BAT ACDEF ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00190	SOUS STA QUARTIER HOT BAT G	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	14 035.11	14 035.11	-	-	-	14 035.11
2252000	BCSJ-10/00191	SOUS STA QUARTIER HOT BAT G COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	7.39	716.78	666.95
2252000	BCSJ-10/00192	SOUS STA QUARTIER HOT BAT G ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00193	SOUS STA EQUIPEMENTS JEUNESSE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	14 255.32	14 255.32	-	-	-	14 255.32
2252000	BCSJ-10/00194	SOUS STA EQUIPEMENTS JEUNESSE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 448.74	1 448.74	742.74	7.74	750.48	698.26
2252000	BCSJ-10/00195	SOUS STA EQUIPEMENTS JEUNESSE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00196	SOUS STA GYMNASSE COROT	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	13 986.88	13 986.88	-	-	-	13 986.88
2252000	BCSJ-10/00197	SOUS STA GYMNASSE COROT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00198	SOUS STA GYMNASSE COROT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00199	SOUS STA AGEL SENEFONTAINE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	12 536.02	12 536.02	-	-	-	12 536.02
2252000	BCSJ-10/00200	SOUS STA AGEL SENEF COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00201	SOUS STA AGEL SENEF ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00202	SOUS STA RPA	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	12 719.02	12 719.02	-	-	-	12 719.02
2252000	BCSJ-10/00203	SOUS STA RPA COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 448.74	1 448.74	742.74	7.74	750.48	698.26
2252000	BCSJ-10/00204	SOUS STA RPA ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00205	SOUS STA RESIDENCE BELLEVUE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	62 908.83	62 908.83	-	-	-	62 908.83
2252000	BCSJ-10/00206	SOUS STA RES BELLEVUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	2 132.64	2 132.64	1 093.33	11.39	1 104.72	1 027.92
2252000	BCSJ-10/00207	SOUS STA RES BELLEVUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00208	SOUS STA RESIDENCE J HACHETTE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	19 349.01	19 349.01	-	-	-	19 349.01
2252000	BCSJ-10/00209	SOUS STA RES J HACHETTE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	2 119.09	2 119.09	1 086.36	11.32	1 097.68	1 021.41
2252000	BCSJ-10/00210	SOUS STA RES J HACHETTE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00211	SOUS STA RES J HACHETTE BAT N	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	15 158.05	15 158.05	-	-	-	15 158.05
2252000	BCSJ-10/00212	SOUS STA RES J HACHETTE BAT N COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00213	SOUS STA RES J HACHETTE BAT N ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00214	SOUS STA SAINT ESPRIT	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	50 072.11	50 072.11	-	-	-	50 072.11
2252000	BCSJ-10/00215	SOUS STA SAINT ESPRIT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	2 017.87	2 017.87	1 034.46	10.78	1 045.24	972.63
2252000	BCSJ-10/00216	SOUS STA OPAC BEAULIEU NORD	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	12 715.54	12 715.54	-	-	-	12 715.54
2252000	BCSJ-10/00217	SOUS STA OPAC BEAULIEU NORD COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.33	1 383.33	709.19	69.17	778.36	604.97
2252000	BCSJ-10/00218	SOUS STA OPAC BEAULIEU NORD ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
Total 2252000								870 725.68	870 725.68	45 734.79	3 106.16	48 840.95	821 884.73
2254000	BCSJ-10/00219	AMENAGEMENT TERRAIN	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	13 646.89	13 646.89	-	-	-	13 646.89
Total 2254000								13 646.89	13 646.89	-	-	-	13 646.89
2255000	BCSJ-10/00220	CONSTRUCTION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	2 049 614.37	2 049 614.37	-	-	-	2 049 614.37

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2255000	BCSJ-10/00221	CONSTRUCTION ELECTRICITE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	71 506.61	71 506.61	-	-	-	71 506.61
Total 2255000								2 121 120.98	2 121 120.98	-	-	-	2 121 120.98
2255100	BCSJ-10/00222	AMENAGEMENT CONSTRUCTION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	431.65	431.65	-	-	-	431.65
Total 2255100								431.65	431.65	-	-	-	431.65
2251000	BCSJ-10/00280	CHAUDIERE C550 EVACUATEUR CENDRES CONVOYEUR CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	1 303.38	1 303.38	-	-	-	1 303.38
Total 2251000								1 303.38	1 303.38	-	-	-	1 303.38
2256000	BCSJ-10/00282	CHARGEUR BOIS	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
Total 2256000								-	-	-	-	-	-
2251000	BCSJ-10/00283	CHAUDIERE C450 EVACUATEUR CENDRES CONVOYEUR CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
2251000	BCSJ-10/00284	CHAUDIERE C550 EVACUATEUR CENDRES CONVOYEUR CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
2251000	BCSJ-10/00285	CHAUDIERE C450 EVACUATEUR CENDRES CONVOYEUR CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	597.37	597.37	-	-	-	597.37
Total 2251000								597.37	597.37	-	-	-	597.37
2256000	BCSJ-10/00286	CHARGEUR BOIS	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
2256000	BCSJ-10/00287	CHARGEUR BOIS	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
2256000	BCSJ-10/00288	CHARGEUR BOIS	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
2256000	BCSJ-10/00289	CHARGEUR BOIS	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
Total 2256000								-	-	-	-	-	-
2251000	BCSJ-10/00610	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES MANCHES 2 - éclatement	01/10/2010	27/08/2021	27/08/2021	Linéaire	15	38 113.41	38 113.41	26 051.24	1 663.76	27 715.00	10 398.41
2251000	BCSJ-10/00613	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES MANCHES 2 - Eclatement	01/10/2010	27/08/2021	27/08/2021	Linéaire	15	33 610.93	33 610.93	22 973.71	1 467.22	24 440.93	9 170.00
Total 2251000								71 724.34	71 724.34	49 024.95	3 130.98	52 155.93	19 568.41
2254000	BCSJ-10/00620	AMENAGEMENT TERRAIN - Eclatement	01/10/2010	30/09/2011	30/04/2021	Linéaire	1	4 521.80	4 521.80	-	-	-	4 521.80
Total 2254000								4 521.80	4 521.80	-	-	-	4 521.80
2251000	BCSJ-10/00651	ALARME INTRUSION - Eclatement par montant du bien BCSJ-10/00112.	01/10/2010	30/09/2011	09/11/2021	Linéaire	1	1 725.00	1 725.00	-	-	-	1 725.00
Total 2251000								1 725.00	1 725.00	-	-	-	1 725.00
2252000	BCSJ-11/00223	SOUS STATION N°9 gymn truffaut	01/10/2011	30/09/2012		Linéaire	1	9 961.02	9 961.02	-	-	-	9 961.02
2252000	BCSJ-11/00224	SS STA F TRUFFAUT COMPTEUR CHALEUR	01/10/2011	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 348.88	1 348.88	624.13	7.21	631.34	717.54
2252000	BCSJ-11/00225	SS STA GYMNASE TRUFFAUT ECHANGEUR	01/10/2011	30/09/2031		Linéaire	20	890.10	890.10	411.83	44.51	456.34	433.76
Total 2252000								12 200.00	12 200.00	1 035.96	51.72	1 087.68	11 112.32
2251000	BCSJ-11/00226	BEIRENS SILENCIEUX	06/10/2011	05/10/2012		Linéaire	1	17 446.15	17 446.15	-	-	-	17 446.15
2251000	BCSJ-11/00227	BEIRENS SILENCIEUX chaudiere 5.5 MW	06/10/2011	05/10/2012		Linéaire	1	20 353.85	20 353.85	-	-	-	20 353.85
Total 2251000								37 800.00	37 800.00	-	-	-	37 800.00
2150000	BCSJ-11/00228	TESTO VALISE DE COMBUSTION	08/11/2011	07/11/2016		Linéaire	5	1 750.00	1 750.00	1 750.00	-	1 750.00	-
Total 2150000								1 750.00	1 750.00	1 750.00	-	1 750.00	-
2252000	BCSJ-11/00229	SS STA INTERNAT COROT	01/09/2011	31/08/2012		Linéaire	1	22 397.72	22 397.72	-	-	-	22 397.72
2252000	BCSJ-11/00230	SS STA INTERNAT COROT COMPTEUR ENERGIE	01/09/2011	31/08/2031		Linéaire	20	2 712.12	2 712.12	1 266.00	135.61	1 401.61	1 310.51
2252000	BCSJ-11/00231	SS STA INTERNAT COROT ECHANGEUR	01/09/2011	31/08/2031		Linéaire	20	8 350.30	8 350.30	3 897.95	417.52	4 315.47	4 034.83
Total 2252000								33 460.14	33 460.14	5 163.95	553.13	5 717.08	27 743.06
2251000	BCSJ-11/00238	TRAVAUX EN CHAUFFERIE	01/07/2011	30/06/2012		Linéaire	1	2 344.00	2 344.00	-	-	-	2 344.00
2251000	BCSJ-11/00239	BATTERIE DE CONDENSATEUR	29/07/2011	28/07/2021		Linéaire	10	2 874.50	2 874.50	2 710.02	164.48	2 874.50	-
Total 2251000								5 218.50	5 218.50	2 710.02	164.48	2 874.50	2 344.00
2252000	BCSJ-12/00232	SS STA POLE PROXIMITE	10/02/2012	09/02/2013		Linéaire	1	18 170.28	18 170.28	-	-	-	18 170.28
2252000	BCSJ-12/00233	SS STA POLE PROXIMITE COMPTEUR ENERGIE	10/02/2012	09/02/2032		Linéaire	20	1 105.97	1 105.97	491.74	55.30	547.04	558.93
2252000	BCSJ-12/00234	SS STA POLE PROXIMITE ECHANGEUR	10/02/2012	09/02/2032		Linéaire	20	829.75	829.75	368.93	41.49	410.42	419.33
2252000	BCSJ-12/00235	SS STA AGEL PROCESSION	03/02/2012	02/02/2013		Linéaire	1	20 088.81	20 088.81	-	-	-	20 088.81
2252000	BCSJ-12/00236	SS STA AGEL PROCESSION COMPTEUR ENERGIE	03/02/2012	02/02/2032		Linéaire	20	1 105.97	1 105.97	492.80	55.30	548.10	557.87
2252000	BCSJ-12/00237	SS STA AGEL PROCESSION ECHANGEUR	03/02/2012	02/02/2032		Linéaire	20	829.75	829.75	369.72	41.49	411.21	418.54

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
Total 2252000								42 130.53	42 130.53	1 723.19	193.58	1 916.77	40 213.76
2251000	BCSJ-12/00240	GARDE CORPS (Lejeune)	10/04/2012	09/04/2013		Linéaire	1	900.00	900.00	-	-	-	900.00
2251000	BCSJ-12/00241	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CHAUFFERIE	29/06/2012	28/06/2013		Linéaire	1	2 878.00	2 878.00	-	-	-	2 878.00
2251000	BCSJ-12/00242	Télésurveillance Saint Esprit	20/11/2012	19/11/2013		Linéaire	1	3 133.00	3 133.00	-	-	-	3 133.00
Total 2251000								6 911.00	6 911.00	-	-	-	6 911.00
2252000	BCSJ-12/00243	EXTENSION RACCORDEMENT DES BATIMENTS	21/12/2012	20/12/2013		Linéaire	1	42 500.00	42 500.00	-	-	-	42 500.00
Total 2252000								42 500.00	42 500.00	-	-	-	42 500.00
2252000	BCSJ-13/00244	TRAVAUX SOUS STATION FIGA	25/01/2013	24/01/2014		Linéaire	1	2 974.00	2 974.00	-	-	-	2 974.00
2252000	BCSJ-13/00245	SS STA HOTEL DE POLICE	17/04/2013	16/04/2014		Linéaire	1	23 779.36	23 779.36	-	-	-	23 779.36
2252000	BCSJ-13/00246	SS STA HOTEL POLICE COMPTEUR	17/04/2013	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 180.64	1 180.64	455.11	6.31	461.42	719.22
Total 2252000								27 934.00	27 934.00	455.11	6.31	461.42	27 472.58
2251000	BCSJ-13/00250	FILTRES A MANCHES	04/10/2013	03/10/2023		Linéaire	10	10 695.00	10 695.00	7 748.87	1 069.50	8 818.37	1 876.63
2251000	BCSJ-13/00251	AUTOMATE C450	20/12/2013	19/12/2023		Linéaire	10	28 021.53	28 021.53	19 711.75	2 802.15	22 513.90	5 507.63
2251000	BCSJ-13/00252	AVANT FOYER C450	20/12/2013	19/12/2023		Linéaire	10	18 739.47	18 739.47	13 182.28	1 873.95	15 056.23	3 683.24
2251000	BCSJ-13/00253	MANCHETTES SOUPLES	20/12/2013	19/12/2018		Linéaire	5	22 076.60	22 076.60	22 076.60	-	22 076.60	-
Total 2251000								79 532.60	79 532.60	62 719.50	5 745.60	68 465.10	11 067.50
2252000	BCSJ-14/00247	SS STA BEAULIEU SUD	24/02/2014	23/02/2015		Linéaire	1	18 178.90	18 178.90	-	-	-	18 178.90
2252000	BCSJ-14/00248	SS STA COMPTEUR BEAULIEU SUD	24/02/2014	23/02/2034		Linéaire	20	1 009.74	1 009.74	345.96	50.49	396.45	613.29
2252000	BCSJ-14/00249	SS STA BEAULIEU SUD ECHANGEUR	24/02/2014	23/02/2034		Linéaire	20	1 211.36	1 211.36	415.07	60.57	475.64	735.72
Total 2252000								20 400.00	20 400.00	761.03	111.06	872.09	19 527.91
2251000	BCSJ-14/00254	CHAUDIERE C550 GARNISSAGE REFRACTAIRE	25/07/2014	24/07/2019		Linéaire	5	2 359.95	2 359.95	2 359.95	-	2 359.95	-
Total 2251000								2 359.95	2 359.95	2 359.95	-	2 359.95	-
2252000	BCSJ-14/00255	SS STA NEXITY 3	01/07/2014	30/06/2015		Linéaire	1	20 410.54	20 410.54	-	-	-	20 410.54
2252000	BCSJ-14/00256	SS STA NEXITY 3 COMPTEUR ENERGIE	01/07/2014	30/06/2034		Linéaire	20	939.27	939.27	305.50	46.96	352.46	586.81
2252000	BCSJ-14/00257	SS STA NEXITY 3 ECHANGEUR COMPOSANTES PLAQUES	01/07/2014	30/06/2034		Linéaire	20	1 000.19	1 000.19	325.33	50.01	375.34	624.85
2252000	BCSJ-14/00258	SS STA NEXITY 5	22/07/2014	21/07/2015		Linéaire	1	19 715.61	19 715.61	-	-	-	19 715.61
2252000	BCSJ-14/00259	SS STA NEXITY 5 COMPTEUR ENERGIE	22/07/2014	21/07/2034		Linéaire	20	985.29	985.29	317.65	49.26	366.91	618.38
2252000	BCSJ-14/00260	SS STA NEXITY 5 ECHANGEUR COMPOSANTES PLAQUES	22/07/2014	04/10/2021	04/10/2021	Linéaire	20	1 649.10	1 649.10	531.64	62.58	594.22	1 054.88
Total 2252000								44 700.00	44 700.00	1 480.12	208.81	1 688.93	43 011.07
2251000	BCSJ-14/00261	ETUVE BALANCE	12/09/2014	11/09/2019		Linéaire	5	3 082.80	3 082.80	3 082.80	-	3 082.80	-
Total 2251000								3 082.80	3 082.80	3 082.80	-	3 082.80	-
2150000	BCSJ-14/00262	SOUDEUSE GAINÉ	30/09/2014	29/09/2019		Linéaire	5	484.03	484.03	484.03	-	484.03	-
Total 2150000								484.03	484.03	484.03	-	484.03	-
2250000	BCSJ-14/00263	RESEAU CENTRE PENITENTIAIRE	01/11/2014	31/10/2015		Linéaire	1	737 545.00	737 545.00	-	-	-	737 545.00
Total 2250000								737 545.00	737 545.00	-	-	-	737 545.00
2251000	BCSJ-14/00264	EXTRANET	01/11/2014	31/10/2015		Linéaire	1	20 000.00	20 000.00	-	-	-	20 000.00
Total 2251000								20 000.00	20 000.00	-	-	-	20 000.00
2150000	BCSJ-14/00266	TRONCONNÉUSE DISQUEUSE	31/12/2014	30/12/2019		Linéaire	5	573.07	573.07	573.07	-	573.07	-
Total 2150000								573.07	573.07	573.07	-	573.07	-
2252000	BCSJ-14/00270	SS STA CENTRE PENITENTIAIRE	01/11/2014	31/10/2015	08/02/2021	Linéaire	1	1.00	1.00	-	-	-	1.00
Total 2252000								1.00	1.00	-	-	-	1.00
2251000	BCSJ-14/00271	CENTRE PENITENTIAIRE pompe alimentation	01/11/2014	31/10/2015		Linéaire	1	1.00	1.00	-	-	-	1.00
2251000	BCSJ-14/00273	MO CRAM SUR GARNISSAGE REFRACTAIRE C550	25/07/2014	24/07/2019		Linéaire	5	1 680.00	1 680.00	1 680.00	-	1 680.00	-
Total 2251000								1 681.00	1 681.00	1 680.00	-	1 680.00	1.00
2252000	BCSJ-14/00274	SOUS STATION ADAPEI	01/11/2014	31/10/2015		Linéaire	1	17 281.32	17 281.32	-	-	-	17 281.32
2252000	BCSJ-14/00275	ECHANGEUR COMPOSANTES PLAQUES ADAPEI	01/11/2014	31/10/2024		Linéaire	10	850.68	850.68	524.66	85.07	609.73	240.95

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
Total 2252000								18 132.00	18 132.00	524.66	85.07	609.73	17 522.27
2251000	BCSJ-14/00615	MO CRAM SUR GARNISSAGE REFRACTAIRE C550 - Eclatement	25/07/2014	24/07/2019	31/07/2021	Linéaire	5	8 840.05	8 840.05	8 840.05	-	8 840.05	-
Total 2251000								8 840.05	8 840.05	8 840.05	-	8 840.05	-
2252000	BCSJ-15/00265	S/S STA PISCINE BELLIER COMPTEUR	13/03/2015	12/03/2020		Linéaire	5	1 232.01	1 232.01	1 232.01	-	1 232.01	-
2252000	BCSJ-15/00267	SS STATION MAISON SOLIDARITE FAMILLE	15/01/2015	14/01/2016		Linéaire	1	25 975.92	25 975.92	-	-	-	25 975.92
2252000	BCSJ-15/00268	SS STA MSF COMPTEUR	15/01/2015	14/01/2020		Linéaire	5	987.00	987.00	987.00	-	987.00	-
2252000	BCSJ-15/00269	SS STA MSF ECHANGEUR JOINTS + AGRAFES	15/01/2015	14/01/2020		Linéaire	5	513.03	513.03	513.03	-	513.03	-
Total 2252000								28 707.96	28 707.96	2 732.04	-	2 732.04	25 975.92
2250000	BCSJ-15/00272	BY PASS REMPLISSAGE RESEAU	18/06/2015	17/06/2016		Linéaire	1	768.00	768.00	-	-	-	768.00
Total 2250000								768.00	768.00	-	-	-	768.00
2252000	BCSJ-15/00276	CABLE TSV CENTRE PENITENTIERE	30/06/2015	29/06/2016		Linéaire	1	3 660.00	3 660.00	-	-	-	3 660.00
Total 2252000								3 660.00	3 660.00	-	-	-	3 660.00
2251000	BCSJ-15/00277	C550 - REMPLACEMENT CHAINE TRANSPORTEUR	25/09/2015	24/09/2020		Linéaire	5	16 366.55	16 366.55	16 366.55	-	16 366.55	-
2251000	BCSJ-15/00278	C450 - CHANGEMENT PALIER MOTOREDUCTEUR	21/10/2015	20/10/2020		Linéaire	5	4 579.83	4 579.83	4 579.83	-	4 579.83	-
2251000	BCSJ-15/00279	C550 - CHANGEMENT PALIER MOTOREDUCTEURS	21/10/2015	20/10/2020		Linéaire	5	4 579.83	4 579.83	4 579.83	-	4 579.83	-
Total 2251000								25 526.21	25 526.21	25 526.21	-	25 526.21	-
2251000	BCSJ-15/00618	C550 - REMPLACEMENT CHAINE TRANSPORTEUR - Eclatement	25/09/2015	24/09/2020	28/09/2021	Linéaire	5	9 785.35	9 785.35	9 785.35	-	9 785.35	-
Total 2251000								9 785.35	9 785.35	9 785.35	-	9 785.35	-
2252000	BCSJ-16/00281	ECHANGEUR ST ESPRIT	23/05/2016	22/05/2026		Linéaire	10	5 122.00	5 122.00	2 361.84	512.20	2 874.04	2 247.96
Total 2252000								5 122.00	5 122.00	2 361.84	512.20	2 874.04	2 247.96
2251000	BCSJ-16/00290	C550 FILTRES A MANCHES 1 CHANGES	30/06/2016	29/06/2026		Linéaire	10	25 507.00	25 507.00	11 496.30	2 550.70	14 047.00	11 460.00
2251000	BCSJ-16/00291	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES RENOUEVES	22/09/2016	21/09/2026		Linéaire	10	21 004.52	21 004.52	8 983.86	2 100.45	11 084.31	9 920.21
Total 2251000								46 511.52	46 511.52	20 480.16	4 651.15	25 131.31	21 380.21
2255100	BCSJ-16/00292	COMMUNICATION CF800 ET CASCADE CHAUDIERE	21/11/2016	20/11/2017		Linéaire	1	8 658.00	8 658.00	-	-	-	8 658.00
Total 2255100								8 658.00	8 658.00	-	-	-	8 658.00
2251000	BCSJ-17/00293	GARNISSAGE REFRACTAIRE CHAUDIERE C550 REMPLACEMENT IMMO 344	15/09/2017	14/09/2022		Linéaire	5	11 327.50	11 327.50	7 468.95	2 265.50	9 734.45	1 593.05
2251000	BCSJ-17/00294	CHAUDIERE C450 TRANSPORTEUR D'ALIM CHAINE 2 REMPL 81	22/09/2017	21/09/2022		Linéaire	5	22 386.41	22 386.41	14 674.99	4 477.28	19 152.27	3 234.14
2251000	BCSJ-17/00295	CHAUDIERE C450 ECHANGEUR REMPLCMT TUBE FUMEEES 2 REMPL 100	30/09/2017	29/09/2027		Linéaire	10	42 826.00	42 826.00	13 943.07	4 282.60	18 225.67	24 600.33
2251000	BCSJ-18/00296	Chaudiere C550 réfractaires	11/09/2018	10/09/2028		Linéaire	10	17 865.25	17 865.25	4 122.75	1 786.53	5 909.28	11 955.97
2251000	BCSJ-18/00297	Chaudière C450 refractaire	11/09/2018	10/09/2028		Linéaire	10	17 094.75	17 094.75	3 944.94	1 709.48	5 654.42	11 440.33
2251000	BCSJ-18/00298	C550 CHAINE TRANSPORTEUR BOIS	20/07/2018	19/07/2023		Linéaire	5	7 342.18	7 342.18	3 602.73	1 468.44	5 071.17	2 271.01
2251000	BCSJ-18/00299	C450 CHAINE TRANSPORTEURS CENDRES	20/07/2018	19/07/2023		Linéaire	5	5 602.80	5 602.80	2 749.24	1 120.56	3 869.80	1 733.00
2251000	BCSJ-18/00300	V3V REGULATION CHAUDIERE FIOUL	27/11/2018	26/11/2019		Linéaire	1	25 610.00	25 610.00	-	-	-	25 610.00
2251000	BCSJ-18/00301	CHAUDIERE C550 RETUBAGE 2ND PARCOURS	31/07/2018	30/07/2028		Linéaire	10	16 636.95	16 636.95	4 030.58	1 663.70	5 694.28	10 942.67
2251000	BCSJ-18/00302	CHAUDIERE C450 RETUBAGE 1ER PARCOURS	31/07/2018	30/07/2028		Linéaire	10	24 228.57	24 228.57	5 869.78	2 422.86	8 292.64	15 935.93
2251000	BCSJ-18/00303	COMPTEUR CHALEUR economiseur	05/12/2018	04/12/2028		Linéaire	10	10 903.43	10 903.43	2 262.47	1 090.34	3 352.81	7 550.62
Total 2251000								201 823.84	201 823.84	62 669.50	22 287.29	84 956.79	116 867.05
2252000	BCSJ-18/00304	MODIF HYDRAULIQUE ALIMENTATION BAT K	05/12/2018	04/12/2019		Linéaire	1	27 115.40	27 115.40	-	-	-	27 115.40
Total 2252000								27 115.40	27 115.40	-	-	-	27 115.40
2251000	BCSJ-19/00305	CHAUDIERE C550 RETUBAGE 2ND PARCOURS suite	01/01/2019	31/12/2028		Linéaire	10	24 955.44	24 955.44	4 993.82	2 495.54	7 489.36	17 466.08
2251000	BCSJ-19/00306	CHAUDIERE C450 RETUBAGE 1ER PARCOURS suite	01/01/2019	31/12/2028		Linéaire	10	36 342.84	36 342.84	7 272.55	3 634.28	10 906.83	25 436.01
2251000	BCSJ-19/00307	GARNISSAGE REFRACTAIRE CHAUDIERE C450 REMPLACEMENT IMMO 349	01/08/2019	31/07/2024		Linéaire	5	6 037.50	6 037.50	1 715.08	1 207.50	2 922.58	3 114.92
2251000	BCSJ-20/00308	CHAUDIERE C550-BENNE CENDRES	01/09/2020	01/09/2020		0	23 148.35	23 148.35	-	-	-	-	23 148.35
2251000	BCSJ-20/00309	CHAUDIERE C450-BENNE CENDRES	01/09/2020	01/09/2020		0	23 148.35	23 148.35	-	-	-	-	23 148.35
2251000	BCSJ-20/00310	CHAUDIERE C550-EVACUATEUR CENDRE REMISE EN ETAT	01/01/2020	31/12/2029		Linéaire	10	8 625.00	8 625.00	864.15	862.50	1 726.65	6 898.35
2251000	BCSJ-20/00311	CHAUFFERIE C450-EVACUATEUR CENDRE-REMISE EN ETAT	01/01/2020	31/12/2029		Linéaire	10	8 625.00	8 625.00	864.15	862.50	1 726.65	6 898.35

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2251000	BCSJ-20/00312	REMISE EN ETAT ECHELLE 2 C450	18/09/2020	17/09/2025		Linéaire	5	11 035.93	11 035.93	634.60	2 207.19	2 841.79	8 194.14
2251000	BCSJ-20/00313	REMISE EN ETAT ECHELLE 3 C450	18/09/2020	17/09/2025		Linéaire	5	10 168.43	10 168.43	584.71	2 033.69	2 618.40	7 550.03
2251000	BCSJ-20/00314	REMISE EN ETAT ECHELLE 4 C450	18/09/2020	17/09/2025		Linéaire	5	10 086.03	10 086.03	579.97	2 017.21	2 597.18	7 488.85
2251000	BCSJ-20/00315	REMISE EN ETAT ECHELLE 1 C550	30/09/2020	29/09/2025		Linéaire	5	3 127.93	3 127.93	159.31	625.59	784.90	2 343.03
2251000	BCSJ-20/00316	REMISE EN ETAT ECHELLE 2 C550	30/09/2020	29/09/2025		Linéaire	5	3 127.93	3 127.93	159.31	625.59	784.90	2 343.03
2251000	BCSJ-20/00317	REMISE EN ETAT ECHELLE 3 C550	30/09/2020	29/09/2025		Linéaire	5	3 127.93	3 127.93	159.31	625.59	784.90	2 343.03
2251000	BCSJ-20/00318	REMISE EN ETAT ECHELLE 4 C550	30/09/2020	29/09/2025		Linéaire	5	3 127.93	3 127.93	159.31	625.59	784.90	2 343.03
2251000	BCSJ-21/00609	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES MANCHES 1 remise en état	27/08/2021	26/08/2031		Linéaire	10	18 393.29	18 393.29	-	639.99	639.99	17 753.30
2251000	BCSJ-21/00611	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES MANCHES 2 - remise en état	27/08/2021	26/08/2031		Linéaire	10	38 113.41	38 113.41	-	1 326.14	1 326.14	36 787.27
2251000	BCSJ-21/00612	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES MANCHES 1 - remise en état	27/08/2021	26/08/2031		Linéaire	10	22 895.76	22 895.76	-	796.65	796.65	22 099.11
2251000	BCSJ-21/00614	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES MANCHES 2 - Remise en état	27/08/2021	26/08/2031		Linéaire	10	33 610.93	33 610.93	-	1 169.48	1 169.48	32 441.45
2251000	BCSJ-21/00616	MO CRAM SUR GARNISSAGE REFRACTAIRE C550 - Remise en état	31/07/2021	30/07/2026		Linéaire	5	8 840.05	8 840.05	-	745.95	745.95	8 094.10
Total 2251000								296 538.03	296 538.03	18 146.27	22 500.98	40 647.25	255 890.78
2252000	BCSJ-21/00617	SS STA NEXITY 5 ECHANGEUR COMPOSANTES PLAQUES - remplacement	04/10/2021	03/10/2031		Linéaire	10	2 033.20	2 033.20	-	49.58	49.58	1 983.62
Total 2252000								2 033.20	2 033.20	-	49.58	49.58	1 983.62
2251000	BCSJ-21/00619	C550 - REMPLACEMENT CHAINE TRANSPORTEUR - Remise en état	28/09/2021	27/09/2026		Linéaire	5	9 785.35	9 785.35	-	509.37	509.37	9 275.98
Total 2251000								9 785.35	9 785.35	-	509.37	509.37	9 275.98
2254000	BCSJ-21/00621	AMENAGEMENT TERRAIN - Rempl 70ml + portillon					0	4 521.80	4 521.80	-	-	-	4 521.80
Total 2254000								4 521.80	4 521.80	-	-	-	4 521.80
2252000	BCSJ-21/00622	SOUS STA BAT C ST JEAN COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 444.55	1 444.55	-	-	-	1 444.55
2252000	BCSJ-21/00623	SOUS STA PRIMAIRE PREVERT COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 145.77	1 145.77	-	-	-	1 145.77
2252000	BCSJ-21/00624	SOUS STA MATERNELLE LEBESGUE COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 062.49	1 062.49	-	-	-	1 062.49
2252000	BCSJ-21/00625	SOUS STA GYMN LAGRANGE COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 346.67	1 346.67	-	-	-	1 346.67
2252000	BCSJ-21/00626	SOUS STA SALLE J BREL COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 062.49	1 062.49	-	-	-	1 062.49
2252000	BCSJ-21/00627	SOUS STA MEDIATHEQUE COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 062.49	1 062.49	-	-	-	1 062.49
2252000	BCSJ-21/00628	SOUS STA BAT ST JEAN B COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 145.77	1 145.77	-	-	-	1 145.77
2252000	BCSJ-21/00629	SOUS STA BAT ST JEAN D COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 278.66	1 278.66	-	-	-	1 278.66
2252000	BCSJ-21/00630	SOUS STA BAT ST JEAN E COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 145.77	1 145.77	-	-	-	1 145.77
2252000	BCSJ-21/00631	SOUS STA BAT ST JEAN J COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 085.04	1 085.04	-	-	-	1 085.04
2252000	BCSJ-21/00632	SOUS STA QUARTIER HOT BAT ACDEF COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 444.55	1 444.55	-	-	-	1 444.55
2252000	BCSJ-21/00633	SOUS STA QUARTIER HOT BAT G COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 085.04	1 085.04	-	-	-	1 085.04
2252000	BCSJ-21/00634	SOUS STA EQUIPEMENTS JEUNESSE COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 145.77	1 145.77	-	-	-	1 145.77
2252000	BCSJ-21/00635	SOUS STA RPA COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 145.77	1 145.77	-	-	-	1 145.77
2252000	BCSJ-21/00636	SOUS STA RES BELLEVUE COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 750.39	1 750.39	-	-	-	1 750.39
2252000	BCSJ-21/00637	SOUS STA RES J HACHETTE COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 444.55	1 444.55	-	-	-	1 444.55
2252000	BCSJ-21/00638	SOUS STA SAINT ESPRIT COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 444.55	1 444.55	-	-	-	1 444.55
2252000	BCSJ-21/00639	SS STA F TRUFFAUT COMPTEUR CHALEUR - Remplacement					0	1 085.04	1 085.04	-	-	-	1 085.04
2252000	BCSJ-21/00646	SS STA HOTEL POLICE COMPTEUR - Remplacement					0	1 278.66	1 278.66	-	-	-	1 278.66
2252000	BCSJ-21/00650	SS STA CENTRE PENITENTIAIRE - remplacement compteur SST					0	1 750.39	1 750.39	-	-	-	1 750.39
Total 2252000								25 354.41	25 354.41	-	-	-	25 354.41
2251000	BCSJ-21/00652	ALARME INTRUSION - Remplacement	09/11/2021	09/11/2021			0	1 725.00	1 725.00	-	-	-	1 725.00
Total 2251000								1 725.00	1 725.00	-	-	-	1 725.00
Total général								11 728 919.39	11 728 919.39	806 476.69	92 697.95	899 174.64	10 829 744.75

BIENS DE RETOUR DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS DE CADUCITÉ

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS CADUCITE			TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021										
Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2080001	BCSJ-10/00319	CHAUFFERIE OPAC OISE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	38 679.45	38 679.45	16 524.58	1 611.64	18 136.22	20 543.23
Total 2080001								38 679.45	38 679.45	16 524.58	1 611.64	18 136.22	20 543.23
2250001	BCSJ-10/00320	RESEAU CHALEUR	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 154 246.66	2 154 246.66	920 334.68	89 760.28	1 010 094.96	1 144 151.70
Total 2250001								2 154 246.66	2 154 246.66	920 334.68	89 760.28	1 010 094.96	1 144 151.70
2251001	BCSJ-10/00321	ELECTRICITE CHAUFFERIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	88 911.83	88 911.83	37 984.80	3 704.66	41 689.46	47 222.37
2251001	BCSJ-10/00322	RAMONEUR AUTOMATIQUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 843.72	1 843.72	787.68	76.82	864.50	979.22
2251001	BCSJ-10/00323	CHAUDIERE C550 ALIM AUTOMATIQUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	35 011.84	35 011.84	14 957.73	1 458.83	16 416.56	18 595.28
2251001	BCSJ-10/00324	CHAUDIERE C550 EXTRAC POUSSOIR ELEM 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 686.02	1 686.02	720.30	70.25	790.55	895.47
2251001	BCSJ-10/00325	CHAUDIERE C550 EXTRAC POUSSOIR ELEM 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 215.07	4 215.07	1 800.78	175.63	1 976.41	2 238.66
2251001	BCSJ-10/00326	CHAUDIERE C550 EXTRAC POUSSOIR ELEM 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 529.04	2 529.04	1 080.42	105.38	1 185.80	1 343.24
2251001	BCSJ-10/00327	CHAUDIERE C550 EXTRAC POUSSOIR ELEM 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 529.04	2 529.04	1 080.42	105.38	1 185.80	1 343.24
2251001	BCSJ-10/00328	CHAUDIERE C550 TRSPTEUR ALIM CHAINE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 215.07	4 215.07	1 800.78	175.63	1 976.41	2 238.66
2251001	BCSJ-10/00329	CHAUDIERE C550 TRSPTEUR ALIM CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	12 645.20	12 645.20	5 402.27	526.88	5 929.15	6 716.05
2251001	BCSJ-10/00330	CHAUDIERE C550 TRSPTEUR ALIM CHAINE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 215.07	4 215.07	1 800.78	175.63	1 976.41	2 238.66
2251001	BCSJ-10/00331	CHAUDIERE C550 INTRODUCTION PRODUCTION RECUPERATION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	182 433.90	182 433.90	77 939.19	7 601.41	85 540.60	96 893.30
2251001	BCSJ-10/00332	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE FEU POUSSOIR	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 686.02	1 686.02	720.30	70.25	790.55	895.47
2251001	BCSJ-10/00333	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE PALIER 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	5 058.08	5 058.08	2 160.92	210.75	2 371.67	2 686.41
2251001	BCSJ-10/00334	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE PALIER 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 529.04	2 529.04	1 080.42	105.38	1 185.80	1 343.24
2251001	BCSJ-10/00335	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE PALIER 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 686.02	1 686.02	720.30	70.25	790.55	895.47
2251001	BCSJ-10/00336	CHAUDIERE C550 AVT FOYER VOUTE RETOURNMT 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 454.26	2 454.26	1 048.50	102.26	1 150.76	1 303.50
2251001	BCSJ-10/00337	CHAUDIERE C550 AVT FOYER VOUTE RETOURNMT 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 272.35	3 272.35	1 397.99	136.35	1 534.34	1 738.01
2251001	BCSJ-10/00338	CHAUDIERE C550 AVT FOYER BARREAUX GRILLE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00339	CHAUDIERE C550 AVT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00340	CHAUDIERE C550 AVT FOYER VOUTE RETOURNMT 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 636.17	1 636.17	699.01	68.17	767.18	868.99
2251001	BCSJ-10/00341	CHAUDIERE C550 AVT FOYER BARREAUX GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00342	CHAUDIERE C550 AVT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	13 089.40	13 089.40	5 592.04	545.39	6 137.43	6 951.97
2251001	BCSJ-10/00343	CHAUDIERE C550 AVT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00344	CHAUDIERE C550 AVT FOYER VOUTE RETOURNMT 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 090.44	4 090.44	1 747.51	170.44	1 917.95	2 172.49
2251001	BCSJ-10/00345	CHAUDIERE C550 AVT FOYER BARREAUX GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00346	CHAUDIERE C550 AVT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	11 453.22	11 453.22	4 893.04	477.22	5 370.26	6 082.96
2251001	BCSJ-10/00347	CHAUDIERE C550 ECHANGEUR TUBE FUMEE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	24 686.59	24 686.59	10 546.56	1 028.61	11 575.17	13 111.42
2251001	BCSJ-10/00348	CHAUDIERE C550 ECHANGEUR TUBE FUMEE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	17 633.28	17 633.28	7 533.29	734.72	8 268.01	9 365.27
2251001	BCSJ-10/00349	CHAUDIERE C550 ECHANGEUR TUBE FUMEE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	17 633.28	17 633.28	7 533.29	734.72	8 268.01	9 365.27
2251001	BCSJ-10/00350	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	787.91	787.91	336.64	32.83	369.47	418.44
2251001	BCSJ-10/00351	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 727.49	4 727.49	2 019.64	196.98	2 216.62	2 510.87
2251001	BCSJ-10/00352	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	787.91	787.91	336.64	32.83	369.47	418.44
2251001	BCSJ-10/00353	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 727.49	4 727.49	2 019.64	196.98	2 216.62	2 510.87
2251001	BCSJ-10/00354	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 5	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 151.66	3 151.66	1 346.45	131.32	1 477.77	1 673.89
2251001	BCSJ-10/00355	CHAUDIERE C550 RAMONAGE AUTO TUBES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	11 653.17	11 653.17	4 978.49	485.55	5 464.04	6 189.13
2251001	BCSJ-10/00356	CHAUDIERE C550 ECONOMISEUR FUMEEES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	20 284.63	20 284.63	8 665.96	845.19	9 511.15	10 773.48
2251001	BCSJ-10/00357	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	75 119.99	75 119.99	32 092.70	3 130.00	35 222.70	39 897.29
2251001	BCSJ-10/00358	CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHES ELECTROV 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 061.27	1 061.27	453.40	44.22	497.62	563.65
2251001	BCSJ-10/00359	CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHES ELECTROV 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 061.27	1 061.27	453.40	44.22	497.62	563.65
2251001	BCSJ-10/00360	CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHES CAPTEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	707.52	707.52	302.26	29.48	331.74	375.78
2251001	BCSJ-10/00361	CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHES CAPTEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	707.52	707.52	302.26	29.48	331.74	375.78
2251001	BCSJ-10/00362	CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHES ECLUSE ROTATIVE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 830.07	2 830.07	1 209.06	117.92	1 326.98	1 503.09

Compte d'immobilisation		N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS														
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021														
2251001	BCSJ-10/00363		CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	28 300.64	28 300.64	12 090.58	1 179.19	13 269.77	15 030.87
2251001	BCSJ-10/00364		CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	28 300.64	28 300.64	12 090.58	1 179.19	13 269.77	15 030.87
2251001	BCSJ-10/00365		CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	28 300.64	28 300.64	12 090.58	1 179.19	13 269.77	15 030.87
2251001	BCSJ-10/00366		CHAUDIERE C550 EVACUATEUR CENDRES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	7 060.80	7 060.80	3 016.50	294.20	3 310.70	3 750.10
2251001	BCSJ-10/00367		CHAUDIERE C550 EVAC CENDRES CORROSION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 294.41	4 294.41	1 834.64	178.93	2 013.57	2 280.84
2251001	BCSJ-10/00368		CHAUDIERE C550 EVAC CENDRES CHAINE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	12 883.23	12 883.23	5 503.92	536.80	6 040.72	6 842.51
2251001	BCSJ-10/00369		CHAUDIERE C550 EVAC CENDRES CONVOYEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 588.82	8 588.82	3 669.28	357.87	4 027.15	4 561.67
2251001	BCSJ-10/00370		CHAUDIERE C550 EVAC CENDRES CONVOYEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 294.41	4 294.41	1 834.64	178.93	2 013.57	2 280.84
2251001	BCSJ-10/00371		CHAUDIERE C550 AUTOMATISME CHAUDIERE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	23 180.53	23 180.53	9 903.13	965.86	10 868.99	12 311.54
2251001	BCSJ-10/00372		CHAUDIERE C550 SERVOMOTEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 191.84	2 191.84	936.36	91.33	1 027.69	1 164.15
2251001	BCSJ-10/00373		CHAUDIERE C550 SERVOMOTEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 191.84	2 191.84	936.36	91.33	1 027.69	1 164.15
2251001	BCSJ-10/00374		CHAUDIERE C550 SERVOMOTEUR 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 191.84	2 191.84	936.36	91.33	1 027.69	1 164.15
2251001	BCSJ-10/00375		CHAUDIERE C550 SERVOMOTEUR 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 383.67	4 383.67	1 872.80	182.65	2 055.45	2 328.22
2251001	BCSJ-10/00376		CHAUDIERE C450 ALIM AUTOMATIQUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	34 066.71	34 066.71	14 553.91	1 419.45	15 973.36	18 093.35
2251001	BCSJ-10/00377		CHAUDIERE C450 EXTRAC POUSSOIR ELEM1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 686.02	1 686.02	720.30	70.25	790.55	895.47
2251001	BCSJ-10/00378		CHAUDIERE C450 EXTRAC POUSSOIR ELEM2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 215.07	4 215.07	1 800.78	175.63	1 976.41	2 238.66
2251001	BCSJ-10/00379		CHAUDIERE C450 EXTRAC POUSSOIR ELEM3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 529.04	2 529.04	1 080.42	105.38	1 185.80	1 343.24
2251001	BCSJ-10/00380		CHAUDIERE C450 EXTRAC POUSSOIR ELEM4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 529.04	2 529.04	1 080.42	105.38	1 185.80	1 343.24
2251001	BCSJ-10/00381		CHAUDIERE C450 TRSPTEUR ALIM CHAINE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 215.07	4 215.07	1 800.78	175.63	1 976.41	2 238.66
2251001	BCSJ-10/00382		CHAUDIERE C450 TRSPTEUR ALIM CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	12 645.20	12 645.20	5 402.27	526.88	5 929.15	6 716.05
2251001	BCSJ-10/00383		CHAUDIERE C450 TRSPTEUR ALIM CHAINE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 215.07	4 215.07	1 800.78	175.63	1 976.41	2 238.66
2251001	BCSJ-10/00384		CHAUDIERE C450 INTRODUCTION PRODUCTION RECUPERATION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	123 944.55	123 944.55	52 951.43	5 164.36	58 115.79	65 828.76
2251001	BCSJ-10/00385		CHAUDIERE C450 CLAPET COUPE FEU POUSSOIR	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 686.02	1 686.02	720.30	70.25	790.55	895.47
2251001	BCSJ-10/00386		CHAUDIERE C450 CLAPET COUPE PALIER 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	5 058.08	5 058.08	2 160.92	210.75	2 371.67	2 686.41
2251001	BCSJ-10/00387		CHAUDIERE C450 CLAPET COUPE PALIER 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 529.04	2 529.04	1 080.42	105.38	1 185.80	1 343.24
2251001	BCSJ-10/00388		CHAUDIERE C450 CLAPET COUPE PALIER 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 686.02	1 686.02	720.30	70.25	790.55	895.47
2251001	BCSJ-10/00389		CHAUDIERE C450 AVT FOYER VOUTE RETOURNMT 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 454.26	2 454.26	1 048.50	102.26	1 150.76	1 303.50
2251001	BCSJ-10/00390		CHAUDIERE C450 AVT FOYER VOUTE RETOURNMT 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 272.35	3 272.35	1 397.99	136.35	1 534.34	1 738.01
2251001	BCSJ-10/00391		CHAUDIERE C450 AVT FOYER BARREAUX GRILLE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00392		CHAUDIERE C450 AVT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00393		CHAUDIERE C450 AVT FOYER VOUTE RETOURNMT 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 636.17	1 636.17	699.01	68.17	767.18	868.99
2251001	BCSJ-10/00394		CHAUDIERE C450 AVT FOYER BARREAUX GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00395		CHAUDIERE C450 AVT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	13 089.40	13 089.40	5 592.04	545.39	6 137.43	6 951.97
2251001	BCSJ-10/00396		CHAUDIERE C450 AVT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00397		CHAUDIERE C450 AVT FOYER VOUTE RETOURNMT 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 090.44	4 090.44	1 747.51	170.44	1 917.95	2 172.49
2251001	BCSJ-10/00398		CHAUDIERE C450 AVT FOYER BARREAUX GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00399		CHAUDIERE C450 AVT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	11 453.22	11 453.22	4 893.04	477.22	5 370.26	6 082.96
2251001	BCSJ-10/00400		CHAUDIERE C450 ECHANGEUR TUBE FUMEE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	24 686.59	24 686.59	10 546.56	1 028.61	11 575.17	13 111.42
2251001	BCSJ-10/00401		CHAUDIERE C450 ECHANGEUR TUBE FUMEE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	17 633.28	17 633.28	7 533.29	734.72	8 268.01	9 365.27
2251001	BCSJ-10/00402		CHAUDIERE C450 ECHANGEUR TUBE FUMEE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	17 633.28	17 633.28	7 533.29	734.72	8 268.01	9 365.27
2251001	BCSJ-10/00403		CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	787.91	787.91	336.64	32.83	369.47	418.44
2251001	BCSJ-10/00404		CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 727.49	4 727.49	2 019.64	196.98	2 216.62	2 510.87
2251001	BCSJ-10/00405		CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	787.91	787.91	336.64	32.83	369.47	418.44
2251001	BCSJ-10/00406		CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 727.49	4 727.49	2 019.64	196.98	2 216.62	2 510.87
2251001	BCSJ-10/00407		CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 5	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 151.66	3 151.66	1 346.45	131.32	1 477.77	1 673.89
2251001	BCSJ-10/00408		CHAUDIERE C450 RAMONAGE AUTO TUBES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	10 847.38	10 847.38	4 634.17	451.97	5 086.14	5 761.24

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS CADUCITE

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2251001	BCSJ-10/00409	CHAUDIERE C450 ECONOMISEUR FUMEEES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	18 982.91	18 982.91	8 109.84	790.95	8 900.79	10 082.12
2251001	BCSJ-10/00410	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	60 932.73	60 932.73	26 031.64	2 538.86	28 570.50	32 362.23
2251001	BCSJ-10/00411	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHES ELECTROV 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 061.27	1 061.27	453.40	44.22	497.62	563.65
2251001	BCSJ-10/00412	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHES ELECTROV 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 061.27	1 061.27	453.40	44.22	497.62	563.65
2251001	BCSJ-10/00413	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHES CAPTEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	707.52	707.52	302.26	29.48	331.74	375.78
2251001	BCSJ-10/00414	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHES CAPTEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	707.52	707.52	302.26	29.48	331.74	375.78
2251001	BCSJ-10/00415	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHES ECLUSE ROTATIVE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 830.07	2 830.07	1 209.06	117.92	1 326.98	1 503.09
2251001	BCSJ-10/00416	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	28 300.64	28 300.64	12 090.58	1 179.19	13 269.77	15 030.87
2251001	BCSJ-10/00417	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	28 300.64	28 300.64	12 090.58	1 179.19	13 269.77	15 030.87
2251001	BCSJ-10/00418	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	28 300.64	28 300.64	12 090.58	1 179.19	13 269.77	15 030.87
2251001	BCSJ-10/00419	CHAUDIERE C450 EVACUATEUR CENDRES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 631.76	6 631.76	2 833.18	276.32	3 109.50	3 522.26
2251001	BCSJ-10/00420	CHAUDIERE C450 EVAC CENDRES CORROSION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 294.41	4 294.41	1 834.64	178.93	2 013.57	2 280.84
2251001	BCSJ-10/00421	CHAUDIERE C450 EVAC CENDRES CHAINE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	12 883.23	12 883.23	5 503.92	536.80	6 040.72	6 842.51
2251001	BCSJ-10/00422	CHAUDIERE C450 EVAC CENDRES CONVOYEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 588.82	8 588.82	3 669.28	357.87	4 027.15	4 561.67
2251001	BCSJ-10/00423	CHAUDIERE C450 EVAC CENDRES CONVOYEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 294.41	4 294.41	1 834.64	178.93	2 013.57	2 280.84
2251001	BCSJ-10/00424	CHAUDIERE C450 AUTOMATISME CHAUDIERE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	19 549.08	19 549.08	8 351.76	814.55	9 166.31	10 382.77
2251001	BCSJ-10/00425	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 191.84	2 191.84	936.36	91.33	1 027.69	1 164.15
2251001	BCSJ-10/00426	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 191.84	2 191.84	936.36	91.33	1 027.69	1 164.15
2251001	BCSJ-10/00427	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 191.84	2 191.84	936.36	91.33	1 027.69	1 164.15
2251001	BCSJ-10/00428	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 383.67	4 383.67	1 872.80	182.65	2 055.45	2 328.22
2251001	BCSJ-10/00429	CONDENSEUR ET CHEMINEE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	733 169.67	733 169.67	313 223.87	30 548.74	343 772.61	389 397.06
2251001	BCSJ-10/00430	POMPE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 817.58	3 817.58	1 630.95	159.07	1 790.02	2 027.56
2251001	BCSJ-10/00431	POMPE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 817.58	3 817.58	1 630.95	159.07	1 790.02	2 027.56
2251001	BCSJ-10/00432	POMPE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 817.58	3 817.58	1 630.95	159.07	1 790.02	2 027.56
2251001	BCSJ-10/00433	POMPE 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 817.58	3 817.58	1 630.95	159.07	1 790.02	2 027.56
2251001	BCSJ-10/00434	POMPE 5	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 817.58	3 817.58	1 630.95	159.07	1 790.02	2 027.56
2251001	BCSJ-10/00435	COMPTEUR CHALEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 534.23	2 534.23	1 082.66	105.59	1 188.25	1 345.98
2251001	BCSJ-10/00436	COMPTEUR CHALEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 534.23	2 534.23	1 082.66	105.59	1 188.25	1 345.98
2251001	BCSJ-10/00437	COMPTEUR CHALEUR 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 534.23	2 534.23	1 082.66	105.59	1 188.25	1 345.98
2251001	BCSJ-10/00438	COMPTEUR CHALEUR 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 534.23	2 534.23	1 082.66	105.59	1 188.25	1 345.98
2251001	BCSJ-10/00439	COMPTEUR CHALEUR 5	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 534.23	2 534.23	1 082.66	105.59	1 188.25	1 345.98
2251001	BCSJ-10/00440	CHAUDIERE FIOUL 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	122 059.86	122 059.86	52 146.29	5 085.83	57 232.12	64 827.74
2251001	BCSJ-10/00441	CHAUDIERE FIOUL 1 BRULEUR	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	13 143.17	13 143.17	5 615.04	547.63	6 162.67	6 980.50
2251001	BCSJ-10/00442	CHAUDIERE FIOUL 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	122 160.43	122 160.43	52 189.21	5 090.02	57 279.23	64 881.20
2251001	BCSJ-10/00443	CHAUDIERE FIOUL 2 BRULEUR	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	13 042.60	13 042.60	5 572.06	543.44	6 115.50	6 927.10
2251001	BCSJ-10/00444	CHAUFFAGE BUREAUX	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	9 871.02	9 871.02	4 217.08	411.29	4 628.37	5 242.65
2251001	BCSJ-10/00445	CHAUDIERE GAZ SAINT ESPRIT	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	7 091.25	7 091.25	3 029.55	295.47	3 325.02	3 766.23
2251001	BCSJ-10/00446	SECURITE INCENDIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	674.65	674.65	288.22	28.11	316.33	358.32
2251001	BCSJ-10/00447	ALARME INTRUSION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 807.60	6 807.60	2 908.35	283.65	3 192.00	3 615.60
2251001	BCSJ-10/00448	MATERIEL TSV	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	51 925.97	51 925.97	22 183.73	2 163.58	24 347.31	27 578.66
2251001	BCSJ-10/00449	UNITE CENTRALE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	629.79	629.79	269.05	26.24	295.29	334.50
Total 2251001								2 469 067.09	2 469 067.09	1 054 831.73	102 877.86	1 157 709.59	1 311 357.50
2250501	BCSJ-10/00450	LICENCE SHERAN	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 905.60	2 905.60	1 241.32	121.07	1 362.39	1 543.21
Total 2250501								2 905.60	2 905.60	1 241.32	121.07	1 362.39	1 543.21
2252001	BCSJ-10/00451	SS STA BATIMENT C ST JEAN	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	112 098.10	112 098.10	47 890.45	4 670.75	52 561.20	59 536.90
2252001	BCSJ-10/00452	SS STA BATIMENT C ST JEAN COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 732.14	2 732.14	1 167.21	113.84	1 281.05	1 451.09

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS CADUCITE

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2252001	BCSJ-10/00453	SS STA BATIMENT C ST JEAN ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00454	SS STA PRIMAIRE LEBESGUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 884.40	8 884.40	3 795.58	370.18	4 165.76	4 718.64
2252001	BCSJ-10/00455	SS STA PRIMAIRE LEBESGUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00456	SS STA PRIMAIRE LEBESGUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00457	SS STA PRIMAIRE PREVERT	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	9 466.03	9 466.03	4 044.08	394.42	4 438.50	5 027.53
2252001	BCSJ-10/00458	SS STA PRIMAIRE PREVERT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	933.94	933.94	399.00	38.91	437.91	496.03
2252001	BCSJ-10/00459	SS STA PRIMAIRE PREVERT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00460	SS STA MATERNELLE LEBESGUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	7 658.20	7 658.20	3 271.72	319.09	3 590.81	4 067.39
2252001	BCSJ-10/00461	SS STA MATERNELLE LEBESGUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	876.48	876.48	374.47	36.52	410.99	465.49
2252001	BCSJ-10/00462	SS STA MATERNELLE LEBESGUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00463	SS STA PRIMAIRE COUSTEAU	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 980.33	8 980.33	3 836.54	374.18	4 210.72	4 769.61
2252001	BCSJ-10/00464	SS STA PRIMAIRE COUSTEAU COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00465	SS STA PRIMAIRE COUSTEAU ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00466	SS STA MATERNELLE BRIQUETERIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 306.75	6 306.75	2 694.35	262.78	2 957.13	3 349.62
2252001	BCSJ-10/00467	SS STA MATERNELLE BRIQUETERIE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00468	SS STA MATERNELLE BRIQUETERIE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00469	SS STA ECOLE LAUNAY	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	10 863.22	10 863.22	4 640.93	452.63	5 093.56	5 769.66
2252001	BCSJ-10/00470	SS STA ECOLE LAUNAY COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	933.94	933.94	399.00	38.91	437.91	496.03
2252001	BCSJ-10/00471	SS STA ECOLE LAUNAY ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00472	SS STA ECOLE ARAGON	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 797.05	6 797.05	2 903.84	283.21	3 187.05	3 610.00
2252001	BCSJ-10/00473	SS STA ECOLE ARAGON COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00474	SS STA ECOLE ARAGON ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00475	SS STA ECOLE PICASSO	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 494.38	6 494.38	2 774.48	270.60	3 045.08	3 449.30
2252001	BCSJ-10/00476	SS STA ECOLE PICASSO COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	856.29	856.29	365.79	35.68	401.47	454.82
2252001	BCSJ-10/00477	SS STA ECOLE PICASSO ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00478	SS STA GYMNASSE LEO LAGRANGE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	11 796.70	11 796.70	5 039.76	491.53	5 531.29	6 265.41
2252001	BCSJ-10/00479	SS STA GYMNASSE LEO LAGRANGE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 300.83	1 300.83	555.70	54.20	609.90	690.93
2252001	BCSJ-10/00480	SS STA GYMNASSE LEO LAGRANGE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00481	SS STA GYMNASSE LOUIS ROGER	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 467.37	8 467.37	3 617.44	352.81	3 970.25	4 497.12
2252001	BCSJ-10/00482	SS STA GYMNASSE LOUIS ROGER COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	890.70	890.70	380.55	37.11	417.66	473.04
2252001	BCSJ-10/00483	SS STA GYMNASSE LOUIS ROGER ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00484	SS STA PISCINE BELIER	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	10 410.90	10 410.90	4 447.74	433.79	4 881.53	5 529.37
2252001	BCSJ-10/00485	SS STA PISCINE BELIER COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 025.65	1 025.65	438.19	42.74	480.93	544.72
2252001	BCSJ-10/00486	SS STA PISCINE BELIER ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00487	SS STA SALLE J BREL	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 795.73	6 795.73	2 903.26	283.16	3 186.42	3 609.31
2252001	BCSJ-10/00488	SS STA SALLE J BREL COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	876.48	876.48	374.47	36.52	410.99	465.49
2252001	BCSJ-10/00489	SS STA SALLE J BREL ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00490	SS STA MEDIATHEQUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 795.73	6 795.73	2 903.26	283.16	3 186.42	3 609.31
2252001	BCSJ-10/00491	SS STA MEDIATHEQUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	876.48	876.48	374.47	36.52	410.99	465.49
2252001	BCSJ-10/00492	SS STA MEDIATHEQUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00493	SS STA LYCEE F TRUFFAUT	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	15 316.78	15 316.78	6 543.60	638.20	7 181.80	8 134.98
2252001	BCSJ-10/00494	SS STA LYCEE F TRUFFAUT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 300.83	1 300.83	555.70	54.20	609.90	690.93
2252001	BCSJ-10/00495	SS STA LYCEE F TRUFFAUT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00496	SS STA COLLEGE CH FAUQUEUX	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	18 170.67	18 170.67	7 762.85	757.11	8 519.96	9 650.71
2252001	BCSJ-10/00497	SS STA COLLEGE FAUQUEUX COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 300.83	1 300.83	555.70	54.20	609.90	690.93
2252001	BCSJ-10/00498	SS STA COLLEGE FAUQUEUX ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS CADUCITE

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2252001	BCSJ-10/00499	SS STA BAT ST JEAN A	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 815.40	3 815.40	1 630.03	158.98	1 789.01	2 026.39
2252001	BCSJ-10/00500	SS STA BAT ST JEAN A COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 066.87	1 066.87	455.76	44.45	500.21	566.66
2252001	BCSJ-10/00501	SS STA BAT ST JEAN A ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00502	SS STA BAT ST JEAN B	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	12 166.26	12 166.26	5 197.65	506.93	5 704.58	6 461.68
2252001	BCSJ-10/00503	SS STA BAT ST JEAN B COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	933.94	933.94	399.00	38.91	437.91	496.03
2252001	BCSJ-10/00504	SS STA BAT ST JEAN B ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00505	SS STA BAT ST JEAN D	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	12 382.77	12 382.77	5 290.19	515.95	5 806.14	6 576.63
2252001	BCSJ-10/00506	SS STA BAT ST JEAN D COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 025.65	1 025.65	438.19	42.74	480.93	544.72
2252001	BCSJ-10/00507	SS STA BAT ST JEAN D ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00508	SS STA BAT ST JEAN E	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	11 657.31	11 657.31	4 980.23	485.72	5 465.95	6 191.36
2252001	BCSJ-10/00509	SS STA BAT ST JEAN E COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	933.94	933.94	399.00	38.91	437.91	496.03
2252001	BCSJ-10/00510	SS STA BAT ST JEAN E ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00511	SS STA BAT ST JEAN I	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	11 762.28	11 762.28	5 025.06	490.10	5 515.16	6 247.12
2252001	BCSJ-10/00512	SS STA BAT ST JEAN I COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00513	SS STA BAT ST JEAN I ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00514	SS STA BAT ST JEAN J	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	11 762.28	11 762.28	5 025.06	490.10	5 515.16	6 247.12
2252001	BCSJ-10/00515	SS STA BAT ST JEAN J COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00516	SS STA BAT ST JEAN J ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00517	SS STA BAT ST JEAN K	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	14 335.11	14 335.11	6 124.24	597.30	6 721.54	7 613.57
2252001	BCSJ-10/00518	SS STA BAT ST JEAN K COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 025.65	1 025.65	438.19	42.74	480.93	544.72
2252001	BCSJ-10/00519	SS STA BAT ST JEAN K ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00520	SS STA QUARTIER HOT BAT H	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 361.85	8 361.85	3 572.34	348.41	3 920.75	4 441.10
2252001	BCSJ-10/00521	SS STA QUARTIER HOT BAT H COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00522	SS STA QUARTIER HOT BAT H ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00523	SS STA QUARTIER HOT BAT ACDEF	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	15 452.27	15 452.27	6 601.49	643.84	7 245.33	8 206.94
2252001	BCSJ-10/00524	SS STA QUARTIER HOT BAT ACDEF COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 366.09	1 366.09	583.61	56.92	640.53	725.56
2252001	BCSJ-10/00525	SS STA QUARTIER HOT BAT ACDEF ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00526	SS STA QUARTIER HOT BAT G	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	9 047.84	9 047.84	3 865.45	376.99	4 242.44	4 805.40
2252001	BCSJ-10/00527	SS STA QUARTIER HOT BAT G COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00528	SS STA QUARTIER HOT BAT G ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00529	SS STA EQUIPEMENT JEUNESSE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	9 189.80	9 189.80	3 926.07	382.91	4 308.98	4 880.82
2252001	BCSJ-10/00530	SS STA EQUIPEMENT JEUNESSE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	933.94	933.94	399.00	38.91	437.91	496.03
2252001	BCSJ-10/00531	SS STA EQUIPEMENT JEUNESSE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00532	SS STA GYMNASSE COROT	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	9 016.75	9 016.75	3 852.12	375.70	4 227.82	4 788.93
2252001	BCSJ-10/00533	SS STA GYMNASSE COROT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00534	SS STA GYMNASSE COROT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00535	SS STA AGEL SENEFONTAINE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 081.44	8 081.44	3 452.57	336.73	3 789.30	4 292.14
2252001	BCSJ-10/00536	SS STA AGEL SENEFONTAINE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00537	SS STA AGEL SENEFONTAINE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00538	SS STA RPA	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 199.41	8 199.41	3 502.94	341.64	3 844.58	4 354.83
2252001	BCSJ-10/00539	SS STA RPA COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	933.94	933.94	399.00	38.91	437.91	496.03
2252001	BCSJ-10/00540	SS STA RPA ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00541	SS STA RESID BELLEVUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	40 554.65	40 554.65	17 325.72	1 689.78	19 015.50	21 539.15
2252001	BCSJ-10/00542	SS STA RESID BELLEVUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 374.82	1 374.82	587.32	57.28	644.60	730.22
2252001	BCSJ-10/00543	SS STA RESID BELLEVUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00544	SS STA RESID J HACHETTE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	12 473.48	12 473.48	5 328.90	519.73	5 848.63	6 624.85

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS CADUCITE
TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2252001	BCSJ-10/00545	SS STA RESID J HACHETTE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 366.09	1 366.09	583.61	56.92	640.53	725.56
2252001	BCSJ-10/00546	SS STA RESID J HACHETTE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00547	SS STA RESID J HACHETTE BAT N	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	9 771.75	9 771.75	4 174.68	407.16	4 581.84	5 189.91
2252001	BCSJ-10/00548	SS STA RESID J HACHETTE BAT N COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00549	SS STA RESID J HACHETTE BAT N ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00550	SS STA SAINT ESPRIT	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	34 944.08	34 944.08	14 928.78	1 456.00	16 384.78	18 559.30
2252001	BCSJ-10/00551	SS STA SAINT ESPRIT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 300.83	1 300.83	555.70	54.20	609.90	690.93
2252001	BCSJ-10/00552	SS STA SAINT ESPRIT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00553	SS STA OPAC BEAULIEU NORD	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 197.17	8 197.17	3 501.95	341.55	3 843.50	4 353.67
2252001	BCSJ-10/00554	SS STA OPAC BEAULIEU NORD COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	891.77	891.77	380.96	37.16	418.12	473.65
2252001	BCSJ-10/00555	SS STA OPAC BEAULIEU NORD ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
Total 2252001								565 647.39	565 647.39	241 654.65	23 568.64	265 223.29	300 424.10
2254001	BCSJ-10/00556	AMENAGEMENT TERRAIN	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	11 712.58	11 712.58	5 003.85	488.02	5 491.87	6 220.71
Total 2254001								11 712.58	11 712.58	5 003.85	488.02	5 491.87	6 220.71
2255001	BCSJ-10/00557	CONSTRUCTION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 321 299.13	1 321 299.13	564 483.85	55 054.13	619 537.98	701 761.15
2255001	BCSJ-10/00558	CONSTRUCTION ELECTRICITE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	46 097.27	46 097.27	19 693.58	1 920.72	21 614.30	24 482.97
Total 2255001								1 367 396.40	1 367 396.40	584 177.43	56 974.85	641 152.28	726 244.12
2255101	BCSJ-10/00559	AMENAGEMENT CONSTRUCTION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	278.27	278.27	118.91	11.59	130.50	147.77
Total 2255101								278.27	278.27	118.91	11.59	130.50	147.77
2256001	BCSJ-10/00560	CHARGEUR BOIS	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	45 126.02	45 126.02	19 278.65	1 880.25	21 158.90	23 967.12
Total 2256001								45 126.02	45 126.02	19 278.65	1 880.25	21 158.90	23 967.12
2252001	BCSJ-11/00561	SS STA GYMN TRUFFAUT	01/10/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23	6 380.10	6 380.10	2 566.95	277.40	2 844.35	3 535.75
2252001	BCSJ-11/00562	SS STA F TRUFFAUT COMPTEUR	01/10/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23	863.97	863.97	347.62	37.56	385.18	478.79
2252001	BCSJ-11/00563	SS STA GYMNASE TRUFFAUT ECHANGEUR	01/10/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23	570.11	570.11	229.38	24.79	254.17	315.94
Total 2252001								7 814.18	7 814.18	3 143.95	339.75	3 483.70	4 330.48
2251001	BCSJ-11/00564	SILENCIEUX chaudiere 4.5 MW	06/10/2011	05/10/2034		Linéaire/jours	23	11 174.37	11 174.37	4 489.20	485.84	4 975.04	6 199.33
2251001	BCSJ-11/00565	SILENCIEUX Chaudiere 5.5 MW	06/10/2011	05/10/2034		Linéaire/jours	23	13 036.77	13 036.77	5 237.35	566.82	5 804.17	7 232.60
Total 2251001								24 211.14	24 211.14	9 726.55	1 052.66	10 779.21	13 431.93
2252001	BCSJ-11/00566	SS STA INTERNAT COROT	01/09/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23.0822	14 345.88	14 345.88	5 802.33	621.51	6 423.84	7 922.04
2252001	BCSJ-11/00567	SS STA INTERNAT COROT COMPTEUR ENERGIE	01/09/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23.0822	1 737.13	1 737.13	702.57	75.26	777.83	959.30
2252001	BCSJ-11/00568	SS STA INTERNAT COROT ECHANGEUR	01/09/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23.0822	5 348.42	5 348.42	2 163.24	231.71	2 394.95	2 953.47
Total 2252001								21 431.43	21 431.43	8 668.14	928.48	9 596.62	11 834.81
2251001	BCSJ-11/00575	TRAVAUX CHAUFFERIE	01/07/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23.2521	1 501.35	1 501.35	613.75	64.57	678.32	823.03
2251001	BCSJ-11/00576	BATTERIE DE CONDENSATEUR	29/07/2011	28/09/2034		Linéaire/jours	23.1699	1 841.14	1 841.14	749.26	79.46	828.72	1 012.42
Total 2251001								3 342.49	3 342.49	1 363.01	144.03	1 507.04	1 835.45
2252001	BCSJ-12/00569	SS STA POLE PROXIMITE	10/02/2012	09/10/2034		Linéaire/jours	22.6658	11 638.18	11 638.18	4 566.43	513.47	5 079.90	6 558.28
2252001	BCSJ-12/00570	SS STA POLE PROXIMITE COMPTEUR ENERGIE	10/02/2012	09/10/2034		Linéaire/jours	22.6658	708.38	708.38	277.92	31.25	309.17	399.21
2252001	BCSJ-12/00571	SS STA POLE PROXIMITE ECHANGEUR	10/02/2012	09/10/2034		Linéaire/jours	22.6658	531.46	531.46	208.51	23.45	231.96	299.50
2252001	BCSJ-12/00572	SS STA AGEL PROCESSION	03/02/2012	02/10/2034		Linéaire/jours	22.6658	12 867.01	12 867.01	5 059.44	567.68	5 627.12	7 239.89
2252001	BCSJ-12/00573	SS STA AGEL PROCESSION1	03/02/2012	02/10/2034		Linéaire/jours	22.6658	708.38	708.38	278.52	31.25	309.77	398.61
2252001	BCSJ-12/00574	SS STA AGEL PROCESSION ECHANGEUR	03/02/2012	02/10/2034		Linéaire/jours	22.6658	531.46	531.46	208.96	23.45	232.41	299.05
Total 2252001								26 984.87	26 984.87	10 599.78	1 190.55	11 790.33	15 194.54
2251001	BCSJ-12/00577	GARDE CORPS (Lejeune)	10/04/2012	09/10/2034		Linéaire/jours	22.5014	576.46	576.46	223.60	25.62	249.22	327.24
2251001	BCSJ-12/00578	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CHAUFFERIE	29/06/2012	28/09/2034		Linéaire/jours	22.2521	1 843.38	1 843.38	704.97	82.84	787.81	1 055.57
2251001	BCSJ-12/00579	TELESURVEILLANCE ST ESPRIT	20/11/2012	19/09/2034		Linéaire/jours	21.8329	2 006.71	2 006.71	745.89	91.91	837.80	1 168.91
Total 2251001								4 426.55	4 426.55	1 674.46	200.37	1 874.83	2 551.72

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS CADUCITE

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2252001	BCSJ-12/00580	EXTENSION RACCORDEMENT BATIMENTS ST ESPRIT	21/12/2012	20/09/2034		Linéaire/jours	21.7507	27 221.52	27 221.52	10 050.45	1 251.52	11 301.97	15 919.55
Total 2252001								27 221.52	27 221.52	10 050.45	1 251.52	11 301.97	15 919.55
2252001	BCSJ-13/00581	Travaux sous station FIGA	25/01/2013	24/09/2034		Linéaire/jours	21.6658	1 904.87	1 904.87	697.65	87.92	785.57	1 119.30
2252001	BCSJ-13/00582	S/S STATION HOTEL DE POLICE	17/04/2013	16/09/2034		Linéaire/jours	21.4192	15 230.83	15 230.83	5 482.57	711.08	6 193.65	9 037.18
2252001	BCSJ-13/00583	SS STA HOTEL DE POLICE COMPTEUR	17/04/2013	16/09/2034		Linéaire/jours	21.4192	756.21	756.21	272.20	35.31	307.51	448.70
Total 2252001								17 891.91	17 891.91	6 452.42	834.31	7 286.73	10 605.18
2251001	BCSJ-13/00587	MAIN D'OEUVRE MISE EN SERVICE	01/10/2013	30/09/2034		Linéaire/jours	21	5 894.38	5 894.38	2 035.74	280.68	2 316.42	3 577.96
Total 2251001								5 894.38	5 894.38	2 035.74	280.68	2 316.42	3 577.96
2252001	BCSJ-14/00584	Sous station Beaulieu Sud	24/02/2014	23/09/2034		Linéaire/jours	20.5808	11 643.70	11 643.70	3 877.11	565.76	4 442.87	7 200.83
2252001	BCSJ-14/00585	COMPTEUR SS STA BEAULIEU SUD	24/02/2014	23/09/2034		Linéaire/jours	20.5808	646.74	646.74	215.34	31.42	246.76	399.98
2252001	BCSJ-14/00586	SS STA ECHANGEUR BEAULIEU SUD	24/02/2014	23/09/2034		Linéaire/jours	20.5808	775.88	775.88	258.34	37.70	296.04	479.84
2252001	BCSJ-14/00588	SS STA NEXITY 3	01/07/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	20.2521	13 073.08	13 073.08	4 199.21	645.52	4 844.73	8 228.35
2252001	BCSJ-14/00589	SS STA NEXITY 3 COMPTEUR ENERGIE	01/07/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	20.2521	601.61	601.61	193.27	29.71	222.98	378.63
2252001	BCSJ-14/00590	SS STA NEXITY 3 ECHANGEUR	01/07/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	20.2521	640.63	640.63	205.78	31.63	237.41	403.22
2252001	BCSJ-14/00591	SS STA NEXITY 5	01/07/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	20.2521	12 627.98	12 627.98	4 056.26	623.54	4 679.80	7 948.18
2252001	BCSJ-14/00592	SS STA NEXITY 5 COMPTEUR ENERGIE	01/07/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	20.2521	631.08	631.08	202.72	31.16	233.88	397.20
2252001	BCSJ-14/00593	SS STA NEXITY 5 ECHANGEUR	01/07/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	20.2521	1 056.26	1 056.26	339.27	52.16	391.43	664.83
Total 2252001								41 696.96	41 696.96	13 547.30	2 048.60	15 595.90	26 101.06
2251001	BCSJ-14/00594	EXTRANET	01/11/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	19.9151	12 810.13	12 810.13	3 967.74	643.24	4 610.98	8 199.15
Total 2251001								12 810.13	12 810.13	3 967.74	643.24	4 610.98	8 199.15
2250001	BCSJ-14/00595	RESEAU CENTRE PENITENTIAIRE	01/11/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	19.9151	503 155.13	503 155.13	155 843.90	25 265.01	181 108.91	322 046.22
Total 2250001								503 155.13	503 155.13	155 843.90	25 265.01	181 108.91	322 046.22
2251001	BCSJ-14/00596	Centre PÂ@nitentiaire pompe alimentation	01/11/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	19.9151	1.00	1.00	0.31	0.05	0.36	0.64
Total 2251001								1.00	1.00	0.31	0.05	0.36	0.64
2252001	BCSJ-14/00597	SS STA CENTRE PENITENTIAIRE	01/11/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	19.9151	1.00	1.00	0.31	0.05	0.36	0.64
2252001	BCSJ-14/00602	SOUS STATION ADAPEI	01/11/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	19.9151	17 281.32	17 281.32	5 352.59	867.75	6 220.34	11 060.98
2252001	BCSJ-14/00604	ECHANGEUR COMPOSANTES PLAQUES ADAPEI	01/11/2014	31/10/2024		Linéaire/jours	10.0027	850.68	850.68	524.66	85.05	609.71	240.97
Total 2252001								18 133.00	18 133.00	5 877.56	952.85	6 830.41	11 302.59
2252001	BCSJ-15/00598	SS STA MAISON SOLIDARITE FAMILLE	15/01/2015	14/10/2034		Linéaire/jours	19.7479	20 640.00	20 640.00	6 232.36	1 045.17	7 277.53	13 362.47
2252001	BCSJ-15/00599	SS STA MAISON SOLIDARITE FAMILLE COMPTEUR CHALEUR	15/01/2015	14/10/2034		Linéaire/jours	19.7479	784.25	784.25	236.82	39.71	276.53	507.72
2252001	BCSJ-15/00600	SS STA MAISON SOLIDARITE FAMILLE ECHANGEUR	15/01/2015	14/10/2034		Linéaire/jours	19.7479	407.64	407.64	123.09	20.64	143.73	263.91
Total 2252001								21 831.89	21 831.89	6 592.27	1 105.52	7 697.79	14 134.10
2250001	BCSJ-15/00601	BY PASS REMPLISSAGE RESEAU	18/06/2015	17/09/2034		Linéaire/jours	19.2521	768.00	768.00	221.04	39.89	260.93	507.07
Total 2250001								768.00	768.00	221.04	39.89	260.93	507.07
2252001	BCSJ-15/00603	CABLE TSV CENTRE PENITENTIAIRE	30/06/2015	29/09/2034		Linéaire/jours	19.2521	3 660.00	3 660.00	1 047.18	190.11	1 237.29	2 422.71
Total 2252001								3 660.00	3 660.00	1 047.18	190.11	1 237.29	2 422.71
2255101	BCSJ-16/00607	COMMUNICATION CF800 CASCADE CHAUDIERE	21/11/2016	30/09/2034		Linéaire/jours	17.8603	8 658.00	8 658.00	1 993.61	484.76	2 478.37	6 179.63
Total 2255101								8 658.00	8 658.00	1 993.61	484.76	2 478.37	6 179.63
2251001	BCSJ-18/00605	V3V REGULATION CHAUDIERE FIOUL	01/12/2018	30/09/2034		Linéaire/jours	15.8329	25 610.00	25 610.00	3 374.51	1 617.52	4 992.03	20 617.97
Total 2251001								25 610.00	25 610.00	3 374.51	1 617.52	4 992.03	20 617.97
2252001	BCSJ-18/00606	MODIF HYDRAULIQUE ALIMENTATION BAT K	05/12/2018	04/10/2034		Linéaire/jours	15.8329	27 115.40	27 115.40	3 554.13	1 712.60	5 266.73	21 848.67
Total 2252001								27 115.40	27 115.40	3 554.13	1 712.60	5 266.73	21 848.67
Total général								7 457 717.44	7 457 717.44	3 092 899.85	317 576.70	3 410 476.55	4 047 240.89

ANNEXE 8 - ASSURANCES

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés,
GRAS SAVOYE DERO représentée par **Monsieur Christophe DERO**,
13 Quai George V – 76600 LE HAVRE, n° ORIAS : 07 024 330
SAS au capital de 150 000€ - RCS Le Havre 488 743 477 – SIRET 488 743 477 00017

certifions par la présente que l'Entreprise :

C.R.A.M.
203, rue Demidoff
76600 LE HAVRE

Ainsi que sa filiale :

Société BOIS CHALEUR ST JEAN
203 rue Demidoff
76600 LE HAVRE

est titulaire de 2 contrats en état de validité à ce jour, souscrits auprès de la Compagnie **ALLIANZ** - Cours Michelet - CS 30051, 92076 PARIS La Défense Cedex - et enregistrés sous les n° 60492991 et 60493376 garantissant à concurrence des sommes ci-après ses risques de **RESPONSABILITE CIVILE** du fait ou à l'occasion de leurs activités professionnelles.

L'activité consiste, de manière permanente, à exploiter, surveiller, contrôler, entretenir, pour le compte de clients, de tiers ou pour son propre compte, toutes installations de chauffage, y compris chaudières à bois, de conditionnement d'air, de réfrigération, de ventilation, de fourniture ou de conditionnement d'eau froide et chaude, de fluides divers, ainsi qu'à procéder à toutes études afférentes à cette activité et à exécuter toutes opérations connexes ou annexes telles que : nettoyage, vente, livraison, fourniture et pose de matériels, réparations etc... ainsi que les activités de génie civil et électricité pour travaux de maintenance, entretien en quelques lieux que ce soit, installation.

POLICE RESPONSABILITE CIVILE 1ERE LIGNE ALLIANZ. N° 60492991

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION : Par sinistre

- Dommages CORPORELS.....	4.573.471 €
- Dommages MATERIELS et IMMATERIELS CONSECUTIFS y compris les extensions du Chapitre 4 des Conditions Particulières.....	1.524.490 €
avec pour les Dommages Matériels visés au § 4-5-2 des Conditions Particulières, un maximum fixé à	152.449 €
- Dommages Immatériels non Consécutifs.....	381.123 €
avec pour les pénalités visées au § 5-1-4 des Conditions Particulières, un maximum fixé à	152.449 €
- Dommages aux préposés	15.245 €
- Responsabilité Civile Vol	15.245 €
- Pollution Accidentelle pour l'ensemble des Dommages Corporels Matériels et Immatériels qui en sont la conséquence directe, par année d'assurance et par sinistre.....	457.347 €

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

- Par année d'assurance et par évènement, pour l'ensemble des Dommages CORPORELS, MATERIELS et IMMATERIELS..	1.524.490 €
avec pour les Dommages IMMATERIELS NON CONSECUTIFS, un maximum fixé à	381.123 €

POLICE RESPONSABILITE CIVILE 2^{ème} LIGNE ALLIANZ. N° 60493376

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION : Par sinistre

- Dommages CORPORELS.....	10.671.431 €
- Dommages MATERIELS et IMMATERIELS CONSECUTIFS y compris les extensions du Chapitre 4 des Conditions Particulières.....	13.720.411 €
avec pour les Dommages Matériels visés au § 4-5-2 des Conditions Particulières, un maximum fixé à	152.449 €
- Dommages Immatériels non Consécutifs.....	2.620.000 €
avec pour les pénalités visées au § 5-1-4 des Conditions Particulières, un maximum fixé à	152.449 €
- Dommages aux préposés	15.245 €
- Responsabilité Civile Vol	15.245 €
- Pollution Accidentelle pour l'ensemble des Dommages Corporels Matériels et Immatériels qui en sont la conséquence directe, par année d'assurance et par sinistre.....	304.898 €

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

- Par année d'assurance et par évènement, pour l'ensemble des Dommages CORPORELS, MATERIELS et IMMATERIELS	13.720.411 €
avec pour les Dommages IMMATERIELS NON CONSECUTIFS, un maximum fixé à	2.620.000 €

LA PRESENTE ATTESTATION NE CONSTITUE PAS UNE NOTE DE COUVERTURE NI UNE POLICE NI UN AVENANT. ELLE A POUR OBJET EXCLUSIF D'ATTESTER L'EXISTENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE ET LE MONTANT DES CAPITAUX ASSURÉS. ELLE SE REFERE AU CONTRAT D'ASSURANCE QU'ELLE NE MODIFIE EN AUCUNE MANIERE ET AUQUEL ELLE NE DEROGE EN AUCUN CAS. LE CONTRAT D'ASSURANCE PEUT COMPORTER DES STIPULATIONS QUI NE SONT PAS MENTIONNEES DANS LA PRESENTE ATTESTATION, NOTAMMENT DES FINS DE NON-RECEVOIR, DES CONDITIONS SUSPENSIVES OU RESOLUTOIRES, DES CLAUSES DE DECHEANCE, D'EXCLUSION ET/OU DE RESTRICTION DE GARANTIE AINSI QUE DES FRANCHISES ET/OU DES LIMITATIONS D'INDEMNITE.

Fait au HAVRE, le 5/01/2021
et valable jusqu'au 31 décembre 2021

GRAS SAVOYE D'ARBO
13 Quai George V - 76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 42 36 92 - Fax 02 35 2 60 51
SAS au capital de 150 000 € - RCS Le Havre 488 743 477
N° ORIAS 07 024 330 - www.orias.fr

Rapport n° B-DEL-2023-0132

Commission : Ville responsable

Service : Prévention - Sécurité

Subvention à la Fondation CLARA dans le cadre de la campagne de stérilisation

Depuis 2019, la ville de Beauvais s'engage dans des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants en partenariat avec la fondation 30 Millions d'Amis. En effet, ceux-ci sont le maillon d'une chaîne écologique dans laquelle ils remplissent une fonction sanitaire en chassant et contenant les populations de rats, souris et autres nuisibles. Cependant, leur surpopulation comporte des risques sanitaires et il s'avère nécessaire d'intervenir pour la contrôler.

Pour mener à bien ces campagnes et conformément à l'art L.211-27 du code rural, la ville de Beauvais est amenée à solliciter la Fondation Clara pour les soins accessoires aux opérations de capture et de stérilisation qui ne sont pas pris en charge dans le cadre de la convention de stérilisation.

En effet, celle-ci prévoit que la gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde des populations félines visées à l'article L.211-27 du code rural et de la pêche maritime sont placés sous la responsabilité de la municipalité.

C'est ainsi que la Fondation Clara dont l'objet principal est d'assurer le refuge et la protection animale, assure de plus en plus le transport des animaux et la convalescence des animaux

La réalisation de ces missions génère un coût auquel la ville souhaite participer.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'attribuer une subvention de 3 000 € à la Fondation Clara ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 2 – ville responsable – du mercredi 11 octobre 2023.

Rapport n° B-DEL-2023-0148

Commission : Ville responsable

Service : Politique de la Ville - Renouvellement Urbain

Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes

Le conseil municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 3 février 2023, la reconduction de ce dispositif a été validée pour l'année 2023.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

La bourse aux initiatives citoyennes s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1 500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Pour les projets habitants (500 € maximum par projet) il s'agira de favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et elle s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Le comité de sélection des projets, réuni le 26 septembre 2023, a émis un avis favorable concernant les actions suivantes :

Fiche-action n° 1	« La fête des Lanternes » - porteur de projet : « RICOCHETS » - représentée par : Rémi SALMON - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 740 €
Fiche-action n° 2	Argentine « quartier propre » - porteur de projet : « Groupe habitants » - représenté par Madame Cindy PERALTA DAMSIR - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 500 €

Fiche-action n° 3	<p>« Les quartiers fêtent Noël »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : « LES PAPILLONS D'ARGENTINE » - représentée par : Aurélie JEANMAIRE - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1 500 €
Fiche-action n° 4	<p>« Ciné goûter de Noël »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : « BENKADI » - représentée par : Madame Niouma FOFANA - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1 228 €
Fiche-action n° 5	<p>« Saint-Jean chante ensemble »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : « ASCAO » - représentée par : Madame Marième THIONGANE - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1500 €

Ces 5 projets représentent un financement total de 5 468 €.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 2 – ville responsable – du mercredi 11 octobre 2023.

Année de programmation 2023

DISPOSITIF “ BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES ”

FICHE ACTION N° 1 LA FÊTE DES LANTERNES Porteur du projet : RICOCHETS

Finalités de l'action

Contexte :

Initiée en 2017, la fête des lanternes connaît un succès auprès des habitants de plus en plus nombreux à y participer. Moment festif au sein du quartier Saint-Jean, la fête des lanternes permet aux familles de se réunir autour de différents ateliers et déambuler à la tombée de la nuit.

Objectif Général :

- Réunir les familles du quartier et fédérer les associations autour d'une soirée festive,
- Faire participer les habitants et les rendre acteurs de la fête,
- Favoriser les interactions positives enfants-parents-grands-parents,
- Créer de la mixité entre les habitants du quartier et les habitants de l'Oise,
- Renforcer l'image positive et dynamique du quartier Saint-Jean,
- Participer aux festivités mises en place par la ville dans le cadre des « Féeries de Noël ».

Public visé

200 personnes (tout public)

Localisation de l'action

Beauvais – Quartier Saint-Jean

Description de l'action

La fête des lanternes sera proposée au sein du Tcho Café le samedi 2 décembre 2023, à partir de 15h.

Au programme :

- 15h : un atelier de décoration de lanternes en papier pour les familles (enfants et parents).
 - 16h30 : les familles pourront écouter des contes de Noël, partager un goûter (moelleux chocolat et sablés), boire une boisson chaude (jus de pomme chaud).
 - 18h : les familles et les bénévoles se déplaceront vers le parc Leblanc pour le lâcher de lanternes.
- En amont, une campagne de communication sera réalisée auprès des familles du quartier.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?
NON

Partenariat mobilisé

Centre social MJA, Elles se la racontent

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats, fournitures	250 €	Ville de Beauvais (BBIC)	740 €
Alimentation (goûter)	200 €	Participation de l'association	50 €
Prestations de services	250 €		
Frais de communication	90 €		
TOTAL	790 €		790 €

Année de programmation 2023

DISPOSITIF “ BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES ”

FICHE ACTION N° 2 ARGENTINE « QUARTIER PROPRE »

Porteur du projet : Groupe habitantes

PERALTA DAMSIR Cindy – PERALTA VIRUE Vanessa – WIEJOWSKI Pauline

Finalités de l'action

Contexte :

Cette initiative éducative visant à nettoyer le quartier Argentine a pour but de promouvoir la responsabilité civique, l'éducation environnementale et le renforcement du lien entre les habitants et par la même occasion améliorer le cadre de vie dans ce quartier.

Objectif Général :

- Sensibilisation à l'environnement : comprendre les conséquences de la pollution et les déchets sur l'environnement local. Apprendre les principes de base de la gestion des déchets, du recyclage et de la réduction des déchets,
- Engagement citoyen : encourager les habitants à s'impliquer activement dans leur quartier (nettoyage),
- Éducation à la propreté : enseigner les bonnes pratiques (ramassage/tri/gestion),
- Sensibilisation à la citoyenneté : enseigner les droits et les devoirs des citoyens en matière d'environnement et propreté publique.

Public visé

120 personnes (30 par session/mixité)

Localisation de l'action

Beauvais – Quartier Argentine

Description de l'action

Cette action se déroulera sur 4 demies-journées soit chaque mercredi durant le mois d'octobre 2023, sur le quartier Argentine (soit les mercredis 4,11,18 et 25 octobre 2023).

Les habitants se réuniront et seront munis d'équipements de protections individuelles (gants, pinces, gilets etc.) pour ramasser les déchets dans leur quartier.

Le groupe déambulera sur le quartier et sera repérable grâce à leurs gilets phosphorescents et pourront échanger avec les passants sur l'action de nettoyage.

A l'issue des 4 sessions, un goûter sera proposé aux participants et un bilan sera fait.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? NON

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, Maison du Projet et associations locales : IFEP, ASCAO, ROSALIE, MAÏWA

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Alimentation (goûter)	500 €	Ville de Beauvais (BBIC)	500 €
TOTAL	500 €		500 €

Année de programmation 2023

DISPOSITIF “ BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES ”

FICHE ACTION N° 3 LES QUARTIERS FÊTENT NOËL

Porteur du projet : LES PAPILLONS D'ARGENTINE

Finalités de l'action

Contexte :

Parallèlement au programme d'animations mis en place par la Ville et les associations dans le cadre des fêtes de Noël, l'association Les papillons d'Argentine souhaite proposer aux habitants du quartier Argentine un temps d'animation festif et convivial pour grands et petits.

Objectif Général :

- Animer la ville pendant les fêtes de Noël,
- Créer du lien social,
- Offrir un temps festif aux habitants.

Public visé

200 personnes (tout public)

Localisation de l'action

Beauvais - Quartier Argentine

Description de l'action

La soirée festive aura lieu le samedi 16 décembre 2023 en soirée, en proximité ou directement sur le quartier Argentine (salle en cours de réservation).

Au programme :

- Spectacle pour les familles,
- Goûter,
- Remise d'un livre par le père Noël à chaque enfant.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?
NON

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais et les associations locales : ASCAO, MAIWA, LICRA et les commerçants

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats, fournitures	239 €	Ville de Beauvais (BBIC)	1 500 €
Alimentation	759 €	Participation de l'association	378 €
Prestations de services	2 275€	Subventions privées (sponsor...)	1 500 €
Frais de communication	105 €		
TOTAL	3 378 €		3 378 €

Année de programmation 2023

DISPOSITIF “ BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES ”

FICHE ACTION N° 4 CINÉ GOÛTERS DE NOËL

Porteur du projet : BENKADI

Finalités de l'action

Contexte :

Parallèlement au programme d'animations mis en place par la Ville et les associations dans le cadre des fêtes de Noël, l'association BENKADI souhaite proposer aux habitants des quartiers relevant de la politique de la ville des « Ciné-goûters de Noël » au CGR. En effet, comme tous les ans, cette animation est attendue par un grand nombre de familles qui ont très rarement l'occasion d'aller dans une salle de cinéma pour partager un moment très privilégié avec leurs enfants.

Objectif Général :

- Organiser un temps festif autour des fêtes de Noël,
- Développer des temps d'échanges et de rencontres entre les familles du quartier,
- Recréer du lien au sein de la cellule familiale,
- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur.

Public visé

160 personnes (parents/enfants)

Localisation de l'action

Beauvais – Centre Ville

Description de l'action

Comme les années précédentes, cette action sera ouverte à tous les habitants pour favoriser la mixité entre les quartiers. A ce titre les associations locales pourront bénéficier d'un nombre prédéfini d'entrées.

Les projections auront lieu pendant les vacances scolaires les 28, 29 décembre 2023 et les 4, 5 janvier 2024 à 14h00 au cinéma CGR. Il y aura 4 séances et 40 participants à la fois.

A ce jour, la programmation de la projection n'a pas encore été arrêtée, cependant il s'agira de proposer deux types de divertissements : dessin animé et/ou comédie familiale. Les familles assisteront à la projection, puis profiteront d'un goûter à l'issue de celle-ci.

A chaque projection, 4 encadrants bénévoles seront présents pour veiller au bon déroulement de l'action. Chaque participant recevra un cadeau (sachet de chocolats).

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? OUI

Participation demandée : **2 €**

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, associations locales

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Transport (carburant)	70 €	Ville de Beauvais (BBIC)	1 228 €
Prestations de services (cinéma)	976 €	Participation des bénéficiaires	288 €
Prestations de service (goûters+sachets)	430 €	Bénévolat	300 €
Frais de communication	40 €		
Bénévolat	300 €		
TOTAL	1 816 €		1 816€

Année de programmation 2023

DISPOSITIF “ BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES ”

FICHE ACTION N° 5 SAINT-JEAN CHANTE ENSEMBLE !

Porteur du projet : ASCAO

Finalités de l'action

Contexte :

Parallèlement au programme d'animations mis en place par la Ville et les associations dans le cadre des fêtes de Noël, l'association ASCAO souhaite proposer une action qui avait rencontré un vif succès sur le quartier Saint-Jean. En effet, la soirée karaoké avait marqué positivement les esprits des habitants (jeunes et adultes), qui seront de nouveau ravis de se retrouver autour d'un micro, et d'un apéro dinatoire.

Objectif Général :

- Organiser un temps festif autour des fêtes de Noël,
- Lutter contre l'isolement et partager une soirée festive et conviviale,
- Mettre en avant les talents cachés des habitants au niveau du chant,
- Développer des temps d'échanges et de rencontres entre les familles du quartier.

Public visé

250 personnes (tout public)

Localisation de l'action

Beauvais – Quartier Saint-Jean

Description de l'action

L'ASCAO souhaite organiser une soirée festive et conviviale pour les habitants du quartier Saint Jean et à tous ceux qui souhaiteront venir. Cette soirée karaoké/spectacle aura lieu le samedi 23 décembre 2023 en soirée au sein du gymnase Léo Lagrange.

La programmation est la suivante :

- première partie : mise en avant des jeunes talents locaux (chant, humour, comédie...),
- deuxième partie : grande soirée karaoké (répertoire de musique française et internationale...)

Un espace restauration sera à la disposition des participants et des ateliers manuels seront proposés.

Un animateur aura en charge le bon déroulement de la programmation scénique.

L'association se chargera de l'encadrement afin d'éviter tout incident dans l'enceinte du gymnase.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? OUI NON

OUI Participation demandée : NON

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, Benkadi, Daara Dji, Collembole, Ecume Du Jour, Les quartiers parlent à la République, Le Champ des possibles, La Plume.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achats(fournitures, alimentation)	975 €	Ville de Beauvais (BBIC)	1 500 €
Transport (carburant)	100 €	Participation de l'association	196 €
Prestation de service (animation DJ)	400 €	Subventions privées	100 €
Prestations de services (ateliers)	271 €		
Frais de communication	50 €		
TOTAL	1 796 €		1 796 €

Rapport n° B-DEL-2023-0153

Commission : Ville responsable

Service : Systèmes d'Information et Télécommunications

Signature de la "CharteCyber"

La transition numérique des services publics implique de relever de nombreux défis dont celui de la cybersécurité. En effet, les administrations publiques représentent une des cibles privilégiées par les cybercriminels.

Depuis fin 2022, la communauté d'agglomération bénéficie d'un accompagnement de l'État dans le cadre du programme France Relance pour la réalisation d'un « parcours de cybersécurité » visant à renforcer la sécurité de ses systèmes d'informations mutualisés avec la commune.

La première phase achevée au premier trimestre 2023 a permis d'établir un plan de sécurisation informatique sur trois ans qui comporte des objectifs techniques, organisationnelles, et en matière de formation et de sensibilisation.

À l'occasion du « Cybermoi/s » organisé chaque année en octobre sous l'impulsion de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information et de la plateforme Cybermalveillance.gouv.fr, quatre-vingt-trois entités françaises se sont engagées pour la mise en place d'un cadre de cybersécurité vertueux et responsable à travers la signature de la « CharteCyber ».

Sur la base de ce document unilatéral et non contraignant, chaque signataire s'engage à :

1. Faire de la cybersécurité une priorité stratégique adaptée aux risques qui peuvent peser sur son activité.
2. Nommer un « référent cybersécurité » en charge de porter et d'animer le sujet en interne.
3. Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux risques cyber et aux enjeux pour l'organisation.
4. Former ses collaborateurs aux bonnes pratiques et réflexes de cybersécurité à adopter et à en veiller à l'application.
5. Anticiper les cyberattaques en élaborant des plans de secours adaptés et à en vérifier périodiquement la pertinence par des exercices.

6. Évaluer régulièrement le niveau d'exposition aux risques cyber des différentes composantes de son système d'information afin d'en décliner les mesures correctrices nécessaires.
7. S'appuyer, autant que de besoin, sur des fournisseurs et prestataires de cybersécurité à la compétence reconnue et attestée par des labels ou certifications.
8. Promouvoir autant que possible auprès de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, administrés, fournisseurs, partenaires...) les enjeux liés à la cybersécurité et les bonnes pratiques à observer pour travailler et développer son activité dans un environnement numérique de confiance.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la charte.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 2 – ville responsable – du mercredi 11 octobre 2023.

Rapport n° B-DEL-2023-0151

Commission : Ville durable
Service : Mission Coeur de Ville

Action coeur de ville - Avenant de projet à la convention-cadre pluriannuelle action coeur de ville - opération de revitalisation de territoire de Beauvais

La ville de Beauvais est bénéficiaire du programme national Action Cœur de Ville qui vise à accompagner les villes dites « moyennes » dans leur projet de revitalisation du centre-ville. Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de remettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes des villes dites « moyennes », à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. A cet effet, ont été affectés à ce plan plus de 5 milliards d'euros provenant de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), d'Action Logement et de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

C'est ainsi qu'une convention partenariale pluriannuelle entre l'Etat, l'ANAH, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignation, l'EPFLO, l'ANRU, la ville de Beauvais et l'Agglomération du Beauvaisis a été signée le 11 juin 2018 pour donner les moyens d'inventer l'avenir du cœur de ville en s'appuyant sur les atouts du territoire.

Une opération de revitalisation de territoire (ORT), reposant sur le secteur d'application du cœur de ville, a été instaurée en octobre 2020. Il s'agit d'un outil opérationnel mis à disposition des collectivités locales par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) dont les retombées sont incitatives en faveur de l'habitat et du commerce.

Fort du succès de la première session 2018-2022, le dispositif Action cœur de Ville a été reconduit par l'Etat et ses partenaires pour la période 2023-2026, avec un engagement financier à hauteur de 5 milliards d'euros et une attention particulière portée aux enjeux des transitions écologique, démographique et économique.

Pour l'acte 2 Action cœur de ville, le programme s'articule autour de ces quatre priorités :

- accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique ;
- conforter le socle de services, le vivier d'emploi et le rôle de centralité des villes moyennes pour l'ensemble de leur territoire ;
- revitaliser les villes moyennes dans leur ensemble afin de confirmer l'attractivité retrouvée des villes moyennes pour les habitants et les activités dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif ;
- accélérer le passage à l'opérationnel des actions, en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en oeuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.

Concernant le périmètre, priorité est donnée au centre-ville mais avec extension possible :

- aux quartiers de gare
- aux secteurs entrées de ville avec les objectifs suivants :
 - Favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols
 - Améliorer la qualité urbaine, architecturale et paysagère
 - Anticiper les évolutions du secteur commercial et les modes de consommation

Forte de la dynamique impulsée par l'acte 1 d'action cœur de ville et des premières actions réalisées, la ville de Beauvais a manifesté son intérêt à poursuivre le dispositif pour la période 2023-2026. Au vu des nouvelles orientations, la programmation 2023-2026 inclura un nouveau périmètre, à savoir la ZAC de Ther. Aujourd'hui entrée de ville vieillissante et peu qualitative, celle-ci fait actuellement l'objet d'une réflexion sur sa requalification initiée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dans un souci de complémentarité et d'équilibre commercial avec le cœur de ville.

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Beauvais pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes du présent avenant de projet Action cœur de ville et ses annexes pour la période 2023-2026 ;
- d'approuver les nouveaux périmètres d'intervention de l'opération de revitalisation de territoire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 1 – ville durable – du lundi 9 octobre 2023

AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE BEAUVAIS

ENTRE

- La Commune de Beauvais, représentée par son maire, M Franck PIA ;
- La Communauté de communes/d'agglomération/ urbaine du Beauvaisis, représentée par sa présidente, Madame Caroline CAYEUX

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires» ;

d'une part,

ET

Annexe 1. L'Etat représenté par le Préfet du département de l'Oise, madame Catherine SEGUIN

Annexe 2. La Banque des Territoires représentée par son directeur régional, monsieur Olivier CAMAU

Annexe 3. Le groupe Action Logement, représenté par son président du comité régional, Monsieur Roger THIRIET

Annexe 4. L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le Préfet du département de l'Oise, madame Catherine SEGUIN

Annexe 5. L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine représentée par le Préfet du département de l'Oise, madame Catherine SEGUIN

Annexe 6. Le Conseil régional des Hauts de France, représentée son président, monsieur Xavier BERTRAND

ci-après, les « Partenaires financeurs»

d'autre part,

AINSI QUE

Annexe 7. L'Etablissement public foncier local des territoires Oise et Aisne, représenté par son président, monsieur Bruno CALEIRO,

Annexe 8. La commune d'Allonne, représentée par son maire, monsieur Patrice HAEZEBROUCK

ci-après, les Autres Partenaires locaux.

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Beauvais pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Beauvais et de l'agglomération du Beauvaisis à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local, l'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions

sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Le Conseil régional des Hauts-de-France s'engage à :

- S'associer au pilotage et à la mise en œuvre du plan Action Cœur de Ville en formalisant ce partenariat par la signature de cet avenant de projet ;
- participer dans ce cadre à la gouvernance mise en œuvre ;
- contribuer, en coordination avec les partenaires signataires, à la mise en œuvre opérationnelle du projet de redynamisation du cœur de ville, par la mobilisation des politiques régionales existantes et d'un dispositif dédié, ciblé sur les projets concourant à l'attractivité et au développement des centres-villes.

En complément des interventions au titre des dispositifs régionaux de droit commun, le Conseil régional des Hauts-de-France pourra ainsi soutenir les opérations inscrites dans la convention qui correspondent aux priorités d'intervention de la Région au regard des objectifs de Rev 3 et de renforcement des centres-villes, ceci dans la limite d'un montant total de 500 000 € par commune. »

L'avenant couvre la période allant de la date de signature par les partenaires au 31 décembre 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville de Beauvais s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du directeur/de la directrice de projet : madame Jordane TURINI

03 44 15 67 28 / jturini@beauvais.fr

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de Beauvais s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Beauvais réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

2.1. Liste des secteurs d'intervention :

i. Centre-ville

Le périmètre du cœur de ville est délimité par la ceinture des boulevards, incluant également le site de l'ancienne prison et le futur pôle d'échange multimodal sur le secteur gare, pour lequel le périmètre a été précisé, incluant notamment les emprises nécessaires à la future passerelle et aux futurs parkings au nord des voies ferrées.

ii. Quartier de gare (le cas échéant)

Le quartier gare est inclus dans le périmètre du centre-ville

iii. Secteurs situés en entrée de ville (le cas échéant)

La communauté d'agglomération du Beauvaisis ambitionne de requalifier la ZAC de Ther, aujourd'hui vieillissante et représentant une entrée de ville peu qualitative, et ce dans un souci de complémentarité et d'équilibre commercial avec le cœur de ville.

En effet la Zac de Ther est à la fois un espace économique de premier ordre mais aussi un pôle référent du commerce de l'Oise en raison de son attractivité, qui s'explique par l'importante offre qu'il propose mais également par son ancienneté entretenant les habitudes de consommation d'une partie de la population.

Néanmoins l'urbanisation de ce pôle s'est développée depuis une trentaine d'années sans réelle maîtrise, occasionnant à ce jour de nombreuses problématiques relatives aux aménagements paysagers, environnementaux, aux constructions et à l'accessibilité.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Co-construire avec les acteurs de la zone une vision partagée de la ZAC en améliorant son fonctionnement et son articulation à la ville.
- Créer une zone attractive par le renouvellement urbain pour éviter des fragmentations et des contrastes trop forts entre les zones de nouvelle génération et celles qui se sont développées récemment
- Accompagner les mutations des activités dans le contexte de zéro artificialisation nette, des transitions écologiques et énergétiques,
- Améliorer la qualité de vie en zone par la végétalisation, le développement de mobilités plurielles, le positionnement affiné du commerce de périphérie dans les grands équilibres commerciaux du territoire.

Etant ici précisé que la convention cadre ACV2 vaut convention ORT. Le périmètre ORT s'étend sur des secteurs d'intervention identifiés sur les communes de Beauvais et Allonne. La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et les communes de Beauvais et Allonne sont ainsi des acteurs de la revitalisation territoriale qui s'opère en s'accordant ensemble sur une opération de revitalisation du territoire (ORT). La commune d'Allonne associée à l'ORT n'étant pas commune ACV, elle ne bénéficiera toutefois pas des engagements financiers pris par les partenaires dans le cadre d'ACV. Elle bénéficiera des effets juridiques de l'ORT. Les communes de Beauvais et Allonne s'engagent donc dans le projet et ses dimensions stratégiques et opérationnelles à des fins de redynamisation du cœur de l'agglomération, à travers notamment de préservation du centre-ville de Beauvais, la reconquête des friches urbaines contiguës du centre, et la requalification des secteurs périphériques dans une stratégie globale intercommunale. Les acteurs qui interviennent sur les périmètres ORT et ACV s'engagent à respecter les enjeux de l'Etat reconnu pour les secteurs géographiques d'entrées de villes et d'agglomération propres aux milieux urbanisés : sobriété foncière, qualité architecturale et paysagère, développement commercial, politique de mobilité et aménagement urbain (friches, recyclage, aménagements, paysage, environnement)."

2.2. Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre du/des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Beauvais et l'agglomération du Beauvaisis le 19 octobre 2020, le 16 octobre 2020 par le conseil Régional des Hauts de France, le 21 octobre 2020 par la Banque des Territoires et Action Logement, et le 22 octobre par l'Etat, l'ANAH, l'ANRU et l'EPFLO.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- Doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent ;
- Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiés de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

5.1. Plan d'action global

Titre du projet	Maître d'ouvrage	N° ancienne Fiche action	N° Fiche action	Date lancement ▼	Date livraison ▼
Construction de la résidence mixte TI-Hameau	OPAC Oise	1.1.1	1.2.1	2019 T3	T2 2025
Acquisition - restructuration de la friche Mac Donald : 18 logements et une cellule commerciale pour du textile.	Clésence	1.1.2	1.2.2	2018	T2 2025
Construction de 5 logements neufs en BRS rue de Buzanval	Clésence		1.2.3	T1 2025	T12027
Reconversion d'une partie du site de la Mutualité Sociale Agricole impasse Rebours Lachaise en logements	Privée		1.2.4	T1 2025	T4 2027
Reconversion du site du parc des eaux sis 1 rue du Thérain en logements	Privée		1.2.5	T1 2025	T4 2027
Reconversion des locaux de l'OPHS en logements	Privée		1.2.6	T1 2025	T4 2027
Restructuration et réhabilitation du bien sis 22 boulevard Saint-Jean en logements à vocation sociale	Habitat et Humanisme		1.2.7	T1 2024	T4 2024
Réhabilitation du foyer des jeunes travailleuses sis 18 rue Jean Vast	SA HLM de l'Oise		1.2.8	T1 2024	T4 2024
Déploiement de l'accompagnement des copropriétés sur le cœur de ville POPAC (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés)	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	1.2.3	1.3.1	T3 2023	T1 2027
Accompagnement à la résidentialisation du parc en copropriétés – dispositif « Bien chez soi »	Communauté d'agglomération du Beauvaisis		1.3.2	2022	2026
Création d'un office de commerce	Ville de Beauvais		2.2.6	2024	2026
Requalification de la ZAC de Ther	CAB		2.8.1	T1 2023	T4 2026
Etudes préalables à la création d'un pôle d'échange multimodal : gare routière, parking, passerelle au-dessus des voies ferrées, requalification de l'espace public	Communauté d'agglomération du Beauvaisis		3.1.1	2019	2026
Nouvelle politique de stationnement dans le cadre du renouvellement de la DSP	Ville de Beauvais		3.3.1	T1 2024	T1 2024
Approfondissement de l'étude circulation	Ville de Beauvais		3.1.2	T3 2023	T3 2024
Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique place des Halles, square Devé et parking Verdun	Stations e		3.4.1	T1 2023	T2 2024
Etude pour la mise en oeuvre de la logistique du dernier kilomètre	CAB		3.5.1	T1 2025	T4 2025
Mise en œuvre du plan de circulation	Ville de Beauvais		3.6.1	2024	2026
Démolition et reconstruction du pont franchissant le Thérain entre la rue des drapiers et le boulevard St Jean	Ville de Beauvais		3.6.2	T1 2024	T4 2024
Création d'une passerelle piéton et cycle sur l'itinéraire Trans'Oise au niveau de la rue Desgroux	Ville de Beauvais		3.6.3	T4 2024	T3 2025
Rétablissement de la continuité cyclable boulevard de Gaulle, entre la rue du Prémartinet et la rue Chantereine	Communauté d'agglomération du Beauvaisis		3.6.4	T3 2024	T1 2025
Renforcer la signalétique piéton	Ville de Beauvais		3.6.5	T4 2023	T1 2024
Reconversion du site de l'ancienne prison	Ville de Beauvais		4.1.1	2019	2026
Piétonisation et qualification de l'hypercentre : rues Carnot, St Pierre, Jacobins et Taillerie	Ville de Beauvais		4.2.1	T1 2024	T4 2024

Programme de requalification des espaces publics (Axe théâtre / Jeu de Paume) : Tranche 2 : rues Angrand Leprince et 51ème RI	Ville de Beauvais	2.1.5	4.2.2	T3 2024	T1 2025
Création d'îlots de fraîcheur sur des micro-espaces en coeur de ville	Ville de Beauvais		4.2.3	2024	2026
Aménagement d'un jardin public à la confluence de l'Avelon et du Thérain (ancien CAEPP)	Ville de Beauvais	4.1.3	4.4.1	T1 2023	T3 2024
Végétaliser la place Jeanne Hachette par des aménagements modulaires ou temporaires	Ville de Beauvais		4.5.4	T3 2023	T4 2026
Construction du nouveau théâtre du Beauvaisis	CA du Beauvaisis	4.2.1	4.3.1	2016	T4 2024
Restructuration du Quadrilatère : rénovation & requalification.	CA du Beauvaisis	4.2.3	4.3.2	T4 2022	T3 2024
Travaux de renaturation de la continuité écologique du Thérain	Syndicat Mixte de la Vallée du Thérain		4.5.1	T3 2023	T1 2024
Désasphaltiser les cours d'école - Identifier une école pilote en centre-ville	Ville de Beauvais		4.5.2	T3 2023	T4 2024
Aménagement d'espaces verts en prairie naturelle	Ville de Beauvais		4.5.3	2024	2026
Création d'une agence beauvaisienne pour l'emploi	Ville de Beauvais	5.1.2	5.2.1	T4 2023	2024
Créer une nouvelle crèche / halte garderie en coeur de ville	Ville de Beauvais	5.3.2	5.2.2	2024	2026
Préfiguration d'un quartier créatif à l'espace culturel François Mitterrand - Etude	Ville de Beauvais / CAB		5.4.1	T4 2023	T4 2024
Mise en oeuvre de parcours de design actif	Ville de Beauvais		5.6.1	T2 2023	T3 2024
Déménagement et agrandissement de l'office du tourisme	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	4.2.6	5.7.1	2024	2026
Création d'un tiers-lieu pour les étudiants	Communauté d'agglomération du Beauvaisis		5.8.1	T2 2024	T4 2025

5.2. Calendrier général du projet

Le plan d'action doit être détaillé par un calendrier par action.

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

6.1. Calendrier

Une évaluation intermédiaire de la première phase du dispositif (période 2018-2022) sera effectuée. Un bilan final sera réalisé à la fin du dispositif en 2026. Par ailleurs un point d'étape sera réalisé chaque année en comité de projet.

6.2. Méthode

La démarche d'évaluation sera pilotée par le chef de projet. L'approche privilégiée sera avant tout une méthode quantitative

6.3. Objectifs et questions évaluatives

Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Objectifs : proposer une nouvelle offre en logements

: améliorer le parc existant

- L'offre en matière d'habitat dans le centre-ville correspond-elle aux besoins des habitants ?
- L'offre permet-elle désormais d'attirer/d'accueillir de nouveaux habitants ?
- L'offre en matière d'habitat est-elle diversifiée ?

Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré

Objectifs : renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville en complémentarité avec la ZAC de Ther

: améliorer l'entrée de ville sud de Beauvais

- Quelle est l'évolution de l'offre commerciale en centre-ville ?
- Celle-ci est-elle équilibrée et en adéquation avec les besoins du bassin de vie ?
- Les parcours marchands sont-ils lisibles et qualitatifs ?

Axe 3 : développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

Objectif : favoriser les déplacements respectueux de l'environnement

- L'utilisation des transports en commun s'est-elle développée ?
- Les mobilités douces se sont-elles développées ?
- L'intermodalité est-elle privilégiée ?

Axe 4 : aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

Objectif : renaturer le centre-ville,

: proposer des espaces publics qualitatifs,

: mettre en valeur le patrimoine

- Quelle est l'évolution du nombre d'espaces verts / de surfaces désimperméabilisées ?
- Le cadre de vie s'est-il amélioré ?
- Quelle est l'évolution de la fréquentation des équipements culturels et des sites patrimoniaux ?

Axe 5 : fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Objectif : renforcer et diversifier l'offre en services en centre-ville

- De nouveaux services / activités se sont-ils implantés en centre-ville ?
- Ces services répondent-ils aux besoins de la population ?
- L'offre touristique et de loisirs s'est-elle déployée ?

6.4. Indicateurs retenus

Axe	Indicateurs	Sources
De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Nombre de logements vacants	LOVAC
	Nombre de transactions immobilières	DVF / Notaires
	Permis de construire déposés	CAB
	Evolution du prix de l'immobilier	DVF / Notaires
	Nombre de logements subventionnés	CAB / ANAH
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Taux et évolution de la vacance commerciale	CAB
	Taux de fréquentation des rues	Fluxvision
	Nombre d'événements économiques et commerciaux	CAB
	Ration enseignes nationales et internationales / locales	CAB
	Nombre et typologie des commerces locaux	CAB
	Evolution de la typologie des commerces	CAB
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Evolution du nombre de km de pistes cyclables	CAB
	Taux d'utilisation du stationnement par typologie	Ville
	Taux d'utilisation des consignes à vélo	CAB
	Evolution des différentes parts modales (voiture, vélo, bus...)	CAB
	Fréquence des transports / heure	CAB
	Evolution de la fréquentation des transports en commun	CAB
	Mesure de la qualité de l'air	ATMO Hauts de France
Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Avancement du projet de ville lauréate de l'AMI « Réinventons nos cœurs de ville »	Ville
	Fréquentation des sites patrimoniaux ouverts au public	OTAB
	Nombre et fréquence des animations patrimoniales	Ville
	Evolution de la fréquentation touristique	OTAB
Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	Création de pôles santé	Ville
	Création d'équipements culturels	CAB
	Evolution du taux d'équipements publics	Ville / CAB
	Evolution du nombre de places en école ou en crèches	Ville
	Evolution du nombre de centres de formation	CAB

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Beauvais et l'agglomération du Beauvaisis s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A XXX, le

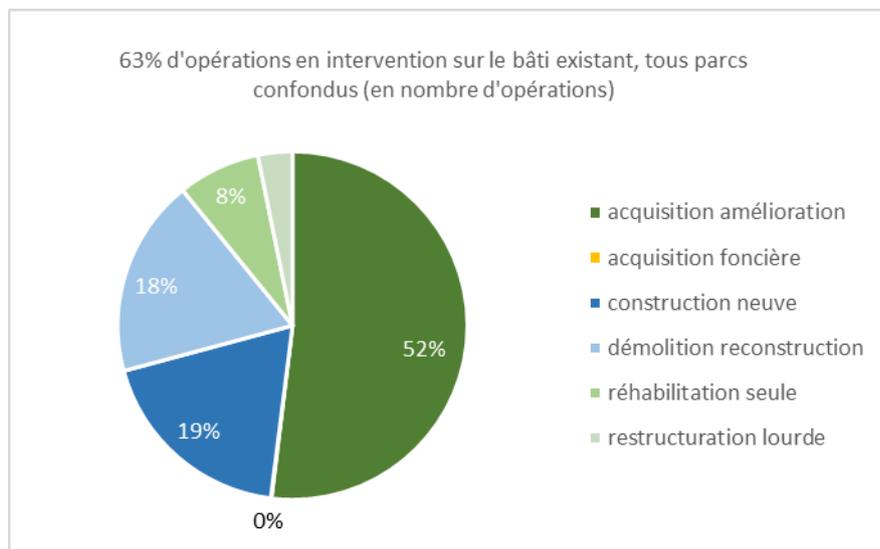
La ville de Beauvais	La communauté d'agglomération du Beauvaisis	Etat
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Franck PIA</i> Maire	<i>Caroline CAYEUX</i> Présidente	<i>Catherine SEGUIN</i> Préfète
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Agence nationale pour la Rénovation Urbaine
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Olivier CAMAU</i> Directeur régional	<i>Catherine SEGUIN</i> Préfète	<i>Catherine SEGUIN</i> Préfète
Action Logement	Conseil régional des Hauts de France	Etablissement public foncier des territoires Aisne et Oise
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Roger THIRIET Président du conseil régional	<i>Xavier BERTRAND</i> Président	<i>Bruno CALEIRO</i> Président
La commune d'Allonne		
<i>Patrice HAEZEBROUCK</i> Maire		

Annexes :

Bilans annuels Action Logement

2021 : <https://fr.calameo.com/read/00711844151bd037b57ef>

Les produits de financement Action Cœur de Ville d'Action Logement ont permis sur la phase 2018-2022 du programme d'accompagner des opérations de logement majoritairement sur le bâti existant (63%) tel que détaillé ci-dessous.



Les financements évoluent pour accompagner la trajectoire bas carbone des maitres d'ouvrage et rehausser les exigences environnementales des projets en amplifiant l'accent déjà mis sur l'intervention sur le bâti existant.

Bilan Anah

Depuis le lancement du programme Action cœur de ville en 2018, l'Anah a sensiblement accompagné sa mise en œuvre dans les territoires. Ainsi fin 2022 ce sont au total :

- 190 OPAH-RU qui ont été engagées ;
- 183 chefs de projet financés pour 16 M€ ;
- Plus de 181 000 logements financés pour plus d'1 Md€ (y compris MaPrimeRénov').

Pour cette nouvelle phase, l'Anah se positionne dans la continuité de la première phase du programme, afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs actions. L'offre de l'Anah se veut plurielle pour s'adapter autant que possible aux besoins de chaque territoire :

- en recherchant une appropriation toujours plus importante des différents outils et dispositifs mis en place par l'Anah (en particulier VIR-DIIF, mais aussi RHI-THIRORI)
- en mettant l'accent sur la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés de centre ancien, la lutte contre la vacance des logements et la mobilisation du parc privé à vocation sociale ;
- le tout en réponse aux objectifs d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique et foncière.

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

Annexe 4 : tableau de suivi de la programmation 2023-2026

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Rappel du contexte

Physiquement, l'espace du centre-ville de la ville-préfecture de l'Oise est clairement lisible, ceinturé par un linéaire de boulevards de 4 km correspondant à l'ancienne ceinture des remparts. Le centre-ville conserve les fonctions urbaines supérieures liées à la présence d'administrations, d'équipements et de commerces. Détruite à 80 % par les bombardements de la guerre, la ville de Beauvais offrait l'image d'un centre-ville rasé en 1945. Mais les grands éléments de patrimoine ont été épargnés par les destructions : cathédrale, église Saint-Etienne, palais épiscopal, façade de l'hôtel de ville, ces monuments, et la qualité de la reconstruction du coeur de ville ont permis à Beauvais d'obtenir le label de ville d'Art et d'Histoire. Il faudrait encore ajouter la continuité d'une politique culturelle qui a toujours veillé à maintenir une large part des équipements culturels publics et privés (école d'Art, conservatoire, musée, théâtre, librairies, médiathèque) en coeur de ville.

Mais si ces forces sont réelles, les faiblesses du coeur de ville sont tout aussi perceptibles.

Espace habité qui compte près de 8 000 habitants, soit 8 % de la population de l'agglomération et 15% de Beauvais, le centre-ville abrite un parc de logements vieillissants composé majoritairement d'un parc de copropriétés issu de la reconstruction, et de logements sociaux dont la moitié a plus de 25 ans.

Si le centre-ville est accessible depuis tout le territoire de l'agglomération par six grandes voies radiales, le stationnement y est toujours jugé compliqué, non pas tant par le manque d'espaces - même si celui-ci doit faire l'objet d'un partage entre tous les usages, dont les transports en commun et les mobilités douces, mais aussi par la somme des besoins qui se cumulent : stationnement des actifs liés aux emplois tertiaires et commerciaux du centre-ville ; stationnement des résidents ; stationnement des visiteurs. Les études relatives à la création du futur pôle d'échanges multimodal confortent cette nécessité de combiner les usages et de repenser les modes de déplacement.

Avec près de 4 500 étudiants, Beauvais et son coeur de ville pourrait en tirer avantage pour l'animation du coeur de ville, mais c'est une autre faiblesse structurelle que le principal établissement d'enseignement supérieur, l'école d'ingénieurs UniLasalle, soit implanté sur un campus périphérique, l'antenne régionale de l'université Picardie Jules Verne et les principaux lycées ne compensant pas cette situation de fait.

Enfin, l'étendue relative du centre-ville et le positionnement à ses franges de grands pôles d'animation (cathédrale et quartier historique à l'Ouest, centre commercial du Jeu de Paume

à l'Est, Théâtre et cinéma au Sud) ne facilite pas les parcours des visiteurs, tout en atténuant le sentiment d'intensité urbaine qui est au principe même de la notion de centralité.

A ses faiblesses internes, s'ajoutent des menaces extérieures.

La première d'entre elles tient à la concurrence du commerce de périphérie, la zone dite de Ther située à l'entrée sud de Beauvais sur la route de Paris, distante de 2,5 km du centre-ville, deuxième zone commerciale du département de l'Oise, disposant d'atouts en termes de praticité pour le consommateur qui pèsent sur l'attractivité du coeur de ville.

A cela s'ajoute les difficultés dans le renouvellement de l'offre commerciale dans un contexte de vieillissement des commerçants, même si la vacance commerciale a fortement diminué les mois précédents la pandémie (une actualisation est en cours).

Des fonctions tertiaires supérieures, en particulier les professionnels de santé, quittaient encore le centre-ville il y a quelques années, attirés notamment par la zone franche urbaine instituée sur le quartier Argentine au nord de la ville. Mais il s'agit là d'une offre de services qui se développe en coeur de ville avec la présence de nouveaux centres de soins. Malgré tout, il faut souligner la délocalisation dans les nouvelles zones d'activités et villages d'entreprises ou artisans, d'activités anciennement installées en coeur de ville qui trouvent des espaces du bureau mieux adaptés à leurs besoins.

Pour autant, les opportunités d'action sont réelles.

En termes d'image, il faut d'abord souligner l'attachement réaffirmé des beauvaisiens au coeur de ville, qui rejoint plus globalement celui des Français aux centres-villes. Le renouveau de la place Jeanne Hachette a participé à cette perception qualitative du coeur de ville.

De même, la concurrence périphérique touche à ses propres limites tenant au peu de disponibilité résiduelle de la zone de Ther et des retours d'enseignes depuis la périphérie vers le centre ont pu être récemment constatés.

Enfin, avec 4 places, (Jeanne Hachette, Halles, Foch et parvis de la Cathédrale), le coeur de ville offre 4 pivots autour desquels réorganiser le parcours visiteurs. Des sites à fort potentiel

pour l'attractivité du territoire sont identifiés, tels que l'ancienne maison d'arrêt et son hectare en entrée de coeur de ville.

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

N° Fiche action	Titre du projet	Maître d'ouvrage
2.1.6	Etude de programmation et conception urbaine	Ville de Beauvais
3.2.2	Mise en place de l'anneau orange dans l'hypercentre étendant l'exception du stationnement gratuit	Ville de Beauvais
4.2.8	Installer un parcours d'oeuvres à regarder à et à jouer	Ville de Beauvais
5.1.3	Favoriser l'implantation de centres de formation	Communauté d'agglomération du Beauvaisis
FA 1.1.3	Restructuration en perspective : sites indentifiés	Ville de Beauvais & CA du Beauvaisis
FA 2.1.1	Mise en place de boutiques test	Ville de Beauvais & CA du Beauvaisis
FA 2.1.3	Etude de définition et de programmation commerciale d'une halle	Ville de Beauvais & CA du Beauvaisis
FA 2.2.1	Modification du Plan Local d'Urbanisme : interdiction d'activités de service et des bureaux en rez-de-chaussée légèrement au-delà de la place Jeanne Hachette. Pour une protection renforcée du linéaire commercial.	Ville de Beauvais
FA 2.2.2	Mise en place de la taxe sur les friches commerciales	Ville de Beauvais
FA 2.2.3	Définition et suivi d'un programme annuel "52 semaines d'animations en cœur de ville"	Ville de Beauvais
FA 2.2.5	Création d'un poste de manager de centre-ville	Ville de Beauvais
FA 2.3.2	Mise en place d'un fonds d'intervention pour la modernisation des commerces	Ville de Beauvais & CA du Beauvaisis
FA 2.3.3	Mise en place de vitrophanies : habillage de cellules commerciales vacantes	Ville de Beauvais
FA 3.1.3	Lancement d'une démarche innovation en cœur de ville : créer un écosystème pour innover et déterminer les prioriser.	Ville de Beauvais & CA du Beauvaisis
FA 3.2.1	Etude d'un nouveau plan de circulation en centre-ville : favoriser l'accès, la circulation et le stationnement en centre-ville	Ville de Beauvais
FA 3.2.3	Développement du plan vélo en cœur de ville : aménagement de chaudières et installation de consignes à vélo	Ville de Beauvais
FA 3.2.4	Mise en lumière contextuelle du cœur de ville : grâce au passage en LED de l'éclairage public, mettre en relief les façades historiques, développer un cheminement piéton dynamique et renforcer la sécurité.	Ville de Beauvais
FA 4.1.1	Mission de définition d'un projet urbain pour le site de l'ancienne maison d'arrêt :	Ville de Beauvais
FA 4.2.2	Requalification du parvis du théâtre du Beauvaisis	Ville de Beauvais
FA 5.1.4	Développement du pôle santé Clémenceau	Ville de Beauvais
FA 5.2.1	Mise en place d'un observatoire des locaux commerciaux	SIG de Beauvais & CA du Beauvaisis
FA 5.3.3	Pérenniser l'implantation de l'école d'art du Beauvaisis : mise aux normes et sécurisation de l'atelier de cuisson/céramique	CA du Beauvaisis

○ Actions en cours - financées

Titre du projet	Maître d'ouvrage	N° Fiche action
Construction de la résidence mixte TI-Hameau	OPAC Oise	1.1.1
Acquisition - restructuration de la friche Mac Donald	Clésence	1.1.2
Mise en place d'un programme de rénovation thermique du parc social en cœur de ville	CA du Beauvaisis	1.2.1
Mise en place d'un programme de valorisation du parc locatif social en cœur de ville (résidentialisation)	CA du Beauvaisis	1.2.2
Déploiement de l'accompagnement des copropriétés sur le cœur de ville POPAC (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés) : accompagnement à la gestion des syndic.	CA du Beauvaisis	1.2.3
Programme de requalification des espaces publics (Axe théâtre / Jeu de Paume) : tranche 1 : rue du 27 juin. Tranche 2 : rues Angrand Leprince et 51ème RI - Tranche 3 : rue Malherbe et place Clémenceau	Ville de Beauvais	2.1.5
Etudes préalables à la création d'un pôle d'échange mutlimodal : gare routière, parking, passerelle au-dessus des voies ferrées, requalification de l'espace public	CA du Beauvaisis	3.1.1
Aménagement d'un jardin public à la confluence de l'Avelon et du Thérain (ancien CAEPP)	Ville de Beauvais	4.1.3
Construction du nouveau théâtre du Beauvaisis	CA du Beauvaisis	4.2.1
Restructuration du Quadrilatère : rénovation & requalification	CA du Beauvaisis	4.2.3

○ Actions en cours

Titre du projet	Maître d'ouvrage	N° Fiche action
Résidence l'Amalia : reconversion de l'ancien magasin MIM	AEI Promotion	1.3.1
Requalification de la friche commerciale du Franc Marché	LK promotion	1.3.2
Réhabilitation-extension de l'hôtel du Lion d'or sis 52 rue Gambetta	Histoire et patrimoine	1.3.3

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

2.1 Développer une offre de logements attractive

Développer une offre nouvelle par restructuration ou densification

A ce jour la totalité des opérations sont lancées, avec la livraison de trois opérations prévues d'ici à l'automne 2023, soit un volume de 175 logements. La requalification de la friche du Franc Marché, située aux franges nord du centre-ville, sera en effet achevée avec la livraison de la troisième tranche, représentant 99 logements. Au nord de la rue Gambetta sera également livrée l'opération appelée le Lion d'Or, qui a permis la restauration et la restructuration d'un ancien relai de poste du XVIIIème siècle en 24 logements. Situé à proximité immédiate, le site de l'ancien commerce MIM a été reconverti en 52 logements neufs qui seront livrés à l'automne 2023.

Toujours sur l'axe Carnot-Gambetta, l'opération de la reconversion de la friche Mac Donald's a pu amorcer sa phase opérationnelle grâce à l'obtention du fonds friche. Après la phase de référé préventif, la démolition pourra commencer à la rentrée 2023 avec une livraison attendue pour 2025.

La programmation en logements neufs a pu être enrichie d'une nouvelle opération. En effet la collectivité a saisi l'opportunité d'acquérir le local anciennement occupé par le bar du Théâtre, situé même périmètre que l'opération du Mac Donald's. Le portage foncier est assuré par l'EPFLO et la maîtrise d'ouvrage a été confiée au bailleur Clésence. L'étude capacitaire a conclu à un programme de cinq logements, qui seraient mis sur le marché via le dispositif du Bail réel solidaire. Il s'agit d'un dispositif qui n'a pas encore été expérimenté sur le territoire, qui permettra d'offrir de nouvelles opportunités en termes d'accession à la propriété. Le bailleur Clésence a pour cela reçu l'agrément d'organisme foncier solidaire.

Un point de vigilance concerne l'opération Ti'Hameau rue de la Banque. En effet, si la phase de démolition est achevée, la phase construction est retardée notamment dans un contexte de hausse du coût des matériaux. Le projet est en train d'être revu afin de pouvoir rentrer dans l'enveloppe budgétaire.

Une convention signée en novembre 2018 entre la ville de Beauvais, l'agglomération du Beauvaisis et Action Logement a par ailleurs permis de cibler sept sites stratégiques en cœur de ville visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville. A ce jour l'ensemble des sites ont trouvé un projet, à l'exception du bien situé 15 place Clémenceau, appartenant à la ville de Beauvais, qui sera libéré fin 2023.

Ces opérations concourent donc à la diversification de l'offre en centre-ville car elles comprennent du logement familial ordinaire, du logement adapté au handicap, et du locatif intermédiaire.

Améliorer et rénover l'offre existante

Concernant le parc social, 52 logements ont été rénovés dans le cadre du dispositif PEP'S, porté par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, pour un montant total de 78 000 €.

Concernant le parc privé, il convient de rappeler que le centre-ville regroupe un tiers des copropriétés présentes sur le territoire, soit un volume de 3000 logements majoritairement issus du parc de la Reconstruction. Cette offre en logements s'avère de plus en plus inadaptée aux nouveaux modes de vie et aux exigences actuelles en matière de confort ou d'économies d'énergie. L'attractivité des copropriétés du centre-ville ne pourra se maintenir qu'avec une vigilance particulière et des investissements conséquents pour les années à venir.

Des sessions d'information et de formation à destination des copropriétaires et des syndicats de copropriété ont ainsi été déployées durant le premier trimestre 2023 via le dispositif ETHEC et en partenariat avec l'ADIL. Ces formations ont touché une soixantaine de personnes.

L'accompagnement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis va monter en puissance ces prochaines années. En effet le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) sera enclenché d'ici à la fin 2023 avec la désignation du bureau d'études, et ce pour une période de 3 ans, en préfiguration d'une éventuelle OPAH-RU.

2.2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Développer une offre commerciale renouvelée

La ville a fait l'acquisition en 2019 d'un local commercial pour mettre en place une boutique à l'essai qui a vocation à aider les porteurs de projets à expérimenter leur idée de commerce, en leur permettant d'exercer leur activité durant quelques mois dans des conditions de location favorables et en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. Trois porteurs de projet ont été accueillis à ce jour.

Une étude de programmation d'une halle a par ailleurs été réalisée, avec une analyse comparative des sites d'implantation au regard des besoins induits par la programmation. Suite à cette étude a émergé l'idée de créer un passage couvert rue Louvet reliant la place des Halles et la place Jeanne Hachette. Cette rue, qui dispose d'ores et déjà d'une offre alimentaire et de restauration, se trouverait ainsi confortée dans cette fonction, tout en renforçant l'offre existante, en faisant évoluer les activités actuelles et en implantant des activités complémentaires. Si la couverture de la rue présente de réelles contraintes techniques, l'idée de conforter la rue Louvet comme passage gourmand est confirmée avec des aménagements spécifiques comme le marquage de chaque entrée de la rue par un geste architectural.

Requalifier les axes de circulation prioritaires

Ces différentes actions s'accompagnent d'une volonté d'aménager un circuit de visite qualitatif et resserré dans l'hypercentre de Beauvais. Un programme de requalification des axes de circulation a d'ailleurs débuté en 2019 avec la requalification de la rue du 27 juin, artère piétonne emblématique de la vie nocturne beauvaisienne.

La ville a de plus lancé en 2021 une étude de conception et programmation urbaine afin de se doter d'un projet urbain avec une vision sur trente ans. Les enjeux visés répondent aux préoccupations environnementales actuelles : renaturation, désasphaltisation de certains espaces pour une meilleure gestion des eaux pluviales, développement des modes actifs (vélo, marche). Première traduction opérationnelle et d'envergure issue des propositions de l'étude, la requalification et la piétonnisation des rues Carnot, Tailleurie, Jacobins et Saint-Pierre. Les travaux commenceront au premier trimestre 2024.

Les rues Angrand Leprince et 51^{ème} RI seront également requalifiées courant 2024, en lien avec les travaux du théâtre, avec comme fil conducteur l'affirmation de la liaison entre le nouveau théâtre et l'Eglise Saint-Etienne. Il s'agit notamment de créer un espace pacifié en réduisant les voies de circulation et le stationnement afin de donner plus de place aux mobilités douces et mettre en valeur le patrimoine.

Les autres axes sont en réflexion dans le cadre de l'étude urbaine actuellement en cours.

Agir pour une fiscalité incitative

La municipalité a souhaité se saisir des outils réglementaires pour promouvoir le centre-ville de manière offensive. Le plan local d'urbanisme de Beauvais a été modifié à l'automne 2018 pour réglementer les activités en cœur de ville en interdisant les activités de service et des bureaux en rez-de-chaussée sur la place de l'hôtel de ville, la place Jeanne Hachette. Une taxe annuelle sur les friches commerciales a également été instituée en juin 2019 pour une mise en application dès 2020.

Animer le cœur de ville par des événements réguliers

Le nouveau programme « 52 semaines d'animations en cœur de ville » a été créé et bat son plein en offrant une perspective des événements à venir tout au long de l'année, qu'il s'agisse des marchés, de manifestations sportives ou culturelles, organisées par la municipalité ou des associations.

Fédérer les commerçants

Un manager de centre-ville a été recruté en 2018, garant du lien de proximité avec les commerçants du cœur de ville et chargé d'informer au mieux les porteurs de projet souhaitant s'implanter en centre-ville, par une connaissance fine du marché immobilier local et des typologies de commerces souhaitées. Il contribue ainsi à la promotion du centre-ville en fédérant les commerçants du cœur de ville.

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit qu'est pensé le futur office de commerce, comme lieu de rencontres et de référence pour les commerçants, les habitants, les consommateurs et les porteurs de projets. Une réflexion est en cours pour inclure les commerces de la ZAC de Ther afin de trouver une cohérence avec le schéma directeur commercial en cours d'élaboration et l'intégration de cette ZAC comme secteur d'intervention de l'ORT.

Améliorer le ressenti des clients du centre-ville

Ce phénomène d'abandon de cellules commerciales peut donner une image négative du centre-ville. Pour améliorer ce ressenti et accompagner les professionnels qui souhaitent louer leurs commerces vacants, la municipalité a mis en place des vitrophanies.

L'agglomération du Beauvaisis a accompagné les commerçants qui souhaitent renouveler leur boutique, moderniser les boutiques vieillissantes du centre-ville avec le fonds d'intervention pour la modernisation des commerces.

Le taux de vacance est globalement stabilisé, oscillant aux environs de 7 % (hors jeu de Paume), soit le taux juste avant le COVID. Sachant que le taux en 2017 s'élevait à 15 %, ce qui représente une baisse significative.

2.3 Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions

Pôle d'échange multimodal

Projet d'envergure, le pôle d'échanges multimodal (PEM) s'inscrit dans un processus partenarial de plusieurs années aux côtés d'acteurs phares comme la SNCF, RFF ou le SMTCO. Le projet a du être revu suite à l'abandon du parking en ouvrage, qui a eu pour conséquence de repenser et redimensionner l'offre en stationnement sur le périmètre du projet. Les études se poursuivent, notamment concernant l'aménagement de la passerelle. Une étude circulation va également être lancée.

Faciliter la circulation et le stationnement

La ville a lancé une réflexion plus globale sur l'accès au cœur de ville et ses axes de circulation afin de permettre aux habitants, aux touristes, aux consommateurs de mieux circuler, de mieux se rendre dans l'hyper centre. Une étude circulation a été menée, visant à apaiser la circulation en centre-ville et limiter le transit routier en reportant une partie de la circulation sur la ceinture

des boulevards. De premières expérimentations vont être menées en 2024, à l'instar de la rue Angrand Leprince ou de la rue Philippe de Dreux, qui vont toutes les deux passer à une voie de circulation.

L'étude de programmation et conception urbaine s'est basée sur ces scénarii mais en allant plus loin dans les propositions en repensant la part modale de la voiture dans l'aménagement de l'espace public.

La mise en place de « l'anneau orange » étendant l'exception du stationnement gratuit en hyper centre a connu un franc succès avec un total de 132 places de stationnement gratuit pendant 2 heures (dont 80 places sur l'anneau orange).

Apaiser les conflits d'usage et traiter les zones d'insécurité

L'agglomération a initié une charte vélo avec un programme d'actions à l'horizon 2040 en fédérant les associations mobilisées. La ville de Beauvais a développé un réseau de « chaucidou » qui permet un meilleur partage de l'espace public entre voitures et vélos et de conforter l'accès au cœur de ville par les boulevards.

2.4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Requalifier les friches urbaines

Le site de l'ancienne prison constitue un potentiel de renouvellement urbain en entrée de ville. Une étude de définition d'un projet urbain a été conduite, orientant le projet d'aménagement vers un programme d'équipements publics.

Une étude d'opportunité pour une auberge collective a également été menée, concluant à l'adoption d'un format d'hébergement hybride (logements étudiants, auberge collective, espaces de coworking) avec un modèle économique qui reste encore à définir.

Une avancée majeure constitue en la maîtrise foncière du site, puisque L'EPFLO assure le portage du foncier pour le compte de la ville depuis janvier 2023.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé au printemps 2023 afin de favoriser l'implantation d'un établissement d'enseignement supérieur sur le site. Les candidatures sont en cours d'examen. Il s'agit en effet d'affirmer la polarité étudiante sur la frange nord du cœur de ville.

Valoriser la présence de la nature en ville

Concernant la présence de la nature en ville, un jardin public est en cours d'aménagement sur le terrain de l'ancien CAEPP, site naturel remarquable situé à la confluence des rivières du Thérain et de l'Avelon. Ce jardin viendra agrémenter le parcours des berges du Thérain en offrant un nouvel espace de fraîcheur aux habitants. Ce projet, qui a évolué au fil des découvertes archéologiques, intégrera les vestiges du rempart médiéval et de l'ancien moulin du XVIème siècle.

Créer des équipements culturels à rayonnement national ou régional

Beauvais comme lieu de tourisme et de loisirs s'opère assurément par ses équipements culturels dont le nouveau théâtre du Beauvaisis, labellisé scène nationale en 2018, est l'emblème. Implanté en cœur de ville de Beauvais, il est conçu comme un lieu de rencontres

entre différents publics, un lieu attractif et vivant. L'achèvement des travaux de construction et de l'aménagement de ses abords, retardé suite à un récent et tragique incendie sur une partie du site, est prévu pour la fin de l'année 2024.

Par sa situation au cœur du quartier historique et touristique en cœur de ville, le Quadrilatère, centre d'art contemporain, est un autre équipement culturel majeur au sein de la Région des Hauts de France. Un projet de restructuration lourde est lancé depuis 2018 avec une première phase de travaux consistant en des travaux de restauration thermique. La seconde phase de travaux, initiée à l'automne 2022, permettra d'améliorer l'expérience visiteur avec une mise aux normes PMR, l'aménagement d'un centre d'interprétation de l'architecture et de patrimoine et d'un café librairie entre autres. Enfin les abords seront retravaillés en proposant notamment un jardin avec vue sur la cathédrale.

Outre le Quadrilatère, les autres monuments du quartier épiscopal font également l'objet de travaux d'envergure sur la période 2022-2026 ayant un réel impact en termes de valorisation patrimoniale, de rayonnement culturel et d'attractivité touristique.

La cathédrale fait ainsi l'objet de travaux de restauration de sa toiture et de renforcement du système de sécurité incendie des combles. Le MUDO quant à lui verra le réaménagement muséographique du 2^e étage du palais épiscopal ainsi que le déploiement des collections et la création d'un parcours dédié à l'art du XX^e siècle.

C'est donc une nouvelle dynamique qui sera créée à l'horizon 2025 sur ce quartier, qui trouvera son expression via un événement emblématique fort pour Beauvais et son territoire, à savoir les 800 ans de la Cathédrale, pour lesquels une programmation dédiée est en cours d'élaboration.

Créer / expérimenter des espaces de vie

L'espace public est aussi conçu comme un terrain de jeu pour favoriser l'expression artistique sous toutes ses formes. Une démarche Art dans l'espace public a été initiée, avec pour objectif d'animer la rue via différentes propositions artistiques : programmation hors les murs du Quadrilatère, exposition photo des photomaiales, street art (intervention de l'artiste Inkoj rue Louvet, mur d'expression libre à l'espace culturel François Mitterrand). L'année 2024 verra la mise en œuvre de parcours de design actif. La ville est accompagnée pour cela de Cité Services, filiale de la cité du design de Saint-Etienne.

Créer des équipements destinés à l'accueil des touristes

Le déménagement de l'office du tourisme est toujours en réflexion. Un bureau d'études a été recruté afin de préciser les besoins pour pouvoir trouver un local adapté.

2.5 Accès aux équipements et services publics

Favoriser la présence des services et activités

Une nouvelle offre de formation s'est implantée en centre-ville, avec l'ouverture d'un campus connecté en septembre 2021. Cet établissement a vu son nombre d'étudiants doubler entre 2021 et 2023, passant de 8 étudiants à 15 étudiants. Son rôle en termes d'offre de services doit donc être conforter pour les années à venir.

Concernant l'offre en services, le bâtiment Malherbe accueille depuis 2022 un accueil Maison France Services. France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics, notamment pour l'accès aux droits. Enfin le projet de l'agence municipale pour l'emploi, qui deviendra l'agence pour l'emploi du Beauvaisis, est en train de se préciser.

Favoriser le retour des professionnels de santé

Pour maintenir une offre de soins en centre-ville, la ville a souhaité pérenniser le pôle santé Clemenceau en faisant son acquisition en 2018 et en réalisant des travaux d'accessibilité et d'amélioration thermique. Dédié aux professions médicales et paramédicales, il accueille une quinzaine de praticiens. Cette dynamique s'inscrit dans celle du contrat local de santé piloté par l'agglomération du Beauvaisis.

Expérimenter la Smart City

La ville de Beauvais a mis en œuvre un observatoire du commerce depuis février 2019. Résultat d'un travail de terrain régulier du manager de centre-ville, cet observatoire du commerce compte de nombreuses données précieuses, en guise d'indicateurs de résultats.

La ville intelligente de demain doit permettre de mieux vivre ensemble en facilitant les usages du centre-ville. La Banque des Territoires a ainsi financé une étude menée par EGIS Conseil sur le volet innovation en co-construction avec les acteurs du territoire avec des propositions (qui ne sont pas uniquement technologiques) centrées autour des enjeux de l'accueil, des promenades attractives et de la fierté végétale.

Développer des services et équipements envers la jeunesse

L'attrait du public jeune en cœur de ville exige des lieux d'animation : ainsi l'implantation pérenne de l'école d'art du Beauvaisis a été actée, afin de maintenir le dynamisme existant du centre culturel François Mitterrand et dans la perspective du futur quartier créatif.

La présence d'un équipement dédié à la petite enfance, à l'instar d'une crèche, est un réel besoin, d'autant qu'il y a eu une augmentation du nombre d'enfants de moins de trois ans habitant le centre-ville depuis 2019 (121 enfants en 2019 contre 140 en 2021). La ville est ainsi en recherche active de locaux pouvant accueillir ce nouvel établissement.

Enfin, le cœur de ville doit aussi être un espace de vies où le sport, la détente sont à mettre à l'honneur. Le développement de parcours de design actif en cœur de ville permettra de répondre à cette attente.

Titre du projet	Construction de la résidence mixte Ti-Hameau
Type de projet	Action
Axe de rattachement	1.2 Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Etat d'avancement	En cours
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Suite à la construction du nouvel hôtel de police dans le quartier Saint Jean, l'ancien commissariat à l'angle de rue de la Banque et de la rue Antoine Manceaux a fermé ses portes. L'objectif de la ville et de l'Etat a été de redéfinir un projet pour ce site.</p> <p>Le bâtiment, datant des années 50, se prête difficilement à une opération de réhabilitation. L'option de sa démolition a donc été privilégiée, ville et Etat souhaitant que le foncier libéré puisse accueillir une opération de construction de logements neufs, d'intérêt collectif.</p> <p>Pour cette raison, un projet de résidence pour personnes handicapées a émergé, à forte valeur inclusive en cœur de ville, pour lequel un partenariat a été recherché avec l'OPAC de l'Oise d'une part, en tant que constructeur, et l'association Ti Hameau d'autre part, spécialisée dans la conception et la gestion des résidences pour personnes handicapées.</p> <p>La parcelle a été cédée par l'Etat à l'EPFLO en 2017 (celui-ci portant le bien pour le compte de la ville de Beauvais), en vue de permettre la réalisation de ce projet.</p> <p>Après démolition, le projet de construction porte sur un immeuble de 26 logements (dont 8 logements adaptés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 logements adaptés en PLUS/PLAI • 18 logements ordinaires PLS (dont réservations Etat, ville, salariés AL) <p>Le bâtiment sera construit sur 3 niveaux, R+1+combles.</p> <p>Composé de 2 volumes, tels deux bâtiments à deux pans greffés l'un à l'autre, afin d'exploiter tout le potentiel de la parcelle (985 m²), le projet respecte l'échelle des maisons à colombage qui lui font face.</p> <p>L'implantation du bâtiment reprendrait les mêmes reculs que l'ancien commissariat.</p> <p>Dans sa gestion, la résidence sera mixte, accueillant pour moitié des personnes valides.</p> <p>La démolition a été effectuée ainsi que les fouilles archéologiques</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Requalification d'une friche urbaine par une démolition-reconstruction • Offre nouvelle de logements : résidence mixte • Améliorer l'offre de logements accessible par tous
Maitre d'ouvrage	OPAC de l'Oise
Partenaires locaux	OPAC de l'Oise, EPFLO, Action Logement, association Ti Hameau, CAB
Coût total	4 156 000 €

Financements partenaires	<p>CAB / aides à la pierre : 16 000€ Action Logement : 567 080 € Conseil Départemental de l'Oise : 25 000€ Aides de l'Etat, délégués à la cab : 33 510 € Caisse des Dépôts / Banque des territoires : 1,7M€ de prêts bonifiés à l'OPAC</p> <p>Financements obtenus</p>
Date de lancement	2019
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<p>Dépôt et obtention du PC</p> <p>DAACT</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de logements livrés</p> <p>Taux d'occupation des logements</p> <p>Satisfaction des locataires</p>

Titre du projet	Restructuration de la friche Mac Donald's
Type de projet	Action
Axe de rattachement	1.2 Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Etat d'avancement	En cours
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p><u>Le contexte :</u></p> <p>Le départ de l'enseigne Mac Donald de la rue Carnot vers la ZAC des Tisserands a laissé une friche commerciale en entrée du secteur piéton de l'hyper-centre.</p> <p>La fermeture du magasin à l'enseigne Jennyfer situé à côté a accéléré la fragilisation de ce secteur fortement passant.</p> <p>La ville souhaite reconquérir cette friche, en faisant évoluer le bâtiment qui pourrait être revitalisé par une nouvelle destination à usage d'habitat et commerce en RDC.</p> <p><u>Le projet :</u></p> <p>Le bâtiment situé au 26 rue Carnot, avec un accès rue de Buzenval, était occupé par le restaurant MacDonald's jusqu'en 2013 où il a déménagé dans le quartier Saint Quentin. Les différentes pistes de renouvellement d'activité n'ayant pas abouti, ce grand bâtiment sera reconverti en résidence d'une dizaine de logements aux étages et d'une cellule commerciale en rez-de-chaussée.</p> <p>Le projet s'est articulé en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'acquisition foncière du site ; • La création d'un programme de logements et d'un commerce en rez-de-chaussée. <p>Après l'acquisition du foncier par l'EPFLO, des études ont permis de définir un programme de 18 logements (6 T2, 6 T3 et 2 T4) et d'une cellule commerciale de minimum 150 m² pour du textile.</p> <p>Sa restructuration est menée dans le respect de l'architecture de la reconstruction couplée à l'ère contemporaine. Le pointe en façade de la rue Carnot sera maintenue dans un esprit plus moderne avec l'idée de jardins d'hiver.</p>
Objectifs	Développer une offre nouvelle par densification
Maitre d'ouvrage	Clésence
Partenaires locaux	Communauté d'agglomération du Beauvaisis, Action Logement, EPFLO, ABF
Coût total	5 305 014 €
Financements partenaires	Fonds friche : 233 489 € Action Logement : 1 553 701 € CAB : 150 000 €

Date de lancement	2018
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Dépôt et obtention du PC DAACT
Indicateurs de résultat	Date de signature des baux

Titre du projet	Construction de cinq logements en BRS rue de Buzanval
Type de projet	Action
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	1.2 Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Ce projet représente une continuité de la requalification et la valorisation du projet intégrant l'ancienne friche Macdonald,</p> <p>La démolition du Théâtre peut laisser place à un ensemble immobilier composé de 5 places de parking au RDC et de 5 Logements T3 d'une surface moyenne de 65 m² dont un T3 en duplex.</p> <p>Ces logements seront commercialisés en bail réel solidaire.</p> <p>Le projet est au stade esquisses</p>
Objectifs	Développer une offre nouvelle par densification
Maitre d'ouvrage	Clésence
Partenaires locaux	Communauté d'agglomération du Beauvaisis, EPFLO, ABF
Coût total	
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2025
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	Dépôt et obtention du PC DAACT
Indicateurs de résultat	Date de signature des baux

Titre du projet	Reconversion d'une partie du site de la Mutualité Sociale Agricole sis impasse Rebours Lachaise en logements
Type de projet	Action
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	1.2 Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	La mutualité sociale agricole, qui possède ses bureaux avenue Victor Hugo, va vendre du fait d'une réorganisation interne une partie de ses locaux situés impasse Rebours Lachaise à un investisseur privé en vue de créer un programme d'environ quarante logements.
Objectifs	Développer une offre nouvelle par restructuration
Maitre d'ouvrage	Privé
Partenaires locaux	MSA (mutualité sociale agricole), communauté d'agglomération du Beauvaisis, ABF
Coût total	/
Financements prévisionnels	
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Permis de construire DAACT Taux de commercialisation
Indicateurs de résultat	Nombre de logements livrés

Titre du projet	Reconversion du site du parc des eaux sis 1 rue du Thérain en logements
Type de projet	Action
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	1.2 Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Véolia, qui possède ses bureaux rue du Thérain à Beauvais, va vendre ses locaux à un investisseur privé en vue d'aménager de nouveaux logements.
Objectifs	Développer une offre nouvelle par restructuration
Maitre d'ouvrage	Privé
Partenaires locaux	Véolia, communauté d'agglomération du Beauvaisis, ABF
Coût total	/
Financements prévisionnels	
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Permis de construire DAACT Taux de commercialisation
Indicateurs de résultat	de Nombre de logements livrés

Titre du projet	Reconversion du site du parc des eaux sis 1 rue du Thérain en logements
Type de projet	Action
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	1.2 Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Véolia, qui possède ses bureaux rue du Thérain à Beauvais, va vendre ses locaux à un investisseur privé en vue d'aménager de nouveaux logements.
Objectifs	Développer une offre nouvelle par restructuration
Maitre d'ouvrage	Privé
Partenaires locaux	Véolia, communauté d'agglomération du Beauvaisis, ABF
Coût total	/
Financements prévisionnels	
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Permis de construire DAACT Taux de commercialisation
Indicateurs de résultat	de Nombre de logements livrés

Titre du projet	Reconversion des locaux de l'OPHS (office privé d'hygiène sociale) sis 91 rue Saint-Pierre en logements
Type de projet	Action
Axe de rattachement	1.2 Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	L'office privé d'hygiène sociale (OPHS), qui possède ses bureaux 91 rue Saint-Pierre à Beauvais, va vendre dans le cadre d'une réorganisation interne ses locaux à un investisseur privé en vue d'aménager de nouveaux logements. Une réflexion est en cours sur l'occupation des bureaux du rez-de-chaussée par un service public
Objectifs	Développer une offre nouvelle par restructuration
Maitre d'ouvrage	Privé
Partenaires locaux	OPHS, communauté d'agglomération du Beauvaisis, ABF
Coût total	/
Financements prévisionnels	
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Permis de construire DAACT Taux de commercialisation
Indicateurs de résultat	Nombre de logements livrés

Titre du projet	Réhabilitation de logements 22 et 24 boulevard Saint-Jean
Type de projet	Action
Axe de rattachement	1.2 Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Etat d'avancement	En projet
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le projet concerne deux maisons anciennes en briques situées à l'angle du boulevard Saint-Jean et de la rue du général Watrin.</p> <p>Le projet consiste à restructurer ces deux bâtiments existants pour créer six logements à destination de personnes en difficulté sociale (insertion).</p> <p>L'association propose également un accompagnement aux personnes qui seront logées pour favoriser l'autonomie et l'insertion.</p>
Objectifs	Développer une offre nouvelle par restructuration
Maitre d'ouvrage	Habitat et Humanisme
Partenaires locaux	Communauté d'agglomération du Beauvaisis, ABF
Coût total	700 000 €
Financements partenaires	<p>Agence nationale de l'habitat</p> <p>Mise à disposition de l'ingénierie pour montage du projet par la Communauté d'agglomération du Beauvaisis</p>
Date de lancement	T1 2024
Date de livraison	T4 2024
Indicateurs d'avancement	<p>Autorisation d'urbanisme (PC ou DP)</p> <p>DAACT</p>
Indicateurs de résultat	Date de mise en location

Titre du projet	Réhabilitation du foyer des jeunes travailleuses sis 18 rue Jean Vaast
Type de projet	Action
Axe de rattachement	1.2 Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Etat d'avancement	Projet validé
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le bâtiment sis 18 rue Jean Vaast, mis à disposition de la SA HLM de l'Oise par la ville moyennant un bail emphytéotique, accueille le foyer des jeunes travailleuses.</p> <p>Les travaux visent à améliorer la performance énergétique du bâtiment, assurer la sécurité et l'accessibilité du site et garantir le confort des résidentes. Ces travaux consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation des combles et de la sous-face de la cave - étanchéité des terrasses - Mise en accessibilité des escaliers intérieurs et extérieurs - Remplacement des menuiseries, serrurerie - Mise aux normes électrique - Installation d'un élévateur - Travaux de peinture et plâtrerie pour rénovation intérieure
Objectifs	Soutenir la rénovation du parc public
Maitre d'ouvrage	SA HLM de l'Oise
Partenaires locaux	Communauté d'agglomération du Beauvaisis
Coût total	600 000 €
Financements prévisionnels	Communauté d'agglomération du Beauvaisis Action Logement ?
Date de lancement	T1 2024
Date de livraison	T4 2024
Indicateurs d'avancement	Déclaration préalable DAACT
Indicateurs de résultat	Satisfaction des résidentes Baisse de la facture énergétique

Titre du projet	Prévention et accompagnement des copropriétés – dispositif POPAC (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés) 2024-2026
Type de projet	Action
Axe de rattachement	1.3 - Accompagnement et animation logement/habitat
Etat d'avancement	En cours
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Entre 2018 et 2022, la stratégie de déploiement des dispositifs d'accompagnement des copropriétés s'est concentrée sur la commune de Beauvais, en lien avec les fragilités de cet habitat privé mises en exergue par les études VOC mais aussi par un Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) pré-opérationnel qui a concerné les secteurs prioritaires de la politique de la ville (quartiers Argentine et Saint-Jean).</p> <p>Le déploiement progressif de la stratégie en direction des copropriétés amène aujourd'hui la CAB à poursuivre ce travail de prévention par le lancement d'une étude POPAC pré-opérationnel sur d'autres secteurs du territoire, en lien avec le programme « Action Cœur de Ville. »</p> <p>A cette occasion, la CAB a délibéré le 25 mai 2023 en faveur du lancement d'un POPAC pré-opérationnel sur les secteurs du centre-ville et son périmètre élargi, le quartier de Voisinlieu. Cette mission concernera exclusivement la commune de Beauvais.</p> <p>Pour mémoire le quartier Centre-ville compte 314 copropriétés et environ 3 000 logements.</p> <p>Le POPAC que souhaite mettre en place la CAB est un dispositif pré-opérationnel afin d'accompagner les copropriétés pour les conseiller dans leur gestion administrative et technique. Il contribuera à prévenir la dégradation des copropriétés. Il les conseillera sur des actions de rénovation ou de réhabilitation à prévoir, si concernées. Il interviendra aussi sur la gouvernance de la copropriété afin que les décisions nécessaires au redressement, le cas échéant, puissent être prises.</p> <p>Les POPAC n'ont pas vocation à se substituer à un dispositif curatif (OPAH, Plan de sauvegarde...). Ils sont encadrés par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et se tiennent sur une durée de 3 ans, à minima.</p>
Objectifs	<p>Repérer le parc fragile de copropriétés</p> <p>Tisser un partenariat durable avec les acteurs de la copropriété</p> <p>Prévenir l'émergence des difficultés par le biais d'un conseil adapté aux syndicats bénévoles ou professionnels et aux conseils syndicaux</p> <p>Encourager les travaux de rénovation et réhabilitation contribuant, à terme, à l'attractivité du parc de logements du centre-ville.</p>
Maitre d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis
Partenaires locaux	ANAH, Syndics bénévoles, professionnels, autres acteurs de l'immobilier Conseillers syndicaux
Coût total	600 000 € TTC

Financements partenaires	ANAH (co-financeur à hauteur de 50% du coût HT)
Date de lancement	Appel d'offres : T4 2023 Lancement de l'étude : T1 2024
Date de livraison	Fin 2026
Indicateurs d'avancement	Nb de copropriétés diagnostiquées
Indicateurs de résultat	Nb de copropriétés diagnostiquées Nb de copropriétés orientées vers des dispositifs curatifs (OPAH, Plan de sauvegarde...)

Titre du projet	Accompagnement à la résidentialisation du parc en copropriétés – dispositif « Bien chez soi »
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	1.3 - Accompagnement et animation logement/habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La communauté d'agglomération du Beauvaisis a mis en œuvre son dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé, nommé « Bien chez soi » dans le cadre du Plan Rénovation Confort 2020-2024.</p> <p>L'action n°6 de ce dispositif, dédiée au parc collectif privé, vise à accompagner les copropriétaires désireux de sécuriser, fermer ou clôturer leur résidence dans la mise en œuvre de leurs travaux de résidentialisation. Aucun plafond de ressources n'est appliqué pour cette action.</p> <p>Elle est déployée sur l'ensemble des secteurs de Beauvais, dont le centre-ville.</p> <p>Les copropriétaires bénéficient d'un accompagnement technique (cabinet d'études mandaté par la CAB pour la formalisation du projet) et d'un accompagnement financier par la collectivité à hauteur de 80% du coût TTC des travaux, par tranche maximale de 100 000 €.</p>
Objectifs	<p>Améliorer la sécurité et la tranquillité résidentielle des copropriétés</p> <p>Moderniser et rendre plus attractives les copropriétés du centre-ville</p> <p>Clarifier les espaces privatifs et publics</p>
Maitre d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis
Partenaires locaux	Syndics de copropriété
Coût total	Selon devis des projets
Financements partenaires	CAB : 80% du coût TTC des travaux, par tranche maximale de 100 000 €
Date de lancement	2020
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	DP DAACT
Indicateurs de résultat	Nombre de dossiers traités

Titre du projet	Création d'un office du commerce
Type de projet	Action
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	2.6 - Développement économique, artisanal et industriel
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le centre-ville, les commerçants, les habitants, les consommateurs ainsi que les porteurs de projets n'ont aujourd'hui aucun lieu de référence, de lieu totem dédié au commerce et localisé dans l'hypercentre marchand afin de répondre aux différentes interrogations relatives aux commerces de Beauvais et à l'animation commerciale.</p> <p>La ville de Beauvais souhaite aménager dans une cellule vacante du centre-ville un lieu « Ressources » au plus près des commerçants et des porteurs de projet ayant vocation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer & accompagner de manière personnalisée • Favoriser la montée en compétence des commerçants • Promouvoir des actions collectives (braderie des commerçants, journée nationale du commerce de proximité...)
Objectifs	Accompagner, soutenir et dynamiser le commerce de proximité
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais / communauté d'agglomération du Beauvaisis
Partenaires locaux	Association des commerçants, CCI, Oise Ouest Initiatives
Coût total	65 000 € / an si location
Financements partenaires	CCI Oise, FNADT Financements à solliciter
Date de lancement	En fonction du local qui sera trouvé
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Signature contrat de location ou de vente
Indicateurs de résultat	Flux de visiteurs

Titre du projet	Requalification de la ZAC de Ther
Type de projet	Action
Etat d'avancement	Etudes en cours
Axe de rattachement	2.8 Requalification de l'entrée de ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La Zac de Ther est à la fois un espace économique de premier ordre mais aussi un pôle référent du commerce de l'Oise en raison de son attractivité qui s'explique par l'importante offre qu'il propose mais également par son ancienneté entretenant les habitudes de consommation d'une partie de la population.</p> <p>Depuis une trentaine d'années, l'urbanisation de ce pôle s'est développée sans réelle maîtrise, occasionnant à ce jour de nombreuses problématiques relatives aux aménagements paysagers, environnementaux, des constructions, de l'accessibilité.</p> <p>Ainsi, la forte densité du bâti commercial affecte la lisibilité du pôle. Celle-ci est d'autant plus importante que le pôle est affecté par le manque d'organisation de ses activités. En effet, les enseignes ne sont pas regroupées par secteurs d'activités, elles sont au contraire disséminées sur l'ensemble de la zone de chalandise.</p> <p>D'autre part, des facteurs extérieurs viennent renforcer ces difficultés. De ce fait, la Zac de Ther, située en entrée de ville, souffre de la saturation de ses accès pénalisant l'attractivité du pôle.</p> <p>En outre, le développement récent de nouvelles zones d'activité sur la partie Nord du territoire, et plus spécifiquement la Zac Novaparc caractérisée par une grande ambition économique, environnementale et paysagère, met d'autant plus en lumière le vieillissement et le manque d'attractivité de la zone sud.</p> <p>Par ailleurs, les aménagements routiers prévus sur un temps long de l'avenue Blaise Pascal, entraînant des redéploiements de la circulation, sont l'occasion de redéfinir dès à présent les usages et les fonctions de cet espace économique.</p> <p>La requalification de la ZAC est un projet majeur dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie économique de la Communauté d'agglomération. Elle joue un rôle dans la recherche d'exemplarité dans le renouvellement des ZAE historiques du Beauvaisis.</p>
Objectifs	<p>Créer une zone attractive par le renouvellement urbain pour éviter des fragmentations et des contrastes trop forts entre les zones de nouvelle génération et celles qui se sont développées récemment</p> <p>Accompagner les mutations des activités dans le contexte de zéro artificialisation nette, des transitions écologiques et énergétiques</p> <p>Améliorer la qualité de vie en zone par la végétalisation, le développement de mobilités plurielles, le positionnement affiné du commerce de périphérie dans les grands équilibres commerciaux du territoire.,</p>
Maitre d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis

Partenaires locaux	Commerçants de la ZAC de Ther, CCIO
Coût total	Etude phase 1 – Elaboration du plan guide (2022-2023) : 35 100 € Phase 2 - Entrées architecturales thématiques de ZAC - PTCE Résiliences - intégration des actions d'écologie industrielle - AMO espaces publics expérimentaux (2023-2024) : 40 000 €
Financements prévisionnels	Banque des territoires ?
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Déclaration préalable DAACT
Indicateurs de résultat	Taux de fréquentation de la ZAC Satisfaction des usagers Surface désimperméabilisées

Titre du projet	Etudes préalables à la création d'un pôle d'échanges multimodal
Type de projet	Etude
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	3.1 - Diagnostics, études et stratégies
Date de signature	Protocole multi-partenarial signé en 2017
Description générale	<p>Le projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) représente l'opportunité de revoir la globalité du système des mobilités en réunissant les différents partenaires autour d'un projet commun et cohérent, permettant à la Ville Préfecture et à son agglomération de disposer de modes de transport et de déplacements en adéquation avec les attentes des usagers et en adéquation avec les évolutions de la demande observées ces dernières années (développement des Services Librement Organisés de cars du covoiturage, des déplacements doux...).</p> <p>L'ensemble du programme et son coût prévisionnel ont fait l'objet d'un protocole signé en décembre 2017 entre les différents partenaires : Ville de Beauvais, Agglomération du Beauvaisis, Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), Conseil Régional de Picardie, SNCF Réseau, SNCF Gares et connexions, Etat.</p> <p>Les grands principes suivants ont été validés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - délocalisation de l'actuelle gare routière interurbaine au plus près de la gare ferroviaire - ouverture de la gare ferroviaire vers le sud avec la création d'une passerelle au-dessus des voies ferrées - réorganisation du réseau urbain à la jonction avec le PEM - réorganisation du stationnement en fonction des différents usages (usagers de la gare ferroviaire, du cinéma etc). <p>Le projet comprend de nombreux préalables : protocoles d'accords, études qui se dérouleront sur plusieurs années.</p> <p>Diverses études ont d'ores et déjà été menées afin d'analyser la faisabilité des principales composantes du PEM.</p> <p>Une étude de faisabilité, réalisée par la filiale – Gares & connexions, AREP, a conclu défavorablement à la construction d'un parking en ouvrage. Puis s'en sont suivies des études portant sur la faisabilité de 2 ouvrages : la passerelle et une nouvelle gare routière (par relocalisation de la gare actuelle).</p>
Objectifs	<p>Ces dernières études d'approfondissement doivent éclairer élus et partenaires sur l'établissement d'un scénario global d'aménagement partagé et sur une réactualisation des éléments de programmation du PEM.</p> <p>Cette phase sera suivie de nouvelles études techniques relatives au projet de passerelle, à la relocalisation de la gare routière et au fonctionnement général du projet avec en particulier des études sur les espaces publics (étude circulation, étude de requalification etc).</p> <p>Parallèlement, les négociations foncières se poursuivent pour disposer des emprises nécessaires à la bonne réalisation des éléments du programme.</p>
Maitre d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis, Ville de Beauvais
Partenaires locaux	Région Hauts de France SMTCO

	SNCF
Coût total	124 000 € HT (étude faisabilité d'une passerelle + étude relocalisation routière + étude des incidences des scénarios de passerelle sur les installations ferroviaires)
Financements partenaires	Région Hauts de France Europe
Date de lancement	11 2020 Etude de faisabilité de la passerelle 05 2022 Etude de relocalisation de la gare routière 02 2023 Etude des impacts des scénarios de passerelle sur les installations ferroviaires
Date de livraison	2022 et 2023
Indicateurs d'avancement	Finalisation des études
Indicateurs de résultat	Etudes réalisées

Titre du projet	Approfondissement de l'étude circulation
Type de projet	Etude
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	3.1 - Diagnostics, études et stratégies
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La ville de Beauvais a réalisé entre 2021 et 2023 une étude de conception et programmation urbaine visant à développer un coeur de ville attractif, qualitatif et pacifié. Cette étude s'est notamment basée sur la première étude circulation réalisée par Lee Sormea, mais en allant plus loin dans les propositions.</p> <p>En effet force est de constater qu'aujourd'hui quasiment l'ensemble du centre-ville est circulé et la majorité des vides dans la ville sont occupés par des stationnements. Il est ainsi nécessaire de retravailler et aménager les espaces publics tels que les rues et les places, afin de pouvoir développer les modes actifs et les espaces végétalisés.</p> <p>Diverses propositions ont été faites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le nombre de voies de circulations afin de redonner l'espaces aux modes actifs - Fluidification de la ceinture des boulevards par l'aménagement de carrefours à sens giratoire afin d'éviter les congestions aux heures de pointe - Aménagement de certains parkings en jardin <p>C'est pourquoi une étude circulation complémentaire est nécessaire afin de vérifier la comptabilité entre les projets de l'étude coeur de ville proposés et l'impact sur la circulation et le stationnement, avec une attention particulière portée à la ceinture des boulevards.</p>
Objectifs	Modéliser à l'échelle du centre-ville, avec une attention particulière sur l'anneau périphérique, les flux de circulations afin de déterminer quels seront les impacts des différents projets d'aménagements du coeur de ville sur la circulation et ainsi identifier leur faisabilité
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	
Coût total	50 000 €
Financements partenaires	FNADT ? Banque des Territoires ? Financements à solliciter
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Lancement de l'appel d'offre
Indicateurs de résultat	Livrables

Titre du projet	Nouvelle politique de stationnement dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	3.3 Stationnement : infrastructures et politique
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Dans le cadre du renouvellement de la délégation de services public en matière de stationnement, une nouvelle politique va être appliquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transformation de l'anneau orange en zone bleue - Suppression des gratuités à l'année et maintien de la gratuité uniquement de 12 h à 14 h, les dimanches et jours fériés - Nouveaux tarifs abonnements résidents et professionnels - Gestion des parcs Hôtel de ville et Foch : nouveaux tarifs dégressifs pour favoriser le stationnement de longue durée - Gestion des 12 consignes à vélo sécurisées - Contrôle du stationnement : réflexion sur le dispositif LAPI
Objectifs	Favoriser l'accessibilité du centre-ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	
Coût total	
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Désignation du délégataire
Indicateurs de résultat	Taux d'occupation des parkings Taux de rotation

Titre du projet	Déploiement des bornes de recharge électrique en centre-ville
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	3.4 Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Pour accompagner le développement du parc de véhicules électriques, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a développé un partenariat avec l'entreprise <i>Stations e</i> pour déployer des bornes de recharge rapide électrique sur le territoire. Les sites concernés pour le cœur de ville sont le parking Verdun, la place des Halles et le square Dévé.
Objectifs	Développer les mobilités décarbonées
Maitre d'ouvrage	Station e
Partenaires locaux	Communauté d'agglomération du Beauvaisis, ABF
Coût total	
Financements prévisionnels	
Date de lancement	T4 2023
Date de livraison	T1 2024
Indicateurs d'avancement	Déclaration préalable
Indicateurs de résultat	Fréquence d'utilisation des bornes

Titre du projet	Etude pour la mise en œuvre d'une logistique urbaine du dernier kilomètre
Type de projet	Etude
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	3.5 Logistique urbaine
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La logistique urbaine consiste à acheminer de nombreux flux de marchandises entrants et sortants au sein de l'espace urbain de manière optimale et engendre de nombreuses questions liées aux problématiques de sécurité, de partage de la voirie, de congestion, de bruit ou de pollution.</p> <p>Devant ce constat et dans la perspective d'une augmentation des flux de marchandises et en particulier des flux liés au e-commerce, la logistique urbaine est amenée à se développer comme un sujet d'attention et d'innovation.</p> <p>Les axes de réflexion sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cibler des cellules stratégiquement situées sur le linéaire marchand porte d'entrée et de sortie du secteur à proximité des locomotives pour accueillir des espaces de stockage pour desservir le centre-ville - Mutualiser les besoins et ressources mobilisables entre les commerçants pour optimiser les coûts de gérance - Favoriser de nouveaux services à la clientèle (click and collect, livraison) répondant aux nouveaux besoins de consommation en lien avec la transition numérique menée, - Développer une charte locale de bonnes pratiques pour une logistique urbaine durable favorisant une logistique urbaine plus durable enjeux environnementaux économiques et sociaux - Expérimenter des espaces logistiques de type « hub logistique » ou espace logistique urbain et la mise à disposition de services auprès des commerçants pour décarboner la livraison du dernier kilomètre <p>Pour cela la ville et la communauté d'agglomération du Beauvaisis souhaitent être accompagnées par un bureau d'études</p>
Objectifs	<p>Apaiser le centre-ville face aux flux générés par les transports et nouveaux modes de consommation numériques</p> <p>Développer un panel plus large de services aux usagers dans le coeur marchand et permettant d'attirer de nouveaux publics cibles tout en améliorant l'attractivité du centre-ville</p> <p>Garantir un confort d'usage aux commerçants et consommateurs avec un centre-ville « pratique et facile d'accès »,</p> <p>Améliorer le cadre urbain et le parcours marchand par un désengorgement du centre-ville réduction de la place de la voiture, réorganisation du stationnement trame verte mobilités douces</p>
Maitre d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis

Partenaires locaux	Entreprises du territoire, transporteurs, CCI
Coût total	50 000 €
Financements prévisionnels	CEREMA, FEDER Financements à solliciter
Date de lancement	T1 2025
Date de livraison	T4 2025
Indicateurs d'avancement	Lancement de l'étude
Indicateurs de résultat	Livrables

Titre du projet	Mise en œuvre du plan de circulation
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	3.6 Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics...
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Une étude circulation a été lancée fin 2019 afin d'une part d'avoir une meilleure connaissance et compréhension des flux de circulation en centre-ville, et d'autre part d'identifier des pistes d'intervention permettant d'améliorer toutes les mobilités en centre-ville en s'appuyant sur un plan d'accès, de circulation et de stationnement modifié.</p> <p>Les objectifs poursuivis sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les boulevards extérieurs comme axes de transit - Réduire la place de la voiture en cœur de ville - Améliorer l'expérience piétonne dans l'ensemble du secteur commerçant - Mettre en avant le patrimoine historique et culturel du centre-ville - Améliorer la qualité de l'air <p>Différentes propositions ont ainsi été faites par le bureau d'études Lee Sormea, notamment concernant le changement des sens de circulation ou la réduction de certains axes à une voie. Il s'agit pour la période 2023-2026 d'expérimenter certaines de ces propositions.</p> <p>Ainsi les rues Philippe de Dreux et Angrand Leprince passeront à un sens de circulation afin notamment de pouvoir limiter le trafic et aménager des pistes cyclables</p>
Objectifs	Apaiser la circulation en centre-ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	Covex
Coût total	/
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Autorisation d'urbanisme Travaux
Indicateurs de résultat	Fluidité du trafic Fréquentation des pistes cyclables

Titre du projet	Démolition et reconstruction du pont franchissant le Thérain entre la rue des drapiers et le boulevard Saint-Jean
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics...
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La réalisation de la ZAC des Tisserands, sur le quartier Saint-Quentin, a vu la construction de nouveaux équipements et logements, ainsi que l'aménagement de nouvelles voies de circulation. Ce nouveau quartier se trouve en lisière du centre-ville.</p> <p>Il s'avère que le pont situé au débouché de la rue des Drapiers et donnant sur le boulevard Saint-Jean est trop étroit pour absorber les nouveaux flux de circulation, que ce soit pour les véhicules ou les mobilités douces.</p> <p>La solution d'élargissement de l'ouvrage existant a été écartée suite au calcul de la capacité portante. Le projet s'oriente maintenant sur la démolition et la reconstruction de l'ouvrage avec un nouveau système d'appuis, indépendant des soutènements existants. Un confort d'usage sera observé pour les piétons et les cycles.</p> <p>Le projet est en phase AVP.</p>
Objectifs	<p>Améliorer et sécuriser la liaison entre le quartier Saint-Quentin et le centre-ville</p> <p>Développer les mobilités douces</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	ABF, Covex
Coût total	1 000 000 €
Financements prévisionnels	Département, FNADT Financements à solliciter
Date de lancement	T1 2024
Date de livraison	T4 2024
Indicateurs d'avancement	DP DAACT
Indicateurs de résultat	Flux piéton et cycles Décongestion du trafic

Titre du projet	Création d'une passerelle piétons et cycles sur l'itinéraire Trans'Oise au niveau de la rue Desgroux
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	3.6 Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La Ville mène depuis 2020 une réflexion sur la section de la Trans'Oise traversant la ville de Beauvais. La Trans'Oise constitue une section de l'Avenue Verte London-Paris, itinéraire cyclo-touristique à rayonnement international. Or, la traversée dans Beauvais n'est à ce jour pas clairement identifiée étant peu lisible, peu sécurisée et peu confortable.</p> <p>Par conséquent, la Ville a souhaité repenser le tracé actuel de manière à proposer un nouvel itinéraire plus qualitatif pour les cyclistes, en empruntant les pistes cyclables existantes, les espaces naturels et parcs de la ville ainsi que les zones résidentielles à faible circulation. Un itinéraire touristique cheminant par le centre-ville historique y est également prévu.</p> <p>La traversée de Beauvais d'est en ouest constituera un axe structurant pour les mobilités douces à l'échelle intercommunale au sein du futur Schéma Directeur Cyclable du Beauvaisis.</p> <p>Le projet consiste à créer une passerelle pour piétons et cycles rue Desgroux qui reliera le pont Saint-Jean et l'îlot Saint-Symphorien de manière à résorber un « point noir » identifié sur le nouvel itinéraire envisagé pour la traversée de Beauvais par la Trans'Oise, axe cyclable structurant sur le territoire.</p> <p>Le « point noir » identifié correspond au carrefour à feux de l'avenue Aristide Briand et de la rue Desgroux. Plusieurs solutions ont été étudiées pour relier les pistes cyclables existantes et faciliter le franchissement des cyclistes au carrefour, mais aucune d'entre elles ne s'est avérée satisfaisante à ce jour. La ville a ainsi pris le parti de contourner le carrefour en passant par le parc de l'îlot Saint-Symphorien. De cette manière, l'itinéraire proposé est ainsi plus agréable pour les cyclistes et surtout plus sécurisé.</p> <p>La traversée du pont sera traitée par une mise à niveau de la chaussée et des trottoirs sur le pont ainsi que par la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale à destination des piétons et des cyclistes en conformité avec les recommandations du CEREMA.</p> <p>Par ailleurs afin de sécuriser également la liaison vers le quartier Saint-Quentin, la rue Tétard va être aménagée en zone de rencontre.</p>
Objectifs	<p>Créer un axe traversant ouest/est lisible, sécuritaire et confortable pour les cyclistes et les piétons</p> <p>Proposer un itinéraire touristique empruntant le centre-ville</p>
Maitre d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis

Partenaires locaux	Covex (association d'usagers du vélo), ABF
Coût total	519 000 €
Financements prévisionnels	France Relance : 210 768 € Conseil départemental de l'Oise : 52 500 € Financements obtenus
Date de lancement	T4 2024
Date de livraison	T3 2025
Indicateurs d'avancement	DP DAACT
Indicateurs de résultat	Nombre de personnes empruntant la Trans'Oise

Titre du projet	Rétablissement d'une continuité cyclable boulevard de Gaulle, entre la rue du Pré-Martinet et la rue Chantereine
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	3.6 Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Depuis 2018, la ville de Beauvais est engagée dans une démarche de retour du vélo en ville. Pour ce faire, la collectivité a élaboré avec ses partenaires la charte pour le retour du vélo dans Beauvais, qui fixe le cadre et l'objectif de cette politique : une part modale du vélo portée à 20% en vingt ans. Les signataires de la charte, réunis au sein du comité des experts du vélo en ville (COVEX), veillent à la mise en œuvre des actions découlant de cette charte.</p> <p>La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a lancé au printemps 2022 l'élaboration de son Plan de Mobilité (PDM) auquel sera annexé le Schéma Directeur Cyclable du Beauvaisis, document socle de la stratégie cyclable sur le territoire.</p> <p>Dans l'attente du Schéma Directeur Cyclable, la collectivité mène un programme d'actions afin de garantir la cohérence et la continuité du réseau cyclable. Il s'agit de traiter l'ensemble des « points noirs » ou « irritants » présents sur le réseau. Ce peuvent être des discontinuités d'aménagement, des intersections complexes à réaménager et sécuriser, etc.</p> <p>Dans ce cadre il s'avère que le tracé de la piste cyclable entre la rue du Pré-Martinet et l'impasse Chantereine est interrompu du fait de la voie dédiée aux cars. Le projet consiste à aménager une voie dédiée en déplaçant notamment l'aire de jeux existantes.</p>
Objectifs	<p>Sécuriser les itinéraires cyclables</p> <p>Développer les mobilités douces</p>
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis
Partenaires locaux	Covex (association d'usagers du vélo), ABF
Coût total	98 195 €
Financements prévisionnels	<p>DSIL</p> <p>Conseil départemental de l'Oise</p> <p>Sollicitations en cours</p>
Date de lancement	T4 2023
Date de livraison	T1 2024
Indicateurs d'avancement	<p>Permis d'aménager</p> <p>DAACT</p>
Indicateurs de résultat	Fréquentation de la piste cyclable

Titre du projet	Renforcer la signalétique piéton - Jalonnement
Type de projet	Etude
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	3.6 Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Dans la perspective d'avoir un cœur de ville plus apaisé, l'enjeu est de développer les modes actifs. Afin d'inciter les usagers à marcher d'avantage, il convient de rendre les itinéraires entre les principaux centres d'intérêts du cœur de ville plus lisibles en indiquant notamment les temps de marche. Cette nouvelle signalétique à intégrer à l'espace public est donc à réfléchir au même titre qu'une signalisation routière (pour indiquer un sens) ou un panneau touristique (pour informer sur l'intérêt patrimonial).
Objectifs	Développer la marchabilité Lutter contre la sédentarité Améliorer la qualité de l'air
Maître d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	
Coût total	50 000 €
Financements prévisionnels	Cerema ?
Date de lancement	2025
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Lancement de l'appel d'offres
Indicateurs de résultat	Livrables de l'étude

Titre du projet	Reconversion du site de l'ancienne maison d'arrêt
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	4.1 - Diagnostics, études et stratégies
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La ville de Beauvais a depuis 2012 affirmé son intention d'acquérir un site stratégique de 1 hectare en entrée de cœur de ville, celui de l'ancienne maison d'arrêt. Situé à l'angle des rues Mermoz, Bossuet, Antoine Caron et du Boulevard Amyot d'Inville, l'établissement est à 500 mètres du quartier épiscopal de Beauvais et de sa cathédrale Saint Pierre.</p> <p>L'EPFLO assure le portage foncier du bien pour le compte de la ville de Beauvais moyennant une convention de portage en date du 19 janvier 2023.</p> <p>Le projet urbain retenu s'oriente vers un programme d'équipements publics. Les différentes études réalisées ont notamment montré l'intérêt de renforcer l'arc étudiant situé sur la frange nord du cœur de ville, en incluant le site de l'ancienne prison. L'ambition portée pour le site est de renforcer la vie étudiante en cœur de ville comme levier d'attractivité du centre-ville, en agrémentant l'offre locative pour les étudiants voire en implantant de nouveaux établissements d'enseignement supérieur. Un appel à manifestation d'intérêt a d'ailleurs été lancé en ce sens, les candidatures sont à l'étude.</p>
Objectifs	<p>Requalifier une friche en entrée de ville</p> <p>Intégrer cet espace dans la polarité étudiante</p> <p>Travailler la cohérence architecturale dans la continuité des bâtiments patrimoniaux existants</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	Communauté d'agglomération du Beauvaisis, ABF
Coût total	
Financements partenaires	
Date de lancement	2023
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<p>Dépôt et obtention des permis de construire</p> <p>DAACT</p>
Indicateurs de résultat	<p>Livraison des bâtiments</p> <p>Taux de fréquentation des étudiants</p>

Titre du projet	Requalification des rues Carnot, Saint-Pierre, Jacobins et Taillerie
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	4.2 - Requalification de l'espace public
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	 <p>La place Jeanne Hachette a fait l'objet d'une requalification réussie en 2015. Néanmoins les revêtements des rues adjacentes sont vieillissants et méritent d'être rénovés. Il est par ailleurs proposé d'étendre le plateau piéton existant en piétonisant la rue des Jacobins et une partie de la rue Carnot et d'affirmer la connexion avec le quartier épiscopal. Il s'agit ainsi d'offrir aux usagers un cadre de vie agréable et apaisé, propice à la déambulation.</p> <p>Dans la poursuite de ce qui a été initié pour la place Jeanne Hachette, le projet consiste à requalifier les rues Saint-Pierre, Taillerie et Carnot devant les Galeries Lafayette et à piétonniser les rues Carnot et Jacobins. Les matériaux utilisés reprendront dans un souci de cohérence d'ensemble ceux utilisés pour la place Jeanne Hachette et les rues seront végétalisées afin d'apporter de la fraîcheur.</p> <p>Le démarrage des travaux est prévu pour le premier trimestre 2024</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Etendre le plateau piéton et développer la marchabilité Travailler un parcours marchand qualitatif Rendre visible le patrimoine Proposer des espaces de convivialité Lutter contre les îlots de chaleur
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	ABF, commerçants
Coût total	2 000 000 €
Financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional : 250 000 € FNADT : 500 000 € Conseil départemental : 80 000 €

	Sollicitations en cours
Date de lancement	T1 2024
Date de livraison	T4 2024
Indicateurs d'avancement	Permis d'aménager DAACT
Indicateurs de résultat	Taux de fréquentation de l'hypercentre Taux de fréquentation des commerces Satisfaction des usagers

Titre du projet	Requalification des rues Angrand Leprince et 51 ^{ème} régiment d'infanterie
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	4.2 - Requalification de l'espace public
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le périmètre du projet est marqué par la présence de monuments remarquables, avec d'une part la présence de l'Eglise Saint Etienne, et d'autre part le nouveau théâtre en cours de construction.</p> <p>La livraison de cet équipement d'envergure, labellisé scène nationale, va engendrer des flux supplémentaires en direction du centre-ville qu'il conviendra d'accompagner par un aménagement clair et sécurisé de l'espace public.</p> <p>L'intervention sur la rue Angrand Leprince doit donc permettre d'adoucir la césure actuelle due au caractère routier de la voie pour redonner toute sa place aux mobilités douces. L'intervention rue du 51^{ème} régiment d'infanterie aura pour objectif principal d'accompagner les travaux d'aménagement de l'arrière du théâtre (notamment avec des emplacements dédiés pour les cars).</p> <p>Une expérimentation sera également menée sur les sens de circulation afin de limiter le transit des véhicules.</p> <p>Les axes de travail sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler la liaison piétonne entre l'Eglise Saint-Etienne et le nouveau théâtre - Apaiser les carrefours - Travailler l'espace vert devant l'Eglise Saint Etienne afin d'ouvrir la perspective depuis la rue de la Tapisserie et marquer l'entrée de ville. - Conserver une cohérence pour les matériaux et la palette végétale avec la place Jeanne Hachette - Aménager des liaisons cyclables - végétaliser
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur le patrimoine - Développer les circulations douces - Apaiser la circulation
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	COVEX, ABF
Coût total	830 000 €
Financements	<p>Angrand Leprince : DSIL : 172 421 €</p> <p>51^{ème} régiment d'infanterie : DSIL : 171 747 €</p> <p>Financements obtenus</p>
Date de lancement	T3 2024
Date de livraison	T1 2025

Indicateurs d'avancement	Autorisations d'urbanisme DAACT
Indicateurs résultat	de Nombre de vélos et piétons empruntant la voie Nombre de véhicules fréquentant la voie

Titre du projet	Désasphaltiser des sites pilotes en cœur de ville / créer des îlots de fraîcheur sur de micro-espaces en cœur de ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	4.2 - Requalification de l'espace public
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>En centre-ville, la plupart des zones sont soit imperméables, soit minérales avec la présence des zones végétalisés ; pour les réseaux d'assainissement, il n'y a pas de problème de capacité hydraulique mais des problèmes de vieillissement du réseau.</p> <p>Le centre-ville de Beauvais est par ailleurs sujet à de nombreuses inondations. L'exutoire de la ville de Beauvais (le Thérain) se trouve au même niveau altimétrique que les surfaces du centre-ville. En cas de fortes pluies, le Thérain risque de ne pas récupérer la totalité des eaux de ruissellement, pour cela, il faut favoriser l'infiltration des eaux pluviales aux surfaces, à travers la désimperméabilisation des zones à risques.</p> <p>L'étude de conception et programmation urbaine réalisée en 2021-2023 a permis d'établir une cartographie des sites du centre-ville sur les thématiques suivantes : confort thermique, stress hydrique de la végétation, surfaces perméables et imperméables.</p> <p>Au vu de ces données, qu'il convient de compléter avec celles relatives aux réseaux et par des études géotechniques, il s'agit maintenant d'identifier des sites pilotes en centre-ville sur lesquelles des opérations de désasphaltisation peuvent être expérimentées, et qui soient compatibles avec les usages actuels et projetés.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer en surface l'infiltration des eaux de toiture - Aménager, les surfaces d'infiltration par des espaces plantés et paysagers - Limiter l'exposition au ruissèlement et aux risques d'inondation - Lutter contre les îlots de chaleur
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	
Coût total	200 000 €
Financements prévisionnels	Agence de l'eau ? CEREMA ? Financements à solliciter
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Autorisation d'urbanisme DAACT
Indicateurs de résultat	Indice de confort thermique

Titre du projet	Construction d'un nouveau théâtre
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	4.3 Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>L'opération, portée par la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, a pour objet la construction d'un nouveau théâtre à Beauvais, en lieu et place de l'ancien bâtiment construit de façon provisoire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans une architecture de type entrepôt.</p> <p>Le théâtre du Beauvaisis est un lieu majeur de développement du spectacle vivant qui bénéficie d'une envergure territoriale avérée et d'une audience large. Il est géré depuis 2002 par le Comité de Gestion du théâtre du Beauvaisis - CGTB - association loi 1901. Depuis 2011 avec le soutien de ses partenaires institutionnels, le Théâtre du Beauvaisis est engagé dans une démarche de labellisation reconnue par le Ministère de la culture et de la Communication en tant que Scène nationale de l'Oise en préfiguration.</p> <p>Son activité croissante avait, ces dernières années, éprouvé les limites de l'équipement et mis au jour son inadéquation aux besoins actuels tant pour l'accueil du public, des artistes que pour le bon déroulement des spectacles. De même, les moyens du bâtiment ne permettaient pas d'accueillir de manière satisfaisante les scolaires et autres publics jeunes pour des actions diverses de formation et sensibilisation.</p> <p>Le théâtre offrait donc des conditions d'accueil des spectateurs inadaptées aux attentes actuelles et présentait des installations et des équipements scéniques complètement obsolètes.</p> <p>Les études menées ont également démontré que l'état du bâtiment ne permettait pas d'envisager des transformations d'envergure par des travaux de restructuration, modernisation ou d'extension.</p> <p>La rénovation du théâtre a été également écartée compte tenu de l'évolution de la réglementation européenne qui pourrait tendre vers une obligation réglementaire de motoriser la cage de scène,</p> <p>C'est pourquoi, la construction d'un nouveau bâtiment a, dès lors, été envisagée par la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.</p> <p>L'élaboration du programme a été engagée en décembre 2014 et a été menée en collaboration étroite avec l'équipe du théâtre et en lien avec l'architecte-conseil de la DGCA-Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture.</p> <p>Pour assurer la continuité de fonctionnement du Théâtre du Beauvaisis, celui-ci est installé, pour la durée des travaux, dans une structure temporaire située dans l'enceinte de la Maladrerie Saint-Lazare. Le théâtre bénéficie d'un équipement performant avec une salle de 400 places.</p> <p>L'ancien bâtiment a été démoli en septembre 2016 après l'avis favorable donné par la commission nationale du Ministère de la culture.</p>

	La livraison du nouveau bâtiment était prévue au printemps 2021, avant la déclaration d'un incendie fin juillet 2020 (qui n'a pas fragilisé l'ossature de la structure). Des expertises sont en cours.
Objectifs	<p>offrir au public un lieu de qualité consacré aux arts de la scène ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'accessibilité aux spectacles ; • renforcer la centralité du pôle urbain de l'agglomération à travers une opération d'ampleur et de grande visibilité de redynamisation du centre-ville ; • favoriser le rayonnement d'une image attractive du Grand Beauvaisis ; • faire du théâtre un pôle de référence artistique régional et national ; • créer un édifice vivant, ouvert sur la Ville et à tous ; • soutenir la fréquentation du théâtre ; • se donner d'un équipement performant pour une exploitation plus rationnelle mais aussi plus respectueuse de l'environnement.
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis
Partenaires locaux	
Coût total	17,5 M€HT
Financements partenaires	UE/FEDER : 2,2M€ ; Etat/DRAC : 1,8M€ ; Région Hauts-de-France : 3M€ ; CD60 : 2,5M€ ; ADEME/FRATRI : 72k€ Financements obtenus
Date de lancement	2016
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Dépôt et obtention du PC DAACT
Indicateurs de résultat	Taux de fréquentation du théâtre

Titre du projet	Restructuration du Quadrilatère : rénovation et requalification
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Préfecture de l'Oise, ville d'art et d'histoire, bénéficiant de la proximité de l'aéroport international et d'une politique culturelle affirmée, la ville de Beauvais a acquis en 2013 auprès de l'Etat, la Galerie Nationale de la Tapisserie, rebaptisés le Quadrilatère.</p> <p>Bâtiment emblématique, conçu par André Hermant au pied de la cathédrale Saint-Pierre et inauguré en 1976, le Quadrilatère se compose d'espaces d'exposition temporaires de 1800m² (sur un total de plus de 3 300m²), d'un auditorium de 232 places, de vestiges archéologiques et d'un espace de réserves.</p> <p>Par sa situation au cœur du quartier historique et touristique (à proximité de la cathédrale et du MuDo Musée départemental de l'Oise), la qualité de son architecture et la singularité de sa programmation artistique et culturelle, le Quadrilatère a vocation à devenir un équipement culturel majeur au sein de la Région des Hauts de France.</p> <p>La Ville de Beauvais et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis ont travaillé sur la mise en œuvre d'un programme de rénovation et requalification du bâtiment ainsi que sur la définition d'un projet d'établissement s'articulant autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création avec l'exploitation des espaces d'exposition temporaires et la gestion des espaces de réserves ; - Le patrimoine avec la création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et la valorisation des vestiges antiques ; - Le tourisme avec l'implantation en son sein de l'office du tourisme de l'agglomération de Beauvais. <p>Le programme d'expositions se veut résolument éclectique multipliant les passerelles entre l'histoire, le patrimoine et la création actuelle, bien au-delà de la seule discipline de la tapisserie. Un intérêt particulier est porté au thème de l'ornement et des arts décoratifs ainsi qu'à la photographie contemporaine dans le cadre du festival Les Photoautumnales.</p> <p>Aujourd'hui entre 25 et 30 000 visiteurs visitent le Quadrilatère chaque année, répartis entre 9 % d'étrangers, 28 % de la Région NPCP, 18 % pour l'IDF, 14% des autres régions françaises et 31 % de l'agglomération</p> <p>Equipement structurant sur le territoire, acteur dynamique de la diffusion de la création artistique au centre et à l'interface du Nord et de l'Île de France, le bâtiment nécessite une restauration globale respectueuse de l'œuvre architecturale.</p> <p>Dotée de grands volumes, de baies vitrées anciennes de grandes dimensions sur le chevet de la cathédrale, d'une architecture faisant la part belle au béton, imbriquée avec des vestiges archéologiques, l'amélioration énergétique et l'accessibilité pour le public à mobilité réduite sont indispensables pour la bonne gestion et l'accès à culture pour tous.</p>

	<p>La restructuration comprend 2 phases de travaux :</p> <p>T1 : rénovation thermique du bâtiment et mise aux normes accessibilité PMR. Cette phase a été réalisée</p> <p>T2 : travaux de modernisation des espaces d'accueil du public et rénovation des espaces d'activités. Cette phase est en cours pour une livraison attendue à l'automne 2024.</p>
Objectifs	Ouvrir le lieu sur le quartier, vers les publics et créer un nouveau modèle de visite en cœur historique de Beauvais
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	
Coût total	8.75 M€ HT
Financements partenaires	Etat DRAC 1 M€ - ETAT DSIL 0.9 M€ - Région Hauts-de-France 2M € - Département Oise 0,9 M€ Financements obtenus
Date de lancement	2022
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Dépôt et obtention du PC DAACT
Indicateurs de résultat	Nombre de visiteurs des équipements ciblés

Titre du projet	Aménagement d'un jardin public à la confluence du Thérain et de l'Avelon
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	4.4 - Aménagement paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le projet vise à démolir l'ancien bâtiment du CAEPP sis boulevard Saint-Jean afin d'aménager un jardin public.</p> <p>L'objectif est de requalifier qualitativement cet espace situé à la confluence entre l'Avelon et le Thérain, permettant de valoriser les berges, d'ouvrir la perspective sur la tour Boileau et d'offrir un nouveau lieu de convivialité pour les habitants et les visiteurs.</p> <p>Les vestiges de l'ancien moulin du XVIème siècle ainsi que du rempart médiéval sont intégrés au projet.</p> <p>Le jardin est par ailleurs conçu comme un jeu de gradins, de pentes douces et d'escaliers afin que celui-ci soit accessible à tous.</p> <p>Il s'agit enfin de créer un nouvel espace de fraîcheur en valorisant le cadre naturel verdoyant.</p> <p>La démolition a été achevée au printemps 2023.</p>
Objectifs	<p>Favoriser l'accès à l'eau</p> <p>Aménager un îlot de fraîcheur</p> <p>Mettre en valeur le patrimoine</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	ABF
Coût total	680 000 € TTC
Financements	<p>DSIL : 208 160 €</p> <p>Financement obtenu</p>
Date de lancement	T1 2023
Date de livraison	T2 2024
Indicateurs d'avancement	<p>Autorisation d'urbanisme</p> <p>DAACT</p>
Indicateurs de résultat	Fréquentation du site

Titre du projet	Travaux de restauration de la continuité écologique sur le Thérain
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	4.5 Nature en ville, biodiversité, sols vivants
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Au droit de la confluence Thérain / Avelon, derrière la tour Boileau, subsiste une chute d'eau d'environ 1m, reliquat de la présence d'un ancien moulin. Cette chute d'eau bloque la remontée de l'ensemble des espèces piscicoles vers des zones de reproduction, elle limite la pratique du canoë et enfin maintient la ligne d'eau artificiellement haute au niveau de l'ouvrage.</p> <p>Les travaux vont consister à créer une succession de cinq bassins situés sous le niveau de l'eau permettant d'étaler la chute. Cet aménagement de 24m de long permettra le franchissement de l'ensemble des espèces piscicoles du Thérain mais également des canoës. Les travaux permettront une baisse de la ligne d'eau au droit de l'ouvrage de 15 cm.</p> <p>Les travaux vont ainsi permettre la libre circulation des poissons dans les rivières et leur accès aux zones indispensables à leur survie ainsi que le bon transport des sédiments dans la rivière</p>
Objectifs	Favoriser la biodiversité
Maître d'ouvrage	Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain
Partenaires locaux	SIVT, CAB, Ville de Beauvais, ABF
Coût total	330 240 €
Financements prévisionnels	Agence de l'eau Seine Normandie FEDER Financements sollicités
Date de lancement	T3 2023
Date de livraison	T1 2024
Indicateurs d'avancement	Autorisations d'urbanisme DAACT
Indicateurs de résultat	Evolution du peuplement piscicole de la rivière

Titre du projet	Désasphalter les cours d'école – identifier une école pilote en cœur de ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	4.5 Nature en ville, biodiversité, sols vivants
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Les cours d'écoles du centre-ville sont pour la plupart imperméabilisées et ne permettent pas l'infiltration des eaux pluviales ni la présence de végétation.</p> <p>Afin d'augmenter la couverture végétale pour le cœur de ville, il s'agit d'identifier une école en cœur de ville où une première expérimentation pourrait être menée, à l'instar de ce qui est fait sur le futur groupe scolaire Samuel Paty sur le quartier Argentine.</p> <p>Le projet se fera en partenariat avec l'équipe enseignante, les parents et les enfants concernés.</p>
Objectifs	<p>Lutter contre les îlots de chaleur</p> <p>Favoriser la biodiversité</p> <p>Sensibiliser la population au respect de l'environnement</p> <p>Améliorer le bien-être et la santé des enfants</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	Education nationale, fédération de parents d'élèves
Coût total	100 000 €
Financements prévisionnels	Fonds vert, CEREMA, Banque des territoires,
Date de lancement	2025
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Autorisations d'urbanisme</p> <p>DAACT</p>
Indicateurs de résultat	<p>% Surfaces désimperméabilisées</p> <p>% surfaces renaturées</p> <p>Bien-être des usagers</p>

Titre du projet	Aménagement d'espaces verts en prairie naturelle
Type de projet	Action
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	4.5 Nature en ville, biodiversité, sols vivants
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La gestion des prairies urbaines se caractérise par une faible intervention de l'homme au profit du développement naturel de la faune et de la flore. Certains espaces font ainsi l'objet de ce type de gestion, à l'instar des abords des remparts rue Philippe de Dreux.</p> <p>L'intention est de développer ce mode de gestion sur d'autres sites de la ville.</p> <p>Une communication dédiée sera déployée afin de sensibiliser les habitants et les riverains à ce nouveaux types d'usages</p>
Objectifs	<p>Développement de la diversité en milieu urbain</p> <p>Adaptation aux enjeux du changement climatique</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	
Coût total	
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Surfaces laissées en prairie naturelle
Indicateurs de résultat	Développement de la faune et de la flore

Titre du projet	Rafrâchir et végétaliser la place Jeanne Hachette par des aménagements modulaires / temporaires
Type de projet	Action
Axe de rattachement	4.5 Nature en ville, biodiversité, sols vivants
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La place Jeanne Hachette constitue un vaste espace minéral en plein cœur de ville, qui peut présenter un inconfort certain en période de fortes chaleurs. Afin de pallier cet inconvénient, la ville de Beauvais réfléchit à des solutions temporaires ou modulaires pour apporter plus de fraîcheur à la place, notamment en période estivale.</p> <p>A titre d'exemple un jardin éphémère a été créé pour l'été 2023 afin de végétaliser la place.</p>
Objectifs	<p>Lutter contre les îlots de chaleur</p> <p>Améliorer le cadre de vie</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	
Coût total	
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Installation des modules
Indicateurs de résultat	Confort des usagers

Titre du projet	Création d'une agence beauvaisienne pour l'emploi (ABE)
Type de projet	Action
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	5.2 - Accès aux services publics
Date de signature	
Description générale	<p>L'agence Beauvaisienne pour l'emploi a pour objectif de réunir les conditions de mise à l'emploi de la population active locale inoccupée. Elle comprend deux entités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une plateforme numérique 2. Guichet Coeur de ville : information création d'emplois (emplois commerçants, insertion des publics éloignés de l'emploi, mobilité professionnelle des adultes séniors).
Objectifs	<p>Anticiper les formations et postes à pourvoir relatifs aux nouveaux projets économiques du territoire</p> <p>Informers les chefs d'entreprise des profils d'actifs locaux inoccupés</p> <p>Assurer une réactivité locale suite à des plans sociaux</p>
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis
Partenaires locaux	Maison de l'emploi et de la formation du Pays du Grand Beauvaisis Proch'emploi
Coût total	300 000 euros
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023
Date de livraison	Plateforme numérique (décembre 2023) – Guichet cœur de ville (novembre 2024)
Indicateurs d'avancement	<p>Site et application web opérationnels</p> <p>Ouverture du guichet Cœur de ville</p> <p>Campagne de communication des nouveaux postes à pourvoir</p> <p>Campagne d'information sur les formations à structurer localement</p>
Indicateurs de résultat	Nombre d'offres d'emplois publiées / Fréquentation du site web & site physique (guichet) / Nombre de mises à l'emploi (publics en insertion / cœur de ville / ZAE communautaires) / Nombre de formations anticipées.

Titre du projet	Création d'une crèche en centre-ville
Type de projet	Création d'une structure petite enfance
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	5.2 Accès aux services publics
Date de signature	[X X/XX/XX]
Description générale	<p>Il s'agit de créer une structure petite enfance en centre-ville en vue de répondre à la demande déjà existante sur ce quartier qui est dépourvu de mode d'accueil du jeune enfant (que cela soit de l'accueil collectif ou de l'accueil individuel). Il s'agit également d'anticiper les futurs projets de construction programmés à proximité du centre-ville.</p> <p>Enfin une attention particulière sera portée à l'accompagnement des familles dans leur recherche de mode d'accueil, en ayant une écoute attentive pour les demandes issues des familles monoparentales et en insertion professionnelle présentes sur ce secteur.</p> <p>La ville est à la recherche d'un local pouvant accueillir ce service.</p>
Objectifs	<p>Créer de places nouvelles d'accueil régulier et occasionnel pour les enfants de moins de 3ans</p> <p>Créer de places pour l'accueil d'enfant de moins de 3ans dont les parents sont dans un parcours d'insertion professionnelle</p> <p>Identifier le Relais Petite Enfance sur le Site pour une meilleure visibilité</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	<p>Communauté d'Agglomération du Beauvaisis</p> <p>CAF</p> <p>État</p> <p>Conseil Départemental (PMI)</p> <p>Associations parentalité, insertion</p>
Coût total	1 000 000€
Financements prévisionnels	<p>CAF</p> <p>ETAT</p> <p>Conseil Départemental (PMI)</p> <p>Région Hauts de France (Financement plan lutte contre la pauvreté)</p>
Date de lancement	En fonction du local sui sera trouvé
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<p>Agrément PMI</p> <p>Agrément CAF</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de places pourvues</p> <p>Diminution de la liste d'attente de demande de places en crèche</p>

Titre du projet	Préfiguration d'un quartier créatif au sein de l'espace culturel François Mitterrand
Type de projet	Etude
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	5.4 Offre et activités culturelles, artistique ou musicale
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>L'espace culturel François Mitterrand dispose de nombreux atouts pour devenir un quartier culturel créatif. Ce dernier rassemble en effet des équipements culturels structurants (école d'art, conservatoire de musique, médiathèque) qui drainent un public important. L'établissement est par ailleurs situé au sein d'un environnement dynamique, bénéficiant des flux générés par les polarités commerciale et étudiante avoisinantes.</p> <p>Concernant les potentialités de développement du site, l'idée directrice est d'investir les logements situés au rez-de-chaussée, aujourd'hui peu attractifs, pour en faire des rez-de-chaussée actifs.</p> <p>En termes de contenu et de programmation, l'objectif est d'une part de conforter les activités existantes (école d'art, conservatoire), et d'autre part de diversifier l'offre culturelle (résidences pour artistes, commerces culturels, boutiques Cré'art...).</p> <p>La ville de Beauvais souhaite engager une étude de faisabilité préalable à la mise en œuvre opérationnelle du projet.</p>
Objectifs	<p>Renforcer l'offre culturelle</p> <p>Créer une synergie avec le monde économique et étudiant</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	Communauté d'agglomération du Beauvaisis, SA HLM de l'Oise, associations culturelles, fédération des étudiant, commerçants, campus connecté, habitants
Coût total	50 000 €
Financements prévisionnels	FNADT, DRAC Financements à solliciter
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	<p>Livrables de l'étude</p> <p>Autorisations d'urbanisme</p> <p>DAACT</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de personnes fréquentant les différents établissements</p> <p>Nouvelles activités proposées</p>

Titre du projet	Déploiement d'un parcours de design actif en cœur de ville
Type de projet	Action
Etat d'avancement	En cours
Axe de rattachement	5.6 Offre et activités sportives et de loisirs
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Par l'intermédiaire de l'ANCT, la ville de Beauvais, labellisée Terre de jeux 2024, a bénéficié d'un premier accompagnement de Cité Services, filiale de la cité du design de Saint-Etienne, afin de déployer des parcours de design actif sur le périmètre du centre-ville,</p> <p>Au vu du pré-diagnostic établi, la ville de Beauvais a souhaité poursuivre la démarche avec Cité Services en lui confiant une mission de design de services pour concevoir le cahier des charges de son projet, pour une mise en œuvre opérationnelle en 2024. Le parcours sera agrémenté par l'installation de mobilier urbain, de marquage au sol, d'une signalétique spécifique...</p>
Objectifs	<p>Lutter contre la sédentarité</p> <p>Promouvoir la pratique sportive</p> <p>Améliorer le cadre de vie</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Beauvais
Partenaires locaux	Associations sportives, usagers, commerçants, ABF
Coût total	100 000 €, dont 18 000 € d'études
Financements prévisionnels	<p>Agence nationale du sport</p> <p>Financements à solliciter</p>
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Autorisations d'urbanisme
Indicateurs de résultat	Nombre de personnes fréquentant le parcours

Titre du projet	Déménagement et création d'un nouvel office du tourisme
Type de projet	Action
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	5.7 - Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>L'Office de Tourisme du Beauvaisis porte la compétence tourisme pour le Beauvaisis, territoire de 53 communes et de plus de 100 000 habitants, ce qui appelle un besoin majeur de visibilité et de développer des ambitions à hauteur de ce territoire, dont il est le seul Office de Tourisme.</p> <p>Or l'Office de Tourisme du Beauvaisis n'est plus adapté aux attentes actuelles des publics et aux besoins engendrés par les évolutions récentes des pratiques touristiques et de découverte d'un territoire, emportant une nécessaire reconfiguration des lieux, a minima, avec la mise en place d'outils et de moyens en cohérence avec ces évolutions.</p> <p>La Communauté d'agglomération du Beauvaisis a ainsi naturellement envisagé de repenser son Office de Tourisme pour l'adapter à ces évolutions.</p> <p>L'hypothèse retenue pour sa réalisation est celle de l'installation dans la ville centre du territoire, préfecture de l'Oise, en centre-ville pour diffuser les flux de façon cohérente et optimale tout en restant dans le secteur de localisation actuel de l'OT, en centre-ville, particulièrement pertinent d'un point de vue stratégique.</p>
Objectifs	<p>Améliorer l'expérience visiteur</p> <p>Mettre en valeur le patrimoine et le savoir-faire local</p>
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Beauvaisis
Partenaires locaux	Fédération des commerçants
Coût total	2 500 000 €
Financements prévisionnels	<p>Région, FNADT</p> <p>Financements à solliciter</p>
Date de lancement	En fonction du local qui sera trouvé
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<p>Identification du local</p> <p>Autorisation d'urbanisme</p> <p>DAACT</p>
Indicateurs de résultat	Taux de fréquentation du site

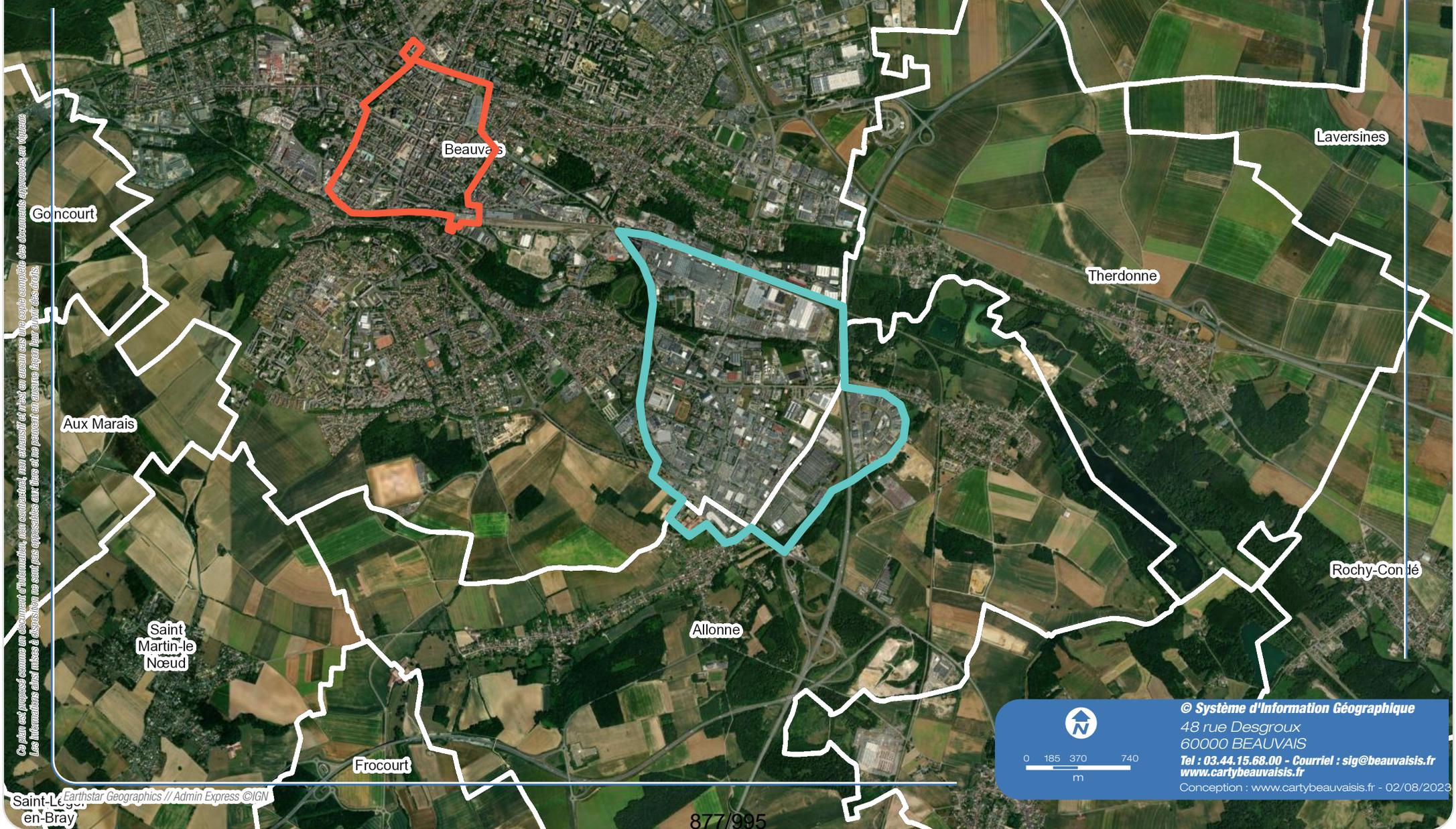
sTitre du projet	Création d'un tiers-lieu pour les étudiants
Type de projet	Action
Etat d'avancement	Projet
Axe de rattachement	5.6 Formation et enseignement supérieur
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Une fédération des étudiants à l'échelle des différents établissements du territoire est en train de se structurer. Parmi les projets proposés par la fédération, la création d'un tiers-tiers-lieu composé de 2 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épicerie solidaire pour les étudiants et gérée par des étudiants, à l'instar de l'Agoraé à Amiens - un local pour les étudiants avec espace café, espace de travail, organisation d'ateliers thématiques, permanences d'associations, accès médecin etc... <p>Une enquête a été menée auprès des étudiants au printemps 2023. Les résultats seront bientôt communiqués.</p> <p>La fédération recherche également un local en cœur de ville pour implanter ce tiers-lieu.</p>
Objectifs	Fédérer et animer la vie étudiante
Maitre d'ouvrage	Fédération des étudiants
Partenaires locaux	Communauté d'agglomération du Beauvaisis, ville de Beauvais
Coût total	
Financements prévisionnels	Région ?
Date de lancement	En fonction du local qui sera trouvé
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Identification du local
Indicateurs de résultat	Fréquentation du site

Ce plan est proposé comme un document d'information, non contractuel, non exhaustif et n'est en aucun cas une copie complète des documents approuvés en vigueur.
Les informations ainsi mises à disposition ne sont pas opposables aux tiers et ne peuvent en aucun cas servir de base à des décisions.



ORT SECTEUR ENTRÉE DE VILLE - ZAC DE THER

Ce plan est proposé comme un document d'information, non contractuel, non exhaustif et n'est en aucun cas une copie complète des documents approuvés en vigueur.
Les informations ainsi mises à disposition ne sont pas opposables aux tiers et ne peuvent en aucun cas servir de base à des droits.



Ce plan est proposé comme un document d'information, non contractuel, non exhaustif et n'est en aucun cas un acte complet des documents approuvés en vigueur. Les informations ainsi mises à disposition ne sont pas opposables aux tiers et ne peuvent en aucun cas servir de titre.


© Système d'Information Géographique
 48 rue Desgroux
 60000 BEAUVAIS
 Tel : 03.44.15.68.00 - Courriel : sig@beauvaisis.fr
 www.cartybeauvaisis.fr
 Conception : www.cartybeauvaisis.fr - 02/08/2023



Liste des rues

ORT Centre-ville

Commune	Adresse
BEAUVAIS	RUE VINCENT DE BEAUVAIS, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE VILLIERS DE L ISLE ADAM, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE SAINT PIERRE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE SAINT PANTALEON, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE SAINT NICOLAS, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE SAINT LOUIS, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE SAINT LAURENT, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE RICARD, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE QUENTIN VARIN, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE PIERRE JACOBY, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE PHILIPPE DE DREUX, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE PHILIPPE DE BEAUMANOIR, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE NULLY D HECOURT, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE NICOLAS PASTOUR, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE MOYRENC, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE MOLIERE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE MARCADE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE LOUVET, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE LOUIS GRAVES, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE JULES FERRY, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE JEANNE HACHETTE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE JEANNE D ARC, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE JEAN VAST, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE JEAN RACINE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE JEAN MAZILLE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE JEAN DE LIGNIERES, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE JEAN BAPTISTE BOYER, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE JEAN BAPTISTE BAILLIERE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE JACQUES DE GUEHENGNIES, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE HENRI GREBER, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE HENRI BRISPOT, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE GUI PATIN, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE GAMBETTA, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE EDMOND LEVEILLE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DU VINGT SEPT JUIN, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DU TOURNE BROCHE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DU TOUR DE VILLE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DU PONT D ARCOLE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DU MARECHAL DE BOUFFLERS, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DU MAIRE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DU JEU DE TAMIS, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DU GRENIER A SEL, BEAUVAIS

BEAUVAIS	RUE DU GENERAL WATRIN, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DU DOCTEUR GERARD, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DU 51 EME REGT INFANTERIE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DESGROUX, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DES TUILERIES, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DES JACOBINS, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DE RONCIERES, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DE MALHERBE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DE LA TAPISSERIE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DE LA TAILLERIE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DE LA MADELEINE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DE LA BANQUE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DE L ECOLE DU CHANT, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DE L ECHELLE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DE L ABBE GELLE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DE L ABBE DU BOS, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DE GESVRES, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE DE BUZANVAL, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE D ALSACE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE D AGINCOURT, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE COLBERT, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE CHEVALIER, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE CHAMBIGES, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE CARNOT, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE BIOT, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE BEAUREGARD, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE AUGUSTE DELAHERCHE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE ANTOINE MANCEAUX, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE ANTOINE CARON, BEAUVAIS
BEAUVAIS	PL ST ETIENNE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	PL ST BARTHELEMY, BEAUVAIS
BEAUVAIS	PL JEANNE HACHETTE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	PL GEORGES CLEMENCEAU, BEAUVAIS
BEAUVAIS	PL DE LA POTERNE ST LOUIS, BEAUVAIS
BEAUVAIS	BD SAINT JEAN, BEAUVAIS
BEAUVAIS	BD SAINT ANDRE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	BD DU GENERAL DE GAULLE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	BD DU DOCTEUR LAMOTTE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	BD DE L ASSAUT, BEAUVAIS
BEAUVAIS	BD ARISTIDE BRIAND, BEAUVAIS
BEAUVAIS	BD ANTOINE LOISEL, BEAUVAIS
BEAUVAIS	AV FOCH, BEAUVAIS
BEAUVAIS	AV DE LA REPUBLIQUE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	PL DU JEU DE PAUME, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE JEAN BAPTISTE OUDRY, BEAUVAIS
BEAUVAIS	BD AMYOT D INVILLE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	RUE ANGRAND LEPRINCE, BEAUVAIS
BEAUVAIS	BD JULES BRIERE, BEAUVAIS

BEUVAIS	RUE DENIS SIMON, BEUVAIS
BEUVAIS	RUE DE LORRAINE, BEUVAIS
BEUVAIS	RUE SAINTE ANGADREME, BEUVAIS
BEUVAIS	COUR DE LA MUSIQUE, BEUVAIS
BEUVAIS	RUE DU MUSEE, BEUVAIS
BEUVAIS	RUE SAINT PAUL, BEUVAIS
BEUVAIS	CRS SCELLIER, BEUVAIS
BEUVAIS	ALL DE LA MANUFACTURE, BEUVAIS
BEUVAIS	RUE DES CORDELIERS, BEUVAIS
BEUVAIS	RUE SAINTE MARGUERITE, BEUVAIS
BEUVAIS	RUE PREVILLE, BEUVAIS

**LISTE DES RUES
ORT ZAC DE THER**

Voie	Commune
Ancienne route de Paris jusqu'au n°19	Allonne
Avenue Paul Gréber	Allonne
Avenue Saint-Mathurin	Allonne
Derrière les Maisons	Allonne
Route de Paris jusqu'au n°8	Allonne
Rue de la Chapelle	Allonne
Rue des 40 Mines	Allonne
Rue Saint-Ladre	Allonne
Rue Théodore Monod	Allonne
Allée Monge	Beauvais
Avenue Blaise Pascal	Beauvais
Avenue Descartes	Beauvais
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Beauvais
Avenue Montaigne	Beauvais
Avenue Président J.F. Kennedy	Beauvais
Impasse Bernard Palissy	Beauvais
Rond-point Pierre et Marie Curie	Beauvais
Rue Ambroise Paré	Beauvais
Rue Arago	Beauvais
Rue Bernard Palissy	Beauvais
Rue Charles Tellier	Beauvais
Rue de l'Abbé Pierre	Beauvais
Rue de l'Abbé Pierre	Beauvais
Rue de l'Industrie	Beauvais
Rue de Paris	Beauvais
Rue du Docteur Pierre Delie	Beauvais
Rue du Docteur Schweitzer	Beauvais
Rue du Moulin de Bracheux	Beauvais
Rue du Pont Laverdure	Beauvais
Rue Ferdinand de Lesseps	Beauvais
Rue Gay Lussac	Beauvais
Rue Gustave Eiffel	Beauvais
Rue Henri Becquerel	Beauvais
Rue Jean Jaurès	Beauvais
Rue Lavoisier	Beauvais
Rue Lesieur	Beauvais
Rue Pierre et Marie Curie	Beauvais
Rue Vinot Préfontaine	Beauvais

TABLEAU DE SUIVI DE LA PROGRAMMATION 2023-2026

VILLE DE BEAUVAIS

Titre du projet	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Statut
Construction de la résidence mixte TI-Hameau	OPAC Oise	1.2.1	En cours
Acquisition - restructuration de la friche Mac Donald : 18 logements et une cellule commerciale pour du textile.	Clésence	1.2.2	En cours
Construction de 5 logements neufs en BRS rue de Buzanval	Clésence	1.2.3	Projet
Reconversion d'une partie du site de la Mutualité Sociale Agricole impasse Rebours Lachaise en logements	Privée	1.2.4	Projet
Reconversion du site du parc des eaux sis 1 rue du Thérain en logements	Privée	1.2.5	Projet
Reconversion des locaux de l'OPHS en logements	Privée	1.2.6	Projet
Restructuration et réhabilitation du bien sis 22 boulevard Saint-Jean en logements à vocation sociale	Habitat et Humanisme	1.2.7	En cours - Phase études
Réhabilitation du foyer des jeunes travailleuses sis 18 rue Jean Vast	SA HLM de l'Oise	1.2.8	En cours - Phase études
Déploiement de l'accompagnement des copropriétés sur le cœur de ville POPAC (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés)	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	1.3.1	En cours
Accompagnement à la résidentialisation du parc en copropriétés – dispositif « Bien chez soi »	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	1.3.2	En cours
Création d'un office de commerce	Ville de Beauvais	2.2.6	Projet
Requalification de la ZAC de Ther	CAB	2.8.1	En cours - Phase études
Etudes préalables à la création d'un pôle d'échange multimodal : gare routière, parking, passerelle au-dessus des voies ferrées, requalification de l'espace public	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	3.1.1	En cours
Approfondissement de l'étude circulation	Ville de Beauvais	3.1.2	Projet
Nouvelle politique de stationnement dans le cadre du renouvellement de la DSP	Ville de Beauvais	3.3.1	En cours
Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique place des Halles, square Devé et parking Verdun	Stations e	3.4.1	En cours
Etude pour la mise en oeuvre de la logistique du dernier kilomètre	CAB	3.5.1	Projet
Mise en œuvre du plan de circulation	Ville de Beauvais	3.6.1	Projet
Démolition et reconstruction du pont franchissant le Thérain entre la rue des drapiers et le boulevard St Jean	Ville de Beauvais	3.6.2	En cours - Phase études
Création d'une passerelle piéton et cycle sur l'itinéraire Trans'Oise au niveau de la rue Desgroux	Ville de Beauvais	3.6.3	En cours - Phase études
Rétablissement de la continuité cyclable boulevard de Gaulle, entre la rue du Prémartinet et la rue Chantereine	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	3.6.4	En cours - Phase études
Renforcer la signalétique piéton	Ville de Beauvais	3.6.5	Projet

Reconversion du site de l'ancienne prison	Ville de Beauvais	4.1.1	En cours - Phase études
Piétonisation et qualification de l'hypercentre : rues Carnot, St Pierre, Jacobins et Taillerie	Ville de Beauvais	4.2.1	En cours - Phase études
Programme de requalification des espaces publics (Axe théâtre / Jeu de Paume) : Tranche 2 : rues Angrand Leprince et 51ème RI	Ville de Beauvais	4.2.2	En cours - Phase études
Création d'îlots de fraîcheur sur des micro-espaces en coeur de ville	Ville de Beauvais	4.2.3	Projet
Construction du nouveau théâtre du Beauvaisis	CA du Beauvaisis	4.3.1	En cours - phase travaux
Restructuration du Quadrilatère : rénovation & requalification.	CA du Beauvaisis	4.3.2	En cours - phase travaux
Aménagement d'un jardin public à la confluence de l'Avelon et du Thérain (ancien CAEPP)	Ville de Beauvais	4.4.1	En cours - phase travaux
Travaux de renaturation de la continuité écologique du Thérain	Syndicat Mixte de la Vallée du Thérain	4.5.1	En cours - phase travaux
Désasphalter les cours d'école - Identifier une école pilote en centre-ville	Ville de Beauvais	4.5.2	Projet
Aménagement d'espaces verts en prairie naturelle	Ville de Beauvais	4.5.3	Projet
Végétaliser la place Jeanne Hachette par des aménagements modulaires ou temporaires	Ville de Beauvais	4.5.4	En cours
Création d'une agence beauvaisienne pour l'emploi	Ville de Beauvais	5.2.1	Projet
Créer une nouvelle crèche / halte garderie en coeur de ville	Ville de Beauvais	5.2.2	Projet
Préfiguration d'un quartier créatif à l'espace culturel François Mitterrand - Etude	Ville de Beauvais / CAB	5.4.1	Projet
Mise en oeuvre de parcours de design actif	Ville de Beauvais	5.6.1	En cours - Phase études
Déménagement et agrandissement de l'office du tourisme	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	5.7.1	En cours - Phase études
Création d'un tiers-lieu pour les étudiants	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	5.8.1	Projet

Rapport n° B-DEL-2023-0145

Commission : Ville durable
Service : Mission Coeur de Ville

Coeur de ville - Attribution d'une subvention pour le projet de boutique à l'essai porté par Initiative Oise Ouest

La ville de Beauvais est signataire de la convention Action cœur de ville depuis 2018, qui a pour objectif la revitalisation des centre-ville des villes moyennes. Un des axes d'intervention prioritaire concerne le développement économique et commercial équilibré, avec une attention portée au renouvellement de l'offre commerciale afin de promouvoir un centre-ville dynamique et attractif.

La ville de Beauvais a ainsi fait l'acquisition en 2019 d'un local commercial situé place des Halles pour mettre en place une boutique « Test » qui a vocation à aider les porteurs de projets à expérimenter leur idée de commerce pendant quelques mois dans des conditions de location favorables. Trois porteurs de projets ont été accueillis à ce jour.

Dans la même dynamique la ville de Beauvais souhaite soutenir le projet de Boutique à l'essai porté par Initiative Oise Ouest, association loi 1901 qui a pour objet le financement de la création et reprise d'entreprise. Il s'agit de proposer à des personnes qui souhaitent ouvrir un commerce de tester leur projet au sein d'une boutique pilote pendant plusieurs mois. Le futur commerçant bénéficie du soutien d'un réseau de partenaires locaux et d'un loyer minoré moyennant un bail précaire de six mois. A l'issue de ces six mois, en fonction de la viabilité du projet, ce dernier pourra rester dans la boutique à l'essai moyennant un bail commercial classique.

La boutique, située au 33 rue Gambetta, accueillera une boutique dédiée à l'univers de l'enfant, dans une approche éthique et locale.

Initiative Oise Ouest sollicite auprès de la ville de Beauvais une subvention d'un montant de 3750 € tel que figuré sur le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Coût masse salariale	8700 €	Banque populaire d'investissement	7500 €
Coût charges externes	1300 €	Ville de Beauvais	3750 €
Coût adhésion	3000 €	Partenaires privés : Groupama et crédit agricole	3750 €
Coût communication	2000 €		
Total	15 000 €		15 000 €

Considérant que ce projet est de nature à favoriser le renouvellement de l'offre commerciale en centre-ville, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention ;
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 3750 € à Initiatives Oise Ouest ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 1 – ville durable – du lundi 9 octobre 2023



CONVENTION SUR PROJET

Titre du projet : « Boutique à l'essai » Initiative Oise Ouest

Entre : **La ville de Beauvais**, représentée par Mr Franck PIA, le Maire, dûment autorisé par délibération du conseil municipal en date du XXX , ci-dénommée « la ville » d'une part,

Et : Initiative Oise Ouest dont le siège social est sis 54 rue du Tilloy à Beauvais (60000) représentée par Madame Vanessa FOULON, Directrice de l'association, ci-dénommée « l'association » d'autre part,

PRÉAMBULE

La ville de Beauvais est signataire de la convention Action cœur de ville depuis le 11 juin 2018, qui a pour objectif la revitalisation des centre-ville des villes moyennes. Un des axes d'intervention prioritaire est de favoriser un développement économique et commercial équilibré, avec une attention portée au renouvellement de l'offre commerciale afin de promouvoir un centre-ville dynamique et attractif.

La ville de Beauvais souhaite soutenir le projet de Boutique à l'essai porté par Initiative Oise Ouest, association loi 1901 qui a pour objet le financement de la création et reprise d'entreprise. Le projet consiste à proposer à des personnes qui souhaitent ouvrir un commerce de tester leur projet au sein d'une boutique pilote pendant plusieurs mois. Le futur commerçant bénéficie d'un loyer minoré et du soutien d'un réseau de partenaires locaux.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Considérant que le projet initié et conçu par l'association est conforme à son objet statutaire et de nature à favoriser le renouvellement de l'offre commerciale en centre-ville.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La subvention, dont le montant est arrêté à **3 750 €**, sera versée au compte de l'association en une seule fois à la notification de la présente subvention.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

L'Association rendra compte régulièrement à la Ville de ses activités au titre de la présente convention. L'Association s'engage à fournir, un rapport d'activité sous la forme d'un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre de l'action subventionnée au plus tard dans les six mois à compter de la signature des présentes.

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- Rappel des objectifs de l'action,
- Réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- Moyens mis en œuvre,
- Écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,
- Perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ Faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.),
- ➔ Mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse,
- ➔ À concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 8, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'Etat. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – ASSURANCES

L'association exerce les activités mentionnées à l'article 1 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens (<https://www.telerecours.fr/>).

Les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux - 60000 Beauvais.

ARTICLE 10 – DUREE DE LA CONVENTION

Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée. Elle prendra effet à sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2023.

Fait à Beauvais le en 2 exemplaires originaux de 3 pages.

Pour l'association Initiatives Oise Ouest

Pour la Ville de Beauvais,

Vanessa FOULON
Directrice

Franck PIA
Maire

3

Rapport n° B-DEL-2023-0125

Commission : Ville durable

Service : Aménagement

Acquisition des parcelles cadastrées section AP n° 125 - 73 et 294p destinées à l'aménagement d'une piste cyclable

La Trans'Oise constitue une section de l'Avenue Verte London-Paris (véloroute V16), itinéraire cyclotouristique à rayonnement international. Son aménagement hors agglomérations urbaines est mené par le département de l'Oise depuis 2006. Ce réseau s'est notamment développé par l'aménagement des anciennes voies ferrées traversant le département. La création d'un réseau cyclable en site propre et interconnecté au réseau national des véloroutes de France coïncide avec les politiques nationales et contribue au rayonnement touristique du territoire.

La Ville de Beauvais mène depuis plusieurs années une réflexion sur l'itinéraire de la Trans'Oise traversant le territoire de Beauvais d'Ouest en Est, dans le but de créer un véritable axe cyclable structurant pour les déplacements des résidents à l'échelle de la ville et de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis. Un nouveau tracé a donc été étudié au sein des parties urbanisées de la ville (voir tracé en pièce jointe).

Le nouveau tracé envisagé pour traverser la ville emprunte notamment un délaissé ferroviaire correspondant à l'ancienne voie ferrée Beauvais-Gisors sur un linéaire d'environ 600 mètres, situé à l'extrémité ouest de la ville dans le prolongement de la Trans'Oise actuelle (voir tracé en pièce jointe). La désaffectation des voies ainsi que leur cession au profit de la collectivité constitue donc un prérequis pour permettre la continuité de l'aménagement existant aux portes de Beauvais.

Après discussions engagées en septembre 2021, la SNCF propose de céder ces trois parcelles cadastrées AP n° 125 – 73 et 294P d'une superficie d'environ 12 384 m² au prix de 1,50€ le m² hors frais notariés, frais de géomètre et ceux liés au recensement des installations ferroviaires qui seront à la charge de la commune.

Il est précisé que les parcelles, ainsi qu'il sera indiqué à l'acte, resteront dans le domaine public.

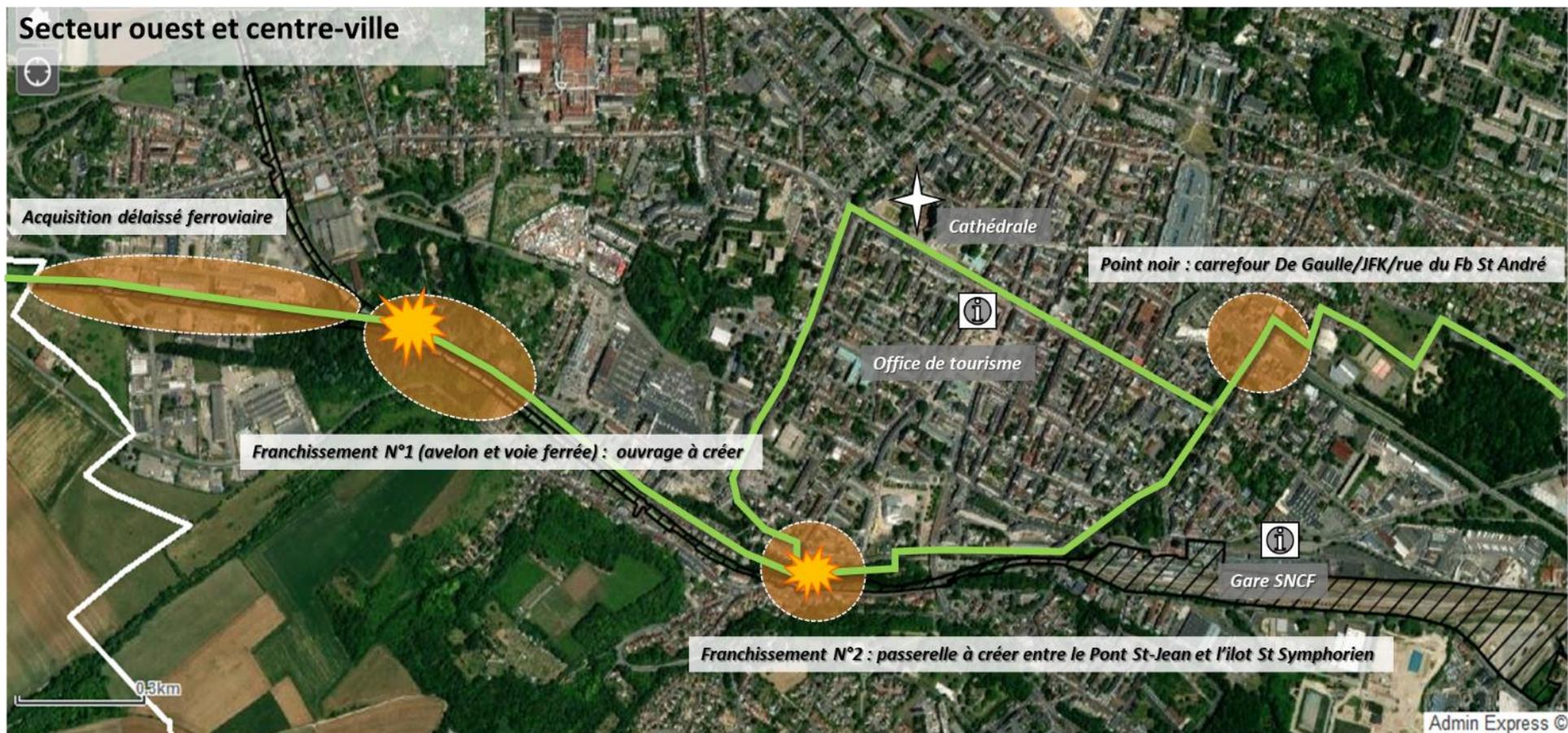
Il est précisé que la parcelle AP n°294 fera l'objet d'une division parcellaire, l'emprise cédée à la commune portant sur environ 1900m² suivant un document d'arpentage à venir.

En conséquence il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès de la SNCF des parcelles cadastrées section AP n° 125- 73 et 294 p au prix de 1.50[€] le m² hors frais notariés, de géomètre et de recensement des installations ferroviaires qui seront supportés en sus par la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

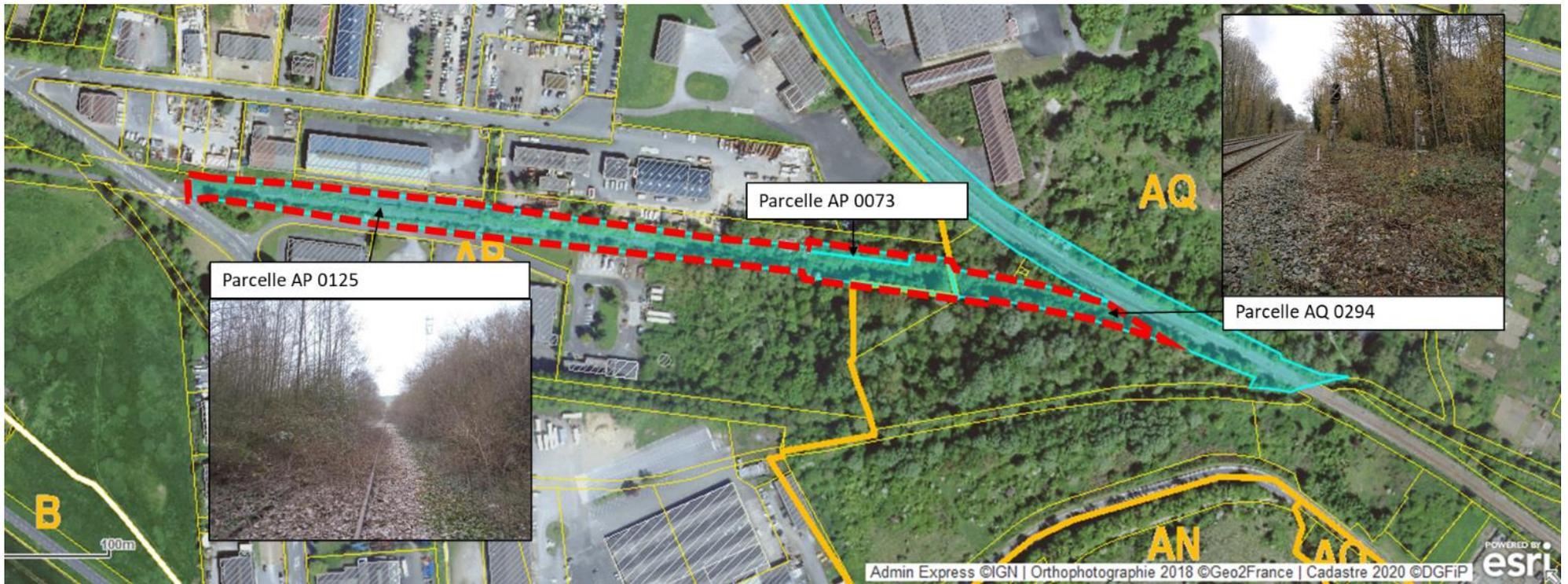
Le rapport a été présenté pour information à la commission 1 – ville durable – du lundi 9 octobre 2023

TRANS'OISE DANS BEAUVAIS - PROJET DE NOUVEAU TRACE



 **Projet de tracé de la Trans'Oise**

PERIMETRE D'ACQUISITION FONCIERE (EN ROUGE)



Rapport n° B-DEL-2023-0126

Commission : Ville durable
Service : Foncier

Acquisition de la parcelle AB 181 sise 30-32 rue du Pont d'Arcole pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal en projet

La ville de Beauvais, en partenariat avec l'Agglomération du Beauvaisis, le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), le Département de l'Oise, la région des Hauts-de-France, l'Etat, les différents opérateurs de transports dont le groupe SNCF (Gare & Connexions, SNCF Réseau, SNCF immobilier), mène des études préalables à la constitution d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare ferroviaire.

Le programme du PEM prévoit notamment :

- une adaptation du site de la gare ferroviaire, par l'aménagement d'une passerelle de franchissement des voies, ouvrant la gare et le pôle sur la rue du pont d'Arcole
- une nouvelle offre en stationnement rue du pont d'Arcole pour l'accès à la gare devenue double-face

Sur ce dernier point, les opportunités foncières disponibles pour la création d'une offre de stationnement nouvelle depuis la rue du pont d'Arcole sont limitées. La ville a ainsi identifié le bien situé au 30-32 de la rue, constitué de bureaux et ateliers, dont une partie vacante.

Les discussions engagées avec le propriétaire ont permis de poser le cadre d'une expropriation acceptée et négociée à l'amiable, afin de prévenir la phase judiciaire de cette procédure, et ce dans le cadre d'un protocole transactionnel tel que prévu à l'article 2044 du code civil : « *La transaction est un contrat par lequel les parties, par des concessions réciproques, terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit.* »

Concrètement, le propriétaire a accepté de faire son affaire personnelle du départ du dernier occupant des lieux loués, la ville souhaitant acquérir l'immeuble libre de toute occupation, et donc sans indemnité pour les tiers évincés.

De son côté, la ville a accepté de différer son entrée en possession du bien, le temps de permettre au propriétaire de régler le départ de son locataire occupant. Un délai de trois ans lui est consenti, réaliste au regard de ses obligations et compatible avec les délais d'exécution de ce projet complexe et multi partenarial.

Au vu de ces points de convergence, le projet a pu être soumis à l'avis du pôle d'évaluation domaniale des services de l'Etat lequel a rendu son avis le 23 mars 2023, le bien étant évalué nu (non occupé) à 500 000 euros, avec une marge de négociation de 15 %.

Au vu de cet avis, les parties se sont entendues sur un prix d'achat de 575 000 euros, tel que repris au projet de protocole d'accord transactionnel repris en pièce jointe.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir le bien situé au 30-32 rue du pont d'Arcole (parcelle cadastrée section AB, numéro 181) au prix de 575 000 euros (cinq cent soixante-quinze mille euros) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de Beauvais ou l'adjoint délégué à signer le protocole d'accord transactionnel repris en pièce jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 1 – ville durable – du lundi 9 octobre 2023

Rapport n° B-DEL-2023-0127

Commission : Ville durable
Service : Aménagement

Acquisition de la parcelle AB 181 sise 30-32 rue du Pont d'Arcole pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal en projet : indemnités dues au propriétaire au titre de la réparation complète de son préjudice

Dans le cadre de son projet de pôle d'échanges multimodal, la ville de Beauvais se propose d'acquérir le bien situé au 30-32 de la rue, constitué de bureaux et ateliers, dont une partie vacante.

Ce bien doit permettre l'aménagement d'un parking desservant la gare ferroviaire, rendue accessible par l'aménagement d'une passerelle de franchissement des voies.

Les discussions engagées avec le propriétaire ont permis, dans le cadre d'une expropriation acceptée et négociée à l'amiable, de s'entendre sur un prix d'achat de 575 000 euros, tel que repris au projet de protocole d'accord transactionnel figurant en pièce jointe.

Ce prix d'achat correspond à l'indemnité principale due au titre de l'expropriation. Par une délibération séparée, la collectivité a donné son accord pour l'acquisition du 30-32 rue du pont d'Arcole au prix ci-dessus indiqué.

Il convient par ailleurs, conformément aux principes de réparation posés aux articles L321-1 et suivants du code de l'expropriation, de fixer les indemnités accessoires, couvrant ainsi l'intégralité du préjudice direct, matériel et certain causé par l'expropriation.

La première de ces indemnités accessoires couvre les frais de remploi que le propriétaire va devoir exposer pour reconstituer son patrimoine, pour un bien de valeur équivalent. Considérant d'une part le caractère difficilement remplaçable du bien, dans des conditions d'emplacement identique, et considérant d'autre part les tensions sur les coûts de construction dans un contexte fortement inflationniste, les parties se sont entendues sur un remploi fixé à 20 % de la valeur du bien, et qui doit permettre, avec l'indemnité principale, de couvrir l'ensemble des frais d'acquisition d'un nouveau foncier et de construction d'un nouveau bâtiment. Ce remploi est déterminé à l'article 3 du protocole joint en annexe pour une valeur de 115 000 €.

Par ailleurs, la collectivité reconnaît que dès l'amorce des premières discussions en fin d'année 2018, le propriétaire a commencé à organiser le départ des occupants de son bâtiment, dans des conditions satisfaisantes pour ceux-ci, et qui permettent à la collectivité d'éviter le recours à l'expropriation à l'égard des occupants.

Ainsi, suivant acte reçu devant notaire, le 29 janvier 2019, il a été constaté entre le propriétaire et le locataire des ateliers à usage de garage la résiliation amiable du bail commercial les liant à compter rétroactivement du 31 décembre 2018 et moyennant indemnité payée par le propriétaire bailleur à son locataire depuis 14 ans.

Les discussions sur ce dossier ont duré plus longtemps que prévu, du fait des événements générés par la crise de la covid 19 (confinements multiples en 2020 et 2021, retards pris dans les discussions entre partenaires, incertitudes économiques ayant conduit à réexaminer tant du côté de la ville que du propriétaire les éléments constitutifs du consentement des parties). Il convient donc que la collectivité indemnise le propriétaire pour la perte de loyers subie, qui a duré plus longtemps qu'il n'était raisonnablement envisageable en 2019. Il est apparu équitable aux parties de s'entendre sur un montant de 30 000 euros couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 à la signature du présent protocole d'accord repris en pièce jointe.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- de valider les indemnités accessoires de 115 000 euros (cent quinze mille euros) et 30 000 € (trente mille euros) telles qu'exposées et justifiées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole d'accord transactionnel repris en pièce jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 1 – ville durable – du lundi 9 octobre 2023



SCI CHAMP DU MOULIN

Protocole d'accord portant sur l'indemnisation due par la ville de Beauvais à la société civile immobilière (SCI) CHAMP DU MOULIN pour l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré parcelle AB 181, 30-32 rue du pont d'Arcole à Beauvais

Entre

La ville de Beauvais, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, 1 rue Desgroux, représentée par Monsieur Franck Pia, maire, agissant en application d'une délibération du conseil municipal du 19 octobre 2023

Ici dénommée **la ville**

Et

La société civile immobilière CHAMP DU MOULIN dont le siège est situé 10 rue du marais Colin à Hermes (60370) identifiée sous le n° SIREN 339506586 représentée par M. Pierre DESTREBECQ, gérant

Ici dénommée **le propriétaire**

PREAMBULE :

La ville de Beauvais, en partenariat avec l'Agglomération du Beauvaisis, le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), le Département de l'Oise, la région des Hauts-de-France, l'Etat, les différents opérateurs de transports dont le groupe SNCF (Gare & Connexions, SNCF Réseau, SNCF immobilier), mène des études préalables à la constitution d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare ferroviaire.

Le projet de PEM ambitionne de revoir la globalité du système des mobilités en réunissant les différents partenaires autour d'un projet commun et cohérent, permettant à Beauvais de disposer de modes de transport et de déplacements en adéquation avec les attentes des usagers, dans un contexte de transition écologique et énergétique qui remet en cause le système du « tout-voiture ».

Le projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) est ainsi une réponse à différents problèmes identifiés :

- le manque de fonctionnalité voire la saturation de l'actuelle gare routière interurbaine aux heures de pointe

- le franchissement du réseau ferré dans le secteur de la gare ferroviaire limité, pour les modes de circulations douces, à l'emprunt d'un passage à niveau
- une mauvaise lisibilité des espaces de stationnement et des usages associés à clarifier et à améliorer autour de la gare ferroviaire
- une intermodalité peu développée.

Concrètement, le programme du PEM se décline en 4 grandes orientations :

- un transfert de la gare routière interurbaine à proximité de la gare ferroviaire
- une adaptation du site de la gare ferroviaire, par l'aménagement d'une passerelle de franchissement des voies, ouvrant la gare et le pôle sur la rue du pont d'Arcole
- un réaménagement des espaces publics pour faciliter notamment l'accès au pôle par les mobilités douces
- une nouvelle offre en stationnement, pour l'accès-minute, les taxis mais aussi côté sud (rue du pont d'Arcole) pour l'accès à la gare devenue double-face

Sur ce dernier point, les opportunités foncières disponibles pour la création d'une offre de stationnement nouvelle depuis la rue du pont d'Arcole sont limitées. La ville a ainsi ciblée dès le début de ses réflexions le bien situé au 30-32 de la rue, constitué de bureaux et ateliers, dont une partie vacante.



La SCI CHAMP DU MOULIN est propriétaire de ce bien cadastré AB 181.

Contacté par la ville en fin d'année 2018, la ville lui ayant fait connaître sa volonté d'acquérir le bien, le propriétaire a souhaité se placer dans le cadre d'une recherche d'une solution amiable permettant de prévenir toute procédure d'expropriation par la voie contentieuse.

Des premières discussions se sont engagées qui n'ont pas été concluives. Toutefois, les échanges n'ont jamais été rompus, et la perspective de trouver un accord amiable prévenant le recours à la procédure d'expropriation est resté l'objectif commun des parties.

Pendant ces discussions, M. Destrebecq a commencé à organiser le départ des occupants de son bâtiment, dans des conditions satisfaisantes pour ceux-ci, et qui permettent à la collectivité d'éviter le recours à l'expropriation. Ainsi, suivant acte reçu par Me Jean-François ANDRYSIAK, notaire

associé à NOAILLES (60430), le 29 janvier 2019, il a été constatée entre la SCI CHAMP DU MOULIN -propriétaire bailleur- et la SARL « GARAGE BRULIN » -preneur-, la résiliation amiable à compter rétroactivement du 31 décembre 2018 et moyennant indemnité payée par le propriétaire bailleur, de la location à titre commercial des locaux dépendant d'un immeuble sis à BEAUVAIS (60000), 30, rue du Pont d'Arcole, loués suivant bail SSP, en date du 18 janvier 2005.

Il convient dans ce cadre que la collectivité indemnise M. Destrebecq pour la perte de loyers subie, qui a duré plus longtemps que prévu du fait des événements générés par la crise de la covid 19 (confinements multiples, retards pris dans les discussions entre partenaires, incertitudes économiques). Il est apparu équitable aux parties de s'entendre sur un montant de 30 000 euros couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 à la signature du présent protocole.

Relancée en début d'année 2023, la discussion a permis de dégager les points de convergence qui ont pu être soumis à l'avis du pôle d'évaluation domaniale des services de l'Etat lequel a rendu son avis le 23 mars 2023, le bien étant évalué nu (non occupé) à 500 000 euros, avec une marge de négociation de 15 %.

Sur cette base, et en application des principes d'indemnisation qui prévalent en matière d'expropriation, la ville et le propriétaire se sont accordés sur le principe d'une transaction conclue en application de l'article 2044 du code civil qui :

- pour le propriétaire, en contrepartie du renoncement aux phases administrative et judiciaire de la procédure d'expropriation, le garantit de la réparation rapide et intégrale du préjudice subi au titre de la perte de son investissement, qui devra donner lieu à emploi ;
- pour la ville, suite au paiement de l'indemnité transactionnelle à compter de la signature du protocole, lui permet de prendre possession du bien à l'expiration du délai de trois ans consenti au propriétaire pour libérer les lieux, en faisant son affaire personnelle de toute occupation des bureaux et ateliers actuellement loués à un tiers (Société Arbor et Sens) à qui la ville ne versera aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

Au vu de ces éléments, afin de prévenir tout contentieux ultérieur sur l'expropriation et la fixation du montant de l'indemnisation due par la ville au propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n°181 à Beauvais, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1- OBJET DE LA CONVENTION

Afin d'anticiper sur une procédure d'expropriation qui serait engagée par la ville, la SCI CHAMP DU MOULIN cède la propriété de la parcelle cadastrée section AB n°181 à la ville de Beauvais, qui l'accepte, la cession devant être régularisée en la forme authentique après signature de ce protocole d'accord.

La présente transaction détermine le montant des indemnités principales et secondaires dues par la ville au propriétaire dans le cadre de cette cession acceptée.

Le montant de la transaction est fixé en application des règles légales, sans abandon par le propriétaire du droit à la réparation intégrale de son préjudice ni consentement de la ville à une quelconque libéralité.

Le propriétaire, qui renonce à son bien, trouve avantage à une transaction qui, prévenant tout litige sur le montant de l'indemnité d'expropriation, lui apporte une visibilité économique nécessaire à ses futurs choix d'investissement.

La ville, qui renonce à la procédure d'expropriation, trouve avantage à l'acquisition d'un bien nu, non occupé, le propriétaire faisant son affaire personnelle de sa libération par le locataire actuel, sous un délai de deux ans que lui accorde la collectivité (et qui correspond de fait au temps nécessaire pour continuer à finaliser le projet de PEM avec les partenaires, en particulier du côté SNCF, avant d'envisager les premiers travaux).

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'INDEMNITE TRANSACTIONNELLE

La ville s'engage au paiement au propriétaire d'une indemnité ferme de 720 000 € décomposée comme suit (sept cent vingt mille euros) :

achat du bien en valeur libre majorée de 15 %	575 000,00 €
Indemnité de emploi de 20 %	115 000 €
Indemnisation pour le rachat du fonds de commerce (garage) effectué par la SCI CHAMP DU MOULIN auprès de M. BRULIN en date du 29 janvier 2019	30 000 €

ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE

En application du présent protocole, les parties s'engagent à procéder au transfert de propriété du bien dans les meilleurs délais.

A ce titre, les parties conviennent de réaliser la vente par un notaire unique, à savoir celui qui sera désigné par le propriétaire (SCI CHAMP DU MOULIN).

Le transfert de propriété intervient à la date de la régularisation de la vente en la forme authentique.

Pour une durée maximale de trois (3) ans à compter de la signature de l'acte de vente, la ville consent à la SCI CHAMP DU MOULIN de conserver l'usage et la jouissance du bien, le contrat de location qui lie la SCI CHAMP DU MOULIN à la société Arbor et Sens demeurant donc en vigueur entre ces deux parties. Dans ce cadre, il appartiendra à la SCI CHAMP DU MOULIN de faire son affaire personnelle du départ de son locataire. Pour la gestion des relations entre la ville et la SCI CHAMP DU MOULIN pendant cette période, les parties se soumettront aux règles de l'usufruit telles que prévues au code civil.

A la signature de l'acte de vente, la ville engage le paiement de l'indemnité détaillée à l'article 2 selon les modalités suivantes reprises à l'acte de vente :

- paiement intégral et immédiat de la totalité de l'indemnité.

Tous les frais, droits et honoraires liés à l'exécution du présent protocole sont à la charge de la ville.

ARTICLE 4 : RENONCIATION DE RECOURS

Le propriétaire qui accepte la cession de son bien et le règlement prévu à l'article 2 du présent protocole renonce conformément à l'article 2048 du Code Civil, à tout recours de quelque nature que ce soit se rapportant à l'objet même de la transaction.

ARTICLE 5 : AUTORITE DU PROTOCOLE

La présente transaction est forfaitaire et définitive entre les parties et a l'autorité de la chose jugée dans les termes de l'article 2044 et suivants du Code Civil et notamment l'article 2052, elle vaut en conséquence désistement de toutes instances et toutes actions. Elle est rendue exécutoire par sa transmission au préfet de département.

Fait en DEUX exemplaires

Pour la ville

Pour la SCI CHAMP DU MOULIN ,

le '

le

Franck PIA
Maire

Pierre DESTREBECQ

Rapport n° B-DEL-2023-0143

Commission : Ville durable
Service : Foncier

acquisition du 8 allée Jean Baptiste Lully en vue de sa démolition (gestion du risque de ruissellement des eaux de pluie)

L'orage dramatique survenu dans la soirée du 21 juin 2021 est encore dans toutes les mémoires. En particulier, parmi les événements tragiques, la vague d'eau déferlant dans l'allée Jean-Baptiste Lully aurait pu avoir des conséquences désastreuses pour les habitants des maisons riveraines. Montée à plus d'1,60 m, l'eau a noyée les maisons en quelques instants.

Pour cette raison, la collectivité s'est immédiatement saisie du problème en initiant une vaste étude de ruissellement des eaux de pluie.

Cette étude conclut à la nécessité de démolir quatre des huit maisons de l'allée Jean-Baptiste Lully, du numéro 2 au numéro 8. Hormis le numéro 8, trois de ces quatre maisons (les n°2,4 et 6) appartiennent au bailleur social CDC Habitat. La ville a engagé avec celui-ci les échanges devant conduire à un projet de déconstruction, le montage opérationnel étant en cours de définition.

Pour le numéro 8, le pavillon appartient à M et Mme Desjardins, qui y étaient initialement entrés comme locataire de CDC Habitat.

La ville s'est rapprochée depuis plusieurs mois des propriétaires, pour leur expliquer la nécessité du projet de démolition, et trouver les conditions d'un accord pour que le bien soit cédé à la ville.

Le service des domaines par avis en date du 25 août 2023 a évalué le bien à 190 000 euros, assorti d'une marge d'appréciation de 15 %.

Pour tenir compte de l'important préjudice subi par les propriétaires, particulièrement éprouvés par la situation qu'ils ont vécu, et tenant compte de la nécessité de leur permettre de se reloger au regard des conditions du marché, la ville a proposé de racheter le bien au prix de 220 000 euros, soit le prix des domaines majoré de 15 %.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès de M. et Mme Desjardins le bien situé 8 Allée Jean-Baptiste Lully, parcelle cadastrée AI 750, au prix de 220 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 1 – ville durable – du lundi 9 octobre 2023

Rapport n° B-DEL-2023-0121

Commission : Ville durable

Service : Aménagement

Convention de servitudes - Enedis parcelle R 803 rue du Pont Laverdure

Dans le cadre de la restructuration du réseau électrique de distribution publique rue du Pont Laverdure à Beauvais, il est nécessaire d'autoriser le passage de câbles souterrains sous la parcelle cadastrée section R n° 803, sise rue du Pont Laverdure appartenant à la ville de Beauvais.

C'est pourquoi ENEDIS sollicite la ville de Beauvais pour établir à demeure pendant toute la durée de la concession sur la parcelle cadastrée section R n°803 d'une superficie d'environ 12 914 m² dans une bande de 3 mètres de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 16 mètres ainsi que leurs accessoires.

Par ailleurs, ENEDIS requiert également un droit d'établir si besoin des bornes de repérage et d'encastrement un ou plusieurs coffrets et/ou leurs accessoires, notamment dans un mur, un muret ou façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur une façade.

Il est ici précisé que la ville de Beauvais recevra à titre de compensation forfaitaire et définitive la somme de vingt euros (20 €) à verser lors de l'établissement de l'acte notarié.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de concéder à ENEDIS pour toute la durée de la concession un droit de passage sur la parcelle cadastrée section R n° 803 d'une superficie d'environ 12 914 m² en vue d'établir à demeure deux canalisations souterraines électriques ainsi que leurs accessoires moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 1 – ville durable – du lundi 9 octobre 2023



Commune de : **BEAUVAIS**
Département : **60000**
Une ligne électrique souterraine : **20 000 et 400 Volts**
N° d'affaire Enedis : **DC22/022223**
Chargé d'affaire Enedis : **M. SYS Pierre**

CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

La Société Enedis,

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social 34, place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex,

Représentée par Véronique PAULY : Directrice régionale Enedis Picardie, 15 rue Bruno D'Agay 80000 AMIENS, dûment habilité à cet effet,

(« Enedis ») d'une part,

Et

Nom *: **Commune de BEAUVAIS**
Demeurant à : **70 rue de Tilloy 60000 BEAUVAIS**

Téléphone : 03-44-10-52-52

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

.....
désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désignée(s) lui appartient/appartiennent :

Commune	Préfixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
BEAUVAIS	-	R	803		

Le propriétaire déclare en outre, conformément aux articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, que la parcelle ci-dessus désignée est/sont actuellement (*) :

- Non exploitée(s)
- Exploitée(s) par lui-même
- Exploitée(s) par

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : veiller à bien rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants et art. R. 323-1 et suivants), vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits(mention aux textes agricoles à supprimer si le cas d'espèce n'est pas concerné et ce afin d'éviter toute confusion auprès du client), sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitude consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la(les) parcelle(s), ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

- 1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 m mètres de large, 2 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 16 mètres ainsi que ses accessoires
- 2/ Etablir si besoin des bornes de repérage
- 3/ Encastrier un ou plusieurs coffrets(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de 0 mètres

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution)

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er, à moins qu'il ne prenne en charge les coûts financiers associés au déplacement, enlèvement ou modification du (des) ouvrage(s) concerné(s).

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l(es) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

ARTICLE 3 – Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 5 ci-après, au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de 20 (vingt euros) euros (inscrire la somme en toutes lettres).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles¹ conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

(Veiller à bien supprimer toutes mentions aux protocoles conclus entre la profession agricole et Enedis si le cas d'espèce n'est pas concerné)

¹ *Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles*

ARTICLE 4 – Responsabilités

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.
A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en application

La présente convention prend effet à compter de la date de signature la plus tardive par les parties. Elle est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ARTICLE 7 – Données à caractère personnel

Enedis s'engage à traiter les données personnelles recueillies pour la bonne exécution de la présente convention (**noms, prénoms, adresse, etc.**), conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données.

Elles sont conservées pendant la durée de vie de l'ouvrage et sont destinées à Enedis, ses prestataires et le cas échéant aux tiers autorisés ou tout tiers qui justifierait d'un intérêt majeur.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse suivante (**adresse de l'unité**).

ARTICLE 8 – Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants), elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant Maître Maître Sandrine LAGACHE notaire à 62403 BETHUNE CEDEX, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention....

Fait en quatre (4) exemplaires originaux

Date de signature :

Nom Prénom

Signature

**Commune de
BEAUBAIS**

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"

Cadre réservé à Enedis

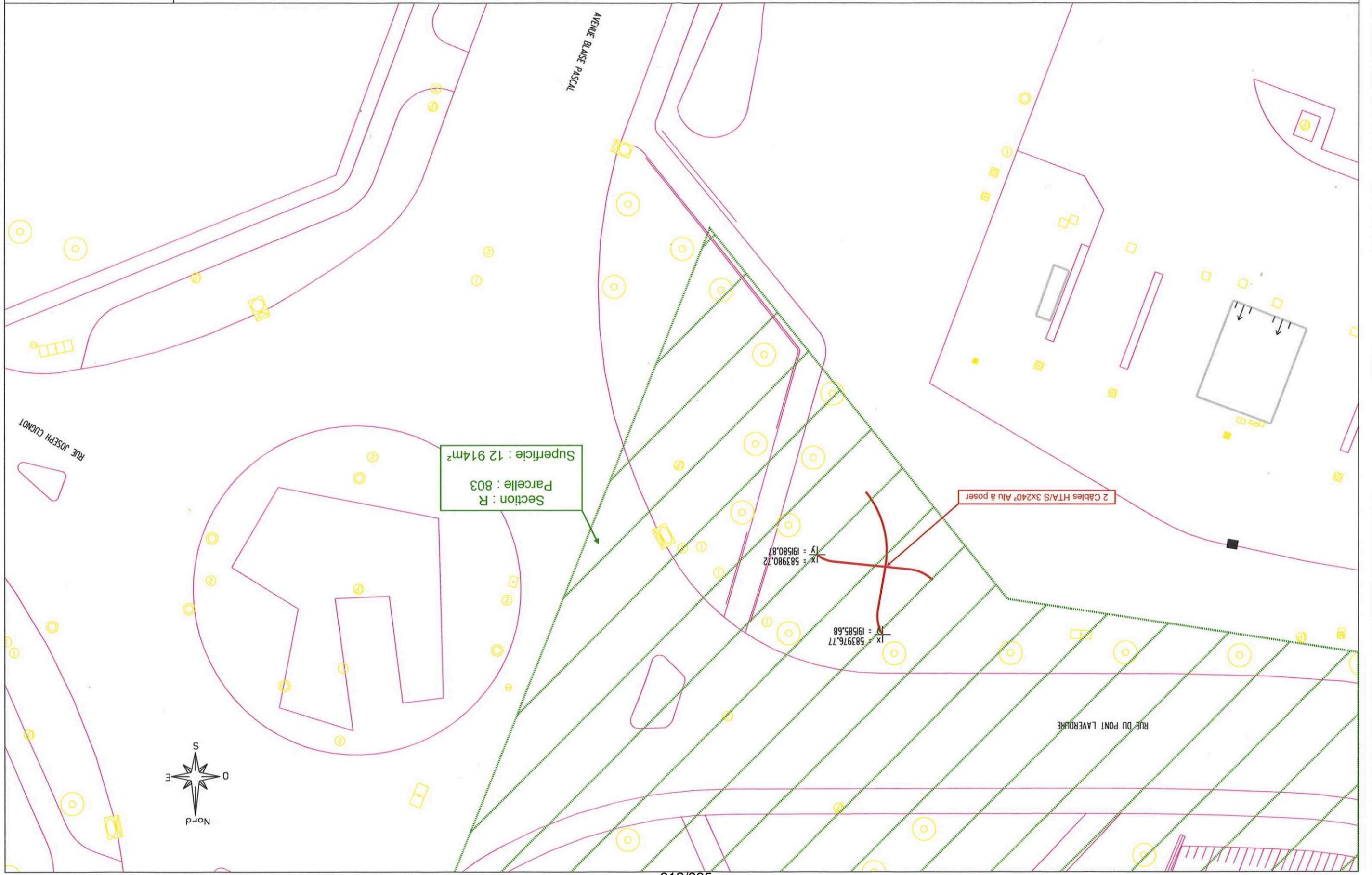
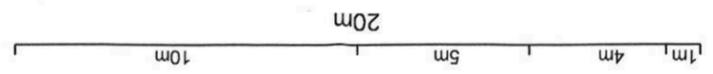
A....., le

Convention
01

Parcelle :
R803

Commune(s) :
BEAUVAIS

Echelle : 1/200e



Rapport n° B-DEL-2023-0122

Commission : Ville durable
Service : Aménagement

déclaration en l'état d'abandon manifeste du bien cadastré AB 183 à Beauvais

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 18 novembre 2022 concernant l'immeuble ;

Vu les notifications effectuées le 16 février 2023 à messieurs Jacques DESCAMPS, Patrick DESCAMPS et Gérard DESCAMPS propriétaires du bien et l'affichage en mairie de Beauvais en date du 16 février 2023 ;

Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 22 mai 2023 ;

Vu l'estimation des Domaines en date du 25 octobre 2022 s'élevant à 110 000 € ;

Par procès-verbal en date du 18 novembre 2022, le Maire de Beauvais a engagé la procédure dite de parcelle en l'état d'abandon manifeste prévue aux articles L 22473-1 à L 2243-4 du CGCT à l'encontre de l'immeuble cadastré section AB n° 183 sis rue 34 rue du pont d'Arcole à Beauvais.

Il résulte des procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 18 novembre 2022 et 22 mai 2023 que cet immeuble se trouve actuellement en état d'abandon manifeste.

En effet, le logement existant sur le site est vacant, la ville n'ayant connaissance d'aucun projet de vente, les propriétaires n'ont pas donné suite aux courriers de la commune. Le pavillon d'habitation très dégradé est ouvert, et les entrées irrégulières sur le site sont notoires. La clôture en panneaux de ciments est descellée à proximité du portail d'entrée permettant une intrusion dans la cour. Tout dans le site renvoie l'image d'un délabrement avancé et d'abandon.

Le procès-verbal d'abandon définitif est tenu à la disposition du public et est consultable à la communauté d'agglomération du Beauvaisis située 48 rue Desgroux à Beauvais, service foncier.

Les propriétaires, à savoir, messieurs Jacques DESCAMPS, Patrick DESCAMPS et Gérard DESCAMPS n'ont exécuté aucun des travaux indispensables pour sa remise en état dans les trois mois de la notification et de la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis le 22 mai 2023, date du procès-verbal définitif, hormis un nettoyage sommaire de la cour qui ne suffit pas à faire cesser l'état d'abandon constaté.

. La volonté de la ville de Beauvais est donc d'acquérir le bien par voie d'expropriation afin de résorber cette friche, prévenir tout risque d'atteinte à l'ordre public dans un site qui ne fait l'objet d'aucune garde ou surveillance par ses propriétaires et mettre fin aux nuisances que subissent les constructions voisines qui souffrent de l'image dégradée qu'offre ce terrain.

En pratique, l'expropriation s'inscrit dans un projet de requalification urbaine avec pour objectif d'affecter le terrain, acquis dans un premier temps en tant que réserve foncière, à l'accueil d'un espace de stationnement du futur pôle d'échange multimodal pour lequel la collectivité a déjà acquis plusieurs biens et notamment une maison d'habitation sise 42 rue du pont d'Arcole.

L'objectif pour la ville de Beauvais serait donc d'acquérir le bien par voie d'expropriation afin de résorber cette friche insalubre et redynamiser la zone de la gare.

La présente délibération vise également à définir les modalités de la concertation avec la population conformément à l'article L 2243-4 du code de l'urbanisme.

Le projet simplifié d'acquisition publique ainsi que l'évaluation sommaire de son coût sera tenu à la disposition du public pour avis durant un mois et sera consultable en mairie de Beauvais, 1 rue Desgroux 60000 Beauvais. Les remarques peuvent être adressées par une mention sur le registre dédié à cet effet à l'accueil de la Mairie de Beauvais 1 rue Desgroux à Beauvais.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de déclarer l'immeuble cadastré section AB n°183 en l'état d'abandon manifeste,
- d'approuver que ce bien abandonné pourra être utilisé pour redynamiser la zone de la gare,
- d'approuver les modalités de concertation avec le public,
- d'autoriser monsieur le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble susvisé dans les conditions prévues par les articles L 2243-3 et L 2243-4 du CGCT et du code de l'expropriation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 1 – ville durable – du lundi 9 octobre 2023

Rapport n° B-DEL-2023-0120

Commission : Ville durable
Service : Environnement - Déchets

Convention relative au remboursement des dépenses de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Adème pour la mise en place du tri hors foyers : Établissements accueillant du public.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) en avril dernier, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) a vu sa candidature retenue pour accompagner les collectivités qui le souhaitent dans la mise en place de la collecte sélective des emballages et des papiers, collecte dite « hors foyers ».

Pour rappel, cet AMI s'inscrit dans le cadre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) et consiste en la généralisation d'ici janvier 2025 de la collecte séparée dans l'espace public des déchets d'emballages.

Pour ce projet, le SMDO doit établir une convention avec la ville de Beauvais afin d'établir les modalités technico-économiques de la mise en place des contenants de tri (76 équipements retenus) et permettre ainsi le reversement de l'aide de l'ADEME perçue par le SMDO.

La convention précise :

- Les modalités de prise en charge des dépenses selon les critères de l'ADEME ;
- Les dépenses éligibles ;
- Les équipements cibles ainsi que les prérequis permettant l'obtention de cette subvention ;
- Le budget maximum alloué à la communauté ;
- Les délais de réalisation du projet.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention relative au remboursement des dépenses de l'AMI - ADEME pour la mise en place du tri hors foyers (convention en annexe) ;
- de signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 1 – ville durable – du lundi 9 octobre 2023

**Convention relative au remboursement des dépenses de l'AMI ADEME
pour la mise en place du tri hors foyers :
Établissements accueillant du public.**

Entre :

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, représenté par son Président, Monsieur Philippe MARINI, habilité à signer la présente convention par délibération en date du 9 novembre 2022 ;

Ci- après désigné « le SMDO »

D'une part,

Et,

La ville de Beauvais, dont le siège social est 1 rue Desgroux 60000 BEAUVAIS, représentée par son Maire, Monsieur Franck PIA, habilité à signer la présente convention par délibération en date du

Ci- après désignée « la Collectivité »

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le dossier présenté par le SMDO avec ses 18 établissements publics de coopération intercommunale adhérents a été retenu par l'ADEME pour mettre en place le tri "Hors Foyers" dans les équipements sportifs (stades, gymnases, piscines, golfs...), les lieux culturels (cinémas, salles de concert, théâtres...) et dans les gares fortement fréquentées.

Conformément à la délibération prise en comité syndical du 9 novembre 2022, le SMDO porte cet appel à manifestation d'intérêt pour le compte de chacun de ses adhérents.

Le SMDO prend en charge le pilotage du projet et la communication : cette charge correspond à environ respectivement 90 000 € et 102 715 €.

Les collectivités prennent en charge l'achat des contenants et leur installation, leur nettoyage et leur maintenance.

Les collectivités devront conventionner avec les différents acteurs et parties concernés.

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités techniques et financières du reversement à la collectivité, sur présentation de justificatifs, la prise en charge financière versée par l'ADEME des dépenses éligibles.

Les dépenses éligibles pour la collectivité sont les postes relatifs à :

- L'achat de contenants de tri et leur installation (génie civil compris) ;
- La pose de la communication qui sera à la charge de la collectivité.

Article 2 : Modalités techniques du projet à l'échelle du SMDO

Le nombre de points de collecte aidé par l'ADEME est limité à 1 000 équipements sur l'ensemble du projet.

Le nombre et la nature des sites qui ont été proposés sur le territoire du SMDO, et en concertation avec les collectivités adhérentes, lors de cet AMI figurent dans le tableau ci-dessous :

ESPACES SPORTIFS		ESPACES CULTURELS		GARES		CAMPUS ET UNIVERSITES		TOTAL	
NB D'ESPACES SPORTIFS	NB EQUIPEMENTS	NB D'ESPACES CULTURELS	NB EQUIPEMENTS	NB DE GARES	NB EQUIPEMENTS	NB DE CAMPUS ET UNIVERSITE	NB EQUIPEMENTS	TOTAL NB SITES	TOTAL NB EQUIPEMENTS
160	674	41	149	52	140	4	37	257	1 000

Le nombre d'équipements permettant le geste de tri a été réparti pour chaque collectivité adhérente en fonction du nombre, de la superficie et de la fréquentation des sites retenus à équiper correspondant à la nature du projet.

Article 3 : Modalités techniques du projet de la Collectivité

3-1 : Nombre de sites à équiper et nombre de points de tri sur le périmètre du SMDO

Le nombre et la nature des sites qui ont été proposés sur le territoire de la Collectivité, et en concertation avec celle-ci, lors de cet AMI figurent dans le tableau ci-dessous :

ESPACES SPORTIFS		ESPACES CULTURELS		GARES		CAMPUS ET UNIVERSITES		TOTAL	
NB D'ESPACES SPORTIFS	NB EQUIPEMENTS	NB D'ESPACES CULTURELS	NB EQUIPEMENTS	NB DE GARES	NB EQUIPEMENTS	NB DE CAMPUS ET UNIVERSITE	NB EQUIPEMENTS	TOTAL NB SITES	TOTAL NB EQUIPEMENTS
12	60	3	20	3	10	2	18	20	108

Cette liste est donnée à titre indicatif, cette liste pourra être modifiée par la Collectivité tant que les nouveaux points correspondent aux cibles du projet, sous réserve de ne pas dépasser le nombre de points total attribué à la collectivité et après avis du SMDO.

En cas de non atteinte de ces objectifs, la collectivité devra alerter le SMDO sans délai.

3-2 : Nature des équipements

Les contenants de tri concernent tous les emballages légers et papiers, voire les emballages en verre. Ils peuvent également, pour certains, concerner les ordures ménagères.

Les différents équipements proposés dans l'AMI sont les suivants :

- Corbeille 1 flux : concerne uniquement le tri des emballages légers et les papiers (ne concerne pas les ordures ménagères, ni les emballages en verre). Ce type d'équipement doit accompagner un dispositif collectant les ordures ménagères.
- Corbeille biflux : concerne d'un côté les emballages légers et papiers, et de l'autre côté, les ordures ménagères.
- Corbeille biflux ABF : concerne d'un côté les emballages légers et papiers, et de l'autre côté, les ordures ménagères voire les emballages en verre. Cet équipement doit être soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF) et concerne les sites se trouvant dans le périmètre protégé des ABF.
- Meuble de tri triflux : concerne les emballages légers et papiers, les ordures ménagères ainsi que les emballages en verre.
- Bacs roulants : concerne uniquement le tri des emballages légers et les papier (ne concerne pas les ordures ménagères, ni les emballages en verre). Ce type d'équipement doit accompagner un dispositif collectant les ordures ménagères.
- Abri bacs : concerne les emballages légers et papiers, les ordures ménagères voire les emballages en verre.

3-3 : Prérequis dans le choix des équipements

Conformément aux engagements du dossier de candidature à l'AMI, les équipements de pré-collecte devront respecter à minima les prescriptions suivantes :

- Contenants de couleur jaune pour la partie dédiée au tri des emballages et papiers (couleur au moins sur le couvercle) ;
- Couvercle obligatoire en extérieur (afin de limiter la quantité d'eau dans le contenant), recommandé en intérieur avec présence d'un opercule dans la mesure du possible (pour affiner la qualité de la collecte et éviter l'apport d'ordures ménagères) ;
- L'équipement doit permettre de faire de la communication pour expliquer au minimum les consignes de tri au public (sticker sur le couvercle ou sur un panneau associé au contenant), voire faire la promotion du dispositif (poteau avec panneau indiquant que c'est un point tri, covering).

Afin de garantir les engagements pris par le SMDO auprès de l'ADEME, chacun des sites retenus et du dispositif permettant le geste de tri devront, préalablement à l'installation des équipements de pré-collecte, avoir été soumis pour validation aux services du SMDO.

De même, elle veillera à ce que la signalétique installée sur les sites et équipements de tri est visible. Elle signalera au SMDO tout défaut de signalétique constaté.

Dès le contenant choisi (avant la commande), et au minimum 5 semaines avant la pose des contenants par la Collectivité, les caractéristiques techniques du modèle seront envoyées au SMDO afin de pouvoir concevoir et imprimer les supports de communication.

Article 4 : Modalités financières du projet

L'ensemble des dépenses éligibles listées ci-dessous concernent les dispositifs pour les emballages légers et papiers.

La prise en charge financière par l'ADEME du projet est limitée au plus petit des deux montants suivants :

- 50% des dépenses éligibles dans la limite de 1 000 points. Le reste étant à la charge du porteur de projet et de ses partenaires éventuels ;
- Plafond de 1 500 € de financement par équipement pour le geste de tri installé à destination des usagers.

La nature des dépenses éligibles concerne :

- Les équipements pour le geste de tri et la pré-collecte ;
- La formation ;
- La sensibilisation et outils de communication.

Les dépenses éligibles retenus par l'ADEME pour l'ensemble du projet couvrant le territoire du SMDO telles que définies dans le descriptif financier du contrat de financement conclu entre l'ADEME et le SMDO dans le cadre de l'AMI « hors foyer » sont les suivantes :

	Montants totaux du projet	Montants éligibles ADEME *
Sensibilisation (dont formation)	102 715 €	102 715 €
Tri_Précollecte	1 163 570 €	1 005 550 €
Total	1 266 285 €	1 108 265 €

* après application du plafond de 1 500 €/contenant de tri, quel que soit son type (corbeille, meuble de tri, bac roulant, abri bac). Si le contenant a un coût supérieur à 1 500 € le reste des dépenses ne sera pas subventionné.

La pose de la communication restera à la charge de la collectivité.

Le taux de prise en charge par l'ADEME est de 50 % sur les montants éligibles.

Le montant total de la participation financière de l'ADEME pour la Collectivité ne peut en aucun cas excéder le montant précisé ci-dessous.

Le nombre total d'équipements de tri ne pourra pas dépasser 1 000 unités pour l'ensemble du projet porté par le SMDO. Au-delà des unités prévues, les dépenses seront à la charge de la Collectivité.

	NOMBRE DE CONTENANTS MAXIMUM	DEPENSES ELIGIBLES (après application du plafond de 1500 € par équipement)	Financement potentiel de l'ADEME (50 % des montants éligibles)
CAB	108	109 650,00 €	54 825,00 €

Le budget global de l'AMI ADEME est impacté par les résultats de chaque collectivité. Si la collectivité n'atteint pas ses objectifs financiers, les soutiens versés par l'ADEME pourront diminuer pour l'ensemble des collectivités

Article 5 : Déploiement du projet

La période de septembre 2022 à octobre 2023 est consacrée à l'organisation de la mise en place des points de collecte.

En parallèle, le SMDO réalisera la campagne de communication et de sensibilisation du projet (conceptions des outils de communication, réalisation des visuels...).

Article 6 : Suivi du projet

La Collectivité assure ou organise avec ses partenaires un suivi d'un site test a minima, choisi en accord avec le SMDO, notamment en termes de quantité et qualité des flux collectés.

Les résultats de ce suivi seront présentés au SMDO mensuellement.

Un état récapitulatif des dépenses, accompagné des factures justificatives, devra être présenté trimestriellement au SMDO.

Article 7 : Justificatifs et modalités de reversement

Conformément au cahier des charges ADEME, pourront être remboursées uniquement les dépenses réalisées par un prestataire extérieur. La collectivité devra justifier très précisément les dépenses par des factures et des photos des contenants installés (communication comprise). Le SMDO remboursera les dépenses engagées, au vu des justificatifs produits par la collectivité, validés par l'ADEME, proportionnellement aux conditions fixées à l'Article 4.

Seules seront prises en compte les dépenses facturées et éligibles au dispositif à partir du premier septembre 2021 jusqu'au 20 novembre 2023. Pour être prises en compte, les factures mandatées devront être transmises au SMDO dès que possible, et maximum avant le 20 novembre 2023.

Aucune dépense éligible non justifiée dans ce délai ne peut être prise en compte pour la participation de l'ADEME au titre du Contrat.

Le SMDO remboursera la collectivité à l'issue du projet sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses comportant les numéros et dates de mandat, certifié par l'ordonnateur ou son représentant.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour toute la durée de prise en charge des dépenses par l'ADEME.

Liste des annexes :

- Tableau général des dépenses et financement prévus par collectivité adhérente

Fait à Compiègne, le

Pour La ville de Beauvais

Le Maire,
Franck PIA

Pour Le Syndicat Mixte du Département
de l'Oise

Le Président,
Philippe MARINI

Annexe n° 1

Tableau général des dépenses et financement prévus par collectivité adhérente

	DEPENSE EPCI EQUIPEMENTS DE TRI - achat et pose	DEPENSES ELIGIBLES (après application du plafond de 1500 € par équipement)	TOTAL FINANCE PAR L'ADEME (50 % des montants éligibles)
ACSO	108 740,00 €	107 550,00 €	53 775,00 €
ARC	215 135,00 €	204 375,00 €	102 187,50 €
CAB	113 220,00 €	109 650,00	54 825,00 €
CCAC	103 840,00 €	99 675,00 €	49 837,50 €
CCLVD	32 800,00 €	32 800,00 €	16 400,00 €
CCLO	8 200,00 €	8 200,00 €	4 100,00 €
CCOP	14 350,00 €	14 350,00 €	7 175,00 €
CCPB	10 250,00 €	10 250,00 €	5 125,00 €
CCPV	80 445,00 €	79 850,00 €	39 925,00 €
CCPS	16 445,00 €	15 850,00 €	7 925,00 €
CCPOH	30 795,00 €	30 200,00	15 100,00 €
CCC	29 725,00 €	29 725,00 €	14 862,50 €
CCPN	39 040,00 €	37 850,00 €	18 925,00 €
CCPE	17 425,00 €	17 425,00 €	8 712,50 €
CCPP	37 925,00 €	37 925,00 €	18 962,50 €
CCS	61 695,00 €	61 100,00 €	30 550,00 €
CCSSO	30 795,00 €	30 200,00 €	15 100,00 €
CCT	79 170,00 €	78 575,00 €	39 287,50 €
TOTAL	1 029 995,00 €	1 005 550,00 €	502 775,00 €

Rapport n° B-DEL-2023-0128

Commission : Ville durable
Service : Eaux et Assainissement

Programme d'investissement pluvial 2023 (1ère tranche)

Lors de la séance du conseil communautaire du 25 mai 2023, la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) a approuvé une première liste de travaux au titre du programme d'investissement en matière d'eaux pluviales urbaines pour l'année 2023.

Les études et travaux liés à ce programme pluvial sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. par les communes concernées par l'opération. 25 % du coût global est à verser avant le démarrage des travaux. Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) des opérations, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Dans le cadre de ce programme, une opération concerne la ville de Beauvais, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le détail de cette opération est repris dans le tableau ci-après :

Commune	Rue / hameau	Nature des travaux	Montant TTC	Montant € à la charge de la CAB (€) (sans déduction des éventuelles subventions)	Montant à la charge des communes (€) (sans déduction des éventuelles subventions)
Beauvais	Rue Georges Buisson	Création d'une grille avaloir	3 364,44 €	1 401,85 €	1 962,59 €

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement et le lancement de cette opération d'assainissement pluvial ;
- de procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la communauté d'agglomération du Beauvaisis selon les modalités définies ci-dessus.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 1 – ville durable – du lundi 9 octobre 2023

Rapport n° B-DEL-2023-0142

Commission : Ville durable

Service : Espaces Publics

Travaux de mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et réseau de télécommunication rues Michelet et Marcadé à Beauvais

La ville de Beauvais souhaite réaliser les travaux de mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et réseau de télécommunication des rues Michelet et Marcadé à Beauvais.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public.

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « subventions d'équipement aux organismes publics » et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 31 août 2023, s'élève à la somme de **153.956,70€** (valable 3 mois).

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 139.000,97€ (sans subvention) ou 101.001,35€ (avec subvention).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux et de prendre acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60 ;
- d'accepter la proposition financière du SE60 et de procéder aux travaux de mise en souterrain des réseaux rues Michelet et Marcadé ;

- de prendre acte que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.

Pour information, au sujet de travaux de mise en souterrain des réseaux, le SE60 est maître d'ouvrage de l'enfouissement pour les réseaux électriques, et par délégation de compétences, pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication mais pas pour ceux de la fibre optique installée sur nos poteaux. Hors zone AMI, c'est le SMOTHD qui réalise le transfert en souterrain de la fibre et vous facture le montant travaux qui est à ajouter au chiffrage établi par le SE60. Les travaux devront aussi être coordonnés en réalisation.

- de proposer que le démarrage des travaux soit programmé pour la période suivante : 1^{er} trimestre de l'année et d'informer le SE60 des éléments justifiant cette planification : travaux suivis d'une requalification de la voirie ;
En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60 ;
- de ne pas demander au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise ;
- d'acter que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- d'autoriser le versement d'un fonds de concours au SE60 ;
- de prendre acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50% ;
- de prendre acte du versement du solde après achèvement des travaux ;
- d'inscrire au budget communal de l'année 2024 les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - Les dépenses afférentes aux travaux 91.379,05€ (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention) ;
 - Les dépenses relatives aux frais de gestion, soit 9.622,30€.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 1 – ville durable – du lundi 9 octobre 2023

plan de financement prévisionnel



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En date du 12/07/2023 Validité de 3 mois

Commune : BEAUVAIS
 Localisation : Mise en Souterrain - BT / EP / RT - Rue Michelet et Marcadé
 Dossier n° : 2023-0159-T

Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1.040)	Montant SPS 0.6% (actu HT 1.040)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8%	Montant TTC	Montant Subventionnable	Financement			Participation	
								EP 25%	FP ENF SE60 40%	FP RT LIE 20%	Commune - BEAUVAIS Avec aide	Commune - BEAUVAIS Sans aide
Basse Tension	48 820,82 €	310,04 €	49 130,86 €	9 826,17 €	3 930,47 €	62 887,50 €	53 061,33 €	-	21 224,53 €	-	31 836,80 €	53 061,33 €
Eclairage Public	25 957,52 €	100,94 €	26 058,46 €	5 211,69 €	2 084,68 €	33 354,83 €	28 143,14 €	7 035,78 €	-	-	21 189,48 €	28 225,27 €
Réseau Téléphonique	44 779,31 €	310,04 €	45 089,35 €	9 017,87 €	3 607,15 €	57 714,37 €	48 696,50 €	-	-	9 739,30 €	47 975,07 €	57 714,37 €
TOTAL	119 557,65 €	721,02 €	120 278,67 €	24 055,73 €	9 622,30 €	153 956,70 €	129 900,97 €	7 035,78 €	21 224,53 €	9 739,30 €	101 001,35 €	139 000,97 €

Le Directeur,
 Sabine BLANCHARD



Rapport n° B-DEL-2023-0141

Commission : Ville durable

Service : Flotte automobile et parc matériel

Vente aux enchères publiques de tous types de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts

Un contrat de prestations de vente aux enchères publiques de tous types de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts a été validé avec le commissaire-priseur Beauvais Enchères par délibération en date du 29 septembre 2022.

Les véhicules, engins ou matériels répondants aux critères de remplacement sont ainsi mis en retrait du parc actif et font l'objet d'une vente afin d'en valoriser leur valeur résiduelle et ainsi générer des recettes pour la collectivité.

Il convient de préciser :

- qu'en application des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2112-1, les biens mis en vente font partie du domaine privé,
- qu'en application de la délibération n° B-DEL-2022-0091 du conseil municipal du 9 septembre 2022, la décision d'aliéner de gré à gré est prise par Monsieur le Maire ou son représentant pour les biens mobiliers jusqu'à 4600 euros,
- qu'en application de l'article L. 2122-22 du CGCT, la décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers dont la valeur dépasse 4600 euros revient au Conseil municipal,
- qu'en outre, aucune modalité particulière de vente n'étant imposée aux collectivités, il ne pèse aucune obligation tendant à respecter une procédure de publicité ou de mise en concurrence.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la réforme des biens listés en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente des biens réformés au prix de la dernière enchère et susceptible de dépasser le seuil de 4600 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes subséquents,
- d'inscrire les recettes correspondantes aux produits de vente au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 7788 (produits exceptionnels divers).

Le rapport a été présenté pour information à la commission 1 – ville durable – du lundi 9 octobre 2023

Annexe : liste des véhicules et matériels à vendre

N° PARC	IMMATRICULATION	MARQUE	MODÈLE	TYPE	ANNÉE	ÉNERGIE	COLLECTIVITE
166	6922ZJ60	FIAT	DUCATO	UTILITAIRE	2001	GPL	VILLE
1958	1958	TORO	Z580D	TONDEUSE	2012	GNR	VILLE
234	0314BHY60	CITROEN	JUMPER	UTILITAIRE	2007	GO	VILLE
		KARCHER	EAU CHAUDE 254 HDS 1000 DE	NETTOYEUR HP	2014	GO	VILLE
919	BD-180-GA	RENAULT	TWINGO	VL	2000	ES	VILLE
154	1104YR60	CITROEN	JUMPY	VL	2000	GO	VILLE

Rapport n° B-DEL-2023-0124

Commission : Ville attractive

Service : Plateforme administrative et financière

Culture – attribution d’une subvention pour « La cause des tout-petits 2023/2024 » - Théâtre du Beauvaisis

Le Théâtre du Beauvaisis, scène nationale, propose une programmation artistique spécifique en direction du jeune public, des familles mais aussi des structures d’accueil des jeunes enfants (crèches, haltes-garderies...) et des classes de maternelle (petites sections) de la ville dans le cadre du dispositif « La cause des tout-petits ».

Initiée en 2002, cette action vise à :

- favoriser l’éveil culturel et artistique du jeune public et sensibiliser les parents à l’éducation artistique essentielle au développement du jeune enfant ;
- former les professionnels afin de mieux appréhender le secteur du spectacle vivant et à renforcer l’exigence au niveau de la qualité artistique ;
- valoriser la dimension culturelle des structures d’accueil de la petite enfance.

Conformément à la convention pluriannuelle 2022-2025 liant la Ville et l’association, il convient de fixer la subvention pour le projet qui sera mis en œuvre sur la saison 2023-2024.

3 spectacles sont programmés :

- *CHANSON D’AUTOMNE – Compagnie les demains qui chantent - Théâtre conté à partir de 6 mois*
6 représentations, 4 séances pour les crèches et 2 tout public
- *HI HA HUTE – compagnie de Stilte - Danse à partir de 2 ans*
6 représentations, 4 séances pour les crèches et 2 tout public
- *TERRE - Compagnie les demains qui chantent – Théâtre d’ombres et de poésie à partir de 6 mois*
6 représentations uniquement dans les crèches

Tarif des séances tout public : 5 € pour les accompagnateurs - Gratuit pour les tout-petits
Gratuit pour les structures d’accueil des jeunes enfants.

Le budget prévisionnel de « La cause des tout-petits 2023/20234 » est estimé à 26 092 €.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention de 20 000 € au titre de la saison 2023/2024.

Un acompte de 15 000 € sera versé sur les crédits inscrits au budget primitif 2023 ; le versement du solde interviendra en juin 2024 sur présentation du bilan de l'action.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 3 – ville attractive – du jeudi 5 octobre 2023.

CONVENTION LA CAUSE DES TOUT-PETITS

Entre

La Ville de Beauvais, représentée par Monsieur Franck PIA, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2022 ;
Ci-après dénommée " **La Ville** ", d'une part ;

Et

Le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis, association loi 1901 déclarée à la Préfecture de l'Oise le 7 Mai 2002, et enregistrée sous le n°0601014672, représentée par sa Présidente, Madame Valérie Bulard ;
Ci-après dénommé "**le C.G.T.B.**", d'autre part ;

Préambule

Scène ouverte à tous les publics dès l'enfance, le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis a initié en 2002 l'action « La cause des tout-petits » qui a pour objet l'éveil culturel et artistique du jeune enfant. Le développement de cette action organisée avec les structures petite enfance situées sur la ville nécessite la signature d'une convention afin de préciser les engagements des parties.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Par la présente convention et conformément à ses statuts, le C.G.T.B. s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre l'action intitulée « La cause des tout-petits ».

A cet effet, le C.G.T.B. s'engage à mettre en œuvre en collaboration avec les crèches du territoire de la commune :

- des spectacles vivants ;
- des journées de formation auprès des personnels d'encadrement des structures concernées.

Chaque spectacle sera programmé au théâtre sur plusieurs séances, dont l'une d'entre elles au moins, sera à destination des familles en « séance tous publics ».

En règle générale, les spectacles se déroulent au Théâtre du Beauvaisis - le théâtre étant actuellement en situation de « Hors les Murs », les représentations pourront avoir lieu durant ce temps dans la grange de la Maladrerie Saint-Lazare.

Le théâtre planifiera les séances destinées aux groupes crèches, en dialogue avec leurs responsables, et organisera les transports.

Plus ponctuellement, en fonction des projets et à la condition de la faisabilité technique, un spectacle pourra être programmé directement sur les lieux de vie.

ARTICLE 2 – PRISE D'EFFET - DURÉE

La présente convention est conclue pour les 3 saisons à venir à savoir : 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025. Elle prendra fin au terme de l'action en juin 2025.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE

En contrepartie de ce qui précède et à la condition que l'association respecte toutes les clauses de la présente convention, la Ville de Beauvais s'engage à verser une subvention sur projet au CGTB pour la mise en œuvre du dispositif « La cause des tout-petits ».

L'organisation de l'action sur une saison culturelle, de septembre à juin de l'année suivante, nécessite la mise en place d'un échéancier adapté. Ainsi, pour la durée de la présente convention, la participation de la ville sera versée en 2 fois sur la base :

- d'un acompte versé en octobre de l'année n.

Le montant de la subvention sera arrêté par l'assemblée délibérante de la commune sur présentation de la programmation, du budget de l'action pour la saison concernée et du bilan de l'action passée. La demande d'attribution de la subvention sera adressée à la Ville au plus tard en juillet de l'année en cours pour la saison suivante.

- le solde sera définitivement établi sur présentation d'un bilan au terme de l'action (n+1).

Celui-ci sera définitivement établi sur présentation d'un bilan complet de l'action. Les documents communiqués devront renseigner les éléments suivants :

- rappel des objectifs de l'action ;
- réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires, moyens mis en œuvre, structures partenaires ;
- bilan financier détaillé par spectacle.

La cause des tout-petits 2022/2023

Une subvention de 20 000 € est allouée au CGTB et sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- 15 000 € à la signature de la présente convention ;
- le solde au terme de l'action en juin 2023.

Les modalités de versement sont identiques aux conditions ci-dessus énoncées.

Sanctions :

La ville peut suspendre ou remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention dans les cas suivants :

- non respect des clauses de la présente convention et, en particulier, non exécution partielle de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'Association. Il est précisé qu'en cas de non exécution totale d'une action, la ville exigera le reversement de la somme allouée à l'opération ;
- constat d'un changement dans l'objet de la subvention ou d'un changement dans l'affectation sans autorisation préalable.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

Le C.G.T.B. s'engage à faire figurer, de façon lisible et identifiable, le nom et le logotype de la Ville de Beauvais et la mention du soutien de la Ville de Beauvais sur tous ses outils de communication et de diffusion y compris ceux destinés à la presse. Dans tous les cas, cette mention devra avoir un rang au moins égal aux mentions des autres partenaires de l'association.

ARTICLE 5 – ASSURANCES

Le C.G.T.B. exerce les activités mentionnées à l'article 1 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive. A cet effet, l'association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Beauvais ne puisse être recherchée.

Elle devra être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de Beauvais de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

ARTICLE 6 – SUIVI DE LA CONVENTION ET RENOUELEMENT

Chaque année, au terme du projet, une évaluation de la présente convention sera réalisée par la tenue d'une réunion avec les représentants du C.G.T.B. et les services de la Ville concernés : Affaires culturelles et Petite enfance.

Au terme de la convention, les signataires de la convention conviennent de se réunir au minimum six mois avant son expiration pour établir les modalités de son éventuel renouvellement. Le C.G.T.B. s'engage à produire un bilan d'activités sur la durée de la convention. Celui-ci sera accompagné d'une annexe indiquant les évolutions envisagées pour les années à venir qui servira de base pour un renouvellement éventuel de la convention.

ARTICLE 7- MODIFICATIONS, RÉSILIATION, CADUCITE

Modifications

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant signé pour la durée résiduelle d'application de la convention sans pouvoir prolonger celle-ci.

Résiliation

En cas de manquement grave aux engagements souscrits dans le cadre de la présente convention, susceptible d'empêcher l'exécution normale de celle-ci, le responsable du manquement sera informé par l'autre partie des griefs qui lui sont reprochés, par lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Si un mois après cette notification, la mise en demeure est restée infructueuse en tout ou partie, la partie plaignante pourra mettre fin de plein droit à la présente convention.

Caducité

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association, laquelle entraînera le reversement des financements alloués par la Ville au prorata de la résiliation du budget annuel prévisionnel.

ARTICLE 8 – LITIGES, RECOURS

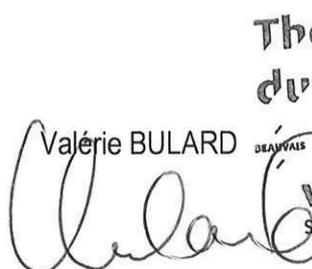
Tout différend survenant dans l'interprétation et l'application des clauses ou dans l'exécution de la présente convention devra être soumis par écrit aux signataires. Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Beauvais le...29/09/22...en deux exemplaires originaux de 2 pages

Le maire de Beauvais


Franck PIA

La présidente du C.G.T.B.


Valérie BULARD

Théâtre du Beauvais
SCÈNE NATIONALE
vpsis
SIRET 442 529 996 00013 APE 9001Z

Place G. Brassens
60000 BEAUVAIS
T. 03 44 06 08 22
F. 03 44 06 08 29

Rapport n° B-DEL-2023-0123

Commission : Ville attractive
Service : Tourisme

Dénomination commune touristique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

Vu le décret n° 2008-884 du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;

Vu l'arrêté du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme et ses textes subséquents ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2011 modifiant l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 février 2021 de classement de l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais en catégorie 1 ;

Considérant l'attribution de la marque Qualité Tourisme le 24 décembre 2020, qui est la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations ;

Considérant ses politiques patrimoniale, culturelle, cadre de vie, commerciale, sportive... et la convergence des projets municipaux dans une finalité de mise en tourisme du territoire, la ville de Beauvais sollicite, auprès de l'État, sa dénomination en commune touristique attribuée pour une durée de 5 ans ;

Considérant que la dénomination de commune touristique offre divers avantages soit à la commune soit à ses habitants comme :

- une attractivité touristique renforcée notamment en termes de communication ;
- des autorisations temporaires pour la vente et la distribution de boissons alcoolisées lors de manifestations à caractère touristique dans la limite de 4 autorisations annuelles ;
- des agréments possibles à des agents titulaires de la commune habituellement affectés à des emplois autres que ceux de la police municipale ou à des agents non titulaires chargés d'assister temporairement les agents de la police municipale ;

- le principe du dé plafonnement de la part de facture d'eau non proportionnelle au volume consommé ;
- des règles d'ouverture des débits de boissons, dans la limite d'un débit de boissons pour 450 habitants, rapportées non seulement à la population municipale, mais prenant en compte également le nombre de touristes pouvant être hébergés dans les conditions fixées par l'article R.3332-1 du Code de la santé publique ;
- la majoration du versement transport de 0,20 % sur l'ensemble du territoire communautaire comprenant au moins une commune touristique.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article I du décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué de déposer le dossier de candidature et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 3 – ville attractive – du jeudi 5 octobre 2023.

Rapport n° B-DEL-2023-0130

Commission : Ville attractive

Service : Vie Associative et Patrimoine Locatif

Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2023 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord :

- Pour l'attribution d'une subvention sur projet de 400 € pour la mise en œuvre du projet « Dictée » de l'ASSOCIATION EUROPEENNE CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES (ELA) au titre de l'organisation d'une dictée le 16 octobre 2023,
- Pour l'attribution d'une subvention sur projet de 3000 € pour la mise en place de l'action « la nuit des jeunes talents » de l'association A VOIX HAUTE qui s'est déroulé le 30 juin 2023 au SAB'lier,
- Pour l'attribution d'une subvention sur projet de 2000 € pour la mise en place de l'action « journée régionale des familles » de L'ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES qui s'est déroulé le 26 juin 2023 à l'institut Unilassale Beauvais,
- Pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 6987 € aux AMIS DES FETES JEANNE HACHETTE pour compenser la perte des recettes des tribunes suite à la décision de rendre gratuit l'accès à ces dernières,
- Pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 500 € au syndicat UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT- FORCE OUVRIERE ET ENVIRONS,
- Pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000€ au GROUPE DE RECHERCHE ETUDE CERAMIQUE DU BEAUVAISIS (GRECB),

- Pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3000€ à l'association des CHIEN DE GUIDE POUR LA LIBERTE VISUELLE,
- Pour l'attribution d'une subvention sur projet de 400 € pour la mise en œuvre du projet « danses folkloriques » de l'association FOLKLORE SANS FRONTIERE le 17 juin 2023,
- Pour l'attribution d'une subvention sur projet de 6 000 € pour la mise en œuvre du projet « tournois de basket de la fraternité » de l'association LES QUARTIERS PARLENT A LA REPUBLIQUE » du 30 juin au 03 juillet 2023,
- ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM) : 2000 € pour l'organisation du Téléthon les 8 et 9 décembre 2023.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 3 – ville attractive – du jeudi 5 octobre 2023.



CONVENTION SUR PROJET

Titre du projet : « Nuit des Jeunes talents de l'Oise » Association A VOIX HAUTE

Entre : **La ville de Beauvais**, représentée par Mr Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du _____, ci-dénommée « la ville » d'une part,

Et : L'association " **A VOIX HAUTE** " dont le siège social est sis 19 rue de la longue haie Beauvais (60000) représentée par Madame Julie BARBOTEAU, Présidente de l'association, ci-dénommée « l'association » d'autre part,

PRÉAMBULE

La Ville de Beauvais dispose d'un large et riche tissu associatif avec 650 associations qui œuvrent dans de nombreux domaines (sport, culture, nature, solidarité, actions sociales, loisirs...).

La Ville de Beauvais souhaite conforter le tissu associatif local qu'elle soutient en apportant notamment une aide financière ponctuelle à des actions qui contribuent à la vie locale.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Considérant que le projet initié et conçu par l'association est conforme à son objet statutaire, à savoir : Organiser la finale d'un concours de chant et de danse pour les isariens.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La subvention, dont le montant est arrêté à **3 000 €**, sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- la ville engagera 80 % de sa participation à la signature de la présente convention par les deux parties ;
- le versement du solde de 20 % est conditionné à la production par l'association d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action** à la ville. Ce bilan devra être fourni au plus tard **2 mois après** la réalisation de l'action.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, **un bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action** au plus tard **2 mois après** la réalisation de l'action.

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- Rappel des objectifs de l'action,
- Réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- Moyens mis en œuvre,
- Écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,
- Perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ Faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.),
- ➔ Mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse,
- ➔ À concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 8, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'Etat. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – ASSURANCES

L'association exerce les activités mentionnées à l'article 1 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens (<https://www.telerecours.fr/>).

Les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux - 60000 Beauvais.

ARTICLE 10 – DUREE DE LA CONVENTION

Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée. Elle prendra effet à sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2023.

Fait à Beauvais le

en 2 exemplaires originaux de 3 pages.

Pour l'association A VOIX HAUTE

Pour la Ville de Beauvais,

Julie BARBOTEAU
Présidente de l'association

Franck PIA
Maire

3



CONVENTION SUR PROJET

Titre du projet : « Journée Régional des Familles 2023 à Beauvais » Association Française contre les Myopathies

Entre : **La ville de Beauvais**, représentée par Mr Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du _____, ci-dénommée « la ville » d'une part,

Et : L'association " **Française contre les Myopathies** " dont le siège social est sis rue du Moulin de Baillly Breuil le Sec (60840) représentée par Madame Laurence TIENNOT-HERMENT, Présidente de l'association, ci-dénommée « l'association » d'autre part,

PRÉAMBULE

La Ville de Beauvais dispose d'un large et riche tissu associatif avec 650 associations qui œuvrent dans de nombreux domaines (sport, culture, nature, solidarité, actions sociales, loisirs...).

La Ville de Beauvais souhaite conforter le tissu associatif local qu'elle soutient en apportant notamment une aide financière ponctuelle à des actions qui contribuent à la vie locale.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Considérant que le projet initié et conçu par l'association est conforme à son objet statutaire, à savoir : Organisées nationalement une année sur deux en juin, les "Journées des Familles" sont un événement unique dédié aux familles concernées par les maladies neuromusculaires.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La subvention, dont le montant est arrêté à **XXX €**, sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- la ville engagera 80 % de sa participation à la signature de la présente convention par les deux parties ;
- le versement du solde de 20 % est conditionné à la production par l'association d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action** à la ville. Ce bilan devra être fourni au plus tard **2 mois après** la réalisation de l'action.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, **un bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action** au plus tard **2 mois après** la réalisation de l'action.

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- Rappel des objectifs de l'action,
- Réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- Moyens mis en œuvre,
- Écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,
- Perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ Faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.),
- ➔ Mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse,
- ➔ À concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 8, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'Etat. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – ASSURANCES

L'association exerce les activités mentionnées à l'article 1 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens (<https://www.telerecours.fr/>).

Les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux - 60000 Beauvais.

ARTICLE 10 – DUREE DE LA CONVENTION

Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée. Elle prendra effet à sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2023.

Fait à Beauvais le en 2 exemplaires originaux de 3 pages.

Pour l'association Française contre les
Myopathies,

Pour la Ville de Beauvais,

Laurence TIENNOT-HERMENT
Présidente de l'association

Franck PIA
Maire



CONVENTION SUR PROJET

Titre du projet : « Tournois de Basket de la fraternité » Association Les quartiers parlent à la République

Entre : **La ville de Beauvais**, représentée par Mr Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du _____, ci-dénommée « la ville » d'une part,

Et : L'association " Les quartiers parlent à la République " dont le siège social est sis 25 rue Maurice Segonds Beauvais (60000) représentée par Monsieur Daouda-Sileye, Président de l'association, ci-dénommée « l'association » d'autre part,

PRÉAMBULE

La Ville de Beauvais dispose d'un large et riche tissu associatif avec 650 associations qui œuvrent dans de nombreux domaines (sport, culture, nature, solidarité, actions sociales, loisirs...).

La Ville de Beauvais souhaite conforter le tissu associatif local qu'elle soutient en apportant notamment une aide financière ponctuelle à des actions qui contribuent à la vie locale.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Considérant que le projet initié et conçu par l'association est conforme à son objet statutaire, à savoir : Tournois de Basket afin de créer une émulation autour de la Fraternité, le respect mutuel, la sportivité et l'olympisme. Sensibiliser les jeunes sportifs à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie et toutes les formes de discriminations

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La subvention, dont le montant est arrêté à **3 000 €**, sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- la ville engagera 80 % de sa participation à la signature de la présente convention par les deux parties ;
- le versement du solde de 20 % est conditionné à la production par l'association d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action** à la ville. Ce bilan devra être fourni au plus tard **2 mois après** la réalisation de l'action.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, **un bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action** au plus tard **2 mois après** la réalisation de l'action.

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- Rappel des objectifs de l'action,
- Réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- Moyens mis en œuvre,
- Écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,
- Perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ Faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.),
- ➔ Mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse,
- ➔ À concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 8, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'Etat. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – ASSURANCES

L'association exerce les activités mentionnées à l'article 1 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens (<https://www.telerecours.fr/>).

Les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux - 60000 Beauvais.

ARTICLE 10 – DUREE DE LA CONVENTION

Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée. Elle prendra effet à sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2023.

Fait à Beauvais le

en 2 exemplaires originaux de 3 pages.

Pour l'association A VOIX HAUTE

Pour la Ville de Beauvais,

Daouda-Sileye
Président de l'association

Franck PIA
Maire

3

Rapport n° B-DEL-2023-0136

Commission : Ville attractive

Service : Sports

**Concession pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale –
Avenant n°2**

Dans le cadre d'une convention de concession conclue le 11 décembre 2018, la Ville de Beauvais a confié, le financement, la construction et l'exploitation d'une patinoire municipale à la Société les Patinoires Modernes pour une durée de 26 ans, à compter du 14 décembre 2018.

L'année 2022 a constitué la première année de fonctionnement complète de la patinoire Marcel Dassault « hors crise sanitaire ».

Au regard de ces derniers mois d'exploitation, il est apparu nécessaire de réajuster le contrat de délégation de Service Public (DSP) sur les trois éléments suivants :

- La restructuration de la grille tarifaire (avec l'ajout de nouveaux tarifs)
- L'intégration d'un prix complémentaire aux prestations d'activités des ALSH (tarifs location luges)
- L'achat de créneaux pour la mise à disposition de l'équipement au profit des associations sportives pour un total de 795h de location de la glace et 90h de location de l'espace sportif mezzanine représentant un montant total de 204 283,50 €.

Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant n°2 ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public concernant la concession pour le financement, la construction et l'exploitation d'une la Société les Patinoires Modernes délégataire de la concession ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à acheter des créneaux auprès du délégataire en vue de les mettre à disposition des associations sportives, pour un montant de 204 283,50 € pour la saison sportive 2023-2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n°2 et tout document relatif à cette affaire ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à engager la dépense sur les crédits prévus au budget 2023.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 3 – ville attractive – du jeudi 5 octobre 2023.

**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
CONCERNANT LA CONCESSION POUR LE FINANCEMENT, LA
CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE
MUNICIPALE**

AVENANT N°2

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNE DE BEAUVAIS, prise en la personne de son représentant légal en exercice, Monsieur Franck PIA, maire dûment habilité par délibération du conseil municipal, en date du 9 septembre 2022 transmise au contrôle de légalité le 16 septembre 2022.

Ci-après désignée « *l'Autorité délégante* »

d'une part,

ET

LA SAS LES PATINOIRES MODERNES (SAS LPM), immatriculée au RCS Amiens sous le n° 831 453 261, dont le siège social se trouve 211 avenue Marcel Dassault, 60000 BEAUVAIS représentée par Monsieur Christian HALMAERT en sa qualité de Président, ayant tous pouvoirs pour ce faire,

Ci-après désignée « *le Déléataire* »

d'autre part,

ensemble dénommées **les Parties**,

PRÉAMBULE

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

I. - La société « Les Patinoires Modernes », dénommée ci-après « le Déléataire » a signé avec la Commune de Beauvais dénommée ci-après « l'Autorité délégante », un contrat de délégation de service public (DSP) de concession pour le financement, la construction et l'exploitation d'une patinoire municipale pour une durée de 26 ans à compter du 1^{er} décembre 2018. Conformément aux stipulations contractuelles, la patinoire a été réalisée dans les délais et son ouverture au public est devenue effective en décembre 2019.

II. - Le contrat de la DSP prévoit que les recettes d'exploitation sont composées des éléments suivants :

- Redevances versées par les usagers selon la grille tarifaire figurant en Annexe 14,
- Des locations de créneaux pour les écoles primaires de la Ville de Beauvais et l'achat de billets pour les activités périscolaires,
- Et tout autre produit des activités commerciales exercées par le Déléataire.

III. - Les tarifs sont déterminés en fonction de plusieurs catégories d'usagers :

- Tarif adultes
- Tarif Jeunes -14 ans
- Location des patins
- Cartes de 10 entrées
- Tarif groupes, comité d'entreprises, centres de loisirs, associations
- Tarif scolaires/périscolaires
- Cours collectif de patinage et stages pendant les vacances
- Location de glace Curling (sans encadrement)

La grille tarifaire peut prévoir des gratuités pour certaines catégories (enfants en bas âge). Elle prévoit également les modalités de location des objets nécessaires aux usagers (patins à glace notamment).

IV. - Ces tarifs sont indexés sur une base annuelle et révisés afin de correspondre à la réalité économique pour le délégataire et les usagers.

V.- La patinoire accueille à présent parmi les usagers des associations sportives qui ont un impact sur le planning d'occupation de la patinoire.

Ceci étant rappelé, c'est dans ce contexte, au regard des dispositions du contrat de concession conclu entre la Commune de Beauvais et la SAS LPM, et de l'article L6 du Code de la commande publique, que le présent avenant n°1 a pour objet de matérialiser l'accord trouvé par les Parties.

Il est également rappelé que conformément à l'article X 1 du contrat de concession, dès lors qu'elles ne bouleversent pas l'économie générale du contrat, des modifications peuvent être apportées aux prestations.

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. MISE A JOUR DE LA STRUCTURATION DE LA GRILLE TARIFAIRE – (ANNEXE 14 DSP PATINOIRE)

L'annexe 14 du contrat de DSP entrée en vigueur en décembre 2018, prévoyait la grille tarifaire suivante :

Principaux tarifs	Tarifs € TTC	Nbre entrées
Entrée Adultes	5,80 €	13 000
Entrées Jeunes -14 ans	5,00 €	22 000
Location des patins	3,20 €	
Carte de 10 entrées (sans location des patins)	46,00 €	1 500
Carte de 10 entrées (avec location des patins incluse)	75,00 €	2 000
Entrées groupes, centres de loisirs, associations (loc patins incluse)	7,10 €	4 000
Tarifs comité d'entreprise (carnet de 25 entrées)	7,10 €	1 000
ALSH de la ville de Beauvais en dehors des séances publiques	6,80 €	4 500
Entrées scolaires (à la séance, patins et intervenant BE)	275,00 €	5 000
Cours collectif de patinage et stages pendant les vacances	12,50 €	7 000
Location de glace Curling (sans encadrement)	195,00 €	

Au terme de l'article IX.1.3.2 Révision de la structure tarifaire et/ou des tarifs, il est indiqué que :

« La fixation de la structure tarifaire d'un service public constitue une prérogative de la Personne Publique.

La Personne Publique peut décider, à son initiative ou sur proposition du Délégué, de modifier la structure tarifaire ou les tarifs annexée au présent Contrat, par adjonction et/ou suppression d'un ou plusieurs titre(s), ou modification de la tarification en vigueur. (...) »

Or, après 3 ans d'exploitation, il apparaît nécessaire de réajuster la structuration de la grille tarifaire de manière à inclure l'ensemble des réductions commerciales et des prestations fournies par l'établissement selon les modalités suivantes (et après prise en compte de l'indexation des prix prévues à l'article IX.1.3.1):

GRILLE TARIFAIRE PATINOIRE MARCEL DASSAULT

TARIFS	En € TTC au 1/9/22	En € TTC au 1/9/23	En € TTC arrondi au supérieur 1/9/23
Entrées Adultes	6,3	7,47	7,50
Entrées Jeunes - 14 ans	5,4	6,44	6,45
Entrée visiteur (boisson offerte)	2,5	3	3
Location des patins	3,5	4,12	4,15
Location de luge			2.5
Carte de 10 entrées (sans location des patins)	50,1	59,27	59,30
Carte de 10 entrées (avec location des patins incluse)	81,7	96,64	96,65
Entrées groupes, centres de loisirs, associations (loc patins incluse)	7,7	9,15	9,15

Tarifs comités d'entreprise (carnets de 25 entrées)	7,7	228,71	228,75
ALSH de la ville de Beauvais en dehors des séances publiques	7,83	8,76	8,80
Entrées scolaires (à la séance, patins et un intervenant BE)	316,64	354,33	354,35
Location de glace Clubs (sans encadrement)	212,4	251,26	251,30
Location de la salle de conférence (nouveau tarif horaire)	/	100	
Location de la mezzanine sportive (nouveau tarif horaire)	/	50	
Location de la terrasse extérieur (nouveau tarif horaire)	/	50	
Location de l'installation son et lumière (nouveau tarif forfaitaire)	/	100	
Location matériel match hockey sur glace (nouveau tarif forfaitaire)	/	150	
Glace stage d'été (nouveau tarif) avec réduction tarifaire-10% si sup 10h	/	155	

ARTICLE 2. ACCUEIL DES AUTRES PARTENAIRES

L'article « VII.2.2.3 Accueil des autres partenaires » prévoit :

« Le Délégué est autorisé à accueillir tout autre usager partenaire de la Personne Publique tels que le Comité des Oeuvres Sociales de la Personne Publique, les associations sportives ou socio-éducatives, les établissements scolaires de cycles primaire, secondaire et supérieur, les institutions médico-sociales, quel que soit leur domiciliation.

La perception des recettes auprès de ces établissements sera effectuée par et sous la responsabilité du Délégué. »

Au moment de la mise en fonctionnement de la patinoire en 2019, aucune associations sportives n'a sollicité la mise à disposition de créneaux pour les entraînements et la pratique sportive que ce soit en loisir ou en compétition.

En effet, la culture des sports de glace s'est construite au fur et à mesure des années suite à la pratique des enfants en milieu scolaire, à la pratique des ALSH, ainsi que les cours proposées dans le cadre des « activités sportives et ludiques » organisées par la direction sportive de la patinoire.

Après avoir testé différentes activités sur glace (curling, patinage, hockey), la patinoire accueille aujourd'hui 2 associations sportives affiliées respectivement à la Fédération Française de Hockey sur Glace et à la Fédération Française des Sports de Glace.

Au regard du temps d'occupation que peut représenter la mise à disposition de ces créneaux, la ville de Beauvais souhaite participer à l'attribution des créneaux aux associations sportives. Pour cela, il apparaissait nécessaire de définir les modalités d'organisation et d'attribution des créneaux.

Pour mémoire, dans l'avenant n°1 à la DSP il a été ajouté à l'article VII.2.2.3 les mentions suivantes :

« Modalités d'attribution de créneaux aux associations sportives :

- a) *Le délégué et/ou la personne publique recueille les demandes de créneaux, ainsi que les projets sportifs des associations pour la prochaine saison scolaire pour le 30 mai (de l'année N) au plus tard.*
- b) *Le délégué propose un volume horaire maximum de mise à disposition de créneaux associatifs à la personne publique. Pour cela, il réalise une simulation de planning d'occupation de la patinoire entre les différentes catégories d'usagers pour la saison*

suivante et il en évalue l'impact financier sur l'équilibre de son compte d'exploitation prévisionnel (CEP) pour le 30 mai au plus tard.

- c) *La personne publique et le délégataire se réunissent courant juin pour examiner ensemble les demandes de créneaux associatifs et l'impact sur le fonctionnement de la patinoire et l'équilibre du contrat.*
- d) *La personne publique apporte des modifications ou valide les propositions d'attributions de créneaux aux associations sportives pour le 1er juillet au plus tard. »*

ARTICLE 3. ACHAT DE CRENEAUX SPORTIFS PAR LA VILLE DE BEAUVAIS AU PROFIT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Sur la saison sportive 2023/2024, la ville de Beauvais souhaite faire l'acquisition de créneaux de location de glace en vue de les mettre à dispositions des 2 associations sportives résidentes de la patinoire de la manière suivante :

> **Pour le Beauvais Skating Club (BSC)**
= 555 h de location de glace = 251,30 € /h
= 60h de location de l'espace sportif mezzanine = 50€/h
Coût : 142 471,50 €

> **Pour le Beauvais Hockey Club (BHC)**
= 240 h de location de glace = 251,30 € /h
= 30h de location de l'espace sportif mezzanine = 50€/h
Coût : 61 812 €

Montant total des achats de créneaux : 204 283,50 €

ARTICLE 4. PRISE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à la date à laquelle il aura acquis son caractère exécutoire.

Toutes les dispositions du contrat initial qui ne sont pas expressément modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

ARTICLE 5. FRAIS

Chacune des parties gardera à sa charge les frais qu'elle a exposés jusqu'à l'établissement du présent avenant.

ARTICLE 6. EXÉCUTION

Le présent protocole est établi en deux (2) exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant en avoir reçu un (1), en six (6) feuillets paraphés.

ARTICLE 7. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le protocole est régi par la loi française en vigueur et est interprété conformément au droit français. Les litiges relatifs à sa conclusion, son entrée en vigueur, son exécution, son interprétation et son application sont soumis à l'appréciation du Tribunal administratif d'Amiens.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un sera remis après signature à chacune des deux Parties. Chaque Partie paraphe chaque page et fait précéder sa signature de la mention : « *Lu et approuvé* ».

Fait à Beauvais, le

.....

Pour l'Autorité délégante

Fait à Beauvais, le

.....

Pour le Délégué

Franck PIA

Maire

Christian HALMAERT

Président de la SAS LPM

Rapport n° B-DEL-2023-0134

Commission : Ville attractive

Service : Sports

Sports - Accompagnement des écoles vers la labellisation Génération 2024

Le label Génération 2024 permet à toutes les écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur qui partagent la conviction que le sport change les vies, de bénéficier de l'énergie unique des Jeux.

Délivré par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Être labélisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.

Les objectifs sont nombreux :

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
3. Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau.
4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

Le projet de labellisation s'inscrit dans le projet de l'école/de l'établissement. Il intègre les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations. Il veille notamment à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pour bénéficier du label, les écoles et les établissements doivent respecter le volume horaire d'EPS prévus dans les programmes et disposer d'une association sportive adhérente à l'une des fédérations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL).

La Ville de Beauvais souhaite soutenir et accompagner les écoles de Beauvais dans ce dispositif de labellisation « Génération 2024 ».

A ce titre, la Ville de Beauvais décide de prendre en charge 50 % des frais d'inscriptions à l'une des fédérations scolaires, dans la limite de 150 € par classe, entre le 15 octobre et le 1er décembre afin de permettre aux écoles et aux classes de déposer leur demande de labellisation par la suite.

Depuis janvier 2022, Paris 2024 continue de soutenir la dynamique Génération 2024 et offre à l'ensemble des écoles labélisées Génération 2024 un kit pour permettre aux structures de porter fièrement les couleurs du label.

Les labélisés auront le plaisir de découvrir dans ce kit :

- Une plaque murale à fixer ;
- Un drapeau pour accompagner leurs événements ;
- Un tableau agenda pour garder en mémoire les actions mises en place dans le cadre de la mise en action du label Génération 2024 ;
- Un sac réutilisable pour ranger ou transporter du petit matériel sportif.

Les kits label Génération 2024 sont directement envoyés dans les écoles et établissements labélisés et viennent valoriser et récompenser l'engagement de tous les acteurs impliqués sur l'ensemble du territoire pour mettre plus de sport dans le quotidien de la Génération 2024.

Pour ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- Le paiement de 50% des cotisations aux fédérations scolaires, dans la limite de 150€ par classe, pour les écoles qui en feront la demande sur les crédits prévus à cet effet ;
- Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 3 – ville attractive – du jeudi 5 octobre 2023.

Rapport n° B-DEL-2023-0137

Commission : Ville attractive

Service : Sports

Sports - Attribution d'un bail emphytéotique administratif au profit de l'Association du Beauvais Oise Tennis (BOT) en vue de la création de terrains de padels tennis

En application de l'article L 1311-2 du code des collectivités territoriales, un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L 451-1 du code rural et de la pêche maritime, en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence.

Ce bail emphytéotique est dénommé bail emphytéotique administratif.

La ville de Beauvais est propriétaire d'un tènement composé de 2 parcelles cadastrées section BO n°910 et n°916, situées rue Antonio de Hojas, au lieudit « *Hôtel Dieu ferme* » au sein du parc Marcel Dassault.

Ces parcelles constituent des réserves foncières en vue de l'aménagement du parc Marcel Dassault dont la vocation paysagère s'articule avec des activités sportives et de loisirs.

C'est dans ce contexte que l'association Beauvais Oise Tennis (BOT), qui utilise actuellement le complexe tennistique Dassault en totale autonomie, a présenté sur ce tènement un projet de construction de 3 terrains de padel tennis, dans la continuité du bâtiment existant au regard de la spécificité d'implantation du terrain.

Le club du BOT répond ainsi aux objectifs poursuivis par la Ville de constituer un pôle tennistique et de développer différentes disciplines des sports de raquettes. Le projet du club est de développer le padel sur le même modèle que ses différentes sections de tennis. A travers la formation de ses encadrants, l'association porteuse du projet, vise à rendre accessible ce sport au plus grand nombre. Elle va donc pouvoir dispenser des cours spécialement adaptés à un jeune public, mais également pour les adultes à la recherche d'un moment sportif convivial à travers la location des courts. De même, elle ambitionne de continuer de développer le sport santé, le handisport ou sport adapté en partenariat avec des IME, le sport insertion et la compétition.

Il a dès lors été convenu que le montage prendrait alors la forme d'une mise à disposition par bail emphytéotique administratif du tènement composé de deux parcelles développant une superficie totale de 1 043 m² (qui feront l'objet d'une division cadastrale ultérieure), selon les conditions suivantes :

- une durée de 30 ans ;
- un loyer d'un montant de 80 €/ an ;

– la réalisation par le preneur des travaux de construction de 3 terrains de padel tennis.

Il convient de préciser que France Domaine, par avis du 13 mars 2023 préconisait une redevance annuelle plancher, de 80 euros, destinée à couvrir les frais d'établissement, d'enregistrement et de gestion du bail. Les frais d'acte seront à la charge de l'association.

En fin de bail, les constructions et les aménagements qui auront pu être réalisées par l'emphytéote sur les parcelles louées, deviendront propriété de la Ville de BEAUVAIS gratuitement sans contrepartie financière.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de construction de 3 terrains de padel tennis en continuité du complexe tennistique sur le parc Dassault ;

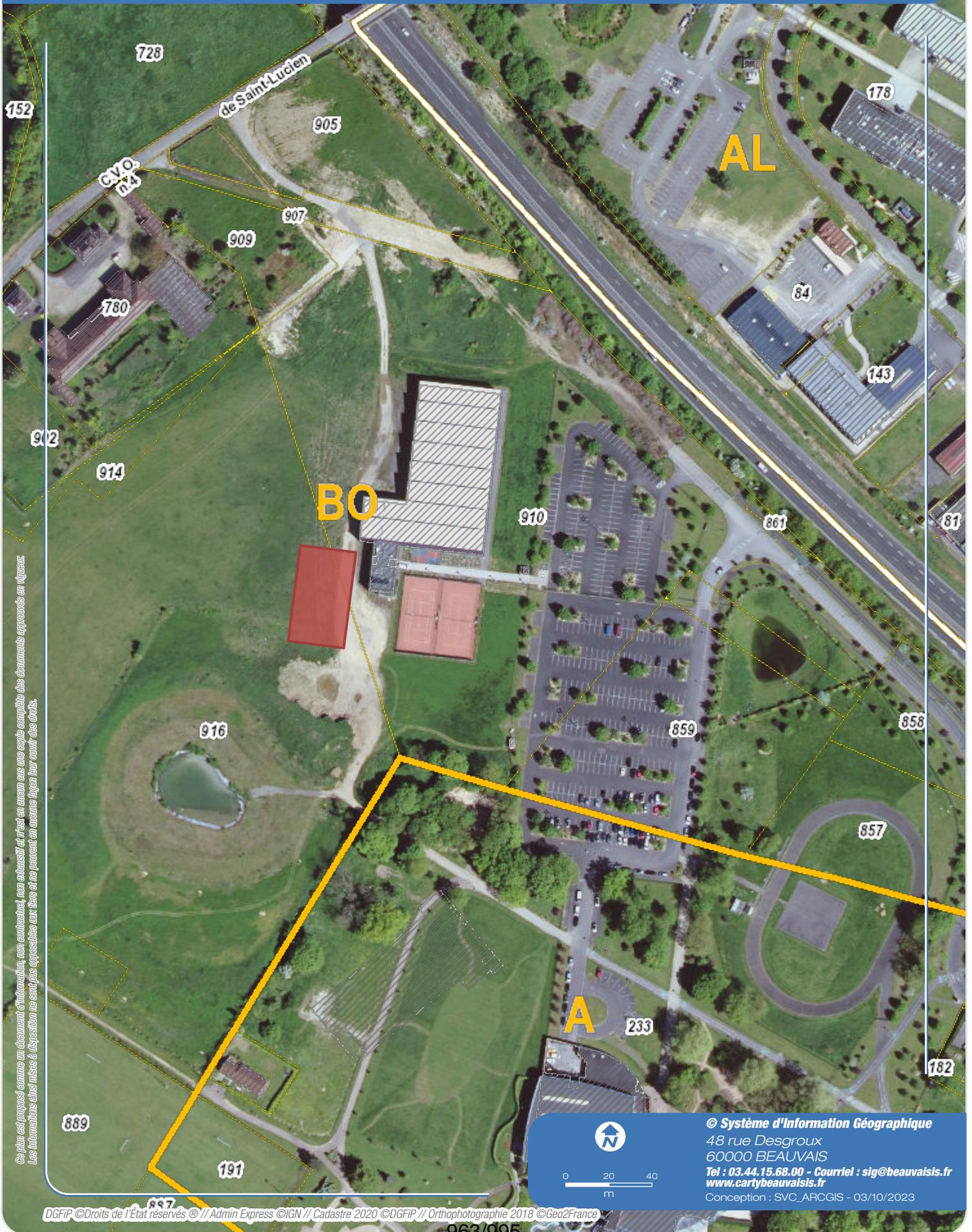
- d'approuver la mise à disposition par bail emphytéotique administratif du tènement composé d'une partie des parcelles section BO n°910, BO n°916 pour une superficie de 1 043 m² (qui feront l'objet d'une division parcellaire ultérieure), au profit de l'association Beauvais Oise Tennis, pour un montant de 80 € /an, sur une durée de 30 ans. En fin de bail, les constructions et améliorations effectuées feront retour gratuitement à la Commune de Beauvais ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique administratif, ainsi que tout document y afférent ;

- d'autoriser l'association du BOT de déposer dès à présent tous documents et notamment le permis de construire pour le projet sus décrit.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 3 – ville attractive – du jeudi 5 octobre 2023.

PROJET BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF



Ce plan est proposé comme un document d'information, non contractuel, non exhaustif et n'est en aucun cas une copie conforme des documents approuvés en vigueur. Les informations ainsi mises à disposition ne sont pas opposables aux tiers et ne peuvent en aucun cas servir de titre.


 © **Système d'Information Géographique**
 48 rue Desgroux
 60000 BEAUVAIS
 Tel : 03.44.15.68.00 - Courriel : sig@beauvaisis.fr
 www.cartybeauvaisis.fr
 Conception : SVC_ARCGIS - 03/10/2023



Rapport n° B-DEL-2023-0138

Commission : Ville attractive

Service : Sports

Sports - Participation au Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion de la pelouse synthétique du stade de Saint-Martin-le-Noeud - Avenant n°1

Par délibération du 16 février 2018, le conseil municipal de la ville de Beauvais a délibéré en faveur de la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique entre la ville de Beauvais et la commune de Saint-Martin-le-Noeud pour la réalisation et la gestion d'un terrain de sport en pelouse synthétique sur la commune de cette dernière.

Pour mémoire, ce projet s'est développé en partie sous l'impulsion de l'A.S.P.T.T Beauvais, club historiquement lié à la commune de Beauvais, composé notamment d'une section football et d'une section hockey-sur-gazon (issue du BOUC Omnisport dissout en 2017).

Les entrainements et les rencontres sportives se déroulent à la fois sur les communes de Beauvais (stade Marcel COMMUNEAU pour le football et le hockey) et de Saint-Martin-le-Noeud (stade municipal Jean-Luc GODEFROY pour le football).

Le développement de la pratique de haut niveau du hockey-sur-gazon (discipline olympique) a conduit naturellement la réflexion sur l'opportunité de créer des infrastructures adaptées à la pratique de ce sport avec en particulier la réalisation d'un terrain de pelouse synthétique.

Après divers échanges entre le club et les 2 communes, la commune de Saint-Martin-le-Noeud s'est portée volontaire pour équiper une partie de son stade municipal avec une pelouse synthétique en vue de permettre la pratique mutualisée du football et du hockey-sur-gazon.

Outre les enjeux importants que représente cet équipement pour le développement de la pratique du football et du hockey-sur-gazon, ce projet permettrait également de libérer un terrain de jeu au sein du stade Marcel COMMUNEAU, aujourd'hui saturé. En effet, la Ville de Beauvais pourrait ainsi répondre aux besoins exprimés par le club du BRC XV, lequel compte 382 licenciés et ne dispose actuellement que de deux terrains de pratique.

En octobre 2020, la labellisation de ce terrain en tant que « Centre de Préparation aux Jeux » Olympique de Paris 2024 (CPJ) pour la pratique du hockey-sur-gazon, est venue confirmer l'opportunité de créer cette pelouse synthétique.

Or, malgré plusieurs mois de recherche de partenariat, il s'avère que les ressources de la commune de Saint-Martin-le-Noeud ne lui permettaient pas d'assurer le financement de ce projet.

Compte-tenu de l'intérêt que représente la réalisation de ce projet pour le sport beauvaisien, les communes de Beauvais et de Saint-Martin-le-Noeud ont souhaité s'unir en créant un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) destiné à créer et à gérer cette installation.

Par délibération du 12 février 2021, le conseil municipal a approuvé la participation de la commune de Beauvais à hauteur de 200 000 € sur la base d'un montant prévisionnel d'investissement estimé en 2021 à 1 071 000 € HT, soit 1 285 200 € TTC.

Depuis cette date, le projet a connu une inflation des prix des travaux suite aux résultats des appels d'offres à hauteur de 1 595 675,13 € HT, soit 1 914 810,16 € TTC.

Par ailleurs, il convient d'ajouter sur ce coût de travaux, le coût du portage financier de l'opération liée à l'avance de trésorerie pour la TVA, ainsi que la prise en charge des intérêts de l'emprunt, pour atteindre un coût global prévisionnel d'opération à hauteur de 2 023 959,44 € TTC.

L'ensemble des financeurs ont donc été mobilisés pour apporter une contribution supplémentaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi, la ville de Beauvais en tant que commune membre du SIVU souhaite apporter son soutien à l'opération pour le portage financier du projet de 3 manières différentes :

- Participation à l'investissement dans le cadre du plan de financement de travaux en HT
= participation financière d'investissement d'un montant de 281 429,47 €
- Avance de trésorerie sur la TVA liée aux travaux du projet (jusqu'à récupération du FCTVA et qui donnera lieu à un remboursement ultérieur des sommes perçues à la ville de Beauvais)
= participation financière d'investissement d'un montant de 319 135,03 €
- Participation du coût du portage financier avec les intérêts de l'emprunt
= participation financière de fonctionnement au fur et à mesure des échéances des intérêts d'un montant prévisionnel de 108 149,28 €

Soit une participation prévisionnelle de la ville de Beauvais de 708 713,78 €, déclinée de la manière suivante :

- 600 564,50 € au titre de la participation d'investissement
- 108 149,28 € au titre de la participation de fonctionnement (intérêts d'emprunts)

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder une participation de 708 713,78 € au syndicat intercommunal à vocation unique pour la réalisation et la gestion d'une pelouse synthétique au stade de Saint-Martin-le-Noeud, déclinée en participation d'investissement et de fonctionnement comme indiqué ci-dessus ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention ci-jointe à passer avec le SIVU ;

- de verser dès la signature de la convention ci-jointe un acompte de 375 000 € à prendre sur le budget 2023 ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 3 – ville attractive – du jeudi 5 octobre 2023.

AVENANT n°1

CONVENTION DE PARTICIPATION A L'INVESTISSEMENT ET AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CREATION ET LA GESTION DE LA PELOUSE SYNTHETIQUE DU STADE DE SAINT-MARTIN-LE-NOEUD

ENTRE

La Ville de Beauvais, représentée par son maire Monsieur Franck PIA, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du 9 septembre 2022,

Ci-après désignée « **La Ville de Beauvais** »,

D'UNE PART

Et

Le Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion de la pelouse synthétique du stade de Saint-Martin-le-Noeud sis 3 rue de la Mairie 60 000 SAINT-MARTIN-LE-NOEUD, représenté par son Président monsieur Jean-Marie DURIEZ,

Ci-après désigné « **Le S.I.C.G.P.S** »,

D'AUTRE PART

Vu la délibération de la ville de Beauvais du 16 février 2018, approuvant le projet de création et l'adhésion de la ville de Beauvais au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la création et la gestion de la pelouse synthétique du stade de Saint-Martin-le-Noeud,

Vu la délibération du conseil municipal de Beauvais du 12 février 2021 approuvant l'attribution de subventions de la ville de Beauvais à hauteur de 200 000 € pour la création et la gestion de la pelouse synthétique du stade de Saint-Martin-le-Noeud,

Vu la labellisation en tant que Centre de Préparation des Jeux (CPJ) de Paris 2024 du terrain Jean-Luc Godefroy pour la pratique du Hockey-sur-gazon,

Vu la convention de participation au fonctionnement du syndicat intercommunal pour la création et la gestion de la pelouse synthétique du stade de saint-martin-le-noeud en date du 5 mars 2021,

Vu l'évolution du budget de l'opération de travaux suite aux résultats des appels d'offres et à l'emprunt auprès du crédit agricole pour le portage financier des travaux, dont le coût global de l'opération est ainsi passé de 1 285 200 € TTC (soit 1 071 000 € HT) à 2 023 959,44 € TTC,

Vu les délibérations du conseil municipal de Beauvais 3 février 2023 approuvant le budget primitif 2023 et du 30 juin 2023 qui prévoient une augmentation de la participation de la ville de Beauvais à la réalisation du projet du terrain synthétique,

Les parties s'accordent pour conclure un avenant n°1 à la convention de participation au fonctionnement du syndicat intercommunal pour la création et la gestion de la pelouse synthétique du stade de Saint-Martin-Le-Noeud, afin de réajuster notamment la participation financière de la ville de Beauvais.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de réajuster le montant et les modalités de la participation financière de la ville de Beauvais au Syndicat Intercommunal en vue de la création et de la gestion de la pelouse synthétique du stade de Saint-Martin-le-Nœud (**S.I.C.G.P.S**).

Ainsi, la ville de Beauvais apporte son soutien à l'opération pour le portage financier du projet de 3 manières différentes :

- Participation à l'investissement dans le cadre du plan de financement de travaux en HT
= participation financière d'investissement d'un montant de 281 429,47 €
- Avance de trésorerie sur la TVA liée aux travaux du projet (jusqu'à récupération du FCTVA et qui donnera lieu à un remboursement ultérieur des sommes perçues à la ville de Beauvais)
= participation financière d'investissement d'un montant de 319 135, 03 €
- Participation du coût du portage financier avec les intérêts de l'emprunt
= participation financière de fonctionnement au fur et à mesure des échéances des intérêts d'un montant prévisionnel de 108 149,28 €

Soit une participation prévisionnelle de la ville de Beauvais de **708 713,78 €**, déclinée de la manière suivante :

- 600 564,50 € au titre de la participation d'investissement
- 108 149,28 € au titre de la participation de fonctionnement (intérêts d'emprunts)

A noter que le **S.I.C.G.P.S** a mandaté la SAO (Société d'Aménagement de l'Oise) pour coordonner la réalisation du projet de travaux du terrain synthétique.

Article 2 : L'évolution du coût des travaux et du coût global de l'opération

Au regard du contexte d'inflation des prix, l'enveloppe prévisionnelle des travaux a augmenté à la suite notamment des résultats des appels d'offres.

Ainsi le coût du projet s'élève à présent à **1 595 675,13 € HT**, décliné comme suit :

- Convention de mandat ADTO / SAO = 68 713,28 €
- Prestations d'études programmatiques = 60 866,79 €
- Marché travaux lot 1 terrain sportif = 1 241 766,26 €
- Marché travaux lot 2 Eclairage = 223 993,80 €
- Frais de publication = 335 €

A cela s'ajoute le montant de la **TVA** sur les travaux d'un montant de **319 135,03 €**.

Soit une opération de travaux d'un montant de **1 914 810,16 € TTC**.

Pour autant, le coût global de l'opération doit également intégrer 2 postes de dépenses supplémentaires de fonctionnement afin d'aboutir à un montant total prévisionnel de **2 023 959,44 € TTC**, à savoir :

- Les frais liés à l'adhésion à l'ADICO = 1 000 €
- Les intérêts d'emprunts = 108 149,28 €

Coût global de l'opération : situation au 1^{er} septembre 2023 :

	dépenses	recettes
total HT	1 595 675,13 €	
TVA / FCTVA	319 135,03 €	319 135,03 €
total ttc	1 914 810,16 €	
adico 2024	1 000,00 €	
intérêt d'emprunt	108 149,28 €	
total projet TTC	2 013 075,18 €	
crédit agricole - emprunt à rembourser	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
subventions et avances déjà perçues		394 913,30 €
reste à percevoir sur accords existants		1 201 332,36 €
reste à financer		97 694,49 €
	3 223 959,44 €	3 223 959,44 €

A noter que la commune de Saint-Martin-le-Nœud s'engage quant à elle, à prendre en charge les frais liés à l'adhésion à l'ADICO d'un montant prévisionnel de 1 000 €.

Article 3 : La participation financière d'investissement de la ville de Beauvais

La participation d'investissement de la ville de Beauvais a pour objet de couvrir les 2 champs suivants :

- Une partie du coût des travaux sur la base d'un plan de financement HT
- L'avance de trésorerie de la TVA

3.1 La participation financière concernant les travaux (suite au plan de financement de l'opération en HT)

Il était prévu dans la convention initiale du 5 mars 2021, que la ville de Beauvais s'engage à verser une contribution **200 000 € (deux cent mille euros)** au **S.I.C.G.P.S** pour la réalisation d'une pelouse synthétique au stade de Saint-Martin-le-Nœud, sur un coût total de travaux estimé à 1 071 000 € HT, soit une participation de l'ordre de 20%.

Or, au regard de l'inflation du coût du projet, la participation de la ville de Beauvais, doit être réévaluée à hauteur de **281 429,47 € (deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-neuf euros et quarante-sept centimes)**, avec un coût total de travaux d'un montant de 1 595 675,13 € HT, soit une participation de l'ordre de 18% sur le montant HT du projet.

De son côté, le second membre du SIVU, à savoir la commune de St-Martin-le-Noeud s'est engagée à verser 80 000 €, soit une participation de l'ordre de 5% sur le montant HT du projet.

Ainsi, les deux communes membres du SIVU, apportent de concert 23% sur le montant HT du projet au titre de l'autofinancement des travaux, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel d'investissement							
Dépenses HT		Dépenses TTC	Recettes prévisionnelles HT			Recettes Prévisionnelles TTC	
Prestations étude programmatique	60 866,79 €	73 040,15 €	Département	43%	684 600,00 €	36%	684 600,00 €
Marché Travaux lot 1 Terrain sportif	1 241 766,26€	1 490 119,51 €	Etat (DETR, DSIL, Fond Vert)	22%	350 045,66 €	18%	350 045,66 €
Marché Travaux lot 2 Eclairage	223 993,80 €	268 792,56 €	Région	6%	100 000,00 €	5%	100 000,00 €
Frais de publication	335,00 €	402,00 €	CAB (FDC)	4%	60 000,00 €	3%	60 000,00 €
convention ADTO/SAO	68 713,28 €	82 455,94 €	FAFA terrain + éclairage	2%	39 600,00 €	2%	39 600,00 €
			Autofinancement SIVU ville de Beauvais	18%	281 429,47 €	31%	600 564,50 €
			Autofinancement SIVU commune de St-Martin	5%	80 000,00 €	4%	80 000,00 €
TOTAL HT	1 595 675,13€	1 914 810,16 €	TOTAL	100%	1 595 675,13 €	100%	1 914 810,16 €

3.2 L'avance de trésorerie complémentaire pour le portage de la TVA

Le **S.I.C.G.P.S** a été constitué dans le but de porter le projet de création d'un nouveau terrain synthétique sur la commune de St-Martin-le-Noeud, pour autant il ne dispose pas de fonds propres qui lui permettraient de financer intégralement le projet de travaux.

Aussi pour finaliser l'opération de construction et permettre au S.I.C.G.P.S de rembourser rapidement le prêt auprès du crédit agricole, il est nécessaire que la ville de Beauvais avance les frais liés au portage de la TVA, soit un montant de 319 135, 03 €.

Le S.I.C.G.P.S s'engage dès réception du FCTVA, à rembourser à la commune de Beauvais l'intégralité des sommes qu'il aura perçu au titre du fond de compensation, ainsi que les éventuels surplus financiers liés à des ajustements du projet de travaux.

A noter que l'attente pour la perception du FCTVA est de l'ordre de 2 ans.

3.3 Les modalités de versement de la participation d'investissement de la ville de Beauvais

Suite à la convention du 5 mai 2021, la ville de Beauvais a déjà contribué à hauteur de 200 000 €.

Par conséquent, il y a lieu de verser le complément d'un montant total de 400 564,50 € visant à couvrir :

- La participation aux travaux sur la base du plan de financement HT d'un montant de 81 429,47 €
- La prise en charge de la TVA d'un montant de 319 135, 03 €

Article 4 : Le portage financier de l'opération et la conclusion d'un prêt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie = participation de fonctionnement pour le portage du projet

4.1 Les modalités du prêt

Le **S.I.C.G.P.S** a contracté un prêt le 2 mai 2023 auprès du Crédit Agricole Brie Picardie afin de lui permettre d'assumer le portage financier des travaux de création du terrain synthétique, dans l'attente de percevoir les subventions des partenaires institutionnels.

Voici les principales modalités de conclusion de cet emprunt :

- emprunt 1 200 000 € sur 2 ans
- différé de remboursement 21 mois
- **taux variable euribor 3 mois + marge de 0,7%** (à titre indicatif, euribor 3 mois au 27/04/2023 = 3,25%)

4.2 L'échéancier de remboursement de l'emprunt

Le remboursement des intérêts de l'emprunt est prévu tous les 3 mois avec un remboursement de l'ensemble du capital en fin de prêt.

A titre indicatif, il est prévu dans le contrat initial les prélèvements suivants :

Nombre d'échéances	D'un montant de	TOTAL échéances
3	12 113,33 €	36 339,99 €
1	11 850,00 €	11 850,00 €
3	12 113,33 €	36 339,99 €
1	1 211 718,33 €	1 211 718,33 €
TOTAL remboursement (capital + intérêts)		1 296 248,31 €

Soit un coût des intérêts de **96 248,31 €**.

Pour autant, avec le taux variable, ces prélèvements sont susceptibles d'évoluer, à l'instar de la dernière actualisation de l'échéancier en août 2023 :

15/08/2023	12 704,00 €
15/11/2023	13 741,73 €
15/02/2024	13 741,73 €
15/05/2024	13 443,00 €
15/08/2024	13 741,73 €
15/11/2024	13 741,73 €
15/02/2025	13 741,73 €
15/05/2025	13 293,63 €
15/05/2025	1 200 000,00 €
TOTAL	1 308 149,28 €

Soit un coût prévisionnel des intérêts de **108 149,28 €**.

A noter que ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction du taux variable du prêt sans que cela ne donne lieu à un nouvel avenant.

4.3 Modalités de remboursement par anticipation prévu dans le contrat de prêt & portage financier de l'opération

Le contrat de prêt avec la banque prévoit que : « La collectivité emprunteuse a la faculté de rembourser par anticipation son prêt, en partie ou en totalité, sans pénalité. (...) ».

Le **S.I.C.G.P.S** n'ayant pas de fonds propres, le portage financier de l'opération repose donc sur la perception des subventions des acteurs publics.

Ainsi, le **S.I.C.G.P.S** sera en mesure de rembourser le prêt auprès du Crédit Agricole uniquement après avoir perçu le solde des subventions de ses partenaires institutionnels.

Pour autant, afin d'optimiser le portage financier de l'opération, il y a lieu de rembourser dès que possible l'emprunt et les intérêts.

Par conséquent, le coût réel de l'emprunt dépendra de la capacité du **S.I.C.G.P.S** à rembourser par anticipation le prêt qui lui a été accordé par le Crédit Agricole.

Ainsi, l'échelonnement de la participation de la ville de Beauvais va tenir compte des échéances des intérêts.

4.4 La participation de la ville de Beauvais pour financer la charge des intérêts de l'emprunt

Au regard de l'incertitude liée au remboursement anticipé de l'opération, la Ville de Beauvais s'engage auprès du **S.I.C.G.P.S** à verser la somme qui sera nécessaire pour couvrir le remboursement des intérêts, au plus tard 15 jours avant chaque échéance de remboursement des intérêts de l'emprunt.

A titre d'exemple, si le crédit agricole annonce que la prochaine échéance du 15 août 2023, sera de 12 704,00 €, alors la ville de Beauvais versera cette somme au **S.I.C.G.P.S**, avant le 1^{er} août 2023 au plus tard.

Le S.I.C.G.P.S s'engage à rembourser à la commune de Beauvais les éventuels trop perçus sur la base des appels de fonds de la banque, après le remboursement intégral du prêt (capital + intérêts).

Article 5 : Financement

Il est prévu la participation prévisionnelle de la ville de Beauvais de **708 713,78 €**, décliné de la manière suivante :

- 600 564,50 € au titre de la participation d'investissement
- 108 149,28 € au titre de la participation de fonctionnement (intérêts d'emprunts)

5.1 Le versement de la participation d'investissement

Suite à la convention du 5 mai 2021, la ville de Beauvais a déjà contribué à hauteur de 200 000 €.

Par conséquent, il y a lieu de verser le complément d'un montant total de 400 564,50 € visant à couvrir :

- La participation aux travaux sur la base du plan de financement HT d'un montant de 81 429,47 €
- L'avance de trésorerie de la TVA d'un montant de 319 135, 03 €

Le versement de la participation d'investissement s'effectuera comme suit :

- **1^{er} acompte :** 375 000,00 € à compter de la signature du présent avenant
- **Solde :** 25 564,50 € après production de l'ensemble des factures de l'opération (prévisionnel début 2024)

L'échéancier sera respecté sous réserve du vote du budget de la ville chaque année.

Le paiement de la participation sera effectué sur production, en temps opportun d'une demande de versement accompagnée le cas échéant des pièces justificatives relatives à la réalisation du projet.

A noter que le solde de la participation doit être sollicité dans un délai maximum de 3 ans à compter de la notification de la présente convention attributive. Dans le cas contraire, la caducité des crédits inutilisés sera automatique prononcé.

5.2 Le versement de la participation de fonctionnement

Afin de permettre le portage financier du projet, et au regard de l'incertitude liée au remboursement anticipé de l'opération, la Ville de Beauvais s'engage auprès du **S.I.C.G.P.S** à verser la somme qui sera nécessaire pour couvrir le remboursement des intérêts.

Les différents versements interviendront au plus tard 15 jours avant chaque échéance de remboursement des intérêts de l'emprunt.

A titre d'exemple, si le crédit agricole annonce que la prochaine échéance du 15 novembre 2023, sera de 13 741,73 €, alors la ville de Beauvais versera cette somme au **S.I.C.G.P.S**, avant le 1^{er} novembre 2023 au plus tard.

5.3 Les remboursements par le S.I.C.G.P.S à la commune de Beauvais

Le S.I.C.G.P.S s'engage dès réception du FCTVA, à rembourser à la commune de Beauvais l'intégralité des sommes qu'il aura perçu au titre du fond de compensation, ainsi que les éventuels surplus financiers liés à des ajustements du projet de travaux.

A noter que l'attente pour la perception du FCTVA est de l'ordre de 2 ans.

De même, concernant la subvention de fonctionnement pour couvrir le versement des intérêts de l'emprunt, le **S.I.C.G.P.S s'engage à rembourser à la commune de Beauvais les éventuels trop perçus sur la base des appels de fond de la banque, après le remboursement intégral du prêt (capital + intérêts).**

Article 6 : Calendrier de la mise en œuvre

Au regard de l'évolution du projet, il y a lieu de revoir le calendrier de l'opération de la manière suivante :

Démarrage d'opération : 1^{ER} trimestre 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : automne 2023

Date prévisionnelle de fin du portage financier de l'opération : 2026

Article 7 : Evaluation de la mise en œuvre

Le **S.I.C.G.P.S** s'engage à procéder à une évaluation des résultats de la création et de la gestion de l'équipement et à fournir à la ville, un bilan quantitatif, qualitatif et financier de cette action.

Les documents communiqués devront **notamment** renseigner les éléments suivants :

- ✓ rappel des objectifs de l'action,
- ✓ moyens mis en œuvre,
- ✓ écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,

Article 8 : Communication

Le S.I.C.G.P.S s'engage à faire mention de la participation de la ville de Beauvais dans la création de la pelouse synthétique.

Article 9 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues à la présente convention, la convention sera résiliée de plein droit, dans un délai de 15 jours, après mise en demeure restée sans réponse et après avoir finalisé les versements de subventions et modalités de remboursement prévus au présent avenant.

Annexe :

- **Contrat de prêt avec le Crédit Agricole Brie Picardie**

Fait à Beauvais, le
En 2 exemplaires originaux

Pour le Syndicat Intercommunal pour la création et la
gestion de la pelouse synthétique du stade de Saint-
Martin-le-Noeud,
Le Président,

Pour la ville de Beauvais,
Le Maire,

Jean-Marie DURIEZ

Franck PIA

Rapport n° B-DEL-2023-0135

Commission : Ville attractive

Service : Sports

Sports - Subventions sur projets

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subvention sur projet de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifie une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention sur projet de 300 € à l'association AS LYCEE FELIX FAURE, pour leur participation au Championnat de France Cross UNSS du 25 au 26 mars 2023 à Plouay.
- d'accorder une subvention sur projet de 1500 € à l'association BEAUVAIS OISE TENNIS, pour l'organisation du 7^{ème} tournoi Para-Fauteuil du 03 au 05 novembre 2023.
- d'accorder une subvention sur projet de 300 € à l'association FC BEAUVAIS, pour l'organisation d'un challenge de football le 4 juin 2023.
- d'accorder une subvention sur projet de 1500 € à l'association BEAUVAIS WOLF BASKET BALL, pour l'organisation d'une sortie sportive à Lyon le 28 et 29 décembre 2023.
- d'accorder une subvention sur projet de 8 500 € à l'association ASBO, pour l'organisation de la Winter Cup Futsal du 4 au 7 décembre 2023.
- d'approuver les termes de la convention à passer avec chaque association ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet sur les budgets 2023 (sous réserve de son adoption par le conseil municipal) ;
- d'autoriser monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces dossiers.

Le rapport a été présenté pour information à la commission 3 – ville attractive – du jeudi 5 octobre 2023.



CONVENTION SUR PROJET

Intitulé du projet : "Organisation de la Winter Cup Futsal" Association : ASBO

Entre : La ville de Beauvais, représentée par Monsieur Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2023,
ci-après dénommée « la ville »

d'une part,

Et : L'Association Sportive Beauvais Oise dont le siège social est situé au 171 avenue Marcel Dassault - 60000 BEAUVAIS,
représentée par ses co-présidents, Monsieur Guillaume GODIN et Monsieur Sylvain REGHEM
ci-après dénommée « l'association »

d'autre part,

PRÉAMBULE

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation des activités.

Plusieurs demandes de financements n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte « subventions aux associations ».

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de la subvention sur projet accordée par la ville. La ville soutient l'association ASBO pour la mise en place d'un projet intitulé :

**Organisation de la Winter Cup Futsal - Elispace
Du 4 au 7 décembre 2023**

dont les objectifs sont :

- faire découvrir la discipline du futsal

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENTS

La subvention, dont le montant est arrêté à **8 500 € (huit mille cinq cent euros)**, sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- La ville engagera 70 % de sa participation à la signature de la présente convention des deux parties, soit 5 950,00 € ;
- Le versement du solde de 30 %, soit 2 550,00 €, est conditionné à la production par l'association à la ville d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action**.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, **un bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action**.

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- rappel des objectifs de l'action,
- réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- moyens mis en œuvre,
- écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,

- perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.) ;
- mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse ;
- à concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'État. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'association s'engage à assurer sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités envers tous tiers (couverture de ses membres et autres usagers présents), tout mobilier, matériel, marchandises, glaces et installations lui appartenant ou mis à sa disposition par la collectivité contre l'incendie, les explosions, la foudre, les dégâts des eaux, les bris de glaces, le vol, etc. Lesdites polices doivent comporter renonciation par la compagnie d'assurance à tous recours contre la collectivité pour les risques et dommages susvisés. L'association doit adresser aux services municipaux compétents, une attestation de toutes ces polices en vigueur avec la convention signée sur la période qui concerne l'action subventionnée.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens. Élection de domicile : les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux 60000 – Beauvais.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINALES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux. Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée.

Fait à Beauvais, le

Pour la ville,
Franck PIA

Pour l'association,
Guillaume GODIN et Sylvain REGHEM

Maire de Beauvais

Co-Présidents



CONVENTION SUR PROJET

Intitulé du projet : "Promotion de l'éducation et de l'excellence sportive : déplacement à Lyon pour une rencontre avec Charles KAHUDI" Association : BEAUVAIS WOLF BASKETBALL

Entre : La ville de Beauvais, représentée par Monsieur Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2023,
ci-après dénommée « la ville »

d'une part,

Et : L'Association BEAUVAIS WOLF BASKETBALL dont le siège social est situé au n°2 rue Pierre Garbet 60000 BEAUVAIS, représentée par son Président, Monsieur Mamadou SIDIBE,
ci-après dénommée « l'association »

d'autre part,

PRÉAMBULE

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation des activités.

Plusieurs demandes de financements n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte « subventions aux associations ».

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de la subvention sur projet accordée par la ville. La ville soutient l'association BEAUVAIS WOLF BASKETBALL pour la mise en place d'un projet intitulé :

“ Promotion de l'éducation et de l'excellence sportive : déplacement à Lyon pour une rencontre avec Charles KAHUDI”

Le 28 et 29 décembre 2023

dont les objectifs sont :

- faire découvrir et aimer le basketball à travers un match de haut niveau
- donner l'envie de pratiquer du sport
- promouvoir la convivialité à travers une sortie sportive

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENTS

La subvention, dont le montant est arrêté à **1 500 € (mille cinq cents euros)**, sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- La ville engagera 70 % de sa participation à la signature de la présente convention des deux parties, soit 1 050,00 € ;
- Le versement du solde de 30 %, soit 450,00 €, est conditionné à la production par l'association à la ville d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action.**

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, **un bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action.**

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- rappel des objectifs de l'action,

- réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- moyens mis en œuvre,
- écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,
- perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.) ;
- ➔ mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse ;
- ➔ à concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'État. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'association s'engage à assurer sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités envers tous tiers (couverture de ses membres et autres usagers présents), tout mobilier, matériel, marchandises, glaces et installations lui appartenant ou mis à sa disposition par la collectivité contre l'incendie, les explosions, la foudre, les dégâts des eaux, les bris de glaces, le vol, etc. Lesdites polices doivent comporter renonciation par la compagnie d'assurance à tous recours contre la collectivité pour les risques et dommages susvisés. L'association doit adresser aux services municipaux compétents, une attestation de toutes ces polices en vigueur avec la convention signée sur la période qui concerne l'action subventionnée.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens. Élection de domicile : les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux 60000 – Beauvais.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINALES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux. Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée.

Fait à Beauvais, le

Pour la ville,
Franck PIA
Maire de Beauvais

Pour l'association,
Mamadou SIDIBE
Président

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel présenté par l'association

Dépenses		Recettes	
Prestations de services	2 740,00 €	Vente de prestations	1 000,00 €
Location	760,00 €	Subvention Ville	2 500,00 €
Contributions volontaires	500,00 €	Contributions volontaires	500,00 €
TOTAL	4 000,00 €	TOTAL	4 000,00 €



CONVENTION SUR PROJET

Intitulé du projet : « Championnat de France Cross UNSS » Association : AS LYCEE FELIX FAURE

Entre : La ville de Beauvais, représentée par Monsieur Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2023, ci-après dénommée « la ville »

d'une part,

Et : L'association AS LYCEE FELIX FAURE dont le siège social est, 31 boulevard de l'assaut - 60000 BEAUVAIS, représentée par le président, Monsieur CATOIRE, ci-après dénommée « l'association »

d'autre part,

PRÉAMBULE

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation des activités.

Plusieurs demandes de financements n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte « subventions aux associations ».

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de la subvention sur projet accordée par la ville. La ville soutient l'association **AS LYCEE FELIX FAURE** dans la participation à l'action suivante :

**Championnats de France Cross UNSS
25 au 26 mars 2022 – Plouay**

dont les objectifs sont :

- la participation de 6 élèves du Lycée aux championnats de France de cross UNSS qui va permettre le rayonnement de l'activité sportive de Cross sur la Ville de Beauvais et l'agglomération du Beauvaisis.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENTS

La subvention, dont le montant est arrêté à 300 € (trois cent euros), sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- Le versement de la subvention d'un montant de 300 € est conditionné à la production par l'association à la ville d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action.**

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, **un bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action.**

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- rappel des objectifs de l'action,
- réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- moyens mis en œuvre,
- écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,
- perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.) ;
- ➔ mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse ;
- ➔ à concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'État. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'association s'engage à assurer sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités envers tous tiers (couverture de ses membres et autres usagers présents), tout mobilier, matériel, marchandises, glaces et installations lui appartenant ou mis à sa disposition par la collectivité contre l'incendie, les explosions, la foudre, les dégâts des eaux, les bris de glaces, le vol, etc. Lesdites polices doivent comporter renonciation par la compagnie d'assurance à tous recours contre la collectivité pour les risques et dommages susvisés. L'association doit adresser aux services municipaux compétents, une attestation de toutes ces polices en vigueur avec la convention signée sur la période qui concerne l'action subventionnée.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens. Élection de domicile : les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux 60000 – Beauvais.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINALES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux. Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée.

Fait à Beauvais, le

Pour la ville,
Franck PIA

Pour l'association,
Monsieur CATOIRE

Maire de Beauvais

Président

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel présenté par l'association

Dépenses		Recettes	
Hébergements / Restauration	424,00 €	Subvention Ville de Beauvais	300,00 €
Transports	1249,00 €	Subvention Département	288,00 €
Engagements	42,00 €	Subvention UNSS	505,62 €
		Participation Lycée	621,38 €
Total	1715,00 €	Total	1715,00 €



CONVENTION SUR PROJET

Intitulé du projet : "Organisation du Tournoi TENNIS FAUTEUIL" Association : BEAUVAIS OISE TENNIS

Entre : La ville de Beauvais, représentée par Monsieur Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2023,
ci-après dénommée « la ville »

d'une part,

Et : L'association BEAUVAIS OISE TENNIS dont le siège social est sis Complexe Tennistique, 11 Rue Antonio de Hojas, 60000 Beauvais, représentée par son Président, Monsieur Stéphane MESNARD,
ci-après dénommée « l'association »

d'autre part,

PRÉAMBULE

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation des activités.

Plusieurs demandes de financements n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte « subventions aux associations ».

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de la subvention sur projet accordée par la ville. La ville soutient l'association **BEAUVAIS OISE TENNIS** pour la mise en place du projet suivant :

Organisation à Beauvais d'un Tournoi handisport de niveau national de Tennis Fauteuil, du 03 au 05 novembre 2023

dont les objectifs sont :

- permettre aux joueurs de tennis fauteuil de s'opposer en configuration de championnat ;
- sensibiliser le public à l'handicap avec des animations
- promouvoir l'handisport ;
- échanger avec les champions ;
- organiser des mises en situations pratiques ;

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENTS

La subvention, dont le montant est arrêté à **1 500,00€ (mille cinq cent euros)**, sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- La ville engagera 70% de sa participation à la signature de la présente convention, soit 1 000,00€
- Le versement du solde de 30%, soit 500,00 €, est conditionné à la production par l'association à la ville d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action**.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, **un bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action**.

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- rappel des objectifs de l'action,
- réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- moyens mis en œuvre,

- écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,
- perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.) ;
- ➔ mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse ;
- ➔ à concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'État. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'association s'engage à assurer sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités envers tous tiers (couverture de ses membres et autres usagers présents), tout mobilier, matériel, marchandises, glaces et installations lui appartenant ou mis à sa disposition par la collectivité contre l'incendie, les explosions, la foudre, les dégâts des eaux, les bris de glaces, le vol, etc. Lesdites polices doivent comporter renonciation par la compagnie d'assurance à tous recours contre la collectivité pour les risques et dommages susvisés. L'association doit adresser aux services municipaux compétents, une attestation de toutes ces polices en vigueur avec la convention signée sur la période qui concerne l'action subventionnée.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens. Élection de domicile : les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux 60000 – Beauvais.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINALES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux. Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée.

Fait à Beauvais, le

Pour la ville,
Franck PIA
Maire de Beauvais

Pour l'association,
Stéphane MESNARD
Président

Date de début de l'action	02/11/2023
Date de fin de l'action	05/11/2023
Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus	Nombre d'enfants venu et participants aux actions de sensibilisations
Partenaires associés	Ville de Beauvais, Conseil Départemental de l'Oise, Conseil Régional des Hauts de France, Comité Départemental Handisport de l'Oise, Ligue de tennis des Hauts de France, CPAM, Partenaires d'entreprise avec Evolupharm, Distri club Médical, Adhap Services

Les moyens humains

Nombre de bénévoles prévus lors de cette manifestation	60
Nombre de salariés prévus lors de cette manifestation	4

Les moyens matériels

Pour cette manifestation, l'association bénéficie-t-elle de la part de la ville de Beauvais ou de l'agglomération du Beauvaisis, d'aides en nature ? NON

Financement :

Dépenses :

60 - Achats	13 900,00 € TTC	
Prestations de services		10 500,00 € TTC
Achats matières et fournitures		1 500,00 € TTC
Autres fournitures		1 900,00 € TTC
 61 - Services extérieurs	 300,00 € TTC	
Locations		0,00 €
Entretien et réparation		0,00 €
Assurance		300,00 € TTC
Documentation		0,00 €
 62 - Autres services extérieurs	 2 300,00 € TTC	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		1 200,00 € TTC
Publicité, publication		600,00 € TTC
Déplacements, missions		500,00 € TTC
Services bancaires, autres		0,00 €
 63 - Impôts et taxes		
Impôts et taxes sur rémunération		0,00 €
Autres impôts et taxes		0,00 €
 64 - Charges de personnel	 1 400,00 € TTC	
Rémunération des personnels		1 400,00 € TTC
Charges sociales		0,00 €
Autres charges de personnel		0,00 €
 65 - Autres charges de gestion courante		
Autres charges de gestion courante		0,00 €

<u>66 - Charges financières</u>	
Charges financières	0,00 €
<u>67 - Charges exceptionnelles</u>	
Charges exceptionnelles	0,00 €
<u>68 - Dotations aux amortissements</u>	
Dotations aux amortissements, provisions et engagements	0,00 €
Contributions volontaires	12 000,00 € TTC
Contributions volontaires	12 000,00 € TTC
<hr/>	
Montant total des dépenses	29 900,00 € (TTC)

Recettes :

<u>Recettes :70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services</u>	
Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	1 500,00 € TTC
Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	1 500,00 €
<u>Recettes :74 - Subventions d'exploitation</u>	
Etat(s)	10 000,00 € TTC
Région(s)	0,00 €
Département(s)	3 500,00 € 3000€ région, 500€ ligue de tennis
500€ Comité Département Oise tennis, 500€ Ligue des Hauts de France	3 000,00 € Conseil Départemental 2000€,
Fonds européens	0,00 €
Ville de Beauvais	3 000,00 €
CAB	0,00 €
Autres(s) Commune(s)	0,00 €
Autres établissements publics	0,00 €
Organismes sociaux	500,00 € ANS
<u>Recettes :75 - Autres produits de gestion courante</u>	
Autres produits de gestion courante	6 400,00 € TTC
services, 800€ EvoluPharm	2 800,00 € 1000€ Districlub, 1000€ adhap
Cotisations	3 600,00 €
Dons manuels	0,00 €
Legs	0,00 €
<u>Recettes :76 - Produits financiers</u>	
Produits financiers	0,00 €
<u>Recettes :77 - Produits exceptionnels</u>	
Produits exceptionnels	0,00 €
<u>Recettes :78 - Reprises sur amortissements et provisions</u>	
Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €

Recettes :Contributions volontaires.....	12 000,00 € TTC
Contributions volontaires.....	12 000,00 €
<hr/>	
Montant total des recettes	29 900,00 €



CONVENTION SUR PROJET

Intitulé du projet : "Organisation d'un challenge de football" Association : FC BEAUVAIS

Entre : La ville de Beauvais, représentée par Monsieur Franck PIA, le Maire, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2023,
ci-après dénommée « la ville »

d'une part,

Et : L'association FOOTBALL CLUB BEAUVAIS dont le siège social est 3 square Henri Dunant - 60000 Beauvais, représentée par son Président, Monsieur Larbi RAZHI,
ci-après dénommée « l'association »

d'autre part,

PRÉAMBULE

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation des activités.

Plusieurs demandes de financements n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte « subventions aux associations ».

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de la subvention sur projet accordée par la ville. La ville soutient l'association **FOOTBALL CLUB BEAUVAIS** pour la mise en place du projet suivant :

Organisation d'un challenge de football Le 04 juin 2023

dont les objectifs sont :

- permettre une rencontre entre les différents clubs de Beauvais
- détecter de nouveaux talents
- journée conviviale entre associations sportives de football

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENTS

La subvention, dont le montant est arrêté à **300,00€ (trois cent euros)**, sera versée au compte de l'association selon les modalités suivantes :

- Le versement de la subvention d'un montant de 300 € est conditionné à la production par l'association à la ville d'un **bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action.**

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation conforme de l'objectif défini, par tout agent de la ville, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Afin de permettre une évaluation des résultats au regard des objectifs, l'association s'engage à fournir à la ville, **un bilan quantitatif, qualitatif et financier propre à l'action.**

Les documents communiqués devront **impérativement** renseigner les éléments suivants :

- rappel des objectifs de l'action,
- réalisation de l'action : déroulé, territoire concerné, nombre de bénéficiaires, profil des bénéficiaires (nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, répartition hommes/femmes, etc.),
- moyens mis en œuvre,
- écarts entre les résultats obtenus et attendus : effets observés, difficultés rencontrées, etc.,
- perspectives d'évolution.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'association s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de marque de la ville lors de ses représentations publiques ou dans le cadre de ses relations avec la presse et les médias ainsi que tout autre partenaire.

L'association s'engage à assurer la promotion de la participation de la ville, dans les conditions suivantes :

- ➔ faire apparaître le nom et le logo de la ville, de façon lisible et identifiable sur tous les documents informatifs et promotionnels édités par elle (plaquette, carton d'invitation, affiches etc.) ;
- ➔ mentionner systématiquement la participation financière de la ville dans les documents, y compris ceux adressés à la presse ;
- ➔ à concerter le service communication de la ville pour définir les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la ville des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7, la ville peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La ville rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'État. Elle s'engage ainsi à coopérer, le cas échéant, aux travaux de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale des Finances, de l'organe de contrôle désigné par la ville.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La présente convention pourra être résiliée dans le cas où l'association viendrait à faire l'objet d'une dissolution ou d'une fusion ou encore d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'association s'engage à assurer sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités envers tous tiers (couverture de ses membres et autres usagers présents), tout mobilier, matériel, marchandises, glaces et installations lui appartenant ou mis à sa disposition par la collectivité contre l'incendie, les explosions, la foudre, les dégâts des eaux, les bris de glaces, le vol, etc. Lesdites polices doivent comporter renonciation par la compagnie d'assurance à tous recours contre la collectivité pour les risques et dommages susvisés. L'association doit adresser aux services municipaux compétents, une attestation de toutes ces polices en vigueur avec la convention signée sur la période qui concerne l'action subventionnée.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des clauses inscrites à la présente convention, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens. Élection de domicile : les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville, sis 1 rue Desgroux 60000 – Beauvais.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINALES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux. Après approbation et transmission au contrôle de légalité, la ville notifiera à l'association la présente convention signée.

Fait à Beauvais, le

Pour la ville,
Franck PIA
Maire de Beauvais

Pour l'association,
Larbi RAZHI
Président

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel présenté par l'association

Dépenses		Recettes	
Frais de réception	866,27 €	Subvention Ville	300,00 €
Trophées	94,00 €	Participation club	1139,75 €
Matériel sportif	210,00 €		
Papeterie	59,13 €		
Panier repas	46,40 €		
Matériel	163,95 €		
TOTAL	1439,75 €	TOTAL	1439,75 €